





HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE,

PAR M. L'ABBÉ

BERAULT-BERCASTEL, Antoine

Henri de

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE NOYON.

Nouvelle édition, augmentée d'une Continuation de cette même Histoire, depuis 1721, où s'est arrêté M. Berault, jusqu'en 1801, époque du Concordat sur les affaires de l'Église de France.

TOME X,

Depuis la fin du concile de Trente en 1563, jusqu'à la naissance du Jansénisme en 1630.

A TOULOUSE,

Chez J. B. BROULHIET, éditeur, rue Saint-Rome.

1809.

SOMMAIRES
DU DIXIÈME VOLUME,
EN FORME DE TABLE.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME.

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

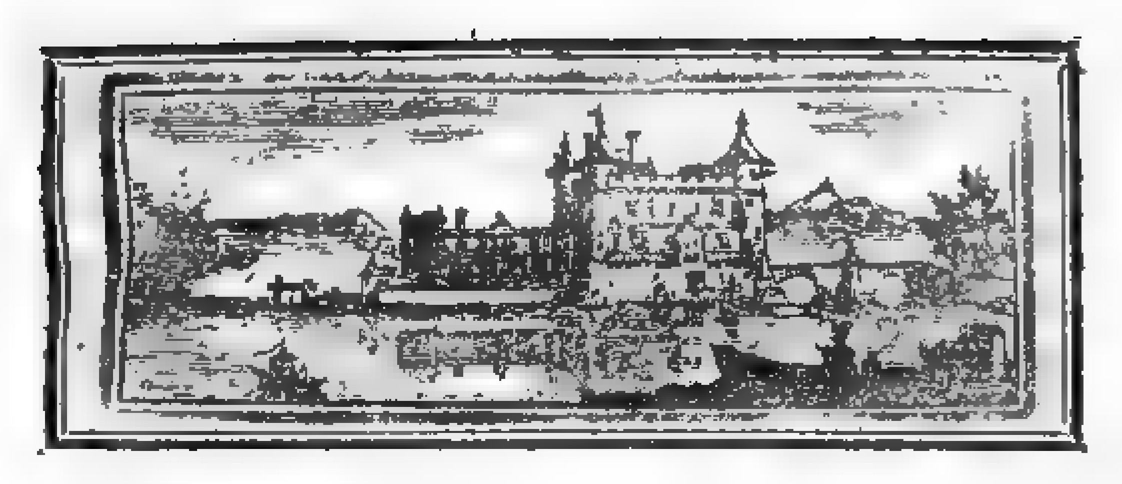
LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

LIVRE SOIXANTE-DIXIEME.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

TOME DIXIÈME,

Depuis la fin du concile de Trente en 1563, jusqu'à la naissance du Jansénisme en 1630.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

Depuis la fin du concile de Trente en 1563, jusqu'à la condamnation de Baïus en 1567.

En exécution du dernier décret porté par les pères de Trente avant de se séparer, les légats de ce concile demandèrent au souverain pontife la confirmation de toutes les décisions et de toutes les ordonnances qu'on y avait dressées depuis sa première ouverture sous Paul III, jusqu'à sa conclusion sous Pie IV. Dès le 26 de Janvier 1564, la bulle en fut publiée dans un consistoire, en présence de tout le sacré collége (1). Voici en substance ce qu'elle contient : Béni soit le père des miséricordes, s'écrie

(1) Labb. Conc. t. xiv, p. 939 et seq.

d'abord le pontife dans les transports d'une sainte alégresse, béni soit le Dieu de toute consolation, qui a daigné jeter les yeux sur son église battue par tant d'orages, et appliquer enfin à ses maux qui empiraient de jour en jour, le remède dont elle avait besoin, et qu'elle attendait depuis si long-temps! Il parcourt ensuite les opérations du concile sous les papes Paul III et Jules III, puis ses interruptions, ainsi que les contradictions, les contre-temps, les embarras et les obstacles de toute espèce qui l'avaient tenu quinze ans en langueur. Parvenu à son propre pontificat, il prend à témoin les pères, et particulièrement ses légats, de la pleine liberté qu'il avait laissée au concile de juger, selon ses propres sentimens, dans les choses même qu'on a coutume de réserver au siége apostolique.

Reconnaissant ensuite que toutes les questions avaient été discutées avec le plus grand soin, les définitions rendues avec toute l'exactitude et la précision imaginable : comme le saint concile œcuménique, ajoute-t-il, guidé par son respect pour le siége apostolique, et suivant les traces des anciens conciles, nous a demandé par un décret rendu dans une session solennelle, la confirmation de tous ceux qu'il a dressés tant sous notre pontificat que du temps de nos prédécesseurs; après une mûre délibération faite à ce sujet avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte église romaine, après avoir invoqué, avant toutes choses, l'assistance du Saint-Esprit; ayant reconnu tous ces décrets pour catholiques, salutaires, et d'un grand avantage pour la république chrétienne : à la gloire du Dieu tout-puissant, de l'avis et du consentement de nos susdits frères, nous avons, de notre autorité apostolique, confirmé aujourd'hui dans notre consistoire tous et chacun desdits décrets, et ordonné qu'ils seraient reçus et observés par tous les fidèles; comme par la teneur des présentes, et pour un plus ample éclaircissement, nous les confirmons, et ordonnons qu'ils soient reçus et observés.

Mandons en vertu de la sainte obéissance, sous

les peines établies par les saints canons, et autres plus grièves, même de privation, et telles qui nous plaira de les décerner, à tous et à chacun de nos vénérables frères les patriarches, archevêques, évêques et autres prélats, de quelque état, degré, rang et dignité qu'ils puissent être, quand même ils seraient honorés de la qualité de cardinaux, qu'ils aient à observer exactement ces décrets et statuts dans leurs églises, villes et diocèses, soit en jugement, soit hors de jugement; comme aussi, de les faire observer inviolablement chacun par ceux qui leur seront soumis, en ce qui pourra les regarder; y contraignant les rebelles et tous ceux qui y contreviendraient, par sentences, censures et autres peines ecclésiastiques, même selon qu'elles sont portées dans lesdits décrets, sans égard à aucune appellation; implorant encore pour cela, s'il est jugé nécessaire, le secours du bras séculier. Avertissons aussi, et conjurons par les entrailles de Jesus-Christ, notre cher fils l'empereur élu, ainsi que que tous les rois, républiques, et princes de la chrétienté, qu'avec la même piété dont ils ont favorisé le concile, et avec la même affection pour la gloire de Dieu et le salut de leurs peuples, ils appuient de tout leur pouvoir les prélats qui en auront besoin, pour exécuter et faire observer les décrets de ce saint concile.

Pour empêcher ensuite d'éluder ou d'énerver, par des interprétations arbitraires, les statuts et les décisions de Trente, la bulle défend à toutes personnes ecclésiastiques ou séculières, quelle que soit leur puissance ou leur dignité; aux prélats, sous peine d'interdiction de l'entrée de l'église, et à tous les autres, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'entreprendre sans l'autorité du saint siége, sous quelque apparence de bien que ce puisse être, de mettre au jour aucuns commentaires, gloses, annotations ou interprétations quelconques sur les décrets du concile. Que si quelque chose, poursuit-on, y paraît obscure, s'il s'élève quelques difficultés, qu'on ait recours au lieu que

le Seigneur a établi pour l'instruction de tous les fidèles, c'est-à-dire, au saint siége apostolique, qui s'en réserve l'éclaircissement et la décision, comme le saint concile l'a lui-même ordonné. A cet effet, le pape établit une congrégation de huit cadinaux chargés de procurer l'exécution des décrets, et de lever les difficultés qui pourraient se rencontrer dans leur explication. Outre saint Charles Borromée, qui par un esprit de foi et de religion voulut être de ce nombre, il y mit les cardinaux Simonette et Moron, qui ayant présidé au concile, en devaient mieux saisir le sens, et veiller plus utilement à ce qu'on ne résolût rien de contraire. Ce fut à peu près dans le même temps que Pie IV, suivant les formes du droit qui accorde quelque intervalle avant qu'une loi nouvelle oblige, déclara, par une seconde bulle, que les décrets de Trente ne seraient censés avoir cette force que du premier jour de Mai. C'était un sursis d'environ trois mois, qui furent employés à notifier les décrets aux églises diverses.

Pie IV donna dans ces circonstances une troisième bulle à l'occasion des Grecs établis en Sicile (1). Comme ils y étaient en grand nombre, Rome leur avait permis de suivre les rites de leur église, sous la conduite d'évêques de leur nation : mais la rivalité n'est pas susceptible de reconnaissance. Jaloux de leurs bienfaiteurs latins, ces Grecs isolés prirent du goût pour les erreurs abhorrées dans leur terre natale, mais tout particulièrement réprouvées par l'église romaine, et choisirent de ressembler aux sectaires d'Allemagne, plutôt qu'à tout le reste de l'Europe catholique. Ils ne combattaient pas seulement la primauté du pontife romain, mais la validité de ses censures et de ses indulgences, la juridiction des évêques, le dogme du purgatoire, l'observation de fêtes de la Vierge, des apôtres et des autres saints. Ils donnaient encore l'eucharistie aux petits enfans lorsqu'on les baptisait. Pour couper court aux scandales, le pape révoqua toutes les exemptions des

(1) Bullar. vetus Const. 74.

Grecs par rapport aux ordinaires, et les soumit tous, soit laïques, soit ecclésiastiques ou moines, aux évêques latins, pour ce qui regardait le saint culte, l'administration des sacremens, le soin des ames et l'extirpation de l'hérésie. Il ne toucha point à leur liturgie, ni à leurs autres rites approuvés par le saint siége.

Le pape s'empressa d'envoyer à tous les princes catholiques la bulle qui confirmait le concile ; et dès le 1er de Février, le cardinal Borromée en prévint, par lettres, le nonce d'Espagne (1). Il lui manda qu'on travaillait avec activité à l'impression correcte des décrets du concile, afin de les faire parvenir au plutôt dans toutes les provinces ; que le pape enverrait pareillement des nonces aux autres princes, pour les exhorter à tenir la main à l'exécution de tout ce qui avait été décidé ; qu'il commençait par donner l'exemple, en mettant tous ses soins à procurer une bonne réformation dans la cour de Rome. On ne tarda point à procurer en effet la réception du concile dans les différens états catholiques.

Le premier souverain qui signala son zèle pour la soumission, fut le jeune roi Sébastien de Portugal, qui avait succédé depuis sept ans à la couronne et aux sentimens de religion de son aïeul Jean III. Dès qu'il eut reçu la bulle de confirmation, il en fit remercier le souverain pontife, le félicita de l'heureux succès de ses travaux, promit de soutenir de tout son pouvoir, tant l'autorité du siége apostolique que la dignité du concile, et protesta qu'il n'avait rien plus à cœur que d'en faire observer les décisions dogmatiques et les règlemens de discipline, par tous ses sujets, avec une fidélité inviolable.

Les Vénitiens témoignèrent, avec le même empressement, leur adhésion au saint concile. Ils n'en eurent pas plutôt reçu les décrets, qu'ils les firent publier solennellement à la grand'messe dans l'église patriarcale de Saint-Marc, avec injonction à tous les

(1) Pallav. Hist. conc. Trid. l. 24, c. 9, n. 14.

pasteurs de les observer, et de les faire observer ponctuellement. En récompense de ce zèle exemplaire, le pape donna aux ambassadeurs de Venise à Rome, le magnifique palais que Paul II, né sujet de cette république, avait fait bâtir près l'église de Saint-Marc, patron des Vénitiens. Il accompagna cette donation d'une bulle qui comble le sénat d'éloges, et qui relève avec éloquence le respect de la république envers le saint siége.

Le concile ne trouva pas la même facilité dans plusieurs autres états des plus considérables. La hauteur de Philippe II, roi d'Espagne, était choquée de ce qu'on l'avait terminé contre ses intentions; il en désapprouvait aussi quelques dispositions contraires aux intérêts de son royaume, ou à des coutumes qui s'y trouvaient établies: peut-être imaginait-il encore intimider le pape, et l'amener à lui assurer contre la France la prééminence, ou du moins l'égalité qu'il ne se contentait pas d'avoir conduite au terme de l'ambiguité dans les dernières sessions de Trente. S'il avait encore cette espérance, elle s'évanouit dans le cours de la même année, où il émana de Rome un jugement tout contraire, selon le témoignage même des auteurs d'Espagne que les préventions nationales n'ont pas entièrement aveuglés (1). Cependant, après bien des tergiversation et des chicanes, Philippe conclut dans son conseil, que le saint concile serait reçu et publié dans ses états sans aucune restriction formelle, mais simplement avec certaines modifications, pour mettre à couvert les droits du prince et du royaume. Ainsi fut-il publié, non-seulement en Espagne, mais en Flandres, et dans les royaumes de Naples et de Sicile.

Il y eut en France des difficultés beaucoup plus grandes, et que le corps épiscopal n'y a jamais pu surmonter, quelque tentatives qu'il ait faites à bien des reprises. Le principe de la difficulté était la pro-

(1) Herrer. Hist. génér. l. 10, c. 16. Campan. part. 2, liv. 15, dec. 4. Vald. c. 3. Fra-Paol. l. 8, p. 794.

testation que les ambassadeurs de France, après s'être retirés mécontens du concile, avaient faite pour motiver leur démarche. Ils avaient représenté tous les décrets de réformation faits depuis leur retraite, comme dressés de dessein prémédité pour renverser les droits du royaume et l'autorité du roi : exagération qui tenait sans doute du génie bouillant de l'ambassadeur du Ferrier, et qui lui servait peut-être à colorer sa précipitation ou son opiniâtreté ; mais il n'en était pas moins constant que les usages du royaume s'y trouvaient entamés par bien des endroits. Le cardinal de Lorraine essuya des plaintes, ou des froideurs mortifiantes à ce sujet, et qu'il méritait en partie, pour n'avoir pas soutenu convenablement la dignité de la première monarchie chrétienne, et du monarque fils aîné de l'église. Un autre obstacle à la réception solennelle, ou à la publication du concile, c'était la crainte d'irriter les calvinistes, qui le regardaient comme un manifeste de proscription contre eux, et qui ne manqueraient pas de courir aux armes afin d'en prévenir les suites. Telle fut la réponse du roi Charles IX au nonce Louis Antonini envoyé vers le monarque pour solliciter cette publication. Le roi se montra pénétré de vénération pour le saint siége, et plein de soumission aux décisions catholiques : il assura qu'il ferait mettre à exécution les décrets du concile les uns après les autres ; mais que pour les faire publier dans le royaume, la prudence ne le permettait pas, à la vue des troubles où les hérétiques pouvaient le replonger avec plus de péril encore que par le passé. Cependant quoiqu'il n'y ait point eu de promulgation légale du concile de Trente en France, il ne s'y est jamais formé le moindre doute, non-seulement sur les décrets de la foi et de la doctrine combattue par les hérétiques, non plus que sur ce genre également invariable de discipline qui tient essentiellement aux mœurs, et porte sur le droit divin, mais sur la plupart même des regles de réformation adoptées peu à peu, et par nos conciles particuliers, et par les édits de nos

rois, qui eurent soin de les faire observer dans les tribunaux. Une publication solennelle ne pouvait pas être beaucoup plus efficace; et pendant un assez long temps, peut-être eût-elle été plus contraire à l'édification même que cette réception tacite.

Parmi les chapitres de reformation, il était quelques articles de discipline arbitraire, contraires aux usages du royaume, rejetés par ses représentans ou par ses ambassadeurs, et qui n'y eussent jamais pu trouver entrée : il eût donc fallu faire dans la publication un discernement de ces articles, au risque de les décrier tous, et cela par un monument authentique et permanent. Le premier parlement du royaume s'opposa hautement à cette publication, principalement au sujet des deux dernières sessions. Il prétendait que l'autorité ecclésiastique s'y était étendue aux dépens de la puissance temporelle, en autorisant les évêques à procéder contre des laïques par amende et par emprisonnement; que le clergé, en faveur de cette prétention, ne pouvait rien conclure de ce que les princes, par zèle et par une pure grâce, avaient accordé aux évêques la liberté de punir leurs prêtres de peines temporelles, afin que la discipline fût plus efficacement maintenue. Il trouvait aussi que le renvoi des causes criminelles des évêques au pape, lésait les conciles provinciaux et nationaux, qui en avaient toujours été les juges; qu'en obligeant encore les évêques d'aller à Rome pour répondre aux accusations criminelles, on ne dérogeait pas seulement à l'usage de France, mais aux canons de plusieurs anciens conciles qui ordonnent de juger ces causes sur les lieux; qu'il était encore moins supportable que les causes en première instance fussent évoquées par le pape hors du royaume, contre une coutume des plus anciennes, confirmée par une foule d'édits; qu'au reste, l'exception ajoutée en ces termes, *pour cause pressante et légitime*, ne remédierait à rien, puisque l'application s'en faisant à Rome, toutes les causes y seraient trouvées légitimes et pressantes, comme il était manifeste par l'expérience du passé.

Il y avait beaucoup d'autres chefs d'opposition, qui ne peuvent trouver place que dans les ouvrages polémiques déjà si nombreux sur ce sujet.

La consultation de Charles du Moulin, l'oracle de la jurisprudence, fut un des avis qui firent le plus d'impression. Il reconnut qu'à l'égard de la foi, de la doctrine, de la constitution de l'église, de la réformation des mœurs et des personnes, le concile était à l'abri de toute improbation : mais, du reste, il fut d'avis qu'on ne devait pas le recevoir, parce qu'il ordonnait, par rapport à la police, quantité de choses contraires aux anciens conciles de France, aux droits de la couronne, à la dignité et à la majesté du roi, à l'autorité de ses édits, à celle de ses cours souveraines et des états généraux de la nation, aussi-bien qu'aux droits, libertés et immunités de l'église gallicane.

Cette consultation piqua vivement les partisans du concile, et attira des affaires fâcheuses à du Moulin (1). Il avait déjà laissé connaître son attachement aux nouvelles doctrines, avec assez de scandale pour se faire rechercher, et se voir réduit à quitter pour un temps la capitale. Il fut déféré au parlement, qui en s'opposant au changement de l'ancienne discipline de France, n'en demeurait pas moins attaché à la foi catholique. L'accusé fut contraint de subir en pleine chambre un interrogatoire juridique sur ses écrits, qu'il avoua; et il fut emprisonné à la conciergerie, comme ayant de mauvais sentimens sur la religion, et publiant des écrits séditieux. Le roi approuva la conduite du parlement. Quelque temps après néanmoins, il fit mettre du Moulin en liberté ; mais à condition qu'il ne ferait rien imprimer à l'avenir, sans une permission formelle.

Il avait publié avant cette époque son commentaire sur la coutume de Paris (1). Il fit paraître depuis, sa concorde des quatre évangélistes, où il combat avec force les erreurs de Calvin, contraires

(1) De Thou, l. 36. (2) Ibid. l. 38.

au luthéranisme, auquel il était passé. Les ministres calvinistes l'attaquèrent avec d'autant plus de fureur, que le transfuge était plus célèbre ; ce qui fut pour lui un coup de salut. Du Moulin avait professé le calvinisme en premier lieu. Réduit à fuir de sa patrie, et à errer en Allemagne, il y embrassa la confession d'Ausbourg. Enfin ce génie supérieur, revenu de son premier enthousiasme à son jugement exquis, et voyant que la réformation dont l'espoir l'avait abusé s'était convertie en licence et en faction, il abjura toutes ces nouveautés pernicieuses, pour rentrer sincèrement dans le sein de l'église catholique. Les outrages qu'il avait reçus des calvinistes, outrés de sa préférence pour le luthéranisme, ne contribuèrent pas peu à sa conversion : il présenta requête, à l'effet d'informer contre leurs violences. On le lui permit ; on lui nomma des commissaires ; et sur la déposition de quatre témoins, il établit que ces turbulens sectaires, presque tous étrangers dans le royaume, y formaient une seconde puissance qui anéantissait celle du roi ; qu'ils levaient des impôts sur leurs sectateurs ; qu'ils engraissaient de la substance des peuples, leurs ministres, leurs anciens, leurs diacres et tous les grades de leur monstreuse cléricature ; qu'ils renversaient entièrement la hiérarchie, pour y substituer la discipline de Genève ; que leurs synodes et leurs consistoires n'étaient que des assemblées séditieuses ; qu'ils y connaissaient de toutes sortes d'affaires, tant civiles qu'ecclésiastiques, au mépris du prince et des magistrats ; qu'ils y excitaient aux derniers excès de la licence, une multitude sans frein, et sans autres principes que leur sens égaré ; en un mot, que tous leurs enseignemens et toutes leurs manœvres ne tendaient qu'à suborner la fidélité des sujets du roi. Une procédure si grave ne fut cependant pas suivie, et du Moulin se vit réduit à publier une défense contre les calomnies des sectaires ; mais il se confirma de plus en plus dans la foi pure qu'il avait reprise. Il mourut enfin en 1566, à l'âge de soixante-six ans, non-seulement dans la communion de l'é-

glise, et avec des sentimens parfaitement orthodoxes, mais avec une piété exemplaire, et un vif repentir de ses égaremens passés. Il ne regretta la vie qu'afin d'engager les compagnons de son égarement, tant par ses écrits que par ses exemples, à imiter son retour. Il eut pour témoin le célèbre docteur Claude d'Espense, alors principal du collége du Plessis, et le curé de Saint-André-des-Arts, qui lui administrèrent les derniers sacremens, et l'assistèrent jusqu'au dernier soupir.

La bulle donnée pour la confirmation et la publication du concile de Trente, n'ayant pas été reçue en France, celle que Pie IV fit en particulier pour *l'index*, c'est-à-dire, pour le catalogue des livres jugés mauvais ou dangereux par les commissaires de ce concile, eut le même sort dans ce royaume. Il est vrai que les règles portées au nombre de dix par *l'index*, et dressées par l'autorité du concile, sont d'une sévérité qui paraît excessive au premier coup dœil: mais on cessera d'en juger ainsi, quand on considérera l'activité des sectes pour répandre leurs erreurs, et leur perfide industrie à les déguiser. Cette fureur était portée si loin par les calvinistes en particulier, qu'on crut ne devoir pas laisser à tout le monde la liberté de lire la bible en langue vulgaire. Il est ordonné qu'à cet égard on s'en rapportera au jugement de l'évêque, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourra permettre cette lecture à ceux en qui elle ne peut qu'augmenter la piété; encore faut-il que la permission soit obtenue par écrit, et que l'auteur de la traduction soit reconnu pour indubitablement orthodoxe. La peine des contrevenans est l'excommunication encourue par le seul fait, avec les autres peines de droit, suivant le jugement des évêques; ce qui a lieu tant pour avoir gardé que pour avoir lu, et à plus forte raison imprimé ou débité les ouvrages condamnés ou défendus, faits par des auteurs hérétiques ou soupçonnés d'hérésie. Toutes sévères que sont ces règles, on ne laisse pas d'ajouter qu'il sera libre aux évêques de défendre, outre cela, tous les livres des

auteurs quelconques qu'ils jugeront dangereux dans leur nation ou dans leur diocèse ; ce qui est plutôt un avertissement, qu'un droit conféré à des pasteurs établis de Dieu pour paître sainement le troupeau de Jesus-Christ. Quoique *l'index* n'ait par lui-même aucune autorité en France, on y pêche néanmoins grièvement, d'abord en lisant les livres obscènes qui s'y trouvent flétris, aussi-bien que les livres hérétiques, et généralement tous les livres qu'il condamne, dès qu'il se rencontre du danger dans leur lecture.

L'Allemagne ne parut pas d'abord beaucoup plus favorable que la France à la publication du concile. Les sectaires n'y avaient pas attendu que les décrets y fussent portés, pour faire des protestations publiques. Ils se déchaînèrent depuis en forcenés ; ils inondèrent leurs provinces, d'examens, de récriminations, ou plutôt de déclamations et d'invectives, où les emportemens du dépit et de la fureur tenaient lieu de raisons (1). Le souverain pontife les abandonnant à leur sens réprouvé, tourna tous ses regards vers les pays catholiques, et principalement vers l'empereur. Ferdinand qui avait souvent demandé la communion sous les deux espèces, crut les circonstances favorables pour l'obtenir, et fit de vives instances à ce sujet de concert avec l'électeur de Bavière son gendre. La chose fut mise en délibération dans l'assemblée des cardinaux ; et comme le nonce de sa sainteté lui avait écrit de Vienne que cette indulgence ramenerait la plupart des hérétiques, le pape l'accorda sous les conditions convenables : mais l'empereur ayant encore demandé pour les prêtres qui s'étaient mariés en apostasiant, la liberté de retenir leurs femmes en rentrant dans le sein de l'église, cette dérogation à une discipline si ancienne et si respectable, parut d'une tout autre conséquence. Pie IV craignit de flétrir son pontificat, en y donnant la première atteinte.

(1) J. Fabric. Montan. Orat. ad Germ. Mart. Chemn. Jac. Andr. etc.

Ferdinand I, qui mourut dans ces entrefaites le 25 Juillet 1564, n'eut pas le temps de faire de nouvelles instances; mais son fils Maximilien II, élu depuis deux ans roi des Romains, ne fut pas plutôt en possession de l'empire, qu'il revint à la charge avec une ardeur pour le moins égale, et d'un ton de théologien, il s'efforça d'établir par bien des traits d'histoire très-hasardés, que l'observance du célibat ecclésiastique avait été long-temps arbitraire dans l'église. Le pape, qui indépendamment de cet étalage de doctrine, savait parfaitement que la continence n'est pas attachée de droit divin aux ordres sacrés, fut néanmoins inébranlable. Pour les avantages incertains qu'on attendait de sa condescendance, il ne voulut pas faire une plaie si réelle et si profonde à la discipline, ainsi qu'à l'économie de l'église universelle. Ce différent retarda pendant quelques années la publication du concile en Allemagne; de manière que la profession de foi ordonnée par les pères de Trente et par une bulle particulière du pape, pour tous ceux qui seraient promus à quelque dignité et bénéfice ecclésiastique que ce fût, et même aux supériorités régulières, ne fut souscrite généralement par les évêques de cette nation, que long-temps après l'adhésion de ceux de France et de Pologne.

Comme il est à propos que le commun même des fidéles connaisse la doctrine d'un concile qui est, pour ainsi dire, le complément de tous les autres, et que toute la substance en est contenue dans cette formule de confession, nous la transcrirons ici tout entière (1). Elle contient, en premier lieu, le symbole qui se dit à la messe, et que personne n'ignore. Après quoi j'admets, poursuit-elle, et j'embrasse fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques, avec toutes les observances et les constitutions de la sainte église romaine. De plus, j'admets la sainte écriture, selon le sens qu'a tenu et que tient la sainte mère église, à qui il appartient

(1) Conc. t. XIV, p. 944 et seq.

de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes écritures, lesquelles je n'entendrai et n'interpréterai jamais autrement que suivant le consentement unanime des saints pères.

Je confesse aussi qu'il il y a proprement et véritablement sept sacremens de la loi nouvelle, institués par Notre-Seigneur Jesus-Christ pour le salut du genre humain, quoique tous ne soient pas nécessaires à chacun; savoir, le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage: tous confèrent la grâce, et parmi eux, le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent se réitérer sans sacrilége. Je reçois et admets aussi les usages de l'église catholique, reçus et approuvés dans l'administration solennelle de ces sacremens.

Je reçois et j'embrasse toutes et chacunes des choses qui ont été définies et déclarées dans le saint concile de Trente, touchant le péché originel et la justification. Je confesse pareillement que le véritable sacrifice propre et propitiatoire, est offert dans la messe pour les vivans et pour les morts, et que dans le très-saint sacrement de l'eucharistie est véritablement, réellement et substantiellement le corps et le sang de Jesus-Christ; qu'il se fait une conversion de toute la substance du pain en son corps, et de toute la substance du vin en son sang: changement que l'église catholique appelle transsubstantiation. Je confesse aussi que Jesus-Christ tout entier, ainsi que le véritable sacrement, est reçu sous l'une ou l'autre des deux espèces.

Je tiens pour constant qu'il y a un purgatoire, et que les ames y sont aidées par les suffrages des fidèles. Je crois pareillement que les saints qui règnent avec Jesus-Christ, doivent être honorés et invoqués; qu'ils offrent à Dieu leurs prières pour nous, et que leurs reliques doivent être aussi honorées. Je tiens très-fermement que les images de Jesus-Christ et de la mère de Dieu, toujours vierge, ainsi que des autres saints, doivent être gardées et retenues, et qu'il leur faut rendre l'honneur et la

vénération convenable. Je tiens aussi que le pouvoir concernant les indulgences a été laissé par Jesus-Christ dans l'église, et que leur usage est très-salutaire au peuple chrétien.

Je reconnais l'église romaine, catholique, apostolique, pour la mère et la maîtresse de toutes les églises ; et je jure et promets une véritable obéissance au pontife Romain, vicaire de Jesus-Christ, et successeur de saint Pierre, prince des apôtres.

Je confesse et reçois encore, sans aucun doute, toutes les autres choses laissées par tradition, définies et déclarées par les saints canons et par les conciles œcuméniques, spécialement par le saint et sacré concile de Trente ; et pareillement, je condamne, rejette et anathématise toutes les choses contraires, avec toutes les hérésies, quelles qu'elles soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisées par l'église.

Et cette foi véritable et catholique, sans laquelle il n'est point de salut, que je tiens sincèrement, que je confesse actuellement de mon plein gré, je jure, promets et m'oblige de la tenir et professer, avec le secours de Dieu, constamment et inviolablement, en son entier, jusqu'au dernier soupir de ma vie ; de procurer encore, autant qu'il sera en mon pouvoir, qu'elle soit prêchée, enseignée et gardée par ceux qui dépendront de moi, ou par ceux qui, à raison de mon emploi, seront commis à mes soins. Ainsi Dieu me soit en aide, et son saint évangile !

Les troubles qui agitaient la Pologne sous le faible gouvernement du dernier des Jagellons, Sigismond-Auguste, ne rendaient pas l'entrée du royaume peu difficile aux saints décrets de Trente. Cette église déplorable se trouvait comme submergée dans un débordement soudain de toutes les erreurs et de tous les désordres, et ce qui aurait dû faire sa ressource, ne servait qu'à précipiter sa ruine. Ses deux prélats les plus puissans, le primat archevêque de Gnesne par ses titres d'honneur, et l'évêque de Cracovie par ses richesses, tous les deux par leur esprit et leur savoir faire, n'employaient leur

prépondérance qu'à l'avancement de leurs intérêts particuliers, et laissaient opprimer sans obstacle la justice et la religion (1). Le primat avait même d'étroites liaisons avec les protestans, dont il attendait une révolution, à la faveur de laquelle il se flattait de pouvoir se soustraire à la dépendance de Rome, et se faire déclarer chef de l'église de Pologne. Quoique l'évêque de Cracovie eût des vues tout opposées, et qu'ils fussent très-mal ensemble, ils avaient toutefois un même désir de troubler l'état, ou de mettre au moins de la confusion dans les affaires.

Pour triompher de tant d'obstacles, et sûr-tout pour faire face à deux cabaleurs si dangereux, il fallait toute l'habileté de Commendon, qui en qualité de nonce fut chargé de ménager en Pologne la publication du concile. Il gagna d'abord la confiance du roi, au point de le déterminer, malgré sa mollesse, à chasser au moins tous les prédicans étrangers, comme les boute-feux qui animaient la licence et allumaient la sédition parmi ceux du pays. Il fallut empêcher ensuite le concile national que le primat, sous le prétexte même d'obéir à celui de Trente, voulait assembler pour régler les affaires de la religion sans la participation du souverain pontife. Commendon découvrit et avertit le roi, que les chefs de secte, attirés sous main par le primat, devaient assister à son concile; et le prince qui craignait jusqu'à l'ombre de ce qui pouvait troubler son repos, ordonna que cette assemblée fût remise à un temps plus tranquille. Le roi tenant ensuite les états à Varsovie, le nonce partit en diligence pour s'y rendre. Sitôt qu'il fut arrivé, sans avoir communiqué son dessein à personne, sans avoir même prévenu le roi, de peur que le primat n'en prît occasion de lier sa partie avec les sectaires, il aborde tout à coup le prince, l'entretient en particulier, le fait entrer dans ses vues, et l'engage à lui donner sur le champ une audience en plein sénat.

---

(1) Gratian. Vit. Commend. l. 2, c. 8. Rain. an. 1564, n. 41. Pallav. l. 24, c. 13.

Il

Il y fut introduit aussitôt que le roi eut pris sa place, et parla d'une manière si touchante, et en même temps si convaincante et si forte, qu'on le regarda comme un homme inspiré de Dieu. Il exposa les vues pures qu'avait eues le chef de l'église en assemblant le concile. Il en parcourut d'une manière rapide l'ouverture, les convocations et les interruptions diverses, les sessions multipliées et la conclusion, montrant que tout s'y était passé dans les formes légitimes, et suivant les canons apostoliques. Tirant aussitôt l'exemplaire des décrets, il dit que ce volume sacré n'était rempli que d'instructions célestes, émanées du sein de Dieu même, dictées par le Saint-Esprit pour le salut de l'univers, pour confirmer les fidèles sincères dans la croyance de l'église, pour dissiper l'incertitude des esprits flottans, pour fournir des moyens de salut aux provinces même infectées de l'hérésie; qu'il serait d'une présomption et d'une opiniâtreté insupportable, de ne pas se soumettre à des décrets dressés dans un concile œcuménique, après un mûr examen de toutes les raisons par près de trois cents évêques, et par tout ce qu'il y avait de plus profonds docteurs en Europe.

Quel aveuglement, reprit-il ensuite, que chacun se fasse un système de religion à sa mode, que chacun se fasse un culte et des cérémonies arbitraires; que des particuliers sans caractère et sans mission, sans autre guide que l'esprit de licence et d'indépendance, entreprennent d'expliquer, de réformer, de renverser les dogmes et les lois que Dieu a révélés à son église! Désordre porté parmi eux à de tels excès, qu'eux-mêmes, sans l'avouer d'une manière expresse, en sont convenus par les œuvres. Après avoir refusé l'obéissance au successeur légitime de Pierre, pour qui le Sauveur a prié afin que sa foi ne manquât point, et qu'après sa conversion il confirmât ses frères; après avoir soulevé les peuples contre les successeurs des apôtres, avec qui le Seigneur a promis d'enseigner toutes les nations jusqu'à la consommation des siècles; après

avoir dévasté les provinces et les régions entières par leurs violences, par leurs séditions, par leurs brigandages, ils ont été forcés d'en revenir au régime de l'église. Ils ont établi des maîtres dans leurs sectes, ils ont fondé de nouveaux pontificats, ils ont créé un genre bizarre de magistrature, partie ecclésiastique, partie séculière; et dans leurs synodes, institués sans aucun droit, tenus contre toutes les formes antiques, ils ont ressuscité la puissance même qu'ils avaient détruite, et qu'ils poursuivent encore avec fureur dans l'église catholique. Ces étranges réformateurs cependant, qui ne prennent conseil que de leurs passions, qui ne reçoivent de lois que de leur caprice, se couvrent du nom de l'écriture et de la parole de Dieu : c'est là comme un dernier retranchement où ils se croient invincibles. Ils rejettent tout autre juge; ils rient du jugement des hommes, qui peuvent se tromper et tromper les autres : comme si eux-mêmes n'étaient pas des hommes laissés à leur propre faiblesse, et qu'ils eussent pu ravir à l'église, avec ses biens temporels, sa divine et inaliénable prérogative de l'infaillibilité, ou plutôt comme s'ils tenaient de leur auteur l'affreux privilége de rendre véritable et saint tout ce qu'enfante leur imagination déréglée.

L'orateur, après s'être étendu fort au long sur les preuves de l'autorité et de l'infaillibilité de l'église, passa aux désordres causés dans plusieurs états par les nouveautés hérétiques, et retraça les calamités qu'il avait vues de ses propres yeux dans ses derniers voyages. Il fit une peinture aussi vive que vraie des factions, des soulèvemens, des meurtres, des pillages, des sacriléges, des atrocités exercées sur les personnes consacrées à Dieu, du renversement et de l'incendie des églises, de tous les effets des divisions et des guerres intestines causées par cette funeste réforme. Il appuya beaucoup sur les malheurs de la Pologne en particulier; puis mettant en contraste l'ancienne tranquillité de ce royaume, l'état florissant de sa religion, et la douce union des citoyens qui fait la force et la sûreté des

empires, avec les dissentions et les troubles présens, il exhorta les Polonais, d'un ton pathétique, à rappeler la concorde et la fécilité dans leur patrie, à soutenir la réputation de valeur et de piété qu'ils avaient tout ensemble hérité de leurs ancêtres. Mais le remède unique, ajouta-t-il, le spécifique souverain aux maladies du corps de l'état et de chacun de ses membres, c'est la soumission aux décrets du concile œcuménique, à l'organe infaillible de l'Esprit-Saint; et pour cela, qu'aurez-vous à sacrifier? Des opinions incertaines, variables et variées à l'infini, inconciliables, contradictoires, que la légéreté a introduites, et que le libertinage veut perpétuer. Il finit en prenant Dieu à témoin, qu'il avait rempli son ministère; qu'il les avait avertis en commun et en particulier, que la charge retombait tout entière de sa conscience sur la leur, et qu'au jour où les hommes seront présentés au juge sévère qui prononcera sur leurs fausses vertus, aussi-bien que sur leurs vices, il rendra lui-même témoignage contre les obstinés.

A ces mots, le nonce présenta les actes du concile au prince, et voulut sortir du sénat pour ne pas gêner les délibérations; mais le roi le retint, et à l'instant on alla aux opinions. Le discours du nonce avait fait les plus vives impressions sur le sénat, et particulièrement sur les anciens sénateurs, qui se souvenaient de l'état paisible où était le royaume avant les factions de l'hérésie; et l'on en vit plusieurs fondre en larmes: il avait même touché ou du moins étonné les hérétiques eux-mêmes. Cependant l'archevêque de Gnesne, avec l'endurcissement et la malignité propres à un chef de la hiérarchie qui trahit son état, loua en termes magnifiques le zèle du souverain pontife, et la sagesse des pères du concile, dont il conseilla de recevoir les actes avec toutes les marques d'honneur; mais après ces éloges perfides, il conclut à ce que le roi les lût, et les examinât à loisir dans son conseil, avant de rendre aucune réponse positive. Le corps du sénat était bien différemment disposé; à cet avis, qui soumettait

le concile au jugement séculier, il s'éleva un murmure général d'indignation parmi les évêques et les seigneurs catholiques. Assuré dès-lors du consentement commun, le roi, sans prendre autrement les suffrages, dit qu'il ne croyait pas pouvoir en conscience tarder plus long-temps à recevoir les décrets du concile, et qu'il se soumettait, comme il était indispensable pour tout chrétien, aux ordonnances de l'église universelle. Toute l'assemblée applaudit ; le vice-chancelier donna la réponse légale à Commendon, et le roi écrivit au pape que ses états avaient reçu avec respect le saint concile.

Afin de rendre ces saintes décisions toujours plus recommandables, Pie IV, sans se borner à des promulgations stériles, employa ses soins et tout son pouvoir a faire mettre les décrets à exécution, et sur-tout la loi capitale de la résidence. Par une première bulle, il ordonna la confiscation des biens au profit des réserves faites par la chambre apostolique en faveur de l'église et des pauvres, contre les évêques et tous les bénéficiers ayant charge d'ames qui ne résideraient point. Il y eut peu après une seconde bulle plus rigoureuse encore, ou plus circonstanciée que la première, afin d'obvier aux supercheries de la fausse conscience, si ingénieuse à se faire illusion en cette matière. Par une troisième, émanée de ce même esprit de vigilance à qui rien n'échappait, il statua que les bénéficiers étudians ne jouiraient qu'avec le consentement des ordinaires, du privilége qu'on leur laissait de percevoir, sans résider, les fruits de leurs bénéfices.

La sollicitude pontificale cependant n'était pas absorbée toute entière par les affaires du concile: une des meilleures œuvres que Pie IV fit en ce temps-là, fut de seconder saint Philippe de Neri dans l'établissement de sa congrégation de l'oratoire, qui prit sa forme régulière en cette année 1564 (1). Philippe, après avoir fait ses humanités à Florence où il était né d'une famille considérée en Toscane, était venu

(1) Vit. S. Philip. Ner. per Gallon.

continuer ses études à Rome, et y avait eu des succès si brillans, qu'il fut peu de personnes en place qui ne voulussent le connaître, et lier commerce avec lui. Sa modestie, son honnêteté, sa tendre piété, toutes ses éminentes vertus effaçaient encore ses talens, ou plutôt les faisaient briller d'un nouvel éclat, et le rendaient aussi aimable qu'estimable à tous les gens de bien et de mérite. Il acquit ensuite, par ses études particulières, une connaissance parfaite des divines écritures, des pères de l'église, des matières canoniques, des règles de la direction, et tout particulièrement du discernement des esprits. Le premier usage qu'il en fit, ce fut de retirer du déréglément une quantité de jeunes hommes, et de faire différentes associations pour la pratique constante et assidue des bonnes œuvres. Entre les conversions éclatantes que Dieu opéra par son moyen, on compte celles de Jean-Baptiste Salviati, frère du cardinal de ce nom, et cousin de la reine Catherine de Médicis; de François-Marie Tarugio, neveu du pape Jules III, et depuis cardinal; de Constance Tassoni, de Jean-Baptiste Modi, d'Antoine Fuccio, et d'autres sujets distingués au nombre de vingt, qui s'attachèrent à lui comme ses coopérateurs inséparables. Le célèbre Baronius que sa haute capacité fit élever au cardinalat, Bordini, depuis archevêque d'Avignon, et Alexandre Fédeli, s'étant encore associés avec eux, la communauté des prêtres de l'oratoire prit naissance à Rome dès l'année 1558, pour enfin se former six ans après en congrégation réglée.

Les Florentins engagèrent alors le saint instituteur à prendre la conduite de l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui leur appartenait à Rome; on lui donna une maison attenante pour loger sa communauté, et l'on y ajouta quelques revenus pour son entretien. Jusque là ses disciples étaient demeurés laïques: il en fit aussitôt après promouvoir les principaux au sacerdoce, en commençant par Baronius, Bordini et Fédeli. Tous s'astreignirent dès-lors, sans aucun vœu néanmoins, à vivre en communauté, et en peu de

temps la congrégation se trouva pourvue d'excellens ouvriers, qui s'appliquèrent, avec un grand fruit, à la prédication de l'évangile et à la direction des ames. Ils furent encore long-temps sans avoir aucune règle par écrit, et sans autre guide que la charité, tant pour les exercices réguliers que pour les fonctions apostoliques. Ce ne fut que sous le pontificat de Grégoire XIII, que leur nombre se trouvant considérablement augmenté, le saint, à leur prière, dressa peu avant sa mort des règles et des constitutions, qui furent confirmées par un bref de ce pontife.

Un événement non moins heureux pour l'église que l'établissement de cette pieuse congrégation, fut la mort de l'hérésiarque Calvin. La chrétienté fut enfin délivrée de ce fléau public le 27 de Mai 1564, comme il n'avait pas encore cinquante-six ans accomplis. Travaillé depuis sept ans de plusieurs maladies griéves, puis consommé par une fièvre d'étisie, il fut enfin étouffé par un asthme qui avait déjà mis plusieurs fois sa vie en danger. Il mourut à Genève, d'où il n'était plus sorti depuis qu'il avait réussi à y établir, avec sa factieuse hiérarchie, sa domination absolue. Théodore de Bèze, et ses autres historiens ou panégyristes huguenots, disent qu'il expira paisiblement en louant le Seigneur. Quantité d'autres écrivains, luthériens et catholiques, assurent qu'il mourut en désespéré, maudissant sa vie et ses œuvres. Il est assez inutile de discuter des témoignages si contraires. Qu'importe à la consommation de l'endurcissement, qu'elle s'opère dans la frénésie du désespoir, ou dans le calme affreux d'un endurcissement consommé ?

Avec beaucoup d'esprit, une mémoire heureuse, un sens naturellement exquis qu'un orgueil excessif peut seul réussir à dépraver, une plume éloquente, une diction élégante et très-pure, une application infatigable au travail, de la régularité, de la tempérance, un désintéressement qui ne lui laissa pour tout bien à sa mort qu'environ deux cents écus, Calvin eut aussi toutes les qualités qui ne sont pro-

pres que d'un hérésiarque, une hardiesse extrême à enfanter des opinions nouvelles, une activité prodigieuse à les répandre, une invincible opiniâtreté à les soutenir, assez de raisonnement pour surprendre les esprits superficiels, assez d'érudition pour en imposer aux demi-savans, assez d'énergie et d'élévation pour faire plier devant lui les puissances même qui se hasardaient à l'écouter. Il trouva néanmoins dans son propre fond d'étranges obstacles à ses progrès, et au maintien même de son autorité quand elle fut établie. Outre sa figure basse et sa physionomie sinistre, son œil atrabilaire, ses manières désagréables et farouches, qui rebutaient d'abord tous ceux qui avaient à traiter avec lui; une humeur sombre et chagrine qui ne le quittait point; un génie colère, querelleur, impatient de la plus légère contradiction (1); si mordant et si outrageux, que Martin Bucer le dit moins semblable à un homme qu'à un chien enragé, et cela dans une lettre qu'il lui écrivait en ami, afin de le tenir en garde contre des défauts si nuisibles au progrès de sa doctrine; un orgueil d'autant plus odieux, qu'il affectait plus de mépris pour les honneurs; une sotte vanité qui lui faisait faire à tout propos son fade panégyrique; une hauteur, une arrogance méprisante qui traitait les ministres ses collègues comme de vils esclaves: tant de caractères d'un méchant naturel le rendaient si insupportable, même à ses sectateurs, que faisant comparaison de cette misanthropie repoussante, avec l'humeur enjouée de Théodore de Bèze qui lui succéda, on disait communément à Genève, qu'on aimerait mieux être en enfer avec Bèze, qu'en paradis auprès de Calvin (2). Mais par un enchantement dont il n'est pas facile de rendre raison, toujours on courut, avec la même fureur, le hasard de marcher sur ses pas, quel qu'en pût être le terme.

La cause première qui l'a déterminé à déchirer le sein de l'église, et qui ne fut autre que le dépit de n'avoir pu obtenir un bénéfice qu'il sollicitait à la

(1) Balduin. in Calv. (2) Papyr. Mass. in vit. Calv.

cour, ne devait-elle pas suffire toute seule pour ouvrir les yeux (1)? L'impie, avant ce refus, avait déclaré que s'il l'essuyait, il en tirerait une vengeance si terrible, qu'elle ferait parler de lui plus de cinq cents ans; en même temps il avait montré le commencement de son institution, dont il s'occupait dès-lors. Le bénéfice fut donné deux jours après à un parent du connétable de Montmorenci, et l'hérésiarque tenant parole, travailla aussitôt à l'établissement de sa secte. Ce fait attesté de la manière la plus authentique par la respectable famille des Charretons, à l'un desquels Calvin lui-même s'en était ouvert, ne fut pas le moindre motif de la conversion et de la persévérance du grand Turenne.

Calvin, avant de mourir, essuya une dernière mortification qui lui fut extraordinairement sensible (2). Les sacramentaires dont il était le chef, s'appliquant sans relâche à fortifier leur parti, firent des tentatives nouvelles, afin de s'unir avec les protestans d'Allemagne, et les ennemis de la maison d'Autriche favorisèrent cette manoeuvre avec empressement. Environ six semaines avant la mort de l'hérésiarque, on s'assembla le 10 d'Avril pour conférer à Maulbrun, ancien monastère à quelques lieues de Spire. Dans la crainte de multiplier les contradicteurs avec les médiateurs, on n'avait choisi qu'un petit nombre de ceux-ci, savoir, deux princes, dont le duc de Wittemberg pour les luthériens, avec cinq docteurs, deux conseillers d'état, un secrétaire, et pour les zuingliens ou calvinistes, l'électeur palatin, avec un pareil nombre d'assesseurs revêtus des mêmes titres. Les difficultés, pour avoir été si bien prévues, n'en furent pas moins insurmontables.

Les deux coryphées du doctorat hérétique, étaient Jean Brentius pour le luthéranisme, et Pierre Bouquin pour le calvinisme (3): Brentius si bien persuadé de la présence réelle, qu'il avait été le premier auteur de *l'ubiquité*, ou de la créance qui tient Jesus-

---

(1) Soulier, Hist. du Calv. in-4°, p. 6 et suiv. (2) Rain. an. 1564, n. 24. (3) De Thou, l. 36, ad an. 1564.

Christ réellement et corporellement présent, non-seulement dans l'eucharistie, mais en toute chose et en tout lieu, selon le mot latin *ubique*, et Pierre Bouquin, sacramentaire déterminé de la province de Berry en France. Bouquin avança d'abord sans ménagement, que Jesus-Christ n'était pas substantiellement et corporellement dans l'eucharistie; que la cène n'était que la mémoire de la mort du Rédempteur, et que cette sainte victime n'ayant été immolée que pour les justes, elle ne pouvait être mangée par les impies. Brentius répliqua que cette opinion était insoutenable, qu'elle anéantissait tous les fruits du sacrement; qu'elle n'excluait pas seulement les pécheurs de sa réception, mais que les justes ayant déjà, par la foi, tous les avantages qu'on leur en faisait attendre, ils ne pouvaient plus s'en approcher que par une vaine bienséance qui tenait de l'imposture. Le sacramentaire dit que cette réponse était pleine d'absurdités; le luthérien ne mesura pas mieux ses termes. En peu de momens, la dispute devint si injurieuse, si tumultueuse et si messéante, que les deux princes, modérateurs inutiles, ne crurent pouvoir mieux faire que de se retirer. Les deux partis publièrent ensuite des relations, où chacun s'arrogeait l'honneur de la victoire, et qui ne servirent qu'à augmenter leur animosité réciproque. Tout ce qui fut démontré, c'est qu'ils n'étaient convenus de rien. Tandis que les calvinistes se vantaient d'avoir été reconnus pour frères par les luthériens, ceux-ci publiaient qu'ils les avaient rejetés de leur église comme des énergumènes et des ministres de Satan.

Le jeune roi de France, Charles IX, ayant été déclaré majeur, selon les lois du royaume, en entrant dans sa quatorzième année, la reine mère le fit partir pour la visite des provinces, afin de le montrer à ses sujets, de les lui affectionner, et d'obvier aux effets de la dissention. Les hérétiques se persuadèrent que le but de ce voyage était de les espionner, de les miner sourdement, et ils n'en attendirent rien que de funeste. Au point où en étaient

les affaires et la disposition des esprits, après des accommodemens forcés, les sujets de plainte renaissaient tous les jours de part et d'autre. Les commissaires de la cour, dans l'exécution des édits, avaient principalement égard aux circonstances des lieux et à la puissance des partis. Dans les endroits où les calvinistes se trouvaient les plus forts, on se relâchait considérablement en leur faveur; ailleurs, on poussait quelquefois la sévérité au delà même des ordonnances, ce qui donnait journellement lieu à des murmures, à des entreprises, à des violences qui allaient assez souvent jusqu'au meurtre et au brigandage.

Le roi se trouvant à Roussillon, terre appartenante à la maison de Tournon dans la province du Dauphiné, il reçut des plaintes sans nombre de la part des catholiques et des religionnaires, sur des violences réciproques commises au territoire d'Autun, au pays de Tours, et dans plusieurs cantons de la Guienne : il ordonna d'en informer, et en conséquence des informations, il porta l'édit qui prit le nom du lieu où se trouvait la cour. Elle le donnait comme une interprétation, et les calvinistes le prirent pour une abolition de celui d'Amboise. Il y était déclaré, que l'exercice public du calvinisme accordé aux gentilshommes, devait se borner à leurs domestiques et à leurs vassaux, et que ceux qui lui donneraient plus d'étendue seraient traités comme des rebelles. On défendait, sous peine de châtiment corporel, de faire des attroupemens, ni aucune levée de deniers, même pour la subsistance des ministres. On renouvelait l'injonction faite aux prêtres, aux religieux et aux religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume, et cela dans l'espace de deux mois, sous peine de galère pour les hommes, et de prison perpétuelle pour les femmes.

Les prétendus réformés firent retentir leurs plaintes de toutes parts. Le prince de Condé, du sein des plaisirs qui le retenaient au château de Valeri ajouté depuis peu à ses domaines, fit parvenir au roi d'inu-

tiles remontrances. Tout riait alors au monarque, dont la présence avait réveillé l'amour et le respect dans le cœur de ses peuples. Les fortifications suspectes tombaient. Des forteresses nouvelles s'élevaient au premier ordre, pour tenir en bride les grandes villes. Les attroupemens se dissipaient devant lui. Dans toutes les provinces où il mettait le pied, les personnes en place accouraient pour lui jurer une inviolable fidélité. Toutefois il donna d'abord de belles paroles, de peur de fournir aux mutins quelque prétexte de brouiller durant son absence; mais prenant à son retour le ton qui convenait à sa dignité, il répondit au prince, que sans doute il ne lui était pas venu dans l'esprit qu'il pût jamais s'arroger le droit de gouverner à son gré la volonté de son souverain. Condé sut dissimuler son mécontentement, qui n'en parut qu'avec plus d'éclat par la suite.

En conséquence du concile œcuménique, on célébra dans l'étendue de la chrétienté un grand nombre de conciles particuliers, tant pour obéir au décret qui ordonnait la célébration des conciles provinciaux, que pour la publication générale des décrets de Trente (1). La France qui avait refusé d'admettre des usages contraires à son ancienne discipline, se montra néanmoins, au concile de Rheims, la plus empressée des nations chrétiennes, non-seulement à se soumettre aux décisions dogmatiques de Trente, mais (sans nommer la source où elle puisait) à recueillir dans ce concile tous les points de discipline qui ne contrariaient point les coutumes ou les maximes du royaume. Dès le 26 de Novembre 1564, on fit l'ouverture du concile de Rheims, où assistèrent en personne le cardinal de Lorraine, archevêque du lieu, les évêques de Soissons, de Châlons, de Senlis, et par procureurs, ceux de Laon, de Noyon, d'Amiens et de Boulogne, sans compter Nicolas Pellevé, archevêque de Sens, et le savant évêque de Verdun, Nicolas Psalme, qui s'y trouvèrent

(1) Labb. Conc. t. xv, p. 43 et seq.

par occasion. Dans la première des congrégations ou sessions, qui furent au nombre de dix-neuf, non comprise l'ouverture, on chargea différens docteurs de dresser une profession de foi entièrement conforme aux décisions de Trente, et qui fut approuvée, comme telle, dans la quatrième. On fit dans les autres des règlemens de discipline, où l'on aperçoit la même conformité avec celle du concile général, pour ce qui est de la résidence, de la vie réglée des pasteurs, du devoir d'enseigner et de prêcher, de la visite des paroisses, du soin des bâtimens et du culte extérieur, de la promotion aux saints ordres et de leurs fonctions diverses, de l'âge, de la science, des mœurs, et de toutes les qualités requises dans ceux qui s'y présentent, et plus particulièrement encore dans les sujets qu'on destine à être curés. Le cardinal de Lorraine, qui possédait au degré souverain le talent de la représentation, et de l'édification même, donna l'exemple, pour adoucir ce que la réforme pouvait avoir d'amertume, et demanda instamment au concile, que l'on commençât par examiner s'il y avait quelque chose à reprendre dans sa conduite, afin qu'il pût s'en corriger : il choisit pour admoniteurs les évêques de Soissons et de Châlons, et protesta qu'il se conformerait à leur jugement.

Le cardinal de Châtillon, suffragant de Rheims en sa qualité d'évêque de Beauvais, se dispensa de venir à ce concile, sans y envoyer ni procureur, ni excuse. Il ne gardait plus ni mesure, ni décence dans son attachement aux erreurs et aux déportemens des sectaires. Dès l'année précédente, le souverain pontife avait prononcé contre lui une sentence d'excommunication et de déposition en plein consistoire. Depuis cette flétrissure, qui ne servit qu'à augmenter son impudence, il affectait de porter les ornemens du cardinalat dans les cérémonies les plus profanes, et jusqu'en se mariant, comme il le fit alors avec Isabelle de Haute-Ville, qu'il entretenait en secret depuis quelques années. Le scandale était si public, que les protestans eux-mêmes n'appelaient pas autrement ces burlesques époux, que le comte et la

comtesse de Beauvais. Le protecteur du concile demanda que ce prélat sans pudeur fût déclaré contumace ; sur quoi le cardinal de Lorraine ne voulut point opiner, de peur qu'on n'attribuât son avis à l'inimitié qui était entre sa maison et celle de Coligny. La contumace fut cependant prononcée, au moins provisionnellement, et avant la réponse du roi à la lettre que les pères avaient cru devoir en écrire à sa majesté.

Maximilien de Bergue, premier archevêque de Cambrai, usant de cette juridiction nouvelle que lui contestait celui de Rheims, tint aussi son concile dans sa ville métropolitaine au commencement du mois d'Août 1565 (1). On y vit les évêques d'Arras, de Saint-Omer, de Namur, et celui de Tournai, qui s'était néanmoins excusé par lettres auprès des pères de Rheims ses anciens comprovinciaux, de ce qu'il ne venait pas à leur concile. Les actes de Cambrai commencent par une profession de foi, après laquelle on trouve vingt-un titres ou articles divisés en un grand nombre de chapitres, où l'on adopte, comme dans le concile de Rheims, tout le fond de la discipline de Trente, et spécialement par rapport à l'établissement des séminaires. Ils finissent par une confirmation et une acceptation formelle de ce saint concile. On dressa même à cette fin un formulaire exprès, qui fut signé de tous les assistans.

Le grand archevêque de Milan, saint Charles Borromée, avait certainement autant d'ardeur qu'aucun autre prélat, pour mettre à exécution les décrets d'un concile œcuménique qu'il savait mieux que personne avoir été ménagé par la Providence pour renouveler la face de l'église (2). Il en avait procuré la partie principale ; il en avait dirigé les sessions les plus importantes et les plus laborieuses ; il en avait écarté les contre-temps, les orages, les dangers de toute espèce, et qui renaissaient à chaque

(1) Ibid. p. 147 et seq. (2) Vit. S. Car. per Scipam. l. 2, c. 2. Guissan. l. 1, c. 8. God. l. 1, c. 9 et 10.

pas ; enfin, contre l'avis de plusieurs cardinaux qui en trouvaient quelques décrets de réformation fort préjudiciables aux officiers de la cour pontificale, il avait déterminé le pontife à les confirmer tous sans exception, en lui faisant comprendre que la moindre clause en ce genre ferait triompher les hérétiques, et serait un scandale pour la plupart des fidèles : mais il était retenu près du pape son oncle dont il avait toute la confiance, et qui ne voulait point entendre à se séparer de lui, quelque instance que fît le saint archevêque pour obtenir la permission de se retirer dans son église. Dans le fond, la situation des affaires à Rome à l'issue du concile, le rendait absolument nécessaire pour aider le vieux pape à soutenir le faix du pontificat ; et il était de l'ordre qu'il préférât le bien de l'église universelle, à l'avantage particulier de l'église de Milan.

Il remit donc son départ à un temps plus opportun, et tirant de cette nécessité de nouveaux motifs de ferveur, il s'efforça de retracer dans sa personne et dans son domestique un modèle parfait de la réformation ordonnée par le saint concile : il n'envisagea dans sa qualité de cardinal-neveu, que l'heureuse révolution qu'un tel exemple pouvait produire dans les mœurs de la prélature. Enfin il s'était convaincu pleinement que c'est de la vertu seule, et non pas de l'éclat extérieur, que l'autorité pastorale tire son ascendant. Il se résolut à rendre sa maison tout ecclésiastique, et congédia tout d'un coup quatre-vingts personnes séculières, gentilhommes, écuyers, maîtres d'hôtel, officiers et domestiques de tout étage ; il ne retint chez lui que des ecclésiastiques, à l'exception des laïques nécessaires pour les bas offices. Cependant son ame grande et sensible, également incapable de petitesse dans la piété et de dureté dans la réforme, pourvut avec beaucoup de libéralité à la subsistance de tous ceux qu'il renvoyait. Quant aux gens d'église qui devaient à l'avenir composer toute sa maison, il leur donna des règles chrétiennes pour leur manière de vivre, leur défendit tout ce qui pouvait offenser tant soit peu la modestie cléricale,

et leur interdit en particulier l'usage de la soie dans leurs vêtemens.

Il ne voulut plus user lui-même que d'habits de laine, renonça aux divertissemens, bien qu'innocens, où il avait cru jusque là pouvoir se relâcher de l'accablement des affaires publiques, ne chercha plus de consolation que dans ses communications intimes avec Dieu, jeûna plus souvent que de coutume, et réglément une fois la semaine au pain et à l'eau, mortifia sa chair par le cilice et les disciplines, multiplia ses aumônes tant secrètes que publiques, et pour y fournir, il bannit de sa maison, non-seulement toute apparence de luxe, mais toute dépense qui n'était pas d'étroite nécessité. Ses pieuses largesses s'étendirent à tous les lieux où il avait des bénéfices ; mais nulle part elles ne furent plus abondantes que dans son archevêché. Tandis qu'il n'y résida point, il n'en voulut tirer aucun revenu, trouvant du désordre, comme il s'en expliquait, à vivre du lait des brebis qu'il ne paissait pas lui-même. La vie des religieux les plus austères ne pouvant offrir que des douceurs à un prélat ainsi disposé, il eut quelque envie de quitter le gouvernement des affaires de l'église, pour se retirer dans un monastère où il pût s'appliquer uniquement à sa propre sanctification. Il communiqua sa pensée à l'archevêque de Brague, dom Barthelemi des Martyrs, qui était son intime ami, et dans la piété duquel il avait beaucoup de confiance. Ce vertueux prélat lui répondit que les douceurs de l'oraison ne devaient servir qu'à tempérer l'amertume des travaux de l'épiscopat, et à les rendre plus supportables ; que bien différente de la piété d'un solitaire, celle d'un prince de l'église devait être pleine de force et d'activité ; qu'il ne pouvait, à la vérité, ménager avec trop de soin les moyens de résider invariablement dans son diocèse ; mais qu'il ne fallait rien précipiter, qu'il devait avoir égard à la vieillesse de son oncle, et aux besoins de l'église ; qu'en abandonnant le ministère qu'il remplissait utilement, on pourrait lui donner un successeur qui n'aurait ni son intégrité, ni sa prudence,

ou du moins ses bonnes intentions; qu'il eût seulement à écarter avec toute la diligence possible les dangers qui pouvaient résulter de son absence actuelle, et cependant, pour compenser le bien qu'il ne lui était pas libre de faire en personne dans le diocèse de Milan, qu'il s'étudiât plus que jamais à donner à tout le monde chrétien l'exemple rare d'un cardinal-neveu plus intéressé pour la gloire de l'église que pour la grandeur de sa maison (1).

Charles, docile à des avis si sages, continua son office important auprès du souverain pontife, et s'efforça sur toute chose d'avancer de jour en jour dans la piété. Dieu répandit des bénédictions abondantes sur les œuvres d'une ame si droite. Ses exemples furent tout-puissans dans la cour pontificale, qui en assez peu de temps parut toute changée. Plusieurs les suivirent avec affection dans toute la sincérité de leur ame; les autres furent au moins très-attentifs à ne plus rien faire qui pût venir à sa connaissance. Le vice, en un mot, s'il ne fut pas entièrement banni du Vatican, s'y trouva sans pouvoir, et réduit à se cacher. Le pape lui-même profita infiniment du commerce de son neveu, et corrigea bien des choses qui, sans être absolument mauvaises, ne donnaient pas toute l'édification qu'on a droit d'attendre de la chaire de Pierre. Borromée prit un soin particulier de réparer et d'embellir les églises de ses titres et bénéfices, qui presque toutes se ressentirent de la noblesse de son goût pour ce genre de magnificence. Il en usa de même en faveur des religieuses de sainte Marthe, dont il se trouvait protecteur; mais ce fut dans l'édifice de Sainte-Marie-des-Anges qu'il déploya toute sa pieuse munificence, ainsi que dans la superbe chartreuse que le pape, à sa persuasion, fit bâtir sur les ruines des thermes de Dioclétien : monument si propre à faire sentir le néant des grandeurs profanes. La vue de ces édifices augustes excita l'émulation parmi les cardinaux et les évêques, qui s'empressèrent à l'envi de les mul-

(2) Vie de Barth. des Mart. l. 2, c. 23.

tiplier

tiplier dans leurs propres bénéfices; en sorte que Rome, et une bonne partie de l'Italie, sont redevables à saint Charles du grand nombre de belles églises qu'on y admire aujourd'hui, et des ornemens les plus précieux qui les enrichissent.

Cependant les bonnes œuvres étrangères à son diocèse, ni tout ce qu'il y faisait de bien par ses représentans, ne le tranquillisaient pas sur son absence personnelle. Son grand vicaire néanmoins lui rendait ponctuellement, par tous les courriers, un compte exact de ce qui s'y passait. Depuis sa consécration, il y tenait un évêque suffragant. Il y établit un deuxième grand vicaire, nommé Nicolas Ormanète, formé par le saint évêque de Vérone, Jean-Matthieu Gilbert, qui avait été le premier restaurateur de la discipline ecclésiastique dans l'Italie. Ormanète, après avoir rempli avec honneur l'office de grand vicaire à Vérone, après avoir été honoré de la même confiance par le cardinal Paulus qu'il suivit en Angleterre, après avoir paru avec distinction au concile de Trente, s'était réduit au gouvernement d'une petite cure, où il ne pensait qu'à se sanctifier et à se faire oublier. Tiré de là par le saint archevêque, qui ne put faire céder sa modestie qu'au zèle de la plus grande gloire de Dieu, il fit à Milan tout ce qu'un évêque peut attendre d'un autre que de lui-même. Son premier soin fut d'assembler en synode les ecclésiastiques du diocèse. Ils s'y trouvèrent au nombre d'environ douze cents. On y publia les décrets du concile de Trente, et chacun fit sa profession de foi selon la formule qui avait été dressée dans ce concile. Le pieux grand vicaire parla avec une onction qui jeta au moins des semences de vertu dans les cœurs; ensuite il visita toutes les églises de la ville, et la plus grande partie de celles du diocèse, où il corrigea un nombre infini d'abus. Il donna commencement à un séminaire. Il réforma beaucoup de désordres dans les maisons religieuses. Il fit en un mot tout ce que pouvait faire le plus accompli des vicaires généraux, et manda cependant à l'archevêque que l'entreprise passait les forces d'une autorité précaire; que les travaux

étaient tels, qu'ils ne demandaient pas moins qu'un Hercule ; que la présence du chef en personne pouvait seule arrêter le torrent de la corruption, au moins parmi les ecclésiastiques, dont les vices sont toujours les plus incorrigibles, et qui, vertueux ou vicieux, font d'ordinaire la règle des peuples. Il est vrai que l'église de Milan se trouvait dans la désolation la plus déplorable depuis quatre-vingts ans que les archevêques ne faisaient aucune résidence dans ce vaste diocèse.

La franchise d'Ormanète eut tout son effet. Elle alluma dans le saint archevêque un désir si vif de voler au secours de son église, il en sollicita la permission avec tant d'instances, qu'enfin elle lui fut accordée, à charge néanmoins de revenir aussitôt qu'il aurait célébré son concile provincial. Le saint usa du présent, et se reposa de l'avenir sur la Providence, dont les dispositions en effet se trouvèrent bien éloignées des espérances du pape. Avant de quitter Rome, il s'attacha beaucoup de pieux et savans théologiens, avec d'habiles canonistes, et des littérateurs versés dans la connaissance de la bonne latinité. Après qu'il se fut consulté avec eux sur les décrets qu'il voulait publier dans son concile, et sur tous les moyens propres à le rendre salutaire à son peuple, il partit de Rome le 1er de Septembre 1565. Par ses exemples, par ses discours, par son air seul et sa modestie, il laissa sur tout le cours de sa route une odeur de sainteté qui, de même que la fleur annonce le fruit, présageait l'heureuse moisson qu'il devait recueillir à son terme. Il avait été reçu dans les lieux de son passage, comme un saint, neveu du pape, comme un saint, légat *à latere* pour toute l'Italie : caractère que lui avait donné son oncle, afin d'obvier à toutes les difficultés, en cas même de concours avec d'autres cardinaux. A Milan, il fut reçu comme un père par des enfans qui n'en ayant jamais vu, se plaignaient des larmes de tendresse qui gênaient leurs regards, et qui semblaient démentir la joie dont ils étaient enivrés. Charles n'avait alors que vingt-six ans ; mais avec l'air de dignité qui le rendit

vénérable dès sa première jeunesse, il avait la maturité d'esprit, et toutes les qualités qui captivent en quelque sorte la confiance.

Sans se repaître des honneurs qu'on lui faisait de tous côtés, il s'occupa, aussitôt après son arrivée, de la célébration de son concile. Des seize évêques suffragans de sa métropole, il y en eut onze qui s'y rendirent en personne; entr'autres, Jérôme Vida, évêque d'Albe, aussi distingué par la profondeur de sa doctrine que par son talent pour la poésie, et Nicolas Sfondrat, évêque de Crémone, qui depuis fut pape sous le nom de Grégoire XIV. Ceux de Lodi, d'Asti, de Novare et de Savone, retenus par des empêchemens canoniques, envoyèrent leurs procureurs, ainsi que l'église de Vintimille, qui était vacante. Les cardinaux Bolba et Castiglione, quoiqu'ils ne fussent pas de la province, voulurent néanmoins avoir la consolation d'assister à un concile tenu par un prélat si plein de l'esprit de Dieu, et si bien instruit des vues de l'église.

Le concile fut célébré avec un ordre et une majesté qui rendirent sensible en quelque sorte la présence de l'Esprit-Saint, et dans la sagesse des nombreux décrets qu'on y fit, la vaste étendue des lumières et des connaissances ecclésiastiques du saint cardinal put encore moins se méconnaître. Depuis les plus sublimes fonctions de l'épiscopat, jusqu'à celles du sonneur et du portier, on n'omit rien de tout ce qui appartient au régime et à l'édification de l'église : mais c'est principalement ce qui regarde les devoirs et la conduite des ecclésiastiques, qu'il faut lire et relire sans fin, et sans en rien omettre. La table des évêques y est réglée jusqu'au nombre de plats qu'on y doit servir. On veut qu'ils y fassent lire l'écriture sainte, ou quelque autre livre de piété. On trouve une messéance révoltante et une sorte d'extravagance à ce que l'état de leur maison ressemble à celui des commandans militaires, ou des gouverneurs de province : il leur est enjoint de bannir des vêtemens de leurs domestiques, l'or et l'argent, la soie, les couleurs saillantes, de n'y employer que

des étoffes de laine, noires ou brunes. On exige d'eux qu'ils visitent leur diocèse avec une assiduité et une application qui aille jusqu'à connaître parfaitement l'état de chaque paroisse. Tout ecclésiastique doit porter, avec la tonsure, l'habit clérical convenable à son ordre et à sa dignité. On exclut de leur société habituelle les personnes du sexe, et même les parentes, comme en attirant d'autres. Quant aux femmes de mauvaise vie, il est ordonné de les noter par l'habillement, afin de les réduire à un état d'opprobre qui donne horreur de leur commerce. C'est le même détail et la même sagesse, tant pour les différens grades de la hiérarchie, que pour la plupart des conditions entre les simples fidèles.

Toute l'Espagne, aussi-bien que la Lombardie, signala son zèle pour la publication du concile de Trente. On tint à ce sujet plusieurs conciles provinciaux à Tolède, à Sarragosse, à Valence et à Salamanque (1). Rien n'y fut oublié de tout ce qui concerne les devoirs des évêques et de leurs officiers, des curés, des chanoines, l'examen pour la collation des ordres et des bénéfices, la résidence, l'assistance aux heures canoniales, l'office divin en lui-même, et la majesté du culte public. Il fut particulièrement ordonné aux évêques de n'admettre à la tonsure que des sujets désignés pour un bénéfice. A la fin des actes de Tolède, les seuls qu'on trouve imprimés, on voit des surveillans établis pour tenir la main à l'exécution des décrets dans chaque archiprêtré.

Afin de faciliter de plus en plus l'exécution des décrets de Trente, Pie IV donna une constitution qui révoquait les priviléges, les exemptions, les franchises, les indults, et généralement tout ce qui pouvait se trouver de contraire aux ordonnances de ce concile, dans les grâces accordées par ce qu'on appelait *mare magnum*, aux églises, aux monastères, aux universités, aux hôpitaux, aux ecclésiastiques tant réguliers que séculiers, et aux laïques, de

(1) Conc. t. xv, p. 751 et seq.

quelque condition et dignité qu'ils puissent être (1). Comme il arrivait aussi que les nonces du saint siége mendiaient la faveur des princes, afin de parvenir au cardinalat, il défendit de briguer à l'avenir ces dignités, sous peine d'excommunication, de privation de bénéfices, et même d'infamie perpétuelle. Pour récompenser ceux qui avaient bien mérité de l'église dans la célébration du concile de Trente, il créa jusqu'à vingt-trois cardinaux dans une seule promotion qui se fit le 12 de Mars 1565. De ce nombre furent les deux vénitiens Zacharie Delphino et le célèbre Commendon, qui avaient été chargés d'inviter les princes du nord au concile, et Hugues Boncompagno, Bolonais, qui devint pape sous le nom justement révéré de Grégoire XIII.

Pie IV eut néanmoins des ennemis, et donna lieu aux mécontentemens par quelques traits de rigueur qui eurent tout l'air de la vengeance, et par une prédilection trop marquée pour ses proches (2). Le saint cardinal Borromée ayant quitté son oncle pour son diocèse, le pape fit venir auprès de lui deux autres neveux d'un caractère moins désintéressé. Annibal d'Altemps, l'un des deux, fut fait aussitôt gouverneur de l'église romaine, et l'autre, appelé Marc Sittick, eut l'administration des affaires. Pie voulut encore marier d'Altemps avec la sœur du cardinal Borromée, nonobstant la proximité du sang, et prépara une riche dot, pour laquelle on l'accusa d'accabler le peuple d'impôts, et de susciter à plusieurs grands des procès ruineux. Il n'en fallait pas tant pour allumer l'indignation des illuminés, qui conspirèrent alors contre la vie de ce pontife (3). Benoît Accolti, fils d'un cardinal de ce nom, fut leur chef. Il avait pour complices, Pierre Accolti son parent, le comte Antoine de Canosse, le chevalier Peliccione, et quelques autres en assez petit nombre. Benoît s'était mis en tête que Pie IV n'était pas vrai pape ; qu'après sa mort, on mettrait sur le

---

(1) Bullar. Pii IV, const. 94, 96, 103. (2) De Thou, l. 36, n. 9. (3) De Thou, ibid. Ciacon. t. III, p. 881, etc.

saint siége un autre pontife qu'on appellerait le pape Angélique; que celui-ci corrigerait toutes les erreurs, tous les abus, et que son pontificat serait l'âge d'or pour l'église. Benoît ne laissait pas de promettre à ses complices, des villes, des châteaux et de grandes sommes d'argent. Lui et Peliccione s'étaient chargés de porter à Pie le coup de la mort, et ils en cherchèrent plusieurs fois l'occasion; mais toujours glacés par l'effroi au moment où elle se présentait, ils avaient donné à la division le temps de se glisser parmi eux, et la conspiration s'était éventée. Ils furent tous arrêtés dans une même nuit. On les mit à la question, où ils n'avouèrent rien, à l'exception d'Accolti, qui affectant de rire tandis qu'on le tourmentait, dit qu'un ange l'avait excité à cette entreprise. On regarda son fanatisme en pitié; mais le crime paraissant de nature à ne pouvoir demeurer impuni sans danger, on en condamna l'auteur à la mort avec ses complices: ils furent tous exécutés, sans exception.

Pie IV échappé à ce péril, retomba peu après en des alarmes presque aussi cruelles au sujet des efforts prodigieux que firent les Turcs pour se rendre maîtres de Malte, et dévaster ensuite l'Italie, dont cette pépinière de héros chrétiens faisait le meilleur boulevart. Soliman II, le plus grand et le plus sage des sultans, après la conquête de Rhodes, voulut encore faire celle de Malte. Fatigué par les plaintes continuelles de ses sujets contre les chevaliers, qui désolaient par leurs incursions toutes les côtes de l'Afrique et de l'Asie, qui bannissaient de toutes ses mers la sûreté du commerce et la liberté de la navigation, qui étaient les auteurs et les appuis de toutes les entreprises des princes chrétiens contre les infidèles, et principalement des Espagnols, ennemis éternels de l'empire ottoman, le sultan résolut enfin de mettre un terme à des alarmes qui renaissaient chaque jour, et fit les plus formidables préparatifs par terre et par mer, avec promesse d'ensevelir les chevaliers sous les débris du rocher d'où ils portaient le trouble et la désolation dans

tous ses états. Il équipa cent soixante tant galères que galiotes, prit dans toutes ses troupes une élite de trente mille hommes, partie janissaires, partie sphaïs, c'est-à-dire, tout ce qu'il avait de meilleur en cavalerie et en infanterie, et leur joignit une infinité de bâtimens de transport, où se trouvaient la grosse artillerie, les chevaux des sphaïs, avec des munitions de guerre, et des vivres pour nourrir pendant six mois quatre-vingts mille personnes que formaient tant les combattans que les gens de service en tout genre. Il donna le commandement des troupes de terre, avec la conduite générale de l'expédition, à Mustapha son parent, et le plus renommé de ses capitaines, âgé d'environ soixante-dix ans, mais qui n'avait de la vieillesse que l'expérience, une prudence consommée, et qui conservait la vigueur, l'activité, tout le feu même de la jeunesse. Le bacha Piali, âgé de trente-cinq ans, commandait la flotte : Piali, né hongrois, et animé contre les chrétiens de toute la fureur que lui inspirait, tant la profanation du caractère sacré de son baptême, que la faveur du sultan qui lui avait donné une de ses petites-filles en mariage. Depuis peu d'années encore, il avait signalé son habileté et sa valeur par une victoire éclatante remportée sur une flotte chrétienne. Mustapha et Piali, qui avaient également part à la confiance du grand seigneur, en avaient reçu ordre d'agir de concert en toutes choses, et de ne rien faire encore sans la participation de Dragut, gouverneur de Tripoli, et le plus grand homme de mer qu'il y eût alors dans l'empire du croissant. Dragut devait se joindre et se joignit en effet à l'armée turque, avec des renforts nombreux, ainsi que le roi d'Alger et le bey d'Egypte. Cet armement effroyable parut devant Malte le 18 de Mai 1565.

Il s'en fallait bien que cette forteresse, regardée aujourd'hui comme imprenable, eût alors cet avantage et cette réputation imposante. Depuis trente-cinq ans que les chevaliers avaient pris possession de l'île de Malte, où dans une étendue d'environ sept lieues de longueur sur quatre de largeur, ils

n'avaient trouvé que le fort misérable de Saint-Ange, ils avaient construit successivement, selon leurs modiques facultés, différens autres forts, qui tous portaient l'empreinte de la faiblesse où les avait réduits le renversement de leur premier empire. L'île de Malte, du côté de la Sicile, a deux ports, dont l'un nommé le grand port, est séparé du second appelé port Musciet, par une langue de terre sur laquelle on avait construit le fort de Saint-Elme qui défendait l'entrée de ces deux ports. Deux autres langues de terre parallèles, et qui ont beaucoup plus de longueur que de largeur, s'avancent dans le grand port même en forme de deux doigts. C'était sur l'une de ces pointes que se trouvait le château Saint-Ange où les grands maîtres avaient logé jusque là : mais Jean Parizot de la Valette qui gouvernait dans ces dangereuses conjonctures, voulut être plus à portée de veiller a tout, et transporta sa résidence, avec tout le couvent, dans ce qu'on appelait le Bourg, c'est-à-dire, dans une petite ville située en avant du château Saint-Ange. Il y avait aussi un bourg sur l'autre pointe de terre qui avance dans le grand port, et qui portait, quoique ce ne soit qu'une presqu'île, le nom d'île de la Sangle, en mémoire du dernier grand-maître qui l'avait fortifiée. Du fort Saint-Ange, on tendait tous les soirs, pour la sûreté du port, une grosse chaîne de fer, qui était soutenue de distance en distance par des poutres croisées et des tonneaux flottans. Il y avait encore plusieurs autres postes fortifiés, tels que l'île ou le rocher de Goze, et des retranchemens creusés près des anses, qui sont en assez grand nombre sur quelques côtes de Malte, sans parler de la Cité Notable, capitale de l'île, éloignée d'environ deux lieues des places dont nous venons de parler. Pour défendre tant de postes différens, la religion ne comptait qu'environ sept cents chevaliers, non compris les frères servans, et huit mille cinq cents hommes, tant troupes de terre et de marine, que bourgeois et paysans enrégimentés.

Mais le génie du grand maître Jean de la Valette,

formait lui seul une défense supérieure à tous les efforts, à tous les périls, à tous les revers. C'était une de ces ames fortes et calmes que rien n'étonne, d'une habileté consommée, acquise en passant par toutes les dignités de l'ordre, dont la dernière avait toujours été le prix de ses beaux faits dans la précédente; enfin d'une bravoure de tempérament qui, jointe a la vivacité de sa foi et à toutes ses vertus religieuses, lui faisait envisager du même œil la vie et la mort, et lui laissait tout son sang froid dans les plus cruelles détresses. Comme son espoir portait beaucoup plus sur le nombre de ses forteresses que sur l'importance d'aucune en particulier, il résolut de faire dans chacune la plus vigoureuse résistance, de disputer par-tout le terrain pied à pied; et il ne désespéra point de consumer ainsi, ou du moins de rebuter, et de faire enfin rembarquer ses nombreux assaillans.

Dom Garcie de Tolède, vice-roi de Sicile, lui avait promis, au nom du roi d'Espagne son maître, d'aller incessamment à son secours avec une armée de vingt mille hommes, protestant de veiller à la défense de Malte avec le même soin qu'à la conservation de la Sicile même. Le grand maître se montra sensible à ces offres; mais sans trop compter sur des promesses si pompeuses, il forma le dessein généreux, et démontré si sage par l'événement, de soutenir avec les seules forces de l'ordre tous les efforts de la puissance ottomane. Il fut sans cesse question du secours d'Espagne pendant la longue durée du siége; et cette offre éblouissante d'un prince qui donnait tout aux apparences, réduite en réalité à huit mille hommes, ne s'accomplit qu'à la levée du siége; encore fallut-il que le vice-roi, par ses délais, se fît accuser auparavant de mauvaise volonté, de lâcheté même, tandis qu'il n'était retenu que par la crainte d'un maître superbe et faux qui, pour s'arroger la gloire des succès, sans exposer son nom aux hasards des revers, ne donnait que des ordres énigmatiques, et voulait que ses ministres, au risque de se perdre, devinassent ses intentions.

Réduit donc aux forces de l'ordre, ou, pour mieux dire, à l'appui d'en haut, le vertueux grand maître assemble tout ce qu'il y avait de chevaliers à Malte, et ne leur dissimula ni la grandeur du péril, ni le peu de fond qu'il y avait à faire sur les secours humains (1). Une armée formidable, dit-il avec une contenance et un ton assuré, une nuée de barbares va fondre sur nous : ce sont les ennemis de Jesus-Christ. Nous combattons pour la foi ; le Dieu des armées nous redemande aujourd'hui la vie que nous avons vouée à la gloire de son nom. Heureux ceux qui pour une si belle cause consommeront les premiers leur sacrifice ! Mais pour nous en rendre dignes, allons, mes frères, renouveler nos engagemens aux pieds des autels, et que chacun puise dans le sang même du Sauveur des hommes, ce généreux mépris de la mort qui peut seul nous rendre invincibles.

Il prit, suivi de tous les chevaliers, le chemin de l'église, où le saint sacrement était exposé. A l'exemple du grand maître, il n'y eut aucun des frères qui ce jour-là, ou les jours suivans, n'approchât de la communion : tous parurent ensuite des hommes entièrement renouvelés. On ne vit plus de querelles parmi eux, plus de rivalités ni de jalousies ; et ce qui est plus admirable, on rompit les plus tendres engagemens, on ne parut plus susceptible de la passion qui ne triomphe que trop souvent des héros. Depuis ce saint jour, il n'y eut aucune liaison entre les chevaliers et les personnes du sexe, quelque innocente qu'elle pût être ; on ne vit aucune démarche qui eût pour principe des vues d'intérêt ou d'ambition. La perspective d'une mort presque inévitable avait ranimé dans leurs cœurs le détachement du monde, et toutes les vertus de leur profession. Tous s'embrassèrent avec une tendresse fraternelle, comme pour la dernière fois, et protestèrent à voix haute de verser jusqu'à la dernière goutte de leur

(1) Vert. Hist. de M. l. XII, p. 450. P. Boissat. t. II, liv. 6. J. Baudouin. Leunclav. Oth. Bus.

sang pour le salut de l'ordre et la défense de l'évangile. Charmé de ces dispositions héroïques, le grand maître assigna aussitôt à chaque langue le poste où elle les devait mettre en usage.

Il n'y avait plus de momens à perdre. Les infidèles, après plusieurs marches et contre-marches, avaient enfin débarqué, et s'avançaient dans les terres, en conservant la communication avec leur flotte au moyen de quelques redoutes garnies d'artillerie. Le général s'étant porté, avec quelques ingénieurs, sur le mont Calcara, d'où l'on découvre presque l'île entière, reconnut l'état des fortifications, puis tint un grand conseil de guerre. Il y fut résolu de commencer l'attaque par le fort Saint-Elme que les infidèles ne présumaient pas pouvoir tenir plus de cinq à six jours, et qui les devait rendre maîtres du port Musciet, où toute leur flotte serait en sûreté. Cependant l'armée turque s'étant répandue dans les campagnes, mettant le feu aux villages, pillant et massacrant tout ce qui ne s'était pas retiré de bonne heure dans les endroits fortifiés, des chevaliers détachés avec des soldats d'élite, tombaient sur les pillards, taillaient en pièces tous ceux qu'ils trouvaient écartés : en différentes escarmouches, ils tuèrent plus de quinze cents Turcs, sans avoir perdu plus de quatre-vingts des leurs.

Mustapha poursuivant son dessein principal, alla lui-même reconnaître de près le fort Saint-Elme, l'investit du côté de la terre, et sans s'étonner de la dureté du sol, qui n'était qu'un roc à peine couvert d'une terre pierreuse, il fit ouvrir la tranchée. Sous le feu continuel de la place, à force de pionniers dont le cruel ottoman prodiguait la vie, il ne laissa pas de mettre ses gens à couvert en plusieurs endroits. Dans ceux où l'on ne pouvait entamer le roc, au lieu de tranchée, il fit construire une espèce de rempart, avec des poutres, de grosses planches, et de la terre mêlée de paille ou de jonc. Au moyen des boeufs qu'il avait pris dans l'île, il fit ensuite traîner son canon jusqu'au mont Saint-Elme ; il établit ses batteries, et dès le 24 de Mai, on vit jouer

dix canons de quarante-huit livres de balles, deux coulevrines de soixante, et un énorme basilic, qui tirait, dit-on, des pierres de cent soixante livres de pesanteur. Il y eut bientôt une artillerie plus nombreuse, et des pièces pointées en tout sens, en écharpe, en revers, sur l'intérieur des fossés, et jusque sur les casemates, quoique le feu de la place assiégée y répondît fortement. Comme elle avait peu d'étendue, il n'y avait point de coup qui ne portât, et qui ne ruinât quelque partie des défenses. Cette forteresse était si peu de chose, qu'on n'y tenait ordinairement que soixante soldats, sous le commandement d'un chevalier. C'était le commandeur de Broglio, d'une ancienne maison piémontaise où la bravoure était héréditaire, qui avait alors ce commandement; mais comme il était tout cassé de vieillesse et de travaux militaires, en le laissant dans le fort pour y donner l'exemple de l'intrépidité et de l'assiduité même aux exercices les plus laborieux, on lui associa le bailli de Négrepont, avec soixante chevaliers, et une compagnie d'infanterie espagnole commandée par le chevalier de Lacerda.

Bientôt néanmoins la plupart des ouvrages ayant été ruinés par le feu continuel d'une artillerie foudroyante, et le grand maître fondant moins d'espoir sur les fortifications que sur le courage et l'activité de ceux qui les défendaient, il prépara un renfort, résolu à le conduire lui-même, et à se renfermer dans la place: mais le conseil et tout le couvent s'y opposèrent d'une voix unanime; tout le monde frémissait à la seule pensée d'un si grand péril pour une tête qui faisait le destin de l'état. A l'intant, il se présenta un si grand nombre de chevaliers pour cette commission périlleuse, et ils la briguèrent avec tant d'empressement, qu'il n'y eut de difficulté que pour le choix. Ce fut la même ardeur parmi ceux qui dans ces entrefaites arrivèrent des régions diverses, dont l'éloignement ne leur avait pas permis de venir partager plutôt les périls de leurs frères. La plupart, sans attendre d'escorte, se jetaient dans

de légers esquifs, et passaient à la file dans la place foudroyée. Le grand maître, pour favoriser leur passage, du château Saint-Ange qui était sur une hauteur, battait continuellement le camp des Turcs, où quelques éclats d'une pierre mise en pièces par un boulet blessèrent si dangereusement l'amiral Piali, qu'on le crut mort.

Durant l'étonnement et le désordre que cet accident occasionna, les assiégés firent une sortie, surprirent les Turcs dans la tranchée, et taillèrent d'abord en pièces tout ce qui se présenta devant eux : mais les Turcs revenus de leur premier effroi, retournèrent en foule à la charge, regagnèrent leurs postes, et forcèrent les assiégés à rentrer dans la place. Malheureusement encore pour ceux-ci, un vent contraire qui repoussait la fumée de tant d'armes à feu, forma sur les glacis un nuage épais, à la faveur duquel les assiégeans s'y logèrent, et y établirent une batterie avec tant de célérité, que la fumée se dissipait à peine, quand on vit les drapeaux des infidèles flotter sur la contre-scarpe, et leur canon tirer sur le ravelin. Dans l'accablement de fatigue où étaient les assiégés, nuit et jour sous les armes, cet ouvrage peu élevé et facile à reconnaître fut emporté par escalade quelques jours après : le fort entier eût éprouvé le même sort, si les échelles dont s'étaient munis les barbares ne se fussent trouvées trop courtes. Ils en furent précipités, et les laissèrent sur la place parmi de grands tas de morts et de mourans. Cette action qui dura depuis le point du jour jusqu'à midi, leur coûta près de trois mille hommes, qui étaient l'élite de leurs braves. La religion de son côté perdit vingt chevaliers, et près de cent soldats, sans compter les blessés, parmi lesquels se trouvèrent le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglio.

Le chevalier de la Gardampe-Bridiers ayant reçu un coup de mousquet au travers du corps, aperçut quelques-uns de ses confrères qui s'empressaient pour le soulager. Ne me comptez plus au nombre des vivans, leur dit-il, après les avoir remerciés

affectueusement de leurs bons offices ; réservez vos soins pour ceux de nos frères qui peuvent encore servir la religion. Il se traîna, comme il put, à la chapelle du fort, et après s'être recommandé à Dieu, il expira au pied de l'autel. A la faveur de la nuit, on transporta les blessés au bourg, et l'on ramena cent hommes frais en leur place. Le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglio, malgré leurs blessures et leur grand âge, refusèrent avec magnanimité de revenir au couvent, et répondirent au grand maître qui les y avait invités, qu'ils voulaient mourir dans leur poste. Ces héros vénérables, toujours sous les armes, brûlés et tout défigurés par les ardeurs du soleil, ne sortaient point des endroits où le danger était plus pressant; ils ne dédaignaient pas de fouir la terre eux-mêmes, et de la transporter aux lieux où l'on projetait de se remparer. On vit néanmoins un lâche parmi tant de héros ; mais sa lâcheté, marquée de la flétrissure qu'elle méritait, ne servit qu'à en inspirer plus d'horreur. Le chevalier de Lacerda, qui dès le commencement du siége n'avait pas rougi de dire au grand maître qu'on ne pouvait tenir plus de huit jours dans un poste si mauvais, s'était fait transporter, avec les blessés, pour un coup dont on voyait à peine la marque. La Valette indigné d'une poltronnerie jusque là sans exemple dans l'ordre, le fit arrêter, et conduire honteusement en prison.

Cependant il n'y avait point de jour qu'on ne perdît plusieurs chevaliers, et un nombre proportionné de soldats. On ne voyait dans tout le fort que des boiteux, des bras en écharpe, des hommes qui n'étaient plus que la moitié d'eux-mêmes, et ce qui n'excitait pas moins d'horreur, des membres séparés du corps, et confusément épars, parce qu'on n'avait pas le temps de les couvrir de terre. Le fort lui-même, délabré de toute part, n'était plus que le simulacre d'une place de défense. Les Turcs, travailleurs infatigables, et très-habiles à remuer les terres, poussaient leurs travaux sans relâche, attaquaient de même : il n'y avait pas un

seul instant où l'on ne risquât d'être emporté d'assaut. Les assiégés y avaient fait savoir au grand maître l'état déplorable où la place et eux-mêmes se trouvaient, en l'assurant néanmoins d'une obéissance parfaite, quelque résolution qu'il prît à leur sujet : il ne put que s'attendrir sur leur sort ; il leur répondit sans feinte, qu'il était des occasions où les membres devaient s'immoler pour la conservation du corps ; que le salut ou la perte de. l'île entière, et peut-être de l'ordre, dépendait de la résistance plus ou moins longue du fort confié à leur valeur ; qu'ils se souvinssent des vœux sacrés qui les obligeaient à sacrifier leur vie pour la défense de la religion ; qu'il n'avait point oublié ses propres sermens, et plutôt que d'abandonner ce fort, qu'il était résolu de s'y jeter lui-même, et de s'y enterrer avec eux.

A cette réponse, quantité de chevaliers, et surtout les anciens, protestèrent de s'ensevelir sous les ruines de la place, plutôt que de la céder aux infidèles : mais la jeunesse, plus susceptible de cette valeur impétueuse qui affronte la mort, que de la magnanimité paisible qui l'attend de sang froid, écrivit au grand maître, qu'ils ne démentiraient point ce qu'on attendait d'eux, mais qu'ils ne prendraient conseil que de leur désespoir ; qu'ils se précipiteraient l'épée à la main au milieu des infidèles, et se feraient tous hacher, plutôt que de se laisser étouffer sous des ruines, ou égorger comme de vils animaux, par des barbares qui n'aspiraient qu'à devenir leurs bouchers. Le grand maître ne vit pas cette lettre sans indignation ni sans quelque trouble ; mais régnant avec un empire absolu sur tous ses mouvemens, il leur écrivit, que pour mourir avec honneur, comme ils se le proposaient, il ne suffisait pas de périr les armes à la main ; qu'ils ne pouvaient trouver la gloire que là où le devoir les appelait, et par conséquent dans les postes qui leur étaient assignés par le représentant du maître suprême auquel ils avaient voué l'obéissance. Du reste, il leur fit envisager qu'aussitôt après leur désertion, l'ennemi ne manquerait pas

d'investir le bourg où ils prétendaient se retirer ; qu'ils y trouveraient donc également la fin de leur vie, avec cette différence qu'au lieu de mourir en héros chrétiens, ils périraient en déserteurs et en réprouvés.

Cependant pour adoucir les esprits, ou plutôt pour gagner du temps, la Valette envoya trois commissaires dans le fort, sous prétexte de prendre une connaissance exacte de l'état de la place. Deux d'entre eux rapportèrent, qu'ils ne le croyaient pas en état de soutenir un assaut ; qu'ils ne comprenaient pas même comment la garnison avait pu résister jusque là. Le troisième, nommé Constantin Castriot, ne consultant que les impressions héroïques du sang de Scanderbeg dont il faisait gloire d'être issu, soutint que la place pouvait tenir encore assez long-temps, et offrit au grand maître, s'il lui permettait de faire quelques levées nouvelles, de s'y renfermer, et de soutenir jusqu'à l'arrivée du secours de Sicile dont on parlait fort. Le grand maître, sans compter sur le rapport de Castriot, en accepta l'offre, qui ne pouvait avoir que des suites heureuses. On battit aussitôt le tambour pour l'enrôlement dans le bourg et dans toutes les places. Les bourgeois, les habitans de la campagne, les premiers même d'entre les citoyens, tous à l'envi vinrent offrir leurs services. La garnison de Saint-Elme n'apprit cette nouvelle qu'avec une honte, qu'avec un dépit qui fit renaître le courage dans tous les cœurs. Pour rendre ce sentiment plus vif encore, le grand maître leur écrivit froidement, qu'il leur donnait volontiers leur congé ; que pour un d'entre eux qui se montrait rebuté du combat, il se présentait dix braves gens qui n'aspiraient qu'à prendre leur place. Aussi-bien, ajouta-t-il, m'épargnerai-je de cruelles inquiétudes, puisqu'il s'agit d'un poste où il ne faut que des gens d'une constance à toute épreuve.

Les murmurateurs sentirent vivement tout ce que marquait cette indifférence. Ils se représentèrent l'opprobre éternel dont ils allaient se couvrir à la

face

face de l'ordre et de tout l'univers, en remettant leurs postes à de nouveaux enrôlés. Et s'il arrive, s'écrièrent-ils, que ces recrues soient assez heureuses pour tenir jusqu'à l'arrivée du secours, pourrons-nous soutenir la vue de nos confrères? pourrons-nous trouver un réduit assez éloigné du commerce des hommes, pour y enterrer notre honte et notre désespoir? Ils résolurent de se faire égorger jusqu'au dernier, plutôt que de céder la place à cette milice, ou de l'abandonner aux Turcs. Sur le champ, ils conjurèrent le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglio, de demander leur grâce au grand maître, de lui exprimer toute la vivacité de leur repentir, ainsi que de la détermination où ils étaient de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la place que leur avait commise la religion. La Valette, pour affermir cette résolution en affectant de la dédaigner, répondit en premier lieu, qu'il préférait des recrues dociles, à des anciens guerriers qui ne savaient pas obéir. Enfin, comme on eut demandé grâce une seconde fois, et dans les termes les plus soumis, il voulut bien être appaisé. Les milices furent congédiées, et chacun reprit son poste, pour ne l'abandonner qu'avec la vie.

Tout ce qui s'était passé jusque là ne paraît presque plus rien en comparaison de ce qui arriva depuis. L'acharnement des Turcs s'accrut dans la même proportion que le courage des chevaliers. Pendant vingt-six jours consécutifs, on fut aux mains, et il n'y eut point de jour que les barbares furieux ne tentassent l'escalade. Le 16 de Juin, Mustapha, honteux d'être arrêté si long-temps devant une bicoque, livra un assaut général par terre et par mer, après avoir rasé, avec son artillerie, le rempart du fort jusqu'au roc sur lequel il était situé. Les janissaires, au son de leurs instrumens barbares, se jettèrent dans le fossé qui était presque comblé, tandis que quatre mille arquebusiers tiraient continuellement contre ceux qui paraissaient sur la brèche; mais à leur approche, elle se trouva bordée par plusieurs

rangs de soldats, où de trois en trois on avait placé un chevalier : nouveau genre de rempart bien plus impénétrable que le premier. L'audace, la constance, l'opiniâtreté, l'emportement, le stratagème et la fureur, il n'est rien dont on ne fît un usage affreux. Souvent le chrétien et le musulman, après avoir tiré l'un sur l'autre, après avoir rompu leurs piques et leurs épées, se prenaient au corps, et alors le plus vigoureux, ou le plus agile et le plus adroit, terminait la querelle par le poignard.

Mais ce qui donna aux assiégés un avantage prodigieux, ce furent des cercles entortillés d'étoupes, trempés dans des chaudières de poix et d'huile bouillante, qu'on faisait voler au milieu des rangs, serrés sous la brèche. Ces cruelles machines s'enflammaient dans les airs, et en s'abattant, enveloppaient trois, quatre, et jusqu'à six turcs, qui brûlaient tout vifs, s'ils ne pouvaient à l'intant se jeter dans la mer. Les cris effroyables de ces malheureux, leur agitation pour se dégager, ou tirer du secours de leurs voisins, le désordre avec lequel on fuyait leur voisinage funeste, l'effroi des plus déterminés janissaires, les exhortations, les menaces, et même les coups qu'ils recevaient de leurs officiers, les morts et les mourans amoncelés de part et d'autre, la lueur sinistre du fer et du feu, le tonnerre du canon et de la mousqueterie, tout faisait d'un champ de bataille si resserré, le théâtre de toutes les horreurs, sans toutefois que les chevaliers perdissent un pouce de terrain, et sans que le gros des Turcs, du moins assez long-temps, fît mine de reculer. Enfin la victoire, prix de la persévérance, demeura aux chevaliers. Couverts de blessures, consumés par un soleil brûlant, épuisés de force par un assaut de six heures entières, ils eurent la satisfaction d'entendre sonner la retraite par l'ordre de Mustapha, qui avait perdu plus de deux mille hommes. La religion de son côté perdit dix-sept chevaliers, qui tous se firent tuer sur la brèche, sans compter les blessés, et plus de trois cents soldats morts sur le champ, ou mis hors de combat. Un pareil succès dans une

si mauvaise place, ne se dut qu'au désespoir généreux de ses défenseurs, qui, voués à la mort, cherchaient moins à gagner la victoire qu'à vendre chèrement leur vie.

Le grand maître, pour les remplacer, trouva moyen de faire encore passer dans le fort cent cinquante hommes tant officiers que soldats, qui tous s'offrirent de leur plein gré à s'aller renfermer dans une place qu'on ne pouvait plus regarder que comme un tombeau. C'est le dernier secours qu'il fut possible d'y faire parvenir. Mustapha comprenant, à la manœuvre du grand maître, que le siége de Saint-Elme durerait aussi long-temps qu'il y aurait des chevaliers dans les autres endroits de l'île, parut tout négliger, pour s'appliquer uniquement à couper cette communication. Le vice-roi de Tripoli, l'intrépide Dragut, qui enfin l'avait joint devant Malte, et qui entra dans ses vues, sortit de la tranchée pour reconnaître la position des lieux; mais il fut aussitôt atteint sous l'oreille de l'éclat d'une pierre brisée par le canon du château Saint-Ange, et tomba sans connaissance, en jetant le sang par les oreilles, ainsi que par le nez et la bouche. Il mourut quelques jours après. Du même coup, le sangiac qui accompagnait le vice-roi, fut tué sur le champ. Mustapha, sans paraître ému, alla faire ses observations au même lieu : il conclut, avec un ingénieur habile, à dresser une batterie sur le mont Calcare, à prolonger en même temps la tranchée jusqu'au bord de la mer, afin d'investir le fort de tous côtés, à la garnir par-tout de batteries et de mousquetaires, à porter enfin à l'embouchure du port Musciet quatre-vingts galères, précédées d'une multitude de barques et de brigantins chargés des meilleurs arquebusiers.

Tout ayant été exécuté avec un travail immense, qui ne fut interrompu ni le jour, ni la nuit, l'armée vint entière à l'assaut avec toute l'ardeur que pouvait inspirer l'espoir comme infaillible du succès. Elle fut reçue par les chevaliers avec une fermeté plus grande encore. Trois fois les infidèles furent con-

traints de lâcher pied, et trois fois ils revinrent à la charge avec un acharnement qui coûta la vie à un grand nombre de chrétiens; et si le soleil n'eût cessé d'éclairer leur manœuvre, les chevaliers, quoiqu'invincibles à la multitude, eussent infailliblement succombé à l'excès de la fatigue. Le peu de relâche que leur procura la nuit, ne servit qu'à leur rendre plus sensible la grandeur de leurs pertes. Ils l'employèrent, dans le deuil et les gémissemens, à panser leurs plaies les uns les autres, à recueillir les derniers soupirs des mourans, à s'acquitter religieusement de tous leurs devoirs d'hospitaliers.

Déchus cependant de tout espoir de secours, ayant pour toute consolation un capucin magnanime qui s'était, comme eux, dévoué pour le salut public, et qui ne pouvant plus les rassembler dans la chapelle, venait les exhorter sur la brèche, sous le feu des mousquets, et souvent sous la pointe des piques, ils s'empressaient tour à tour vers cet héroïque apôtre, et ne songeaient plus qu'à finir leur vie en chrétiens fervens et en véritables religieux. La nuit suivante, tous se préparèrent à une mort prochaine par la participation aux sacremens de l'église; ils se dirent ensuite un éternel adieu, s'embrassèrent avec attendrissement, et n'ayant plus qu'à rendre leurs ames à leur Créateur, chacun alla reprendre son poste, pour mourir au lit d'honneur, ou plutôt sur l'autel de son sacrifice. Ceux que l'épuisement et les blessures empêchaient de marcher, se faisaient porter avec des chaises sur le bord de la brèche, et armés d'une épée qu'à peine ils soulevaient à deux mains, ils attendaient avec un courage où n'atteint pas la nature, que les ennemis qu'ils ne pouvaient aller chercher, vinssent à leur rencontre.

Dès la pointe du jour, les barbares, en poussant des cris de triomphe, vinrent à l'assaut comme à une victoire qui ne devait plus leur être disputée (1). Ils n'en étaient pas encore où ils prétendaient. La proximité d'une mort volontaire et commune entre

(1) P. Boissat. part. 2, l. 2, 855.

les soldats et les chevaliers, les avaient tous rendus égaux en valeur. Ils allaient au devant de l'ennemi avec la même fierté que si eux-mêmes eussent marché à un triomphe certain. Ceux qui ne pouvaient point se porter en avant, combattaient de leurs siéges avec les armes à feu, et après avoir consumé toute leur poudre, ils en cherchaient dans les fournimens de ceux qui tombaient à leurs côtés. On soutint ainsi un assaut de quatre heures entières, qui réduisit la garnison à soixante hommes, ou plutôt à autant de lions indomptables qui toujours portaient le désordre et l'effroi parmi des milliers de musulmans. Quelques soldats chrétiens s'étaient maintenus sur un cavalier qu'on avait construit au devant du fort. Dans la cruelle détresse où l'on se trouvait, on les rappela pour repousser le danger le plus pressant. A ce mouvement, le général turc, comme s'il eût encore été rebuté, fit tout à coup cesser l'assaut, et sur le champ il coula des janissaires dans le cavalier, d'où l'on plongeait dans tous les recoins du fort. Les chrétiens de leur côté employèrent ce moment de relâche à bander leurs plaies, moins pour prolonger leur vie, que pour vendre plus cher ce qui leur en restait.

A onze heures du matin, les Turcs retournèrent à l'assaut. Du haut du cavalier, les janissaires choisissaient ceux qu'ils voulaient percer, sans rien craindre de l'ennemi, qui n'avait plus de quoi tirer. Bientôt ils ne virent dans la place que morts et moribonds au nombre d'environ six cents, et ils en instruisirent le reste de l'armée. Alors tous les infidèles se jettèrent dans le fort. Ils ne rencontrèrent que quelques estropiés, dont les uns recueillant le reste de leurs forces, s'élancèrent dans les premiers rangs, et les autres maniant à peine leurs piques ou leurs épées, combattirent où ils se trouvaient, jusqu'à l'entière extinction de leurs forces. A l'exception de cinq Maltais qui gagnèrent le bourg à la nage, et de vingt à vingt-cinq tant soldats qu'officiers qui furent pris par les gens de mer, tous, jusqu'aux blessés qui n'avaient plus qu'un souffle de vie,

furent indignement massacrés. Le féroce bacha faisait rechercher ceux-ci parmi les morts : on pendait les chevaliers par un pied à la voûte de la chapelle, on leur arrachait le cœur, on leur coupait les mains, on leur faisait avec le cimeterre de larges incisions en forme de croix sur le dos et sur la poitrine; puis on les attachait sur des poteaux écartelés, et on les jetait à la mer, dont le flux les portait sur le rivage du bourg. Mustapha ne se possédait point à la vue du fort misérable de Saint-Elme, qu'il mettait en comparaison avec la perte énorme qu'il y avait faite. On assure qu'il y perdit au moins huit mille hommes de ses meilleures troupes. La religion y en perdit douze cents, dont cent dix chevaliers. Le grand maître, pour apprendre au mahométan à ne pas faire la guerre en bourreau, fit égorger tous les prisonniers turcs, et par le moyen du canon, il en fit jeter les têtes à l'entrée de leur camp. Il défendit encore de faire désormais aucun quartier, non pas seulement par représailles, mais bien plutôt pour ôter à ses gens toute espérance de composition, et ne leur faire attendre leur salut que de celui de leur île.

Il n'est pas de notre objet de retracer en détail tous les autres événemens du siége de Malte, ni tous les exploits de la constance invincible que ses défenseurs opposèrent à la fureur opiniâtre des infidèles; il suffit de ce qu'on a vu, pour concevoir ce que peut la valeur appuyée de la religion, qui bien saisie fera toujours le plus puissant mobile des vertus tant militaires que civiles, et par conséquent le plus ferme soutien des états. Les Turcs ayant investi tout à la fois le bourg, le château Saint-Ange et le château Saint-Michel, autrement dit l'île de la Sangle, les chevaliers, conduits par le grand maître par-tout où le danger pressait, firent face à toutes les attaques, à toutes les surprises, à des assauts réitérés sans nombre par toute l'armée ottomane, afin d'accabler par la fatigue ceux qu'on ne pouvait réduire par les armes. Après la prise de Saint-Elme, le vice-roi d'Alger vint encore se joindre au bacha,

lui amenant, entr'autres renforts, ce qu'on appelait les braves d'Alger : troupe de deux mille cinq cents déterminés, qui faisaient profession de ne point connaître de péril.

Mais le courage des chevaliers avait passé dans le cœur de tous les Maltais. Les matelots, les bourgeois, les paysans, les enfans même et les femmes, tout servait à sa manière, ou semblait plutôt avoir changé d'état et de nature. Comme l'éperon de Saint-Michel allait être emporté, une troupe d'environ deux cents enfans, armés de frondes qu'ils maniaient avec beaucoup d'adresse, fit pleuvoir une grêle de pierres sur les assaillans; et l'ange tutélaire de Malte, la Valette, ayant l'œil à tout, dépêcha un détachement qui acheva de mettre les barbares en désordre : du rempart où déjà ils se logeaient, tous furent culbutés dans le fossé. Les femmes partageant les travaux et les dangers, avec leurs pères, leurs frères et leurs maris, leur apportaient des rafraîchissemens et des munitions de guerre; jetaient elles-mêmes sur les musulmans des feux d'artifice, de l'eau bouillante, de la poix fondue : elles ne connaissaient point d'autre péril que de tomber vives entre leurs mains impures. Plusieurs d'entre elles périrent cependant par les armes de ces brutaux, qui se piquèrent de ne pas les épargner plus que les hommes. Les chrétiens de tout âge, de tout sexe et de tout état, travaillaient infatigablement, la nuit et le jour, à creuser les coupures et les retranchemens qu'il fallait substituer sans cesse aux parapets et aux murs ruinés, le plus souvent sur un sol tout en feu, sous les foudres du canon, parmi le tumulte et les cris des combattans, les plaintes et les gémissemens des blessés de l'un et de l'autre sexe, qui expiraient confondus ensemble sous des amas de débris sanglans et d'armes brisées.

Le grand maître lui-même fut blessé dangereusement; et tout le temps que dura l'action où il avait reçu le coup, il dissimula généreusement sa blessure. On jugeait, avec raison, que de la conservation de sa vie dépendait le sort de l'île et de l'état : mais

il le croyait plus dépendant encore du mépris qu'il témoignerait de la mort. Un ancien commandeur lui ayant annoncé, sur le rapport d'un transfuge, que le général turc avait juré de faire passer tous les chevaliers au fil de l'épée, et d'en réserver le chef pour le présenter au grand seigneur ; Je l'empêcherai bien, repartit ce grand homme, de me séparer de mes frères ; si, contre mes espérances, ce siége avait une issue malheureuse, je prendrais l'habit d'un simple soldat, et plutôt qu'on voie en Constantinople un grand maître chargé de chaînes, je me jetterai, l'épée à la main, dans les bataillons les plus épais, où je pourrai bien encore faire expier chèrement cette folle présomption. De pareils courages sont rarement vaincus. De tous les genres d'attaques que l'art funeste de la guerre peut mettre en usage, tranchées, places d'armes, redoutes, cavaliers, sapes, mines, escalades, batteries multipliées et dirigées en tout sens, assauts renouvelés presque tous les jours, feux artificiels, carcasses, machines infernales, tout fut employé, et tout échoua, non par la force des remparts ou de la garnison, mais par le courage des chevaliers, et principalement de la Valette, l'ame comme universelle de ce peuple de héros. De l'infirmerie même où les blessés se soutenaient à peine, ils sortaient courageusement dans les momens d'alarmes, et comme ceux du fort Saint-Elme, ils cherchaient la mort sur la brèche, plutôt que de l'attendre dans leurs lits. Des femmes s'habillaient en hommes, se rangeaient en armes parmi les combattans, et tenaient ferme au plus fort des hasards.

Enfin le secours de Sicile arriva comme Malte était presque délivrée par ses propres forces. Il ne consistait qu'en six mille hommes effectifs. mais les barbares si mal menés depuis quatre mois par un nombre infiniment moindre de chevaliers, croyaient retrouver par-tout ces mêmes héros. Sans s'informer du nombre ni de la qualité des auxiliaires, ils levèrent précipitamment le siége, et se jettèrent dans leurs vaisseaux, abandonnant leur grosse artil-

lerie, aussi-bien que le fort Saint-Elme, où le grand maître remit promptement une garnison. Il fit ruiner leurs ouvrages, et combler leurs tranchées, tous les insulaires travaillant nuit et jour avec toute l'ardeur qu'ont des prisonniers à briser leurs fers. Cependant les généraux turcs ne furent pas plutôt rembarqués, qu'ils eurent honte d'une précipitation qui avait tout l'air d'une déroute, et pour tout motif, la crainte de quelques milliers de Siciliens fatigués de la mer, commandés par des chefs peu d'accord entre eux, et qui enfin n'égalaient pas en nombre la troisième partie de ce qui restait d'ottomans en bon état. Il n'y eut pourtant qu'incertitude dans leurs conseils et dans leurs opérations. Ils débarquèrent à la vérité une seconde fois : mais déjà leurs lignes et leurs retranchemens étaient comblés, et ils avaient à recommencer le siége comme s'ils n'eussent encore rien fait.

Mustapha craignant toutefois que le grand seigneur ne lui reprochât de n'avoir osé tenir devant l'ennemi en rase campagne, se résolut, plutôt que d'attendre le cordon fatal, à vaincre ou à mourir dans le champ d'honneur. Cette consolation lui fut encore refusée : ses troupes épouvantées se plaignaient hautement qu'on voulait tout de nouveau les ramener à la boucherie. Ce ne fut qu'à coups de bâtons qu'on les arracha des vaisseaux, et qu'on les traîna au champ de bataille. La plupart firent à peine une décharge de leurs mousquets ; après quoi ils s'enfuirent si confusément, que le bacha, de peur de tomber vif entre les mains du vainqueur, fut contraint de s'abandonner au torrent des fuyards. Depuis la Cité Notable près de laquelle s'engagea l'action, on les mena battant jusqu'au rivage, où l'amiral turc, pour favoriser la retraite, tenait des chaloupes couvertes de ses meilleurs arquebusiers. Les soldats chrétiens, aussi-bien que les chevaliers qu'ils avaient pour guides et pour modèles, ne voyaient point d'autre danger que de laisser échapper ces odieux fugitifs, qu'ils poursuivaient jusque dans la mer. Plusieurs ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, allèrent tuer des

Turcs, à coups de fusils, à bord des galères où déjà ils avaient le pied. On estime que les infidèles dans les différens combats, et durant tout le cours du siége, perdirent trente mille hommes. La perte pour la religion fut de deux cents soixante chevaliers, et de huit mille soldats, citoyens ou paysans. La ville, ou ce qu'on appelait le grand bourg de Malte, et les forts voisins, ressemblaient moins à l'habitation des vainqueurs, qu'à des places abandonnées par l'ennemi après le saccagement. Quand les infidèles se retirèrent, il restait à peine dans le bourg et le fort Saint-Michel six cents hommes portant les armes, y compris les chevaliers, et la plupart criblés de blessures.

Lorsqu'il fut libre de respirer, et que les troupes de secours, entrant dans la ville, considérèrent les hommes et les femmes pâles et défigurés, les chevaliers et le grand maître lui-même la barbe et les cheveux horriblement négligés, les habits plâtrés de sang et de poussière, dégouttans de sueur, et tombant par lambeaux depuis quatre mois que la plupart ne les avaient pas quittés, grand nombre de ces héros privés d'une partie de leurs membres, et ne ressemblant plus, pour ainsi dire, à eux-mêmes, un spectacle si attendrissant fit couler des ruisseaux de larmes, tant de douleur sur les calamités passées, que de joie sur une délivrance qu'on avait encore peine à croire. Ce fut pour constater à jamais la vérité d'un triomphe si peu vraisemblable, qu'on donna au grand bourg qui en avait été le théâtre principal, le nom de *Cité Victorieuse*, qu'il conserve encore.

Ces nouvelles portées à Constantinople y produisirent un effet bien différent. Toute la fierté de Soliman ne put lui faire dissimuler son chagrin. Il jeta par terre la lettre de Mustapha, et la foulant aux pieds, il s'écria que ses armes, profanées par ses esclaves, ne recouvreraient qu'entre ses mains leur gloire et leur splendeur; que l'année suivante, il irait lui-même à Malte, et qu'il en ferait passer tous les habitans au fil de l'épée. Il fit aussitôt travailler à l'équipement d'une flotte qui pût répondre à la gran-

deur de ses projets. En peu de temps, les agrès de toute espèce remplirent l'arsenal de Constantinople, et des forêts entières couvrirent les chantiers. Aussi habile en ruses politiques qu'en exploits militaires, la Valette bien informé de cet armement formidable et de sa destination, conçut le dessein et trouva le moyen d'y faire mettre le feu. Le sultan fut contraint de remettre à un autre temps l'exécution de ses vengeances; et durant ce délai, le hasard, ou pour mieux dire, la Providence tourna les armes ottomanes vers la Hongrie, où Soliman, âgé de soixante-seize ans, fut attaqué d'une fièvre maligne, et trouva devant Sigette la fin de ses jours.

Cependant le magnanime grand maître résolut de réparer avec avantage les pertes de la religion, qui, après la fuite même de ses plus mortels ennemis, ne paraissait guère moins en danger que durant leurs attaques. Le grand bourg, lieu de la résidence du chef et du corps de l'ordre, ainsi que les forts de Saint-Elme et de Saint-Michel, étaient sans murailles, toutes les fortifications ruinées, l'artillerie démontée, les canons crevés, les maisons abattues, les citernes épuisées, les magasins sans vivres, sans munitions, et point d'argent pour les remplir; peu de soldats dans les places, beaucoup moins encore de chevaliers; la plupart des villages brûlés, et la campagne sans habitans. En un mot, l'île entière se trouvait tellement dévastée, que les plus graves commandeurs désespérant de pouvoir jamais la remettre en état de défense, furent d'avis de l'abandonner, et de transporter en Sicile le siége de la religion: mais la Valette qui durant les plus cruelles détresses n'avait jamais voulu entendre à céder un pouce de terrain, résolut de s'ensevelir dans les ruines de Malte, plutôt que d'abandonner ces glorieux débris si propres encore à faire germer de nouveaux lauriers. Tous les princes chrétiens applaudirent à sa magnanimité, et s'empressèrent à l'envi d'en partager la gloire, en contribuant par leurs largesses à l'exécution de ses hauts desseins.

Il avait observé durant les différentes attaques,

que de toutes les forteresses de Malte, il n'y en avait point de mieux située que le fort Saint-Elme, où toutes les forces ottomanes avaient presque échoué; qu'il n'avait succombé que parce qu'il était trop petit, et bâti d'ailleurs peu régulièrement; que le grand bourg, où l'on avait cru bien faire en transportant le couvent, était commandé par des rochers et des collines, d'où l'on en foudroyait le centre et toute l'étendue. On a vu que le fort Saint-Elme était sur une langue de terre qui s'avance entre le port Musciet, et le grand port réservé pour les vaisseaux de la religion. Près de ce fort, et sur le même promontoire, s'élève le mont Scéberras, qui, joint à l'emplacement du fort, présentait une étendue suffisante pour bâtir une ville, avec toutes les défenses que l'art peut ajouter à la nature, et située, pour comble d'avantages, de manière à pouvoir servir de clef aux deux ports. Ce fut en cet endroit que le 28 de Mars 1566, moins de sept mois après la délivrance de Malte, le grand maître posa la première pierre de la cité, qui, en mémoire de ce grand homme, porte le nom de la Valette. L'ouvrage fut poussé avec toute la célérité que demandait une entreprise d'où le salut public dépendait. Riches et pauvres, soldats et chevaliers, chacun travaillait à sa manière, sans que personne voulût user d'aucun titre d'exemption. Le grand maître, pendant près de deux ans, ne quitta point les maçons, les forgerons, les charpentiers, parmi lesquels il prenait ses repas comme un simple artisan, et souvent même donnait ses audiences. Ainsi parvint-on à faire de Malte la meilleure place de l'Europe, et une barrière désormais inviolable à toute l'audace du croissant.

Comme on posait les fondemens de la Valette, les infidèles, pour se consoler en quelque sorte du triomphe de la religion, attaquèrent l'île de Chio, qui était sous la domination génoise depuis deux cents vingt ans (1). Elle n'avait pas à beaucoup près

(1) Chalcond. t. 1, l. 14, p. 66. De Thou, l. 39. Bos. l. 36.

les mêmes défenseurs que Malte. Personne ne résista, et chacun eut la vie sauve; mais il se commit d'énormes profanations. L'église principale, dédiée à saint Pierre, fut indignement pillée, puis abattue avec toutes les autres, excepté celle de saint Dominique, dont les mahométans firent leur mosquée. On ôta toute autorité aux insulaires, et on leur donna un musulman pour juge. Le président et les douze sénateurs furent enlevés avec leurs familles, et transportés en différentes contrées barbares. Dans l'illustre et nombreuse maison des Justiniens, la principale de Chio, on choisit vingt-un enfans des mieux faits, âgés d'environ dix ans, pour les mettre au nombre des pages du grand seigneur. Il fallait pour cela leur faire embrasser la religion du sultan: on les circoncit par force; mais il ne fut jamais possible de les faire renoncer à Jesus-Christ, qu'ils confessaient courageusement, tandis qu'on les déchirait de verges et de courroies avec une barbarie qui en fit expirer plusieurs sous les coups.

Le libérateur de Malte essuya cependant un chagrin d'autant plus sensible, qu'il lui venait d'une main plus respectable, et d'où il avait moins sujet de l'attendre. Il souffrait impatiemment que le grand prieuré de Rome fût possédé par un cardinal, et il en avait porté sa plainte au souverain pontife. Contre les réponses favorables qui lui avaient été faites, le cardinal Salviati qui jouissait de ce bénéfice étant venu à mourir, le pape en pourvut le cardinal Alexandrin son neveu, en l'exemptant même de payer à l'ordre les redevances ordinaires. La Valette excédé de douleur par le procédé d'un pontife aussi vertueux que Pie V, lui récrivit sur le champ en des termes peu mesurés, dont l'ambassadeur de la religion eut encore l'imprudence de répandre des copies; ce qui attira d'abord à l'ambassadeur la défense humiliante de se présenter davantage devant le pontife, puis convertit en une résolution fixe ce qui n'avait peut-être été jusque là que l'effet de l'inadvertance. Cet affront plongea la Valètte dans une mélancolie profonde, qui jointe à son grand

âge, le conduisit un mois après au tombeau : mais sa mort ne tint rien de cette faiblesse passagère ; il mourut en héros, invariablement fidèle à la pratique des vertus chrétiennes, et soutenu, dans ce dernier passage, de toutes les forces de la religion.

Pie V, élevé au pontificat le 17 Janvier 1566, avait pris ce nom à la demande du cardinal Borromée auquel il était redevable de son élection, en mémoire du dernier pape Pie IV, décédé la nuit du 8 au 9 Décembre de l'année précédente. Aussitôt que le saint cardinal avait été averti de la maladie dangereuse du pape son oncle, il s'était rendu promptement à Rome, afin de lui procurer les secours spirituels dont un ménagement lâche ne prive que trop souvent les grands, jusque dans les dignités ecclésiastiques. Son premier soin, à son arrivée, fut d'entendre les médecins, et de connaître sûrement l'état de son oncle. Ils ne lui dissimulèrent pas qu'ils avaient perdu toute espérance de rétablissement. Le cardinal à l'heure même entra dans la chambre du pontife, et bientôt il lui eut fait comprendre parfaitement, quoiqu'avec tous les tempéramens convenables, qu'il fallait se disposer à paraître devant Dieu, et laisser toute autre affaire pour s'occuper uniquement de sa conscience. La présence du saint, l'onction de ses paroles, la fermeté même de sa contenance et la sérénité de son front, parurent ôter à la mort ce qu'elle a naturellement d'amertume. Cependant le pieux cardinal souffrait cruellement au dedans de lui-même. Il voyait mourir un oncle qui avait pour lui la tendresse d'un père, qui l'avait constamment honoré de sa confiance, et qu'il aimait lui-même autant qu'il en était aimé. Tranquille au dehors, et le visage toujours inaltérable, il administra lui-même au malade le viatique et l'extrême-onction, lui fit produire tous les actes qui préparent à une mort chrétienne, et ne le quitta point qu'il n'eût rendu l'ame entre ses bras. Saint Philippe de Néri était présent à cette mort, aussi-bien que le saint cardinal ; et Pie IV reçut tant de consolation de ce concours de deux saints, qu'il expira, comme le vieillard Si-

méon, en remerciant le Seigneur de la paix salutaire dans laquelle il mourait.

Les neveux du pape défunt, sur-tout après un pontificat de certaine durée, ont pour l'ordinaire une grande influence dans les résolutions du conclave suivant. Pie IV avait régné huit ans, pendant lesquels il s'était fait un nombre même plus qu'ordinaire de créatures dans le sacré collége. Le cardinal Borromée usa de cet avantage, mais en saint, et pour le bien seul de l'église. Il jeta d'abord les yeux sur Moroné, puis sur Buon-Compagno et Sirlet, cardinaux dignes tous les trois de la tiare par l'éminence de leurs vertus et de leurs talens. Il ne réussit pour aucun d'eux, parce que le zèle, bien différent de la cabale, ne trouve pas légitime tout ce qui pourrait conduire à son but. Il se résolut ensuite, et il réussit à faire élire le cardinal Alexandrin, ainsi nommé de la ville d'Alexandrie en Lombardie dans le territoire de laquelle il était né : prélat d'une vertu qui l'a fait mettre au nombre des saints, d'un génie qui s'annonça d'abord aux religieux de saint Dominique, parmi lesquels il fut admis malgré la bassesse de sa naissance, et qui par la suite l'éleva de degré en degré jusqu'au faîte des dignités ecclésiastiques (1). Sa capacité dans les affaires était particulièrement connue de saint Charles, qui l'avait souvent mise à l'épreuve durant le pontificat de son oncle. Borromée n'envisagea que ces raisons, relatives uniquement au bien de l'église; du côté de l'intérêt, tout l'engageait à éloigner de la papauté le cardinal Alexandrin, ou Michel Ghisleri, qui n'avait pas été traité fort bien de Pie IV, et qui d'ailleurs devait sa promotion à Paul IV de la maison des Carafes, écrasée par le dernier pape.

Quand Pie V fut intronisé, le saint cardinal lui demanda, pour faveur unique, la liberté de se retirer dans son diocèse. Pie qui avait besoin de Borromée pour prendre le fil des affaires, et particulièrement pour l'exécution du concile de Trente, le retint encore pendant quelques mois: mais il fut si instamment

(1) Vie de saint Charles, l. 1, p. 186.

pressé par le saint archevêque, qu'il lui permit enfin de s'aller réunir à ses ouailles. Ce fut alors que Charles commença proprement, et ne cessa plus de retracer dans sa conduite les vertus des plus grands évêques de la sainte antiquité, et spécialement de saint Ambroise son prédécesseur, qu'il avait choisi pour modèle de sa vie publique et domestique. Il abandonna son patrimoine à ses proches, comme un objet de vanité et une source de distractions pour un évêque, après en avoir vendu néanmoins une principauté de dix mille ducats de rente, dont il employa toute la valeur en aumônes et en œuvres pies. Quelque bon usage qu'il pût faire des bénéfices dont le pape son oncle l'avait abondamment pourvu, il ne se crut pas dispensé de suivre à la lettre les décrets du saint concile qui réprouvait cette pluralité : de quatre-vingts mille écus de revenus annuels, il ne s'en réserva que la quatrième partie provenant tant de son archevêché et d'une pension sur celui de Tolède, que de celle qu'il tirait de son patrimoine ; encore gémissait-il de ne pouvoir autrement fournir à ses charges, de ne pouvoir pas, comme les premiers évêques, vivre des oblations des fidèles. Douze abbayes qu'il possédait, avec plusieurs pensions, furent ou remises purement et simplement entre les mains du pape, ou appliquées à des séminaires et à d'autres établissemens de piété et de charité, sans qu'aucun de ses proches ni de ses créatures eût part à cette distribution.

Il choisit un économe pour se décharger du soin des choses temporelles, un autre officier auquel il commit la charge de recevoir les hôtes, un infirmier et deux aumôniers, dont l'un faisait les aumônes publiques, et l'autre les charités secrètes. Il avait douze camériers, témoins assidus de toutes ses actions le jour et la nuit. Il institua de plus deux censeurs de sa conduite, prêtres d'une grande vertu et d'un grand sens, savans, fermes et sincères ; il leur enjoignit de l'avertir de toutes ses fautes, si petites qu'elles fussent, soit dans sa vie privée, soit dans le gouvernement de son peuple : institution dont il se trouva

si bien, qu'il fit statuer dans son sixième concile, que chacun de ses suffragans s'y assujettirait comme le métropolitain. Pour sa maison, il établit un préfet spirituel, dont l'office consistait à pourvoir aux besoins de l'ame, et à veiller sur les mœurs d'un chacun. Un prêtre d'éminente vertu qu'il nomma prévôt, au lieu du titre mondain de majordome ou maître d'hôtel, veillait à l'ordre domestique et à l'observation des règlemens prescrits. Dès qu'il avait admis un sujet dans sa maison, sur le témoignage de personnes pieuses, et après s'être assuré que l'espérance des bénéfices n'entrait pour rien dans cette vocation, il lui faisait faire les exercices spirituels dans l'un de ses séminaires, lui fournissait des livres de piété, et le tenait quelque temps à l'épreuve en de bas offices, sur-tout quand le sujet était de race noble, et d'un caractère enclin à la vanité. Les prêtres disaient la messe chaque jour, et se confessaient chaque semaine. Les laïques communiaient une fois le mois, et rapportaient au préfet spirituel un billet de leur confesseur. Ceux-ci s'assemblaient le matin dans la chapelle archiépiscopale, où, après une méditation, ils récitaient l'office de la Vierge jusqu'à vêpres, qu'ils disaient au même lieu, avec les complies à l'heure convenable. Les clercs obligés au grand office, se rendaient dans le même temps à l'antichambre du saint archevêque, qui récitait avec eux matines, laudes et prime, après avoir fait l'oraison mentale.

Tous mangeaient ensemble dans un grand réfectoire, et pendant le repas on faisait une lecture édifiante. Le saint y mangeait lui-même avant qu'il eût commencé, pour ne la plus interrompre cette pénitence extraordinaire où il ne vivait que de pain et d'eau. La prudence lui fit craindre alors que son exemple n'inspirât une émulation indiscrète. Au sortir de table, on allait rendre grâces à Dieu dans la chapelle, où l'on récitait les litanies. Chacun jeûnait tous les vendredis de l'année, et s'abstenait de viande le mercredi. Ils s'abstenaient encore d'œufs et de laitage, ainsi que de viande, pendant tout l'avent, que l'on commence à Milan, suivant l'ordre ambroi-

sien, le premier dimanche après la saint Martin; comme on y ouvre le carême au dimanche de la Quinquagésime. Quelles que fussent les qualités des surveillans établis par le saint archevêque, il voulait tout savoir par lui-même, et s'informait avec un grand soin des actions d'un chacun. Une fois le mois, il tenait un conseil pour examiner le gouvernement de sa maison. Souvent il allait visiter les chambres de ceux qui la composaient, pour voir de ses propres yeux si tout y était conforme à ses règlemens. Il ne dédaignait pas de s'entretenir avec les plus bas officiers, afin de savoir non-seulement en quel état était leur conscience, mais s'ils étaient bien traités, et si rien ne leur manquait. En toutes choses, il les traitait plutôt comme ses frères ou ses enfans, que comme ses domestiques. C'est ainsi que par sa vigilance, par sa douceur et par son exemple, il fit de sa maison un séminaire de bons religieux, de saints prêtres, de nonces apostoliques même, et de grands évêques, qui répandirent de toute part la discipline admirable qu'ils avaient apprise sous cet excellent maître de la perfection cléricale.

Le temps était enfin arrivé, où le Seigneur avait résolu d'essuyer les larmes de son église, et de signaler ses plus grandes miséricordes envers son peuple, c'est-à-dire, de lui donner des pasteurs dont l'exemple, autant que la parole, fût la leçon du troupeau. Tandis que le siége de Milan brillait du plus pur éclat des vertus épiscopales, le siége éminent dont la lumière doit réjaillir sur tous les autres, la chaire de Pierre, offrait au monde chrétien, non plus seulement un pontife doué de sagesse, de probité, et des autres vertus ordinaires, mais, pour tout dire en un mot, un saint à canoniser, et qui ne fut pas plutôt élevé sur le trône, qu'il se montra prédestiné à l'être un jour sur nos autels. Rempli de la science des saints, Pie V conçut d'abord que pour régir avec fruit l'église de Dieu, il lui fallait établir un régime exemplaire dans sa propre maison (1). Il

(1) Gabat, vita Pie V, l. 1, c. 12. Ciacon. t. III, p. 992.

voulut que chacun de ceux qui la composaient lui donnât un état exact de son emploi, de ses charges, de ses bénéfices ; il s'instruisit à fond de leur caractère, de leurs talens, de leur capacité, de leurs vertus et de leurs défauts, ayant égard uniquement au mérite pour les employer et les avancer. Il enjoignit aux prêtres de célébrer la sainte messe au moins trois fois la semaine, et aux diacres et sous-diacres de communier tous les quinze jours. Ceux qui étaient revêtus des moindres ordres, ou qui jouissaient de biens ecclésiastiques, devaient porter, avec la tonsure, l'habit clérical, sans jamais user de soie. Il voulait que tous étudiassent les saints pères : à cet effet, il établit trois leçons de théologie par semaine dans le palais pontifical, avec ordre à celui qui les faisait, de veiller soigneusement à l'exécution parfaite de ce règlement. Aux cardinaux, il ordonna de réformer leur train, d'éviter le faste, de mener une vie non-seulement pure et réglée, mais sobre et frugale ; et comptant peu sur les ordonnances, s'il ne touchait point à la source des désordres, il statua que ceux mêmes de ces premiers prélats qui ne payeraient point exactement leurs dettes, y seraient contraints par justice comme les personnes du commun, et même par la saisie de leurs biens tant meubles qu'immeubles.

Il y avait à Rome, comme dans les capitales profanes, des lieux de débauche, dont la tolérance dans le siége de la religion scandalisait bien des fidèles. Plus indigné que personne, le saint pontife ordonna d'abord, sous peine du fouet, que toutes les femmes publiques, ou se mariassent, ou sortissent de Rome. On lui fit des remontrances si fortes, ou si spécieuses, qu'il craignit, pour les mœurs mêmes, les suites de cette sévérité ; mais substituant la note d'infamie aux peines afflictives, il ordonna que ces malheureuses demeureraient renfermées chez elles, sans qu'il leur fût libre de paraître dans la ville ni le jour, ni la nuit ; d'où il arriva au moins que les crimes diminuèrent considérablement par l'éloignement des occasions, et par la honte de franchir le seuil de ces

repaires affichés de la prostitution et de l'infamie. On osa représenter encore au pontife, que c'était ruiner les propriétaires de ces maisons, qui demeureraient désertes : mais opposant à la cupidité la cupidité même, il fit craindre aux Romains des pertes bien plus sérieuses, en les menaçant de transporter le saint siége hors d'une ville où l'on s'opiniâtrait à le déshonorer.

Pie V défendit encore, comme un amusement indigne du peuple chrétien, les combats de bêtes qui se donnaient dans le cirque. Il renouvela aussi la défense qu'Innocent III avait faite aux médecins, de visiter plus de trois jours les malades qui ne s'étaient pas confessés. Il s'efforça de rétablir la discipline jusque dans ceux des monastères où il n'en restait presque plus de vestiges, et rendit les généraux d'ordres responsables de l'observance régulière. Par toute l'Italie, il envoya des visiteurs, pour examiner non-seulement si les monastères, les chapitres et les colléges, mais si les évêchés même étaient bien gouvernés. Quant à la conservation de la foi, il usa d'une fermeté qui paraît toute entière dans le trait qui suit. Pierre Carsenecchi, cher à plusieurs princes, et particulièrement au grand Côme de Médicis qui lui avait donné retraite, s'était rendu plus que suspect en cette matière. Le pontife l'envoya redemander par le maître du sacré palais, qui présenta les lettres du pape comme Carsenecchi était à table avec le duc. La protection des plus grands princes est une faible garde contre les alarmes de la politique. Côme de Médicis, surnommé le Grand, craignit si fort d'irriter le saint père, qu'il livra lui-même son protégé, lequel ne courait pas un moindre danger que celui du feu. Carsenecchi fut en effet brûlé, après avoir été convaincu d'attachement à l'hérésie et aux hérétiques d'Allemagne. Pie V, employé de longue main dans les tribunaux de l'inquisition, et revêtu, dès le pontificat de Paul IV, du titre d'inquisiteur suprême de l'église universelle, avait contracté contre l'hérésie une aversion et une sévérité qui lui firent mépriser en mille autres rencontres toutes les considérations humaines.

Bientôt ce zèle pour la foi eut étrangement à souffrir du côté des Pays-Bas, non-seulement par les révolutions qu'y causa l'hérésie déjà condamnée de Luther et de Calvin, mais par l'introduction ou la propagation d'un demi-calvinisme déguisé sous le nom de baïanisme (1). A peine Pie V fut-il monté sur le siége de saint Pierre, que le cardinal de Granvelle supplia ce pontife de faire examiner les écrits de Baïus et de Jean de Louvain, afin d'en porter un jugement définitif. Baïus peu touché du scandale qu'avaient déjà donnés ses traités du sacrifice, de la justice et de la justification, venait de les faire réimprimer, et leur avait joint ceux du péché originel, de la charité, des indulgences et de la prière pour les morts, composés dans les mêmes vues. On ajouta plusieurs propositions tirées de ces ouvrages, à celles qu'on avait déjà présentées à Pie IV : le tout montait à soixante-seize. Le père de Montalte, si fameux depuis sous le nom de Sixte-Quint, et que le nouveau pape venait de faire élire général des Cordeliers, poursuivit avec ardeur la condamnation de ces nouveautés. Le danger paraît même si grand pour la foi, que les deux Cordeliers les plus accrédités en Flandres, l'un confesseur de la gouvernante Marie d'Autriche, et l'autre en faveur auprès du commandant le duc d'Albe, furent dépêchés vers le roi d'Espagne, afin d'engager ce monarque à presser la conclusion de cette affaire.

Pendant le cours de cette négociation, les huguenots fort intrigués d'une entrevue que Charles IX avait eue avec le duc d'Albe, comme celui-ci passait par la France pour se rendre dans les Pays-Bas, complotèrent de soulever les Flamands contre l'Espagne, afin que Philippe II, occupé à éteindre l'incendie dans ses propres états, ne fût pas libre de prêter la main contre eux au roi très-chrétien (2). Le langage de la zizanie et de la rebellion fut d'autant plus efficace dans la bouche des sectaires, que

(1) Baii, oper. t. II, p. 196. (2) De Thou, l. 40. Strad. l. 4. Belcar. comment. l. 30, n. 31.

déjà les Flamands se plaignaient fort de la licence des garnisons espagnoles, de plusieurs atteintes, vraies ou prétendues, données à leurs priviléges, et plus encore de l'erection de quatorze évêchés introduite tout à la fois dans leurs provinces. Ils se figuraient qu'on voulait faire passer toute l'autorité du gouvernement dans l'ordre ecclésiastique, ou du moins introduire une forme inusitée de jugement, et les procédés même de la plus formidable inquisition. L'ordre que la gouvernante reçut dans ces entrefaites, de faire publier le concile de Trente, et de tenir la main à l'exécution de ses décrets au moyen des recherches et des surveillans, porta le mécontentement à son comble. Le roi d'Espagne tempéra par la suite la rigueur de ces ordonnances, et permit en particulier de renvoyer les surveillans ou inquisiteurs d'office, en remettant néanmoins leurs fonctions aux évêques : mais ce remède, quel que soit l'effet qu'il eût pu produire plutôt, fut inutile dans les conjonctures où on l'employa.

Il s'était formé une confédération, ou, pour parler plus exactement, une vraie conjuration de la noblesse contre le gouvernement. Pour première tentative, quatre à cinq cents députés, qui avaient à leur tête Henri de Bréderode, issu des anciens comtes de Hollande, les comtes de Nassau, de Berg et de Culembourg, traversèrent la ville en silence, tous en habits gris, entrèrent au palais, et présentèrent à la gouvernante une requête contre l'inquisition et les ordonnancces favorables à ce tribunal. La gouvernante étonnée d'une députation si nombreuse, dissimula son mécontentement, parut même recevoir assez bien la requête, leur répondit qu'on accorderait tout ce qui était juste, et les congédia sans leur rien dire de précis. Le comte de Barlémont qui était présent, et fort opposé à ces factieux sectaires, dit à la gouvernante, comme ils se retiraient, que ce n'étaient qu'un tas de gueux, dont il n'y avait rien à craindre. De là vint qu'on app la gueux dans les Pays-Bas, ceux qu'en France on nommait huguenots. Bréderode qui avait entendu ce propos,

s'en divertit dans un grand repas qu'il donna le lendemain à près de trois cents personnes, et comme on proposait de choisir un nom pour la confédération, il dit qu'il la fallait appeler la confédération des gueux ; ce qui fut applaudi par toute la faction. En conséquence, ils pendirent à leur ceinture une écuelle de bois, et à leur cou une médaille, où l'on voyait d'un côté l'image du roi Philippe, et de l'autre une besace, avec cette légende : *Fidèles au roi jusqu'à la besace*. Les catholiques de leur côté, à l'exemple du duc d'Arschot, prirent une médaille de la sainte Vierge tenant son fils entre ses bras.

Les confédérés renouvellèrent plusieurs fois leurs députations et leurs requêtes séditieuses. La gouvernante, sans trop paraître les craindre, répondit qu'on modérerait les édits portés contre les nouvelles doctrines, et qu'on ferait cesser tout ce qui ressemblait à l'inquisition ; mais qu'il fallait auparavant en écrire au roi. Comme la réponse d'Espagne tardait trop à leur gré, et qu'au fond ils n'en attendaient rien de favorable, ils sortirent de Bruxelles, à l'exception de quelques-uns d'entre eux qu'ils y laissèrent pour observer les démarches du gouvernement. L'audacieux Bréderode, les comtes de Berg et de Culembourg, partirent avec une escorte de cent cinquante cavaliers, et se répandirent dans les provinces de Gueldres et d'Anvers, pour en soulever les peuples. Bien d'autres firent le même personnage en d'autres cantons, et avec d'autant plus d'effet, qu'ils gardaient au dehors plus de ménagement avec la gouvernante.

On vit bientôt les fruits de ces manœuvres. Il se fit des prêches, où le peuple, enhardi par la présence des grands, accourut en foule, ceux qui venaient les premiers encourageant les autres, et cherchant par tous les moyens à grossir la troupe, afin d'intimider ceux qui leur étaient contraires. Ils s'attroupèrent jusqu'au nombre de quinze mille, d'abord sans armes, puis avec quelques épées, quelques arquebuses, et une infinité de coignées, de marteaux, de leviers, d'échelles, de tous les instrumens

propres à piller et à ravager, plutôt qu'à combattre. Ils se jettèrent, avec cet appareil, dans les villages et les bourgs, et enfin dans les villes même les plus considérables, où ils pillèrent les monastères et les églises, brisèrent les statues des saints, firent les derniers outrages aux prêtres, aux moines, aux religieuses, et commirent sur la sainte eucharistie les profanations les plus exécrables. L'émeute devint si violente, que la gouvernante, sœur du roi, tremblant au milieu de Bruxelles pour sa propre personne, et craignant une défection générale, consentit, avec son conseil, à laisser faire le prêche en certains endroits, et à supprimer toute espèce d'inquisition, à charge qu'on mettrait bas les armes. Différens seigneurs, même de la confédération, effrayés de la fureur populaire, parurent seconder le gouvernement pour le salut de l'état et pour le rétablissement de la sûreté publique. La gouvernante fit marcher ses troupes : il y eut plusieurs séditieux des plus emportés, pris et punis du dernier supplice. Quelques villes rebelles furent réduites par la force des armes.

Cependant la partie se liait solidement sous main de la part des confédérés principaux, qui jurèrent de prendre les marchands sous leur protection, et ceux-ci, joints au reste du peuple, de fournir l'argent nécessaire pour la cause commune, de payer même de leurs personnes. Les chefs de la confédération firent alliance avec l'électeur palatin, et avec les autres princes hérétiques d'Allemagne. On sut que le prince d'Orange traitait avec le duc de Saxe pour en avoir des troupes, et que déjà on levait par son ordre douze cents chevaux. Des avis envoyés secrètement de France, apprirent aussi que les hérétiques de ce royaume, sollicités par l'amiral de Coligny, avaient résolu de joindre aux rebelles de Flandres dix compagnies de cavalerie et trente d'infanterie. Il n'y eut pas jusqu'aux juifs et aux mahométans, avec qui les Belges réformateurs ne voulussent faire cause commune contre les catholiques. Ils furent avertis par le juif Jean Mucher, favori de

Sélim, successeur de Soliman, qu'ils pouvaient tout oser, parce que le grand seigneur faisait de si grands préparatifs contre le roi d'Espagne, que bientôt il n'aurait pas même le loisir de penser aux Pays-Bas. Telle était la situation des affaires dans ces provinces, lorsque Philippe II, après bien des promesses d'y venir mettre ordre lui-même, prit enfin le parti de commettre ce soin au duc d'Albe, le plus grand capitaine qu'eût l'Espagne, mais aussi le justicier le plus inflexible et le plus impitoyable.

Le duc arriva suivi de quatorze mille hommes bien aguerris, créa une chambre de justice qu'il nomma le conseil des troubles, et que les peuples nommèrent le conseil du sang, fit instruire le procès des séditieux, et en remplit les prisons, d'où ils ne sortaient que pour monter à l'échafaud. Les gibets et les roues couvraient les places publiques. Chaque jour offrait aux habitans le spectacle de leurs proches, ou de leurs amis justiciés. Tout le monde était dans l'effroi. Le prince d'Orange, un grand nombre de seigneurs, et plus de trente mille personnes, s'enfuirent en Allemagne. Les comtes de Horne et d'Egmont furent arrêtés, et dans la suite exécutés comme les plus vils coupables. Appuyés cependant par Coligny, chef des huguenots de France, par la reine Elisabeth d'Angleterre, et par les autres états protestans, le prince d'Orange et le comte Louis son frère mirent sur pied deux armées, pour fondre de concert sur leur malheureuse patrie, où les peuples avaient presque également à craindre, et de la dureté des royalistes, et de la fureur des rebelles.

Ce fut dans ces temps d'alarmes et de confusion, toujours précieux pour les novateurs, qu'Hessels et Baïus osèrent tout en faveur de leur système chéri, et travaillèrent avec le plus d'ardeur à l'établir. On ne laissa point ignorer cet attentat à Pie V, qui remplissait si dignement la chaire de Pierre (1) : il pressa l'examen des propositions qu'on lui avait dénoncées, et assista lui-même à cet examen, pour lequel il

(1) Lettre du card. de Granv. 13 Nov. 1507.

avait choisi des savans de toutes les nations qui ne pussent point être suspects à Baïus ; et selon le cardinal de Granvelle demeuré à Rome depuis le dernier conclave, ils firent l'impossible pour sauver les assertions tant soit peu susceptibles d'un bon sens. Il est vrai que les auteurs ne furent ni appelés, ni entendus, comme ils s'en plaignirent par la suite ; mais on procédait contre leurs ouvrages, où se trouvait le corps du délit, et non pas contre leurs personnes, qui supposées présentes auraient tout au plus justifié leurs intentions, dont il ne s'agissait nullement. Il n'était question que du sens absolu ou naturel des textes, qui est indépendant des explications et de l'intention de l'auteur. Après un grand nombre de congrégations où le saint et savant pape avait assisté sans exception, après avoir lu tous les écrits déférés à son tribunal, avec leurs apologies, il rendit enfin son jugement définitif sur un nombre de soixante-seize propositions, et même de quatre-vingts, comme nous le comptons avec ceux qui en ont partagé quelques-unes des plus longues.

On mécontenterait également le lecteur, soit en rapportant cette liste fastidieuse dans toute son étendue, soit en l'omettant tout entière, au risque de répandre l'obscurité, avec le dégoût, sur les sujets d'une affaire qui tient à tant d'autres. Soyons donc attentifs, et à éviter une longueur fatigante, et à ne rien omettre de ce qui peut instruire, ou même intéresser, autant que le permet la sécheresse de la matière. Observons encore que l'ordre des propositions condamnées n'est autre que celui des livres d'où elles sont extraites.

Propositions tirées de l'ouvrage de Baïus sur le mérite des œuvres. I. Ni les mérites de l'ange, ni ceux du premier homme avant sa chute, ne sont justement appelés grâce. II. Comme la mauvaise action mérite de sa nature la mort éternelle, ainsi la bonne action de sa nature mérite la vie éternelle. III. Si le premier homme eût persévéré jusqu'à la fin de sa vie dans l'état d'innocence, la félicité éternelle eût été pour lui, comme elle a été pour les

bons anges, une récompense, et non pas une grâce. IV. La vie éternelle a été promise à l'ange et à l'homme innocent, en vue de leurs bonnes œuvres, et les bonnes œuvres, selon la loi de nature, suffisent par elles-mêmes pour l'obtenir. V. Dans la promesse faite à l'ange et au premier homme, est contenue l'institution de la justice naturelle, par laquelle la vie éternelle est promise aux justes pour leurs bonnes œuvres, sans aucun autre égard. VI. Il a été établi par la loi naturelle, que si l'homme persévérait dans l'obéissance, il passerait à une vie dans laquelle il ne pourrait mourir. VII. Les mérites du premier homme encore innocent, ont été les fruits de sa première création : mais selon le langage de l'écriture, on ne les nomme pas justement des grâces; d'où il suit qu'on doit les appeler seulement des mérites, et non pas aussi des grâces. XI. De ce qu'ayant passé cette vie mortelle jusqu'à la fin dans la piété et dans la justice, nous obtenions la vie éternelle, ce n'est pas proprement à la grâce de Dieu que nous devons l'attribuer, mais à l'ordre naturel établi dès le commencement de la création par un juste jugement de Dieu. XII. Et dans cette récompense des bonnes œuvres, on n'a point d'égard aux mérites de Jesus-Christ, mais seulement à la première institution du genre humain, où il a été réglé, sur la loi naturelle, que par un juste jugement de Dieu, la vie éternelle serait la rétribution de l'obéissance aux commandemens. XIII. Le sentiment de Pélage est, que la bonne œuvre faite hors de la grâce d'adoption, n'est pas méritoire de la vie éternelle. XVII. L'obéissance qu'on rend à la loi, sans la charité, n'est pas une véritable obéissance. XIX. Il (le livre dénoncé) paraît insinuer que les œuvres de justice et de tempérance pratiquées par Jesus-Christ, n'en avaient pas plus de valeur à cause de la dignité de la personne qui les pratiquait. XX. Qu'il n'y a aucun péché véniel de sa nature, mais que tout péché mérite la peine éternelle.

Propositions des livres de la première justice de l'homme et des vertus des impies. XXIII. Ceux-là sont dans l'erreur de Pélage, qui entendent des na-

tions qui n'ont pas reçu la grâce de la foi, ce que dit saint Paul aux Romains, *que les gentils qui n'ont pas reçu la foi, font naturellement ce qui est de la loi.* XXV. Le sentiment où l'on est que l'homme au commencement a été tellement formé, qu'il fut élevé à l'adoption des enfans de Dieu par des dons surnaturels provenus de la libéralité de son Créateur, est une imagination d'hommes vains et oisifs, qui tire sa source de la folie des philosophes, et qu'on doit renvoyer au pélagianisme. XXVI. Toutes les actions des infidèles sont des péchés, et les vertus des philosophes sont des vices. XXVIII. Le libre arbitre, sans le secours de la grâce, n'a de force que pour pécher. XXIX. C'est une erreur de Pélage, de croire que le libre arbitre puisse nous faire éviter aucun péché.

Du livre de la charité. XXXIII. Cette charité, qui est la plénitude de la loi, n'est pas toujours jointe avec la rémission des péchés. XXXVI. Tout ce que fait le pécheur ou l'esclave du péché, est péché. XXXVIII. Celui-là est dans le sentiment de Pélage, qui reconnaît que par les seules forces de la nature, on peut faire quelque bien d'un ordre naturel. XXXIX. Tout amour dans la créature raisonnable, est ou la vicieuse cupidité par laquelle on aime le monde, et que saint Jean défend, ou la louable charité que le Saint-Esprit répand dans nos cœurs, et qui nous fait aimer Dieu. XL. Tout ce qui se fait volontairement, quoiqu'il se fasse nécessairement, se fait néanmoins librement.

Du livre sur le libre arbitre. XLI. Le pécheur, dans toutes ses actions, obéit à la cupidité qui le domine. XLIV. Les pénitens avant l'absolution, et les catéchumènes avant le baptême, sont véritablement justifiés, sans néanmoins que leurs péchés leur soient remis.

Des livres du sacrifice et du péché originel. XLVI. Le sacrifice de la messe n'est sacrifice que dans le sens général où le sont toutes les œuvres que l'homme fait pour s'unir à Dieu par une sainte société. XLVII et XLVIII. Le volontaire n'entre ni dans la nature, ni dans la définition du péché.....

Ainsi le péché originel est un véritable péché, indépendamment de tout égard et de tout rapport à la volonté dont il tire son origine. LII. La concupiscence ou la loi des membres, et ses mauvais désirs que les hommes ressentent malgré eux, sont une vraie désobéissance à la loi. LV. C'est faussement qu'on attribue à saint Augustin cette maxime définitive, que *Dieu ne commande rien d'impossible :* elle est de Pélage. LVI. Dieu dès le commencement n'aurait pu créer l'homme tel qu'il naît aujourd'hui.

Du traité de la prière pour les morts, et des indulgences. LIX. Le pécheur pénitent n'est pas vivifié par le ministère du prêtre qui l'absout, mais par Dieu seul, qui le vivifie et le ressuscite en lui inspirant la pénitence; le ministère du prêtre ôte seulement la dette de la peine. LXI. Nos péchés ne sont pas proprement rachetés par les souffrances des saints que nous communiquent les indulgences; mais leurs souffrances nous sont appliquées par la charité qui nous unit à eux, afin que nous soyons dignes d'être délivrés, par le sang de Jesus-Christ, des peines dues à nos péchés. LXVI. C'est une erreur pélagienne de reconnaître quelque usage du libre arbitre qui soit bon, ou qui ne soit pas mauvais. LXVII. La seule violence répugne à la liberté naturelle de l'homme. LXVIII. L'homme pèche, et d'une manière qui mérite la damnation, dans les choses qu'il fait nécessairement. LXIX. L'infidélité purement négative, qui se trouve dans ceux à qui Jesus-Christ n'a point été annoncé, est un péché. LXXI. Un homme en péché mortel, ou digne de la damnation éternelle, peut avoir une vraie charité; et la charité, même parfaite, peut subsister avec le mérite de la damnation éternelle. LXXII. Hors le cas de la nécessité, ou du martyre, la contrition, jointe à la charité parfaite, et au désir de recevoir le sacrement, n'efface pas le péché, si l'on ne reçoit le sacrement en effet. LXXIII. Toutes les afflictions des justes, sans exception, sont des châtimens de leurs péchés; d'où il suit que ce qu'ont enduré Job et les martyrs, ils l'ont enduré pour leurs

péchés. LXXIV. Personne, excepté Jesus-Christ, n'est exempt du péché originel : ainsi la bienheureuse Vierge est morte à cause du péché qu'elle avait contracté en Adam, et toutes les afflictions qu'elle a éprouvées en cette vie, ont été pour elle, comme pour les autres justes, des punitions du péché actuel ou originel. LXXVI. Dans l'état de la nature tombée, les mauvais mouvemens de la concupiscence sont défendus par la loi, *Vous ne convoiterez point*; d'où l'homme qui les ressent viole cette loi quand il n'y consentirait point, quoique la transgression ne lui soit pas imputée. LXXIX. L'immortalité du premier homme n'était pas un bienfait de la grâce, mais sa condition naturelle. LXXX. C'est un sentiment faux des docteurs, que Dieu ait pu créer et former l'homme sans lui donner la justice naturelle.

Toutes ces propositions, avec plusieurs autres que nous avons omises, et qui tendent d'une manière plus obscure à établir la même doctrine, sont condamnées, ainsi que les ouvrages composés pour la même fin, sous toutes les peines de droit et l'anathème encouru par le seul fait de la part de ceux qui les soutiendront à l'avenir par écrit ou de vive voix. Quoique quelques-unes de ces assertions, porte la bulle, puissent en quelque sorte se soutenir, en les prenant à la rigueur et dans le sens propre des auteurs, nous les condamnons comme respectivement hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, scandaleuses, et offensant les oreilles pieuses, aussi-bien que tout ce qui s'est dit ou écrit en leur faveur. Comme il s'est élevé de vives disputes sur le sens de cette phrase, il est à propos, tandis qu'on l'a sous les yeux, de faire sentir en passant combien cette chicane est misérable. Sur l'omission prétendue d'une simple virgule entre le mot *soutenir*, et ces mots *en les prenant à la rigueur*, les apologistes du baïanisme ont voulu que la bulle de Pie V permît de soutenir à la rigueur et dans le sens propre des auteurs, quelques-unes des assertions condamnées. Or, comme elle les condamne en masse, sans les

noter chacune en particulier, il n'y en aurait aucune qu'on ne pût soutenir dans le sens de l'auteur, c'est-à-dire, selon le langage accoutumé de toutes les bulles dogmatiques, dans le sens propre et direct que les termes présentent naturellement à l'esprit des lecteurs. Cette supercherie démasquée doit suffire à tout homme de bonne foi, pour en couvrir les auteurs de tout le mépris qu'ils méritent. Sans donc nous escrimer sur une virgule, qui ne doit se trouver que dans l'exemplaire original déposé aux archives du saint office, et qui s'y trouve en effet ; sans nous inquiéter de l'omission qui en est faite dans les copies, qu'il est d'usage à Rome de délivrer sans points ni virgules, afin qu'on ne chicane pas sur la ponctuation, et qu'on s'en tienne à la lettre : indépendamment de ces moyens vétilleux, il est clair que la condamnation de Baïus et de ses complices tombe sur le sens propre et naturel de leurs assertions.

Tel est le but de la censure de Pie V, bulle dogmatique, et dès là, par sa nature et l'usage de tous les siècles, ayant pour objet le sens propre et naturel des textes qu'elle condamne : autrement elle serait absurde, en négligeant le sens naturel, pour s'attacher à des sens étrangers ; injuste, en flétrissant des auteurs dont les écrits, dans le sens propre, seraient irrépréhensibles ; scandaleuse enfin, en induisant dans l'erreur au moins le torrent des fidèles, qui pour l'enseignement s'en tiennent au sens que les paroles présentent naturellement à l'esprit. En supposant même qu'il y eût quelque ambiguité dans la bulle, ce nuage fut bien dissipé tant par Pie V lui-même, que par ses successeurs Grégoire XIII et Urbain VIII, lorsqu'ils obligèrent, comme on le verra dans la suite, Baïus et ses adhérens à condamner toutes les propositions dans le sens propre que les paroles présentent. C'est encore dans ce sens que la bulle de Pie V a été reçue et observée par les universités même des provinces où l'erreur était née et déjà fort répandue.

Dès que cette constitution fut dressée, on ne

pensa plus qu'à la mettre à exécution; mais par les voies les plus douces, avec une condescendance, avec une sorte de réserve dont le saint siége n'avait peut-être usé envers aucun novateur, et qu'aucun peut-être aussi n'avait moins mérité que Baïus (1). Il était bien difficile qu'il méconnût dans son système les dogmes de Luther et de Calvin sur le péché originel et ses suites, sur l'anéantissement du libre arbitre, ou la liberté imaginaire d'une volonté soumise à une nécessité invincible, sur l'impossibilité des commandemens de Dieu, sur la nature du péché, et sur bien d'autres matières. Eût-il même été aveuglé à ce point par ses préventions, il ne lui avait rien manqué peu après de tout ce qui pouvait lever ce bandeau. Dès qu'il eut commencé à dogmatiser, tout Louvain, toute la Flandre cria au scandale, ou du moins à la nouveauté. La Sorbonne ensuite, et plusieurs autres écoles, combattirent ses opinions; les universités d'Espagne les censurèrent, et Rome lui défendit, sous peine d'excommunication, de les enseigner. Il promit solennellement d'obéir au chef de l'église : mais bien loin de tenir parole, il fit imprimer et réimprimer ses écrits scandaleux; il se forma une secte, il s'appliqua de jour en jour à la grossir davantage; il porta la zizanie, avec l'erreur, jusque dans les ordres les plus attachés à la doctrine de l'église.

Cependant, et tandis qu'en Flandres on poursuivait les autres sectaires en toute rigueur, Rome et l'Espagne traitèrent Baïus avec tant de ménagement, que dans la suite il s'en fit un titre contre l'autorité même de la bulle qui le ménageait (2). On n'y nomma ni lui, ni Hessels son ami et son complice; on n'y énonça pas même les titres de leurs livres. La condescendance fut poussée jusqu'à ne pas publier la bulle à Rome ni en Flandres, pas même à Louvain où l'erreur étoit née; on se contentait de l'étouffer, sans porter l'atteinte la plus légère à ceux

(1) Baïan. part. 2, p. 66 et seq. (2) Card. Granv. 2 epist. 13, Nov. 1567.

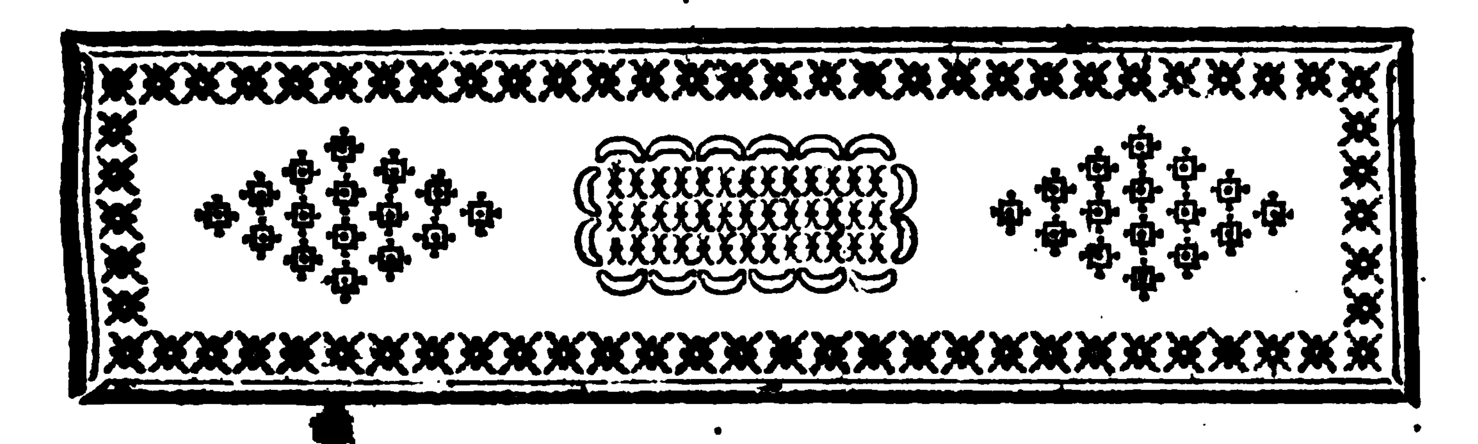
qui lui avaient donné le jour. Enfin, Rome commit l'exécution de ses décrets au cardinal de Granvelle, ou au délégué qu'il voudrait choisir, persuadée que ce prélat attentif à écarter les troubles de la Flandre, et favorablement disposé à l'égard de Baïus, prendrait les mesures les plus propres à terminer cette affaire sans éclat. Ce cardinal, qui était encore à Rome, et qui sentait la nécessité d'une exécution prompte, en chargea son grand vicaire Maximilien Morillon, qui avait pour cela toute la dextérité convenable, avec mille autres qualités solides qui le firent élever par la suite sur le siége épiscopal de Tournai. Les deux points essentiels de sa commissions, consistaient à faire accepter la bulle par Baïus, et à proscrire tant les propositions condamnées que les livres dont elles étaient extraites.

Le premier pas de Morillon dans cette affaire, fut d'écrire à Baïus, dont il voulait sonder les dispositions, persuadé que si ce dogmatiseur, alors chef unique du parti, venait à plier, la plupart des membres suivraient aussitôt son exemple. Jean Hessels ou Jean de Louvain, plus opiniâtre ou plus intrépide que Baïus, était mort sur la fin de l'année précédente. Le duc d'Albe triomphait encore des hérétiques révoltés, inondait de leur sang les dix-sept provinces, et aucun d'entre eux n'y osait plus lever le masque. Il poursuivait indistinctement tous les novateurs, et en toute rencontre se montrait inexorable à leur égard. Le commissaire apostolique, ou trouva Baïus si docile, ou triompha si aisément de sa résistance, qu'à la première entrevue il fut arrêté que huit jours après on assemblerait l'étroite faculté formée à Louvain des huit professeurs de théologie, afin de se soumettre aux décisions du saint siége. Baïus était lui-même de cette espèce de comité; ainsi toute humiliation lui était épargnée: on n'exigea de lui aucune démarche particulière, rien qu'il n'eût fait d'office, quand la bulle eût regardé tout autre professeur. Il fut résolu qu'on s'abstiendrait à l'avenir, et qu'on empêcherait de soutenir en public et en particulier, de vive voix ou par écrit, les pro-

positions condamnées ; que la lecture des livres d'où elles sont extraites pour la plupart, serait interdite ; en un mot, qu'on observerait avec une ponctualité religieuse tout ce qui était ordonné par la bulle. Les événemens postérieurs, et dès l'année suivante la lueur de succès qu'eurent les Flamands révoltés, firent connaître quelle était la sincérité, ou du moins la stabilité de Baïus. Morillon cependant, au sortir de l'assemblée même où l'on avait accepté la bulle, fit saisir chez les imprimeurs tous les exemplaires des livres d'Hessels et de Baïus, et rompre la planche d'un nouvel ouvrage qui était sous presse.

Enfin la bulle de Pie V, donnée le 1er d'Octobre 1567, eut sa pleine exécution à Louvain le 29 du mois de Décembre suivant (1). C'est dans cette année qu'il fut réglé pour la première fois, que de cinq en cinq ans il se tiendrait à Paris une assemblée du clergé de France, composée d'un ou de deux députés au plus de chaque province, et qu'elle n'aurait point le caractère de concile. La même année, les calvinistes firent dans ce royaume la deuxième guerre de religion, tentèrent de se saisir de la personne sacrée du monarque, et développèrent ce long tissu d'attentats qui mit la cour comme au désespoir, et qui enfin leur attira cette proscription fameuse dont la barbarie imprima une horreur presque égale à ceux qui l'ordonnèrent, et à ceux qui en furent les victimes.

(1) Baii, epist. ad card. Simonet.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME.

Depuis la condamnation de Baïus en 1567, jusqu'au massacre de la saint Barthelemi en 1572.

La paix et la guerre se concluaient, avec la même facilité, parmi des sectaires inquiets qui ne faisaient la guerre que parce qu'ils ne pouvaient pas brouiller durant la paix, et qui n'acceptaient la paix qu'à dessein de recommencer la guerre à la première occasion favorable. Sous prétexte qu'on en voulait à la liberté du prince de Condé et des autres chefs de la secte, ils avaient pris tout à coup les armes; et porté l'audace jusqu'à tenter de s'emparer de la personne du roi. La cour, dans une sécurité profonde, passait la belle saison à Monceaux, lorsqu'elle apprit que tous les chemins du voisinage étaient couverts de piétons, de cavaliers, de gentilshommes, qui tous paraissaient avoir un même dessein, et tendaient au même terme. Elle se retira précipitamment à Meaux, où il y avait moins de danger que dans une campagne ouverte à tous les audacieux. En quelques jours, il y eut cinquante places emportées par leurs nombreuses factions; et l'on vit tout à coup dans la petite ville de Rozai, éloignée

de quatre lieues seulement, un gros corps de cavalerie tout composé de gentilshommes. L'effroi saisit alors toute la cour. Heureusement elle avait levé depuis peu six mille Suisses, qui se trouvaient en marche, et qui arrivèrent à Meaux sans avoir été attaqués.

Comme on délibérait avec beaucoup d'incertitude, si à l'aide de ce renfort le roi se retirerait à Paris, ou s'il resterait à Meaux au risque de s'y voir assiégé, les Suisses, commandés par le brave Pfiffer, marquèrent tant de bonne volonté, et promirent avec tant d'assurance de remettre le monarque sain et sauf dans sa capitale, que la reine mère prit tout à coup sa résolution, et leur dit : Allez, je confie à votre valeur le salut du roi et du royaume. Ils forment un bataillon carré, placent le roi dans le centre avec tout son cortége, et partent fièrement, ayant pour tout soutien les chevau-légers de la garde, et un groupe de courtisans qui n'avaient d'autres armes que leurs épées. Le prince de Condé vint à leur rencontre, la lance en arrêt ; d'Andelot et la Rochefoucault s'efforcèrent d'entamer les flancs et l'arrière-garde : mais les Suisses baissant la pique, et avançant avec une gravité fière, marquèrent tant de résolution, qu'ils imposèrent à Condé lui-même; et tous les confédérés craignirent de hasarder une attaque sérieuse (1). Ainsi la journée se passa en escarmouches peu considérables. Le bataillon, harcelé sans cesse par la cavalerie qui voltigeait sur les ailes, marcha sans interruption jusqu'aux approches de Paris, où le roi, qui prit alors les devans avec la reine et les principaux de la cour, arriva heureusement sur le soir. Un des plus grands embarras des généraux, avait été de contenir l'ardeur du jeune monarque, qui, outré d'indignation, alla jusqu'à charger les rebelles : tout le sang froid des vieux courtisans ne l'empêcha qu'à peine d'engager l'action.

Le succès du voyage n'éteignit point l'audace des confédérés. Quoique leur nombre n'eût aucune pro-

(1) De Thou, l. 42.

portion avec leur projet, ils entreprirent de bloquer Paris, et de l'affamer, brûlèrent différens moulins, s'emparèrent des ponts pour se rendre maîtres du cours des rivières, et mirent des garnisons dans les châteaux voisins, afin d'intercepter les vivres qui arrivaient par terre. Les Parisiens s'abandonnant aux murmures, moins pour ce que le peuple souffrait d'un blocus qui n'embrassait pas à beaucoup près tous les côtés de la ville, que parce qu'il déplaisait fort aux principaux citoyens, comme le dit la Noue, d'avoir les soldats calvinistes pour concierges dans leurs maisons de campagne, le connétable fut obligé, contre son avis, de sortir de la ville avec un corps d'armée, et de livrer près de Saint-Denis la bataille qui en a pris son nom. Il remporta la victoire, en montrant à son ordinaire une vigueur de jeune homme et une bravoure de soldat: mais il fut blessé à mort. C'était le dernier des triumvirs, qui tous trois finirent par une mort violente, aussi-bien que le roi de Navarre leur fauteur. Anne de Montmorenci eut au moins pour l'état et pour la religion, un attachement qui pouvait être plus éclairé, mais qui fut constamment sincère. Ce fut dans l'intention de défendre l'un et l'autre, qu'il s'unit généreusement avec les rivaux de sa maison; et il sacrifia réellement sa vie à la défense de l'un et de l'autre. L'âpre fermeté de son caractère se montra jusqu'au dernier moment. Comme son confesseur l'exhortait fort au long à bien mourir: Laissez-moi, mon père, lui dit-il, il me serait bien honteux, après quatre-vingts ans de périls, de ne savoir pas soutenir un quart d'heure l'aspect de la mort.

Après une victoire gagnée au prix du sang français, la cour, affligée de son propre triomphe, demeura quelques jours dans une morne inaction. Les vaincus au contraire vinrent se présenter en bataille devant Paris; mais la bravade ne dura point. Ils se retirèrent peu après jusqu'aux confins de l'Allemagne, où ils reçurent un renfort de Reîtres. Alors ils rentrèrent avec confiance dans le royaume, et donnèrent de nouveau l'alarme à la capitale. On

les avait méprisés après leur défaite; on les rechercha dès qu'on les vit en force. Après différens pourparlers, on indiqua une conférence en règle à Long-Jumeau. En même temps on sema l'argent parmi leurs troupes, comme elles assiégeaient la ville de Chartres. L'expédient réussit : la discorde, et bientôt après la désertion, n'eut point de bornes. Des compagnies entières quittaient le siége, et s'en retournaient dans leurs provinces. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans leur camp une copie des conditions accordées par le roi, et rejetées par leurs chefs; savoir, promesse du libre exercice de la réforme, et de payer les troupes allemandes. Les généraux enfin, dans la crainte de se voir entièrement abandonnés, se déterminèrent à signer la paix, sans y prendre plus de confiance qu'on n'en prenait en eux (1). C'est ce qu'on nomma la paix fourrée, laquelle fut publiée le 23 de Mars 1568. On l'appela aussi paix boiteuse, et paix mal assise, par allusion au maréchal de Biron qui était boiteux, et au seigneur de Malassise, tous deux plénipotentiaires de la cour.

On y accorda aux calvinistes le libre exercice de leur religion, et l'on renouvela l'édit de Janvier 1562, qui leur était des plus favorables. Ils promirent, de leur côté, de rendre toutes les villes qu'ils avaient prises dans le cours de cette guerre. Les deux partis se quittèrent ensuite avec une froideur taciturne qui marquait leur contrainte réciproque et leur rupture prochaine. La guerre ne fut suspendue que six mois. Plusieurs des villes qui devaient rentrer sous l'obéissance du roi, refusèrent de se soumettre. Le monarque ayant mis garnison dans les autres, les habitans calvinistes prétendirent que ce n'était que pour les opprimer. La cour leur parut oublier tous les ménagemens, et ne tendre qu'à soulever contre eux le corps de la nation. Ils se plaignirent que les chaires et les écoles retentissaient d'invectives contre les réformés; que le fruit

(1) De Thou, l. 42. Dupleix Mezerai.

de ces discours était, ou des émeutes publiques, ou des meurtres secrets dont on ne pouvait obtenir justice; en un mot, qu'en trois mois plus de dix mille religionnaires avaient péri par ces manœuvres ténébreuses. Ils construisirent des vaisseaux sans aucune permission du souverain, équipèrent une flotte considérable, envoyèrent à la reine d'Angleterre et aux princes protestans d'Allemagne, afin d'en obtenir des troupes et de l'argent.

La cour se prépara aussi à la guerre, et comme elle avait reconnu que les projets du conseil étaient souvent éventés par des traîtres ou des indiscrets, elle forma un conseil particulier, qu'on prétend avoir donné l'origine au conseil privé. Le chancelier de l'Hopital en fut exclus comme un des plus suspects; il fut même disgracié peu après, réduit à rendre les sceaux, et à se retirer dans ses terres. Différens seigneurs qui inclinaient comme lui pour la tolérance, furent regardés, tout catholiques qu'ils étaient, comme fauteurs des huguenots. De peur que ce parti, qu'on nomma la faction des politiques, ne vînt à s'accroître, la reine mère fit signer à la cour, et porter dans les provinces, une formule de serment, par lequel on s'obligeait à ne reconnaître que les ordres du roi, à se départir de toute entreprise qui n'aurait pas son aveu formel, et à lui en donner connaissance; en un mot, à s'unir inviolablement de cœur et d'effet avec les catholiques pour la défense de la patrie (1). Le fameux édit de Janvier, à peine confirmé, fut révoqué dans tous ses points. On ôta aux religionnaires tout pouvoir de s'assembler; on défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique; il fut enjoint à tous ceux qui professaient la réforme, de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement, en vérifiant l'édit, ajouta que personne désormais ne serait admis à la magistrature, qu'il n'eût promis, avec serment, de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. Telle fut l'ori-

(1) De Thou, l. 44. Recueil de le Fèvre, in-4°, p. 22, etc.

gine de cette pratique religieuse, qui s'observe encore.

L'université de Paris, de son côté, à l'occasion de l'apostasie notoire du cardinal de Châtillon réfugié en Angleterre, ordonna que tous les docteurs et bacheliers feraient une profession claire et précise de cette pureté de doctrine qu'elle avait toujours professée (1); puis elle présenta requête contre ceux qui avaient abandonné le culte de l'église, et le service de leur souverain, pour se retirer chez les hérétiques. Le roi y répondit de sa propre main, ordonnant que ceux qui faisaient des leçons publiques ou privées, et tout ensemble ceux qui étaient en charge dans les colléges, et autres communautés, en quelque art et faculté que ce fût, seraient de la religion catholique, apostolique et romaine; qu'ils observeraient les statuts et les ordonnances de l'université dans leur manière de vivre, et même de se vêtir, aussi-bien que dans leurs discours et leurs enseignemens; que si quelques-uns refusaient d'obéir, ils seraient privés irrémissiblement de leurs fonctions et de leurs charges. En conséquence, le principal du collége de Beauvais, Nicolas Chartron, et Jean, principal du collége de Saint-Michel, ainsi que Pierre Ramus, principal du collége de Presle, nonobstant les oppositions des facultés de droit et de médecine, furent privés de leurs emplois. On usa de la même sévérité envers le libraire Oudin Petit leur complice. Le parlement confirma toutes ces conclusions. Il avait déjà porté un arrêt qui défendait d'admettre à aucune charge ceux qui ne feraient pas publiquement profession de la religion catholique, et par un autre, il avait autorisé l'université à déposer les suppôts qui refuseraient d'assister aux cérémonies publiques de la religion. L'université demandant enfin des lettres patentes du grand sceau sur tous ces arrêts, et le chancelier refusant de les expédier, le recteur s'adressa directement à sa majesté, qui les accorda sous le titre d'ordonnance du

(1) D'Argentré, Collect. Judic. t. II, p. 39.

roi Charles IX, contre les suppôts de l'université, déserteurs de la religion catholique. On fit faire sans retardement la profession de foi, la main sur l'évangile et le crucifix, d'abord à tous les docteurs en théologie, puis aux docteurs en droit, et à presque tous les membres de la faculté de médecine; ensuite on parcourut successivement tous les colléges, pour examiner la foi de ceux qui les fréquentaient, et l'on cita ceux qui s'étaient réfugiés parmi les calvinistes. La cour, pour mettre. ses édits à exécution, leva une armée considérable, dont elle donna le commandement au duc d'Anjou, avec le titre de généralissime.

Catherine de Médicis, par son incertitude et ses lenteurs accoutumées, laissa aux rebelles le loisir de revenir de leur première surprise où l'on aurait pu les accabler. Comme elle eut tenté sans succès d'enlever le prince de Condé, qui se trouvait dans son château de Noyers en Bourgogne, avec l'amiral de Coligny, ces deux chefs du parti traversèrent le royaume, malgré les corps-de-garde et les détachemens de cavalerie apostés sur tous les passages, et arrivèrent sains et saufs à la Rochelle, qui était le boulevart de la secte. Il en fut de même des tentatives qui se firent contre ses autres chefs. Il n'est pas étonnant que plusieurs se soient échappés, puisque pour les prendre tous, comme dit le Laboureur, il aurait fallu tendre un rets aussi grand que la France: mais qu'ils se soient échappés tous, c'est ce qui nous fait toucher au doigt le faible de la politique et du génie de Catherine, vive à concevoir, habile à projeter, et non moins prompte à se déconcerter. Les fugitifs une fois hors d'atteinte, armèrent de toute part; et de toute part la guerre recommença presque en un moment avec tous les excès que le ressentiment pour cause de trahison et de parjure peut ajouter à ceux de la discorde et du faux zèle de religion.

Les armées ennemies, commandées l'une par le duc d'Anjou, frère du roi, l'autre par le prince de Condé, se rencontrèrent enfin près de Jarnac en

Angoumois, comme une partie des troupes calvinistes se trouvait écartée (1). Cette séparation augmentant les forces des royalistes, autant qu'elle affaiblissait les rebelles, Tavanes, qui ne figurant qu'en second sous le duc d'Anjou, commandait réellement en chef, profita des circonstances, et s'empressa d'engager la bataille. Il passa pendant la nuit la Charente qui séparait les deux camps, et poussa tout à coup l'ennemi avec tant d'impétuosité, que le prince de Condé se trouva réduit, ou à fuir avec honte, ou à combattre avec désavantage. Le brave Condé prit sans hésiter ce dernier parti; mais malgré tous ses efforts, qui ne laissèrent pas de balancer long-temps la victoire, enfin elle se déclara pour la bonne cause. Le prince, abandonné de presque tous les siens, eut son cheval tué sous lui, après que le cheval de la Rochefoucault eut cassé la jambe au prince d'un coup de pied, et continuant à combattre un genou en terre, il ne se rendit qu'après que son corps épuisé de sang et de forces eut absolument refusé de seconder son courage. Comme on lui promettait un traitement digne de sa valeur et de sa naissance, survint le barbare Montesquiou, qui se coulant par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. On prétend que la cour avait ordonné de n'épargner aucun des chefs, dont plusieurs en effet furent immolés de sang froid. Hors même de la bataille, et peu après qu'elle eut été livrée, d'Andelot trouva la fin de ses jours : il mourut, à la vérité, de maladie; mais une maladie survenue si à propos parut étrangement suspecte.

Tant de revers qui semblaient devoir accabler le parti, n'y causèrent presque aucun changement. L'amiral, le fier Coligny, sans s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère dont il les crut peu dignes, ne songea qu'à prévenir les suites fâcheuses de sa mort : mais ce fut sur-tout la mâle fermeté d'une femme, et l'héroïsme prématuré d'un enfant, savoir, Jeanne d'Albret, reine de Navarre,

(1) De Thou, l. 45. L'Etoile, t. 1, p. 15.

et le grand Henri son fils, prince de Béarn, qui firent le salut des réformés (1). Jeanne alors se montra bien digne de l'éloge qu'en fait d'Aubigné, quand il dit qu'elle n'avait de femme que le sexe ; qu'elle avait l'ame entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, et le cœur invincible aux grandes adversités. A la nouvelle des coups funestes de Jarnac, elle se rend en diligence à Cognac où les débris de l'armée calviniste s'étaient rassemblés, et présentant aux soldats son fils âgé de seize ans, avec le fils aîné du prince de Condé, plus jeune encore : Amis, leur dit-elle, je vous remets la partie la plus précieuse de moi-même, avec le fils du prince que nous arrosons si justement de nos larmes : hommages néanmoins qui ne sont dignes de sa mémoire, qu'autant qu'à son exemple nous nous sacrifierons pour la même cause. Fasse le ciel que les tendres héritiers d'un sang si généreux le soient aussi de sa valeur, et que la vue de ces gages précieux vous excite sans cesse à les faire marcher dans la carrière de la gloire ! Les acclamations générales qu'excitèrent ce peu de paroles, ne furent interrompues que par le jeune Henri, qui d'un air déjà héroïque s'avança, et dit : Je jure de combattre pour la cause commune, jusqu'à ce que la victoire ou la mort nous ait affranchis de la servitude, mille fois plus odieuse que le trépas (2). Il fut sur le champ proclamé généralissime. Le jeune Condé marqua par son geste, qu'il n'avait pas moins hérité du courage que du sang des Bourbons.

Le généralissime, adoré du vieux soldat, et dirigé par Coligny, vit bientôt à sa suite plus de vingt-cinq mille hommes voués à sa gloire. Cependant le duc d'Anjou l'emportait encore par le nombre : mais l'ardeur de combattre était égale dans les deux partis. Ils s'essayèrent près de la Roche-l'Abeille en Limousin. Ce ne fut qu'une escarmouche, mais extraordinairement vive, et remarquable sur-tout par l'acharnement des sectaires à ne point faire de quartier.

(1) De Thou, l. 45, p. 570. (2) Dupleix, t. III, p. 748.

Bientôt ils payèrent chèrement cette férocité. Cependant ils entreprirent le siége de Poitiers, quoique l'amiral eût observé que ces grandes villes n'étaient pour l'ordinaire que la sépulture des assiégeans. Son présage tarda peu à se vérifier. Les chaleurs excessives et l'abondance des fruits, mirent d'abord la maladie parmi les soldats allemands qui faisaient partie de l'armée calviniste, passa dans les troupes françaises, et y fit tant de ravages, que des régimens entiers étaient forcés d'interrompre le service. Il fallut éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, attendu le danger imminent de les perdre ; après quoi les gens de marque se retirèrent à la file. Enfin Coligny resté presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dyssenterie, se trouvait, malgré toute la fermeté de son courage, à la veille de se retirer avec honte, quand le duc d'Anjou lui fournit un prétexte honnête de lever le siége. Le duc étant venu attaquer Chatelleraut, qui était comme l'infirmerie de l'armée calviniste, l'amiral abandonna le siége, pour voler au secours de ses malades. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou s'éloigna de Chatelleraut après un assaut fort sanglant livré sans succès, et l'amiral plus fort que lui se mit à sa poursuite. Le duc, renforcé à son tour, revint sur l'amiral, qui fut de même contraint de reculer.

Enfin après bien des marches et des contre-marches, des feintes et des escarmouches, les deux armées, séparées par un défilé peu long, se trouvèrent à la portée du mousquet, et se rangèrent en bataille près de Moncontour, petite ville du Poitou (1). Ni l'un ni l'autre des généraux n'osa se hasarder à franchir le défilé, quelles que fussent de part et d'autre l'ardeur, l'impatience et les plaintes tant du soldat que des gentilshommes. Plusieurs d'entre les huguenots passant aux effets, et abandonnant leurs drapeaux pour se rapprocher de leurs pays, l'amiral décampa pour obvier à une plus grande défection ;

(1) De Thou, l. 45.

mais les royalistes lui tombèrent si brusquement sur le corps, qu'il fut inévitablement engagé dans une action générale. Une demi-heure décida du sort de ses gens : ils ne soutinrent qu'en chancelant la première charge, et s'étant débandés à la seconde, ce ne fut plus une bataille, mais une boucherie. Les catholiques s'excitaient à n'épargner personne, en criant, *la Roche-l'Abeille*, pour rappeler le souvenir de leurs prisonniers qu'on y avait barbarement égorgés. Des corps entiers de troupes désarmées furent massacrés de sang froid. L'amiral faisant l'office de capitaine et de soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de feu. Couvert du sang ennemi, suffoqué de son sang propre, et pouvant à peine se faire entendre, il donnait ses ordres, il combattait, il courait au devant des fuyards, et enfin il fut emporté par le torrent qu'il s'efforçait d'arrêter. Drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques, avec le champ de bataille. D'une armée de vingt-cinq mille hommes, on n'en revit que cinq à six mille ensemble, qui fuirent avec les princes et l'amiral jusqu'à Saint-Jean-d'Angély.

C'en était fait du calvinisme en France, si l'amiral, tel qu'un rocher immuable au sein de la tempête, n'eût par l'admiration qu'excita sa force d'ame, ressuscité en quelque sorte le courage de ses gens, tout prêts à se jeter dans le premier vaisseau pour se sauver au loin dans les pays de leur communion ; si plutôt encore l'inquiète politique de Catherine de Médicis, les brouilleries de la cour, la jalousie même du roi contre le duc d'Anjou son frère, n'eussent ménagé aux vaincus une paix et des avantages que la victoire leur eût à peine procurés. Tavanes dans un conseil que sa présence gênait, soutint généreusement qu'il ne fallait pas donner un moment de relâche aux factieux, jusqu'à ce qu'on les eût forcés, ou d'abandonner le royaume, ou de se renfermer dans quelque mauvaise place qui deviendrait leur tombeau ; et comme on ne lui opposa aucune raison qui eût une simple apparence de solidité, il protesta qu'il aimait mieux quitter l'armée que de trahir l'état.

C'est ce qu'on désirait d'un guide expérimenté qui entassait les lauriers sur la tête du duc d'Anjou ; et le roi lui donna son congé. On leva des troupes nouvelles, on leur nomma de nouveaux chefs, et l'on s'amusa à faire des siéges, pendant lesquels les vaincus rétablirent si bien leurs affaires, qu'ils remportèrent des avantages à leur tour, livrèrent au moins des combats indécis, tels que celui d'Arnai-le-Duc, et reportèrent le ravage au centre du royaume. Pour réduire des sectaires déterminés à soutenir leurs autels, ou à s'ensevelir sous leurs ruines, il aurait fallu, en les exterminant jusqu'au dernier, noyer la France dans son propre sang. La nécessité fit ce que la prévoyance n'avait pu faire : on conclut la paix ; mais une paix si favorable à la secte presque écrasée, que ses plus brillans triomphes ne lui en avaient point encore obtenu de semblable. Ainsi fut terminée la troisième guerre de religion, ou des religionnaires révoltés.

Outre l'amnistie générale, le libre exercice de leur religion, excepté seulement à la cour, la restitution des biens confisqués, et l'approbation de tout ce qui s'était passé durant les troubles, ils obtinrent le privilége de récuser six juges dans les parlemens ; ce qui donna l'origine aux chambres mi-parties, et quatre villes de sûreté à leur choix, avec pouvoir d'y mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres (1). Ils choisirent la Rochelle, Moutauban, Cognac, et la Charité-sur-Loire, qu'on leur fit néanmoins jurer de remettre au roi dans deux ans. Après cette paix, Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur, princesse dont la douceur, l'esprit de conciliation, la prudence prématurée, devaient procurer des avantages infinis au royaume, et que l'ambition tracassière de la reine mère, jointe à la réserve excessive d'Elisabeth, rendit nulles pour l'état.

Les conditions accordées aux hérétiques affligèrent le saint pape Pie V, autant que le succès des armes

(1) De Thou, l. 47. Mém. de l'Etoile, t. 1, p. 14.

catholiques avait relevé les espérances de la religion, dont les intérêts occupaient uniquement ce digne chef de l'église (1). Il étendait sa générosité, aussi-bien que sa sollicitude, à tous les pays où la foi se trouvait en péril. Après avoir puissamment assisté de son argent et de ses troupes les catholiques de France et de Flandres, il s'employa efficacement auprès de l'empereur Maximilien II, afin de rétablir quelques évêques, et beaucoup d'autres pasteurs que les hérétiques avaient chassés de leurs églises. Il obtint encore de ce prince, qu'on ne remettrait en aucune rencontre les affaires de la religion entre les mains des laïques; que la confession d'Ausbourg n'aurait pas lieu en Autriche, et qu'on n'y souffrirait aucun luthérien, ni aucun autre novateur. Il s'employa aussi pour maintenir la foi romaine en Pologne, et pour en conserver au moins le germe dans les autres états du nord.

En Suède, le roi Eric ayant été déposé pour avoir épousé sa concubine; et l'avoir faite déclarer reine, Jean son frère, qui fut mis en sa place, forma le dessein de rétablir la religion catholique, et pour en ménager les moyens, il envoya au saint pontife un seigneur de confiance. Les grands du royaume cabalèrent fortement contre cette négociation: mais le pieux négociateur ne laissa pas d'amener de Rome quelques prêtres zélés, qui se répandirent dans la Suède, en affermirent les catholiques dans la foi, et retirèrent de l'erreur plusieurs personnes, principalement depuis que le roi, continuellement sollicité par la reine Catherine du sang des Jagellons, eut fait abjuration entre les mains du savant Possevin de la compagnie de Jesus, que le pape lui avait envoyé en qualité de nonce.

Pie V avait tant de dévotion pour saint Thomas d'Aquin, qui avait, comme lui, porté l'habit de saint Dominique, qu'au milieu de toutes ses grandes entreprises, il ordonna que la fête en serait chômée, avec cessation d'œuvres serviles et de plaidoiries,

(1) Gabut. Vit. Pii V, l. 3. Ciacon. t. III, p. 997 et seq.

dans toute l'étendue du royaume de Naples, où ce saint avait pris naissance (1); ce qui n'était pas de nature à souffrir beaucoup de difficultés. Il n'en fut pas ainsi de la bulle fameuse qui commence par ces mots *In cœna Domini*, qu'on publie chaque année à Rome le jour du jeudi saint, et qui depuis son origine bien antérieure à Pie V, faisait la terreur du monde chrétien (2). Il est des auteurs qui en font remonter les commencemens à Martin V, d'autres à Clément V, et jusqu'à Boniface VIII. Jules II, en 1511, statua que cette bulle aurait par-tout force de loi, et Paul III, en 1536, se réserva l'absolution des censures qu'elle prononce. Pie V rendit la même ordonnance que Jules II, et se réserva, comme Paul III, tous les cas énoncés dans cette bulle; en sorte que nul prêtre n'en pourrait absoudre, sinon à l'heure de la mort. Ses articles principaux sont l'hérésie et la protection accordée aux hérétiques, la falsification des bulles et des autres lettres émanées du saint siége, les mauvais traitemens exercés contre les prélats, l'usurpation des biens de l'église, la piraterie, les entreprises sur la juridiction ecclésiastique, et l'imposition de nouveaux péages. Grégoire XIII y ajouta par la suite les appels au futur concile, contre les ordonnances des papes.

Mais ce qui concerne les bornes délicates de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile, et particulièrement l'article qui exempte les ecclésiastiques des charges et des tributs imposés aux autres sujets par leurs souverains, fut ce qui éprouva les plus grandes difficultés. Elles furent insurmontables dans la plupart des nations. Le roi d'Espagne et la république de Venise ne trouvant pas raisonnable que le clergé eût part aux avantages de l'état, sans en partager les charges, ne voulurent jamais souffrir que cette bulle fût publiée dans leurs terres. L'ambassadeur de Philippe II à Rome eut à ce sujet des contestations très-vives avec le saint père, qui alla

(1) Vit. Pii V, l. 3, c. 2. (2) Traité de l'autor. de la bulle *In cœna Domini*, imprimé dans les Pays-Bas en 1719.

jusqu'à menacer d'interdit Madrid et Venise : il ne fut arrêté que par le besoin qu'il eut peu après de ces deux puissances, pour la ligue qu'il conclut avec elles contre les Turcs. La bulle fut de même rejetée en France, où, dès l'an 1510, le concile de Tours l'avait déclarée inadmissible. Quelques évêques français ayant tenté depuis de la faire recevoir dans leurs diocèses, le parlement prononça qu'ils seraient ajournés, leurs revenus saisis, et que quiconque ne se soumettrait point à cet arrêt, serait traité comme rebelle et criminel de lèse-majesté. En Allemagne, l'empereur Rodolfe II, tout indolent qu'il était, ne s'opposa pas moins fortement à la publication de cette bulle alarmante, qu'il ne trouvait pas moins contraire au véritable esprit de la religion qu'aux droits des souverains.

Pie V fut plus heureux dans les mesures qu'il prit pour empêcher l'hérésie de s'établir dans quelques villes d'Italie, où des prédicans audacieux commençaient à ébranler la foi des peuples. Comme déjà le parti se trouvait assez puissant pour lutter contre l'inquisition, le pape eut recours à saint Charles Borromée, dont la vertu seule lui parut en état de prendre l'ascendant sur la cabale hérétique. Il ne fut pas trompé dans ses espérances. A la première demande du souverain pontife, le saint archevêque se transporta sur les lieux, après avoir imploré le secours du ciel avec son clergé et son peuple, auxquels il recommanda de continuer à lever les bras vers le ciel, tandis qu'il en combattrait les ennemis. Ces armes jointes à l'activité du saint prélat, à sa prudence, à sa modération et aux charmes de sa douceur, furent si efficaces, que les coupables, soumis par la voie seule de la persuasion, firent un humble aveu de leurs égaremens, et abjurèrent sincèrement l'erreur (1). Il n'y eut qu'un très-petit nombre de réfractaires qui furent punis comme perturbateurs du repos public ; après quoi la puissance ecclésias-

(1) Giussan. Vit. S. Car. l. 2, c. 15.

tique rentra sans obstacle dans l'exercice de son autorité légitime,

Le pape avait donné cette commission au saint archevêque de Milan, sur le rapport admirable de la visite qu'il venait de faire dans la partie de son diocèse, qui s'étend au sein des Alpes, jusque sur les terres de la domination suisse (1). Charles, autant en ange de paix qu'en prélat revêtu de la force apostolique, avait parcouru tous les détroits des vallées du levant, de Brogno et de Ripare, qui s'avancent dans les cantons d'Uri, de Schuitz et d'Underval : mais infiniment attentif à ménager la délicatesse et à gagner la bienveillance d'une nation très-jalouse de ses droits, avant toute chose il avait écrit avec beaucoup de déférence à ceux qui gouvernaient ces contrées pour les cantons ; il les prévenait sur la visite épiscopale qu'il avait dessein d'y faire, et les priait, avec de grands témoignages de confiance, de lui envoyer quelques personnes d'autorité pour l'accompagner de leur part dans le cours de sa visite. La franchise de ce procédé lui gagna totalement les Suisses : ils lui envoyèrent sur le champ un député de chacun des trois cantons, avec charge de le satisfaire en toutes choses. Quand il parut sur leurs terres, ces députés lui rendirent de grands honneurs au nom des louables cantons, et l'accompagnèrent de même durant la visite, redoublant en chaque rencontre les témoignages de leur vénération, sans jamais laisser apercevoir la moindre défiance. C'est à l'égard des Suisses principalement que Charles, comme Paul, signala cette condescendance apostolique qui prend toutes les formes, pour gagner les peuples de tout caractère. Malgré la rigueur habituelle de son abstinence, il ne dédaignait pas de traiter à table avec eux, et d'user quelquefois du vin qu'il s'interdisait par-tout ailleurs, réduisant son goût austère aux règles indispensables de la tempérance, quand il importait à la cause de Dieu de se prêter aux mœurs de ses voisins. Aussi leur affection

(1) Ibid. c. 13.

pour lui fut-elle inaltérable au grand profit de la religion.

Dès cette première visite, il renouvela toute la face du christianisme dans ces lieux sauvages et presque abandonnés avant lui. Il alla par-tout avec des fatigues excessives, à travers les neiges et les torrens, chercher ses brebis perdues dans les rochers et les réduits les plus inaccessibles; prêchant, catéchisant, ranimant les dernières étincelles d'une foi presque éteinte dans le cœur des peuples et des ecclésiastiques même, aiguillonnant les pasteurs relâchés, changeant les incorrigibles, et leur donnant des successeurs dont les mœurs pussent désormais servir de modèle aux ouailles. Il fut contraint de faire à pied la plupart de ses courses, souvent avec des crampons de fer à ses souliers, pour gravir sur les roches escarpées, ou tenir pied sur le penchant des précipices; et dans ces travaux accablans, transi de froid, épuisé par la faim et la soif, il ne trouvait pour nourriture que du pain d'orge, de l'eau de neige, des châtaignes, et quelques autres méchans fruits de ces terres ingrates.

Quand il eut visité tout le pays, il en rassembla le clergé, et en exhorta pathétiquement tous les membres à vivre en prêtres et en pasteurs, à conduire fidellement leurs troupeaux dans les voies de l'évangile, et à reprendre l'ancienne discipline dont il ne restait parmi eux aucun vestige. On ne saurait exprimer quel effet ce discours, plein d'une onction divine, produisit parmi les ecclésiastiques, et sur l'esprit même des députés des cantons. Ces magistrats extrêmement touchés, confessèrent de bonne foi qu'ils avaient passé les bornes de leur juridiction, pour s'immiscer dans le gouvernement ecclésiastique; protestèrent néanmoins qu'ils y avaient été forcés en quelque manière par la vie scandaleuse du clergé, et par la négligence des archevêques à réprimer ces désordres: mais ils protestèrent en même temps qu'à l'avenir ils s'en reposeraient uniquement sur la sollicitude d'un pasteur qui se montrait si digne de leur confiance, de leur respect et de leur sou-

mission. Ils promirent même qu'on tiendrait soigneusement la main à l'exécution des décrets de Trente, qui furent alors acceptés solennellement par le clergé du pays, ainsi que les statuts du concile provincial tenu à Milan pour ce sujet. Quand l'archevêque fut de retour chez lui, il envoya aux trois vallées, d'abord quelques prêtres choisis, puis des religieux capucins, qui, par la prédication et la fréquentation des sacremens, produisirent des fruits d'édification d'autant plus sensibles parmi ces peuples, que ces moyens de salut y étaient plus nouveaux.

Si la vigilance de cet infatigable pasteur s'étendait aux campagnes les plus écartées et les plus sauvages, il n'avait garde de négliger les paroisses et les églises de la ville métropolitaine, qui devait servir de règle et d'exemple au reste du diocèse. Il les visita toutes, et par-tout la visite fut suivie du retranchement des abus, du rétablissement des mœurs, du renouvellement des pieuses observances et de la majesté du culte public. Dans les églises collégiales, et dans la cathédrale principalement, il y avait grand nombre de chanoines et de chapelains rangés en différentes classes, et destinés à tous les genres de fonctions; mais l'office divin n'en était pas mieux célébré, parce que la plupart des bénéficiers ne résidaient point. Jusque dans la métropole, on ne chantait des heures canoniales que tierce et vêpres, et souvent la messe de chœur avait pour tout célébrant un prêtre gagé. Quelques sujets possédaient deux bénéfices dans la même église, et leur débordement causait encore beaucoup plus de scandale que leur négligence.

Charles peu content de remédier à ces désordres, entreprit de rendre un tel lustre à l'église de son siége, qu'elle devînt la loi vivante de toutes les autres. Ayant reconnu que la modicité des distributions était cause de l'absence des chanoines, il les augmenta selon le plan du concile de Trente, ordonna que les divins offices, sans exception, seraient célébrés aux heures ordinaires; et outre le surveillant nommé par le chapitre, il en établit un second, chargé de

marquer tant les absences que les fautes contraires à la dignité du saint culte. Il divisa les prébendes en trois classes, les presbytérales, les diaconales, les sous-diaconales, et il institua un théologien qui prêchait tant les fêtes que les dimanches, et qui deux jours la semaine faisait des leçons de théologie dans la chapelle de l'archevêché. Il établit encore un grand pénitencier, et lui donna, sous le nom de petits pénitenciers, quatre coadjuteurs, avec obligation de se trouver assidument à l'église pour entendre les pénitens qui avaient besoin de leur ministère. Ils s'assemblaient une fois la semaine pour décider les cas difficiles qu'ils avaient rencontrés, ou qu'on leur portait de toutes les parties du diocèse. On appela cette assemblée la congrégation de la pénitencerie. Une troisième prébende, qu'on nomma doctorale, fut donnée à un ecclésiastique chargé de lire les canons aux clercs deux fois la semaine. On institua de plus un maître des cérémonies, afin de les faire observer avec la dignité convenable; douze clercs inférieurs, pour remplir jusqu'aux plus bas ministères d'une manière ecclésiastique; un corps fixe et nombreux de musiciens, tous ecclésiastiques et de vie réglée; enfin, des sacristains employés à décorer les autels, et à faire célébrer les messes aux heures marquées par le préfet du chœur.

Cet ordre nouveau, l'assiduité, la modestie non moins nouvelle des chanoines et des autres bénéficiers, la magnificence des ornemens, la splendeur des cérémonies, attiraient toute la ville et les étrangers même à la cathédrale, où, fête et dimanche, les plus éloquens prédicateurs de l'Italie montaient en chaire deux fois le jour; et comme une mélodie ravissante fortifiait l'impression qu'avait commencée la parole du salut, on abandonnait les jeux et les amusemens profanes, pour aller goûter des plaisirs plus purs dans la maison de Dieu. On s'empressait à y retenir place, et l'on y passait les journées entières : mais la plus grande édification des ouailles, était la vue du pasteur, tel que les Ambroise et les Basile, lorsque leur contenance majestueuse et les

secrètes influences de leur vertu imprimaient un religieux effroi aux maîtres du monde.

Après avoir réglé le spirituel, le saint donna son attention au temporel de son église, tombé de même dans un état déplorable par la négligence de ses prédécesseurs. Nous ne décrirons pas les ornemens multipliés que sa libéralité magnifique et son goût exquis pour l'architecture procurèrent à la maison de Dieu : ils ont fait du dôme ou cathédrale de Milan, un des plus superbes temples de l'Europe. On en retira d'abord tous les monumens funéraires et les trophées profanes accumulés en si grand nombre dans cette église, qu'elle paraissait moins consacrée au vrai Dieu qu'aux héros du paganisme. Pour donner l'exemple, le saint cardinal commença par transporter le tombeau de son oncle, le marquis de Melegnano, frère du pape Pie IV. D'excellens sculpteurs y gravèrent ensuite, avec un art admirable, la vie de saint Ambroise. On entoura le chœur d'une magnifique balustrade, et défense fut faite, sous peine d'excommunication, à tous laïques, de quelque rang qu'ils fussent, d'y prendre séance : mais craignant de paraître léser la puissance temporelle, même pour relever la majesté du sanctuaire, le sage prélat fit en même temps placer dans un lieu honorable des siéges élevés pour le gouverneur et les magistrats. Aux deux côtés de la cathédrale, il y avait deux portes qui répondaient sur des places publiques, et qui formaient au travers du lieu saint un passage ordinaire, dont les porte-faix même faisaient usage pour abréger leur chemin. Le saint archevêque, pour abolir à jamais cette profanation, fit murer les deux portes, et construire à leurs places deux autels environnés de balustres. Il ferma de même les autres chapelles, qui toutes furent ornées de manière à ranimer les sentimens de la religion par la voie des sens. Pour la révérence due spécialement au sacrement qui nous fait enfans de Dieu et cohéritiers de Jesus-Christ, il fit construire un superbe baptistère, dont un rare porphyre formait le bassin, et qui était surmonté d'une vaste coupole

portée sur quatre colonnes d'un marbre très-précieux, où le travail surpassait encore la matière. Le vénérable prélat qui respirait en toutes choses l'esprit de la sainte antiquité, y baptisait lui-même tous les ans, la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte. Enfin il établit un corps de fabrique en forme de congrégation, afin de soutenir à perpétuité ces institutions édifiantes.

La clôture et la régularité des religieuses, le bon ordre de tous les monastères et de toutes les églises du diocèse, ne l'occupèrent pas moins que la métropole. Il eut besoin de tout son courage pour mettre la réforme la plus indispensable dans la collégiale de la Scala, qui prenait son nom d'une dame qui l'avait fondée, et qui, sans ombre même de raison, se prétendait exempte de la juridiction épiscopale. L'insolence fut poussée par les réfractaires jusqu'à prononcer l'excommunication contre leur archevêque, et la fureur jusqu'à tirer sur la croix archiépiscopale qu'à ce moment il portait lui-même au péril évident de sa vie.

L'emportement fut encore plus furieux de la part des Frères humiliés, institués dans le douzième siècle par quelques gentilshommes milanais, qui échappés des prisons où ils gémissaient en Allemagne, et puissamment touchés de l'esprit de Dieu, s'étaient entièrement séparés du monde pour vivre en commun (1). Leur ferveur et leur modestie, long-temps florissantes, avaient enfin cédé la place à un relâchement qui allait jusqu'au scandale. Les supérieurs en particulier s'étant approprié les revenus de leurs monastères, ce qui donnait lieu à tous les désordres, le saint cardinal, de concert avec le souverain pontife, voulut d'abord corriger cet abus. Il n'est rien dont ne soit capable un prêtre ou un moine dépravé. Trois de ces prévôts ou supérieurs conjurèrent la mort du saint, commirent l'exécution à un de leurs religieux nommé Farina, et lui donnèrent pour prix du meurtre sacrilége,

(1) Guissan. l. 2, c. 23.

quarante écus d'or volés par un autre sacrilége dans le trésor d'une église voisine. Le cardinal avait coutume de faire chaque jour avec ses gens, dans la chapelle de l'archevêché, la prière du soir, à laquelle plusieurs personnes du dehors avaient la dévotion d'assister. Le scélérat déguisé se mêla dans la troupe, se rangea près de la porte, et de quatre pas de distance tira sur le saint un coup d'arquebuse; comme on chantait ces paroles des saints livres : *Que votre cœur ne se trouble point*. Le bruit fit lever tout le monde avec autant d'effroi que de surprise; mais le saint, sans bouger, sans la moindre altération, fit remettre à genou tous les assistans, et acheva la prière aussi tranquillement que si rien ne lui était arrivé; ce qui donna au meurtrier la facilité de disparaître. Cependant le prélat avait tellement senti le coup, que se croyant blessé à mort, sur le champ il fit à Dieu le sacrifice de sa vie, en lui rendant grâce de la perdre pour la défense de sa loi. Mais le ciel avait marqué au plomb fatal le point précis où il devait s'arrêter : la balle qui aurait dû percer le saint de part en part, n'avait percé que ses vêtemens, d'où elle était tombée à ses pieds. Quand on le visita, on ne trouva qu'une marque noire, avec une légère contusion qui était moins une blessure qu'un monument de miracle par lequel il avait été préservé de la mort.

Aussitôt que le bruit de cet attentat se fut répandu dans la ville, un frémissement d'horreur et d'exécration en agita tous les habitans. Le gouverneur, les magistrats, les parens et les amis du saint archevêque, tous les ordres des citoyens s'empressèrent à l'envi de former une garde pour la sûreté d'une tête si chère. Il n'y voulut jamais consentir, et dit que les prières de son peuple étaient pour lui une défense plus sûre qu'une armée entière. Sa répugnance parut bien plus grande encore, lorsqu'il vit commencer les poursuites rigoureuses que les deux puissances firent de concert contre les assassins. Il protesta publiquement, et même par écrit, qu'il leur pardonnait dans toute la sincérité de son cœur; qu'il

ne demandait pour eux que le repentir de leur faute, et le loisir de faire pénitence. Farina ayant été pris avec deux prévôts, le saint redoubla ses instances pour leur obtenir grâce : mais l'indignation publique était égale à l'énormité du forfait; tous trois l'expièrent par le dernier supplice. Un de ces prévôts bien convaincu de la charité sincère du cardinal, lui recommanda une nièce qu'il laissait dans l'indigence, et le généreux prélat en prit le même soin que si la recommandation lui avait été faite par un bienfaiteur insigne. Peu content encore de cette exécution, le pape supprima l'ordre entier qui avait produit de pareils monstres, et où l'on présumait avec raison qu'ils n'étaient pas les seuls. Il était parvenu à un point de décadence, qu'on ne comptait que cent soixante-quatre religieux en quatre-vingt-quatorze monastères.

L'ordre du Mont-Carmel, sans être tombé dans cet état de dépravation, se trouvait dans un relâchement qu'une prompte réforme pouvait seule en préserver (1). Ce qu'il avait de meilleurs religieux, en particulier Jean d'Yepez, qui prit, avec la réforme, le nom de Jean de la Croix, et le prieur de Médine, Antoine d'Heredia, pensaient à le quitter, et à passer chez les Chartreux, lorsque la femme forte que le ciel avait suscitée pour la gloire de l'un et de l'autre sexe, lorsque Thérèse de Cépède, déjà réformatrice des religieuses du Carmel, rencontra ces deux grands serviteurs de Dieu comme elle revenait de fonder à ses filles une maison nouvelle dans la ville de Medina-del-Campo. Douée d'un génie supérieur, et d'un courage plus extraordinaire encore dans son sexe, Thérèse avait déjà obtenu du souverain pontife et du général de l'ordre, la permission d'en réformer les hommes, aussi-bien que les filles. Elle fit craindre à Heredia et à Yepez des illusions trop communes aux zélateurs, qui sous prétexte d'une plus grande perfection abandonnent leur premier état, et leur persuada qu'en rétablissant

(1) Œuvres de sainte Thérèse, fondatrice, c. 3.

l'ancienne règle du Carmel dans sa vigueur primitive, ils pouvaient trouver chez eux ce qu'ils cherchaient ailleurs.

Il ne fut plus question que d'avoir un monastère où l'on pût établir le nouveau régime dont la sainte leur traça le plan. Elle avait néanmoins quelque inquiétude au sujet du père Antoine, qui de complexion délicate, et peu accoutumé aux macérations, tout bon religieux qu'il était, lui paraissait peu propre à jeter les fondemens de sa réforme. Quant au père Jean de la Croix, quoique très-jeune encore, elle en apprit des particularités si admirables, qu'elle pensa n'avoir que des actions de grâces à rendre d'avance au Seigneur. Elle souhaita cependant qu'ils s'exerçassent l'un et l'autre, pendant une année, dans les observances auxquelles ils voulaient s'astreindre.

L'acquisition d'un monastère ne fit pas une difficulté pour des religieux qui ne respiraient que la mortification, et à qui les établissemens dédaignés par les autres paraissaient encore trop commodes. Un hospice champêtre, ou plutôt un abri rustique, situé dans un hameau de vingt feux au pays d'Avila, devint le premier monastère des Carmes réformés. Un porche, un galetas, avec une petite chambre et une méchante cuisine, c'était en quoi consistait tout l'édifice, si dégradé quand la sainte vint le reconnaître, que toutes les personnes qui l'accompagnaient en furent dégoûtées à la première vue. On fit néanmoins une chapelle du porche, et un dortoir du galetas, sur lequel on prit un retranchement pour servir de chœur. Les deux pères, après avoir fait profession de la règle primitive, se rendirent à cet étrange monastère. Mais que les yeux de la foi sont différens de ceux de la chair et du sang ! ils le trouvèrent non-seulement habitable, mais plein d'agrémens, et s'y établirent avec une joie qui se peignit jusque sur leur front.

Sur la fin de l'année 1568, un dimanche d'avent, on dit la première messe dans la chapelle, qui différait peu de la crèche de Bethléem, et qui inspirait

aussi la même dévotion. Les saintes délices que les deux pères goûtaient intérieurement, les rendaient insensibles aux rigueurs de la saison dans un lieu où ils n'étaient pas même à l'abri des injures du temps. Depuis les matines qu'ils récitèrent d'abord, ainsi que le reste de l'office, avec un père de l'observance mitigée qui s'était retiré auprès d'eux, et avec un jeune frère qui n'avait pas encore les ordres, ils demeuraient en oraison jusqu'à prime en de petits hermitages accolés à la chapelle, et quand ils en sortaient, leurs habits étaient souvent tout couverts de neige sans qu'ils s'en fussent aperçus. Après l'heure de prime, ils allaient évangéliser dans les campagnes voisines, qui les révéraient comme les prophètes dont ils retraçaient une image si fidelle. Ils marchaient nu-pieds dans les glaces et dans les neiges, n'ayant point alors l'usage des sandales ; et après avoir passé la meilleure partie du jour à prêcher et à confesser, ils s'en retournaient à jeun, sans que ces travaux leur parussent mériter attention. L'estime et l'affection des peuples les firent bientôt transférer en un lieu plus commode, et en peu d'années leur procurèrent un grand nombre d'établissemens considérables.

La vertu n'éclatait pas moins dans les vierges du Carmel que dans ces nouveaux prophètes. Ici même la matière est si abondante, qu'il faut nécessairement se borner à quelques traits particuliers. Mais que d'autres racontent les miracles, les révélations, les extases et les ravissemens, les austérités effrayantes, et toutes les voies extraordinaires par lesquelles furent conduites bien des ames privilégiées entre les élus même du Carmel, pour moi, à l'exemple de leur sage institutrice, toute comblée qu'elle était de ces hautes faveurs, j'aime sur-tout à contempler et à retracer la marche unie d'une vertu pure, simple, peu brillante, et d'autant plus héroïque, d'une inviolable fidélité à la vocation d'en haut, et à la multitude rebutante des observances successives qui font de la vie religieuse, des Carmélites sur-tout, un martyre habituel.

Telle fut parmi tant d'autres, la conduite invariable de la sœur Béatrix d'Ognez, qui fit l'admiration de Thérèse même, d'après qui nous en parlons (1). La prieure et toutes les religieuses du couvent de Valladolid où elle commença et finit sa sainte carrière, ont attesté qu'on n'avait jamais pu découvrir en elle la moindre imperfection. Son humeur était toujours égale. Une joie modeste était continuellement peinte sur son front : il n'y avait point d'accident qu'elle ne supportât, sans qu'on vît ses traits s'altérer ; en sorte qu'on la comparaît à ces pauvres honteux qui se laissent plutôt mourir d'inanition que de faire connaître leur besoin. Son silence même n'était pas sans aménité, et jamais il ne fut à charge à personne. On n'entendit pas sortir de sa bouche une seule parole qui donnât à penser qu'elle eût bonne opinion d'elle-même : son plus grand plaisir était de parler des vertus des autres. Elle ne s'excusait point quand la supérieure, pour l'éprouver, la reprenait de quelque chose qu'elle n'avait pas fait. Elle ne se plaignait d'aucune incommodité, ni d'aucune des sœurs. A quelque office qu'on l'appliquât, elle ne faisait ni ne disait rien qui pût déplaire à aucune personne, rien même où le chapitre, si clairvoyant chez les Carmélites, pût trouver à reprendre. Son extérieur, aussi-bien que son intérieur appliqué à Dieu par une oraison continuelle, était si réglé, que nul événement n'était capable de lui causer du trouble. Sa mortification était si rigoureuse, qu'elle s'interdisait les récréations les plus innocentes, la promenade même du jardin, toute espèce de divertissement : elle n'en trouvait point dans les créatures. Toutes les choses d'ici-bas lui étaient si indifférentes, qu'elle semblait ne plus vivre parmi les mortelles. Elle couvrait néanmoins cette abnégation avec tant d'adresse, qu'il fallait observer de bien près pour la remarquer. Pour ce qui est de l'obéissance, non-seulement elle n'y manqua jamais ; mais ce qui lui était commandé lui devenait

(1) Histoire des fondations de sainte Thérèse, c. 11.

si agréable, que l'exécution lui en paraissait sans mérite. Sa charité, son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain, était si généreux, qu'il n'y avait rien qu'elle ne fût prête à souffrir pour empêcher la perte d'une ame, ou seulement pour lui procurer un partage plus avantageux dans l'héritage de Jesus-Christ son frère : c'est l'expression que lui suggérait la vivacité de sa foi et de son amour.

Ayant appris qu'on allait brûler deux scélérats qui ne voulaient point entendre parler de confession, elle pria instamment Notre-Seigneur d'user de sa grande miséricorde à leur égard, et d'exercer sur elle-même les droits de sa justice, en lui faisant éprouver tout ce qu'ils avaient mérité de tourmens. Soit par l'effet de cette prière, soit par des causes naturelles, elle tomba la nuit suivante dans une maladie cruelle qui lui dura toute sa vie, et les deux coupables moururent pénitens. Il se forma d'abord un apostème dans ses entrailles, puis un autre à la gorge, avec des douleurs excessives qui ne firent qu'accroître son amour pour la croix. Elle ne comprenait pas comment on pouvait souhaiter la fin ou la diminution de ce qu'on souffrait pour Dieu. Toute sa peine était de cacher les siennes. La prieure la plaignant un jour en présence de quelques sœurs également attendries, elle entreprit elle-même de les consoler, et protesta que ses douleurs n'étaient rien à son contentement, qu'elle ne changerait point son état pour la santé la plus parfaite. Ne trouvant de plaisir qu'en Dieu, elle considérait tous les autres comme des croix. Elle ne demandait ni remède, ni aliment, et prenait avec action de grâces tout ce qu'on lui donnait. Durant toute sa maladie, elle ne dit pas un mot désobligeant, et ne causa pas la moindre importunité à personne. Elle obéissait si ponctuellement à l'infirmière, qu'il ne lui arriva pas de boire une goutte d'eau sans sa permission. Devenue enfin l'image vivante de toutes les douleurs, et le modèle parfait de la patience chrétienne, les sœurs l'allaient voir,

moins encore pour apprendre à souffrir, que pour adorer la toute-puissance de Dieu dans le courage qu'il communiquait à sa servante : mais une situation si violente ne pouvant pas durer long-temps, elle reçut enfin les derniers sacremens en présence de toute la communauté; après quoi ses douleurs cessèrent tout à coup, son visage reprit ses couleurs, et parut animé d'un feu tout céleste. On lui vit peu après lever les yeux avec empressement, comme pour contempler un objet qui la ravissait hors d'elle-même; elle sourit deux fois, puis expira doucement, laissant tout le monde convaincu que son ame angélique, guidée par un esprit céleste, allait prendre place parmi ces purs immortels.

Béatrix d'Ognez parvint à cet heureux terme par les routes communes de la vie religieuse. Thérèse au contraire toute portée qu'elle était de son propre mouvement à suivre de même les chemins battus, fut néanmoins conduite toute sa vie par les voies les plus extraordinaires (1). Dès son enfance, elle prit tant de goût à lire la vie des saints, qu'elle continuait souvent cette lecture des heures entières, avec un de ses frères à peu près de même âge qu'elle. L'exemple des martyrs et la crainte d'une éternité malheureuse, firent prendre à ces deux enfans la résolution d'assurer leur salut, en donnant leur vie pour la foi. Quoi, disait Thérèse à son frère, toujours brûler avec les démons! toujours être séparé de Dieu! qui peut soutenir cette pensée? Ils sortirent de la maison paternelle pour aller chez les Maures; et déjà ils perdaient de vue Avila leur patrie, quand ils furent rencontrés par un de leurs parens, qui les obligea de revenir avec lui. Ne pouvant pas mourir martyrs, ils résolurent de vivre en hermites, et se firent de petites cellules dans le jardin de leur père, où ils se retiraient souvent pour prier. Thérèse néanmoins, peu après la mort de sa mère qu'elle perdit à l'âge de douze ans, donna dans la dissipation et les vanités mondaines. La Providence la

(2) Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même, c. 1.

conduisit alors dans un monastère de religieuses augustines, et lui fournit beaucoup de bons exemples qui ranimèrent sa ferveur.

De là elle passa, d'abord en qualité de pensionnaire, dans le couvent des Carmélites d'Avila; puis elle y prit l'habit en 1536, à l'âge de vingt-un ans, malgré la répugnance extrême qu'elle avait jusque là sentie à se faire religieuse (1). Durant trois mois encore, elle eut à soutenir dans son intérieur les plus violens combats; et quand elle quitta la maison de son père, la vivacité de son imagination, la sensibilité de son ame et la tendresse de son naturel pour ses proches, lui causèrent une révolution, où ses os, nous dit-elle, lui semblaient se détacher les uns des autres: mais éclairée d'une vive lumière qui lui peignait tout ce qui prend fin comme digne de mépris, et les biens permanens comme les seuls véritables, son ame forte ne balança point à faire le premier pas vers l'autel de son sacrifice; ce qui était pour elle presque la même chose que de le consommer. Sa délicatesse sur tout ce qui s'appelait honneur, la rendait comme incapable de manquer à l'apparence même d'un engagement. Dès qu'elle eut pris l'habit, elle goûta les délices pures dont le Seigneur inonde les ames qui se font violence pour le servir; et durant toute l'année de noviciat, comme elle fut très-affectionnée aux choses de la religion, elle ne trouva rien que d'agréable dans les observances régulières, si ce n'est que sa sensibilité sur le point d'honneur supportait avec peine les réprimandes affectées, et les marques simulées de mépris.

Thérèse, avant de se faire religieuse, avait aimé la dissipation, les lectures et les conversations frivoles. Le cloître ne rend pas impeccable, et ne fait éviter le péché qu'autant qu'il en éloigne les occasions. Elle renoua insensiblement ses anciennes liaisons, elle reprit du goût pour la frivolité et les vanités mondaines, elle partagea son cœur entre son Dieu et ses faux amis, et fortifiant les habitudes

(1) Ibid. cap. et suiv.

mêmes qu'elle s'était proposée de rompre en quittant le siècle, elle en vint jusqu'à ne point tenir de compte des péchés véniels, à ne pas fuir même les occasions du péché mortel, dont le seul nom cependant lui faisait horreur. Le ciel avait les yeux sur cette illustre prédestinée : pour la tirer d'un état si dangereux, il lui montra, comme elle était en oraison, la place qui déja lui était préparée dans les enfers, si elle différait de mettre fin à ses infidélités. Sur un fonds couvert d'une boue infecte, qui exhalait une puanteur insupportable, et fourmillait d'une infinité de reptiles venimeux, elle vit un souterrain fort long et fort étroit semblable à un cloaque ténébreux, et terminépar un mur, dans l'épaisseur duquel se trouvait une cavité en forme de niche. Tout à coup elle se sent traîner dans la fange de cet égoût effrayant, et se trouve enfoncée dans la cavité de la muraille, qui se resserre d'elle-même, qui la presse, qui la broie, qui la consume, qui lui fait ressentir jusque dans la moelle des os les ardeurs d'un feu d'autant plus actif, qu'il était plus concentré, et s'acharnait uniquement à sa proie. Il lui sembla qu'on l'étouffait, qu'on la déchirait, et dans son désespoir plus cruel que tous les instrumens de son supplice, elle ne tendait qu'à se détruire elle-même, et à se mettre en pièces. Quelles que fussent les douleurs qu'avait éprouvées Thérèse dans une longue suite de maladies, les plus insupportables, au rapport des médecins, qu'on pût endurer, elle proteste que ce n'était rien en comparaison de l'agonie violente où se trouvait son ame dans ce formidable essai de la divine justice.

Des faveurs plus singulières encore que cet heureux effroi, lui furent prodiguées. La vue de la sainte humanité du Sauveur, de la reine des vierges et de plusieurs saints, le don de la contemplation et des larmes, les extases et les ravissemens, souvent en public, malgré sa répugnance extrême à servir ainsi de spectacle, malgré ses résistances et tous ses efforts, devinrent si fréquens et si fameux dans le temps même qu'elle tenait encore à ses imperfections et à ses vaines attaches, qu'ils partagèrent les jugemens

jugemens des docteurs et des directeurs les plus éclairés de l'Espagne. Pendant près de vingt ans depuis son entrée en religion, son cœur fut partagé entre Dieu et le monde ; et pendant ces vingt ans, Dieu ne cessa point de la favoriser des dons les plus merveilleux, afin de se l'attacher sans partage. C'est ce qui causa tant d'incertitude à ses confesseurs au sujet de la sublimité de son oraison, qu'ils ne voyaient point établie sur le fondement solide, c'est-à-dire, sur la mortification chrétienne, sur le renoncement aux créatures et à soi-même. Mais la grâce la plus singulière et la plus précieuse que Dieu fit pour lors à Thérèse, ce fut de lui donner et de lui conserver durant tous ces temps nébuleux, une horreur sincère du vice, avec les vertus principales du christianisme, et plusieurs à un degré éminent. Son ame fut constamment si pure, qu'à l'âge le plus avancé, quand ses filles lui communiquaient leurs peines de conscience, et lui demandaient conseil sur les importunités qu'une chair de corruption fait éprouver aux ames les plus ferventes, cette vierge, semblable aux purs esprits, n'entendait pas même ce qui faisait gémir les autres. Sa charité et son humilité étaient égales à la pureté dont elles faisaient le soutien. Jamais elle ne donna le moindre signe de haine ou d'envie ; jamais elle ne se préféra à la moindre des sœurs : toutes lui paraissaient infiniment meilleures qu'elle ; et quand celles-ci n'en jugeaient pas de même, elle se persuadait que Dieu, pour quelque dessein caché, leur fermait les yeux sur le nombre et la grandeur de ses fautes. Ainsi le Seigneur la disposait-il de longue main à devenir, malgré ses faiblesses, l'instrument de ses œuvres les plus éclatantes. Quand par la suite elle se vit contrariée, persécutée, vexée à toute outrance dans le cours laborieux de ses fondations, soit par les supérieurs, soit même par des particuliers sans caractère, toujours elle se persuada que ses persécuteurs avaient raison, qu'ils avaient au moins des intentions droites, et que ses revers ne provenaient que de son imprudence, ou de quelqu'une de ses fautes secrètes.

La bienheureuse Catherine de Cardone ne fut pas conduite par des voies moins extraordinaires, que Thérèse avec qui elle eut des rapports intimes, et qui nous a transmis ce que nous en allons raconter (1). Catherine, issue de l'illustre maison des ducs de Cardone, joignit la pénitence et les plus rigoureuses macérations à une innocence angélique, dès le temps qu'elle vivait dans le monde avec les personnes de sa qualité; mais désirant de s'avancer de plus en plus dans les voies de la perfection évangélique, et de se livrer sans obstacle à son goût pour la pénitence, elle conçut le dessein de se retirer en quelque lieu solitaire et ignoré, où elle n'eût que Dieu pour témoin de ses actions. Elle s'en ouvrit à différens directeurs, qui ne faisant attention qu'aux suites d'une ferveur indiscrète, et jugeant Catherine sur les règles communes, s'efforcèrent de l'en dissuader. Elle eut enfin pour confesseur un religieux de saint François, nommé le P. François de Torrez, homme d'oraison, très-versé dans les choses intérieures, et fort expérimenté en particulier dans le discernement des esprits. Il reconnut dans sa pénitente une trempe d'ame extraordinairement forte, et ne balança point à lui conseiller de répondre à la voix qui l'appelait, en comptant sur les grâces que Dieu prodigue à ceux qui ne savent rien lui refuser.

Un hermite d'Alcala, qu'elle conjura de lui garder un secret inviolable, la conduisit au lieu sauvage, où depuis elle fonda, pour les Carmes déchaussés, le monastère de Notre-Dame du Secours, à trois lieues de Villeneuve de la Caze. Là, ayant trouvé une petite caverne où pouvait à peine tenir une personne, la sainte y demeura seule, avec trois pains que l'hermite lui laissa pour toute provision. Elle y passa plus de huit ans, pendant la plus grande partie desquels elle n'eut d'autre nourriture que les herbes et les racines qui croissaient dans ce lieu inculte. Dans la suite, un jeune berger qui la rencontra lui apportait quelques morceaux de pain,

(1) Fondat. de sainte Thérèse, c. 27.

ou un peu de farine, dont elle faisait de petits gâteaux insipides, et en mangeait un de trois en trois jours. Cette manière de vivre lui fit perdre tellement le goût, qu'en certaines rencontres où la douceur naturelle de son caractère se laissait persuader de prendre quelque chose de plus nourrissant, son estomac ne le pouvait pas soutenir. Pour ce qui est du vin, on ne sache pas qu'elle en ait jamais bu. Quoiqu'on n'ait pas connaissance de toutes ses autres austérités, qui pour la plupart n'eurent que sa grotte et l'œil de Dieu pour témoins; comme, avec le plus grand attrait pour la pénitence, elle n'avait personne pour modérer sa ferveur, on ne saurait douter qu'elles n'aient été terribles. Les haires, les disciplines, les chaînes de fer dont elle faisait usage, étaient si cruelles, qu'une pauvre femme logée avec elle dans un pélerinage, et faisant la nuit semblant de dormir, ne la vit qu'avec effroi nettoyer sa tunique toute ensanglantée. Ses vêtemens, faits du drap grossier que portaient les plus vils paysans, lui auraient seuls tenu lieu d'un rude cilice.

Après quelques années d'une si merveilleuse pénitence, le bruit de sa vertu se répandant au loin, les peuples accouraient par troupes nombreuses pour voir de leurs propres yeux ce qu'ils en avaient entendu raconter. Quoique ces distractions lui fussent extrêmement à charge, elle parlait à tout le monde avec beaucoup de douceur, avec une tendre charité, et jamais elle ne laissa échapper le moindre signe d'impatience. Malgré son humilité profonde, souvent elle fut obligée de leur donner sa bénédiction, sans quoi ils ne voulaient point se retirer. Au bout de huit ans, elle fut inspirée de fonder au lieu de sa retraite un monastère de Carmes déchaussés, dont elle ne pouvait avoir de connaissance que par révélation. Elle se rendit pour cela dans la ville de Pastrane, où l'on venait d'en établir un couvent, et qui appartenant à la princesse d'Eboli son ancienne amie, ne pouvait pas manquer d'entrer dans ses vues: là, elle prit elle-même l'habit du Carmel, sans toutefois embrasser la vie religieuse,

pour laquelle jamais elle n'eut d'inclination. Le Seigneur la conduisait par une autre voie, et ne voulait point qu'une austérité si propre à ranimer l'esprit de pénitence, ou du moins à confondre les pécheurs impénitens, fût gênée par la sujétion du cloître.

Il lui fallut aller en cour pour lever les obstacles qui se rencontrèrent à cette fondation; et ce fut là sans doute la plus pénible de toutes ses démarches, après avoir quitté avec tant d'éclat ce séjour de la vanité et de la fausse prudence du siècle. Ce ne lui fut pas non plus une mortification légère d'avoir à souffrir sur la route les témoignages de la vénération des peuples, qui s'empressaient sur ses pas, qui environnaient le logis où elle descendait, qui coupaient des morceaux de ses vêtemens, pour les garder comme des reliques précieuses. Il s'exhalait de sa personne une odeur de sainteté qui frappait jusqu'aux sens extérieurs, et qui se répandait au loin devant elle. La capitale et la cour ne furent pas moins dans l'admiration que les provinces : tant la vraie piété, indépendamment de ses dehors et des préventions du siècle, se distingue de la dévotion de caprice. La sainte obtint à la cour, comme partout ailleurs, ce qu'elle poursuivait pour la fondation de son monastère, qui fut bâti peu après. L'église en fut érigée sur sa caverne; et assez près de là, on lui creusa une autre grotte, où elle vécut encore cinq ans : prodige égal à celui de ses austérités, qui rendaient la prolongation de ses jours naturellement impossible. On mit son corps en dépôt dans une chapelle de la sainte Vierge, pour qui elle avait toujours marqué une dévotion toute particulière. Les peuples d'alentour ont encore tant de vénération pour cette église, et sur-tout pour la caverne qui s'y trouve enfermée, que le roc, teint du sang de cette innocente victime de la pénitence, semble avoir conservé de même l'empreinte de sa sainteté.

Dans ces temps malheureux où les sectes multipliées se portaient aux derniers excès de la fureur,

et vomissaient les plus outrageantes calomnies contre l'église romaine, il importait à la foi, et il était de la divine sagesse de multiplier les exemples héroïques des vertus, qui, nonobstant toute la fragilité de l'homme, se forment sans cesse, et ne se forment jamais que dans le centre de l'unité catholique. C'est là que la jeunesse ou l'enfance dans Stanislas Kostka, aussi-bien que la fragilité du sexe dans Thérèse de Cépède et Catherine de Cardone, puisa les grâces singulières qui l'élevèrent, âgé de dix-huit ans seulement, à une sainteté digne du culte public. Ses parens qui tenaient un rang des plus distingués en Pologne, s'empressèrent à le faire élever d'une manière digne de la grandeur de sa maison; mais quelque diligence qu'ils eussent employée, ils avaient été prévenus par le Saint-Eprit, qui voulut être son premier instituteur (1). Le premier usage qu'il fit de sa raison, si heureusement préparée, ce fut de donner à Dieu son cœur sans partage; et par l'abondance des grâces qu'attira cette fidélité, il s'éleva dès l'enfance à un tel degré de perfection, que son père et sa mère le regardaient comme un ange, et lui en donnaient habituellement le nom.

Il en avait la figure, aussi-bien que l'innocence, la douceur et l'amabilité : mais sa beauté, comme saint Ambroise le dit de la plus pure des vierges, n'inspirait que le respect et le désir d'être chaste. Sa pudeur était si délicate, qu'il ne fallait qu'une parole tant soit peu libre pour le faire évanouir; en sorte que son père qui l'aimait tendrement, avait grand soin de détourner en sa présence tous les entretiens peu réservés; quand il ne le pouvait pas faire autrement, il priait sans détour ceux qui les commençaient, d'avoir pitié du petit Stanislas. On l'envoya, sur les traces de tant d'autres nobles polonais, étudier en Allemagne; mais tandis que la plupart y donnaient dans les nouvelles doctrines et les mœurs dépravées des ennemis de l'église, il fit

(1) D'Orléans, Vie de saint Stanislas, liv. 1.

chaque jour de nouveaux progrès dans la piété sincère, et dans la pureté de cœur qui en est le fruit. Chacun s'empressait pour le voir quand il assistait aux divins offices, le visage enflammé comme un chérubin, l'esprit abîmé dans la contemplation des bontés du Seigneur, en présence du sacrement de son amour. Sa vue seule imprimait de la vénération à tout le monde, et donnait de la dévotion aux moins fervens.

Cependant comme la couronne de l'immortalité ne s'emporte que par la violence, et que tous ceux qui s'engagent à la suite de Jesus-Christ dans la carrière de la piété parfaite, doivent souffrir persécution, Stanislas eut à essuyer de la part d'un frère aîné, et de son précepteur même, toutes sortes de contradictions, et bien souvent de rudes outrages. On s'étudiait à lui faire de la confusion en toute rencontre, et à le tourner en ridicule sur tout ce qu'il faisait. On le traitait d'opiniâtre et de sauvage; on l'accusait de bassesse d'ame, et de sentimens indignes d'un homme de qualité, ou même d'un homme honnête et simplement sociable. Le saint enfant persuadé que ce qu'on appelle communément esprit de société et science du monde, n'est que l'art d'oublier Jesus-Christ et ses maximes, répondait à tous ces reproches, qu'il ne se sentait pas né pour le monde, qu'il n'y était pas propre, et que Dieu ne l'avait fait que pour lui. Son frère poussa l'emportement jusqu'à le frapper bien de fois, même avec le bâton. Stanislas souffrait tout avec la constance d'un petit martyr. Pendant deux ans que dura cette persécution, on ne l'entendit jamais murmurer, ni proférer un seul mot de plainte. Il s'étudiait au contraire à rendre tous les services imaginables à ce frère dénaturé; il était à son égard d'une prévenance et d'une complaisance sans bornes en tout ce qui ne blessait pas la conscience, et quoiqu'il n'eût que deux ans moins que son aîné, il lui obéissait comme il aurait obéi à son père.

Une ame si éloignée des maximes du monde, n'était pas faite pour y prendre des engagemens.

Bientôt il se sentit appelé à la compagnie de Jesus : après quelque irrésolution, qu'il pleura depuis comme sa plus grande faute, il s'arma de toute la force qu'il avait acquise par l'usage des souffrances, et se mit en devoir de suivre la voix de Dieu, malgré les oppositions et la puissance de ses proches. Il s'échappa de Vienne où il étudiait alors, après en avoir délibéré avec Dieu et des sages directeurs, se dépouilla au sortir de la ville, pour revêtir un pauvre, mit un habit de toile qu'il avait apporté, se ceignit d'une corde, y attacha son chapelet, et partit gaiement le bourdon à la main. En cet équipage, il alla d'abord à Ausbourg, puis à Dilingue, afin de solliciter son entrée chez les Jésuites, auprès de leurs premiers supérieurs d'Allemagne. Ne l'ayant pu obtenir sans le consentement de son père, il s'arma d'un nouveau courage, se remit en route le bâton à la main, et au travers de vingt autres provinces, il marcha infatigablement jusqu'à Rome.

Il est dans les saints, comme dans tous les hommes de même inclination, un tact particulier pour discerner leurs semblables. Saint François de Borgia gouvernait depuis trois ans la société des Jésuites en qualité de général, lorsque saint Stanislas Kostka arriva à Rome muni des lettres où les Jésuites allemands rendaient témoignage à sa constance héroïque, à son éminente piété et à mille qualités admirables qu'ils avaient reconnues en lui. Le saint général accueillit le saint prosélyte avec la plus grande affection, et sans le laisser un seul instant dans l'incertitude, il lui dit en l'embrassant : Je vous reçois avec joie, Stanislas; j'ai trop de preuves que Dieu vous veut dans notre compagnie, pour vous en refuser l'entrée. On craint que vos parens n'excitent un orage dangereux. S'il en arrive ainsi, le Seigneur aura soin de le calmer. Pour vous, ne vous occupez qu'à lui plaire, et soyez aussi parfait religieux que vous avez été pieux écolier.

Il est difficile d'exprimer la joie que ressentit Stanislas au moment où il vit tomber les chaînes avec lesquelles il s'était dérobé à l'esclavage du

monde, et sur-tout quand il se vit peu après sous la livrée de la religion, dans toute la liberté des enfans de Dieu. Il avait l'esprit si plein de son bonheur, qu'il répétait sans fin, avec un visage enflammé, et le plus souvent les larmes aux yeux : Ici notre sort est semblable à celui des bienheureux dans le ciel; Dieu est tout à nous, comme pour eux, et nous sommes tout à lui. Que s'ils ont l'avantage de jouir sans crainte, nous avons celui d'augmenter sans cesse nos mérites et notre couronne.

Si le saint novice goûtait le plaisir des anges, dont il avait toute la ferveur, il gardait ses règles avec une exactitude qui servait d'exemple aux plus anciens religieux. Il ne trouvait rien de difficile dans les commandemens de ses supérieurs; il n'exécutait rien avec plus de plaisir, que ce qui était humiliant. Loin de jamais s'excuser, il était le premier à s'accuser de ses fautes; il usait d'adresse pour les faire remarquer; il les revêtait de couleurs, où l'humilité seule pouvait trouver de la vérité; en sorte que ses compagnons disaient communément, qu'il était un grand calomniateur de lui-même. On ne pouvait lui faire un plus grand déplaisir, que de lui donner des louanges, ou de lui parler de la grandeur de sa maison. Bien différent néanmoins de ces demi-dévots en qui la vertu conserve l'empreinte de leur humeur chagrine, il avait grand soin de ne pas offenser par des brusqueries et des rebuts, ceux qui lui disaient des choses obligeantes. Toutes ses vertus avaient, comme lui, ce caractère de douceur et d'aménité qui le rendait aimable à tout le monde. Il ne dédaignait personne, il supportait patiemment les défauts même des plus imparfaits; il s'entretenait volontiers avec les plus simples; il s'accommodait au génie, à l'humeur, aux manières d'un chacun avec une condescendance si naturelle et si pleine d'attraits, qu'on s'estimait heureux quand on pouvait passer une heure avec lui. En un mot, Stanislas avait appris parfaitement à être doux et humble de cœur : leçon capitale de l'école de Jesus-Christ, dont la pratique, jointe à l'imitation de Marie dans son in-

violable fidélité à la grâce et à la règle, ou aux devoirs de son état, en fit un saint à l'âge de dix-huit ans.

Ainsi dans la saison où éclosent à peine les fleurs, déjà il avait atteint à la maturité ; et le Seigneur s'empressa de ravir à la terre une ame dont le ciel désormais était uniquement digne. Il n'y avait pas encore dix mois accomplis qu'il était au noviciat, quand, au commencement du mois d'Août, il fut intérieurement averti que la fin de sa vie était proche. Il s'en ouvrit à quelques personnes, qui, vu sa jeunesse et le bon état de sa santé, ne purent le croire. Quelques jours après, il fut attaqué d'une fièvre encore peu sérieuse ; et en se mettant au lit, il dit d'un ton assuré, qu'il n'en releverait point. Il avait demandé à la sainte Vierge, pour qui il avait la plus tendre dévotion, de mourir avant la fête de son assomption glorieuse, afin qu'il pût assister dans le ciel au renouvellement qui s'y fait de son triomphe en cette sainte journée. La veille de cette fête, il lui prit une sueur froide et un affaissement si soudain, qu'il fallut se presser de lui administrer les derniers sacremens. Il les reçut avec des sentimens de joie et une ardeur de dévotion, qui parurent l'élever au-dessus de sa faiblesse naturelle. Il dit quelques mots d'édification qui attendrirent les assistans jusqu'aux larmes, fit assez haut quelques actes de contrition et d'amour de Dieu, puis entra dans un profond recueillement, pendant lequel la mère de Dieu s'étant présentée à lui, suivie d'une troupe nombreuse de vierges, comme on l'apprit à l'heure même de sa propre bouche, il expira doucement sur les trois heures du matin, le jour de l'Assomption 15 d'Août 1568.

Semblable aux parfums, qui ne se font jamais mieux sentir qu'au moment où ils achèvent de se consumer, l'odeur de la sainteté de Stanislas, aussitôt qu'il eut expiré, se répandit dans toute l'étendue de Rome. De tous les quartiers on accourut en foule à ses funérailles, moins semblables à une cérémonie lugubre qu'à un appareil de triomphe. On s'empres-

tant l'improbation des plus célèbres universités, les anathèmes du saint siége, et le désaveu du docteur qui leur avait donné naissance, paraissaient encore lui tenir fortement au cœur, et avaient toujours des sectateurs nombreux, au moins dans les cloîtres. Cette première église à qui le dépôt de la foi est principalement confié, et qui se trouvant sans cesse aux prises avec les hérétiques, connaît toutes leurs manœuvres, leur jargon menteur, et l'insuffisance de leur soumission verbale et vague, enjoignit à son ancien commissaire, le grand vicaire de Malines, de consommer sa commission, et spécialement d'obliger Baïus, tant à donner une abjuration précise et par écrit de toutes les propositions condamnées à son sujet, qu'à se faire absoudre des censures qu'il avait encourues en publiant ses opuscules, malgré la défense qui lui en avait été faite.

Le grand vicaire entreprit d'abord de purger l'ordre de saint François des nouveautés qui s'étaient glissées parmi les Cordeliers des Pays-Bas; et cet institut attaché de tout temps à la saine doctrine, dévoué tout particulièrement au siége apostolique, ne se démentit point en cette rencontre. Il n'y eut pas jusqu'à frère Lupi et son professeur, l'un et l'autre fort entêtés auparavant du baïanisme, qui ne se soumissent avec une docilité exemplaire. Cependant parmi les supérieurs mêmes, très-zélés pour la plupart contre la doctrine proscrite, il y en avait un des principaux, savoir, le P. Pepin, provincial de Flandres, qui appuyait encore sous main les partisans de la nouveauté, et qui s'étudiait à mettre en place les sujets les plus propres à seconder ses vues. Morillon fit déposer ce provincial, à qui l'on substitua le savant père Leodius, défenseur aussi zélé qu'éclairé de la saine doctrine. Dès qu'il fut installé, il convoqua une assemblée composée des supérieurs et de quelques députés de chaque maison de la province. Il leur intima les ordres du saint siége, et sur le champ tous les gardiens et les députés abjurèrent le baïanisme tant en leur nom qu'en celui de leurs communautés. Quant aux autres provinces des Cordeliers, comme

le mal n'y était pas au même degré que dans celle de Flandres, on n'usa point de remèdes si vifs; mais par-tout on prit des mesures efficaces, qui avec le temps et les tempéramens convenables, extirpèrent jusqu'au moindre germe des nouvelles erreurs parmi tous les Franciscains de la Belgique.

Il en eût vraisemblablement été de même dans l'université de Louvain, si les procédés de Baïus son chef eussent eu la même franchise pour principe : mais de toutes les passions, l'amour de la nouveauté dans un chef de parti, est la plus difficile à dompter. Morillon s'étant transporté à Louvain dans la vue d'exiger de Baïus ce que portaient les ordres du saint-siége, le trouva si mal disposé dans la première entrevue, qu'il craignit d'aigrir le mal en y appliquant le remède, et crut ne devoir pas même s'ouvrir de son dessein pour le moment. Le novateur, idolâtre de ses opinions et de sa renommée, qu'on avait cependant ménagée avec une indulgence en quelque sorte excessive, se trouvait dans un accablement de tristesse qui lui causa une langueur dont il pensa mourir quelque temps après. Tantôt il accusait ses juges de l'avoir condamné sans l'entendre, tantôt il se plaignait que les propositions censurées avaient été mal extraites de ses écrits, tantôt qu'il y en avait plusieurs qui avaient été soutenues de tout temps dans les écoles catholiques, et même enseignées tant par saint Augustin que par saint Prosper (1). A quoi il ajoutait, au grand scandale des fidèles, qu'on pourrait bien écrire quelque jour contre une décision qui faisait foi qu'à Rome on autorisait le pélagianisme.

Morillon très-offensé de ces murmures scandaleux, se contint cependant, et reprenant de point en point les griefs du murmurateur, il lui représenta que ses ouvrages avaient parlé pour lui; qu'il n'avait pas été besoin de l'entendre, puisque ses écrits pourraient manifester sa doctrine, même après sa mort. Quant à la fidélité des extraits, il lui dit que

(1) Troisième lettre de Morillon au cardinal de Granvelle.

tout le monde pouvait encore s'en convaincre par la confrontation de ses écrits avec la bulle ; du reste, qu'il avait grand tort de se plaindre qu'elle contient des articles qui ne sont pas de lui, puisque cette circonstance lui est favorable à lui-même, et montre uniquement que la bulle n'avait pas été portée pour lui seul ; qu'il aurait aussi bonne grâce à se plaindre du ménagement qu'on avait eu de ne pas l'y nommer. Pour ce qui est des articles controversés dans l'école, reprit-il, le saint siége apostolique fait fort bien sans vous ce qui peut se défendre, ou non. Et pouvez-vous nier que votre doctrine ait été censurée par les docteurs de Paris, par toutes les universités d'Espagne, par quantité de savans personnages à Rome, et ce qui est plus fort, que plusieurs pères au concile de Trente en ont été scandalisés, que sans l'évêque d'Ypres et les raisons qui pressaient de terminer le concile, elle était en danger d'y être condamnée en votre présence ? Sur la ressemblance prétendue des propositions de Baïus, avec les principes de saint Prosper et de saint Augustin, Morillon coupa court, en disant que sa commission n'était pas de juger là-dessus, encore moins d'entrer dans ces sortes de discussions, très-inutiles pour bien croire et pour bien vivre ; puis il lui demanda en deux mots, s'il voulait ou ne voulait pas obéir au saint père, qu'il avait toujours reconnu pour le vrai juge de la doctrine. A quoi l'imposteur effrayé répondit bien vîte, que tant qu'il vivrait, il se montrerait enfant d'obéissance. Ce qui avait le plus frappé Morillon dans ce pourparler, c'était l'aigreur qu'exhalait Baïus, et la menace audacieuse, quoiqu'enveloppée, d'écrire contre la bulle. Sur quoi, lui dit le grand vicaire, je veux bien vous avertir en ami, que si cela se fait, c'est le moyen sûr de vous perdre ; je serai contraint moi-même de renoncer à l'amitié que je vous ai conservée jusqu'à présent ; car si sa sainteté veut être obéie, vous avez plus à craindre encore de sa majesté catholique, aussi bien informée de tout ce qui se fait ici, que si elle était sur les lieux. Et gardez-vous bien de vous jouer à ces deux puissances, les plus

absolues du monde. N'allez pas vous y méprendre : encore que le nom de l'auteur soit supprimé du libelle, on ne s'en prendra qu'à vous seul. Et qui aurez-vous pour parties ? Le roi et le duc d'Albe. Baïus dit aussitôt, qu'il n'écrirait jamais ni directement, ni indirectement contre la bulle, qu'il ne permettrait pas que d'autres écrivissent, et il jura sur son salut éternel, qu'il ne savait homme vivant qui le fît. Dès-lors néanmoins le grand vicaire avait été averti par un des plus graves docteurs, le sage et savant Ravestein, qu'il se fabriquait un libelle contre la bulle.

Baïus, quoique bon sujet, attaché cordialement et constamment à la domination d'Espagne, tenait toutefois si fortement à ses opinions, ou au faux honneur de les faire valoir, qu'il ne pliait qu'autant que les rebelles de Flandres avaient le dessous, et recommençait à dogmatiser quand il les voyait en forces. Il avait paru docile à la décision du saint siége, quand toute la Flandre tremblait sous le glaive du duc d'Albe ; et quand les révoltés se montrèrent, avec deux armées nombreuses aux ordres du prince d'Orange et du comte Louis son frère, il se remit à murmurer, à cabaler, à invectiver, à écrire enfin contre la bulle. Les succès rapides du duc d'Albe ne permirent point à Baïus de tirer grand avantage de la rebellion. Tout ce qu'il put faire pendant les troubles, ce fut de composer contre la bulle une apologie de sa doctrine : mais il n'eut pas le loisir de la répandre avant que le duc rentrât triomphant dans Bruxelles, et la crainte d'un vainqueur si formidable l'empêcha de la rendre publique. Il imagina cependant, tout insolente qu'elle était, et quoiqu'elle ne respirât tout entière que la contumace, qu'au moyen du langage affecté de la soumission, il pouvait sans risque l'adresser au cardinal Simonète qu'il avait connu au concile de Trente, et même au souverain pontife. Il l'envoya donc à Rome six mois seulement après avoir reçu la bulle avec respect, et juré sur son salut éternel, qu'il n'écrirait jamais contre, ni directement, ni indirectement.

Or, il y déclarait au chef de l'église, que sa bulle ne contenait pas seulement des calomnies manifestes, mais que le langage et les sentimens des saints pères y paraissaient flétris; qu'elle était un sujet de scandale pour un grand nombre de docteurs infiniment plus attachés aux expressions des saintes écritures et des saints pères, qu'à celles des scolastiques (1). Tout le palliatif dont il revêtait son impudence, consistait, après avoir encore protesté de sa soumission pour la nouvelle décision qu'il demandait, à douter s'il devait regarder la première comme suffisamment réfléchie, et obtenue pour de justes raisons, ou comme subreptice, et arrachée par les importunités et les artifices de ceux qui persécutaient les gens de bien. Dans l'apologie adressée à Simonète, je ne m'explique pas, disait l'apologiste, sur la vérité des propositions, et parce que je ne sais pas si cela plairait à sa sainteté, et parce que la bulle me paraît condamner les propositions même qui sont vraies en rigueur et dans le sens propre des paroles : mais si l'on condamne le sens des propositions, et la vérité qu'elles renferment, parce que cette vérité déplaît à certains docteurs qui ont pris d'autres idées, alors il apparaîtra que c'est contre Dieu même qu'on s'élève. Le cardinal Simonète était mort avant que les apologies, qui toutes deux lui étaient adressées, fussent arrivées à Rome. Il paraît même que le premier dessein de l'auteur n'était pas d'en adresser aucune au saint père, à qui l'on observe qu'il n'y parle qu'en la troisième personne : mais effrayé des menaces que lui fit Morillon, il prit apparemment ce biais pour faire passer ses invectives, sans avoir l'air d'écrire contre la bulle, malgré la défense expresse qui lui en avait été faite, et la parole qu'il avait donnée. Le pape qui, au défaut de Simonète, reçut les deux pièces, ne laissa point de prononcer que Baïus avait encouru les censures portées contre ceux qui écriraient en faveur des propositions condamnées.

(1) Baïana, part. 2, p. 79 et seq.

Cependant comme le saint pontife, nonobstant sa sévérité naturelle, fut toujours un modèle de la charité et de la douceur évangélique, il eut pitié d'une brebis égarée, qui, malgré son égarement, faisait encore profession de respecter la voix du *pasteur*; et voulant lui ôter tout sujet de plainte, par un trait fort extraordinaire de condescendance, il ordonna un nouvel examen des propositions d'après les défenses de l'apologiste, et même une révision entière du procès, la plus exacte qu'il serait possible. Tous ces ordres ayant été exécutés, et les propositions trouvées aussi condamnables que la première fois, le pape confirma le jugement porté par la bulle, et notifia cette confirmation à Baïus par le bref suivant: « Quoique notre décret apostolique » contre le livre et les propositions déférées à notre » tribunal, n'ait pas été rendu sans une mûre délibé» ration, et sans y avoir donné toute l'attention » qu'exigeait l'importance de l'affaire et la qualité » des personnes, qui d'ailleurs ont bien mérité du » saint siége; voulant néanmoins vous ôter tout sujet » de former des plaintes nouvelles, nous avons or» donné que les livres, les propositions et les écrits » que vous nous avez envoyés dernièrement, fussent » examinés et pesés de nouveau avec la dernière » exactitude; et nous avons jugé que le décret donné » sur ces matières, s'il n'était pas encore fait, de» vrait être le même en tous ses points, et tel que » nous le confirmons aujourd'hui. C'est pourquoi » nous vous imposons un silence perpétuel, ainsi » qu'à tous ceux qui voudraient soutenir les propo» sitions susdites, et nous vous exhortons, comme » un enfant soumis au saint siége, à obéir, sans ter» giversation, à ce que vous prescrit la sainte église » votre mère, et la mère de tous les fidèles. » Ce bref est daté du 13 de Mai 1569.

Le pape chargea le cardinal de Granvelle de l'envoyer à Morillon pour le remettre à Baïus, et d'écrire au grand vicaire qu'il fallait absolument obliger ce docteur à faire l'abjuration des propositions condamnées, et à demander l'absolution des censures

qu'il avait encourues. Muni de ces dépêches, Morillon manda Baïus à Bruxelles, et les lui communiqua. Celui-ci en parut plus étonné qu'il n'aurait dû l'être, après les pièces qu'il venait d'envoyer à Rome (1). Il est vrai qu'il avait usé d'un détour assez adroit pour écrire contre la bulle : mais sa manœuvre n'avait pas fait illusion. On ne l'en regardait pas moins à Rome comme venant d'encourir les censures, et on lui ordonnait séchement de s'en faire absoudre. Morillon, de son côté, ne lui parla que d'obéissance et de soumission au saint siége. Le novateur, à son ordinaire, protesta de son obéissance, demanda l'absolution des censures, qu'on prétendait, disait-il, qu'il avait encourues, et sur le champ il se mit à genoux pour la recevoir. Le commissaire apostolique répondit qu'il ne la lui donnerait point, qu'il n'eût auparavant abjuré les propositions. Il se releva, et dit qu'il ne pouvait le faire, à moins qu'on ne lui donnât copie de la bulle, afin de distinguer les propositions qu'il avait déjà imaginé pouvoir, en vertu même de la bulle, se soutenir en rigueur et dans le sens propre des termes. Le grand vicaire, sans le suivre dans ces subtilités, le fit souvenir que le pape, en vue de prévenir le scandale et la diffamation des auteurs de la doctrine condamnée, s'était fait un principe de ne donner copie de la bulle ni à eux, ni à leurs adversaires, et qu'il voulait absolument ensevelir cette affaire dans le silence. Sur quoi Baïus dit que cela lui semblait très-bien, et pria qu'il fût ordonné qu'on ne disputât plus à Louvain sur ces matières.

Le novateur se prenait de tous côtés dans ses propres lacs. Il offrait d'obéir à la bulle, et non pas d'abjurer ce qu'elle proscrivait (2), introduisant ainsi dans l'église le simulacre de respect, qui devint si fameux par la suite sous le nom de silence respectueux, c'est-à-dire, qu'il promettait de révérer au dehors les décisions qu'il méprisait dans son cœur. Il exigeait encore, avant d'accepter ainsi la bulle, que

(1) Quatrième lettre de Morillon. (2) Histoire du baïanisme, l. 2, p. 124.

le pape y donnât des explications qui distinguassent le sens et les qualifications de chacune des propositions condamnées. Il y aurait lieu à l'accommodement, *disait-il*, si les censures pontificales étaient jointes à chaque proposition, pour en donner la distinction et en marquer la différence. Sans cette condition, dont ses disciples ont encore fait tant d'usage, il ne voyait pas lieu, non-seulement à une acceptation sincère de la bulle, mais à un simple accommodement de politique. Il fallut donc presser et menacer. Enfin, après bien des tergiversations, il consentit à une acceptation absolue et sans réserve; il en laissa dresser l'acte, puis il dit que son adhésion verbale suffisait, et refusa de signer. Par un excès de ménagement, on passa sur ce qui ne parut alors qu'une formalité; mais on ne tarda point à reconnaître combien il est dangereux de composer avec un novateur qui paraît se soumettre, tandis qu'il se refuse à une seule des épreuves où l'on peut mettre sa sincérité. Bientôt il en fallut revenir à la signature, avec des peines et des embarras beaucoup plus grands que ceux qu'on avait prétendu s'épargner.

Tandis qu'on temporisait, et qu'on se flattait en vain que la condescendance amenerait Baïus à la soumission, le docteur Ravestein, par sa mort, priva l'université de Louvain du défenseur le plus capable et le plus vigilant de l'ancienne doctrine. Baïus devint par là doyen des professeurs en théologie, dont il se trouvait le plus ancien, et sa faction, qui n'était plus contenue par l'autorité du docte Ravestein, prit aussitôt le dessus dans la faculté, comme Morillon l'avait prédit au cardinal de Granvelle. Il n'avait pour collègues que ses disciples, la plupart attachés à sa doctrine, et tous à sa personne. Croyant alors pouvoir impunément rentrer dans le champ de bataille, il oublia ses promesses, ses soumissions tant de fois réitérées, son abjuration, et soutint avec plus d'audace que jamais les propositions condamnées.

Ce procédé, non moins indigne d'un honnête homme, que d'un ecclésiastique en réputation de vertu, offensa vivement les orthodoxes; ils en portèrent

leurs plaintes aux évêques de la province, qui ne trouvant point de moyen plus propre à calmer les esprits, et à lever tout soupçon qu'une condamnation précise et publique de la doctrine des propositions, résolurent d'engager Baïus à s'expliquer une bonne fois là dessus en pleine faculté. Dans cette vue, les évêques de Gand, d'Ypres et de Bois-le-Duc, le pressèrent, par lettres, de se justifier authentiquement sur la récidive qu'on lui imputait, et d'exposer en présence des docteurs assemblés, ses vrais sentimens sur les articles proscrits par la bulle.

Baïus feignit de se rendre à l'avis des évêques (1). On assembla l'université dans la salle de théologie; il monta en chaire, et après un préambule de style dévotieux, il rangea les propositions sous quatre classes: la première, de celles qui sont fausses et bien condamnées, mais qu'il prétendit n'avoir jamais soutenues; la deuxième, de celles qui sont ambiguës, et qu'on avait mal entendues, dit-il, dans ses livres, dont on n'avait pas saisi le sens; la troisième, de celles qu'il en soutint mal extraites, et condamnables uniquement par ce que les compilateurs y avaient ajouté; la quatrième enfin, de celles qu'il avoua, mais qui ne sont odieuses, ajouta-t-il, que parce qu'elles sont énoncées dans le langage des saints pères, et non dans celui des scolastiques. Voilà, conclut-il, mon apologie, si toutefois j'en ai besoin; ainsi elle doit bien vous suffire. Je suis prêt à la produire, non-seulement dans toutes les chaires, mais au tribunal même du souverain juge. Quel délire, ou quel endurcissement! faire gloire devant Dieu et devant les hommes d'un manifeste scandaleux, qui impute au siége de la religion et de la vérité, la négligence, la précipitation, l'ignorance et l'iniquité dans ses jugemens; qui l'accuse d'avoir prêté son ministère à l'artifice et à la calomnie, en condamnant des propositions mal entendues, infidellement extraites, forgées à plaisir pour diffamer un docteur catholique; de les avoir prises dans un sens étranger, et de les

(1) Baïana, p. 141 et seq.

avoir flétries, quoique vraies en elles-mêmes, et dans le sens naturel que présentent les paroles de l'auteur; d'avoir méconnu les paroles saines que les pères nous ont transmises, et d'avoir qualifié plus de vingt propositions de scandaleuses et d'offensives des oreilles chrétiennes, parce qu'elles étaient revêtues du langage consacré par les saints docteurs !

Cet orgueil, voilé d'un air de candeur et de modestie, de faux-semblans d'humilité, de charité, d'amour de la paix et de la concorde, éblouit un grand nombre de personnes superficielles, ou peu vives sur l'intérêt de la religion : mais les catholiques éclairés, et vraiment attachés à leur foi, n'envisagèrent qu'avec horreur un hypocrite qui, après tant de soumissions parjures, tournait contre la puissance pontificale l'indulgence et la longanimité dont elle avait usé à son égard. Ils étaient particulièrement indignés des deux traits d'impudence par lesquels il avait terminé son discours ; savoir, qu'il y avait dans la bulle des propositions censurées, pour lesquelles il faudrait peut-être mourir plutôt que de les condamner, et qu'il ne se soumettait point à la bulle, parce qu'elle n'avait pas été solennellement promulguée, mais simplement notifiée par la lecture qui s'en était faite dans la maison de Ravestein. Rien de plus odieux sur-tout que ce dernier trait, qui marque une ame fausse et délibérément ingrate, puisque le pape, à la sollicitation du cardinal de Granvelle, n'avait consenti à cette forme de publication que par ménagement pour celui qui lui en faisait un crime. Les orthodoxes voyant qu'il ne respectait ni le pape, ni le cardinal, ni le corps épiscopal de la province, prirent le parti de porter leurs plaintes au gouverneur, qui, outre sa rigidité naturelle, avait ordre du roi son maître de tenir soigneusement la main à cette affaire : ils le prièrent de faire publier la bulle dans les écoles de Louvain, afin que Baïus la souscrivît avec tous les docteurs. Le duc d'Albe ayant si fort à cœur d'éteindre le feu de la rebellion allumé par les sectes protestantes, n'était pas d'humeur à souffrir qu'il se formât une secte nouvelle, qui venant

à se réunir avec les autres, ne pouvait pas manquer de consommer la ruine de l'état. Il accueillit avec honneur les défenseurs de la saine doctrine, et résolut sur le champ de faire rendre la soumission convenable aux décisions du saint siége, par le moyen des évêques nationaux, soutenus de son autorité, sous laquelle tout pliait depuis ses dernières victoires.

Les circonstances ne pouvaient pas être mieux choisies. Outre le calme rétabli par la soumission du moins passagère des protestans révoltés, tous les évêques de la Belgique étaient assemblés à Malines, où ils formaient un concile national, à l'effet de mettre à exécution le concile de Trente. On porta un décret formel pour la réception de ce concile, et pour en adopter la profession de foi, de telle manière que les évêques n'en pussent admettre aucune qui n'y fût conforme. On en reçut aussi la discipline, et avec tant d'uniformité, qu'il fut enjoint aux évêques de visiter toutes les églises de leurs diocèses, même exemptes, et de réformer tous les statuts ou réglemens qu'ils y trouveraient contraires aux décrets de Trente. Afin de les diriger dans ces opérations, on composa un grand nombre de chapitres instructifs et très circonstanciés sur le baptême, la promotion aux ordres, le mariage et les fiançailles; sur la célébration de l'office divin, l'observation des fêtes et des jeûnes, la dispensation des indulgences, le culte des images et les superstitions à éviter; sur les devoirs des évêques et des autres ministres de l'église, de tous les clercs, des religieux même et des religieuses; sur les séminaires, sur les écoles chrétiennes, sur les catéchismes et les instructions qu'on doit faire réglément aux fidèles. En un mot, rien ne fut omis de tout ce que le saint concile de Trente avait trouvé de plus propre à faire refleurir la discipline ecclésiastique et les mœurs chrétiennes. Le concile de Malines dura depuis le 11 de Juin jusqu'au 14 de Juillet 1570, et fut présidé, en l'absence de l'archevêque, par l'évêque d'Ypres.

L'année précédente, saint Charles Borromée avait

tenu ponctuellement son deuxième concile, suivant l'ordonnance des pères de Trente, qui enjoignent au métropolitain de célébrer de trois en trois ans le synode de sa province avec les évêques ses suffragans (1). Ainsi les trois années étant expirées, il avertit les fidèles, selon sa méthode ordinaire, de se réconcilier avec Dieu, de recevoir la communion, et de venir en procession à l'église métropolitaine le dimanche avant la célébration du concile, pour attirer les lumières du ciel et l'abondance de ses bénédictions sur l'assemblée des pasteurs. Le saint archevêque voulait aussi que tous ses suffragans députassent, chacun de son diocèse, outre les témoins synodaux, deux ecclésiastiques vertueux, habiles, zélés, pour rechercher sur les lieux tous les désordres et tous les abus, afin de lui en faire ensuite le rapport au concile. En quoi il ne se proposait pas seulement d'observer l'à propos dans la promulgation des lois, point d'économie déjà si important, mais d'appliquer avec justesse la correction à l'abus, et de tenir la loi en vigueur par une exécution éclairée. Le deuxième concile général, ainsi que chacun des autres, tint environ trois semaines, pendant lesquelles on n'épargna ni soin, ni travail, pour ne rien laisser en retard de tout ce qui demandait correction. Quand les actes étaient dressés, un des pères, au nom de tous les autres, portait ces actes à Rome, avec une lettre synodale qui les soumettait au jugement du souverain pontife. Après qu'ils avaient été approuvés, l'archevêque les faisait imprimer, et en passait des exemplaires à tous ses suffragans, qui les publiaient dans leurs diocèses. Il les publiait aussi, ou les faisait publier à Milan. C'est ainsi qu'en dix-neuf ans de pontificat, il célébra six conciles, dont on voit que la prépondérance sur tant d'autres conciles particuliers ne peut pas être mieux fondée. Aussi toutes les églises qui se piquent le plus de régularité et de ressemblance avec l'antiquité sainte, ont adopté comme à l'envi la discipline de Milan,

(1) Giussan. l. 2, c. 18. Conc. t. xv, p. 338 et seq.

image la plus fidelle de celle de Trente, et le plus digne objet de l'émulation universelle. Ce précieux corps de discipline, que nous craindrions de tronquer en tentant de l'abréger, se trouve imprimé sous le titre d'*Actes de l'église de Milan*, en deux volumes *in-folio*, auxquels nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui veulent pleinement se convaincre que l'esprit sanctificateur n'abandonna jamais l'église.

Pour ce qui est des pères de Malines, le duc d'Albe, en leur mandant ce qui se passait à Louvain, les pria d'ordonner la promulgation solennelle de la bulle émanée du saint siége à l'occasion du docteur Baius, et la souscription de tous les docteurs de cette université sans nulle exception (1). Les prélats engagèrent leur parole au duc, et arrêterent entre eux, que Maximilien Morillon, déjà commis par le siége apostolique à l'exécution de la bulle, serait aussi chargé d'exécuter le décret de leur concile; qu'auparavant néanmoins Rithovius d'Ypres et Jansénius de Gand, iraient trouver Baius comme députés du concile, et lui en communiquer les ordres. Les deux évêques remplirent fidellement leur commission; mais le docteur, rompu depuis dix ans à la dissimulation et à la fourberie, ne leur donna que des paroles éblouissantes: il protesta que personne ne désirait la paix avec plus de passion que lui; qu'il se conformerait avec plaisir aux vues du concile, et qu'il se soumettrait à ses résolutions, tant que la vérité, ajoutait-il, n'y serait pas blessée. Les deux prélats, sans faire attention à cette clause insidieuse, s'en tinrent à ses faux-semblans, et reportèrent sa réponse au duc d'Albe, qui en parut aussi content qu'eux. Sur le rapport qu'ils en firent ensuite aux pères de Malines, on fit partir pour Louvain le commissaire Morillon.

La faculté de théologie ayant été convoquée dans les formes d'usage, Morillon parut à l'assemblée, où, après avoir exposé les ordres dont le concile national de la Belgique, aussi-bien que le saint père,

(1) Bajana, p. 209 et seq.

lui avait commis l'exécution, il publia solennellement la constitution pontificale, qui commence par ces mots, *Ex omnibus afflictionibus*, puis demanda à tous les docteurs s'ils étaient prêts à y obéir. Ils répondirent affirmativement d'une voix unanime. Après une acceptation si prompte et si générale, il semblait que la souscription qu'exigeaient encore le concile et le gouverneur, ne devait pas souffrir plus de difficultés : mais c'étaient moins les préventions des docteurs contre la doctrine de la bulle, que leur attachement à la personne de Baïus, qui les empêchait de souscrire, et de laisser par là un monument public de flétrissure contre lui. Dissimulant toutefois ce vrai motif de leurs refus, ils usèrent, à son exemple, d'artifices et de subterfuges, d'inventions calomnieuses, de mensonges palpables, jusqu'à prétexter sans pudeur, contre l'évidence des faits, que ni le pape, ni le concile n'exigeaient la signature de la bulle; que Morillon, de son chef, était venu la demander, et couvrait sa témérité du nom des pères de Malines, dont il n'avait point reçu de commission. Il fallut une lettre authentique des évêques d'Ypres et de Gand, députés du concile, et témoins de la commission qu'en avait reçue Morillon, pour faire tomber la calomnie, et mettre au jour l'impudence de ses auteurs.

Il est plus que vraisemblable que les plus chauds partisans de Baïus ayant été si honteusement démasqués, et tant le concile que l'inflexible duc d'Albe voulant être obéis, les autres docteurs, qui étaient en bien plus grand nombre, ouvrirent les yeux, et que le corps de la faculté souscrivit dès-lors. Cependant comme on ne trouve aucun monument de cette souscription, laquelle peut avoir été supprimée fort aisément dans la suite par les disciples de Baïus, demeurés maîtres de l'université, ses fauteurs opiniâtres ne laissent pas d'ériger cette preuve négative, ou pour mieux dire, ce manque de preuve, en une démonstration de la désobéissance des lovanistes. Quoi qu'il en soit de ce raisonnement pitoyable, ce qu'ils prétendent y gagner est plus misérable encore.

Toutes les contradictions qu'éprouva la bulle, ne servirent qu'à lui donner plus de relief. Ce n'était plus un simple décret qu'on pût soupçonner de subreption, depuis qu'il avait été confirmé après un nouvel et très-mûr examen tant des livres que des apologies du novateur. Le clergé national, le plus intéressé à ce jugement, l'avait confirmé en concile; il en avait ordonné la souscription et la promulgation. On l'avait publié solennellement, sans opposition, sans réclamation d'aucun évêque, d'aucun docteur, pas même d'un seul prêtre. Le souverain l'avait demandé, il l'avait agréé; tous les ordres de l'état avaient concouru à lui imprimer les marques les plus augustes et les plus authentiques de la législation.

Telle était la situation de cette affaire, quand, sur l'avis que Morillon donna sans doute à Rome de ce qui s'était passé au sujet de la souscription, le pape exhorta le duc d'Albe à la finir, en faisant rendre par la faculté de théologie un décret signé de tous ses membres, et portant que toutes les propositions étaient légitimement condamnées, que les écrits où elles se trouvaient seraient retirés des mains des candidats, et que Baïus se soumettrait à ce jugement. Le duc en ayant écrit à la faculté d'un ton à être obéi, elle tint une grande assemblée, après avoir donné aux docteurs un temps suffisant pour méditer leurs avis: tous s'y trouvèrent, à l'exception de Baïus, personnellement intéressé dans la délibération. Epouvanté enfin du tour sérieux que prenait son affaire, déjà il avait déclaré publiquement, à l'issue d'un exercice théologique, qu'il était résolu de s'en tenir au jugement que la faculté rendrait sur les articles proposés. Quand on vint aux opinions, ils passèrent tout d'une voix, et l'on prit acte de la déclaration que Baïus avait faite dans l'intervalle, touchant sa disposition à se soumettre, comme il le devait, au jugement de la faculté, qui enfin laissa dans ses conclusions un monument incontestable de sa pleine obéissance à la constitution de Pie V. Elle la reçut purement et simplement,

supprima les livres qu'elle condamnait, et fit souscrire la même conclusion par tous et chacun des docteurs, comme il y est marqué (1). Et cette conclusion, comme il y est encore dit, fut ensuite présentée à maître Michel Baïus, qui déclara lui-même qu'il l'approuvait, qu'il la voulait souscrire, et qu'il la souscrivit en effet.

Ainsi l'obstination de Baïus plia-t-elle de la manière la plus humiliante, sous le poids de l'autorité réunie du chef de l'église, du clergé national, et sur-tout du formidable duc d'Albe. Il se serait épargné toutes ces humiliations, en se soumettant au premier jugement du saint père, qui l'avait traité avec tous les ménagemens de la tendresse paternelle. Ses fréquentes récidives, fruits d'une ame plus superbe encore et plus fausse qu'inconstante, le mirent dans la dure nécessité d'épuiser jusqu'à la lie ce calice d'amertume. Sa flétrissure fut à jamais consignée dans les fastes de sa compagnie, chargés des conclusions prises contre sa doctrine et sa personnne. Il n'en devint cependant pas plus fidèle à ses promesses et à ses sermens.

Pendant que le duc d'Albe ne savait auquel penser, parmi les novateurs qui mettaient tout en confusion dans les Pays-Bas, le roi catholique, occupé de son mariage avec Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, et sollicité de secourir la reine Marie d'Ecosse, remit encore ce soin au duc, sans lui envoyer de nouveaux secours. L'exécution fut telle qu'on devait l'attendre d'une commission qui demandait à peu près l'impossible. Cependant le besoin ne pouvait pas être plus pressant. Marie se trouvait captive en Angleterre, et la reine Elisabeth la tourmentait indignement pour lui faire signer un traité aussi honteux à l'Ecosse que dommageable à la religion catholique, dont il consommait la ruine dans ce royaume.

Ce n'était pas sans raison, ou sans l'un de ces noirs pressentimens qui prennent l'ascendant sur la

---

(1) Act. facult. Lovan. ad 29 Aug. 1571.

raison même ; que l'infortunée Marie avait d'abord pris possession de son trône avec autant de répugnance que si elle eût marché au supplice (1). A peine fut-elle dans ses états, qu'elle reçut tant d'insultes de ses sujets hérétiques, et sur-tout de leurs séditieux pasteurs, que le diadème lui devint un joug qu'elle aurait eu peine à supporter, si l'espérance de quelque changement ne l'eût flattée par intervalle. Dans l'exercice de sa religion, on lui permettait tout au plus de faire dire quelque messe basse ; et il arriva un jour qu'un sectaire fanatique eut l'insolence de briser les cierges qu'on apportait dans son oratoire pour la célébrer. L'atrocité se joignit au fanatisme, et fut portée jusqu'à poignarder dans le cabinet et sous les yeux de la reine enceinte, un sujet d'excellent conseil, d'une fidélité a toute épreuve, et d'une habileté qui déconcertait les plus secrètes cabales des perturbateurs de l'état. Le but des assassins n'était pas seulement de causer à la reine un effroi et une révolution qui la fissent périr elle et son fruit, mais de la faire soupçonner d'un honteux commerce avec le malheureux qu'ils venaient d'assassiner, par l'époux qu'elle s'était choisi contre les vues ambitieuses de la reine d'Angleterre. Cet objet prétendu de la passion d'une reine, n'était qu'un musicien, laid de figure, et cassé de vieillesse : cette absurde calomnie fit néanmoins fortune parmi les sectaires, et par leur instigation prit dans l'ame faible du roi jaloux.

Le feu de la discorde était principalement soufflé par le comte de Mourrai, qui ayant surpris la confiance de l'infortunée reine, dont il était frère naturel, trouva moyen de perdre, l'un par l'autre, la reine et le roi. Il engagea le comte de Bothwel à délivrer la reine, d'un époux, disait-il, qu'elle ne pouvait souffrir, ajoutant qu'elle s'estimerait heureuse d'épouser son libérateur. Il est des attentats dont le projet serait regardé comme une chimère sous la plupart des climats : celui-ci fut conçu et mis aussitôt

(1) De Thou, liv. 40.

à exécution sur ces rivages orageux, où tout ce qui est extrême a des attraits particuliers. Bothwel fit sauter par le pétard la chambre du roi, après l'avoir étranglé secrétement dans son lit, enleva la reine, et dans un premier saisissement, trop puissant sur un sexe timide, il la pressa en tant de manières de lui donner la main, qu'elle contracta le mariage fatal qui la précipita du trône dans les fers, et dans ce long enchaînement d'infortunes dont l'échafaud fut le terme.

Aussitôt après ce mariage, elle fut investie, avec son indigne époux, par une armée de rebelles suscités par Mourrai: on laissa échapper Bothwel, de peur qu'il ne rendît témoignage, touchant le régicide, à l'innocence d'une infortunée qu'on voulait trouver coupable. Pour elle, on la mit sur une vile monture, avec un habit également propre à lui attirer les risées publiques, et à la tête des troupes qui l'avaient arrêtée, on la conduisit par de longs détours couverts d'une populace insolente, jusqu'à la forteresse ou prison de Loclevin, située au milieu d'un lac. Par-tout on portait devant elle un drapeau où était peint le cadavre du roi son premier époux, avec le petit prince Jacques son fils, qui tendait ses mains innocentes au ciel, comme pour demander justice contre les assassins de son père. La vue de ce tableau, avec les explications qu'en faisaient les rebelles dans les termes les plus insultans, et les relations calomnieuses qu'ils avaient répandues de tous côtés, lui attirèrent tous les outrages imaginables, et formèrent sur son innocence même un nuage que les moyens les plus irréfragables ne purent qu'à peine dissiper avec le temps. Cependant on la força de signer un acte, par lequel elle se démettait de la couronne en faveur de son fils, qui n'avait guère plus d'un an, et qui dès-lors fut proclamé roi. Elle protesta d'abord contre cette violence avec les formalités nécessaires, et après quelque temps, elle s'échappa de sa prison : mais ce ne fut que pour retomber entre les mains plus inhumaines encore de la reine d'Angleterre.

Au lieu de l'asile qu'elle avait demandé, elle ne trouva que des fers, où Elisabeth la retint plus de dix-huit ans, sans nul égard aux droits sacrés de l'hospitalité, à la proximité du sang, à l'honneur du diadème, à la foi donnée, à l'humanité même.

L'impitoyable Elisabeth ne consulta que son dépit contre une princesse qui usait de la prééminence du sang illustre et pur qui coulait dans ses veines, de la situation de ses états, des agrémens de son esprit, et de tous les dons de la nature, pour l'empêcher d'exécuter celui de tous ses desseins qu'elle avait le plus à cœur; savoir, de réunir les trois couronnes des îles britanniques sur la tête d'un monarque protestant, afin d'en bannir à jamais la foi romaine, dont le rétablissement en Angleterre pouvait attirer à sa mémoire toute la flétrissure qu'elle méritait. La foi de la reine Marie d'Ecosse fut ainsi la première cause de la longue persécution qu'elle eut à soutenir; d'où l'on peut sans exagération qualifier de martyre la mort violente par où elle finit. Il nous reste un monument très-marqué des projets sanguinaires de l'hérésie contre le zèle de cette princesse pour la religion de ses pères, dans une lettre où Bèze fait des vœux pour voir bientôt l'Ecosse délivrée de ce qu'il appelle une autre Athalie (1).

Toutes les têtes couronnées s'intéressèrent au malheureux sort de la reine prisonnière, et plusieurs demandèrent son élargissement, avec de vives instances long-temps réitérées, et toujours inutiles. Il en fut de même des poursuites du parlement d'Ecosse, des grands de ce royaume, et du jeune monarque dès qu'il fut en âge de penser et de sentir. Rome éclata aussi contre Elisabeth. Le saint pape Pie V, qui l'avait assez ménagée jusque là, publia contre elle une bulle foudroyante quand elle se fut montrée sourde aux prières et à tous les avertissemens des princes ses voisins. Il y peignait les bannissemens, les chaînes, les tortures, tous les genres de suplices et de vexations exercés contre les

(1) Ep. Theod. de Beze ad Buchan.

évêques, contre les prêtres, contre les fidèles de tout état, dont le crime consistait uniquement à ne point prendre part aux attentats de sa tyrannie et de son impiété. L'anathème était ensuite prononcé avec tous les effets qu'on y attachait alors.

Sous un règne tel que celui d'Elisabeth, c'était courir un terrible hasard, que de notifier cette bulle en Angleterre : mais le péril même parut enhardir l'anglais Jean Felton. Il eut l'intrépidité de l'afficher à la porte de l'évêque de Londres, où elle demeura depuis le soir jusqu'à huit heures du matin, sans que Felton voulût profiter de cet intervalle pour prendre le large; et comme un de ses amis lui mettait sous les yeux tout ce qu'il risquait : La mort soufferte pour une si belle cause, répondit-il, est moins à craindre qu'à désirer. Felton néanmoins fut simplement soupçonné d'avoir quelque connaissance de cette affaire ; mais sitôt qu'on lui eut demandé qui avait affiché la bulle : Je veux bien vous tirer d'inquiétude à ce sujet, répondit-il, et je confesse volontiers que c'est moi. Il fut condamné au supplice des criminels de lèse-majesté. Quand on lui dit de demander pardon à la reine, il répondit qu'il n'avait manqué à rien de ce qui lui était dû, se laissa couper la main droite sans changer de couleur, et supporta le reste des tourmens avec la même fermeté.

Pie V eut plus de sujet de s'applaudir des efforts qu'il fit dans le même temps contre les Turcs. Malgré des pertes accablantes essuyées récemment par les chrétiens, le saint pape, par la grandeur de son courage, par son habileté, par ses dons abondans, et sur-tout par la vertu de ses prières, leur procura la plus mémorable victoire qu'ils eussent encore remportée sur mer. Selim II, fils et successeur bien différent de Soliman II le plus honnête des sultans, ne vit pas plutôt sa domination solidement établie, qu'il rompit la paix jurée aux Vénitiens par son père, et renouvelée par lui-même (1). Il avait pris la résolution de leur enlever l'île de

(1) Chalcond. t. II, l. 15. De Thou, l. 49.

Chypre; et pour les obliger à faire diversion, il envoya dans l'Albanie le bacha Achmet, avec soixante mille hommes; Hali-Bacha, dans l'île de Chio, avec quarante galères que renforça bientôt après le bey de Négrepont; puis le formidable Mustapha en Chypre, avec plus de trois cents voiles, et des troupes de terre proportionnées. Dans toute l'étendue de cette île, il n'y avait que deux places de résistance, Nicosie au milieu des terres, et Famagouste, port assez bien fortifié. Les Turcs ayant débarqué sans obstacle, allèrent assiéger Nicosie, qu'ils prirent d'assaut après six à sept semaines de siége: ils y massacrèrent plus de vingt mille personnes, sans distinction de sexe, et firent quinze mille esclaves, avec un butin inestimable.

Dans la campagne suivante, ils prirent Famagouste par composition, le sort de Nicosie ayant fait peur aux habitans, dont l'indocilité, jointe à l'épuisement des munitions, força le courageux Bragadin leur gouverneur à capituler après une longue et glorieuse défense. Ce que le peuple aveuglé par l'effroi avait cru devoir faire son salut, ne servit qu'à précipiter sa perte, et à combler son infortune. Le barbare Mustapha, après avoir accordé tous les articles de la capitulation, et les avoir confirmés par serment, fit égorger la garnison tout entière, avec la principale noblesse, comme elle venait par honneur au devant de lui. Pour le gouverneur, après lui avoir fait présenter par trois fois sa tête au bourreau, sans pouvoir l'intimider, il lui fit couper le nez et les oreilles, ordonna qu'on le tînt étendu par terre, et lui insultant avec autant d'impiété que de barbarie: Où est maintenant ton Christ, lui disait-il? Et s'il est tout-puissant, à quoi tient-il qu'il ne t'arrache de mes mains (1)? Quelques jours après, ses plaies encore toutes saignantes, et deux paniers remplis de terre pendus à son cou, il le fit conduire sur les différentes brèches des remparts, et toutes les fois qu'il passait devant le bacha, on l'obligeait

(1) Adrian. de bell. Cypr. l. 2.

de baiser la terre; ensuite on l'exposa au haut d'une antenne, pour servir de spectacle aux chrétiens qu'on venait d'arrêter dans leurs vaisseaux, où déjà ils étaient embarqués sur la foi des sermens. Enfin, au bruit des tambours et des trompettes, on le conduisit dans une place publique, où il fut écorché vif, et montra une constance que la foi seule pouvait inspirer, même à un héros. Il ne cessa point d'invoquer Jésus-Christ, qu'écorché jusqu'à la ceinture, et le corps épuisé de sang, il n'eût rendu son ame à Dieu, avec son dernier souffle. En haine d'une confession si glorieuse, Mustapha lui fit encore mille outrages après sa mort; puis remplit sa peau de paille, la promena dans les ports d'Asie et de Grèce, d'où elle fut portée à Constantinople avec les têtes d'un autre Bragadin, de Querini et de Martiningo, dignes tous trois de ces honorables outrages, et par leur valeur militaire, et par leur magnanimité chrétienne.

Cette haine forcenée du nom chrétien, excita partout l'occident une fureur d'indignation dont le saint pape s'efforça de tirer parti pour le solide avantage de la chrétienté : mais les princes éloignés du midi où grondait l'orage, ayant d'ailleurs pour la plupart assez d'affaires chez eux, ne jugèrent point à propos de se réunir contre l'ennemi commun. L'empereur même, si souvent inquiété par les ottomans, refusa d'accéder à la ligue, sous prétexte d'une trève conclue peu d'années auparavant avec le grand seigneur. Il n'y eut que le pape, le roi d'Espagne et la république de Venise, qui résolurent ensemble d'humilier l'orgueil des infidèles, et de porter la guerre au sein de leur empire. Ils prirent si fort à cœur cette généreuse entreprise, animés principalement par les exhortations du saint pape, et par la profusion avec laquelle il fournissait à la dépense, qu'ils mirent en mer plus de deux cents galères, vingt-huit grands navires d'équipage, et six galéasses munies de grosse artillerie. Don Juan d'Autriche, frère naturel du roi d'Espagne, fut nommé généralissime de toute l'armée, quoiqu'il fût âgé tout au plus de

vingt-quatre ans ; mais on lui avait donné pour conseils, André Doria, vieux marin des plus renommés de son siècle, et Louis de Réquesens, dont la prudence lui fit confier ensuite le gouvernement difficile de la Belgique. La flotte du saint siége avait pour général, Marc-Antoine Colonne, désigné pour commander en chef au défaut de don Juan. Le noble vénitien Barbarigo commandait la flotte de sa république. Du reste, la fleur de la noblesse d'Italie, et une partie de celle d'Espagne, remplirent cette armée, plusieurs d'entre eux s'étant déjà signalés par des exploits qui excitaient l'émulation de tous les autres. La flotte ottomane commandée par Ali-Bacha, et plus nombreuse encore que celle des chrétiens, outre deux cents galères, comptait soixante-dix frégates ou brigantins. Ces ignorans et présomptueux barbares avaient si bonne opinion d'eux-mêmes, et si peu d'idée de l'ennemi, qu'ils n'imaginaient pas qu'il osât seulement paraître en leur présence.

Dans ces dispositions des deux armées, également empressées au combat, elles ne tardèrent point à se joindre. On se rencontra dans le golfe de Corinthe, qui prend aujourd'hui son nom de Lépante près d'Actium, lieu déjà si mémorable par la bataille qui avait décidé de l'empire du monde entre Marc-Antoine et Auguste. Comme les deux armées, rangées en bataille, n'étaient plus séparées que par un espace de douze milles, don Juan, avant d'approcher davantage, ordonna d'arborer l'étendard qu'il avait reçu du souverain pontife, et précédé de ce signe sacré, il parcourut les rangs dans un brigantin, afin d'exhorter les troupes à combattre jusqu'à la mort, et à mépriser tout péril sous l'étendard de Jesus-Christ (1). Dès que les soldats chrétiens virent flotter le drapeau, où l'image d'un Dieu mort pour les hommes étincelait d'or et de pierreries, cette multitude qui sous le fer dont elle était hérissée ne respirait que la menace et le carnage, donna un

(1) De Thou, l. 50.

spectacle nouveau, qui put fixer quelque temps les regards du ciel même. Toute l'armée, à l'exemple des généraux, tomba prosternée devant le Dieu sauveur, en jurant de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la gloire de son nom, et en le conjurant de favoriser le courage dont il était le principe et le terme.

Ils s'étaient voués en victimes pacifiques; ils se relevèrent en lions altérés de sang, et qui ne connaissent plus d'autre danger que de manquer leur proie. Don Juan fit donner le signal du combat par un coup de canon, et les deux armées, comme deux orages contraires, se portèrent l'une sur l'autre avec une violence et un bruit effroyable. Les Turcs avaient l'avantage du vent; mais il tomba au moment que commença l'action. Après quelque temps d'un calme si profond, qu'à peine on se croyait en mer, le vent reprit en faveur des chrétiens, et porta la fumée de leur artillerie sur la flotte ottomane; ce que les guerriers chrétiens regardèrent comme un premier fruit de leur confiance dans le maître suprême des élémens et de la victoire. Elle fut néanmoins disputée cinq heures entières; au bout de trois heures, elle commença par l'aile gauche des chrétiens, commandée par le noble vénitien Barbarigo, qui fit couler la galère de Siroch, commandant de l'aile opposée des ennemis. Siroch fit la plus opiniâtre résistance, et soutint le courage de ses gens, jusqu'à ce qu'ayant été mis en pièces en se défendant comme une bête féroce, la consternation se répandit dans toutes ses galères, et les fit tourner vers la côte avec tant de précipitation, que la plupart s'y brisèrent. Toutefois le brave Barbarigo qui faisait autant l'office de soldat que de capitaine, reçut dans l'œil un coup de flèche, dont il mourut le lendemain. Son neveu Contarini qui prit sa place, et le noble Querini, périrent de même au sein de la victoire.

La nouvelle de la défaite de Siroch étant parvenue au centre de l'armée chrétienne, où le généralissime don Juan faisait tête au général turc, et

dejà remportait quelque avantage, les Espagnols; jaloux de ce que les Vénitiens avaient déterminé la victoire, oublièrent leur lenteur accoutumée, enchérirent sur la chaleur italienne, firent sur la capitane turque un feu d'enfer dont Ali fut tué, l'abordèrent, en arrachèrent le croissant; et don Juan faisant alors crier *victoire*, ce ne fut plus un combat, mais une horrible boucherie, où les musulmans stupides se laissaient égorger sans se défendre. Doria qui commandait l'aile droite, sous prétexte qu'il n'avait pas assez de vaisseaux pour faire un front égal à celui d'Ochiali qui commandait la gauche des Turcs, mais dans la vue réelle, dit-on, de conserver les navires qu'il entretenait au service du roi d'Espagne, prit le large avec toutes ses galères. Ochiali se mit à le poursuivre; mais son audace ne portant que sur la crainte qu'il présumait faussement dans son ennemi, et celui-ci ayant fait mine de revenir à la charge avec le marquis de Sainte-Croix, le musulman s'enfuit à toutes voiles, avec trente galères tout au plus. Le reste de ses vaisseaux fut pris, ou coulé à fond.

Les Turcs firent une perte immense dans cette bataille, la plus désastreuse, à tout prendre, qu'ils eussent livrée depuis l'établissement de leur empire. Les vainqueurs leur tuèrent trente-deux mille hommes, firent trois mille cinq cents prisonniers, dont vingt-cinq officiers de premier rang, délivrèrent quinze mille esclaves chrétiens, prirent cent trente à quarante galères, ou autres bâtimens, brûlèrent, coulèrent à fond, ou firent briser tout le reste, à l'exception de quarante à cinquante voiles que sauvèrent tant Ochiali que le roi d'Alger, qui eut aussi le bonheur de s'échapper à travers l'armée chrétienne. Il est impossible d'apprécier le butin fait sur une flotte innombrable chargée de la dépouille d'une infinité de vaisseaux, de villes même qu'elle venait de piller. Les chrétiens perdirent environ huit mille hommes, la plupart vénitiens, dont plusieurs officiers de marque : mais le sénat regardant une mort si belle comme un sort plus digne d'envie que de

regrets, défendit d'en porter le deuil, et d'en marquer aucune tristesse. La journée de Lépante, 7 d'Octobre 1571, devint pour cette république généreuse un jour de fête et d'alégresse publique, qu'elle ordonna de solenniser à perpétuité. Le saint pape Pie V, aux prières duquel on attribua principalement ce succès, établit pour toute l'église une fête en l'honneur de la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de la Victoire, et fit ajouter ces mots aux litanies : *Secours des chrétiens, priez pour nous.* Deux ans après, Grégoire XIII établit encore en mémoire de la victoire de Lépante, ou plutôt rétablit la fête du Rosaire instituée cent ans auparavant, et la fixa au 1er d'Octobre. Pie V protestait que cette victoire était due à l'intercession de la mère de Dieu, et il paraît avoir eu à ce sujet des connaissances plus que naturelles. Les historiens de sa vie assurent que le jour de la bataille, et la nuit précédente, il redoubla la ferveur de ses prières, et ordonna qu'on fît la même chose dans toute la ville ; que dans le temps du combat, le consistoire se trouvant assemblé, il quitta brusquement les cardinaux, ouvrit une fenêtre, et y demeura quelque temps les yeux levés au ciel ; qu'ensuite il ferma la fenêtre, et leur dit : Il ne s'agit plus d'autre affaire que de rendre grâce à Dieu pour la victoire qu'il vient d'accorder à son peuple (1).

Cependant les vainqueurs ne surent pas tirer parti de leur avantage. Au lieu de marcher à Constantinople, qui vraisemblablement eût été prise d'emblée dans le trouble et la consternation où se trouvait toute cette capitale, don Juan d'Autriche alla passer l'hiver à Palerme, et Colonne prit le chemin de Rome. Venieri qui avait succédé à Barbarigo dans le commandement des Vénitiens, et qui se voyait seul à la tête de l'armée navale, ne laissa pas de poursuivre les Turcs ; il tourna même vers leur capitale ; mais sa lenteur et son irrésolution lui ravirent le succès qu'il pouvait encore se promettre de ses seuls efforts. Il n'est pas douteux que s'il eût

(1) Gabut. l. 3. Ciacon. p. 998.

seulement poussé jusqu'au sein de l'Archipel, tous les Grecs auraient sur le champ secoué le joug des infidèles. Déjà Constantinople était aussi alarmée que si le vainqueur eût été à ses portes. La plupart des Turcs donnaient leurs trésors à garder aux habitans chrétiens, et les priaient de leur permettre l'exercice du mahométisme, au moyen d'un tribut, lorsqu'ils seraient maîtres de la ville et de l'empire. Selim qui était à Andrinople, revint promptement pour empêcher le désordre; et comme on ne voyait point arriver les vainqueurs, il calma si bien les esprits, qu'un commissaire vénitien étant venu proposer l'échange des prisonniers, le grand visir lui tint ce langage : Vous voulez voir sans doute comment nous portons les coups de la fortune? Eh bien, apprenez ce que nous pensons. En vous enlevant le royaume de Chypre, nous vous avons coupé un bras qui ne reprendra point, et lorsque vous avez défait notre flotte, vous nous avez rasé la barbe, qui bientôt reparaîtra plus forte qu'auparavant.

Pendant que Selim, avant ce revers, jetait l'alarme dans toute la chrétienté, les Maures d'Espagne qu'on a vu presque anéantis sous le règne de Ferdinand le Catholique, ne laissèrent pas de se relever, de se révolter, de faire durer la rebellion trois années entières, avec un désordre et des excès qui firent comprendre combien il est dangereux pour les états même les plus florissans, de vivre dans la sécurité avec des sectes séditieuses, quand on attend autant de leur fidélité que de leur faiblesse. Ces ennemis irréconciliables de la religion et de la puissance castillane, sous prétexte de la trop grande sévérité de leurs gouverneurs, s'attroupèrent dans les détroits des montagnes au pays de Grenade, et se choisirent pour roi un jeune homme de leur nation, nommé Ferdinand de Valore, le plus distingué d'entre eux par sa bravoure, aussi-bien que par ses richesses et sa naissance (1). Aussitôt après, ils se répandirent en armes dans le plat pays, où ils

(1) De Thou, l. 48, initio.

commirent, comme à l'envi, des impiétés et des cruautés effroyables. Les églises profanées, et les prêtres appliqués à des supplices ordinaires, méritent à peine attention dans cet énorme brigandage. Des communautés entières de religieux furent précipitées dans des chaudières d'huile bouillante, quantité de prêtres enterrés vifs jusqu'à la ceinture, puis proposés comme des buts aux arbalêtriers, ou abandonnés à une mort d'autant plus cruelle qu'elle était plus lente. Pour ajouter le sacrilége à la barbarie, plusieurs personnes, en dérision du crucifix, furent clouées à des croix. La plupart de ces martyrs souffrirent avec tant de constance, que leurs bourreaux furent enfin réduits à les admirer. Le roi maure eut horreur le premier de ces atrocités, et donna un édit pour y mettre au moins quelques bornes; mais quoiqu'il défendît simplement de tourmenter les femmes et les enfans au-dessous de dix ans, il fut très-mal obéi. Le roi catholique de son côté fit marcher contre les rebelles ses vieilles troupes et ses meilleurs généraux: on en vint souvent aux mains, on fit de grandes pertes de part et d'autre; le gouvernement espagnol fut réduit à faire des recrues forcées, et Philippe II, tout impérieux, tout impatient qu'il était de la contradiction, se lassa bien des fois de cette guerre. Il tenta aussi souvent, mais toujours en vain, de faire la paix. Enfin l'armée castillane, sous le commandement du duc d'Arcos, remporta une victoire complète. Le peu d'infidèles qui échappèrent au carnage, furent réduits à se dissiper sans pouvoir plus rien entreprendre.

Pie V, après la victoire signalée qu'il avait obtenue du ciel, redoubla ses ferveurs et toutes ses bonnes œuvres. On le voyait souvent visiter les hôpitaux, laver les pieds des pauvres, embrasser affectueusement des malades tout couverts d'ulcères, les consoler, les servir lui-même, et fournir avec profusion à tous leurs besoins (1). Il donna vingt mille écus

(1) Duchesne, vie des papes, p. 430 et seq. Ciacon. t. III, p. 104. Gabut. Vit. Pii V.

d'or à l'hôpital du Saint-Esprit, six mille au séminaire dit des Clercs, cinq mille à la confrérie de l'Annonciade ; il fonda quantité de dots pour marier de pauvres filles. Dès le jour du triomphe où Marc-Antoine Colonne, général des troupes romaines à la journée glorieuse de Lépante, fit son entrée publique à Rome, le religieux pontife, au lieu du banquet somptueux qu'on avait coutume de faire en ces rencontres, en appliqua le prix à doter de jeunes personnes sans fortune, et a distribuer des vivres aux malheureux. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, dans l'espace d'environ six mois, il fonda un collége à Pavie pour former la jeunesse autant à la piété qu'à l'étude des lettres, et un monastère de Dominicains à Bosco dans le Milanez. Il établit et fit établir dans une infinité de diocèses une ou plusieurs confraternités semblables à celle de Rome, nommée de la doctrine chrétienne pour l'instruction de la jeunesse. Il confirma la congrégation des frères de la charité établie trente-deux ans auparavant, l'érigea en ordre religieux sous la règle de saint Augustin, et y ajouta un quatrième vœu de se consacrer au service des malades, avec des réglemens ou des constitutions particulières qui lui manquaient encore. Le saint instituteur, Jean de Dieu, ne lui avait point laissé d'autre règle que son exemple.

Protecteur déclaré des savans, et plus encore des hommes vertueux, Pie V n'élevait point de sujets aux dignités ecclésiastiques, qu'il ne jugeât tels : parmi vingt-un cardinaux qu'il fit en trois promotions, la plupart, sans excepter le cardinal Alexandrin son neveu, se distinguèrent par leur érudition, ou par d'autres talens marqués. Il y avait tant de noblesse dans sa charité, qu'ayant fait venir tout à la fois à Rome, en un temps de cherté, du blé de France et de Sicile pour plus de cent mille écus, il le fit revendre à un prix si bas, que les officiers de la police trouvant cette libéralité abusive, lui proposèrent quelques spéculations économiques, afin de l'arrêter. Ce genre d'économie, leur répondit-il

en deux mots, ne sied point à un prince, et moins encore à un pape. On ne laissa point après sa mort de trouver dans ses coffres un million d'écus d'or, et des redevances pour cinq cents mille, exigibles sous trois mois, le tout destiné à pousser l'avantage des chrétiens contre les Turcs, dont il avait absolument résolu d'abattre la puissance. Il avait outre cela cent mille écus entre les mains du trésorier chargé de fournir aux besoins des pauvres, et treize mille dans sa chambre pour distribuer journellement lui-même. Il est clair par là que ce vertueux pontife ne se laissa jamais dominer par la chair et le sang, ou par l'amour de ses proches; et il n'est pas moins sensible qu'un pape que la chair et le sang ne dominent point, peut toujours faire de grandes choses.

Mais borné à réprimer les Philistins de la loi nouvelle, sans les écraser, le destin de Pie V ne s'étendait point au delà du triomphe de Lépante. Peu de temps après, il sentit redoubler les douleurs d'une colique néphrétique dont il était tourmenté depuis long-temps. Les remèdes ordinaires devenant inutiles, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort, par l'usage parfait de ce qu'il lui restait à vivre et à souffrir. Il avait continuellement sous les yeux, ou du moins dans l'esprit, l'image d'un Dieu souffrant pour notre salut; ce qui lui faisait supporter les douleurs les plus aiguës avec un courage et une tranquillité qui étonnait tout le monde. La fête de Pâques étant arrivée, comme déjà il était extrêmement affaibli, cet infatigable pasteur que tant d'occupations de premier ordre n'empêchaient pas d'instruire lui-même son peuple, voulut encore prêcher après avoir visité, presque tout à pied, les sept églises principales de Rome. Enfin, consommé de douleur et de faiblesse, il reçut les derniers sacremens de la main du cardinal Alexandrin son neveu, et trois jours après, le 1er de Mai 1572, il rendit sa sainte ame entre les mains de son Créateur, en proférant ces paroles d'une hymne du temps: *Quæsumus, auctor omnium, etc.* Il était âgé d'environ

soixante-huit ans, et avait gouverné l'église six ans trois mois et vingt-quatre jours. Quelque sainte qu'eût été la vie de ce pontife, à qui l'on decerna dans la suite un culte public, le peuple ne laissa pas de se réjouir à sa mort, à cause de la régularité sévère de ses mœurs. Il est même des censeurs bien élevés dans leur opinion au-dessus de l'ordre populaire, qu'il'ont accusé de négligence dans le gouvernement, et d'une molle confiance dans ses ministres. S'ils ont bien rencontré, que répondrons-nous, sinon que la dignité pontificale serait une charge accablante pour les anges eux-mêmes ? Le sultan Selim qui regardait ce pontife comme le plus formidable ennemi du croissant, fit faire, à la nouvelle de sa mort, des réjouissances publiques à Constantinople pendant trois jours. A Rome, après trois jours de conclave qui suivirent immédiatement la mort du saint pontife, le cardinal Hugues Buoncompagno, natif de Bologne, fut élu le 13 de Mai pour lui succéder, et prit le nom de Grégoire XIII.

Avant que le cardinal Alexandrin, qui contribua beaucoup à cette élection, eût quitté la France, où il était légat quand il apprit que le pape son oncle était dangereusement malade, il avait reçu ordre de détourner plus fortement que jamais le roi Charles IX de contracter des liaisons avec les calvinistes, spécialement de conclure le mariage de Marguerite de Valois sa sœur avec le prince de Béarn. Le légat s'acquitta fidellement de sa commission ; et quelques historiens ajoutent, que pressant le jeune monarque jusqu'à le réduire à ne savoir que répondre : Ah! monsieur le cardinal, s'écria le prince embarrassé, que ne puis-je tout vous dire ! Vous connaîtriez bientôt que rien n'est plus propre que ce mariage à faire triompher la religion en France, et à exterminer les ennemis de la foi (1). Encore un peu de temps, et le saint père applaudira lui-même à mon zéle. Ce discours, si Charles IX l'a tenu véritablement, donnerait fortement à penser que ce prince

(1) Pref. du Strateg.

avait résolu le massacre de la saint Barthelemi long-temps avant l'exécution; mais suivant les têtes les plus judicieuses, qui se défient avec raison de ces anecdotes italiennes, on doit croire qu'il ne donna son consentement à cette barbarie, qu'après que la blessure de l'amiral et le ressentiment de la secte eurent rendu comme inévitables les autres scènes de cette horrible tragédie. Il y a même toute apparence que d'abord il voulut se défaire uniquement des chefs les plus dangereux du parti. Les caresses et les marques de confiance qu'il employa pour les attirer à la cour, ne tendaient qu'à les mettre sous sa main, afin de prévenir les soulèvemens, ou de les punir dans les formes légales.

On usa, pour les attirer, des prétextes les plus propres à éblouir les principaux d'entre eux; on offrit à la reine de Navarre de marier la princesse Marguerite de France avec le prince de Béarn, et à l'amiral de le mettre à la tête d'une puissante armée, afin d'enlever les Pays-Bas à l'Espagne. Jeanne d'Albret, livrée dans sa jeunesse au luxe, aux plaisirs, à la dissipation des cercles et des sociétés d'amusement, avait entièrement changé d'inclinations ou d'allures, et ne faisait plus guère sa compagnie que des théologiens et des ministres, qui lui inspiraient, avec leur humeur sombre, leurs préventions, leurs soupçons et leur aigreur inquiète. Elle ne se détermina qu'après mille répugnances à céder aux invitations du roi, qui lui paraissaient d'autant plus suspectes, qu'elles étaient plus empressées. L'accueil enchanteur qu'on lui fit à son arrivée, et les complaisances infinies qu'on eut pour elle en traitant du mariage du prince son fils, accrurent encore, sinon ses terreurs, au moins ses incertitudes et son étonnement. Il n'en fut pas ainsi de l'amiral, ce modèle de circonspection et de sagacité, non moins compassé dans ses démarches, que sûr dans son tact et juste dans ses mesures. Tout ce que purent lui dire et lui écrire ses plus zélés partisans, ses amis les plus sages et les plus éprouvés; tous les avis qu'ils lui donnèrent de mille indices effrayans, dont chacun

soixante-huit ans, et avait gouverné l'église six ans trois mois et vingt-quatre jours. Quelque sainte qu'eût été la vie de ce pontife, à qui l'on décerna dans la suite un culte public, le peuple ne laissa pas de se réjouir à sa mort, à cause de la régularité sévère de ses mœurs. Il est même des censeurs bien élevés dans leur opinion au-dessus de l'ordre populaire, qui l'ont accusé de négligence dans le gouvernement, et d'une molle confiance dans ses ministres. S'ils ont bien rencontré, que répondrons-nous, sinon que la dignité pontificale serait une charge accablante pour les anges eux-mêmes? Le sultan Selim qui regardait ce pontife comme le plus formidable ennemi du croissant, fit faire, à la nouvelle de sa mort, des réjouissances publiques à Constantinople pendant trois jours. A Rome, après trois jours de conclave qui suivirent immédiatement la mort du saint pontife, le cardinal Hugues Buoncompagno, natif de Bologne, fut élu le 13 de Mai pour lui succéder, et prit le nom de Grégoire XIII.

Avant que le cardinal Alexandrin, qui contribua beaucoup à cette élection, eût quitté la France, où il était légat quand il apprit que le pape son oncle était dangereusement malade, il avait reçu ordre de détourner plus fortement que jamais le roi Charles IX de contracter des liaisons avec les calvinistes, spécialement de conclure le mariage de Marguerite de Valois sa sœur avec le prince de Béarn. Le légat s'acquitta fidèlement de sa commission, et quelques historiens ajoutent, que pressé [illegible]

[illegible]

[illegible]

à la vérité ne fournissait qu'au soupçon, mais qui tous ensemble faisaient un corps de présomption peu différent de l'evidence, rien ne put l'empêcher de marcher aveuglement à sa perte. Infatué de son idole, c'est-à-dire, de la guerre imaginaire de Flandres, il rebutait tous les avis qui ne flattaient pas sa chimère, comme les vains présages d'un zèle à vision.

La reine de Navarre était arrivée à Paris au milieu du mois de Mai, et le 10 de Juin elle y mourut, âgée de quarante-quatre ans seulement. Cette mort précipitée, que suivit de près la mort violente de tant d'autres grands du même parti, passa dans toutes les bouches du royaume pour l'effet du poison, encore qu'elle fût arrivée chez Guillart, évêque hérétique de Chartres, et que toutes les recherches de la défiance la plus ombrageuse n'eussent abouti à aucune découverte. Mais dans ces temps d'opprobre et d'horreur, l'art de faire périr sourdement était porté au comble de son affreuse perfection. Après bien d'autres morts survenues aussi à propos qu'elles étaient utiles à la politique, on avait l'exemple récent du cardinal de Châtillon, empoisonné par son valet de chambre comme il était prêt à repasser d'Angleterre en France. Maurevert, qui expédia dans le même temps le seigneur de Moui, avait tant de réputation dans ce genre d'habileté, qu'on le nommait publiquement l'assassin royal.

La mort de Jeanne d'Albret n'empêcha point de célébrer, après quelque délai néanmoins, le mariage du prince de Béarn, qui prit alors le nom de roi de Navarre. La cérémonie s'en fit même avec un éclat qui ne parut point souffrir de la lueur sinistre des torches qui fumaient encore sur le tombeau maternel. L'amiral y assista, suivi d'une nombreuse et brillante noblesse. Comme il eut aperçu aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux qu'on lui avait enlevés à Jarnac et à Moncontour, spectacle si propre à faire naître des pressentimens funestes, il s'écria au contraire, l'esprit toujours exalté par ses triomphes imaginaires de Flandres : Bientôt ces

tristes vestiges de la discorde feront place à des trophées plus dignes de fixer les regards des Français. Le roi continuant à lui témoigner une pleine confiance, il en conçut tant d'espoir, qu'il osa tenter de prévenir tout à la fois le monarque, jaloux de son frère, et contre ce frère le duc d'Anjou, et contre la reine sa mère. En réglant avec le roi le plan des opérations de la campagne, il lui fit entendre qu'il importait à sa gloire de ne plus confier ses troupes à un frère qui moissonnait les lauriers pour lui seul; qu'il fallait lui-même se mettre à la tête de ses armées, et sortir en même temps de la tutelle qu'éternisait la reine sa mère, pour régner à jamais sous son nom; en un mot, qu'il était temps de secouer le joug, et de montrer à ses peuples qu'il était digne de leur commander.

Catherine de Médicis, qui à tout prix voulait être maîtresse, et qui voyait le moment où le roi son fils lui allait échapper, eut d'abord avec le monarque une entrevue accompagnée de caresses et de reproches, de beaucoup de larmes et de marques d'attendrissement; mais ne pouvant point encore se promettre que le roi fût bien détaché de l'amiral, elle forma la résolution de commettre ce jeune prince avec les religionnaires, de manière qu'il n'y eût plus jour à pouvoir jamais se rapprocher. En conséquence, on rappela le duc de Guise et les autres princes lorrains, qu'on avait éloignés peu auparavant comme suspects à la cour. Ils revinrent avec empressement, accompagnés du duc de Montpensier, du duc de Nevers et d'une suite nombreuse de gentilshommes. Henri de Guise, depuis l'assassinat de François son père, dont jamais l'amiral ne s'était bien lavé, ne respirait que la vengeance, et tout moyen lui était bon pour y parvenir. Assassinat pour assassinat, il n'y avait rien dans ce change qui lui parût honteux, pour ce qui était du consentement et de l'induction même au crime. Quant à l'exécution, il n'y eut pas plus d'embarras dans une cour qui avait son assassin attitré.

Nicolas de Louviers, seigneur de Monrevert en

Brie, se posta, comme exécuteur, dans une maison du cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, par où passait l'amiral en revenant du Louvre à la rue de Betizy où il logeait, et par une fenêtre couverte d'un rideau, il lui tira, le 22 d'Août, un coup d'arquebuse, dont les balles lui brisèrent un doigt de la main droite, et lui firent une large plaie au bras gauche. Coligny blessé, sans rien perdre de son sang froid, montra la maison d'où partait le coup, et soutenu de deux gentilshommes, s'en retourna sanglant chez lui. On courut à la maison; on enfonça les portes, on visita par-tout: mais déjà le meurtrier habile s'était échappé par une porte de derrière, et l'on ne trouva que l'arquebuse.

Quand le roi apprit cette nouvelle : Ne serai-je donc jamais à l'abri des troubles, s'écria-t-il, et verrai-je tous les jours de nouveaux attentats ? Il promit, d'un ton de fureur, d'en tirer une vengeance éclatante. La reine mère enchérissant sur l'indignation du roi, ajouta que ce crime attaquait sa majesté même, et que s'il demeurait impuni, bientôt le trône ne serait qu'une barrière impuissante. Le roi, suivi de sa mère, du duc d'Anjou et d'un cortége nombreux, alla rendre visite au malade, le nomma son père, lui donna mille témoignages d'intérêt et d'attendrissement, voulut voir la balle qu'on avait retirée de la plaie, s'informa des effets du pansement, et promit encore de punir ce forfait d'une manière à faire comprendre à quel point il en était indigné. Pendant près d'une heure que dura cette visite, la reine mère, extrêmement inquiète, craignait de perdre une seule des paroles de Coligny. Catherine et son fils bien aimé le duc d'Anjou, entourés de calvinistes, frémissaient en pensant qu'il ne fallait qu'un mot pour le perdre; et ce mot dans la bouche du jeune roi dont le premier mouvement était terrible, à quoi tenait-il, si on lui faisait connaître qu'ils le jouaient, que le crime qui l'irritait si fort était leur ouvrage ? On se tira sans délai de ce pas dangereux, sous prétexte de ne point fatiguer le malade par de trop longs entretiens, et l'on donna

le change au monarque, en imputant tout au duc de Guise, comme au vengeur de la mort de son père. Cependant la situation où l'on demeurait était trop violente pour durer long-temps, et les éclaircissemens que chaque instant pouvait amener étaient trop à craindre, pour ne pas prendre les devans auprès du roi, c'est-à-dire, pour ne point lever à ses yeux, avec les artifices convenables, le voile du mystère. Le maréchal de Retz, qui avait sa confiance et le talent de manier son esprit, alla d'abord le trouver dans son cabinet, et lui insinua que la blessure de l'amiral n'était pas l'effet de la seule vengeance, ou le seul ouvrage du duc de Guise; mais que sa propre mère et son frère le duc d'Anjou, dont l'amiral avait résolu et déjà tramé la perte, avaient été forcés de le prévenir par l'unique moyen qui leur restât de garantir leurs personnes. A l'instant surviennent la reine mère et le duc d'Anjou, accompagnés du duc de Nevers, du chancelier Birague et du maréchal de Tavannes. Catherine, l'effroi sur le front et les larmes aux yeux, se plaint de ne point trouver de sûreté pour sa propre personne dans le royaume d'un fils, confirme tout ce qu'a dit le duc de Retz, et ajoute que depuis ce qu'elle a fait pour se préserver, les huguenots sont entrés dans une telle fureur, que ce n'est plus seulement à elle qu'ils en veulent, ni au duc de Guise, mais au roi personnellement.

Ces imputations, auxquelles donnaient lieu les discours imprudens de plusieurs calvinistes, furent confirmées par tous les seigneurs qui étaient présens. On dit au jeune roi, qu'ils menaçaient hautement, s'il ne leur faisait justice, de se la faire eux-mêmes; que Pardaillan avait eu l'insolence de tenir ce propos, jusque chez la reine durant son souper. On lui rappela les paroles indiscrètes, le front sourcilleux, le geste menaçant du seigneur de Piles, qui l'avaient fait frémir lui-même, avec tous les catholiques de la cour. On affirma que l'amiral, peu content de ses tentatives récentes sur la ville de Lyon, avait encore, depuis sa blessure, dépêché

en Suisse et en Allemagne, afin d'en tirer vingt mille hommes. Et si de pareilles forces, reprit Catherine, se joignent aux mécontens français dans le dénument où se trouve le royaume de troupes et de finances, où le roi désormais trouvera-t-il sa sûreté ? Du reste, poursuivit-elle en adressant la parole au roi, je suis bien aise de vous avertir qu'à la première apparence de collusion entre vous et les religionnaires, c'est un parti pris parmi les catholiques d'élire un capitaine général, et de se liguer tous contre les huguenots ; d'où il arrivera inévitablement qu'entre les deux partis, vous vous trouverez sans puissance, et sans nulle autorité dans votre royaume.

Si jusque là Charles IX avait été difficile à persuader, il n'y eut de peine ensuite que pour le retenir (1). Depuis ce moment, il se prêta au déguisement, au mensonge, à la trahison, et généralement à toutes les indignités qu'on lui dit nécessaires pour ne pas manquer son coup. Sur le champ, il se lève transporté de colère et de fureur, et dit en profanant le nom de Dieu, selon sa mauvaise habitude : Vous voulez qu'on tue l'amiral, et moi je veux qu'avec lui on fasse périr tous les huguenots de France, et qu'il n'en reste pas un seul pour nous reprocher la mort des autres. Qu'on se dispose en toute diligence à l'exécution. Cet effroyable arrêt prononcé, il fut question de rassembler dans le même quartier de la ville, comme dans un même filet, au moins tous les calvinistes distingués : ils se prêtèrent d'eux-mêmes aux vues perfides de leurs assassins. Alarmés de quelques mouvemens qu'ils voyaient parmi les troupes de la garde, aussi-bien que parmi le peuple, ils se rassemblèrent autour de l'amiral, tant pour le défendre au besoin, que pour se mieux soutenir les uns les autres. Coligny ayant encore fait demander une garde au roi, loin de dissiper ses frayeurs, on feignit au contraire de craindre quelque attentat nouveau de la part des Guises, et l'on s'empressa

(1) Mém. de Villeroi.

de lui donner pour escorte une compagnie du régiment des gardes qu'on avait depuis peu fait entrer dans Paris · à cette occasion, on engagea les religionnaires à se loger près de lui, sous prétexte d'une plus grande sûreté, et l'on ordonna aux catholiques du voisinage de leur céder leurs maisons.

Le piége étant ainsi tendu, et la proie y ayant déjà le pied, il ne s'agissait plus que de lui tomber sur le corps, et de ne la point manquer. La dernière résolution en fut prise au château des Tuileries, entre la reine mère, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le comte d'Angoulême, frère naturel du roi, le chancelier ou garde des sceaux Birague, les maréchaux de Retz et de Tavannes, et l'on fixa l'exécution au point du jour de saint Barthelemi, 24 d'Août de cette année 1572. On ne peut guère spécifier la quantité et la qualité des victimes qu'on avait désignées. Différens auteurs n'ont pas craint d'assurer qu'on eut d'abord intention de commettre ensemble tous les calvinistes et les catholiques, et après leur épuisement réciproque, de faire tomber les troupes de la garde du roi sur les uns et les autres indistinctement, afin d'exterminer au moins tous les chefs de parti. Dans le fond, il n'est rien qu'on ne puisse présumer de ce complot infernal de la barbarie, de la perfidie et de l'hypocrisie, ainsi que de la politique et de la passion de Catherine de Médicis pour la domination. Elle s'en justifia néanmoins dans la suite : mais de quelle manière ? Pour moi, disait-elle, je n'ai sur la conscience que la mort de six personnes. Affreuse conscience ! et que ne put-elle pas oser, dès qu'elle pouvait porter six assassinats avec ce sang froid effrayant ?

Quoi qu'il en soit des délibérations, le résultat fut que le duc de Guise consommerait la perte de l'amiral, en feignant de craindre la justice du roi, et de se disposer à sortir du royaume. Cette feinte lui donna la facilité de cacher le but de ses mouvemens sous les préparatifs d'un départ, et de rassembler ses gens sans donner d'ombrage. Tavannes se chargea de disposer au massacre, en présence du roi, le

prévôt des marchands et les compagnies bourgeoises, qui frémirent d'horreur à la première idée du ministère auquel on prétendait les appliquer; mais le maréchal et le monarque lui-même ayant pris le ton de la menace et de l'indignation: Vous le voulez ainsi, répondirent-ils alors, vous, sire, et vous, monsieur le maréchal? Eh bien, nous vous jurons que vous en aurez bon compte. Nous y mettrons si chaudement les mains à tort et à travers, qu'il en sera long-temps fait mention. C'est ainsi que du plus humain des peuples, l'abus de l'autorité fit des monstres. On leur donna pour signal de l'exécution, le tocsin qui serait sonné par la cloche de l'horloge du palais, et pour signe de ralliement entre eux, un mouchoir blanc qu'ils porteraient au bras gauche, avec une croix de même couleur au chapeau.

L'ordre ayant été donné pour sonner le tocsin, le roi, saisi d'une secrète horreur, sortit effaré de son appartement, et passa vers la porte du Louvre dans un cabinet d'où il porta ses regards mal assurés sur la ville. Sa mère et son frère le suivirent pour relever son courage: mais un coup de pistolet s'étant fait entendre, ils s'abandonnent tous trois à la terreur et aux remords; leur sens et leur jugement se confondent, et ne voyant plus que l'affreuse image des désordres et des forfaits qui vont se commettre, ils dépêchent un gentilhomme au duc de Guise, avec ordre de surseoir à toute entreprise contre l'amiral.

Il était trop tard: l'implacable Guise n'avait attendu qu'avec peine le signal de sa vengeance; déjà les portes de l'amiral étaient ouvertes, et le portier égorgé. Guise, pour veiller à tout, demeurait dans la cour avec la plupart des seigneurs de sa suite. Bême ou Béhem, domestique allemand du duc, accompagné de recors également féroces, monte précipitamment l'escalier, et fonce dans la chambre de l'amiral. Mort, mort! s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible. Bême aperçoit l'amiral qui s'était levé de son lit, et se soutenait à peine contre la muraille. Est-ce toi, lui dit-il, qui es Coligny? C'est

moi-même, répondit l'amiral avec le sang froid qu'il avait si souvent porté au milieu des hasards. Mais toi, jeune homme, ne dois-tu pas respecter mes cheveux blancs, ou du moins mon état d'infirmité ? Fais, après tout, ce qu'il te plaira ; tu ne peux pas de beaucoup abréger ma vie. Bême baisse les yeux, et lui enfonce son épée dans le corps. Mille coups suivent le premier, et l'amiral tombé, nage dans son sang. Il n'est plus, s'écria Bême par la fenêtre. Il faut le voir, répondit l'impitoyable Guise ; monsieur d'Angoulême ne le veut point croire qu'il ne l'ait vu. On précipita le cadavre : le duc d'Angoulême lui essuya le visage pour le reconnaître, et s'oublia, dit-on, jusqu'à lui donner des coups de pieds. On lui fit ensuite tous les outrages imaginables, jusqu'à le mutiler de la manière la plus indigne, puis on alla l'accrocher par les cuisses aux fourches patibulaires de Mont-Faucon. Toutes les personnes qu'on put saisir dans la maison de l'amiral, éprouvèrent le même sort que lui ; entr'autres, le seigneur de Guerchi, qui surpris sans avoir eu le temps de s'habiller, prit d'une main son manteau, de l'autre son épée, et se défendit long-temps contre les meurtriers, dont le nombre n'eût peut-être pas encore suffi s'ils n'eussent été cuirassés. C'est presque le seul calviniste qui se soit défendu. La plupart saisis, et comme glacés d'étonnement, se laissaient égorger sans résistance. Après le massacre, les soldats pillèrent, brisèrent, enlevèrent tout ce qu'il y avait de précieux dans la maison.

Aux cris menaçans, au tumulte épouvantable qui se fit entendre de toute part, sitôt que la cloche du palais eut sonné, les calvinistes sortirent de leurs maisons demi-nus et à peine éveillés. Ils s'empressent vers le logis de l'amiral, et sont massacrés par les compagnies des gardes qui les y attendaient. Ils croient trouver un asile dans le Louvre, ils en sont repoussés à coups de feu et de hallebardes. Le souverain lui-même qui leur devait servir de père et de défenseur, le fougueux Charles IX, une fois livré à son emportement naturel, n'eut pas horreur de tirer

sur eux (1). Incertains, désespérés, ils s'abandonnent à leur mauvais destin, et se dispersent au hasard : là, ils rencontrent les troupes de Guise ; là, ils tombent dans les compagnies bourgeoises ; là, ils trouvent les pelotons détachés sans nombre des corps plus nombreux ; par-tout il s'en fait un carnage qui couvre les places, et convertit les rues en fleuves de sang. On ne révéra pas davantage les foyers domestiques : les meurtriers furetèrent dans l'intérieur le plus caché des maisons, et tout ce qui s'y trouva, sans distinction d'âge ni de sexe, fut impitoyablement égorgé (2). Les corps sanglans tombaient des fenêtres, les portes cochères étaient bouchées de morts et de mourans, et les voix plaintives de ceux-ci, mêlées aux cris aigus des assassins, déchiraient tous les cœurs où l'on n'avait pas éteint jusqu'au dernier sentiment de l'humanité.

Mais afin d'étouffer toutes les réclamations de la nature, de la conscience, du christianisme, le duc de Montpensier, le duc de Nevers et le maréchal de Tavannes, couraient en armes par toutes les rues, publiant à voix haute que l'amiral et sa secte impie avaient formé une conspiration pour assassiner le roi et toute la famille royale, sans en excepter même le roi de Navarre, ni le prince de Condé ; que les catholiques pouvaient sans scrupule exterminer des traîtres dont ils ne prévenaient que de quelques heures le dernier attentat ; que la conjuration avait été découverte par une faveur toute particulière de la Providence envers le monarque religieux qui la leur faisait annoncer (3). Ne craignez donc autre chose, concluaient-ils avec assurance, que d'épargner les ennemis du prince et de la patrie, que de ne pas écraser jusqu'au dernier de ces serpens perfides qui ne cherchent à se couler dans votre sein que pour y porter le poison et la mort. C'est le roi, c'est la reine sa mère, c'est Dieu même qui vous l'ordonne. Excitée par là, et par le souvenir de ses

(1) Brant. t. IX, p. 410. (2) D'Aubigné, t. II, l. 1, p. 543. (3) De Thet. l. 52, p. 88.

propres promesses, la bourgeoisie en particulier s'acharna tellement au massacre, qu'un orfévre nommé Crucé, montrant peu après son bras nu et sanglant, se vantait d'avoir égorgé lui seul quatre cents personnes. Saignez, saignez, criait l'impitoyable Tavannes, en faisant succéder le ton de la bouffonnerie à celui du fanatisme; la saignée est aussi bonne au mois d'Août qu'au mois de Mai.

Le Louvre ne fut pas un asile plus sacré que les maisons particulières; il s'y fit un tel carnage, surtout des gentilshommes et des serviteurs affidés du roi de Navarre, que les galeries et les escaliers étaient jonchés de corps morts. On poursuivait ces malheureux jusque dans les appartemens des princesses. La jeune reine de Navarre était encore couchée, quand elle entendit frapper des pieds et des mains à sa porte, et crier à pleine tête: Navarre, Navarre. Une de ses femmes s'empressa d'ouvrir, imaginant que c'était le roi. Un homme entre sanglant, suivi de quatre archers qui lui avaient déjà fait deux larges blessures, se jette sur le lit, et cherche à se couvrir de la princesse. La reine demi-morte se précipita à la ruelle, et le blessé après la reine, qu'il saisit au travers du corps, tous les deux criant au plus fort, et témoignant une égale frayeur. Enfin le capitaine des gardes arriva, qui, aux prières touchantes de la reine revenue à elle-même, accorda la vie à la victime échappée du sacrifice. Il n'en fut pas ainsi de Brion, gouverneur du prince de Conti, qui assailli de meurtriers, prit entre ses bras son auguste élève: l'enfant mettait ses petites mains au devant des coups, qui n'en parvinrent pas moins à ce proscrit vénérable et presque octogénaire. La reine de Navarre fuyant de son appartement dans celui de la duchesse de Lorraine sa sœur, vit à trois pas d'elle percer un gentilhomme d'un coup de hallebarde, comme elle entraît dans l'antichambre. Elle n'était pas revenue de l'évanouissement que lui avait causé ce spectacle, qu'elle entendit les hurlemens confus de troupes entières qu'on égorgeait au milieu du Louvre. On traînait les proscrits désarmés au

milieu des gardes, qui rangés sur deux lignes, les tuaient à coups de hallebardes, puis les jetaient en monceaux, où ils expiraient étouffés les uns sous les autres. Le roi, selon quelques historiens dont le caractère extrême de ce prince appuie le témoignage, le roi regardait par une fenêtre, et commandait à grands cris de n'en laisser échapper aucun. Il fit néanmoins grâce à Grammont, à Duras, à Gamache et à Bouchavane, qui promirent de lui être fidèles, et tinrent parole.

Mais Pardaillan, Saint-Martin, gouverneur du roi de Navarre, Brousse, Armand de Clermont, le seigneur de Piles, fameux par la défense de Saint-Jean-d'Angély, furent impitoyablement égorgés dans l'enceinte du Louvre; et hors de là, Téligny, gendre de l'amiral, qui avait d'abord échappé à plusieurs meurtriers; la Roche-Foucault, que le parti calviniste révérait presque à l'égal des Colignys, que Charles IX aimait lui-même, et qu'il tenta de sauver; Soubise, Lavardin, Crussol, Lévi, Berny, Rouvrai, la Chataigneraie, Pluviaut, et bien d'autres seigneurs, gentilshommes, officiers militaires, au nombre de deux mille. Caumont, couché sans crainte entre ses deux fils, fut poignardé avec l'un de ces enfans; l'autre, qui fut depuis le maréchal de la Force, dut son salut au sang de son père dont il était inondé, et qu'on prit pour le sien propre. Le nombre total des assassinats, qui durèrent trois jours, monta, autant qu'on a pu l'évaluer, à cinq mille, qui cependant ne comprirent ni tous les religionnaires, ni les seuls religionnaires. Il y avait un nombre considérable de protestans qualifiés logés au faubourg Saint-Germain. Le duc de Guise, au génie et à l'animosité duquel rien n'échappait, en fit l'observation, et l'on commit cette partie du massacre à mille hommes des troupes bourgeoises que Maugiron devait y conduire; mais dans la confusion où tout se trouvait dans la ville, la porte qui conduisait à ce quartier ne fut point ouverte à temps; l'énorme tumulte qui se faisait en deçà de la rivière se fit entendre partout, et sans trop croire que le gouvernement eût

part à ce qui se passait, les calvinistes incertains cherchèrent à tout événement leur salut dans la fuite. On nomme Rohan, Montgommeri et le vidame de Chartres, comme les principaux qui échappèrent en cette rencontre.

Il ne faut pas imaginer que l'hérésie fût le seul crime capital dans un pareil déchaînement de toutes les passions et de toutes les fureurs. Bien de catholiques ne périrent pas seulement par les suites inévitables de cette confusion ; mais c'était être calviniste, que d'avoir un ennemi vindicatif, un héritier avide, un concurrent dans la poursuite d'une charge, une partie adverse en matière de procès, un rival en amour, ou simplement dans la carrière des lettres. Pierre Ramus, dont l'esprit dégagé des entraves d'Aristote a donné le premier mouvement aux progrès des sciences, fut compris dans le massacre, moins pour ses relations avec Théodore de Bèze, que pour avoir contredit Jacques Charpentier au sujet des œuvres d'Horace. Dans le premier ordre de la nation, Louis de Clermont d'Amboise fit périr de sa propre main Antoine de Clermont, venu à Paris pour un procès qu'il avait avec ce brigand titré au sujet du marquisat de Renel. En un mot, il n'y eut aucun genre de bassesse ni d'atrocité qui ne fût commis ; et comme on n'épargnait ni qualité, ni sexe, ni âge, il n'y eut aussi ni âge, ni sexe, ni rang d'honneur, ni caractère de fierté, qui se refusât à la scélératesse et à l'infamie. On vit des enfans de dix ans étouffer des enfans au berceau, et des femmes de la cour contempler, avec une haine effrontée, les cadavres nus des hommes qui n'avaient pas craint de leur déplaire.

Entre tant d'horreurs, on cite un fait généreux, mais qui présente encore quelque chose d'horrible. Il y avait une inimitié mortelle entre deux gentilshommes du Querci, dont l'un appelé Vezins était catholique, et l'autre nommé Reignier était calviniste. Tous deux se trouvaient à Paris, où Reignier craignait sur toute chose la rencontre de Vezins. Tout à coup il entend enfoncer la porte de sa cham-

bre. Vezins, accompagné de deux soldats, entre brusquement, tenant un pistolet d'une main, et de l'autre son épée nue. Suis-moi, lui dit-il, d'un ton dur. Reignier demi-mort passe entre les soldats. Vezins le fait monter sur l'un des deux chevaux qu'il avait préparés, sort de la ville avec lui, et sans plus lui dire un mot, il le remène jusque dans sa province, et le remet dans son château. Rompant alors le silence : Vous voilà, dit-il, en pleine sûreté. J'aurais pu me venger sans risque ; mais entre gens d'honneur on doit partager le péril : c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand il vous plaira, je serai tout prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentilshommes. Reignier lui répond qu'il l'a mis dans l'impossibilité de se défendre ; qu'il ne peut plus faire autre chose, que de consacrer à le servir la vie qu'il lui a donnée, et les bras ouverts, il court à lui pour se jeter à son cou. Je vous laisse une entière liberté de m'aimer ou de me haïr, lui dit son farouche bienfaiteur ; et sans attendre de réponse, il pique son cheval, et s'éloigne. Quelle grandeur d'ame ! mais quelle abominable manœuvre, de la tourner au crime ! Charles IX avait retenu dans le Louvre le roi de Navarre et le prince de Condé, pour ne les point exposer à l'emportement du peuple, qui ne connaît plus personne quand une fois on l'abandonne à lui-même. Après le massacre, qu'on sentait devoir paraître trop exécrable si on ne le couvrait de quelque palliatif tiré de la religion, et sur-tout si les personnes qui approchaient le plus du trône persistaient dans l'hérésie, le roi fit catéchiser les deux princes par le savant jésuite Maldonat, et par du Rosier, ministre fameux qui avait abjuré, et qui retourna par la suite à l'hérésie. Comme les princes traînaient en longueur, sous prétexte d'une instruction plus parfaite, le roi furieux se les fit amener, les traita de rebelles et de fils de rebelles, et finit par leur dire avec un laconisme atterrant : Messe, mort, prison perpétuelle, choisissez dans la minute. Le roi de Navarre répondit d'une manière qui ne laissait pas sa docilité douteuse. Le prince de

Condé marqua d'abord plus de résistance, et n'en plia pas moins ensuite. Il y eut plusieurs autres conversions semblables, dont la plupart aussi ne durèrent qu'autant que l'effroi d'où elles procédaient. Pour le vicomte de Turenne, le scandale de la saint Barthelemi, comme nous l'apprenons de ses mémoires, lui fit embrasser le calvinisme (1).

Le roi Charles incertain, irrésolu, annonçant par les contrariétés de sa marche le trouble qui agitait son ame, après avoir rejeté sans succès tout l'odieux de ses barbaries sur les princes lorrains, qui s'obstinèrent à déclarer qu'ils n'avaient rien fait sans ordre, prit enfin toute la charge sur lui-même, aux inductions de la reine sa mère. Catherine qui savait prendre le moment de cet esprit sans consistance, lui persuada que ces grandes exécutions ne pouvaient s'attribuer à des particuliers, sans exposer le souverain au mépris de ses sujets, et ses états à un bouleversement entier; d'ailleurs, que les restes des calvinistes qu'on pouvait anéantir aisément, ne manqueraient pas, si on les laissait respirer, de se joindre aux Montmorencis, qui avaient promis hautement de venger les Châtillons sur les Guises.

Prévenu de ces pensées, l'inconsidéré monarque autorisa le massacre dans les provinces, aussi bien qu'à Paris. Il fut horrible à Meaux, à Rouen, à Orléans, à Angers, à Bourges, à Lyon et à Toulouse, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où différens seigneurs ne purent trouver un asile contre leurs vassaux ameutés. Il y eut des contrées où l'eau des ruisseaux et de quelques rivières fut tellement infectée par les cadavres qu'on y précipitait, qu'il se passa un temps considérable sans que les habitans voulussent en boire. On fait état de soixante-dix mille Français, et peut-on tout savoir? qui furent égorgés ainsi par leurs compatriotes. Il resta néanmoins dans le royaume beaucoup plus de religionnaires qu'on n'en avait massacrés, désespérés d'abord, errans loin de leurs foyers,

(1) Mém. de Tur. p. 57.

les uns chez des amis sûrs, d'autres parmi les nations étrangères, le plus grand nombre dans leurs villes de sûreté, jusqu'à ce que la négligence et l'instabilité de la cour leur eussent fourni l'occasion de se réunir sous ceux de leurs chefs qui avaient échappé comme eux au massacre.

Il se trouva dans plusieurs provinces des ames plus compatissantes et plus généreuses que les esclaves assidus de la cour. Claude de Savoie, comte de Tende, dans son gouvernement de Provence; Simiane de Gorde, en Dauphiné; Saint-Hérem, en Auvergne; Chabot-Charni, en Bourgogne; la Guiche, à Mâcon, affectèrent de ne pas croire que ces barbaries eussent été véritablement ordonnées par le roi, et ils en empêchèrent l'exécution, comme d'ordres émanés des ennemis sourds de la tranquillité publique. Le vicomte d'Orthe, qui commandait à Bayonne, écrivit au roi: « Sire, j'ai communiqué les » ordres de votre majesté à la bourgeoisie et à la » garnison; je n'ai trouvé parmi eux que bons ci- » toyens et braves militaires, mais pas un bourreau. » Nous vous supplions donc, eux et moi, de nous » mettre à des épreuves plus dignes de gens d'hon- » neur; quelque périlleuses qu'elles soient, nous y » verserons notre sang jusqu'à la dernière goutte.» La mort du vicomte d'Orthe, qui suivit de près cette réponse, et la mort également précipitée du comte de Tende, ont fait croire que le poison avait été la récompense de leur vertu.

Quelque horreur que le clergé eût de l'hérésie, il n'en eut guère moins des cruautés ordonnées contre les hérétiques, et sans plus se souvenir des injures qu'il en avait reçues, il les fit épargner par-tout où il lui fut possible. L'évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, de l'ordre de saint Dominique, fut assez heureux pour sauver tous ceux de son diocèse. Le lieutenant de roi lui ayant communiqué l'ordre du massacre, il s'opposa de tout son pouvoir à l'exécution. Non, dit-il, je n'y consentirai jamais; je suis le pasteur de cette église, et ceux qu'on veut égorger sont mes ouailles; il est vrai qu'elles sont égarées, mais elles

peuvent rentrer dans le bercail. Dans tous les cas, je ne dois point souffrir qu'on répande leur sang: l'évangile m'apprend au contraire à verser pour elles jusqu'à la dernière goutte du mien. L'officier, arrêté par cette opposition, lui demanda par écrit un acte de refus qui pût au moins lui servir de décharge auprès du roi. Le généreux prélat le lui donna sans balancer. Je compte, ajouta-t-il, que le prince dont on a surpris la religion, approuvera mon refus : mais quoi qu'il puisse arriver, je prends sur moi tous les risques. L'opposition de l'évêque ayant été renvoyée au roi, le jeune monarque n'en fut qu'édifié, et révoqua aussitôt ses ordres pour tout le diocèse de Lisieux. Les religionnaires du canton en furent si édifiés eux-mêmes, qu'ils vinrent presque tous abjurer entre les mains de ce charitable prélat, qu'ils n'appelaient plus que leur sauveur. Quant aux autres diocèses, les évêques ne trouvèrent pas la même facilité dans les officiers chargés de ces funestes exécutions ; mais en bien des endroits, ils firent tous leurs efforts pour les empêcher, ou du moins pour donner refuge aux proscrits. A Lyon même, tandis que le carnage était le plus échauffé, on réfugia dans le palais archiépiscopal jusqu'à trois cents de ces calvinistes, et l'on soutint une espèce d'assaut contre les assassins, qui ne purent immoler leurs victimes qu'après avoir forcé les portes.

Quand le bruit de toutes ces effroyables proscriptions parvint dans les pays étrangers, il y excita une horreur générale, que la politique seule put empêcher de témoigner librement. Au premier récit qui s'en fit en Espagne, le jeune duc de l'Infantado ayant demandé ingénument si les Français étaient chrétiens, pour s'entre-tuer comme des bêtes : Tout beau, monsieur le duc, reprit l'amiral de Castille, vous ne savez donc pas que le bouleversement de la France fait le repos de l'Espagne (1)? Grégoire XIII, à peine monté sur le trône pontifical, fit allumer des feux dans tous les quartiers de Rome, tirer le canon,

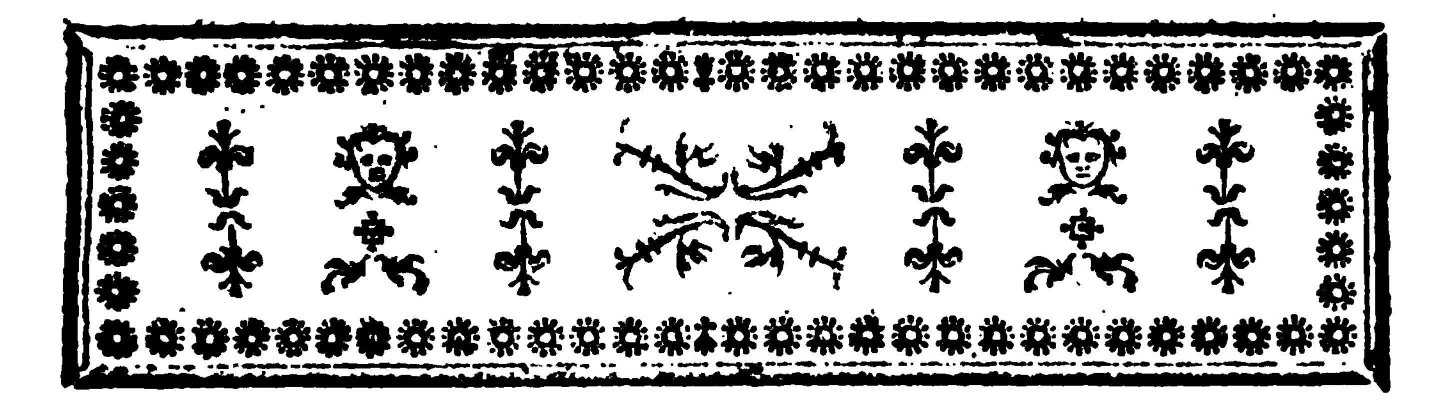
(1) Brantome, t. VIII, p. 184.

et célébrer avec beaucoup d'éclat une messe solennelle en actions de grâces de ce qu'on lui représentait comme le salut du roi et du royaume très-chrétien. On lui avait donné pour indubitable la conjuration de l'amiral et de sa secte, à l'effet d'exterminer jusqu'au dernier rejeton de l'auguste sang de saint Louis, et d'établir en France une république semblable à celle de Genève. Le premier de nos parlemens avait constaté, par un arrêt en bonne forme, toutes les imputations faites à ce sujet aux huguenots, que le pontife savait d'ailleurs avoir sans cesse les armes à la main contre leur patrie. L'effigie de l'amiral avait encore été condamnée au gibet, avec Briquemont et Cavagne exécutés en personne comme ses principaux complices, et l'on avait accumulé dans la sentence tout ce qu'il est possible d'imaginer pour flétrir la mémoire d'un scélérat. La pitié ne laissa point de réclamer vivement dans le cœur du pape, tant pour la rigueur de la proscription prise en elle-même, que pour les désordres qu'il sentait avoir été inévitables dans l'exécution (1). Des larmes amères coulèrent de ses yeux, et il dit en soupirant : Que d'innocens auront été confondus avec les coupables ! mais cette innocence aura-t-elle trouvé grâce aux yeux du juste juge ?

Tirons enfin le rideau sur ces objets affligeans. Nous les avons exposés avec une juste étendue, avec impartialité, sans aucun palliatif, sans réflexions apprêtées, sans fournir au lecteur d'autre fil que l'exposition et l'enchaînement des faits, pour en découvrir les ressorts et le mobile, pour convaincre toute ame droite, qu'une fausse politique, et non pas la religion, fut le principe de cette œuvre atroce, et en eut toute la conduite. La vérité, la vérité seule fera toujours la défense d'une église qui n'a d'autres traits à repousser que ceux du mensonge ou de l'ignorance.

---

(1) Brantome, t. VIII, p. 150.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

Depuis le massacre de la saint Barthelemi en 1572, jusqu'au pontificat de Sixte V en 1585.

TANDIS que la politique dans son délire, et la vengeance dans son aveugle fureur, s'immolaient sous prétexte de religion, des milliers de compatriotes et de frères abusés par leurs prédicans séditieux, des victimes bien différentes, et vraiment précieuses aux yeux du Seigneur, allèrent recevoir les couronnes immortelles qui sont réservées tant au lent martyre de la pénitence et de la perfection évangélique, qu'au brillant sacrifice qu'on fait en un moment de sa vie à sa foi. Saint François de Borgia, autrefois duc de Candie, et depuis l'an 1565, général de la compagnie de Jesus, après sept années d'un gouvernement laborieux, et non moins glorieux à son ordre, mourut la nuit du 30 Septembre au 1er d'Octobre, à l'âge de soixante-deux ans, beaucoup moins épuisé par la vieillesse et par ses immenses travaux eux-mêmes, que par l'austérité de sa vie et ses macérations effrayantes (1). Depuis son entrée en religion, il ne se souvenait du rang qu'il avait occupé dans le monde, que pour s'exercer à des

(1) Ribadeneïra, et P. Verjus, Vie de S. François de Borg.

privations plus pénibles, à une abnégation presque sans exemple, à un mépris si absolu de lui-même, qu'il ne voyait rien de plus vil dans la nature. Nous sera-t-il permis d'en citer un trait en passant? La délicatesse du siècle y répugne: mais l'édification ne doit-elle pas l'emporter? François se trouvant en mission, couché dans un méchant lit de paysan avec un de ses confrères avancé en âge, et tourmenté d'un asthme, l'infirme ne cessa point de cracher toute la nuit, et souvent sur le saint, qui ne lui dit pas un seul mot pour l'en avertir. Saint François de Borgia mit la dernière main aux sages règlemens dressés par saint Ignace pour la discipline, tant scolastique que régulière, de sa compagnie, et spécialement pour y maintenir cette pauvreté rigoureuse qu'avait tant recommandée le saint fondateur. C'est ce qui a fait dire, que la société des Jésuites lui devait sa forme et sa perfection; qu'Ignace avait dressé le plan et jeté les fondemens de l'édifice, mais que François l'avait élevé, et en avait posé le comble.

Saint François de Borgia, peu avant sa mort, eut la consolation d'apprendre que quarante de ses frères, pénétrés des grands principes de religion qu'il entretenait de toute part dans sa nombreuse et fervente compagnie, avaient généreusement donné leur vie pour leur foi, sans qu'un seul eût terni par la moindre faiblesse l'éclat d'un si glorieux triomphe. Depuis environ vingt ans, le père Nobrega et cinq autres Jésuites avaient les premiers porté l'évangile dans ces vastes contrées de l'Amérique méridionale, qu'on nomme Bresil (1). Ils n'y trouvèrent que des hommes dépourvus de presque tous les sentimens de l'humanité, errans nus dans les forêts, à peu près comme les bêtes sauvages avec lesquelles ils les partageaient, adonnés à toutes sortes de vices, sans aucune notion de l'équité ni des mœurs, sans aucune loi que la brutalité de leur instinct. Comme tout leur commerce était concentré dans l'enceinte de leur famille, autant il y avait de familles différentes, autant

(1) Vie du P. Azev. l. 2 et 3.

se trouvait-il aussi parmi eux de différens idiomes. Farouches anthropophages cependant, ils poursuivaient à mort tous ceux dont ils n'entendaient pas le langage. Ils allaient à la chasse les uns des autres; ils se tendaient réciproquement des piéges, et faisaient consister leur gloire dans le nombre de ceux qu'ils avaient mangés; après quoi ils en étalaient les chevelures et les ossemens, comme autant de trophées. Quand ces proies leur manquaient, ils faisaient leur régal de leurs pères devenus vieux, et quelquefois de leurs enfans.

Les missionnaires, avec une sainte intrépidité, s'enfoncèrent dans ces profondes et formidables forêts: ils abordaient avec un visage plein de douceur ces hommes féroces, et leur faisaient entendre par signes qu'ils ne cherchaient qu'à leur faire du bien; puis ils leur distribuaient de petits présens pour gagner leur affection et leur confiance. Insensiblement ils les apprivoisèrent, leur persuadèrent de se réunir en des habitations communes, les accoutumèrent à se vêtir, à écouter les enseignemens de la foi chrétienne, et réussirent enfin à les baptiser en assez grand nombre. Il en coûta sans doute à ces hommes apostoliques. Ils eurent à essuyer toutes sortes de périls, toutes sortes de fatigues, parmi lesquelles la plus rebutante peut-être fut la multiplicité des jargons barbares qu'il leur fallut apprendre. Il fallait aussi que la semence évangélique, si féconde par la suite dans ces contrées, fût arrosée du sang de ses premiers cultivateurs. Aussi des cinq fondateurs de l'église du Bresil, deux endurèrent le martyre; savoir, le père Pierre Correa, et le père Jean de Soza. Quatre ans après ces heureuses prémices, Pierre Fernandès, premier évêque d'une église déjà établie sur ces fondemens, tomba dans une embuscade tendue par ceux de ces peuples qui étaient encore idolâtres, et quoiqu'accompagné de cent personnes, il fut massacré avec toute sa suite. Cette nouvelle effusion du sang chrétien fut un nouveau germe de fécondité. Peu après on comptait plus de seize mille Bresiliens baptisés, et autant de catéchumènes, ré-

partis en seize peuplades, dont chacune était administrée pour le spirituel par deux ou trois Jésuites.

Outre ces résidences, il y avait dès-lors plusieurs colléges et plusieurs séminaires : mais quels en étaient les édifices ? La soif dévorante du salut des ames, ou le seul amour de la croix et de l'abnégation, pouvait les représenter comme habitables à ceux même des Européens qui auraient pris naissance dans nos plus misérables chaumières. Voici ce qu'en écrivait en Europe le père Joseph Anchieta, le plus célèbre missionnaire, ou pour mieux dire, l'apôtre et le thaumaturge du Bresil : Nous nous sommes quelquefois trouvés plus de vingt-six personnes dans cette maison, composée d'un assemblage de longues perches, qui au moyen d'une terre détrempée dans les mauvais temps, forme nos gros murs et toutes nos cloisons. Des faisceaux de chaume, ou d'herbages desséchés, nous tiennent lieu de toit. La plus belle pièce, qui a quatorze pieds de longueur sur dix de largeur, nous sert de classe, de réfectoire et de dortoir : mais tous nos frères en sont très-contens. Ils ne changeraient pas cette cabane, pour le palais le plus magnifique et le plus commode. Ils ont toujours présent que le fils de Dieu naquit dans une crèche plus incommode que l'endroit où nous habitons, et qu'il expira pour nous sur une croix, moins supportable encore. Voilà ce qui fait disparaître toutes les incommodités de la demeure où les intérêts de sa gloire nous rassemblent.

Le père Ignace Azévedo, issu de l'une des maisons les plus anciennes et les plus illustrées du Portugal, avait reconnu de ses propres yeux, en qualité de visiteur, cet état des missions du Bresil, lorsqu'il résolut non-seulement d'y consacrer le reste de ses jours, mais de s'associer une multitude d'ouvriers animés du même courage. C'était se vouer au martyre, que d'aller évangéliser les anthropophages du Bresil : cependant Azévedo retourné en Europe, où il prit d'abord l'aveu de son général, eut à peine commencé sa recrue évangélique, qu'il vit à sa suite trente-neuf compagnons, Espagnols ou Portugais,

qui

qui tous n'aspiraient qu'au moment de partir ; et si les besoins de son ordre n'eussent en quelque sorte égalé ceux de l'église universelle, qui l'employait dans les quatre parties du monde, il s'en fût associé un nombre infiniment plus considérable. La perspective de la mort, qui semblait devoir éteindre leur ardeur, était ce qui l'enflammait davantage. Tous n'aspiraient qu'au martyre, comme à la plus précieuse des faveurs, et la plupart en avaient un pressentiment qui remplissait leur ame d'une douce consolation, et leur causait des transports de joie qu'à peine ils pouvaient contenir. Ils ne s'abusaient pas quant aux palmes mêmes qui faisaient l'objet de leurs vœux et de leur espoir ; ils n'erraient que sur les circonstances des temps ou des lieux : le champ fortuné où ils devaient les recueillir, était beaucoup plus proche que leur ferveur même ne se le figurait.

Embarqués tous ensemble sur un vaisseau marchand, ils furent rencontrés près de l'île de Palme, l'une des Canaries, par Jacques Sourie, calviniste furieux, natif de Dieppe, et pirate fameux, décoré du titre de vice-amiral de Navarre. S'il était ennemi des Portugais, qui n'avaient pas voulu souffrir au Bresil les émissaires de Calvin, conduits autrefois par le chevalier de Villegagnon, il était infiniment plus animé contre les Jésuites, à qui les hérétiques attribuaient déjà tous leurs revers, et ne pardonnaient pas davantage les progrès que faisait la foi romaine, par le ministère de la société, sur les bords mêmes d'où leur hérésie avait été repoussée si honteusement. Sous ce point de vue, le vaisseau portugais, chargé de missionnaires, fut pour le pirate la proie la plus attrayante. Il se précipita sur eux avec le plus léger de ses cinq vaisseaux, beaucoup plus fort néanmoins que le portugais, qui n'avait qu'une cinquantaine de soldats assez mal équipés. Cependant le capitaine, épris de l'enthousiasme qui dans ce siècle porta si haut le courage de sa nation, se prépara, sans hésiter, à la plus vigoureuse résistance. Il proposa au père Azévedo de faire prendre les armes à ceux de ses compagnons qui n'étaient pas encore

dans les ordres sacrés, et qui formaient le plus grand nombre. Le père n'y voulut jamais consentir : mais il se dévoua lui-même, avec onze des plus expérimentés, au soulagement des blessés, à l'administration des mourans, à tous les ministères même temporels qui convenaient à leur état. Ils n'en étaient pas moins exposés que s'ils eussent pris les armes : mais tous les périls qu'ils pouvaient courir dans l'exercice des fonctions sacrées, ne leur inspiraient que de la joie. Quant aux autres missionnaires, qui étaient les plus jeunes, leur supérieur leur commanda de se tenir au fond du vaisseau, et d'y attendre en prières ce que le ciel ordonnerait de leur sort.

Malgré le refus d'Azévedo, que le capitaine ne put que respecter ; à la sommation qu'on fit à celui-ci de se rendre, il ne répondit que par une bordée de canons, qui enleva au corsaire une assez grande partie de son équipage. L'abordage que l'hérétique furieux tenta aussitôt après, et auquel il revint par trois fois, lui réussit encore plus mal. Ainsi, malgré tout son emportement, il lui fallut recourir à ses autres vaisseaux, dont les Portugais en assez peu de temps se virent investis. Ils se défendaient encore, avec espoir de vaincre, et contre le corsaire qui avait enfin réussi à les aborder, et contre les quatre navires qui les entouraient, quand l'intrépide capitaine tomba mort sous les coups de la multitude. Ses gens ne virent qu'alors la grandeur de leur perte : réduits à une poignée de combattans, blessés pour la plupart, tous épuisés de fatigues, ils mirent bas les armes, et se rendirent à discrétion. Sourie défendit de tuer personne, jusqu'à ce qu'il eût pris une connaissance exacte de tous ceux qui restaient en vie. Alors il fit grâce aux soldats, qui n'étaient plus que quinze, ainsi qu'aux matelots, et aux passagers ordinaires.

Pour ce qui est des Jésuites, cria-t-il à ses gens qui n'attendaient qu'en frémissant de rage, tuez, massacrez ces abominables papistes, qui ne vont au Bresil que pour y établir le règne de l'antechrist. A l'instant, ils coururent au père Azévedo, entouré

des neuf missionnaires qui s'étaient employés avec lui au soulagement de l'équipage : les deux autres avaient été blessés dangereusement, et transportés parmi la jeunesse. Il avait reçu lui-même quelques blessures, mais légères, ou jugées telles par cet apôtre magnanime. A la vue des furieux qui couraient à lui : Courage, mes frères, dit-il en se tournant vers ses compagnons, donnons généreusement notre vie pour un Dieu qui le premier a donné la sienne pour nous. Ensuite il se présenta, plein d'assurance, à ses bourreaux. Ils le reconnurent pour le chef de la troupe, et le choisirent pour la première victime de leur impiété. L'un d'eux s'approcha, lui déchargea sur la tête un coup de sabre qui lui partagea le crâne, et l'étendit à leurs pieds. Un fleuve de sang coule, et fait horreur à l'assassin, qui s'éloigne ; mais quatre forcenés se rapprochent, et lui criblent le corps à coups de lances. Le martyr respirait encore, et recueillant le peu de forces qui lui restait, il s'écria : J'atteste les anges et les hommes, que je meurs dans la foi de l'église catholique, apostolique et romaine, et je meurs avec joie pour une si belle cause. Tournant ensuite ses yeux presque éteints sur ses compagnons saisis de douleur : Réjouissez-vous au contraire, mes chers enfans, leur dit-il d'une voix mourante, réjouissez-vous avec moi de ce qui fait tout mon bonheur. Espérez une faveur semblable ; je ne vous précède que de quelques momens : aujourd'hui, comme je l'attends de la divine bonté, nous serons tous ensemble dans le ciel. Les calvinistes étonnés d'abord, et quelque temps interdits à la vue d'une si merveilleuse constance, reprirent ensuite leur férocité, et se rejetant sur le moribond, ils entreprirent de lui arracher une image de la sainte Vierge, tirée à Rome sur l'original de Sainte-Marie-Majeure, pour laquelle il avait une vénération particulière. On assure que tous leurs efforts n'y purent réussir, et qu'effrayés un moment, puis poussés de cette rage qui succède aux remords étouffés, ils le précipitèrent, encore vivant, dans les flots, avec l'image qu'il tenait dans ses mains.

Au premier coup porté sur le père Azévedo, le père Andrade était accouru pour lui donner une dernière absolution. Les hérétiques furieux qu'on osât exercer ce ministère catholique à leur vue, le percèrent de vingt coups de poignard, et le jettèrent à la mer. A quelques pas de là, Benoît de Castro, le crucifix à la main, faisait à voix haute sa profession de foi. On lui tira trois coups de fusil, qui le firent tomber sur la place ; et comme il faisait quelques efforts pour se relever, en s'écriant, *oui, je suis catholique*, il fut percé de plusieurs coups d'épée, et jeté à la mer. En un mot, tous ceux qui étaient restés pour le secours spirituel du vaisseau, furent immolés en quelques momens, l'un d'un premier coup de sabre qui lui partagea la tête en deux, l'autre d'un coup de pique qui le perça de part en part ; un autre encore d'une manière plus brutale, à coups redoublés de crosses de fusils ; le plus grand nombre traînés outrageusement par leurs bourreaux las du carnage, furent, pleins de vie, précipités dans les flots.

Ce n'était là néanmoins que les prémices de la barbarie. Trente autres missionnaires, y compris les deux qui avaient été blessés dangereusement dans les fonctions du saint ministère, se tenaient au fond du navire, où le sort de leurs confrères n'était même encore pour eux qu'un sujet de conjectures, presque tous à la fleur de l'âge, la candeur de l'innocence empreinte sur le front, à aucun desquels on ne pouvait reprocher la mort de leurs ennemis, comme on le pouvait faire aux soldats portugais, à qui néanmoins on accordait la vie. Mais en qualité de missionnaires, ou d'élèves, destinés à la propagation de la foi catholique, ils étaient chargés du crime le plus impardonnable, au jugement de leurs vainqueurs hérétiques. On les tira du navire, et on les fit monter sur le tillac, comme pour exercer plus à l'aise les jeux exécrables auxquels on les destinait. Je n'en retracerai point les honteuses atrocités, qui ne pourraient que peiner des regards vertueux, et dont parurent se dégoûter leurs exécuteurs eux-

mêmes. Ils les traînèrent ensuite par les pieds au bord du vaisseau, deux à deux, ou trois à trois, et là ils leur plongeaient le poignard, ou l'épée dans le sein, puis les jetaient à la mer; et mettant le comble à l'inhumanité par l'impiété et la dérision: Allez, allez, disaient-ils à ceux qu'un âge plus avancé leur faisait réputer prêtres, allez confesser les muets habitans de l'abîme, et célébrer pour eux à la papiste. Il y en eut un, des plus ardens sans doute à confesser la vraie foi, qu'ils attachèrent à la bouche d'un canon, où ils mirent aussitôt le feu: supplice en soi le plus doux, mais qui peint d'autant mieux la fougue aveugle de la cruauté, qu'il en remplissait moins les vues.

Il y avait dans la troupe sainte un jeune homme de dix-huit ans, nommé Simon à Costa. Son port, sa démarche, ses manières, tout son air de noblesse l'annonçait comme un homme de famille illustre. Le corsaire, dans l'espoir d'une riche rançon, lui demanda d'un ton d'affabilité qui il était. Le jeune confesseur, prenant toute l'assurance et le langage des anciens martyrs, ne daigna jamais répondre que par ces paroles: Je suis catholique, je suis religieux de la compagnie de Jesus. La douceur étudiée du corsaire fit bientôt place à sa férocité naturelle. Il fait un geste de fureur: on égorge à Costa, et on le jette à la mer. Tous et chacun de ses confrères avaient confessé la foi avec un courage à peu près semblable, sans qu'on eût vu couler une seule larme, sans qu'on eût ouï une parole de plainte, ni remarqué le premier mouvement de frayeur.

Jusqu'ici l'on ne comptait que trente neuf Jésuites mis à mort; le quarantième, qui n'était qu'un frère cuisinier, quoiqu'aussi ferme dans la foi que les autres, avait trouvé grâce en faveur de sa profession, qu'on lui fit exercer dans le vaisseau corsaire. La Providence en disposait ainsi pour la gloire des martyrs, à qui, outre le témoignage des Portugais prisonniers, il fallait celui d'un homme qui eût tout vu de plus près, ou d'un œil au moins plus attentif et plus intéressé à la publication de ce triomphe. Cependant

le nombre de quarante, comme autrefois pour les martyrs de Sébaste, était arrêté dans les décrets éternels sur les missionnaires du Bresil. Celui qui venait de manquer la couronne, quoique sans rien avoir à se reprocher, fut remplacé par un neveu du capitaine portugais, qui frappé des vertus de ses religieux compagnons de voyage, avait demandé avec tant d'instances d'être admis au nombre des novices, qu'enfin on le lui avait accordé. Comme il ne portait pas l'habit religieux, parce qu'il ne s'en était point trouvé de reste sur le navire, en vain se présenta-t-il d'abord aux meurtriers de ses frères avec l'intrépidité des plus fervens. On l'écarta en disant qu'il n'était pas du nombre de ces propagateurs du papisme qu'on avait condamnés. Vous vous trompez, leur dit-il avec courage, je suis reçu dans la compagnie de Jesus, et je vais aussi prêcher au Bresil les saints dogmes de la religion catholique. Les calvinistes feignant de ne l'avoir point entendu, il courut à l'endroit où plusieurs des martyrs étaient déjà dépouillés, se revêtit d'un de leurs habits, et revint aux meurtriers, qui enfin le massacrèrent avec un dépit furieux, et le précipitèrent dans le sein des flots. Ainsi le nombre de quarante fut rempli sans exception par ces vrais martyrs, reconnus solennellement pour tels par l'église, comme ayant été immolés sans nulle autre cause, ni prétexte même, que leur attachement à la vraie foi. Ainsi en usaient ces meurtriers hérétiques dans toutes les rencontres où ils avaient le pouvoir en main, eux qui hors de là n'avaient en bouche que les noms de tolérance et de douceur évangélique.

Ces dangereux sectaires, après les désastres de la saint Barthelemi, avaient regardé leur ruine entière comme inévitable, et ne restaient dans les villes qu'ils occupaient en France, qu'en attendant qu'ils se fussent ménagés hors du royaume des asiles plus assurés. Les lenteurs et les inconséquences de la cour, qui, au lieu de les accabler dans leur premier étonnement, employa auprès d'eux les sollicitations et les promesses, qui les prit sous sa protection, et

ordonna même de leur rendre leurs biens, firent succéder à l'abattement, l'espérance, l'intrigue, et bientôt l'audace et les hostilités. On résolut cependant de leur enlever la Rochelle, qui était la meilleure de leurs places, et qui devait entraîner les autres dans sa chute, avec intention néanmoins de les amener à composition au moyen du siége et des dangers où il mettrait tout le parti (1).

Rien ne nous peint mieux la marche bizarre de Catherine de Médicis, que ce qui fut concerté à ce sujet. François de la Noue, issu d'une ancienne maison de Bretagne, très-distingué personnellement par ses faits d'armes, et plus encore par sa probité à toute épreuve, s'était laissé malheureusement engager dans les nouvelles doctrines par des apparences de vertu (2). Pendant le massacre de la saint Barthelemi, il se trouvait dans les Pays-Bas, où il était allé commencer la guerre dont on amusait Coligny. La Noue aimait véritablement sa patrie; il avait toujours désiré sincèrement la paix; il faisait la guerre sans ambition, uniquement par le devoir que lui prescrivait une conscience abusée. Que les troubles eussent peu duré, si le grand nombre des calvinistes eussent été guidés par le même esprit! Dans ces dispositions, et l'embarras où était la Noue de trouver un asile honnête, il se laissa persuader d'aller offrir ses services à la cour. On l'y reçut à bras ouverts, on le combla de marques d'estime et de bienveillance, on lui remit les biens qui avaient été confisqués sur Teligny son beau-frère, puis on lui proposa d'aller inspirer des sentimens de soumission aux Rochelois. La Noue partit pour cette épineuse commission, après s'en être long-temps excusé, et en mettant pour condition expresse, qu'on ne le ferait point servir à tromper. Les sectaires, et sur-tout les ministres, sans soupçonner sa probité généralement reconnue, lui firent d'ailleurs un accueil des plus mortifians. Nous avons à

(1) De Thou, liv. 56. Davil. l. 5. (2) Amir. Vie de la Noue. Mém. de Mornai, p. 4.

conférer avec le vertueux la Noue, disaient-ils à lui-même; mais où est la Noue? Nous ne le reconnaissons point au personnage que vous faites. Pour résultat, on lui dit d'opter entre ces trois partis, ou de s'éloigner de la ville, ou d'y rester simple particulier, ou d'en prendre le commandement contre les troupes du roi; et ce qui est encore moins concevable, c'est que la Noue prit ce troisième parti avec l'agrément de la cour. On vit donc l'homme du roi obtenir toute la confiance de ses sujets révoltés, et ce même homme mis à la tête des rebelles, de l'aveu du roi, et sans perdre sa confiance. Sous un pareil gouvernement, que pouvait devenir l'état? Mais que fût sur-tout devenue la religion, si le sceptre seul l'eût soutenue?

La Noue conserva la confiance des deux partis, par une intégrité aussi extraordinaire que l'épreuve où tous les deux la mettaient. Vainqueur dans une sortie, il revenait conjurer les citoyens de se rendre aux offres avantageuses que leur faisait la cour. Guerrier terrible dans l'action, ange de paix dans le conseil, des personnages si contraires lui attirèrent bien des reproches sensibles : mais sa probité fut constamment à l'abri des soupçons. Toutefois il ne put jamais inspirer des sentimens pacifiques à ses stériles estimateurs. D'un autre côté, le duc d'Anjou, avec une armée formidable, ne put ni les engager, ni les forcer à la soumission. A mesure que ce prince approchait du trône, les qualités qui avaient autrefois paru l'en rendre digne, décroissaient sensiblement, et tendaient davantage à leur entier déclin. Il n'y avait ni subordination, ni discipline parmi ses troupes, nul concert, nul secret dans ses conseils; tous ses esprits, tous ses sentimens se trouvant comme absorbés dans ses vues sur la couronne de Pologne qu'on travaillait à lui procurer, il montrait une indifférence absolue pour tout ce qui avait trait à la France, et à sa propre gloire dans ce royaume. Il fut enfin réduit à traiter avec les rebelles à des conditions honteuses, telles à peu près qu'il leur plut de les exiger. On leur accorda le libre

exercice de leur religion, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour les habitans de Nîmes et de Montauban leurs principaux complices, et pour les seigneurs haut justiciers qui n'auraient point abjuré. On promit de plus, que personne ne serait inquiété au sujet de la religion, ni même des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avaient pris les armes pour cette cause, et nommément les citoyens des trois villes qu'on vient de marquer, seraient rétablis dans tous leurs biens, et reconnus fidèles sujets du roi. Telle fut l'issue d'un siége qui coûta quarante mille hommes, et un argent si prodigieux, que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois seulement, qu'il ne l'avait été par toutes les précédentes.

On s'en vengea sur la malheureuse ville de Sancerre, qui n'ayant été comprise dans le traité que pour la liberté de conscience, prétendit à l'exercice public du calvinisme. Elle souffrit durant deux mois entiers, moins toutefois du fer ou du feu que de la famine, tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux. La chair des animaux qui font horreur, n'était le partage que des citoyens opulens. La multitude n'en avoit que les cuirs ou de vieux parchemins ramollis dans l'eau, avec un mélange de paille hachée et de suif, ou de graisse corrompue. On en vint même à la chair humaine: un père et une mère déterrèrent leur fille qui venait de mourir, et la mangèrent. Ce crime fut néanmoins puni de mort. La ville réduite enfin à se rendre, fut condamnée à une très-forte rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. On fit grâce au peuple.

La cour s'empressa de conclure, afin de ne pas dévoiler la honte et le malheur de la France aux yeux des ambassadeurs de Pologne, qui venaient enfin chercher le duc d'Anjou leur nouveau roi. C'était l'évêque hérétique de Valence, l'intrigant Montluc, qui avait ménagé cette élection, non sans beaucoup de peine, attendu les noires impressions que les horreurs de la saint Barthelemi avaient répandues en tous lieux contre ce prince. Mais la reine

mère encouragée, dit-on, par un moyen digne de son génie, c'est-à-dire, par un astrologue qui lui avait prédit que tous ses fils seraient rois, applanit les difficultés a force d'argent. Cependant Charles IX ayant été attaque d'une maladie qui faisait craindre pour ses jours, la reine ne vit qu'avec une répugnance extrême le départ de son fils le duc d'Anjou, pour qui elle avait une prédilection sans réserve. Elle imagina toutes sortes de prétextes pour le retenir en France le plus long-temps qu'il fut possible, et quand il fallut indispensablement partir, elle l'accompagna jusqu'en Lorraine avec un nombreux cortége, qui remarqua tout ce qu'il lui en coûtait pour se séparer d'un fils si cher. Elle le serrait entre ses bras, et ne pouvait le quitter, ou quand elle l'avait lâché, elle le reprenait avec plus de tendresse encore, et l'inondait de ses larmes. Enfin quelques courtisans des plus proches entendirent qu'elle lui disait pour dernier adieu : Partez, mon fils, vous n'y serez pas long-temps. Ce qui donna lieu par la suite à bien de réflexions, hasardées sans doute, mais qui marquent au moins de quelles noirceurs on jugeait cette reine capable.

Quant au roi, frappé de la maladie dont il mourut en effet, on ne peut guère imaginer un sort plus triste que celui de ce jeune prince. Au lieu des consolations ordinaires dans les conditions les plus communes, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, aversion de la part de ses peuples, fermentations, agitations alarmantes autour du trône ; et ce qui est seul plus cruel que tout le reste ensemble, sa conscience en proie à des remords dévorans, lui faisait de lui-même un ennemi, à l'acharnement duquel ni la solitude du jour, ni les ténèbres de la nuit ne pouvaient le soustraire. Des songes effrayans le réveillaient en sursaut : son imagination troublée lui montrait des ruisseaux de sang, des tas de cadavres, des spectres errans qui lui adressaient leurs plaintes menaçantes. Souvent pendant le jour, il gémissait à l'écart, ou quelquefois on le voyait lever tout à coup les yeux au ciel, puis, en

soupirant, exhaler l'amertume qui le suffoquait. Sous un roi ainsi accablé de ses propres maux, qui prit la vie en haine, et laissa flotter au hasard les rênes de l'état; la division se trouvant dans la famille royale entre la mère et les enfans, les grands ne mettant plus de bornes à l'esprit de faction, ni les peuples aux murmures et aux émeutes, on vit par tout le royaume le commerce interrompu, la police bannie des villes, et la sûreté des chemins, en un mot un brigandage ouvert, et tous les désordres de l'anarchie. Enfin, après bien des attentats, et quelques exécutions qui ne sont pas de notre sujet, Charles IX, las de lutter contre sa destinée, nomma sa mère régente le 30 de Mai 1574, et mourut le même jour, n'ayant pas encore atteint sa vingt-quatrième année. Depuis quelques jours, le sang lui sortait par tous les conduits du corps, et par les pores mêmes; ce qu'on ne manqua point de prendre pour le châtiment des massacres commis par ses ordres.

Le roi de Pologne, treize mois après son élection, et après quatre mois seulement de séjour dans ce royaume, repartit pour celui qu'il héritait de son frère, non pas à beaucoup près en souverain de deux états puissans, mais plutôt en fugitif, et comme un prisonnier qui s'échappe de ses fers. Il disparut pendant la nuit, et en moins de deux jours il gagna les terres d'Allemagne, laissant exposés au ressentiment des Polonais ceux des Français qui n'avaient pu faire la même diligence. Pour justifier cette précipitation, il allégua la nécessité de prévenir les troubles de son nouveau royaume: mais quand on lui eut vu consumer trois mois dans les différens endroits de sa route qui lui présentaient des plaisirs, on ne s'y trompa plus, et l'on jugea sûrement quel serait sur le trône le héros prématuré de Montcontour. Il ne parut en effet digne de l'empire, que tandis qu'il ne régna point: caractère incompréhensible au-dessus de la royauté en certaines choses, et en d'autres au-dessous du rang le plus commun.

Il eut un genre d'esprit qui rendit sa conduite

méprisable, et la confiance de la nation comme impossible (1). Au rapport des observateurs qui l'ont mieux approfondi, et de l'un même de ses ministres les plus affidés, il avait l'appréhension et le sentiment vifs, le jugement faux; par conséquent une ardeur extrême à saisir un projet, et nulle habileté à choisir les moyens d'exécution. Il eut encore une grande opinion de sa suffisance, et un mépris absolu des conseils de tous ceux qui n'étaient pas dans sa faveur; car lorsqu'il aimait quelqu'un, il n'avait plus de pensées ni de sentimens a lui-même, et ne semblait qu'un automate mu au gré du favori. Il tenait du sang maternel le goût du raffinement, qui dans les affaires lui faisait toujours choisir les expédiens les plus compliqués, souvent les plus obliques, et les plus propres à inspirer la défiance. Il avait certainement du courage, mais au moment précis de l'action; hors de là, une lâche paresse le rendait incapable, et de faire face aux obstacles, et de supporter les travaux. Toute son activité était pour les plaisirs, pour la parure efféminée de sa personne et de ses favoris, pour la représentation dans les cérémonies, pour les dévotions bizarres, pour les intrigues et les aventures indignes, je ne dirai pas d'un souverain, mais de tout homme bien né.

Malheureusement la situation de la cour était parfaitement assortie aux dispositions du monarque. Le Louvre était alors comme une école ouverte à toute la jeune noblesse du royaume. Elle s'y exerçait les journées entières à tirer des armes, à la lutte, à la course, à franchir d'un saut une barrière, ou quelque profondeur périlleuse, à donner lestement un coup de pistolet, ou d'épée (2). Au milieu de ces violens exercices, qui pouvaient avoir leur utilité, on ne parlait que de duel et de galanterie, de faits d'armes hasardeux, d'entreprises téméraires et folles, de murs escaladés, de fossés franchis, d'asiles forcés, de meurtre et d'incendie. On s'engageait

(1) Mém. de Nevers, t. 1. Chiv. p. 212. Matt. l. 7, p. 418.
(2) Mém. de Marguer. de Bouillon, de Montluc, Brantome, etc.

par serment à ne jamais s'abandonner les uns les autres, à courir la même fortune, à avoir biens et maux communs; et le roi, le premier, réputait à honneur de compter un plus grand nombre de champions qui lui fussent dévoués. Comme on manquait des premières idées de la décence, ou qu'au moins elles différaient étrangement des nôtres, il était ordinaire de voir le roi, avec ses jeunes courtisans, aller à la noce ou à la fête d'une bourgeoise, courir les foires et les marchés, danser et folâtrer dans les rues et les places publiques, insulter les passans et les spectateurs, et bien souvent essuyer eux-mêmes les insultes ou les huées de la populace. On imagine aisément les désordres qui ne manquaient pas de se commettre dans ces orgies de cour et de carrefour; ils fournissaient ensuite la matière aux conversations les plus intéressantes du Louvre.

A ces débauches bruyantes succédaient des actes non moins éclatans de religion, des messes chantées et servies par ces jeunes foux, qui reprenaient tout l'extérieur de la piété, de longues et pompeuses processions, de pélerinages de pénitence, d'où ils se transportaient, avec le même sérieux, chez les astrologues ou les devins attirés de de là les monts par l'ombrageuse Médicis; et dans ces rendez-vous clandestins, où les hommes et les femmes accouraient confusément, on composait des filtres pour se faire aimer, ou des talismans pour se venger des rebuts. Mais si les maléfices et le poison étaient le recours des faibles, les ames réputées généreuses employaient la violence ouverte et l'assassinat, sans nul égard aux lieux ni aux qualités de leurs victimes. Le duc de Guise, l'épée à la main, poursuivit un gentilhomme jusque dans l'antichambre du roi. Le favori Villequier poignarda par jalousie au milieu du Louvre, sa femme grosse de deux enfans. Une femme enfin tua d'une manière que la pudeur ne permet pas de rapporter, l'étourdi qui avait osé devenir son époux (1).

---

(1) Brant. t. VII.

On voit par ce trait seul, à quel point en étaient venus les deux sexes. Les femmes dédaignant les lois de l'ancienne galanterie, et même de l'héroïsme romanesque, voulaient des preuves d'un dévouement qui allât jusqu'à la frénésie. Il était honorable, il était indispensable, au premier signal d'une idole impérieuse, d'affronter un taureau rugissant, ou un lion déchaîné, de se précipiter dans une rivière sans savoir nager, de faire couler sous le poignard une partie de son sang, pour marquer sa disposition à le verser pour elle jusqu'à la dernière goutte. On conçoit quel était, au préjudice de la pudeur et des nœuds les plus sacrés, le prix de ces sacrifices : de là, les jalousies, l'espionnage, les confidences et les délations, la discorde et les troubles, qui déshonoraient jusqu'à la famille royale. Telles étaient les dispositions de la cour et du prince à l'avénement de Henri III au trône. On n'en pouvait rien augurer que de funeste pour l'état, aussi-bien que pour la religion. Quand il n'est plus de principes de vertu, d'honnêteté, pas même de bienséance dans les chefs de la nation, le premier choc entraîne inévitablement la catastrophe. Les événemens suivans ne rendront que trop sensible ce point d'expérience.

L'empire, en des temps si critiques pour la religion, n'était guère mieux gouverné que la France. Rodolphe II, qui succéda en 1576 à Maximilien II son père, etait d'une indolence dont les intérêts même de sa maison se ressentaient autant que les affaires de l'état; ainsi le vit-on souffrir que son frère Matthias se mît à la tête des Flamands révoltés contre le roi d'Espagne son oncle. On lui a néanmoins attribué un ridicule de trop, en lui faisant placer un tronc à la porte des églises, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. L'ordonnance rendue à ce sujet porte précisément, que ces aumônes ne serviront qu'a procurer dans les hôpitaux un meilleur traitement aux blessés et aux malades qui auront porté les armes contre l'ennemi commun de la chrétienté. Mais Rodolphe n'en fut pas d'une nullité moins absolue pour le bien de l'état et de la

religion ; durant son long règne de trente-six ans, on ne le voit paraître de loin en loin sur la scène, que pour essuyer froidement des affronts, et se laisser arracher successivement ses diverses couronnes.

La mort délivra cependant Henri III, dès l'entrée de son règne, d'un sujet dangereux, au moins par sa manière de penser touchant la conduite des affaires de la religion. Il s'agit du célèbre cardinal Charles de Lorraine, qu'on prétend avoir conçu à Trente le plan de la ligue, afin de défendre la foi catholique : prélat accusé d'une méchanceté profonde par ses adversaires, érigé par ses partisans en un saint dont les prières avaient suspendu l'orage affreux qui désola presque toute la France le lendemain de son trépas ; mais beaucoup mieux jugé par ceux qui ne lui attribuent qu'une ame haute, aveuglée par les intérêts de sa maison, qu'il confondait avec ceux de l'église. Il aimait incontestablement les sciences, et tous ceux qui s'y distinguaient ; ce qu'il témoigna jusqu'à la fin de sa carrière, en établissant une année avant sa mort, l'université de Lorraine, qu'il mit entre les mains des Jésuites. Il avait déjà fondé celle de Rheims. Il fut attaqué de la maladie dont il ne releva point, comme il assistait à une procession des pénitens que le roi avait établis en France sur le modèle de ceux qu'il avait vus en passant par Avignon à son retour de Pologne. La singularité de leur extérieur était analogue au goût de ce prince. Ils portaient sur leur habit ordinaire, une espèce de sac ceint d'une corde où pendaient un gros chapelet, des têtes de morts et une discipline, et sur la tête ils avaient un capuchon qui leur couvrait tout le visage, excepté les yeux, à l'endroit desquels on avait pratiqué deux trous pour laisser la vue libre. Il y avait des pénitens blancs, il y en avait de noirs, il y en avait de bleus et de verts, ainsi nommés de la couleur de leur sac. Le roi était le chef des blancs, et le cardinal de Lorraine celui des bleus. Tous les grands, jusqu'au roi de Navarre, peu propre à ces dévotions de personnage, s'empressaient à y prendre part pour plaire au monarque. Ces déguisemens avaient bien d'autres

attraits pour tant de jeunesse qui ne respirait que la volupté et les aventures dans cette cour libertine.

Tandis que les catholiques français déshonoraient leur foi par ces ridicules et par ces désordres, les sectaires, qui en triomphaient, reçurent à leur tour une humiliation sensible de la part des Grecs qu'ils tentaient d'entraîner dans l'hérésie à la faveur du schisme et des vieilles préventions contre l'église latine. Ils envoyèrent à Jérémie, patriarche de Constantinople, la confession d'Ausbourg, accompagnée d'une préface, où ils s'efforçaient de prouver qu'ils tenaient la foi des sept premiers siècles. Jérémie qui avait le sens droit et de l'érudition, leur répondit qu'ils n'honoraient que de paroles les docteurs de la primitive église; qu'au fond, ils leur étaient diamétralement opposés; que souvent même ils n'avaient pu couvrir du silence le mépris qu'ils faisaient des pères les plus vénérables; en un mot, qu'ils n'étaient que des novateurs présomptueux, qui se flattaient d'en savoir plus que l'ancienne et la nouvelle Rome (1). Et comme après un refus si propre à les déconcerter, ils revenaient encore à la charge, il publia, sous le titre de censure de l'église orientale, un ouvrage très-concluant contre la plupart des articles de la confession d'Ausbourg. Voici comment il le termine, par une récapitulation qui en rappelle toute la substance. Puisque vous ne recevez, leur dit-il, que les sacremens qu'il vous plaît, avec les erreurs qu'il vous plaît encore d'y mêler, et en méprisant tant la chaîne de la tradition, que le dépôt sacré des écritures canoniques que vous ne craignez pas de tronquer et de violer; puisque vous osez dire que le divin Chrysostome, en approuvant le saint chrême, s'est laissé entraîner au torrent de l'ignorance; puisque vous soutenez, sur la garantie des juifs et des iconoclastes, que l'invocation des saints, le culte de leurs reliques et de leurs images sont des idolâtries, ou des sottises; puisque vous anéantissez la vie monastique qui est une imitation de celle des

(1) Turco Græc. l. 2.

anges

anges, et la confession des péchés que nous faisons de tout temps les uns aux autres, nous vous déclarons que nous ne voulons pas tenir de théologiens tels que vous, l'interprétation des saints textes qui contiennent ces vérités ; nous déclarons qu'un fol orgueil vous aveugle, et vous en fait préférer les productions aux plus vives lumières de la sainte antiquité. Cessez donc de vous fatiguer à nous composer des lettres, et à nous faire parvenir vos écrits : vous ne réussirez jamais à nous communiquer le mépris que vous faites des pères en feignant de les honorer, ni à rendre inutiles entre nos mains les précieux fruits de leurs travaux, qui mettent vos erreurs en poudre.

On n'offense pas impunément la superbe et vindicative hérésie. Il ne servit de rien contre ses manœuvres, que Jérémie habitât à l'autre bout de l'Europe, parmi des peuples aussi indifférens que les Turcs aux querelles des chrétiens concernant la religion. La secte intrigua si bien, qu'elle s'ouvrit les barrières du sérail, en fit parler les muets, les eunuques, tous les cabaleurs ténébreux, qui procurèrent la déposition du patriarche. Rétabli dans la suite, il fut déposé de nouveau, et envoyé en exil, d'où le pape Grégoire XIII, dont il avait adopté le calendrier, eut dessein de l'attirer à Rome, et de le faire cardinal. Il avait paru, en plusieurs rencontres, favorable à la réunion de son église avec la latine.

Les apôtres de l'hérésie réussirent beaucoup mieux dans l'électorat de Cologne. Salentin d'Issembourg, chanoine de cette métropole, en ayant été élu archevêque, devint passionnément amoureux d'une fille du prince de Ligne (1). Il quitta ce siége, et celui de Paderborn qu'il possédait de même sans être prêtre, pour satisfaire son inclination, et en épouser l'objet. Il n'y avait en cela qu'un ridicule, assez commun dans le clergé d'Allemagne, où il était ordinaire qu'on fût revêtu des titres d'évêque et

(1) De Thou, l. 65.

de Douai, fondée douze ans auparavant par Philippe II.

Le jubilé universel de cette année 1575, attira aux tombeaux des saints apôtres une affluence de peuple, qui fit remarquer que tous les scandales de ces malheureux temps n'avaient point affaibli dans le cœur des vrais fidèles les sentimens de respect pour le saint siége apostolique. On vit arriver quantité de personnages du plus haut rang, entr'autres le grand duc de Toscane, le prince de Parme, et de l'Allemagne même, le prince de Clèves, qui mourut au terme de son pieux voyage, âgé seulement de vingt ans. Pour les pélerins communs, la multitude en fut si grande, que le seul hôpital de la Trinité en reçut sept à huit mille en un jour. Le pape et les cardinaux se signalèrent, comme à l'envi, par l'abondance de leurs aumônes. On vit aussi à ce jubilé le saint archevêque de Milan, que le pape avait invité à faire la cérémonie de l'ouverture, afin d'animer la piété générale, plus encore par l'inspection d'un si beau modèle, que par l'onction de son éloquence.

Charles avançant de jour en jour à plus grands pas dans la carrière des vertus, et n'oubliant rien des charges immenses de la dignité pastorale, venait de fonder à Milan le collége des nobles, afin de procurer à ce premier ordre de citoyens une éducation qui accréditât la vertu parmi tous les autres (1). Il avait cet établissement si à cœur, que bien qu'il n'en eût confié la direction qu'à des personnes du mérite le plus éprouvé, il visitait très-souvent cette nombreuse jeunesse, la fleur de vingt nations, et voulait s'assurer par ses propres yeux des progrès qu'elle faisait dans la piété et dans les sciences. On voyait cet illustre cardinal, avec tout l'intérêt et l'application qu'il apportait autrefois à régir le concile œcuménique, instruire un enfant à tourner vers l'auteur de son être les premières affections de son cœur, à prier avec fruit, à faire l'examen de sa conscience, à remplir avec une intention pure tous

(1) Giussan. l. 3 et 4.

ses exercices journaliers. Il fit revivre encore la discipline que l'église primitive observait dans le saint temps de l'avent, qui autrefois commençait dès la saint Martin, et avait donné occasion aux réjouissances profanes de cette fête. Peu content d'abolir les festins et les jeux indignes d'un temps si saint, il réussit à faire observer, non-seulement par ses domestiques, mais par le plus grand nombre de ses diocésains, l'abstinence entière de la viande, et trois jours de jeûne chaque semaine. Une marque plus étonnante encore du crédit que la sainteté peut donner au zèle, c'est l'usage que le saint archevêque fit reprendre aux femmes, suivant l'ordre ancien de saint Paul, de ne paraître à l'église que voilées. Les mœurs locales, qui rendaient apparemment cette réforme plus nécessaire qu'ailleurs, en rendirent aussi l'exécution plus facile.

Saint Charles éprouva néanmoins les contradictions les plus affligeantes, et même une vraie persécution, pour un point de réforme dont la nécessité était infiniment plus sensible que celle du voile. L'usage était à Milan, comme il est encore, selon le rit ambrosien, de ne commencer le carême qu'au premier dimanche. Peu contens de cette indulgence, les Milanais, par un abus inexcusable dans leurs propres principes, passaient ce dimanche en spectacles, en toutes sortes de débauches, et ne commençaient réellement le carême qu'au premier lundi. L'archevêque proscrivit et fit proscrire légalement cet abus; ensuite il publia d'abord une exhortation pastorale, puis une ordonnance en forme, et sous peine de censure, contre les spectacles qui se préparaient déjà pour le premier jour du carême prochain. La multitude obéit à son saint prélat, et presque personne ne se rendit au lieu du spectacle; mais le gouverneur furieux de ce qu'il prenait pour un affront, et d'ailleurs irrité de longue main par la fermeté de l'archevêque à maintenir la juridiction ecclésiastique dans ses possessions légitimes, lui suscita jusqu'en Espagne, et à la cour même de Rome, les embarras peut-être les plus fâcheux qu'il

ait jamais essuyés. Le Seigneur avait ses vues pour la perfection et la gloire de son serviteur. Sa vertu sortit plus pure et plus éclatante du nuage dont on avait prétendu la couvrir, et désormais également recommandable auprès des deux puissances, elle jouit de toute l'autorité qu'elle ne défendait que pour faire triompher celle de Jesus-Christ.

Avant cet orage, tant sert peu ou nuit même l'estime qu'arrache à un concurrent le sentiment de sa propre faiblesse, avant cet orage, le gouverneur de Milan n'avait pû s'empêcher d'admirer dans l'archevêque un héroïsme, dont lui-même, chef des armées, ne s'était pas senti capable. Le concours des pélerins que le jubilé avait attirés à Rome de toutes les parties du monde, y ayant occasionné une peste cruelle qui se répandit en peu de temps dans toute l'Italie, et qui ne fit nulle part plus de ravage qu'à Milan, le gouverneur et les principaux seigneurs abandonnèrent cette ville désolée, tandis que le saint cardinal qui était allé secourir à la mort l'évêque de Lodi, revolait, sur la première nouvelle de ce fléau, au secours de son peuple. Il se vit aussitôt environné d'une foule innombrable qui criait miséricorde, et lui demandait son assistance, comme des enfans à leur père. Les officiers de sa maison, ses amis, une foule de savans et vertueux personnages, vinrent aussi le trouver, sur-tout quand ils le surent résolu à servir lui-même les pestiférés : ils lui conseillèrent de se retirer en quelque lieu sain, d'où il pourrait donner ses ordres pour l'assistance des malades. Ils ne manquèrent pas de lui représenter qu'il se devait à tout son diocèse, dont la ville de Milan ne faisait qu'une partie; qu'il se devait même à toute l'église, beaucoup plus que bien d'autres évêques par qui Dieu n'avait pas témoigné vouloir faire de si grandes choses. Charles que sa tendresse pour ses ouailles empêchait de goûter ces maximes, objecta l'exemple des saints évêques de tous les siècles, qui en pareille rencontre n'avaient pas balancé à mettre leur vie en péril pour leur troupeau; et comme on lui eut répondu que c'était là une œuvre de per-

fection, et non pas d'obligation : C'est une œuvre de perfection, reprit-il. C'est donc une œuvre d'obligation pour moi, puisque l'épiscopat est un état parfait, et que je suis évêque.

Dès-lors il fit son testament, laissant à ses héritiers ce que leur attribuaient les lois, assigna différens legs tant à ses domestiques qu'à plusieurs églises, et constitua pour son légataire universel le grand hôpital de la ville. Il redoubla ses austérités et ses macérations, tout étonnantes qu'elles étaient déjà, prolongea ses prières et ses veilles, jeûna rigoureusement tous les jours, et ne coucha plus que sur des planches, sans avoir autre chose sur lui qu'un méchant drap. Il se regardait comme une victime chargée de toutes les iniquités de son peuple, et obligée de s'immoler pour lui, à l'exemple du Sauveur des hommes. Tout ce qu'il avait d'argenterie fut envoyé à la monnaie pour être convertie en espèces, qu'on distribua aux malheureux. Tous ses meubles furent vendus, ou appliqués à l'usage des malades. Les tapisseries, bonnes ou mauvaises, les tapis, les portières, les tours de lit, le linge, ses propres vêtemens, il fit tout mettre en pièces pour habiller les pauvres et les infirmes. Une charité si merveilleuse, et néanmoins fort insuffisante vu le grand nombre des misérables, fut d'ailleurs si efficace par l'émulation qu'elle excita jusque dans les provinces et les états étrangers, qu'on pourvut aux besoins pécuniaires avec abondance. Les femmes envoyaient jusqu'à leurs diamans et tous leurs bijoux, pour être convertis en aumônes.

Il n'en fut pas ainsi des services personnels. L'épidémie était si cruelle, et la terreur si grande, que le saint prélat fut quelque temps sans trouver des personnes qui eussent le courage de servir les pestiférés, ni des prêtres pour leur administrer les sacremens. Les curés mêmes oubliant qu'ils y étaient obligés par état, s'enfuyaient, inaccessibles à tout autre sentiment que celui de la peur. Mais bientôt l'exemple de l'intrépide pasteur fit pour le service des ames et des corps, ce qu'il avait déjà fait pour

subvenir à l'indigence. Il visita les malades dans leurs maisons, et jusque dans la maladrerie appelée de Saint-Grégoire, où ces malheureux étaient renfermés, et conjuraient par les fenêtres, en des termes qui déchiraient les entrailles, de les assister au moins pour les besoins de leurs ames. De généreux ecclésiastiques, accourus principalement des vallées suisses du diocèse, sans autre obligation que celle de la charité qui les animait, et des religieux fervens de tous les ordres, vinrent se remettre entre les mains du saint archevêque, pour être appliqués a tous les ministères et à tous les périls qu'il jugerait à propos. Le zèle alla si loin parmi ces derniers, que leurs supérieurs crurent devoir y mettre des bornes : mais l'archevêque se fit autoriser contre cette prudence hors de saison, par le souverain pontife. Honteux enfin de leur fuite, les curés se remontrèrent aussi courageux qu'ils avaient été lâches.

Les gens du saint prélat, d'abord si tremblans pour leur vie, ou pour celle de leur maître, qu'ils avaient conspiré ensemble de ne le point suivre, au moins pour le réduire à ne point exposer sa propre personne; ces ames communes prirent à leur tour des sentimens si généreux, qu'ils briguèrent, comme une faveur, la permission de partager avec lui les plus grands périls. A leur moyen, et par le concours de plusieurs laïques qui vinreut aussi offrir leurs services, les corps ne tardèrent point à recevoir les secours les plus pressans; et quand une infinité de domestiques, abandonnés par les citoyens fugitifs, furent demeurés sans retraite et sans subsistance, on eut à choisir parmi cette multitude au désespoir, non-seulement pour la garde et le service des malades, mais pour se débarrasser des morts entassés dans quelques rues par trentaines et par cinquantaines, pour purifier les maisons, pour travailler au rétablissement de la propreté et de la salubrité dans la ville. Le nombre de ces mercenaires sans aveu était si considérable, qu'après en avoir rempli tant d'offices divers, il en restait encore trois à quatre cents, que le saint plaça dans une maison à quelque

distance de Milan, et que sa charité inépuisable trouva moyen d'y nourrir. Qu'on juge là dessus de quelle nécessité est la présence ou le régime immédiat du premier pasteur. L'archevêque retiré, comme lui conseillaient ses timides moralistes, eût-il fait par ses ordres les mieux conçus et les mieux rendus, l'ombre du bien que firent sa vigilance et son activité personnelle, sa charité sans cesse animée par la vue du besoin? Et que ne fit pas son exemple seul, cette éloquence de l'exemple à quoi tout cède, et que rien ne supplée !

Le cours de la maladie continuant encore, et redoublant même jusqu'à ce que le nombre des victimes fût en balance avec les iniquités qui provoquaient le courroux du Seigneur, ou que la charité de son ministre eût paru dans tout son jour, le saint fut inspiré de le désarmer par un acte si touchant de pénitence, que le souvenir en est encore tout frais à Milan. Il ordonna des processions générales, où suivi de tous les citoyens, couvert d'une chape de couleur lugubre, le capuchon rabattu sur ses yeux, une grosse corde au cou, et tenant à la main un grand crucifix qu'il arrosait de ses larmes, il parcourut nu-pieds presque toute la ville à travers les glaces et les neiges dont les rues étaient remplies; il donna même sur un clou, qui lui entra si avant dans l'orteil, que l'ongle s'enleva, et le fit presque tomber de douleur, sans qu'il voulût s'arrêter, ni souffrir, avant la fin de toutes les cérémonies, qu'on pansât sa blessure. Il s'était dévoué, comme une victime publique, pour tous les pécheurs dont il s'estimait le plus grand; il se réjouit de ce que l'effusion de son sang donnait de la réalité à son sacrifice, et demanda avec ardeur que la divine justice, en se contentant de la vie du pasteur, daignât faire grâce au troupeau. Cependant la multitude fondait en larmes, criait miséricorde, et prenait tous les sentimens de componction qu'un pareil spectacle était capable d'inspirer.

L'ire du Tout-Puissant ne put tenir contre une humiliation si touchante. Comme on eut encore fait

un vœu public à saint Sébastien, invoqué de tout temps avec fruit contre les maladies pestilentielles, la contagion se ralentit peu à peu, puis finit entièrement après quinze à dix-huit mois de ravages. On trouva qu'il était mort dix-huit mille personnes dans la ville, huit mille dans le reste du diocèse, et l'on compta cent trente-quatre martyrs de la charité, savoir, deux Jésuites, deux Barnabites, dix Capucins, et six-vingts prêtres séculiers.

Le saint archevêque, fixé dans la ville tandis que la contagion y faisait le plus de ravages, ne négligea aucun moment les campagnes, et y porta son assistance personnelle aussitôt que le danger y fut le plus grand. Ainsi voulut-il montrer qu'un évêque se doit à tout son diocèse, et de telle manière, qu'il ne règle ses démarches que sur les besoins plus ou moins pressans qui requièrent son assistance. Afin d'intéresser et d'encourager les ministres des choses saintes, il avait promis formellement d'assister lui-même à la mort ceux d'entre eux qui seraient attaqués de la contagion. Comme il visitait les pestiférés épars dans les campagnes, il apprit que le curé de Saint-Raphaël était frappé de peste, et sans délibérer, il se mit en devoir de lui porter les derniers sacremens. On lui remontra plus fortement que jamais, qu'il se devait à tout son troupeau, et que la justice même voulait qu'il en préférât le soin à celui d'un simple particulier. On lui présentait en même temps un prêtre tout prêt à remplir ce ministère. Le cardinal, qui tenait déjà le saint viatique, entendit tout ce qu'on lui voulut dire, remercia des témoignages d'affection qu'on lui donnait : mais il est du devoir strict d'un évêque, reprit-il d'un air décidé, de faire au moins pour l'exemple ce que l'amitié vous fait envisager sous une autre face. Si le premier pasteur marque de l'effroi, qui seront les subalternes qui ne tremblent, et ne fuient lâchement ? Il administra les sacremens au malade, et demeura auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût rendu l'ame, quoiqu'il sentît si mauvais dans la chambre, que ceux mêmes qui ne craignaient pas n'en pouvaient approcher.

Il rendit le même office à deux autres curés de campagne ; et généralement à tous les prêtres qui se trouvèrent en péril. Il baptisa plusieurs enfans qu'il trouva nouvellement nés dans ces chaumières infectes. Pour le sacrement de confirmation, la contagion qui semblait une raison de dispense, fut pour lui un motif plus pressant de le conférer, comme établi pour affermir les chrétiens dans la foi, et les prémunir contre les dangers du salut. Il l'administra de porte en porte, dans la ville et les villages, sans faire aucune distinction des maisons saines ou infectées. Il arriva même dans un château, qu'une personne à peine confirmée tomba morte à ses pieds, sans qu'il marquât la moindre émotion, ni qu'il discontinuât de donner aux autres l'onction de sa main. Dans une autre rencontre, il prit lui-même un enfant attaché au sein de sa mère tombée morte, afin de sauver la vie à cet innocent abandonné, s'il était possible. Sa charité néanmoins, toute magnanime qu'elle était, ne parut jamais téméraire. Quand il avait communiqué à ce point avec les pestiférés, il s'interdisait ensuite, pendant quelques jours, toute communication avec les personnes saines. Il allait jusqu'à se servir lui-même, de peur de communiquer le mal à ses gens. Durant tout le cours de cette calamité, on n'eut à lui reprocher aucune de ces indiscrétions qui n'échappent que trop aux ardeurs de la piété : on n'eut pas plus à préconiser sa charité que sa prudence ; en sorte qu'on mit en problème, si c'était ou à sa prudence ou à sa charité que la ville et le diocèse de Milan devaient leur délivrance.

L'état de la France fixait toujours les regards de la politique et de la religion. Henri III, au lieu d'entretenir la paix dans son royaume, suivant les conseils qu'il avait reçus des princes les plus sages en revenant de Pologne, brusqua tous les partis qui le divisaient, ou les mit en défiance par ses démarches inexplicables, par les procédés suspects de l'inconséquence, de la chicane, de la mauvaise foi, et enfin replongea ses peuples dans les horreurs de la guerre civile. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ce

monarque, renommé pour sa valeur dès l'âge de vingt ans, ne daigna pas même paraître à la tête de ses armées. Et à quoi s'occupait-il, tandis qu'il avait sur les bras toutes les affaires de la guerre et de la rebellion ? A dresser devant les églises nombreuses de la capitale, des oratoires qu'on nommait paradis, où il allait successivement faire chaque jour des aumônes et des prières, un gros chapelet à la main, oubliant ses parures et ses manières affétées, éloignant même les femmes, qu'il savait bientôt après retrouver (1). Dans les intervalles de ces dévotions, on lui vit donner un festin où les dames en habits d'hommes, et toutes en vert, faisaient le service; et la reine, digne émule d'un tel fils, donna un banquet, où les grâces de la cour servirent demi-nues, les cheveux lâchés et voltigeans en désordre. Henri dans le même temps courait publiquement la bague vêtu en amazone, et faisait des mascarades habillé en fille, avec des pendans d'oreilles, et un collier de perles qui lui tombait sur la gorge découverte. Je ne dirai qu'un mot de mille petitesses qui ne lui attirèrent guère moins de mépris que la licence de ses mœurs. Il apprenait à décliner, ou à expliquer quelques règles de grammaire, avec autant de sérieux qu'il aurait pu recevoir la plus grave ambassade. Il avait pour les petits chiens une passion qui lui faisait parcourir les rues, les maisons, les monastères de Paris et du voisinage, d'où il les enlevait en si grande quantité, qu'il en remplissait sa voiture. Mais ce qui le rendit souverainement odieux, ce fut la troupe effrénée de ses favoris suspects, qu'on appela mignons. On lui fit inutilement des remontrances, on éclata en murmures, on l'accabla de pasquinades; entr'autres, on afficha celle-ci à la porte du Louvre: Henri, par la grâce de sa mère, roi inutile de France et de Pologne, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, gardien des quatre mendians, coiffeur des dames et des mignons, président des toilettes et des étuves.

(1) Journal de Henri III.

Le mépris et l'insolence n'eurent point de bornes parmi les chefs de parti qui avaient les armes à la main. Montbrun, l'auteur des premières hostilités qui s'étaient faites en faveur du calvinisme, ayant été *sommé*, au nom du roi, de rendre quelques prisonniers, répondit en ces termes : Quoi ! le roi *m'écrit* en maître ! Qu'il apprenne que cela pourrait se faire en temps de paix ; mais quand on a le fer au poing, et le pistolet à l'arçon, tout le monde est égal. Montbrun fut pris, et sa mort expia son insolence, mais sans la réparer. Les atteintes portées à la majesté du diadème, quand elles sont montées à cet excès par la faute même de celui qui en est ceint, ne sont plus réparables.

Henri n'eut de ressource, comme sa mère, que dans les négociations, les pourparlers, les traités captieux de paix ou de trève, tant avec les religionnaires, qu'avec un tiers-parti qui se forma vers le même temps sous la conduite des Montmorencis, et qu'on appela, tantôt les mécontens, tantôt les politiques. Il fut enfin arrêté, pour concilier tant de prétentions inconciliables, qu'on assemblerait les états généraux à Blois, après qu'on eut conclu préalablement avec les religionnaires, un traité de paix qui leur accordait lui seul plus qu'ils n'avaient obtenu de tous ceux qui avaient été faits jusque là. C'est la matière du cinquième édit de pacification donné au mois de Mai de l'an 1576, en faveur de ces novateurs séditieux. De soixante-deux articles qu'il contient, il n'y en avait qu'un seul qui pût leur déplaire, et qui ordonnait précisément que le calvinisme serait nommé dans les actes publics, religion prétendue réformée. Du reste, on leur permettait d'élever des temples dans tout le royaume, à l'exception seulement de Paris et de deux lieues aux environs ; comme aussi, de tenir leurs synodes, pourvu qu'il s'y trouvât quelqu'un des officiers royaux. On les remettait dans la jouissance de leurs biens et de leurs dignités ; on rétablissait la mémoire, tant de l'amiral de Coligny, que de leurs autres chefs principaux ; et le roi déclarait qu'il n'avait

point eu de part aux cruautés de la saint Barthelémi. Il était défendu d'inquiéter les prêtres et les moines qui s'étaient mariés ; on reconnaissait leurs enfans pour légitimes, et habiles à succéder aux biens meubles, aux acquêts, et pour les autres biens, ils en pouvaient hériter pareillement, en prenant des lettres de légitimation, qu'on ne leur refusait pas, comme on le voit par le grand nombre qui leur en fut expédié. Enfin, par cet édit remarquable, on leur accorda des chambres mi-parties en chaque parlement, c'est-à-dire, composées par moitié de juges catholiques et de juges calvinistes, afin que leurs causes fussent instruites et jugées par des gens de leur religion.

Ce fut cet édit fatal qui donna l'origine, ou plutôt l'essor à la ligue conçue depuis long-temps, et formée insensiblement dans le sein d'une intrigue ténébreuse. On avait déja vu dans les provinces, et même à la cour, des ligues particulières entre quelques catholiques, qui alarmés des grâces que les calvinistes réunis arrachaient au gouvernement, s'unissaient de leur côté pour faire une espèce de contrepoids, et prémunir leur religion contre les suites d'une condescendance excessive. Mais ces confédérations, outre qu'elles étaient peu considérables en elles-mêmes, n'avaient ni centre de réunion, ni régime suivi. Il fallait un chef qui fût l'ame unique d'un corps aussi étendu que le royaume, qui du moins y imprimât le mouvement à tous les catholiques, et devînt comme un nouveau roi, plus puissant que celui qui en portait le nom. Le duc de Guise, fils de celui qui avait été assassiné au siége d'Orléans, se repaissait de ce projet hardi conçu par le cardinal de Lorraine son oncle, quand la mort de ce prélat en suspendit l'exécution, sans le faire abandonner à son neveu. Toujours il épiait le moment d'éclater avec succès, en liant le sort de sa maison à celui des catholiques : il crut enfin l'avoir trouvé dans leur mécontentement général au sujet du dernier édit.

Des bourgeois de Paris, gens de palais, gens de trafic, gens de métier, peu contens de raisonner,

dans leurs rencontres oiseuses, sur les affaires de l'état et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, où ils traitaient la matière en règle. Les calvinistes leur ayant donné l'exemple de s'engager par des sermens et des souscriptions à la cause commune, ils crurent n'avoir pas moins de droit pour le maintien de l'ancienne religion du royaume. De la capitale, cette pratique se répandit dans les provinces (1). Il ne nous en reste même aucun acte plus ancien que celui de Picardie, le seul d'ailleurs qui se soit conservé dans son entier : mais ce fut encore la politique, ou plutôt l'intérêt privé, et non pas la religion, qui donna l'origine à cette manœuvre de révolte. D'Humières qui commandait en Picardie, était mal avec le prince de Condé, qui par une clause expresse de la dernière paix, devait être mis en possession de ce gouvernement. Le meilleur moyen qu'il imaginât pour lui en fermer la porte, ce fut d'en lier inséparablement la noblesse à son propre sort, sous prétexte de ne rien souffrir qui pût préjudicier à la foi. Il dressa donc une formule de serment, et la présenta aux gentilshommes, qui presque tous bons catholiques, et fort attachés à leur commandant, signèrent sans difficulté. Ainsi commença la sainte union, c'est-à-dire, la ligue qui en premier lieu, suivant les monumens les plus sûrs, entraîna la Picardie entière, villes et campagnes, et qui en peu de temps produisit les mêmes effets dans les autres provinces.

Cet engagement mémorable était conçu en ces termes : Au nom de la sainte Trinité, nous nous obligeons à employer nos biens et nos vies pour le succès de la sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui voudront y mettre obstacle. Quiconque l'embrassera sera sous sa sauve-garde, et en cas qu'il soit attaqué ou recherché, nous prendrons sa défense, même par la voie des armes, contre quelque personne que ce soit. Si quelqu'un, après avoir fait le serment, vient à y renoncer, il

(1) De Thou, l. 63. D'Avil. l. 8.

sera traité comme rebelle, réfractaire à la volonté de Dieu, sans qu'on puisse jamais inquiéter ceux qui auront servi à sa punition. On élira au plutôt un chef, à qui tous les confédérés seront tenus d'obéir, et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous ferons tous nos efforts, chacun selon notre pouvoir, afin de procurer à la sainte union, des partisans, des armes, et toutes les forces nécessaires. Ceux qui refuseront de s'y engager, seront traités en ennemis, et poursuivis les armes à la main. Le chef seul jugera des différens qui pourraient survenir entre les confédérés; en sorte qu'ils ne pourront qu'avec son aveu recourir aux magistrats ordinaires(1). Ainsi établissait-on un second monarque, devant qui le premier ne pouvait plus être qu'un fantôme.

Il courut en Italie et à la cour d'Espagne, des écrits où l'attentat était porté beaucoup plus loin. Ils proposèrent le duc de Guise pour chef de la ligue, avec obligation aux catholiques de le reconnaître par serment en cette qualité. On ne le représentait pas seulement comme le sujet qui en était le plus digne par son génie, par sa valeur, par son attachement à la foi héréditaire de sa maison; comme le seul général habile qui n'avait jamais eu de liaisons avec les calvinistes, mais on le disait issu de Charlemagne, et l'on qualifiait les Capétiens d'usurpateurs, frappés visiblement de la malédiction divine, dont les uns avaient été privés de sens et de sentiment, d'autres avaient subi une captivité infamante: la plupart énervés et réduits à une langueur honteuse, étaient morts à la fleur de leur âge, sans laisser de successeurs. Et sous ces règnes malheureux, poursuivait-on avec une malignité tout assortie aux circonstances, le royaume est devenu la proie des manichéens, des albigeois, des pauvres de Lyon, des impies et des sacriléges de toute espèce. Aujourd'hui enfin, la paix et la faveur qu'on vient de prostituer aux huguenots, ne peuvent que mettre

(1) Mém. de Marguer. t. 1. Dupleix, t. III, p. 207.

le

le comble à la calamité, si l'on ne saisit cette occasion-là même pour restituer le sceptre à la postérité de Charlemagne.

En conséquence, les ligueurs arrêtaient qu'en toute rencontre, en chaire même et au confessionnal, ceux du clergé s'élèveraient contre les priviléges accordés aux sectaires, et induiraient le peuple à les empêcher d'en jouir; que les ecclésiastiques prendraient langue des prélats, qui recevraient eux-mêmes les instructions du duc de Guise, lequel se chargerait de tout l'odieux, et dévouerait sa personne à la haine des religionnaires, afin de la rendre d'autant plus chère aux catholiques. Ils convinrent aussi de faire assembler les états à Blois, ville ouverte et sans défense; de ne choisir dans les provinces que des députés aveuglement dévoués au pape, ainsi qu'à la foi catholique; d'y lever des troupes, parmi lesquelles il y aurait un nombre de soldats déterminés qui s'engageraient, par serment, à faire en temps et lieu tout ce qu'on leur commanderait, et de les faire paraître à point nommé autour de Blois avec celles qu'on leverait dans les pays étrangers, afin de donner à la requête tout le poids convenable. Si quelqu'un s'opposait aux résolutions des états, en cas que ce fût un prince du sang, on devait le déclarer inhabile au trône, et tout autre seigneur devait être puni de mort. Il fut même arrêté, qu'on enleverait l'héritier présomptif de la couronne, le dernier des fils de Catherine, et qu'on lui ferait son procès comme à un criminel de lèse-majesté divine et humaine, pour avoir extorqué du roi son frère des conditions favorables aux hérétiques; après quoi le duc de Guise, que les états auraient mis seul à la tête des armées et des affaires, ferait condamner juridiquement tous les complices de Monsieur, puis, de l'aveu du pape, comme autrefois Pepin à l'égard de Chikléric, renfermerait le roi dans un monastère pour le reste de ses jours.

Ce fut la légéreté de Henri III qui porta le duc de Guise à ces extrémités, ou qui accéléra du moins

sa défection. Il l'avait aimé autrefois, jusqu'à lui dire un jour, en l'embrassant avec tendresse, et en faisant allusion au mariage que ce prince s'était flatté de contracter avec Marguerite de Valois: Plût à Dieu que vous fussiez mon frère! Mais au retour de Pologne, ce léger monarque ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le frère du roi, et dans le roi de Navarre dont alors il rechercha les bonnes grâces. Voyant donc qu'il n'avait rien à espérer du côté de la cour, où l'on affectait même de lui donner toutes sortes de désagrémens, il eut tout son recours à la faveur populaire qu'il était si propre à captiver. Héros qui ne connaissait ni difficultés, ni périls; le plus versé du royaume dans la connaissance de l'art militaire à l'âge de trente ans, et déjà signalé par des prodiges de valeur et de génie, tant à la défense des places que dans les batailles rangées, il attirait sur lui les regards de toute la France, et avait comme enchanté les peuples qui en étaient idolâtres. Son aspect seul, sa taille et son port, tels qu'on les attribue aux héros, la beauté de son visage, bien moins altérée qu'ennoblie par la blessure qu'il y avait reçue au sein de la victoire, et qui lui fit donner le surnom de Balafré, son air fier et toutefois plein de douceur et d'affabilité, inspiraient tout ensemble l'amour et la crainte, la confiance et la réserve, une sorte de vénération religieuse.

Depuis long-temps les Français ne séparaient pas les intérêts de sa maison, de ceux de la religion catholique. Il les avait d'autant mieux confirmés dans cette prévention, que toutes ses vertus étaient éclatantes, et ses vices couverts d'une dissimulation si profonde, que la franchise et l'ingénuité semblaient former le fond de son caractère. Civil, prévenant, populaire, toujours prêt à obliger ceux qui s'adressaient à lui; partageant les incommodités de la guerre avec le dernier des soldats; libéral jusqu'à ne rien avoir qui ne fût également à ses amis et à ses créatures; incapable de nuire, même à ses plus grands ennemis, autrement que par les voies de l'honneur,

il ne songeait néanmoins qu'à lui-même, n'aimait véritablement personne, et ne faisait du bien à ceux qui lui paraissaient les plus chers, que pour parvenir aux fins de son ambition, la plus insatiable qui fut peut-être jamais : mais toujours impénétrable, jusque dans son faible pour les femmes, qu'il tournait habilement vers son but, il était aimé et adoré de la multitude, et faisait au moins l'admiration de ceux qui ne l'aimaient pas. Ennemi d'autant plus terrible pour Henri III, que le monarque était sur-tout dépourvu des qualités qui brillaient dans son sujet et son rival ; actif, inébranlable et déterminé, incapable d'être arrêté par les barrières même du trône ; moins dangereux encore par ses attaques régulières, qu'en cas de revers par sa témérité et sa présomption.

Tout alla au gré du duc dans l'assemblée des états, ou du moins dans les résolutions qui furent prises en conséquence. On révoqua le dernier édit si favorable aux réformés ; on défendit l'exercice de leur religion, et l'on enjoignit à leurs ministres de sortir du royaume. On fit ensuite signer la ligue aux députés. Le roi, à la vérité, voyant le danger de cette seconde souveraineté qui s'établissait en France, s'en fit déclarer chef : mais ce monstre dès là naturalisé, pour ainsi dire, perdit ce qu'il avait d'horrible aux yeux des meilleurs sujets, et prit toute la faveur nécessaire aux vues de son premier guide, peu inquiet de le remettre sous sa main quand les conjonctures le demanderaient. Cependant les sectaires furieux du résultat d'une assemblée qu'ils avaient demandée les premiers, reprirent les armes, et replongèrent le roi dans les embarras, qui lui devenaient de jour en jour plus insupportables. Agissant toujours au hasard, et sur le besoin du moment, il donna au mois de Septembre un nouvel édit de pacification, daté de Poitiers, et accompagné d'articles secrets passés à Bergerac, le tout peu différent de l'édit de Mai, qui avait donné lieu à la ligue : nouveaux murmures par conséquent parmi les ligueurs, et nouvelles manœuvres de la

part de leur chef réel, pour rendre suspect celui qui ne l'était que de nom.

Ainsi le moyen qu'avait choisi le roi pour calmer les troubles, ne servit pas seulement à les augmenter, mais rendit les huguenots beaucoup plus redoutables qu'auparavant. La ligue les unit plus étroitement que jamais entre eux, et avec tous les protestans étrangers, qui formèrent une contre-ligue pour les secourir. Elle divisa les catholiques, dont les uns s'armèrent, à ce qu'ils prétendaient, pour assurer leur religion; les autres, pour défendre l'autorité royale, et la loi fondamentale de la succession qu'on voulait renverser. Enfin elle réduisit le roi à de telles extrémités, qu'afin de remettre les catholiques rebelles dans leur devoir, il réunit ses forces avec celles des hérétiques. L'horrible parricide qui se commit à cette occasion sur sa personne, loin d'écraser les religionnaires, unis alors comme nécessairement aux catholiques demeurés fidèles, ou détrompés par l'énormité de cet attentat, leur acquit une existence plus assurée et plus avantageuse qu'ils ne l'avaient jamais eue.

Auparavant, le roi Henri III, pour se prémunir contre tant de dangers, en attachant à la cour les grands du royaume, établit un ordre composé de cent personnes de la première noblesse, dont neuf prélats, quatre-vingt-sept chevaliers et quatre grands officiers, qui tous devaient être catholiques, et s'engager, par serment, à exposer leurs biens et leur vie pour la défense de leur religion (1). Il lui donna le nom du Saint-Esprit, et en fixa la fête à la Pentecôte, jour auquel il était né, avait été élu roi de Pologne, et avait hérité de la couronne de France. Cette idée lui était venue à son retour de Pologne, en passant par Venise, où le sénat lui fit présent, comme au chef de la maison de France, d'une constitution originale, par laquelle Louis d'Anjou, prince de la même maison et roi de Sicile, avait institué en 1552 un ordre militaire du Saint-Esprit,

(1) Journ. de Henri III.

dont tous les autres monumens avaient été éteints par les révolutions survenues après la mort de ce prince. Ce ne fut néanmoins que plus de quatre ans après son avénement à la couronne de France, que Henri III l'établit dans ce royaume en 1579, pour l'opposer aux violences de la ligue. On nomma ces chevaliers, commandeurs, parce que le roi avait eu dessein d'attribuer des commanderies à chacun d'eux, comme en Espagne ; ce qu'empêcha la cour de Rome, sollicitée par le clergé de France.

Grégoire XIII entreprit dans le même temps de rétablir en occident l'ordre de saint Basile, qui avait compté jusqu'à cinq cents monastères dans le seul royaume de Naples, et que le défaut de surbordination avait entraîné dans un relâchement qui l'avait presque anéanti. Il ordonna que tous les Hiéronimites qui restaient en occident, ne formeraient plus à l'avenir qu'une même congrégation, et seraient soumis à un même abbé ; puis il leur accorda beaucoup de priviléges, en leur laissant encore suivre le rit grec. Entre les établissemens avantageux à la religion que ce pape fit sans nombre, on compte dans cette seule année vingt colléges ou séminaires fondés sous tous les climats et pour toutes les nations ; à Rome, pour les Anglais, les Allemands, les Grecs, les maronites, les juifs, les athées repentans, et à Lorette pour les Sclavons ; puis dans l'Allemagne même, dans la Bohème, dans la Moravie, la Lithuanie, la Transilvanie, et jusqu'au Japon.

Deux années auparavant, Jean de la Barrière, abbé de Feuillans au diocèse de Rieux, dirigé par Arnaud d'Ossat, alors secrétaire de l'archevêque de Toulouse, et depuis cardinal, établit la réforme de l'ordre de saint Bernard, à laquelle il donna le nom de son abbaye, dont néanmoins tous les anciens religieux refusèrent de l'embrasser. Il fut même quatre ans sans trouver aucun disciple qui voulût imiter ses austérités rigoureuses ; en sorte qu'il songeait à s'aller confiner seul dans le fond de quelque forêt, quand d'Ossat releva son courage ;

et lui persuada d'attendre en paix les momens du Seigneur, qui répandit enfin sur la persévérance du pieux abbé l'abondance des bénédictions célestes.

Grégoire XIII qui soutenait sur le saint siége les vertus éminentes qu'il y avait portées, ne pouvait manquer de tenir la main à l'exécution des sages décrets de son saint prédécesseur. Le calme rétabli dans l'université de Louvain par les dernières conclusions qu'elle avait prises en faveur de la bulle de Pie V, y avait subsisté, tandis que le duc d'Albe, vainqueur et vengeur terrible, avait tenu dans l'effroi et la soumission les novateurs de toute espèce qui s'élevaient ou s'introduisaient dans les Pays-Bas; mais malgré la rigueur, et en conséquence même de la rigueur excessive avec laquelle il traitait les hérétiques et les rebelles les plus qualifiés, les sectes de Luther, de Calvin, des anabaptistes même, divisées de sentiment, mais très-unies d'intérêt contre l'église et l'état, prirent enfin le joug en horreur, rompirent tous les freins, et le contraignirent d'abandonner les rênes du gouvernement.

Les gueux de mer, ainsi appelés par analogie à la première confédération des gueux, c'est-à-dire, les pirates flamands enrichis sous le pavillon de la reine d'Angleterre, s'emparèrent du port de la Brille, et de toute l'île qui porte ce nom, à l'embouchure de la Meuse, sans qu'il fût désormais possible au duc d'Albe de les en déloger. Tel fut le vrai berceau de la république de Hollande, flottant à sa naissance dans le sang des catholiques du pays, qui furent tous égorgés. La Brille s'unit d'abord par une ligue offensive et défensive, avec la ville de Flessingue en Zélande; après quoi les gueux de mer, secourus puissamment par les hérétiques d'Angleterre, de France et d'Allemagne, se joignirent aux gueux du continent; et dès-lors ils entraînèrent toute la Zélande, où le prince d'Orange se cantonna avec une autorité de souverain, et abolit la religion catholique. Enfin, après des faits étonnans d'une valeur et d'une fureur égales dans les deux partis, la flotte espagnole ayant été battue et

presque détruite, le duc d'Albe sollicita et obtint son rappel.

Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, qui lui succéda, ne put compenser par son humanité et sa prudence ce qui lui manquait des *talens* militaires de son prédécesseur, encore qu'il se fût couvert de gloire à la bataille de Lépante. Etant mort, dans ces conjonctures difficiles, sans qu'on lui eût donné un successeur, le conseil d'état saisit par provision les rênes du gouvernement, et quand elles eurent été commises à don Juan d'Autriche, déjà les Belges indociles avaient pris tant de goût à l'administration républicaine introduite par le conseil, qu'on ne put jamais les obliger entièrement à s'en départir. Ils avaient levé des troupes nationales, pour chasser du pays celles d'Espagne; et dans une assemblée générale de toutes les provinces, à la seule réserve du Luxembourg, on avait traité avec le prince d'Orange pour la même fin, sous prétexte de maintenir les libertés de la Belgique. Dès-lors on vit trois partis déchirer la Flandre: l'un, des rebelles démasqués, sous la conduite du prince d'Orange, maître absolu dans la Hollande et dans la Zélande; l'autre, des états, qui avaient armé pour maintenir leur nouveau système de gouvernement contre les troupes espagnoles, et le troisième, de ces troupes qui, sans solde et sans asile, exerçaient tous les brigandages où peuvent induire la vengeance et le défaut de subsistance.

Bientôt ces funestes partis se multiplièrent jusqu'au nombre de cinq. Jean d'Autriche, le héros de Lépante, bien moins accessible à l'effroi, qu'impatient de la contradiction, ne soutint pas long-temps le personnage d'un gouverneur, à qui on n'en laissait que le titre, accompagné de quelques honneurs frivoles. Persuadé qu'on ne soumettrait que par la force des sujets qui s'érigeaient en maîtres, il rassembla les troupes espagnoles, marcha contre l'armée des états, la mit en déroute, et s'empara de plusieurs villes. Les états craignant tout de ce foudre de guerre, offrirent la souveraineté de leurs

provinces au frère du roi de France, qui leur amena dix mille hommes, la plupart calvinistes. Ils reçurent en même temps l'archiduc Matthias, frère de l'empereur, pour gouverner jusqu'à ce qu'on eût entièrement secoué le joug espagnol. Les états prirent encore à leur solde vingt-quatre mille Allemands, commandés par le prince luthérien Jean Casimir de la maison palatine; et à cette occasion, la liberté de religion fut accordée dans toutes les provinces par les intrigues du prince d'Orange, qui plus propre au conseil qu'à la guerre, fondait principalement son espoir sur la ruine de la foi catholique. Il n'y eut que l'Artois, la Flandre wallone, et le Hainaut, qui s'opposèrent à cette clause avec si peu d'effet, que le reste de la Flandre proprement dite arma contre eux sous le nom de gantois, et pour les rendre odieux, leur donna le nom de brouillons ou de mécontens. Ainsi la malheureuse Belgique se trouva-t-elle enfin divisée en cinq partis, celui des provinces révoltées ouvertement sous le prince d'Orange, celui des états généraux, celui des mécontens, celui des gantois, et celui de Jean d'Autriche, qui tenait le Luxembourg avec le comté de Namur, et qui en butte à tous les autres, se retrancha sur cette dernière place, en attendant des renforts : mais une mort prématurée l'enleva avant qu'il en eût reçu. Il s'était donné pour successeur son neveu le duc de Parme, fils de la duchesse qui avait gouverné avec beaucoup de prudence avant le duc d'Albe. Sur cet aperçu, et sans que nous tentions de débrouiller le chaos qu'enfanta cette lutte interminable, ou ce déchaînement alternatif de la tyrannie et de l'anarchie, durant lesquelles les villes et les provinces passaient tour à tour sous la domination de tant de partis acharnés à se détruire; sur ce simple aperçu, on se figurera aisément tout ce que l'ordre public et la religion eurent à souffrir. Louvain, pris et repris comme bien d'autres villes, changea souvent de maître et de tyran, et fut longtemps un séjour de désolation et de la plus énorme confusion.

Baïus demeura inviolablement attaché à son souverain légitime ; il eut le courage de s'opposer hautement, et même par écrit, aux sermens de fidélité qu'exigeaient les factieux. C'est un juste hommage que nous lui rendons volontiers ; et plût à Dieu que nous pussions attester pareillement sa fidélité à l'égard de l'église ! Mais la guerre et les factions qui faisaient languir toutes les autres affaires, la vigilance des évêques occupée tout entière à garantir leurs peuples des erreurs de France et d'Allemagne, et sur-tout la retraite du terrible duc d'Albe, laissaient un champ libre à sa passion pour les nouveautés, qu'il n'avait désavouées que de bouche.

Il scandalisa d'abord tous les catholiques, en se prêtant aux recherches de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde. Marnix, confident du prince d'Orange, et savant calviniste, ne voyant qu'un pas de distance entre Baïus et Calvin, entreprit de le lui faire franchir, et de réunir ce demi-calvinisme au calvinisme rigoureux (1). A la première invitation, le docteur de Louvain accorda que l'unique règle, l'unique pierre de touche, l'unique juge de toutes les traditions ecclésiastiques, était l'écriture sainte ; qu'il fallait s'embarrasser peu de la tradition, de tout ce que dit, soit Augustin, soit Donat, mais s'attacher uniquement à la parole de Dieu, tant pour discerner la véritable église, que pour juger de ses dogmes et de ses sacremens. Baïus donna les mêmes espérances sur ce qui restait à concilier dans les deux sectes, et mollit même sur des textes qui concernaient la présence réelle : il s'approcha lui-même des hérétiques, sous prétexte de les rapprocher de l'église. Le tourbillon où bientôt la guerre replongea le sieur de Sainte-Aldegonde, surintendant des finances de sa faction, épargna au monde chrétien la consommation de ce scandale. Cependant Baïus croyait parer à tout par ses apologies ; il lui en fallut une pour répondre au père Horance, savant cordelier, qui lui reprochait d'avoir trahi la cause

(1) Baian. p. 200. Epist. Marn. Baïo, 5 Nov. 1577.

des catholiques ; il en fit une autre pour donner quelques couleurs plausibles à ses relations équivoques avec Sainte-Aldegonde. C'est la sixième apologie de sa doctrine, sans compter celles qu'il a composées par la suite. Jamais auteur ne se justifia davantage, et ne fut moins justifié.

Quand il vit le tumulte des armes s'éloigner de Louvain, et le reste de la Flandre en proie à la division, il tourna directement ses batteries contre la bulle qui avait condamné ses fameuses propositions, et ameuta contre elle tous ses sectateurs, devenus plus fiers et plus nombreux que jamais depuis qu'il se trouvait au comble des honneurs académiques : il avait été institué coup sur coup chancelier, et conservateur des priviléges de l'université. Là, on criait que la bulle était supposée ; ici, qu'elle avait été obtenue du feu pape par obreption, et qu'elle serait bientôt révoquée par Grégoire XIII, dont on exaltait les lumières avec affectation ; par-tout on la représentait comme une condamnation de la doctrine la plus pure, et comme un monument indigne du siége apostolique. Les progrès de la séduction furent d'autant plus rapides, que la confusion universelle mettait la puissance ecclésiastique et la séculière également hors d'état de s'y opposer. Les orthodoxes ne purent qu'implorer le secours du roi d'Espagne et du souverain pontife, qu'ils informèrent des prétextes artificieux dont les nouveaux ennemis de l'église couvraient leur révolte contre ses décisions. Ils représentèrent que le meilleur moyen de les réprimer, ou de les déconcerter, c'était de leur ôter toute espérance de voir révoquer la bulle de Pie V, en la déclarant vraiment émanée de ce pontife, et en la faisant publier de nouveau à Louvain, après qu'elle aurait été confirmée par son successeur. En conséquence, l'ambassadeur d'Espagne à Rome reçut ordre de son maître d'appuyer fortement cette demande auprès du saint père.

Le pape Grégoire en sentit toute la justice, et n'apprit qu'avec indignation les menées perfides des

baïanistes opiniâtres contre la bulle de son saint prédécesseur. Dès le 29 Janvier 1579, il publia une constitution confirmative de la bulle *Ex omnibus afflictionibus*, qu'il y inséra tout entière. La constitution commence par ces mots, *Provisionis nostræ, etc.* Il est de notre prévoyance de constater au besoin les décisions de nos prédécesseurs, sur-tout quand la conservation de la foi catholique le requiert. C'est pourquoi, poursuit-elle, nous avons inséré dans ces présentes la teneur des lettres de Pie V, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, telles que nous les avons trouvées dans son registre. Après cette transcription, nous voulons, reprend le pape Grégoire, qu'on y ajoute par-tout la même foi qu'à l'original; et si quelqu'un osait contrevenir à ce témoignage, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant, etc.

Grégoire XIII ne voulant pas que par un ménagement reconnu dangereux, sa constitution éprouvât le même sort que la bulle de Pie V, qui avait épargné la honte de sa promulgation à Baïus et à Jean de Louvain, résolut de la faire publier solennellement, et de tirer encore de Baïus une rétractation formelle et par écrit. Il commit cet office au père Tolet, jésuite espagnol, son prédicateur ordinaire, et l'un des plus profonds théologiens de son temps. Tolet avait au même degré le talent des affaires, de la médiation, et tant de qualités éminentes pour le conseil, qu'on l'obligea, long-temps avant qu'il fût élevé au cardinalat, de prendre un appartement au palais pontifical, où le retinrent six papes consécutifs pour être plus à portée de le consulter. Il était dans une si haute réputation d'habile théologien et de médiateur persuasif, que le roi son souverain le demanda nommément au pape pour l'affaire du baïanisme, comme le plus propre à terminer ces longs troubles.

Baïus n'eût fait que de vains et dangereux efforts contre un ministre si bien autorisé, doux et modeste à la vérité, mais d'une fermeté et d'une exactitude à ne se départir en rien de ses instructions,

très-pénétrant, et parfaitement au fait de la question, pour avoir suivi, en qualité de consulteur, l'examen fait à Rome des propositions condamnées sous Pie V. L'accusé prit sans balancer le parti de la soumission, de la déférence même, et d'une confiance, au moins affectée, dans les lumières et la droiture du commissaire apostolique. Il lui dit néanmoins qu'entre les propositions condamnées, il y en avait quelques-unes qui ne lui paraissaient pas dignes de censure, et témoigna craindre que ces questions n'eussent pas été discutées avec toute la maturité convenable : mais le commissaire lui fit un récit si bien circonstancié de toutes les procédures faites à ce sujet, et auxquelles il avait assisté, que Baïus fut convaincu, à ce qu'il certifie lui-même, de la régularité de cet examen. Il alla plus loin : il reconnut que les propositions qu'il prétendait susceptibles d'un bon sens, méritaient, dans le sens où il les avait enseignées, et qu'il avouait encore, quelqu'une des qualifications énoncées dans la bulle, et qu'elles étaient fort éloignées du sens de saint Augustin, ainsi que des autres pères. En un mot, Baïus atteste lui-même, qu'il demeura convaincu que ses propositions étaient véritablement condamnées dans le sens naturel de ses écrits ; et il convint tellement de l'équité de la censure, qu'il se rendit à tout ce que Tolet exigea pour la publication et l'acceptation de la bulle.

Ces préliminaires se passèrent tout entiers entre le commissaire et l'accusé, afin d'épargner à celui-ci tout ce qu'il était possible d'une publicité humiliante (1). Ensuite on assembla la faculté de théologie, avec tous les licenciés, bacheliers et autres étudians. Après qu'on eut lu les lettres de créance du commissaire apostolique, et la nouvelle bulle, le commissaire, adressant d'abord la parole à Baïus, chancelier de l'université, lui demanda s'il ne reconnaissait point que ses écrits continssent des propositions énoncées dans la bulle, et qu'ils les

(1) Act. Facult. Lov. ad. an 1580.

contenaient dans le sens condamné. Baïus ayant répondu qu'il le reconnaissait, Tolet lui demanda s'il condamnait ces propositions, et toutes les autres qu'on venait de lire. Je les condamne selon l'intention de la bulle, répondit Baïus, et de la même manière qu'elle les condamne. Le commissaire, content du chancelier, porta la parole à toute l'assemblée, et demanda si tous ceux qui étaient présens recevaient la bulle avec respect, et condamnaient tous les articles qui s'y trouvaient condamnés. Les docteurs répondirent d'une voix unanime, qu'ils condamnaient purement et simplement ces articles; qu'ils recevaient la bulle, et l'observeraient religieusement. Après quoi les licenciés et les autres assistans s'écrièrent : Nous condamnons les propositions, nous recevons la bulle avec soumission, et nous promettons de lui obéir. La salle retentit d'acclamations long-temps réitérées, qui marquèrent autant la sincérité de la soumission, que la joie qu'on avait de voir l'ancienne doctrine triompher de la nouveauté.

Il n'était plus question que de tirer une rétractation signée de la main du chancelier : mais Baïus n'aimait pas les souscriptions, et s'il avait promis jusque là tout ce qu'on avait voulu, il n'avait encore rien voulu signer de ce qu'il avait promis. Soit crainte ou repentir de sa part, soit ascendant et dextérité dans le commissaire, Baïus enfin se montra tout différent de lui-même, et donna un désaveu signé qui surpassa toutes les espérances. Il était conçu en ces termes: Je reconnais et déclare qu'au moyen des communications que j'ai eues avec le révérend père François Tolet, touchant plusieurs opinions et propositions autrefois proscrites par notre saint père le pape Pie V d'heureuse mémoire, et depuis condamnées tout de nouveau par le pape Grégoire XIII, j'ai été touché jusqu'à me persuader intimement, que cette condamnation est très-juste et très-légitime, qu'elle n'a été faite qu'après une mûre délibération et un examen très-exact. Je confesse aussi, que dans quelques-uns des livres que

j'ai composés autrefois, et publiés avant que ces condamnations fussent émanées du saint siége, plusieurs de ces propositions sont contenues et enseignées même dans le sens auquel elles ont été condamnées. Enfin je déclare qu'à présent je renonce à toutes ces opinions, que j'acquiesce à la condamnation que le saint siége en a portée, et que je suis dans la résolution sincère de ne les plus enseigner, ni avancer, ni défendre (1).

Après une rétractation si précise, dont l'auteur reconnaissait que ses propositions avaient été mûrement examinées, et condamnées par deux papes dans le sens auquel il les avait enseignées et réellement insérées dans ses livres, qu'elles étaient condamnées justement, quant au fond même des choses, il semblait qu'il se fût ôté, avec tous les subterfuges, toute tentation de revenir jamais sur ses pas : mais soit inconstance et mauvais conseil, soit opiniâtreté et mauvaise foi, l'année ne se passa point sans qu'il ne relevât le pivot de son système, si l'on peut s'exprimer ainsi, et qu'il ne débitât de nouveau, dans des thèses publiques, que l'homme ayant été créé pour faire le bien, comme les oiseaux pour voler, il lui était aussi impossible de bien faire depuis la ruine de ses forces, qu'à l'oiseau de voler sans ailes. Ses partisans ténébreux décriant la bulle de tous côtés dans leurs libelles anonymes, répandirent que les foudres de Rome ne tombaient que sur des fantômes, et ne pouvaient imprimer de flétrissure à des propositions qui n'exprimaient que la doctrine de saint Augustin. Ils voulaient qu'on donnât à chacune sa qualification propre, et qu'on rejetât ces censures respectives et confuses, incapables, disaient-ils, de diriger la foi chrétienne. Ils prétendaient que la bulle méritait tout au plus ce silence respectueux, qui n'oblige qu'à une réserve de bienséance, sans rien prendre sur le jugement, ni l'adhésion intérieure. Ainsi fut ébauché le labyrinthe de chicanes, où le sémi-calvinisme, sous d'autres

(1) Baïan. p. 152, App. n. 10.

noms, se retrancha si bien contre les foudres du Vatican, qu'il en évita au moins les atteintes les plus infamantes, et, malgré l'église, parut toujours faire partie de l'église.

L'hérésie plus effrontée en Angleterre, où elle siégeait sur le trône, y exerçait ses fureurs à face découverte, et n'observait plus aucun ménagement. Assez long-temps Elisabeth s'était bornée à rendre des édits contre les catholiques de ses états, sans les mettre à exécution, autrement que par les amendes et la confiscation des biens, ou du moins sans se teindre de sang hors des rencontres peu fréquentes où sa politique ombrageuse armait sa religion. Elle avait même souffert que les catholiques fissent célébrer les saints mystères dans leurs maisons : mais cette même politique lui ayant persuadé depuis, que les princes lorrains, tout-puissans parmi les catholiques de France, tramaient pour lui enlever sa prisonnière la reine Marie d'Ecosse, et la marier à don Juan d'Autriche, elle eut peur qu'ils ne fussent secondés par les catholiques d'Angleterre, et prit le parti de faire exécuter à la rigueur les lois rendues contre eux. Ces lois déclaraient criminels de lèse-majesté, tous les prêtres catholiques, et nommément les Jésuites particulièrement en butte à cette ennemie de l'église; puis en général quiconque engagerait les Anglais à quitter la réforme, et tous ceux même de cette nation qui recevraient les prédicateurs de l'ancienne doctrine (1).

La première victime de cette sévérité, fut un prêtre nommé Cuthbert Mayne, qui fut condamné dans les formes, et martyrisé dans le bourg de Saint-Etienne en Cornouaille (2). Un gentilhomme, nommé Trugion, chez qui logeait ce saint prêtre, fut dépouillé de tous ses biens, et condamné à une prison perpétuelle. Alléchée par ces sanglantes prémices, et cherchant jusque dans les états étran-

(1) Cambd. Annal. Elis. ad an. 1571. Sander. de Vis. Monarch. in fin. (2) Sander. ad an. 1577.

gers à multiplier ses victimes, Elisabeth envoya lâchement en France et en Italie des traîtres gagés qui feignaient de fuir l'Angleterre pour cause de religion, et qui se liant avec leurs compatriotes réfugiés pour la même cause, leur arrachaient leurs secrets, puis en informaient la reine, dont souvent les soupçons allaient encore plus loin que les délations de l'espionnage (1). Tous les catholiques que ces vils délateurs lui indiquaient dans son royaume, elle les faisait incontinent arrêter. Et qui pourrait compter le nombre des martyrs que fit immoler cette basse manœuvre ?

On lui apprit qu'entr'autres, Edmond Campien, Radulfe Skerwin et Alexandre Briant, prêchaient en secret la foi romaine en Angleterre (2). Tous trois étaient Jésuites : la rigueur des recherches fut proportionnée au prix de la proie, et accompagnée du succès. Un traître, nommé George Eliot, révéla que Campien logeait dans la maison d'un seigneur catholique ; ses deux compagnons furent découverts par des voies semblables, et tous trois étroitement renfermés chacun dans son cachot particulier. Afin de les rendre plus odieux qu'ils ne l'eussent paru à bien des Anglais, sous le seul titre de papistes ou de catholiques, on les accusa de conspiration contre la reine, et les juges se transportèrent à la tour de Londres où l'on tenait Campien, pour l'interroger en particulier. Le confesseur, sans plus s'étonner de leurs menaces que de leurs interrogations captieuses, montra par toute la sécurité de l'innocence, et par la suite uniforme de ses réponses, que les faux crimes qu'on lui imputait ne se croyaient pas plus qu'ils n'étaient prouvés, et que son crime réel était sa religion. Toujours, leur dit-il, j'ai prié avec toute l'ardeur dont je suis capable, pour le salut de la reine, pour la prospérité de son règne, et je ne cesserai jamais de le faire tant qu'il me restera un souffle de vie. Et comme on lui eut demandé de quelle reine

(1) De Thou, liv. 74. (2) Sacchim. Hist. Soc. Jés. part. 5, l. 1.

il voulait parler : C'est d'Elisabeth votre reine et la mienne, leur répliqua-t-il avec une promptitude et un air de candeur qui les confondit. Il n'en fut pas moins condamné, et jusqu'au dernier moment de l'exécution, il ne cessa point d'exhorter les assistans à rentrer dans le sein de l'église. On l'étrangla, puis on lui coupa la tête, et l'on partagea son corps en quartiers. Ses deux compagnons subirent le même supplice.

Quelque temps après, la persécution devint encore plus violente à l'occasion d'une conspiration véritable tramée contre Elisabeth par Guillaume Parr, gentilhomme catholique du pays de Galles. Cet esprit exalté par les effervescences d'un faux zèle, avait consulté, étant à Paris, le père Wiat, jésuite, sur le projet qu'il avait conçu d'exciter des soulèvemens en Angleterre, afin de ramener ce royaume à l'obéissance de l'église (1). Ce Jésuite, homme d'un sens droit et très-ferme dans les bons principes, tâcha de lui faire sentir tant le péril que l'inutilité de son projet, et sur-tout la grandeur du crime que l'on commet toujours en troublant la tranquillité publique, et en attaquant l'autorité légitime, quand il s'agirait même du bien de la religion. Parr, à demi convaincu, rencontra malheureusement dans quelques-uns de ses compatriotes, des imaginations aussi creuses et aussi noires que la sienne. Il méprisa ce que lui avait dit le Jésuite, suivit son premier dessein, retourna dans son pays pour s'y faire des complices, fut découvert, condamné et mis à mort comme coupable de haute trahison. Cet événement fit renchérir sur tout ce qu'on avait encore exercé de rigueur dans les persécutions anglicanes. Le parlement ordonna par un statut authentique, à tous les prêtres, de sortir du royaume dans quatre jours, sous peine d'être traités, à ce terme, comme coupables de haute trahison. Ceux qui les recevraient, ou les recéleraient, étaient condamnés comme coupables de félonie. On statuait encore, que ceux qui se trou-

(1) Cambd. Annal. Reg. Elis. ad an. 1584. De Thou, l. 79.

vaient dans les séminaires étrangers, s'ils ne revenaient dans six mois, et ne faisaient leur soumission devant un évêque anglican, ou un juge de paix, seraient aussi regardés comme coupables de haute trahison; que ceux qui directement ou indirectement enverraient de l'argent à ces séminaristes, seraient dépouillés de tous leurs biens, et bannis à perpétuité; enfin, que tous ceux qui auraient connaissance de quelque prêtre papiste, et nommément de quelque Jésuite caché dans le royaume, s'ils ne le dénonçaient pas sous quatre jours, seraient condamnés à une amende, et mis en prison. On peut se figurer, sans que nous en retracions l'horrible tableau, quels flots de sang fit couler cette injustice, revêtue des formes et de tout l'appareil de la justice.

Les affaires de la religion prenaient dans les Pays-Bas, ou du moins dans les provinces les plus reculées vers la mer, un cours presque aussi fâcheux que dans les îles britanniques (1). Les sectaires pleins d'audace, jusque dans la ville d'Anvers, entreprirent d'arrêter à main armée une procession du saint sacrement, à laquelle assistait l'archiduc Matthias, avec tous les catholiques. Ceux qui escortaient les bannières voulant forcer le passage, les hérétiques tirèrent sur eux, renversèrent deux hommes, mirent les autres en fuite, et bientôt toute la procession fut dissipée. Un grand nombre des plus considérables, et l'archiduc lui-même, furent poussés dans l'église, d'où on ne laissa sortir le prince qu'après un assez long temps, et comme par grâce. Quant aux autres, les séditieux déclarèrent qu'ils ne les mettraient point en liberté, que le magistrat n'eût banni deux cents, tant chanoines que prêtres et religieux, qu'ils marquèrent. Sur le refus qu'on en fit, ils saisirent d'eux-mêmes les deux cents proscrits, et les traînèrent hors de la ville. Tout ce que l'archiduc put obtenir ensuite par ses plaintes et par ses menaces, fut qu'on aurait liberté de conscience dans la ville, et qu'on laisserait quelques églises aux catholiques, à l'excep-

(1) Strada, de bell. Belg. l. 1, dec. 2. De Thou, l. 68.

tion des chapitres et des monastères. L'année suivante 1580, cette faction, toujours plus audacieuse et hautement révoltée, tint dans la même ville une assemblée nombreuse, où il fut conclu qu'il fallait renoncer entièrement à l'obéissance du roi d'Espagne.

La révolte et le fanatisme avançaient d'un pas égal dans toutes les contrées de la malheureuse Belgique (1). Dans la Gueldre, un misérable, à qui l'on ne connaît point d'autre surnom que celui du lieu de sa naissance, l'impudent Jean-Guillaume de Ruremonde, osa publier qu'il était suscité de Dieu pour relever la foi pure des anabaptites, et rétablir le royaume de Munster. Il fit un livre pour autoriser la pluralité des femmes parmi ses sectateurs, qu'il ne laissait pas de qualifier citoyens de la nouvelle Jérusalem, éclairés seuls des lumières de la divinité, et destinés à l'empire de l'univers, comme autrefois les Israélites à la conquête de la terre promise. Il disait publiquement que Dieu lui avait remis l'épée de Gédéon, afin de faire à ses disciples un partage égal des biens du monde, qui n'appartenaient qu'à Jésus-Christ et aux vrais fidèles. Sous ce prétexte, il permettait le larcin, toute sorte de pillage et de brigandage. Il y eut quantité de personnes, sur-tout parmi la noblesse, qui furent non-seulement dépouillées de leurs biens, mais outragées et massacrées avec une cruauté barbare. Ces désordres duraient depuis plus de cinq ans, lorsque le duc de Clèves réussit à faire arrêter le perturbateur fanatique, qui fut brûlé à petit feu, sans donner le moindre signe de repentir.

La majesté du diadème était violée avec impudence par toutes ces réformes hypocrites, qui au fond n'avaient rien de sacré que la licence et l'affranchissement de toute dépendance. Cependant Philippe II ajoutait à sa puissance, déjà si formidable, tous les anciens domaines et toutes les riches conquêtes des rois de Portugal. Le jeune roi Sébastien, l'esprit encore tout plein des idées de chevalerie

(1) De Thou, l. 71, ad an. 1580.

qu'il avait puisées dans les principes d'éducation de son temps, avait porté ses armes en Afrique, sans faire attention à la disproportion infinie de ses forces avec celles des infidèles, qui, après quelques légers avantages de sa part, enveloppèrent sa petite armée, et le confondirent, ainsi que toute la fleur de sa noblesse, dans l'horrible carnage qu'ils en firent sans nulle distinction. Le cardinal don Henri son grand oncle, qui lui succéda étant prêtre, âgé de soixante-sept ans, et très-infirme, laissa le trône vacant de nouveau après dix-huit mois de règne. De tous les prétendans qui ne manquèrent pas de se présenter pour ce grand héritage, celui qui avait le meilleur droit, et dont la postérité l'a si glorieusement recouvré par la suite, c'est-à-dire, le duc de Bragance, marié à Catherine, fille de l'infant Edouard, fils du roi Emmanuel, et issu lui-même, quoiqu'en ligne moins directe, des rois de Portugal, fut celui qui apporta le moins d'obstacle aux prétentions du roi d'Espagne, issu à la vérité de la fille aînée de l'infant Edouard, mais rejeté par les lois fondamentales du royaume, qui excluent de la couronne tous les princes étrangers. Ces lois eurent toute leur force contre le reste des concurrens; mais les armées de Philippe les rendirent nulles pour lui. Le grand prieur de Crato, fils naturel de Louis, deuxième fils du roi Emmanuel, se fit proclamer roi par la populace, et avec quelques troupes levées à la hâte, il osa tenir la campagne devant les vieilles bandes de Castille, commandées par le fameux duc d'Albe, qui eut bientôt dissipé cette faction méprisable. Ainsi Philippe, en 1580, fut généralement reconnu pour souverain des états de Portugal, tant en Europe que dans les Indes.

Ce surcroît de puissance imposa si peu aux Flamands, que le 26 Juillet de l'année suivante, il fut résolu dans les états assemblés à la Haye, de publier les résolutions prises dans la dernière assemblée d'Anvers (1). Parut donc en flamand, en français et

(1) De Thou, l. 74.

en latin, un diplome portant qu'on renonçait à l'obéissance du roi Philippe; qu'il était déchu de la souveraineté de Flandres, et que les peuples y étaient libres du serment de fidélité, en conséquence de la cruauté des Espagnols, et du violement de la foi donnée à la nation flamande; que pour ne pas laisser cependant les provinces sans souverain, on avait élu le duc d'Anjou: mais qu'en Hollande et en Zélande, les actes publics se feraient au nom du prince d'Orange; que par-tout les magistrats, aussi-bien que les gouverneurs, prêteraient un nouveau serment devant les députés des états. Ce manifeste est le titre fondamental de la république de Hollande.

A peine la publication en eut été faite, qu'on renversa les statues du roi d'Espagne; on brisa ses armoiries, on effaça son nom dans tous les monumens, et l'on défendit de le mettre désormais à la tête d'aucun acte; on enjoignit aux gens de la monnaie de ne plus employer son coin; on ordonna aux gouverneurs, aux magistrats, à tous les officiers, de renoncer à son service, et à tous ceux qui tenaient de lui des charges judiciaires ou municipales, d'apporter les lettres de provision pour être lacérées, et d'en demander de nouvelles aux états. Cette consommation de la révolte ne porta pas de moindres coups à la religion qu'à la royauté. Il se commit des désordres sans nombre et sans retenue dans les églises même des meilleures villes, et jusque dans Bruxelles, siége du gouvernement. On y brisa les saintes images, excepté les chef-d'œuvres qui s'y trouvaient en grand nombre, et qu'on fit servir à l'ornement des maisons particulières. On ferma les monastères et les églises, on défendit aux prêtres de célébrer les saints mystères, et successivement on les chassa tous des villes où le parti de l'hérésie et de la rebellion parvenait à se rendre le plus fort; car il eut à lutter long-temps contre l'Espagne, et contre une partie même de la Belgique, avec des dommages et des calamités sans nombre, jusqu'à ce qu'on eût donné la forme et quelque stabilité au gouvernement des sept provinces unies: mais dès ce

P 3

premier éclat, tous les Pays-Bas changerent entièrement de face ; les saintes observances de l'église, tout le culte ancien fut aboli, ou troublé dans les dix-sept provinces ; la liberté de conscience fut ôtée aux catholiques, ou tyranniquement génée.

Les ames pieuses dans toutes les régions, et particulièrement dans les contrées attachées invariablement à la domination des rois catholiques, gémissaient sans cesse devant le Seigneur d'y voir établir l'hérésie, et lui demandaient avec amertume s'il avait abandonné son plus précieux héritage. Thérèse de Cépède, du fond de la Castille et du cloître austère où elle fixait les regards de celui qui rapporte les révolutions même des empires à la sanctification de ses élus, faisait monter au ciel des vœux enflammés pour la conversion des sectaires, pour ces huguenots sacriléges qu'elle ne pouvait nommer sans effroi, pour le triomphe et la consolation de l'église. Par les saintes cruautés de la pénitence, elle s'immolait comme une hostie vivante, ou continuellement mourante, pour le salut de tant d'ames en péril, et s'efforçait en même temps de former à l'église des enfans parfaits, dont les hautes vertus pussent compenser en quelque sorte le nombre de ceux qui lui déchiraient le sein. Elle avait enfin établi, avec la réforme, tout l'esprit dont elle était animée, dans seize monastères de religieuses, et dans quatorze de religieux. L'œuvre du ciel avait pris son cours, malgré toutes les contradictions et les persécutions dont la patience invincible de la sainte institutrice et son admirable confiance en Dieu avaient pu seules triompher. Comme il était de nécessité pour elle, ou de mourir ou de souffrir, c'est-à-dire, comme elle ne pouvait qu'en souffrant pour son Dieu, supporter la prolongation de l'exil qui la tenait éloignée de son Dieu, lorsqu'elle n'eut plus à souffrir, sa consolation fut uniquement de mourir, et celui pour qui elle soupirait ne la lui refusa point.

En faisant la visite de quelques maisons de son ordre, la duchesse d'Albe l'engagea, par le moyen des supérieurs réguliers, à se rendre à Albe auprès

d'elle (1). La sainte arriva malade, et après quelques entretiens avec la duchesse, elle se retira au monastère que les Carmélites avaient dans cette ville. Le lendemain elle communia, et n'ayant fait que languir pendant les huit jours qui s'écoulèrent depuis jusqu'à la saint Michel, 29 de Septembre, elle fut attaquée ce jour-là d'une dyssenterie qui ne la laissa plus douter de sa fin prochaine. Réduite à se mettre au lit, elle demanda aussitôt les derniers sacremens. Avant de recevoir le corps de Jesus-Christ: Mes chères filles, dit-elle aux religieuses éplorées qui l'environnaient, je vous conjure, par l'amour de Notre-Seigneur, d'observer inviolablement vos constitutions, sans vous arrêter aux exemples de cette pécheresse qui va paraître devant Dieu, et qui vous demande le pardon de ses fautes, avec le secours de vos prières. Elle reçut ensuite le saint viatique avec les plus vives ardeurs du saint amour, mêlées d'une componction qui confondit toute l'assemblée. Le lendemain, 4 d'Octobre, elle expira, sur les neuf heures du soir, après une agonie ou un ravissement de quatorze heures entières. Elle était âgée de soixante-sept ans et demi, dont vingt-sept passés parmi les Carmélites anciennes, et vingt dans la réforme de son institution. Son tombeau ayant été ouvert au bout de neuf mois, on trouva son corps aussi entier et aussi frais qu'en l'y mettant.

Comme le jour où mourut sainte Thérèse était précisément celui où l'on fit usage du calendrier grégorien, qui retranchait dix jours de l'ancien mois d'Octobre, le quatrième en fut compté pour le quatorzième, et la fête de la sainte fut fixée par la suite au jour de sa sépulture, qui était le quinzième dans ce nouveau style. Par les suites d'un mauvais calcul, inévitables dans le long cours des siècles, il s'était glissé des erreurs si considérables dans le calendrier, qu'au lieu de célébrer les fêtes dans leur temps, celle de Pâques se trouvait quelquefois dans le second mois lunaire, et serait tombée dans la suite

(1) Ribera, vie de sainte Thérèse, l. 3, c. 15.

au solstice d'été, et jusqu'en hiver. Depuis long-temps on sentait la nécessité de corriger ce calcul, et plusieurs papes l'avaient résolu, mais toujours sans effet. Grégoire XIII l'entreprit enfin, et l'exécuta, sur les remarques des savans de toutes les nations, et principalement sur les mémoires posthumes du médecin Louis Lilio, romain de naissance, et par le moyen du jésuite allemand, Christophe Clavius, profond mathématicien. Quelque utile que fût cet ouvrage, c'était assez qu'il vînt de Rome, pour déplaire aux savans de secte et de faction. Le temps seul put affaiblir leurs préventions haineuses. On vit même les schismatiques de Grèce céder avant les protestans, dont plusieurs s'obstinent encore à retenir le calcul ancien, malgré ses défauts palpables, malgré toute la confusion qu'il répand dans le commerce et la société générale de l'Europe.

Entre les vertus de sainte Thérèse, outre le zèle, tel ou plus grand dans cette religieuse modeste et si retirée, que dans les premiers pasteurs de son siècle, on admire une humilité à peine concevable, qui lui faisait regarder toutes ses sœurs, les religieuses même les plus communes, comme infiniment meilleures qu'elle : hommage qui ne consistait pas dans un langage dévotieux et sans effet, mais dans une intime persuasion qui en toute rencontre se manifestait par les œuvres. Elle regardait véritablement toutes ses sœurs et ses filles même, comme ses supérieures ; elle recevait avec douceur, avec soumission, leur avis, leurs réprimandes, des reproches quelquefois amers, leur prêtait au moins des intentions droites, et quoique ses œuvres fussent évidemment bonnes en elles-mêmes, souvent indispensables et commandées par l'esprit de Dieu dont elle fut si particulièrement l'organe, elle craignait au moins qu'elle n'eût franchi les bornes de la prudence. Quant aux vrais supérieurs de l'ordre, lors même qu'il fut question d'en distraire la partie qui avait embrassé la réforme, et qu'elle eut à souffrir de vraies persécutions, jamais elle ne s'en plaignit, toujours elle s'efforça d'arrêter les murmures des

autres : sans penser qu'elle était l'objet de la persécution, elle se rendait l'apologiste des persécuteurs ; elle soumettait toutes ses inspirations et ses révélations les moins équivoques, à l'obéissance ordinaire. De deux ordres qui lui étaient donnés, comme il arrivait quelquefois, l'un par Jesus-Christ immédiatement, et l'autre par le canal de son supérieur ou de son confesseur, elle ne balançait point à suivre celui-ci de préférence ; elle s'en fit même une maxime fondamentale de conduite, que le divin instituteur du régime hiérarchique daigna ratifier dans plusieurs apparitions.

Ainsi quelque extraordinaire qu'ait été la conduite de l'esprit de Dieu sur une sainte si humble, si cordialement soumise au joug de l'obéissance et de la foi, il n'est que la vaine sagesse du siècle, ou l'impiété bouffonne et libertine, qui en puisse faire l'objet de ses censures. Cette femme vraiment forte, et douée d'un esprit supérieur, avait si peu de pente à la crédulité, et naturellement si peu d'attrait pour les voies extraordinaires, que l'esprit de Dieu fut réduit, pour ainsi dire, à l'y faire entrer de force, et qu'en toute rencontre elle en détournait ses filles. Il nous reste de cette sainte quantité d'ouvrages de spiritualité, qui ne marquent pas moins son intelligence dans les choses de Dieu, spécialement dans le don d'oraison, que l'étendue et la beauté de son esprit, l'éloquence même et les grâces nobles de son style, la pureté de sa diction, qui de ses ouvrages font des livres classiques dans leur langue. Il n'en est point où son caractère plein de sentiment et d'aménité se retrace mieux que dans l'histoire de sa propre vie, composée pour obéir à ses confesseurs, si ce n'est l'histoire plus attachante encore de ses fondations.

Depuis long-temps les évêques de France demandaient à la cour la publication du concile de Trente. Aux derniers états de Blois, ils lui avaient manifesté, avec de nouvelles et très-vives instances, les vœux unanimes du clergé à ce sujet : mais la crainte d'effaroucher les sectaires, et quelques autres considé-

rations politiques, avaient encore fait éluder cette demande. Trois ans après néanmoins parut une ordonnance donnée à Paris, mais nommée ordonnance de Blois, comme rendue en conséquence des mémoires présentés par les derniers états tenus en cette ville, et contenant soixante-quatre articles de discipline ecclésiastique, presque tous puisés dans celle de Trente. Ainsi les décrets de discipline même, sans avoir été publiés en forme dans le royaume, y acquirent, au moins en grande partie, force de loi et de règlement politique ; aussi les vit-on depuis passer pour la plupart, et sous le nom même du concile qu'on n'avait pas cru devoir publier autrement, dans ces instructions canoniques que l'église de France récite chaque jour avec la première heure de l'office divin.

Nos évêques suivant cette voie indirecte, mais efficace, d'établir chez eux la discipline de Trente, tinrent en quatre ans cinq conciles provinciaux, non pour promulguer avec appareil, mais pour faire observer avec exactitude ce que des voisins avantageux faisaient moins de gloire d'observer que de publier (1). Le concile de Rouen, assemblé en 1581 par le fameux cardinal de Bourbon, archevêque de cette ville, ceux de Rheims, de Bordeaux et de Tours, tenus en 1583, et celui qui se tint en 1584 à Bourges, ne respirent visiblement que l'esprit du concile de Trente, comme on peut s'en convaincre par la confrontation : ils n'eurent rien plus à cœur que de le réduire en pratique, tant pour le dogme que pour les mœurs et la discipline, en tout ce qui n'était point arbitraire et relatif aux droits des souverains, qui sont libres en cela d'accorder ou de refuser leur soumision, ou pour parler plus proprement, leur ratification et leur consentement.

Les fruits de cet admirable concile passèrent, avec le zèle de la discipline et de la réformation des mœurs, au delà du vaste océan, jusqu'aux extrémités

---

(1) Labb. Conc. t. xv, p. 822, 848, 945, 1002, 1068.

de l'autre hémisphère (1). A Lima, capitale du Pérou, à peine éclairé des lumières de la foi lorsqu'on la confirmait à Trente, on tint un concile national, où l'on retrouve non-seulement les mêmes dogmes, mais les mêmes règles de conduite et de perfection que dans les plus anciennes églises. Toutefois l'ivraie poussait déjà bien étonnamment dans un champ défriché avec tant de sueurs. Un théologien séduit par une femme, et regardé par les gens du pays comme un oracle, se vantait de converser familièrement avec Dieu, et de connaître par ce moyen les choses les plus cachées. Il annonçait qu'il serait bientôt pape et roi, et qu'il transférerait le saint siége au Pérou; que l'état de l'église devait entièrement changer, pour ne plus croire que des vérités sans ombre, et n'être gouvernée que par des lois faciles, qui supprimeraient la confession, le célibat des clercs, et accorderaient la pluralité des femmes. Cette morale affreuse l'était moins encore que les impiétés spéculatives, qu'il est plus qu'inutile de rapporter. Ce fanatique expia par le feu son obstination invincible. Le pape Grégoire XIII réussit même à faire célébrer un concile dans la ville du Caire, l'ancienne Memphis en Egypte, pour la réunion des Cophtes ou Eutychiens, qui reconnurent les deux natures de Jesus-Christ, et abjurèrent unanimement leurs vieilles erreurs (2). Il y avait environ cinquante mille Cophtes dans cette ville. Enfin saint Charles Borromée tint son sixième et dernier concile, qui joint à ses onze synodes diocésains, ne laissent rien à désirer pour le gouvernement parfait d'un diocèse.

Il avait mis la dernière main à cette grande œuvre, pour laquelle il paraît avoir été particulièrement suscité de Dieu, et sa mission étant remplie, comme il commençait à peine sa quarante-septième année, il eut des pressentimens de sa fin prochaine. Accoutumé à faire tous les ans dans la solitude une revue sévère de sa conduite, il se retira sur le mont Varal, lieu de dévotion dans le diocèse de Novare, pour se

(1) A Costa, l. 2, c. 2. (2) Labb. Conc. t. XV, p. 882.

préparer avec un soin tout nouveau à paraître devant celui qui juge les justices mêmes. Il fit venir le père Adorne de la compagnie de Jesus, qui était alors son confesseur, et à qui l'humble prélat, si grand directeur lui-même, se soumit avec la simplicité d'un enfant. Il redoubla ses pénitences et ses macérations, toutes rigoureuses qu'elles étaient habituellement. Il ne mangeait qu'un peu de pain bis, et ne buvait que de l'eau; il ne dormait que trois à quatre heures sur des planches, où il n'avait qu'une méchante couverture, et souvent il ensanglantait sa chair innocente par de cruelles disciplines. Il priait presque tout le jour, et durant une bonne partie de la nuit. Pendant celle qui précéda la confession générale qu'il fit alors de toute sa vie, il demeura huit heures en oraison, les yeux baignés de larmes, et le cœur serré d'une douleur aussi vive que s'il eût eu les plus grands crimes à se reprocher.

Ayant eu quelques accès de fièvre, et son confesseur lui ordonnant d'adoucir sa pénitence, il usa, pour tout adoucissement, d'un pain moins grossier, souffrit qu'on mît un peu de paille sur les planches où il couchait, et abrégea son oraison de quelques momens. Le redoublement de la fièvre le fit enfin ramener à Milan, où il assista encore à l'office le jour de la Toussaints; mais le lendemain il fut obligé de se mettre au lit, pour n'en plus relever. Après quelques alternatives d'alarme et d'espérance, le mal empira tout à coup, et les médecins déclarèrent que le malade était dans un danger prochain. Le père Adorne s'approcha de son lit, et lui dit, les larmes aux yeux, que l'heure était venue où il allait paraître devant Dieu. Il répondit avec un saint transport, que ce ne serait jamais assez tôt; et demanda les derniers sacremens, qu'on s'empressa de lui apporter avec la plus auguste solennité, et qu'il reçut, comme les saints déjà dans le ciel se nourrissent du pain des anges. Quelques-uns de ses proches, et tous ses domestiques fondant en larmes aux pieds de son lit, il les consola, et voulut leur donner sa bénédiction; mais il fallut lui soutenir la main, tant cette ame

céleste tenait peu dès-lors à sa dépouille mortelle. Il entra aussitôt après dans une douce agonie, qui dura trois heures; et comme il avait souvent témoigné qu'il souhaitait de mourir sous la cendre et le cilice, on en prit un des siens que l'on couvrit de cendres, et on l'en revêtit. Il rendit alors paisiblement son ame au Seigneur le 3 de Novembre 1584, entre neuf et dix heures du soir.

Aussitôt que le bruit des cloches eut annoncé cette nouvelle au peuple de Milan, toute la ville se troubla, tous sortirent de leurs maisons, quoiqu'au milieu de la nuit, tous coururent par les rues en se lamentant, et en augmentant leur désolation les uns les autres. La consternation était aussi grande que si la ville eût été prise d'assaut. Chacun redemandait au ciel son défenseur et son père. On appréhendait quelque effroyable calamité pour la patrie, à qui le ciel enlevait un si saint pasteur au milieu de ses plus belles années. On chercha quelque consolation dans la pompe avec laquelle on célébra ses funérailles, malgré toute la prévoyance de sa modestie à cet égard. Ce fut le cardinal Sfondrate, évêque de Crémone, et depuis pape sous le nom de Grégoire XIV, qui fit la cérémonie, à laquelle assistèrent le gouverneur, le sénat, les magistrats, le corps de la noblesse, l'université, tous les corps et presque tous les particuliers de la ville; en sorte qu'il fallut des gardes pour contenir la foule. Bientôt on fut tout autrement consolé par une infinité de miracles qui convertirent le deuil en triomphe, en actions de grâces, en culte religieux. Son portrait qu'il n'avait jamais souffert qu'on tirât de son vivant, et qui le fut aussitôt après sa mort, se répandit de tous côtés, et les rois même l'exposèrent dans leur cabinet. Il fut impossible de gagner sur les peuples, qu'ils suspendissent leur culte jusqu'à ce que l'église l'eût autorisé, quoiqu'elle n'ait différé que vingt-six ans à le mettre au nombre des saints. Le pape informé long-temps auparavant du concours prodigieux des personnes de tout état à son tombeau, fit dire au chapitre de la métropole de ne plus s'y opposer.

Le saint cardinal, par son testament fait dès le temps de la peste, instituait les pauvres du grand hôpital ses légataires universels, à l'exception de ce qui lui restait de son patrimoine, qui retournait de droit à ses parens. Il était peu considérable depuis tous les démembremens que sa charité l'avait engagé à y faire. Pour une fois, il vendit dans un temps de calamité une terre de quarante mille écus d'or, qu'il distribua sur le champ aux malheureux. Dans une autre rencontre, il fit le même usage de vingt mille écus qu'on lui avait légués; encore établit-il sur les débris de son patrimoine, quelques pensions qu'il faisait par son testament à ses domestiques. Il légua au chapitre toute sa bibliothèque, qui était considérable, cet esprit juste et sain n'ayant jamais imaginé que l'épargne chez un évêque dût s'étendre à l'aliment de la science; mais le legs incomparablement le plus précieux, fut celui de ses pieux et judicieux écrits donnés à l'évêque de Verceil, d'où ils ont passé entre les mains de tous les pasteurs, et ont renouvelé la face de toutes les églises. Saint Charles doit être regardé particulièrement comme le restaurateur du régime ecclésiastique, et de l'art divin de la direction des ames. Il reste à Milan, dans la bibliothèque du saint sépulcre, trente-un volumes de ses lettres, avec un nombre proportionné de traités instructifs sur toutes les matières pratiques et les plus essentielles de la religion.

Le pape Grégoire XIII ne survécut pas six mois au saint cardinal Borromée, qu'il avait constamment honoré des témoignages les moins équivoques de sa vénération et de son amitié; mais dans cet intervalle, il goûta une consolation si douce pour un digne chef de l'église universelle, que sa carrière lui parut dès-lors heureusement remplie, et qu'à l'exemple du saint vieillard Siméon, il envisagea la mort comme le terme désiré de son repos. Il reçut les nouvelles et tout à la fois les preuves les plus authentiques des progrès merveilleux du christianisme aux extrémités de l'Asie, par une ambassade solennelle des princes chrétiens du Japon. De-

puis que l'apôtre des Indes avait porté l'évangile dans cette sage et magnanime nation, où il ne l'avait pas moins honoré par l'héroïsme de ses vertus que par l'éclat de ses miracles, l'œuvre commencée sous de si bons auspices, et continuée par des ouvriers formés de sa main, avait tellement prospéré malgré tous les efforts de l'enfer, que la religion chrétienne était presque la dominante, au moins parmi les peuples. Déjà même entre les souverains nombreux qui forment cet empire, on en comptait douze à quinze, et une foule de princes de leur sang, qui faisaient beaucoup plus d'estime de la croix que du diadème. La plupart de ceux que leurs passions retenaient dans le paganisme avec un sens exquis et beaucoup de pénétration naturelle, avaient assez de droiture pour révérer au moins ce qu'ils n'avaient pas le courage de pratiquer. Si la jalousie intéressée des bonzes, et la politique timide ou les préjugés de quelques princes suscitaient des persécutions, c'était par les secousses mêmes de ces orages que la foi plantée dans un si bon fonds étendait mieux ses racines, et prenait plus de consistance.

Dans la ville de Vosuqui au royaume de Bongo, avant la conversion du roi, qui d'ailleurs était absent, les infidèles, soulevés par un prince ennemi du christianisme, ayant investi l'église et la maison des missionnaires, le supérieur voulut envoyer dans une ville voisine les vases et les ornemens sacrés, pour les soustraire à la profanation : il ne trouva personne qui voulût s'en charger, dans la crainte de perdre en s'éloignant la couronne du martyre (1). Une dame de la ville chez qui on les porta, répondit qu'elle était résolue de s'en aller à l'église, pour y être immolée avec les autres fidèles. Elle remit néanmoins ce dépôt à ses femmes, et leur recommanda d'en prendre soin ; mais toutes protestèrent qu'elles suivraient leur maîtresse. On vit peu après une troupe de dames de la première qualité, oublier la fierté et en quelque sorte la sévérité des mœurs

(1) Hist. Eccl. du Japon, l. v.

du Japon, où elles ne paraissent jamais dans les rues qu'entourées d'un nombreux cortége; on les vit accourir à l'église avec leurs filles et les femmes de leur suite, qui toutes s'empressaient à l'envi, et venaient, disaient-elles, mourir pour leur religion. Les femmes chrétiennes furent bientôt suivies de tous les fidèles, non-seulement de Vosuqui, mais des contrées voisines; et quand on leur demandait quel était leur dessein, ils répondaient de même, qu'ils venaient mourir pour la foi. Cependant le retour du roi dissipa l'émeute : mais jusque là les fidèles n'avaient pu se résoudre à s'éloigner de l'église ni le jour, ni la nuit. Les dames à qui la bienséance ne permettait pas la même assiduité, se retiraient près de là chez l'une des plus qualifiées et des plus courageuses d'entre elles, sans cesse attentives au péril, pour y revoler dès qu'on verrait couler les premières gouttes de sang.

C'est ainsi que le sexe dévot soutenait au Japon l'honneur d'y avoir déjà remporté le premier la couronne du martyre (1). Pour confondre tout à la fois la force de l'homme et la grandeur du monde, le Seigneur avoit fait tomber son choix sur ce qu'il y avait de plus vil sous tous les aspects humains. Les fidèles persécutés à Firando n'ayant point d'église, allaient faire leurs prières en commun au pied d'une croix qu'ils avaient dressée hors de la ville. Une femme chrétienne, esclave d'un païen, eut défense d'y aller de la part de ce maître cruel, qui l'avertit expressément que la mort serait le prix de sa désobéissance. L'esclave répondit tranquillement, que la mort ne faisait point de peur aux chrétiens; et dès le lendemain elle se rendit à la croix avec les autres fidèles. L'idolâtre en ayant été informé, sortit en fureur pour l'aller chercher; l'ayant aperçue de loin, comme déjà elle s'en revenait, il courut à elle le sabre à la main. La généreuse esclave se mit à genoux sans s'émouvoir, et le barbare lui trancha la tête.

(1) Ibid. liv. 2.

Toutes

Toutes les vertus florissaient également parmi les fidèles du Japon (1). Leur ferveur était admirable, et néanmoins toujours mécontens d'eux-mêmes, ils s'accusaient sans cesse de lâcheté, et se croyaient à peine dignes du nom de chrétiens. Leur délicatesse de conscience était si grande, qu'il n'était presque pas possible de les rassurer après les fautes les plus ordinaires. L'esprit de pénitence les dominait à un tel point, qu'il fallait toute l'autorité des missionnaires pour empêcher les excès qui ruinaient leur santé. Un Portugais qui avait tout observé sur les lieux, et tout particulièrement la chrétienté de Firando, écrivait en Europe, que dans toute l'église il n'y avait point de religieux qu'elle ne surpassât dans la pratique des jeûnes et des austérités de toute espèce; qu'à voir ces néophytes en oraison, on les prendrait tous pour des contemplatifs consommés; en un mot, qu'il lui semblait, depuis ce spectacle, qu'il n'était plus chrétien lui-même (2). Tous les Européens qui avaient été au Japon tenaient le même langage, et ne pouvaient plus parler d'autre chose dans tous les endroits où ils passaient ensuite. On admira sur-tout au centre de la corruption idolâtrique, c'est-à-dire, dans la ville de Sacaï, la plus forte, la plus riche, la plus agréable et la plus débordée du Japon; on admira dans ce centre de la volupté et de la corruption, un enfant de quatorze ans, qui semblait moins un mortel qu'un séraphin embrasé des plus vives ardeurs du divin amour (3). Il avait une sœur, si l'on peut différencier par ces noms les êtres célestes, laquelle donna dans le Japon, à l'un et à l'autre sexe, le premier exemple qui porta tant d'autres jeunes personnes à se consacrer au Seigneur par le vœu de chasteté perpétuelle.

Une mission si florissante, répandue dans toutes les provinces d'un empire d'environ trois cents lieues de longueur, sur une largeur de soixante, n'avait pour tous ministres sacrés que cinquante Jésuites

(1) Hist. du Jap. l. 2, 3 et 4. (2) Ibid. l. 4, p. 272. (3) Ibid. p. 187 et 188.

tant japonais qu'européens, avec un nombre plus grand, il est vrai, de catéchistes nationaux. Quantité de néophytes qui n'avaient pas vu un prêtre depuis plusieurs années, bien loin de profaner leur baptême, croissaient de jour en jour en foi et en ferveur. Ainsi l'église japonaise tirait-elle sa ressource principale de son propre fonds, des laïques zélés de toute condition, et souvent des princes qui devenaient les apôtres de leurs sujets, et qui ne croyaient jamais remplir plus dignement la charge de père des peuples, qu'en les conduisant par les routes de la vertu et de la félicité suprême. Cependant les ouvriers évangéliques ne suffisaient point à l'instruction des idolâtres, dont la multitude ne mouraient dans l'infidélité que faute de rencontrer une main charitable qui les en retirât. Pour tourner sur eux les regards compatissans du vicaire de Jesus-Christ, et pour agréger d'une manière éclatante au corps de l'église catholique la belle portion qu'en formaient déjà tant de Japonais convertis, les missionnaires convinrent avec le roi de Bongo, le roi d'Arima et le prince d'Omura, d'envoyer une ambassade à Rome, à l'effet de rendre, au nom de ces princes et de tous les fidèles de l'empire, leurs hommages et leur obéissance au souverain pontife.

Le roi qui régnait dans le Bongo était encore Civandono, qui avait reçu autrefois saint François Xavier, prince dès-lors vanté par sa sagesse, qui s'accrut toujours depuis, et qui était enfin parvenue à un tel point de célébrité, que l'on croyait ne pouvoir errer dans les autres cours du Japon, quand on s'y conformait aux exemples ou aux conseils de Civandono. Sa valeur et son habileté égalaient si bien sa prudence, qu'au moment où son frère détrôné semblait devoir l'entraîner dans sa chute, il enleva aux usurpateurs quatre royaumes, qu'il réunit à ses propres états ; ce qui le rendit un des plus puissans souverains du Japon, où le Bongo seul lui avait fourni une armée de 60000 hommes. Ce prince, après avoir balancé long-temps, avait enfin rempli l'espoir et tous les vœux de saint

François Xavier, en s'arrachant aux voluptés qui le retenaient dans le paganisme, et en rachetant par l'éminence de ses vertus le temps perdu dans le crime. Il était si ferme dans la foi, qu'il jura publiquement que quand tous les missionnaires, tous les chrétiens de l'Europe, et le pape lui-même, viendraient à y renoncer, il n'en serait pas moins disposé à verser son sang pour en défendre jusqu'au dernier article. Il bâtit une ville toute peuplée de chrétiens, pour s'y retirer après avoir mis son fils sur son trône, afin de ne vaquer plus qu'à Dieu, et de s'épargner la vue des idolâtres, dont la rencontre lui tirait des larmes des yeux. Quant à l'observation des lois évangéliques, il promit d'abord à Dieu de mourir plutôt que de transgresser aucun précepte; puis fit un vœu formel de suivre tous les avis que lui donneraient ses confesseurs, non-seulement pour les choses de devoir, mais pour son avancement dans la perfection. Le jeune roi d'Arima, et le prince d'Omura son oncle, étaient à peu près dans les mêmes dispositions que le roi de Bongo.

On choisit pour ambassadeurs un neveu du roi de Bongo, un cousin-germain du roi d'Arima, et deux seigneurs alliés à ce dernier monarque, tous quatre aussi propres par leur mérite que par leur naissance à soutenir en Europe la gloire du Japon, tous quatre encore d'une jeunesse et d'un courage à braver tous les travaux et tous les périls de ce voyage effrayant. On leur donna pour guides et pour interprètes, quelques missionnaires, qui d'abord à travers des orages et des dangers dont la grandeur de leur foi put seule ne pas se rebuter, les conduisirent à Macao, ville chinoise la plus à portée des colonies portugaises. La mer et les vents ne leur furent guère plus favorables jusqu'à Goa, et tandis qu'ils furent sur les plages fréquentées par leurs compatriotes; mais ensuite ils naviguèrent heureusement, et arrivèrent en assez peu de temps à Lisbonne. Dans cette ville soumise, comme tout le Portugal, au roi d'Espagne, dans toutes les places du domaine de ce prince où ils passèrent,

et sur-tout à la cour de Madrid, les plus grands seigneurs se disputèrent à qui les comblerait de plus d'honneurs et de caresses. Le roi Philippe les reçut debout, les embrassa, leur témoigna la plus haute considération pour leur personne et pour les souverains qu'ils représentaient, les visita lui-même ensuite, et quand ils partirent pour l'Italie, il ordonna que dans toutes les villes de sa dépendance où ils passeraient, on leur rendît les mêmes honneurs qu'à sa propre personne.

Mais ce fut à Rome, où ils arrivèrent le 20 de Mars 1585, que le pape Grégoire XIII, pénétré d'une joie égale à son zèle, ne connut d'autre borne dans l'accueil qu'il leur fit, que l'impossibilité d'en faire davantage (1). L'audience qui leur fut accordée en plein consistoire, et dans la salle qu'on nomme royale; leur marche au milieu des chevau-légers du pontife et des suisses de sa garde; les carrosses des ambassadeurs de France, d'Espagne, de Venise et des autres états catholiques; la noblesse romaine à cheval, les cardinaux et tous les officiers du palais en robes rouges, avec les salves redoublées de canon; le son des cloches, et d'une infinité d'instrumens de musique, tout fut mis en œuvre pour rendre cette cérémonie aussi pompeuse et aussi touchante qu'il était possible. Quand le saint père fut monté sur son trône, les ambassadeurs se présentèrent leurs lettres de créance à la main, se prosternèrent aux pieds de sa sainteté, puis déclarèrent d'une voix haute et distincte, qu'ils venaient des climats où naît l'aurore, reconnaître le vicaire du Sauveur de tous les hommes, et lui rendre leurs hommages au nom de leurs souverains et de tous les fidèles du Japon. Le pieux pontife que la seule vue de ces fervens orientaux avait extrêmement attendri, versa un torrent de larmes quand il les eut entendus. Il les releva, les embrassa tendrement à plusieurs reprises, et les combla de caresses dont le souvenir leur dura autant que leur vie. On lut ensuite le

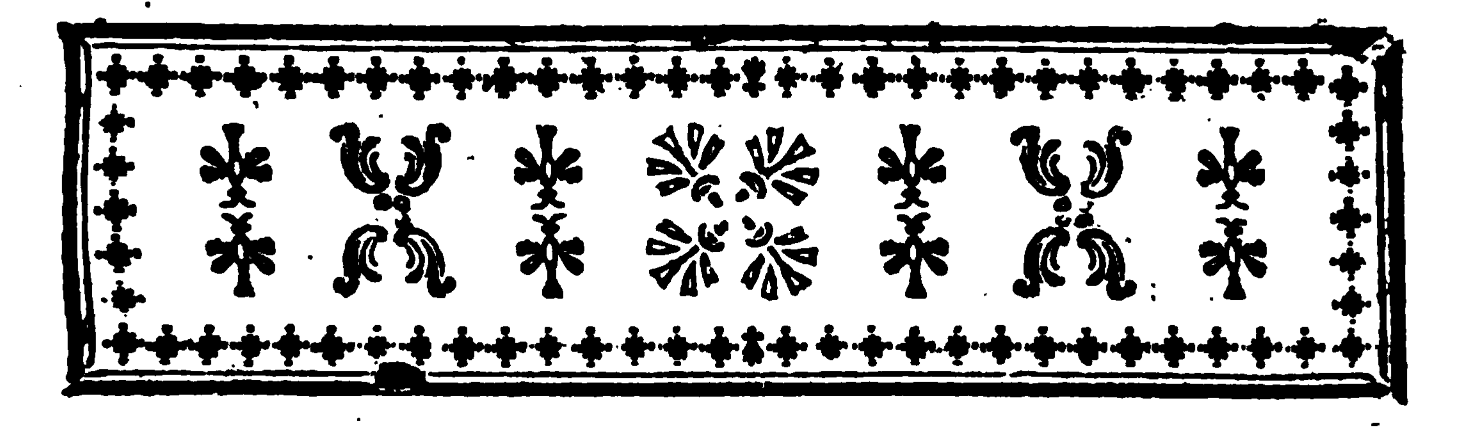
(1) Contin. Ciacon. t. IV, p. 11. Mocant. t. II, Varior.

contenu des lettres, où les princes qui les envoyaient se plaignaient avec amertume des embarras du trône qui les empêchaient de s'aller mettre eux-mêmes sous les pieds du très-saint père de la chrétienté, et avec tout l'enthousiasme de la sensibilité orientale, bénissaient mille fois les miséricordes du Seigneur, et la charité de son lieutenant en terre, d'avoir fait luire sur eux les lumières qui les avaient tirés des ombres de la mort. Aucun des cardinaux, à cette lecture, ne put retenir ses pleurs; le pape, plus attendri que personne, dit plusieurs fois, en embrassant de nouveau les ambassadeurs : C'est à présent, ô mon Dieu, c'est après cet heureux jour que votre serviteur va mourir en paix!

Cette espèce de présage ne tarda point à se vérifier (1). Au bout de quinze jours, pendant lesquels le pape vit bien des fois en particulier les ambassadeurs qu'il ne se lassait point d'entretenir, il convoqua pour le lendemain un nouveau consistoire, où il avait encore résolu de se trouver; mais il lui prit tout à coup une si grande faiblesse, qu'il fut obligé de le contre-mander. Le jour suivant, 10 d'Avril, il se trouva beaucoup mieux en apparence, et fut le premier à rassurer ses neveux, qui, après s'être promenés quelque temps avec lui dans sa chambre, se retirèrent fort tranquilles; mais quelques heures après, une pâleur mortelle lui prit subitement, et il fit appeler les médecins, qui lui déclarèrent qu'il ne pouvait pas compter sur deux heures de vie. Qu'on me donne mon crucifix, reprit le pieux pontife, et qu'on aille chercher le saint viatique. Il fit plusieurs signes de croix, recommanda son ame à Dieu, et pria quelques momens avec beaucoup de ferveur; après quoi le mal empira tellement, qu'on ne put lui administrer que l'extrême-onction. A peine l'eut-il reçue, qu'il rendit le dernier soupir dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, et la treizième presque accomplie de son pontificat. Grégoire XIII, pieux et savant, sur-tout dans la

(1) Cont. Ciacon. t. IV, p. 5 et seq.

jurisprudence, où il passa pour le plus habile homme de son temps, sage et modéré, frugal et sévère dans ses mœurs, généreux et bienfaisant, porta ces vertus sur le saint siége, et ne cessa de les y accroître. Il ne parut dans cette grande place, que pour marquer ses œuvres au coin de la grandeur. La plupart des jours de son pontificat furent des jours illustres; et l'on présume avec raison qu'on lui eût donné le surnom de grand, si le pape saint Grégoire ne l'eût obtenu avant lui. Le 24 d'Avril, on lui donna pour successeur le fameux Sixte V, plus grand prince encore, et presque aussi grand pape.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

Depuis le commencement du pontificat de Sixte V en 1585, *jusqu'à la réconciliation du roi Henri IV avec l'église romaine en* 1595.

Sixte-Quint, auparavant cardinal de Montalte, évêque de la petite ville de Sainte-Agate au royaume de Naples, général de l'ordre de saint François, où sa réception avait été pour lui une fortune, et en rétrogradant jusqu'à son origine, Félix Perretti, jeune berger au village de Montalte dans la Marche d'Ancone, franchit moins encore par l'essor du génie, que par une élévation et une force d'ame rares même dans les rangs augustes, franchit l'énorme intervalle et tous les degrés divers qui se trouvaient entre la cabane de son père et le trône du Vatican (1). Le pâtre de Montalte passa même, au jugement de bien des observateurs, pour le souverain de son temps le plus digne de régner. Mais qu'il est rare qu'une fortune si extraordinaire ne marque par quelque endroit les petitesses de son manége, ou la bizarrerie de sa marche ! Depuis assez long-temps, Sixte ou Félix affectant un air de décrépitude, ne marchait qu'à l'aide d'un bâton, sur lequel il s'ap-

(1) Ciacon. ad an. 1585. De Thou, l. 42. Greg. Let. l. 5.

les marques d'honneur, d'affection, de libéralité à leur égard; et par-tout ils laissèrent les princes et les peuples charmés de leur modestie, de leur bonne grâce, de leurs manières aisées en des situations si nouvelles pour eux, de leur esprit et de leur capacité, mais sur-tout de leur piété, qui soutint parfaitement l'opinion qu'on avait de la haute vertu des chrétiens du Japon. Le roi d'Espagne, qui pour la seconde fois les voulut fêter dans son royaume d'Aragon, où il enchérit sur tout ce qu'il avait fait à Madrid, ordonna ensuite de leur équiper à Lisbonne le meilleur vaisseau qui se trouverait dans le port, leur envoya des présens magnifiques, fournit à tous les frais du voyage, ajouta une grosse somme d'argent, et manda au vice-roi des Indes de veiller à ce qu'ils fussent toujours pourvus en abondance jusqu'à leur débarquement au Japon. Ils n'y arrivèrent qu'après des périls sans nombre, et une absence de huit ans.

Le nouveau pape, peu après son exaltation, travailla efficacement à rétablir les mœurs, et à bannir les désordres introduits depuis long-temps par la douceur mal entendue du gouvernement ecclésiastique (1). Il commença par publier un édit très-sévère contre les bandits, les assassins, les voleurs et les recéleurs; puis distribua dans ses provinces cinq cardinaux, hommes de tête, afin de tenir la main à l'exécution. Il fut si bien obéi, qu'au lieu des brigandages qui s'exerçaient impunément jusque dans les meilleures villes, on en bannit l'ombre même de la licence: en quelques mois, la sûreté publique fut rétablie en tout lieu. Si l'on tolérait dans certaines villes les divertissemens du carnaval, c'était en dressant des gibets pour montrer aux licencieux le prix inévitable de la première échappée. Tirer simplement l'épée, ou faire la moindre résistance aux officiers de la justice, c'était un crime capital dont personne ne pouvait espérer le pardon. Le comte de Pépoli, l'un des plus grands seigneurs

(1) De Thou, l. 82.

du Bolonez, où il avait protégé et réfugié les brigands, eut la tête tranchée au milieu de Bologne, quelque sollicitation qu'on pût faire en sa faveur.

Sixte V poussant la sévérité à l'excès, et consultant moins ici ses lumières que son humeur impérieuse, ou que la fausse idée qu'il se formait de la grandeur de l'église, entreprit sur les droits naturels du diadème dans une bulle foudroyante qu'il publia, dès la première année de son pontificat, contre le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs du calvinisme en France. Les ligueurs avaient long-temps sollicité Grégoire XIII d'approuver leur union séditieuse, sans pouvoir rien obtenir de ce sage et modéré pontife. Comme ils étaient au moment de faire le dernier éclat, ils redoublèrent leurs instances auprès de son successeur, avec d'autant plus de confiance, qu'il n'aimait pas les Espagnols, fauteurs de la ligue. Déjà il avait fait entendre au vice-roi de Sicile, en recevant son hommage, qu'il n'était pas d'humeur à troquer, comme ses prédécesseurs faciles, le tribut d'un royaume contre un cheval. Toutefois ce fier pontife voulant faire connaître qu'il ne se pliait point au gré des impressions étrangères, ôta par sa réponse tout espoir aux cabaleurs de France; il leur fit même sentir qu'il pénétrait leurs vues tortueuses : mais il ne laissa point échapper pour cela une si belle occasion de porter la puissance du pontificat au point où il se proposait. Aussitôt qu'on ne le pressa plus, il fit de lui-même ce qu'il avait refusé avec hauteur, et publia sa bulle contre les deux princes (1).

Après y avoir élevé la puissance pontificale infiniment au-dessus de toutes les puissances de l'univers, qu'elle peut renverser de leurs trônes, porte expressément la bulle, et terrasser comme des ministres de Satan lorsqu'ils manquent à leur devoir, il dit tout ce qui se peut de dur et d'injurieux contre les

(1) Journ. de Henri III, t. II, p. 78. Mém. de la Ligue, t. I, p. 343 et suiv.

premiers princes du sang de France, les déclare frappés d'anathème, privés de tous leurs domaines, incapables, eux et leurs descendans à perpétuité, de succéder à quelque état et souveraineté que ce soit, nommément à la couronne de France. Il absout encore du serment de fidélité tous leurs sujets et tous leurs vassaux, et fait défense très-étroite à ceux-ci de leur obéir.

Une atteinte si manifeste portée à l'indépendance toujours intacte de l'empire français, y excita, malgré l'état pitoyable où il se trouvait réduit, les réclamations de tous les ordres de l'état, et de tous les citoyens qui n'étaient pas vendus à la ligue. Le plus faible de tous fut le monarque bravé, et si bassement intimidé par là, que, quoi qu'on lui pût représenter, il n'osa jamais permettre qu'on procédât contre cette bulle dangereuse, ni même demander au pape de la révoquer. Tout ce qu'on put obtenir du prince effrayé, fut qu'elle ne serait pas publiée en forme légale. Les ligueurs ne s'en prévalurent pas moins, pour l'obliger à rompre la paix avec le roi de Navarre, comme avec un excommunié et un ennemi déclaré de l'église. Le monarque différant autant qu'il pouvait d'en venir à cette extrémité avec un prince qui lui avait encore offert depuis peu ses troupes et son bras contre la ligue, envoya vers lui des médiateurs et des théologiens pour lui persuader de rentrer dans la communion catholique, ou de suspendre au moins quelque temps l'exercice du calvinisme. C'était mal s'y prendre avec un héros, que d'employer l'épouvante à sa conversion. Il ne répondit autre chose, sinon qu'il était disposé, comme il l'avait été en toute rencontre, à se laisser instruire, quand on y procéderait en la manière convenable, et non pas en lui tenant, comme autrefois, le poignard sur la gorge.

Bien plus fier encore avec la cour de Rome, où il voulait faire sentir qu'on ne le maîtrisait point comme le faible Henri III, il fit paraître en son nom et en celui du prince de Condé, une protestation des plus fortes contre le décret du pape, et la fit

afficher jusqu'aux portes du Vatican (1). Il y appelait de la sentence pontificale à la cour des pairs de France, seuls juges compétens par rapport aux lois temporelles et fondamentales de ce royaume; et sur cet abus, ou cette usurpation d'autorité, il citait le pontife à un concile général légitimement assemblé, ajoutant que s'il ne s'y soumettait pas, il le tiendrait non-seulement pour hérétique, mais pour un oppresseur de l'église chrétienne, et un véritable antechrist; et l'envisageant déjà sous ce point de vue, il lui déclare une guerre irréconciliable, promet de venger l'injure faite à sa personne et à toute la maison de France, réclamant à cet effet le secours de tous les rois, princes, républiques et communautés vraiment chrétiennes, non moins intéressées que lui-même à punir un attentat qui trouble le repos général de la chrétienté. Il fallait que le malheur des temps eût bien rabaissé la fierté française, ou qu'elle eût bien changé les idées des Romains à cet égard, puisque ce manifeste causa la plus grande surprise à Rome. Sixte V avait trop de hauteur et trop de roideur dans le caractère, pour révoquer sa bulle; mais il ne laissa point d'applaudir à un trait de vigueur si analogue à son propre génie: il ne put s'empêcher de dire à l'ambassadeur de France, qu'il serait à souhaiter que le roi son maître eût autant de courage contre ses vrais ennemis, que le roi de Navarre en montrait contre l'ennemi, non pas de sa personne, mais uniquement de ses erreurs.

Jamais la vigueur et l'activité n'avaient été plus nécessaires au roi de Navarre, que dans la situation où se trouvait la maison royale depuis que la mort récente du frère de Henri III rendait le chef de la maison de Bourbon héritier présomptif de la couronne. Ce dernier rameau des Valois, duc d'Alençon d'abord, puis d'Anjou, et sous tous les titres, jeune homme frivole, ou plutôt enfant mutin et brouillon, après bien des mutineries et des cabales inutiles pour acquérir du crédit dans le royaume, avait

(1) Ibid. p. 388. De Thou, l. 82.

passé à la souveraineté illusoire des Bays-Bas, où bientôt il eut beaucoup plus à se plaindre qu'en France du peu d'égard qu'on avait pour son rang. Il y essuya des revers, et y prit un chagrin qui lui causa la mort à la fleur de son âge; ce qui ouvrit un champ libre à ceux qui brouillaient, sous prétexte de religion. En dix ans de mariage, le roi n'avait point eu d'enfans. Il était encore à la fleur de son âge, aussi-bien que la reine sa femme; mais on ne ménageait rien avec un prince qu'on narguait sans risque. On assura qu'il n'aurait jamais de postérité; on fit courir des écrits qui le taxaient d'impuissance absolue; on alarma toute la nation sur la succession à la couronne, comme si elle eût été au moment de vaquer.

On ne doutait point qu'elle ne regardât le roi de Navarre comme héritier en ligne directe; mais les ligueurs lui donnèrent l'exclusion, comme à un hérétique, et proposèrent le vieux cardinal de Bourbon son oncle. Pour gagner en même temps la reine mère, le duc de Guise lui persuada qu'on n'éloignait du trône le chef des Bourbons, que pour y placer ses petits-fils, enfans du duc de Lorraine et de Claude de France sa fille. Guise avait des amorces assorties à tous les goûts et à tous les états. Aux yeux de la noblesse, il faisait luire l'espoir de partager les grâces que le roi prodiguait exclusivement à ses mignons; il promettait au clergé l'extirpation de toutes les erreurs, et à l'ordre populaire la suppression des impôts. Tous ces manéges lui avaient gagné une infinité de partisans, sans qu'il voulût encore prendre les armes contre son souverain. A mesure qu'il approchait du moment de consommer son attentat, il en paraissait plus effrayé, et ne commettait ses destins à la faveur populaire qu'avec un pressentiment qui le faisait frémir. Mais on assure que le roi d'Espagne, informé que les Flamands offraient de se soumettre à la France, força le duc à éclater, en le menaçant de remettre à Henri III les originaux de ses traités avec l'Espagne.

On prit donc le fantôme qu'on voulait mettre à la

tête de la ligue, c'est-à-dire, le cardinal de Bourbon, et on le conduisit en Picardie, comme dans le plus sûr asile de la conspiration. Guise et ses frères rassemblèrent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Des Allemands et des Suisses, soudoyés par l'Espagne, avancent en même temps sur les frontières. Lyon ouvre ses portes aux secours que les ligueurs avaient obtenus de la Savoie; Toul et Verdun, à ceux de Lorraine. Quantité de villes, les unes trompées, les autres forcées, se soulèvent en faveur de l'union. Au cœur même du royaume, les ligueurs s'emparèrent d'Orléans, de Bourges et d'Angers. La ligue enfin s'ancra si bien à Paris, que cette ville ne cessa plus d'en être le foyer, jusqu'à ce qu'elle en devînt le tombeau. Les assemblées clandestines où l'on censurait depuis long-temps la conduite du roi et de ses ministres, avaient dégénéré en cette faction audacieuse, qu'on nomma peu après *les Seize:* mais dès-lors elle leva de l'argent et des armes, dépêcha ses émissaires aux villes principales, pour y former des complots semblables, avec lesquels elle établit une correspondance réglée. Parut enfin, sous le nom seul du cardinal de Bourbon, le manifeste de la révolte, où l'on exagérait sur-tout le danger que courait la foi, si la branche hérétique des Bourbons montait sur le trône.

Il n'en fallait pas tant à Henri III pour s'abandonner à ses incertitudes et à ses inconséquences accoutumées. Après bien des protestations, des apologies, des complaintes, et tous les témoignages possibles de faiblesse et d'irrésolution, il prit enfin, et le plus mauvais parti en traitant avec ses sujets armés, et le plus mauvais des moyens en chargeant de cette négociation la reine sa mère, qui, outre son inclination pour le fils du duc de Lorraine, voyait avec plaisir le duc de Guise chagriner le roi de Navarre qu'elle ne pouvait souffrir. Catherine termina ou assoupit le différent par le traité de Nemours, qui obligeait le roi de défendre sous peine de mort, dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que la romaine;

de bannir dans un mois les ministres de la réforme; et dans six mois tous les autres calvinistes qui n'auraient point abjuré; de les déclarer inhabiles à posséder aucun emploi public, et de casser leurs chambres mi-parties; de retirer de leurs mains, par la voie même des armes, les places de sûreté, et d'en donner au contraire jusqu'à douze à la ligue, dans les provinces de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, de Bretagne, et dans l'enclave de la Lorraine, avec des garnisons payées par le roi. Ce fut à la nouvelle de ce traité que les cruelles agitations d'esprit qui bouleversèrent tous les sens du roi de Navarre, lui blanchirent en quelques momens une moitié de la barbe.

Bientôt remis de cette surprise, il prend un nouveau degré de courage, et pourvoit de son mieux tant à sa propre défense qu'au salut du royaume. Le duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, très-bon catholique et aussi bon citoyen, flottait entre le parti des religionnaires et celui des ligueurs, sans connaître encore quel était le plus dangereux pour l'état. Bourbon lui ouvrit les yeux, et fit avec lui une alliance offensive et défensive. Il tira d'Allemagne plusieurs détachemens, peu considérables d'abord, mais formidables et nombreux depuis que l'enthousiasme allumé par les ministres eut tiré cette nation de sa pesanteur naturelle. Le Navarrois enfin, au lieu d'abandonner la partie, comme on s'était flatté de l'y réduire, parut le premier en campagne, et ce fut d'abord un tourbillon qui renversa tout ce qui se rencontrait sur sa route. En moins de deux mois, il soumit la Guienne, le Dauphiné, la Saintonge, le Poitou. Condé, d'une autre part, pénétra dans l'Anjou, quoiqu'avec moins de succès, pour avoir eu moins de prudence. Henri III, toujours pauvre, tandis que ses mignons nageaient dans l'opulence, réussit enfin à équiper bien ou mal ses troupes; mais il mit encore à leur tête ces favoris méprisables, et à la faveur de l'indignation générale qu'excita ce nouveau délire, les ligueurs firent monter à son comble la haine des peuples contre lui.

Ainsi

Ainsi commença la neuvième guerre, causée ou occasionnée par le calvinisme. On la nomma la guerre des trois Henri; savoir, Henri III avec les royalistes, Henri de Guise à la tête des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Dans cette année de tumulte et de confusion, on ne laissa pas de tenir à Aix en Provence un concile, où se trouvèrent, avec le métropolitain, les évêques d'Apt, de Gap, de Riez, de Sisteron, et le vicaire général de Fréjus (1). On y prescrivit en premier lieu une formule de foi, puis on y dressa des règlemens très-utiles pour le rétablissement de la discipline et des mœurs, toujours sur le modèle des règles de Trente. Ce fut sur le même fonds que le concile célébré la même année 1585 dans l'autre hémisphère, à Mexique, capitale de la nouvelle Espagne, établit ses règlemens pour la conduite uniforme des églises nombreuses qui commençaient à fleurir au milieu de ces régions barbares (2). On y vit, outre l'archevêque Pierre de Moya, six évêques très-versés dans les sciences ecclésiastiques, et spécialement dans le droit canon, comme leurs décrets en font foi. Ces deux conciles, de doctrine aussi uniforme que différens de climat, furent pareillement approuvés par le pasteur chargé de confirmer la foi de ses frères.

Sixte V, dont le génie puissant écartait de l'Italie les mouvemens qui agitaient le reste de l'Europe, se livrait dans ce glorieux loisir à la passion des hommes dignes de l'immortalité; de toute part il érigeait des monumens, qui ont en effet éternisé son nom (3). Le superbe obélisque autrefois consacré au soleil par un roi d'Egypte, et depuis transporté à Rome, où Néron en avait fait l'ornement principal de son cirque, dépérissait enterré derrière la sacristie de l'église Saint-Pierre. Paul III, et avant lui l'altier Jules II, avaient eu dessein de le relever; mais la perspective des difficultés et de la dépense

(1) Conc. t. xv, p. 1110 et seq. (2) Ibid. p. 15, 1164 et seq.
(3) Ciacon. Vit. Sixti V, t. iv, p. 116 et seq.

leur avait fait peur. Rien n'effraya Sixte ; et comme l'essor du génie dans les princes rencontre presque toujours des artistes propres à le seconder, Dominique Fontana, célèbre architecte de Côme, vint se présenter avec des moyens dont la simplicité fut l'objet principal de l'admiration publique. Cette masse énorme, de cent sept pieds de hauteur, pesait neuf cents cinquante-six mille cent quarante-huit livres. Huit cents hommes et cent quarante chevaux furent employés au jeu des machines qui la mirent en place. Le travail commença le dernier jour d'Avril 1586, et le 10 de Septembre l'obélisque parut sur son piédestal. Le vendredi suivant, le saint père en fit la bénédiction avec des solennités proportionnées à la grandeur de l'entreprise, et dédia ces dépouilles du paganisme à celui qui de sa croix en a renversé l'empire. Sixte, après ce grand ouvrage, fit encore déterrer trois autres obélisques, dont le premier, qui avait servi d'ornement au mausolée d'Auguste, fut érigé devant l'église de Sainte-Marie-Majeure ; le second, dans la place de Saint-Jean-de-Latran, et le dernier, dans celle de Sainte-Marie-du-Peuple.

Ce pontife, naturellement enclin à l'économie, mais beaucoup plus à la gloire et à la célébrité, fit encore dans l'église de Sainte-Marie-Majeure une chapelle superbe en l'honneur de la crèche du Verbe incarné ; puis il y établit un prévôt et des chapelains en titre, avec de riches prébendes et beaucoup de priviléges. Il fonda un évêché, et bâtit une église magnifique à Lorette, dont la collégiale fut érigée en cathédrale, avec la dignité et les revenus convenables. Au bourg de Montalte dont il avait porté le nom avant d'être pape, et le plus près qu'il lui fut possible de l'humble grotte où il était né, il fit travailler avec tant d'ardeur à la construction d'une ville nouvelle, qu'on y employait chaque jour plus de cinq cents ouvriers, sans compter les habitans du lieu. La ville étant bâtie, il y érigea un évêché, auquel il assigna les biens d'une abbaye et d'autres terres, tant pour le chapitre que pour l'évêque. Il érigea aussi en évêché, les villes de Tolentin et de

San-Severino dans la Marche d'Ancone. Il acheva la nef de Saint-Pierre, et la bibliothèque du Vatican, bâtit au même lieu cet immense et superbe palais où tous les cardinaux peuvent loger avec le pontife, établit à Rome un hôpital pour les pauvres mendians, et une communauté tant de veuves édifiantes que de filles sans ressource, pour y être élevées dans la piété et dans la pratique des bonnes œuvres; et son économie pourvoyant encore à l'avenir, après tant de dépenses, il mit en réserve dans le château Saint-Ange un million d'écus d'or, à quoi l'on ne pourrait toucher qu'en certains cas extraordinaires, qu'il spécifia dans une bulle expresse signée par trente-quatre cardinaux, avec promesse sous serment de s'y conformer.

Sixte V cependant n'était pas tellement occupé de ces ouvrages extérieurs, qu'aucun autre objet échappât à ce génie aussi vaste que ses devoirs, et même qu'il ne s'appliquât principalement à relever dans l'épouse de Jesus-Christ ces grâces du dedans dont le Dieu des cœurs est le plus jaloux. On compte jusqu'à soixante-douze bulles données par cet infatigable pontife en moins de deux ans, soutenues dans l'exécution d'une vigilance et d'une vigueur égales, tendant presque toutes, soit à effacer quelque tache, soit à rehausser quelque trait de la beauté de l'église. Plein de zèle pour les mœurs, et particulièrement pour la pureté des conjonctions chrétiennes, il ordonna que les adultères seraient condamnés à mort; il leur joignit ensuite les incestueux et les corrupteurs de la jeunesse (1). Il prescrivit des peines contre les avortemens volontaires, et condamna les mariages contractés par les eunuques. Pour les adultères encore, il ôta aux tribunaux le pouvoir de leur faire jamais grâce, et les fit rechercher avec la plus grande rigueur. On poursuivit jusqu'à leurs complices dans les conditions même les plus abandonnées : des troupes de courtisanes, convaincues d'un commerce criminel avec des gens mariés, furent toutes fouettées

(1) Leti. t. 1, l. 6.

cruellement en un même jour ; ce qui imprima tant de terreur, qu'on n'entendit presque plus parler de ces désordres. Sixte eût bien voulu bannir de Rome toutes les femmes publiques : dans l'impossibilité que lui en fit sentir le gouverneur, il chassa au moins les plus scandaleuses, aimant à croire qu'après en avoir diminué le nombre, il parviendrait à l'entière exécution de son dessein, qu'il ne perdit jamais de vue.

L'astrologie judiciaire et toutes les extravagances impies qu'elle entraîne, étaient alors fort en vogue au delà des monts. Le pape défendit de lire, et de garder chez soi aucun des livres qui en traitaient, et d'une manière si absolue, que des particuliers de bonne famille, protégés même par des cardinaux, furent irrémissiblement condamnés aux galères pour avoir enfreint ces défenses (1). La bulle *Detestabilis*, qui proscrit l'usure, est une des plus mémorables de ce pontife, parce qu'elle sert encore de règle aux canonistes dans la matière des contrats (2). Elle condamne les conditions illicites qu'on ajoute aux contrats de société, et prescrit les règles sûres pour les passer légitimement. La bulle par laquelle il statue sur le nombre et la qualité des cardinaux, n'est plus guère observée qu'à l'égard de ce nombre, qui est celui des soixante-dix juges choisis par Moïse pour le gouvernement d'Israël (3). Ce nombre devait être partagé en quatorze diacres, cinquante prêtres, six évêques, et aucun ne pouvait être nommé qu'il n'eût vingt-deux ans, afin de pouvoir prendre au moins le diaconat dans l'année. De plus, on n'en pouvait nommer aucun qui eût jamais été noté d'infamie ; qui eût été refusé aux ordres pour quelque empêchement ; qui, revêtu des moindres ordres, fût demeuré un an sans porter l'habit ecclésiastique ; qui fût tant soit peu soupçonné d'être illégitime, eût-il été légitimé par le mariage suivant de ses père et mère, ou par une dispense même du

(1) Bullar. t. II, const. 17. (2) Ibid. const. 45. (3) Ibid. const. 50, Pii V.

saint siége. Ainsi vit-on la délicatesse du berger de Montalte s'élever à un point encore inconnu à la plupart des papes ou des princes. Il voulut aussi qu'on n'admît point en même temps dans le sacré collége, l'oncle et le neveu, les deux frères, ou les deux cousins-germains.

Sixte pourvoyant aussi à l'honneur de l'état religieux, défendit de recevoir en quelque ordre que ce fût, les bâtards, les personnes notées d'infamie, aucun sujet dont la vie déréglée eût donné du scandale. Il étendit sa sollicitude et ses faveurs jusqu'aux confréries du Rosaire chez les Dominicains, ainsi qu'aux congrégations que les Jésuites avaient instituées pour leurs écoliers. Il donna une bulle expresse pour exciter les fidèles à secourir les jeunes catholiques d'Angleterre qui étudiaient en grand nombre au collége de Rheims ; il exhortait en même temps l'empereur, les rois et tous les princes chrétiens, à protéger et à défendre ceux de cette nation qui étaient persécutés pour la foi. Il pressa vivement le roi d'Espagne de déclarer la guerre à la reine Elisabeth, et pour l'y mieux engager, il donna le chapeau de cardinal à Guillaume Alain que protégeait ce prince (1). Cet humble et pieux savant ayant déjà refusé la pourpre que Grégoire XIII lui avait offerte, Sixte le contraignit de l'accepter, et le fit encore légat apostolique en Angleterre, comme l'avait été le cardinal Polus ; il ne voulut point que les dignités missent de la différence entre deux personnages si ressemblans pour le mérite. C'est ce cardinal Alain qu'on appela depuis le cardinal d'Angleterre.

La reine Elisabeth avait mis depuis peu le comble à l'indignation du pape, de toutes les têtes couronnées, de tous les cœurs sensibles aux impressions de la vertu, et même de la seule humanité, en immolant à sa haine forcenée pour la religion catholique, la reine Marie d'Ecosse, en la faisant périr sur l'échafaud, au mépris de toutes les lois, du droit le plus sacré des nations, du sceau divin de l'indépen-

(1) D'Attichy, Hist. Card. t. III, p. 557.

dance empreinte sur les fronts ceints du diadème. Après dix-huit ans d'une outrageante prison, Elisabeth n'eut point horreur de consommer sur l'infortunée Marie, l'attentat qu'elle regardait comme le moyen le plus propre à exécuter le grand dessein qu'elle avait conçu d'unir les trois couronnes britanniques sur la tête d'un monarque protestant. Ainsi quelque innocente que fût Marie des crimes qu'on lui imputait, elle ne pouvait qu'être coupable, dès que sa religion était un crime : mais comme il était mal-séant de la condamner pour celui-ci, on se fonda sur les autres, quoique si peu vraisemblables, qu'ils ne firent prendre le change à personne. Durant la longue captivité de la reine d'Ecosse, on avait conjuré plusieurs fois contre celle d'Angleterre, afin de remettre l'auguste captive sur son trône, et d'affranchir ses sujets catholiques de la cruelle oppression qu'ils souffraient en son absence. Une nouvelle conspiration formée et découverte après tant d'autres, fit enfin juger que la réforme ne serait jamais assurée dans les deux royaumes, à moins de sacrifier la reine qui faisait l'espoir de l'ancienne religion.

On lui nomma des juges, qui lui notifièrent leur commission, et la citèrent à comparaître (1). Elle répondit d'abord, qu'elle n'était pas sujette de la reine d'Angleterre ; qu'elle même était reine, et ne devait compte de ses actions qu'à Dieu. Pour mettre néanmoins sa réputation à couvert, elle comparut ; mais après avoir protesté, comme elle en prit acte, qu'elle n'entendait rien faire qui portât préjudice à la majesté royale, à sa propre dignité, ni au roi son fils. Alors elle parut sur un siége élevé par distinction pour son rang. Les commissaires ne lui dissimulèrent point que le but d'Elisabeth était d'assurer, avec la tranquillité publique, le pur évangile qu'elle ne pouvait négliger sans crime ; puis ils la prièrent de répondre à l'accusation formée contre elle, d'avoir machiné la ruine de la religion protestante, avec celle du royaume et de la reine d'Angleterre.

(1) De Thou, l. 86.

Marie se leva, et prit Dieu à témoin, qu'elle n'avait jamais rien tramé contre la vie de la reine d'Angleterre, et qu'étant prisonnière, elle n'était pas responsable des complots d'autrui; qu'au reste, elle ne pouvait être convaincue que par sa propre signature, et non par celle de ses secrétaires, qui ne manqueraient pas de la décharger s'ils étaient présens. Elle confessa qu'elle avait cherché à intéresser dans sa cause les princes étrangers; qu'elle avait fait beaucoup de tentatives pour rompre ses fers, et sur-tout pour délivrer les catholiques de l'oppression sous laquelle ils gémissaient; qu'elle s'en occupait encore, et qu'elle répandrait volontiers son sang pour y parvenir.

Le parlement s'étant assemblé sur le rapport des commissaires, les seigneurs et les communes qui le composaient, au nombre de quatre cents, déclarèrent la reine d'Ecosse criminelle de lèse-majesté, sans toutefois prononcer sur le genre de peine, dont ils laissaient le jugement à la reine d'Angleterre. La fourbe Elisabeth se fit long-temps prier, avant même de permettre la publication de cette sentence, qu'elle feignait de ne vouloir ni signer, ni confirmer. Elle prétendait tout faire imputer au parlement, et persuader au peuple qu'elle avait souffert une sorte de violence. Quand elle crut y avoir réussi, elle souscrivit enfin la sentence de mort, et en remit l'acte au secrétaire d'état Davisson, avec ordre néanmoins de le garder, sans le communiquer à personne. Quelque accoutumée que dût être Elisabeth au sang catholique, après les torrens qu'elle en avait répandus, il paraît que celui d'une tête couronnée lui fit peine. Dès la nuit qui suivit la signature du régicide, elle fut, dit-on, bourrelée de remords si cruels, qu'elle envoya pour la révoquer; mais Davisson avait déjà communiqué ces actes à un membre du conseil privé, celui-ci à tous les autres, et ils avaient unanimement résolu de procéder à l'exécution sans rien dire à la reine, peu inquiets de trouver grâce pour une pareille faute. Le secrétaire fut néanmoins condamné par la suite à une amende et à la prison, mais pour

la forme seulement. La chose au fond parut avoir si peu offensé, que tous ses complices, plus coupables que lui, obtinrent sans peine leur pardon. Quoi qu'il en soit, dès qu'ils furent munis de l'acte signé par Elisabeth, ils se transportèrent en diligence à Fortheringay, dernière prison de Marie, et se firent accompagner de deux bourreaux, qui annonçaient toute la noirceur de leur dessein.

Dès le lendemain de leur arrivée, ils signifièrent à Marie de se préparer à la mort. Elle répondit sans s'étonner, qu'elle s'y préparait depuis sa détention en Angleterre, et fit paraître beaucoup de joie de se voir au moment de changer toutes ses infortunes en une félicité sans bornes et sans vicissitude. Elle demanda simplement quelque délai pour mettre ordre à ses affaires, puisque cela dépendait de ses juges. En effet, le jour de l'exécution n'était pas marqué dans l'acte livré par Davisson. Le comte de Shrewsbury répondit néanmoins avec dureté : Non, madame, on ne vous en accordera point; vous êtes à la veille de votre mort; tenez vous prête pour demain entre sept et huit heures du matin, on n'y ajoutera pas une heure. Un autre moins barbare entreprit de lui suggérer quelques motifs de consolation. Comme elle dédaignait tout ce qui pouvait sortir de ces bouches hérétiques, elle l'interrompit, et lui dit que le meilleur office qu'il pouvait lui rendre, c'était de lui faire venir son confesseur : mais on le lui refusa impitoyablement, quelque instance qu'elle pût faire à ce sujet jusqu'à son dernier soupir. On lui envoya au contraire le doyen de Petersboroug, qu'elle ne voulut jamais écouter. Elle écrivit à son confesseur, pour lui demander le secours de ses prières, et tous les moyens possibles de contribuer à son salut; puis au roi de France et à la reine mère, au duc et à la duchesse de Guise, pour leur recommander les gens de sa maison. Elle les assurait tous, qu'elle mourait contente, après une si longue suite de tribulations, qui aboutissait enfin au port du salut.

Ayant ensuite rassemblé ses domestiques, elle leur distribua le peu d'argent qui lui restait, fit le partage

de ses habits et de ses joyaux entre ses femmes, et dit à tous que c'était avec une peine sensible qu'elle ne leur donnait pas davantage, mais qu'elle était assurée que le roi son fils y suppléerait. Elle chargea son maître d'hôtel de les recommander de nouveau, et de porter sa bénédiction à ce prince, qu'elle conjurait de ne point venger sa mort. Tout le monde fondant en larmes, elle les consolait elle-même sans en verser une seule, et les exhortait à ne point s'affliger à l'approche du bonheur ineffable qui allait succéder à tous ses malheurs. Elle les fit enfin sortir de sa chambre, à la réserve de ses femmes ordinaires; et comme il était déjà nuit, elle se retira dans son oratoire, où elle pria prosternée pendant plus de deux heures; après quoi elle rejoignit ses femmes, prit quelque nourriture, et se coucha, moins pour dormir que pour continuer sa prière, qui dura presque toute la nuit. Elle se leva deux heures avant le jour, s'habilla magnifiquement pour un jour que sa foi lui faisait regarder comme le plus beau de sa vie, rentra dans son oratoire, et prit une hostie consacrée, que le pape, dit-on, lui avait permis de tenir en réserve pour l'extrémité où elle se trouvait.

A l'heure marquée, ses commissaires la vinrent tirer de son appartement, pour la conduire au lieu de son supplice. C'était une vaste salle, au milieu de laquelle on avait dressé un échafaud de douze pieds en carré, couvert d'un drap noir. La reine entra tenant un crucifix entre ses mains; et quand elle fut auprès de l'échafaud, elle appela un de ses officiers, et lui dit: Aidez-moi à monter; c'est le dernier service que vous me rendrez. Elle était vêtue d'une longue robe de velours noir, ornée d'agraffes et de lames d'or, avec beaucoup de perles et de pierres précieuses, et de sa tête pendait jusqu'à terre une coiffe blanche d'une finesse transparente. A l'âge de quarante-quatre ans, dont la moitié passée dans un abîme d'infortune, la beauté sans égale de Marie Stuart, moins flétrie qu'animée par les impressions de la douleur et les sentimens de l'héroïsme, avait contracté quelque chose de si majestueux, qu'elle

excita une sorte de vénération religieuse. Dès qu'elle fut montée sur l'échafaud, elle s'assit sur un siége qu'on lui avait préparé; puis on lui lut sa sentence, qui fut écoutée avec un silence d'horreur, et suivie du frémissement de toute l'assemblée. Peu attentive à ce qui se passait sur la terre, et l'ame deja tout entière dans le ciel, la reine, toujours le crucifix a la main, protesta de nouveau qu'elle n'avait attenté ni a la vie, ni a la couronne d'Elisabeth; mais que la cause de sa mort étant sa religion, elle l'acceptait comme la plus grande faveur que le ciel pût lui faire. Elle recommanda au Seigneur l'église catholique, le roi Jacques son fils, Elisabeth elle-même et son royaume, et protesta qu'elle mourait dans la communion de l'église catholique, apostolique et romaine.

Quand elle eut achevé sa prière, le bourreau se mit à genoux devant elle, et la pria de lui pardonner sa mort. Je vous la pardonne, lui dit-elle, aussi sincèrement que je prie le Seigneur de me pardonner mes péchés, et je pardonne de la même manière à tous ceux qui ont conspiré contre mes jours. Elle se mit à genoux, récita à voix haute le pseaume qui commence par ces mots, *Seigneur, j'ai espéré en vous*, et répéta plusieurs fois ces mots, *Seigneur, je recommande mon ame entre vos mains*. Se levant ensuite, elle défit, aidée de ses femmes, ceux de ses vêtemens qui pouvaient gêner l'exécuteur; et dans cet état, elle embrassa ces femmes demi-mortes de douleur, leur donna sa bénédiction, puis leur ordonna de se retirer paisiblement, de prier Dieu pour elle, et de répandre par-tout qu'elle mourait dans l'ancienne et véritable religion. Aussitôt après, elle présenta sa tête; et tandis qu'elle prononçait de nouveau ces paroles, *in manus tuas*, le bourreau en deux coups la lui abattit le 18 Février 1587. Les hérétiques brûlèrent tout ce qui avait été teint de son sang, ses vêtemens, la tenture de l'échafaud, et les planches mêmes, de peur, à ce qu'ils publièrent, qu'on n'en fît des reliques.

Au bruit de cette mort, l'Europe entière frémit

d'horreur et d'indignation, à la réserve de l'Angleterre, ou de sa fanatique capitale, qui en fit des feux de joie : mais Elisabeth les désavoua hautement, prit le deuil, et marqua beaucoup de douleur. Il est vrai qu'on eut peine à la croire sincère, et il est très-vraisemblable que ceux qui l'accusèrent d'avoir joué le public durant tout le cours de cette cruelle tragédie, en jugèrent le mieux. Le roi de France en témoigna beaucoup de ressentiment, et celui d'Ecosse encore davantage. Elisabeth s'en excusa auprès de l'un et de l'autre, sur la précipitation de son secrétaire ; ce qui suffit pour calmer ou pour couvrir le mécontentement de Henri III, à qui l'indolence de son naturel et le désordre de ses affaires ne permettaient rien de plus. Pour Jacques, roi d'Ecosse, ce qui lui avait fait souffrir si long-temps la captivité de sa mère, l'empêcha d'autant mieux d'éclater à sa mort, qu'Elisabeth le fit assurer, comme elle avait eu soin qu'on l'insérât dans la sentence même de Marie, que le sort de la mère ne préjudicierait en rien au droit du fils sur la couronne d'Angleterre.

Bien différent de ces deux princes, le magnanime Sixte V, sans se répandre contre Elisabeth en de stériles invectives, qu'il défendit même à Rome sous peine de galère, établissant pour maxime, qu'indépendamment de la religion d'Elisabeth, on devait du respect à sa dignité et des égards à son mérite ; Sixte V se tourna du côté de l'Espagne, et prenant Philippe II tant par son titre de roi catholique, que par l'affection qu'il devait conserver pour l'Angleterre où il avait régné, il lui persuada qu'il était de son devoir de venger les outrages que souffraient les Anglais catholiques, et leurs protecteurs même couronnés. Philippe attaqua l'Angleterre dès l'année suivante, et sa flotte, la plus formidable qui eût jusque là couvert l'Océan, ne fut toutefois nommée prématurément l'invincible, que pour combler par le ridicule la honte de sa défaite. La présomption de Philippe fut principalement le jouet des vents et des flots : par ces agens inanimés, le ciel parut vouloir improuver d'une manière plus frappante le mélange

abusif des deux ordres de puissance qu'il lui a plu de séparer. Sixte avait donné à Philippe le royaume d'Angleterre à charge de foi et hommage envers le saint siége, et il avait publié une bulle d'interdit, avec toutes les clauses et les charges révoltantes qui avaient excité autrefois des agitations si funestes aux empires.

Dans l'année où la reine d'Ecosse fut traînée à l'échafaud par l'implacable hérésie, Félix de Cantalice, frère convers de l'ordre des Capucins, finit par une mort plus paisible, mais non moins précieuse aux yeux du Seigneur (1). La lecture de la vie merveilleuse des anciens solitaires lui avait inspiré le dessein de se retirer, comme eux, dans quelque désert, où, séparé des hommes, il pût vivre de racines, de fruits sauvages, et s'occuper uniquement des vérités éternelles. Comme il ne trouvait ni guide, ni modèle pour ces voies extraordinaires, il s'adressa aux Capucins, dont la vie régulière et pénitente remplissait au moins une partie de son idée. Il prit l'habit au couvent de Citta-ducale en Ombrie, et y fut admis à la profession. Il acquit la perfection de son état dans un office qui en fait perdre l'esprit à beaucoup d'autres. Chargé de la quête, il ne signala pas seulement son humilité, sa patience, sa douceur et sa charité envers tout le monde, mais il fit admirer un détachement et une dépendance absolue, une régularité parfaite, un recueillement continuel, et un amour de Dieu, dont les saintes ardeurs enflammaient jusqu'à son visage. Toutes ces vertus ne cessèrent de s'accroître en lui jusqu'au moment où il expira, préconisé universellement comme un saint. L'église a confirmé ce témoignage, en lui déférant un culte public.

Durant cette même année 1587, la paix que nous avons vue si peu d'années auparavant rétablie à Louvain d'une manière à la croire imperturbable, fit place à une dissention et à des disputes plus aigres qu'elles n'avaient encore été. Et quel en fut le sujet?

(1) Bolland. et Baill. ad 18 Maii.

Rien autre chose que des assertions diamétralement opposées à la doctrine des derniers novateurs. Il est vrai qu'on y en avait ajouté qui n'étaient pas de foi : tant il y a toujours d'inconvéniens à mêler le système au dogme, et à vouloir étayer la doctrine de l'église sur les opinions d'école ou de société, même les plus plausibles. Ce ne fut pas là cependant ce qui remit en rumeur la faculté de Louvain : mais grand nombre de ses membres, malgré leur soumission aux bulles de deux papes, conservant toujours un secret penchant pour les opinions flétries de leur chancelier l'inflexible Baïus, il reprit un feu tout nouveau quand il vit ses principes en butte à la société des Jésuites. Jusque là ces religieux étaient demeurés fort tranquilles à son sujet, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'église eût prononcé, et que la nouvelle secte témoignant faire peu de cas de la décision, ils crussent devoir prémunir leurs disciples contre ce scandale. Dès là, Baïus leur voua une haine, qu'il emporta peu après au tombeau, mais dont ses disciples ne laissèrent pas d'hériter, et qui se léguèrent successivement, avec le mépris des décrets apostoliques.

Le savant Lessius, et Hamelius son confrère, ayant fait soutenir des thèses publiques contre les points de doctrine condamnés par les papes Pie V et Grégoire XIII, Baïus agit sourdement dans la faculté de Louvain, et réussit à y faire censurer trente-quatre propositions bien ou mal extraites de ces thèses. Un intérêt pour le moins aussi vif que celui de la doctrine, animait cette université contre les Jésuites, qui avaient obtenu du saint siége le privilége de conférer les grades à leurs écoliers, au cas qu'elle refusât de les y admettre gratuitement (1); ce qui la mettait dans la nécessité, ou de renoncer d'elle-même à ce trafic de doctrine, ou de voir passer une bonne partie de ses candidats sous des maîtres plus intéressés. L'université de Douai, fille de celle de Louvain, fit cause commune avec

(1) Fast. Acad. Lov. p. 372.

sa mère, et publia contre Lessius une censure en termes plus durs encore que n'était celle des Lovanistes. On tenta de même la faculté de théologie de Paris, qu'on savait en procès avec les Jésuites, qui s'efforçaient d'y agreger leur collége; mais cette école respectable faisant céder aux intérêts de la saine doctrine une rivalité purement littéraire, refusa généreusement de se prêter à cette vile manœuvre. Les universités de Trèves, de Mayence et d'Ingolstad se déclarèrent formellement pour la doctrine des Jésuites.

Cependant Baïus et sa cabale excitaient de toute part les clameurs publiques contre Lessius et sa société. Ils n'ignoraient pas que c'est gagner beaucoup, que de faire naître le préjugé, qui devient bientôt le jugement fixe du vulgaire, sans que les meilleures apologies puissent ensuite lui arracher l'aveu de son imprudence. Les imputations familières à Wiclef, à Jean Hus, à Luther, à Calvin, à tous les ennemis du libre arbitre, passèrent dans la bouche injurieuse des partisans de Baïus. Ils accusèrent les Jésuites de ressusciter le massilianisme, le semi-pélagianisme, le pélagianisme enfin, et tous les monstres dont les noms odieux empêchaient d'être attentif à la fausseté de l'imputation. Les grands noms de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Fulgence étaient employés avec la même justesse et la même droiture. Les censeurs, dans une préface de haut style, chargèrent leurs antagonistes de ne tendre qu'à diffamer le docteur de la grâce; de lui susciter, et en même temps à l'église universelle, une guerre épouvantable, en le mettant en opposition avec l'église d'orient; de ne pas lui attribuer simplement une ignorance et une stupidité qui ne lui avaient pas laissé voir qu'il détruisait le libre arbitre, mais de le rendre suspect d'une impiété aussi réfléchie que celle de Luther et de Calvin.

Des charges si grossières ne pouvaient pas faire long-temps illusion; mais leur premier effet n'en fut pas moins terrible. Elles surprirent, outre le peuple toujours précipité, la plupart même des évêques du

pays, et particulièrement les deux métropolitains de Malines et de Cambrai, qui signèrent et firent signer la censure par une foule d'ecclésiastiques empressés à leur plaire. Les évêques de Middelbourg, d'Anvers et de Tournai, ne furent pas du nombre des complaisans. Le premier fit même revenir bientôt de la surprise l'évêque de Ruremonde, et l'écrit dont il s'était servi pour cela, étant parvenu entre les mains de l'archevêque de Malines, ouvrit encore les yeux à ce prélat (1). L'évêque d'Ypres à son tour fut si pleinement détrompé, que d'approbateur de la censure, il devint l'apologiste de la doctrine censurée. Le bandeau de la prévention fut enfin rompu de tous côtés, et par l'apologie que fit paraître le docteur Jacques Tzantel, qui non moins estimé pour sa probité que pour ses lumières, témoigna que la censure ne tendait qu'à mettre en vogue les nouveautés qu'il avait vu naître à Louvain (2), et par celle de Thomas Stapleton, docteur de Douai, si célèbre par ses controverses contre les protestans, qu'on le nommait la plume et l'oracle des catholiques : la cabale effrontée, comme il s'en plaignit, l'avait néanmoins fait passer pour un des principaux approbateurs de la censure (3). Enfin les restes de la préoccupation furent entièrement dissipés par l'apologie que donna Lessius lui-même : chef-d'œuvre en ce genre plein de force, de dignité et de précision, sans invectives, sans récriminations, sans une seule goutte du fiel qui coulait à grands flots de la censure, pièce en un mot digne de la haute réputation de capacité où était l'auteur, et de l'odeur de sainteté où il vivait. Par l'exposition nette et précise de sa doctrine, qu'il réduisait à quatre chefs, toutes les personnes équitables, et tant soit peu éclairées, reconnurent avec évidence qu'elle était conforme aux principes constans des écoles catholiques, et même à ce que tenait géné-

(1) Epist. 3. Jean Strycn, ad Lindan. (2) Epist. J. Tzant. ad Episc. Mid. 28 Apr. 1588. (3) T. Stapl. ad Episc. Mid. 11 Maii 1358.

ralement l'école de Louvain avant qu'Hessels et Baïus y eussent introduit leurs nouveautés.

Quelque humiliant qu'il soit de reculer pour les hommes en place, les prélats de la Belgique, plus sensibles à l'amour de la vérité et de l'équité, qu'à la gloire que mettent les génies médiocres à soutenir une fausse démarche, ne rougirent point de retourner sur leurs pas, et ne songèrent plus qu'à dissiper l'orage qu'ils avaient eux-mêmes grossi. L'archevêque de Malines et celui de Cambrai se concertèrent pour assembler un concile aux Pays-Bas : seul moyen qui leur parût efficace pour éteindre le feu de la dispute et de la dissention. Ils étaient sur le point de convoquer leurs suffragans, lorsque le souverain pontife, informé des nouveaux troubles de la Flandre, leur fit déclarer par son nonce Octavio Frangipani, résident à Cologne, qu'il avait évoqué cette affaire à son tribunal, et qu'il s'en réservait la connaissance. Les Jésuites, à la vue du premier soulèvement de la Flandre contre eux, avaient pris le parti d'appeler au saint siége ; et leur général avait remis au saint père tant la censure que la réplique de Lessius, avec un mémoire dressé par Bellarmin, théologien profond, et d'ailleurs très-instruit des affaires de Louvain où il avait enseigné : mais Sixte V lui-même, autrefois Montalte, général des Cordeliers, si fort impliqués dans ces affaires, et qui avait engagé ses prédécesseurs Pie V et Grégoire XIII à prononcer, avait à ce sujet toutes les notions que l'expérience peut ajouter à celles d'un excellent théologien.

Il assembla néanmoins un consistoire nombreux, et sans se déclarer, il y fit lire les assertions de Lessius, et les censures des deux facultés flamandes. Le sacré collége fut bien étonné de voir taxer de pélagianisme une doctrine qui portait, que le libre arbitre peut sans la grâce faire quelque œuvre moralement et naturellement bonne ; qu'il est des grâces suffisantes auxquelles la volonté de l'homme peut résister, et ne résiste que trop souvent ; que ces secours suffisans pour accomplir les préceptes

et

et se sauver, sont donnés à tous les adultes, qu'il est même des moyens de salut préparés pour les enfans qui meurent sans baptême, et qu'enfin Jesus-Christ est mort pour le salut éternel de tous les hommes; que Dieu veut les sauver, et qu'il ne leur commande rien d'impossible: car c'est à cela précisément que se réduisaient toutes les propositions censurées, concernant les dogmes de la grâce. La cinquième porte en termes exprès, qu'après le péché originel, Dieu ayant voulu donner à notre premier père et à toute sa postérité des remèdes contre le péché, et des grâces pour obtenir la vie éternelle, il leur fournit des secours suffisans pour retourner à lui; à quoi l'auteur ajoute, dans la proposition vingt-deuxième, que c'est un dogme insensé parmi les hérétiques, de soutenir que l'homme a perdu par le péché originel le libre arbitre pour le bien. Toute l'écriture sainte, porte la sixième proposition, est remplie d'exhortations et de commandemens adressés au pécheur pour qu'il retourne à son Dieu. Or, Dieu ne commande rien d'impossible; donc il donne au pécheur un secours suffisant pour se convertir. De ce qu'il est commandé à tous les hommes de recevoir le baptême, la huitième proposition conclut dans le même goût que la sixième, que Dieu, autant qu'il est en lui, veut accorder à tous les hommes la grâce de ce sacrement. Il est dit dans la dixième proposition, que Jesus-Christ étant le sauveur de tous les hommes, Dieu leur a préparé des moyens suffisans pour le salut, en vue des mérites de Jesus-Christ; parce qu'il ne serait pas véritablement le sauveur de tous, si ces grâces suffisantes ne leur étaient pas accordées.

La censure des Lovanistes, et sur-tout ce qui en résultait contre le dogme de la grâce suffisante, avait déjà fait les plus fortes impressions sur l'esprit du pape. Cependant tout habile théologien qu'il était, et quoique les propositions censurées ne lui parussent contenir que ce qu'il croyait lui-même, il demanda aux cardinaux ce qu'ils en jugeaient. Ils répondirent d'une voix unanime, qu'elles conte-

naient une doctrine saine (1). Le pape se déclara pour lors, et dit en termes formels, qu'il pensait la même chose. A quoi il fit expédier au nonce Frangipani un bref, où il était répété que les propositions contenaient une saine doctrine, et il enjoignit au nonce de se transporter à Louvain pour y défendre, sous peine d'excommunication, de les condamner, ou de les noter d'aucune censure. C'était là tout ce que demandait la partie lésée, qui avait déclaré comme juridiquement par le mémoire de Bellarmin, qu'elle ne prétendait point qu'on décidât lequel des deux sentimens était le vrai, ce qui entraînerait trop d'embarras et trop de longueurs; mais lequel des deux était le plus sûr, ou le plus commun dans l'église, au moins si la doctrine censurée en Flandres n'était ni erronée, ni téméraire (2). Ce qui suffit, ajoutait-on, pour effacer les notes infamantes imprimées à cette doctrine par une censure qui cause autant de scandale aux orthodoxes que de joie aux novateurs.

Le système des Lovanistes, encore mal débrouillé, ne fut donc point alors condamné formellement, puisqu'on ne leur défendit pas de continuer à l'enseigner; mais le sentiment contraire étant reconnu pour une doctrine sûre, et par conséquent pour la doctrine la plus conforme à l'enseignement commun de l'église, il en résultait un préjugé bien défavorable à ces opinions singulières, qui sous le voile de la dissimulation allèrent toujours en renchérissant, et qui s'attirèrent enfin les anathèmes les plus formels et les plus flétrissans de l'église. Quant aux ordres de Sixte V, le nonce de Cologne les remplit ponctuellement, se rendit en diligence à Louvain, et après quelques tentatives de la faculté pour traîner en longueur, il prononça par un jugement provisionnel, suivant sa commission, que les propositions censurées, qu'il qualifie encore de

(1) Hist. Controv. de Auxil. l. 1, c. 15, p. 48. (2) Defens. Lessii, deposita in Colleg. Lov. Societ. J. excusa in Hist. Controv. de Auxil. Append. n. 4, p. 785.

doctrine saine, pouvaient s'enseigner sans danger, jusqu'à ce qu'il plût au saint siége d'en porter un jugement absolu et définitif. Il est clair que Sixte V en voulait venir là, puisqu'il fit transporter de Flandres à Rome toutes les pièces nécessaires pour juger à fond. Il n'en fut vraisemblablement empêché que par les affaires et les soucis plus grands que lui causa dans ces conjonctures le point extrême de la crise où se trouvait la France. Pour rétablir la tranquillité et la concorde dans les Pays-Bas, le nonce défendit aux deux partis, sous peine d'excommunication réservée au souverain pontife, de qualifier leurs sentimens réciproques d'hérétiques ou de scandaleux, et de se traduire mutuellement comme notés ou suspects d'hérésie.

Ce décret fut reçu avec respect, et avec une soumission sincère, non-seulement par les évêques, mais par le très-grand nombre des docteurs de Louvain. Il fallut plus de temps pour soumettre ceux de Douai, dont aussi la bonne foi et la persévérance ensuite furent égales à leur première résistance. Aussitôt après la publication du jugement, tous les actes d'hostilité cessèrent à Louvain dans les deux partis, et assez long-temps même la réconciliation parut de jour en jour s'affermir davantage. La mort de Baïus, qui arriva l'année suivante, contribua beaucoup apparemment à la conservation de la paix. Le seizième jour de Septembre de l'année 1589, la soixante-dix-septième de son âge, et la quarantième de sa carrière académique, il alla rendre compte au souverain juge d'un temps si long employé à introduire de nouveautés suspectes dans l'une des écoles chrétiennes les plus pures et les plus florissantes; des notes d'hérésie et de toutes les flétrissures les plus injurieuses imprimées, autant qu'il était en lui, aux docteurs et aux points de doctrine les plus conformes à l'enseignement public de l'église; des injures vomies dans ses apologies perfides contre un saint pape qui réprouvait sa doctrine; de son obstination à fatiguer quatre papes de suite par ses innovations effrayantes et ses apologies

injurieuses; enfin, de sept ou huit protestations, où il signait et jurait tout sans rien tenir, où il se disait éternellement soumis à la bulle de Pie V, qu'il ne cessa jamais de blasphémer. La sincérité de Baïus à son dernier moment, dont il n'appartient qu'à Dieu de juger, reste donc pour les hommes dans les termes du problème. Ajoutons cependant qu'avec le vice des anges superbes, Baïus avait plusieurs vertus humaines, la sobriété, la chasteté, assez de douceur, et beaucoup d'application aux devoirs de son état. Il avait encore des talens et du génie, quoique beaucoup moins qu'il ne pensait. On dit qu'il avait lu neuf fois tout saint Augustin (1). Il eût mérité plus d'éloges, si moins surchargé de cette nourriture forte, il l'eût mieux digérée.

Sixte V, en même temps attentif à tout ce qui pouvait honorer son règne et son pontificat, établit différentes congrégations ou conseils de cardinaux; savoir, pour l'exécution et l'interprétation des décrets du concile de Trente; pour l'exécution des défenses portées contre les mauvais livres; pour l'impression correcte de la bible, des conciles, des saints docteurs et des bulles pontificales; pour l'ordre des cérémonies dans le service divin, et dans l'administration des sacremens (2). D'autres avaient pour objet l'abondance des vivres, le soin des chemins, des ponts et des eaux dans l'état ecclésiastique. Pour rendre le blé plus abondant à Rome en particulier, il établit un fonds permanent de cent mille écus. Il ne laissa pas de bâtir, peu de temps après, la fameuse bibliothèque du Vatican. Pour faire cesser les reproches tant de fois répétés contre les abus de la cour pontificale, il déclara vacans les bénéfices de ceux qui seraient promus au cardinalat, et obligea d'y résider ceux à qui le saint siége les pourrait laisser par dispense. A l'exemple de Pie V, qui tiré de l'ordre de saint Dominique, avait mis au nombre des docteurs de l'église saint

(1) F. Swerts, in Athen. Belg. (2) Magn. Bullar. t. II, Const. 81 et seq. Sixt. V.

Thomas d'Aquin, Sixte donna le même titre à saint Bonaventure, religieux de saint François. Ces deux saints, quoique simplement qualifiés jusque là de docteurs de l'école, y avaient toujours été dans une vénération particulière. Dans la même année, il approuva une congrégation nouvelle instituée par Jean-Augustin Adorne et François-Augustin Caraccioli, des illustres maisons qui portent ces noms à Gênes et à Naples. C'était la septième congrégation de clercs réguliers qu'on établissait dans ce siècle, et Sixte V, comme ayant été cordelier, la nomma congrégation des clercs réguliers mineurs. La réforme des hermites de saint Augustin, que nous appelons petits pères, fut instituée l'année suivante au chapitre général tenu à Madrid.

Pendant que ce pape faisait ainsi le bonheur, ou du moins le repos et la gloire de l'Italie, la ligue avait porté en France ses fureurs à leur comble. Paris était devenu le centre fixe de cette énorme faction, qui enfin y avait son conseil réglé, formé presqu'au hasard, il est vrai, de gens ramassés de tout état, avocats et procureurs, huissiers et magistrats, quelques prêtres séditieux, dont l'un des plus emportés était déserteur du calvinisme, des marchands et des banqueroutiers, un maître en fait d'armes, et d'autres aventuriers distingués par leur seule audace; tous dépourvus de lumières, et sans la première teinture de politique ou d'administration publique, mais d'un emportement prêt à tout, et asservis à une femme furieuse qui leur soufflait sa vengeance et sa haine effrénée. On ne sait pas au juste par où Henri III avait déplu à la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise; mais à son genre de ressentiment, on a cru ne pouvoir assigner pour motif que ce qu'une femme ne pardonne jamais, ou des avances méprisées, ou des faveurs payées d'indiscrétion et de dérision. Outre le conseil général de la ligue, des assemblées clandestines, où l'on s'occupait à censurer et à réformer le gouvernement, il s'était encore formé dans les seize quartiers de Paris, comme on l'a vu, autant de petits

conseils, qui d'abord délibéraient à part, puis se concertaient entre eux, et avec le conseil général.

Quand on fut en état d'éclater, le duc de Guise qui commandait une armée sur la frontière d'Allemagne, alla tenir conseil à Nanci avec les princes de sa maison et les tenans les plus qualifiés de la ligue (1). Il y fut conclu qu'on demanderait au roi une déclaration et un attachement plus authentique de sa part en faveur de la sainte union, la publication du concile de Trente, l'établissement de l'inquisition, l'éloignement des courtisans et de tous les hommes en place qu'on lui nommerait comme suspects d'hérésie, la guerre contre les hérétiques, et une guerre à toute outrance, où l'on immolerait les prisonniers mêmes, à moins qu'ils n'abjurassent et ne consacrassent à jamais leurs biens et leur vie à la défense de la sainte union; enfin, des places de sûreté, avec des troupes entretenues par l'état, tant sur les frontières que dans l'intérieur du royaume. C'était à peu près demander à Henri qu'il descendît de son trône; encore le faible monarque balança-t-il entre la concession et le refus; et si les ligueurs fougueux de Paris n'eussent alors conspiré pour faire main-basse sur sa garde et se saisir de sa personne, la plupart des articles de Nanci eussent vraisemblablement été accordés : mais la conjuration ayant été découverte, et les Seize qui étaient chargés de l'exécution, ne voyant plus dans leur désespoir que des gibets préparés à leur attentat, envoyèrent au duc de Guise lettres sur lettres, députés sur députés, pour lui déclarer qu'ils abandonnaient tout, s'il ne volait à leur secours. Le roi qui avait un intérêt égal à le tenir éloigné comme un chef dont la présence rendrait sur-tout la faction terrible, lui envoya défense de venir à Paris.

Le duc arriva cependant accompagné seulement de sept personnes, tant maîtres que domestiques : mais il n'était pas au milieu de la ville, qu'il y en

(1) Mém. de la Ligue, t. II, p. 295 et suiv.

avait plus de trente mille autour de lui (1). Le peuple ivre de joie criait *vive Guise*, avec une effusion de sentiment qu'il n'avait jamais témoigné à son souverain. Les uns le comblaient de bénédictions, et le nommèrent cent fois le sauveur des Français; d'autres fléchissaient le genou, baisaient les bas de ses vêtemens, et quelques-uns lui firent toucher leurs chapelets; ceux qui ne pouvaient parvenir à ses pieds, lui tendaient des mains suppliantes, comme à une divinité. De toutes les fenêtres, les dames semaient sur lui la verdure et les fleurs, en redoublant les acclamations. Le duc, avec l'air de grandeur et d'affabilité qu'il réunissait dans un tempérament admirable, avançait au petit pas et tête nue, disant des choses gracieuses aux plus proches, saluant d'un souris ceux et celles qui étaient aux fenêtres, répondant de l'œil ou de la main aux accueils de tout le monde. Au milieu de ce triomphe comme inattendu, et par là d'autant plus flatteur, il alla descendre à l'hôtel de Soissons près Saint-Eustache, où logeait la reine mère. Elle pâlit en le voyant, et s'offrit néanmoins à le conduire au roi.

Ils se mirent aussitôt en chemin, la reine dans sa chaise, le duc à pied, et l'entretenant avec un sang froid et une sérénité qui ne se démentirent pas même à la rencontre des gardes, auxquels il marqua la même affabilité qu'au peuple. A ce moment néanmoins, on délibérait de sa vie ou de sa mort dans le palais où il mettait le pied : mais l'heure n'était pas encore venue, où le génie des Valois devait terrasser celui des Guises. Après quelques faibles reproches de la part du monarque, et quelques justifications frivoles de la part du sujet, ils se quittèrent avec une indifférence qui fit l'étonnement de tout le monde : l'un manquait l'occasion décisive de rétablir son autorité, l'autre se tirait du plus mauvais pas où puisse engager l'intrépidité de l'orgueil. Chacun d'eux fit ses réflexions après coup, et prit ses mesures pour réparer sa faiblesse où son imprudence.

(1) Mém. d'Aubigné, t. III, l. I. Journ. de Loisel.

Le roi rassembla sa noblesse, fit prendre les armes aux meilleurs bourgeois, ennemis du trouble où ils n'avaient qu'à perdre, et attira de Lagny quatre mille Suisses qu'on y tenait en quartier, et qui se postèrent en différens endroits de la ville. Les Parisiens tremblant pour le duc beaucoup plus que lui-même, coururent aussitôt aux armes, tendirent les chaînes, formèrent des barricades avec des planches et des solives, qu'ils appuyaient de tonneaux remplis de terre et de fumier, de coffres, d'armoires, de tout ce qui se trouvait chez eux. Ils dépavèrent les rues, et garnirent leurs fenêtres de ces pavés. On sonne le tocsin, les barricades se prolongent, les troupes languissantes du monarque irrésolu qui leur avait défendu la violence, se laissent investir; en moins de quatre heures, toutes les communications de cette grande ville se trouvent coupées, et les rebelles établissent insolemment leur dernière barricade à cinquante pas du Louvre.

Les troupes du roi prises ainsi en différens filets, pour ainsi dire, sans pouvoir ni se rassembler, ni avancer, ni reculer, se collaient aux murs pour éviter les pierres qui pleuvaient des fenêtres et des toits, avec les coups d'arquebuses. Ils montraient leurs chapelets, et criaient de toutes leurs forces, qu'ils étaient bons catholiques. Cependant il y en eut une soixantaine de tués ou de blessés avant que le duc de Guise, qui était resté paisible dans son hôtel afin de se régler sur l'événement, se montrât chef de l'entreprise. Il parut alors en triomphateur et en maître absolu au milieu de cet effroyable tumulte. Il n'avait qu'une canne à la main; et toute la fureur est suspendue, toutes les barricades s'ouvrent devant lui. Il félicite le peuple d'avoir assuré sa liberté et sa vie; il traite avec une familiarité noble ces obscurs vainqueurs, et les loue d'avoir bravé la mort et tous les hasards pour la défense de la religion. Il s'approche des troupes du roi, leur parle avec honnêteté et avec intérêt, leur fait rendre leurs armes, leur fait ouvrir le chemin du Louvre, et charge le comte de Saint-Pol de les ac-

compagner jusqu'à ce qu'elles soient hors de péril. On établit ensuite des gardes réglées pour la nuit : mais le prévôt des marchands voulant à l'ordinaire donner le mot du guet de la part du roi, le peuple refusa de le recevoir, et le demanda au duc.

Dans cet étrange renversement de toute autorité légitime, la reine mère ne laissa point de recourir encore à ses petits moyens de pourparlers et de négociations, sans vouloir sentir qu'une lutte pareille entre le prince et le sujet ne peut finir que par la perte absolue de l'un ou de l'autre : mais le roi parut enfin le sentir. La reine conférait encore, lorsqu'il s'échappa par les derrières du Louvre qui n'était pas encore investi du côté de la campagne, traversa le jardin des Tuileries, et se jeta dans le monastère qu'il avait fait bâtir au nouvel institut des Feuillans, et qui pour lors n'était pas enfermé dans la ville : là, il monte à cheval, et s'enfuit à toute bride, accompagné tout au plus de trente personnes, le reste de la cour suivant à la file dans le plus grand désordre. Des corps-de-garde déjà portés en avant tirèrent sur lui, et la populace, au défaut d'armes, l'accabla d'injures. Ses troupes le rejoignirent sur la route de Chartres, où tous ensemble ils arrivèrent le lendemain.

Guise ayant manqué le roi, ne laissa point échapper sa conquête, ou la capitale. Il alla trouver le premier président Achille de Harlai, pour prendre des mesures propres à s'y assurer. Il n'en tira que ces mots pour toute réponse : Quand la majesté du prince est violée, le magistrat ne peut rien. Il trouva des grands moins généreux. Tout lui céda, jusque dans l'ordre militaire. On lui remit la Bastille, Vincennes, le Temple, les deux Châtelets, et par-tout il établit pour gouverneurs ses créatures les plus dévouées. Bussi-le-Clerc, Bussi, maître en fait d'armes, eut le gouvernement de la Bastille. Cependant dès le lendemain du départ du roi, tout fut aussi tranquille à Paris que s'il n'y avait point eu d'émeute.

Revenus de leur emportement, les Parisiens pensèrent à rappeler le roi au milieu d'eux, et allèrent

communiquer leur dessein au frère Ange de Joyeuse, qui l'approuva, et s'offrit de se mettre à leur tête. Frère Ange était le jeune comte de Bouchage, qui touché de la mort prématurée de sa femme, arrivée l'année précédente, avait pris tout à coup la résolution de se faire capucin, tandis que le duc de Joyeuse son frère se trouvait à ce degré de faveur, où il osa demander et eut le malheur d'obtenir le commandement d'une armée brillante qu'on envoyait contre le roi de Navarre : présomption qu'il expia dans les champs de Coutras, où ne sachant plus qu'opposer aux coups d'un héros, il sut au moins s'exposer lui-même, et mourut au lit d'honneur avec le comte de Saint-Sauveur l'un de ses frères.

On n'imagina rien de plus propre à toucher la piété singulière de Henri III, que de le faire supplier par frère Ange, sous la figure du Sauveur montant au Calvaire. On lui mit sur les épaules une grande croix de carton peint, qu'il paraissait traîner avec peine, et une couronne d'épines sur la tête, d'où semblaient couler sur son visage des gouttes de sang, qu'on y avait pareillement peintes. A ses côtés marchaient deux jeunes Capucins revêtus d'aubes, et représentant l'un la Vierge, l'autre la Magdeleine; suivait une troupe nombreuse de pénitens, dont les plus dévots représentaient les personnages divers de la passion. On combina la marche pour arriver à la cathédrale pendant que le roi y assistait à vêpres. En entrant, on entonna le *Miserere* d'un ton fort lugubre, et deux Capucins, à grands coups de discipline, frappaient sur le dos nu de frère Ange, qui vint se jeter aux pieds du roi avec les autres pénitens, en criant tous miséricorde (1). Nous laissons sous le rideau, comme un objet peu digne de la gravité de notre genre, l'armure dégoûtante et burlesque de trois rodomons qui ouvraient la marche, et dont la mascarade à peine vraisemblable peut se voir dans l'historien Auguste de Thou, té-

(1) Cayet. d'Aubigny. De Thou, l. 90 sub fin.

moin oculaire (1). Le maréchal de Biron conseilla au monarque de faire arrêter tous ces pénitens séditieux, dont plusieurs en effet ne venaient que pour jeter à Chartres les semences de la révolte, qui obligèrent bientôt Henri III de se retirer à Rouen : mais ce prince inconcevable les reçut avec bonté, et promit d'accorder le pardon aux Parisiens, pourvu qu'ils rentrassent dans leur devoir.

Après la députation processionnale, il en vint une autre du parlement de Paris, puis une troisième des officiers municipaux, qui toutes furent reçues avec le sang froid étonnant de Henri III, et qui donnèrent ouverture à des propositions d'accommodement. La reine mère, demeurée à Paris dans la vue de se rendre nécessaire, ne manqua point de les saisir avec sa chaleur accoutumée. Pendant plus d'un mois les routes furent couvertes de courriers et de ministres, qui allaient perpétuellement de Rouen à Paris, et de Paris à Rouen. Enfin parut le fameux édit d'union, dont les articles avaient été arrêtés le 11 Juillet de cette année 1588, entre la reine, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise. Le roi y accédait aux prétentions des ligueurs, avec une facilité qui leur eût seule rendu cet accord suspect, si l'ambition pouvait se défier de ce qui la flatte. La sainte union ou la ligue était érigée en loi capitale de l'état, à laquelle on ne pouvait désobéir, ni même être indifférent, sans encourir le crime de sacrilége et de félonie. On déclarait aux hérétiques une guerre à toute outrance, et l'on promettait de ne la point interrompre qu'ils ne fussent tous exterminés jusqu'au dernier. Le roi de Navarre était exclus du trône de France, par la promesse que faisait le monarque français de ne jamais reconnaître pour son successeur un prince qui ne professerait pas la religion catholique, apostolique et romaine. Le duc de Guise devenait généralissime, avec une autorité sans bornes sur les armées. On abandonnait aux ligueurs les places de sûreté, où ils établiraient des

(1) De Thou, l. 90 sub fin.

garnisons de leurs choix ; on retirait les gouverneurs de plusieurs autres villes, et de provinces entières, pour y substituer ceux que marquait la sainte union ; on chassait les favoris et les ministres ; et tant pour confirmer ces dispositions, que pour le soulagement des peuples et la réforme entière du gouvernement, on indiquait l'assemblée des états généraux à Blois pour les premiers jours d'Octobre.

C'était là où l'orgueil devait paraître au point suprême de l'élévation ; mais pour donner un exemple plus effrayant, en tombant de plus haut. Guise parvenu à ce terme fatal où il n'y avait plus de milieu entre régner et périr, n'épargna rien pour faire la loi à son maître. Il s'agissait uniquement pour cela, au moins dans les formes accoutumées, de dominer les suffrages, en faisant composer les états de députés qui ne fussent que ses organes ; ce qui ne lui fut pas difficile, avec le pouvoir qu'il exerçait principalement dans les provinces qui environnent la capitale, et avec l'ascendant général qu'il avait sur les trois ordres de l'état. Mais que ne peut pas contre un sujet, le souverain qui sait l'être un instant ! Guise par ses hauteurs et quelques menaces indiscrètes, et plus encore sa sœur la duchesse de Montpensier par le délire de sa fureur, précipita ce moment : la duchesse portait à son côté des ciseaux d'or qu'elle affectait de montrer, et qu'elle s'était vantée de tenir tout prêts à faire au roi la tonsure monacale. Cependant tant d'audace, et la patience inexplicable du roi, faisaient trembler bien des amis du duc. Plusieurs le conjurèrent de ne point abuser de la fortune, de ne pas pousser le roi au désespoir ; mais sans pouvoir lui persuader que Valois fût jamais capable d'un coup de vigueur. On mit sous son couvert un billet anonyme, qui lui donnait avis du dessein qu'avait le roi de le faire poignarder : il le lut froidement, écrivit au bas, *il n'oserait*, et le jeta sous la table. Mais l'excès de la mollesse avait enfin fait place dans Henri à l'excès contraire. Le 3 de Décembre, durant les états, comme le duc était des premiers au conseil, on

l'avertit que le roi avait quelque chose de particulier à lui communiquer. Il sort de la salle, il entre dans l'antichambre du roi, et comme il était embarrassé à lever la portière, un assassin lui saisit son épée, et de l'autre main lui plonge un poignard dans la poitrine; d'autres au nombre de huit le criblent de coups. Il pousse un grand soupir; il se débarrasse encore de leurs mains, mais pour aller tomber à l'autre bout de la chambre, où il expira en disant: Mon Dieu, ayez pitié de moi. Le cardinal de Guise son frère fut arrêté au même instant, et massacré le lendemain.

Ainsi mourut à l'âge de quarante-deux ans, le duc de Guise, dit le Balafré, qu'on peint tout entier en disant qu'il surpassa jusqu'à son père en qualités brillantes, bonnes et mauvaises. Il aurait été le plus grand homme, non pas seulement de son siècle, mais de la plupart des siècles et des nations, s'il s'était contenu dans le rang où la Providence l'avait fait naître, et il aurait de même été le plus grand roi, si elle l'avait placé sur le trône où il tenta malheureusement de monter. Dès qu'il eut expiré, Valois alla trouver sa mère, et lui dit d'un ton triomphant: Le roi de Paris n'est plus, madame, et je règne désormais sur tout le royaume. Catherine, attaquée de la maladie dont elle mourut peu de temps après, répondit languissamment: Fasse le ciel, ô mon fils, que cette mort au contraire n'anéantisse pas entièrement votre royauté! Ce n'est pas tout que de tailler, il faut savoir coudre, et avoir pris les mesures. Au bout de quinze jours, elle finit, pour ainsi dire, sans qu'on y songeât, après avoir tout fait sous les règnes déplorables de ses trois fils, dont les révolutions la font mieux connaître que tous les portraits qu'on en pourrait tracer.

Henri qui venait de frapper un coup si hardi, et vraiment décisif s'il en avait su profiter, ne fut roi qu'un moment: épuisé par cet effort, il retomba aussitôt après dans son affaissement habituel. Tout était à Paris dans l'incertitude et dans la consterna-

tion. On avait vu le roi commander et agir en maître. On croyait qu'il avait repris la vigueur et les nobles élans de ses premières années. S'il se fût aussitôt montré à cette capitale, suivi de quelques troupes qu'eussent appuyées les sujets fidèles qu'il conservait dans la magistrature et parmi les meilleurs bourgeois, il eût réduit les chefs de la rebellion à se bannir eux-mêmes, et la populace sans guides à fléchir sous l'autorité. Il se contenta d'envoyer un négociateur, et les séditieux jugeant par là qu'on les craignait, ne craignirent plus eux-mêmes. En quelques momens, l'excès de la terreur se convertit en une fureur, dont les excès plus grands encore remplissent toutes nos histoires. On sait que le grand Harlai, et les plus dignes magistrats avec lui, furent traînés à la Bastille; que la Sorbonne, après la retraite des plus graves docteurs, prononça que les Francais, déliés du serment de fidélité qu'ils avaient prêté au roi, devaient prendre les armes contre lui pour la défense de la religion catholique; que les prêtres et les religieux, soufflant en chaire et dans les confessionaux le feu de la révolte, vomirent de toute part des torrens d'imprécations contre leur souverain, et ne le nommaient plus que Henri de Valois; qu'on abattit ses armes et ses statues, et qu'en foulant ses images aux pieds, on adressait au ciel des vœux sacriléges pour qu'on pût faire le même traitement à sa personne; que le duc de Maïenne accouru de Lyon où il avait été manqué d'une heure par un gros de royalistes, fut institué lieutenant général du royaume, avec la même puissance que s'il n'y avait plus eu de roi.

La défection ayant bientôt gagné les provinces; de telle sorte qu'il n'y avait presque plus de places qui ne fussent au pouvoir des ligueurs ou des calvinistes, et le roi se voyant près d'être investi par les ligueurs dans la ville de Tours, ce prince, réduit aux dernières extrémités, prit le parti, tout sincèrement attaché qu'il fût toujours a la foi romaine, de s'aller jeter entre les bras du roi de Navarre, demeuré seul chef des calvinistes depuis la

mort du prince de Condé, arrivée l'année précédente. C'était sans doute la voie sûre pour réparer ses malheurs, si la valeur eût suffi contre le fanatisme. Dès que les deux rois marchèrent sous les mêmes drapeaux, la victoire, invariablement contraire aux calvinistes, tandis qu'ils avaient tourné leurs armes contre la patrie, s'attacha inséparablement aux mêmes armes employées pour le salut de l'état. Après autant de triomphes remportés par les deux rois, que d'obstacles opposés à leur marche depuis Tours jusqu'à Paris, ils vinrent se présenter devant cette capitale avec une armée florissante de quarante mille hommes. La ville, avec un nombre de troupes infiniment disproportionnées à sa vaste enceinte, mal disciplinées, enrégimentées confusément, et sachant à peine faire usage de leurs armes; Paris, avec de pareils défenseurs, ne pouvait échapper à tant de bataillons aguerris, que par un miracle ou par un forfait.

Dans le grand nombre des enthousiastes séculiers et réguliers qui l'habitaient, il se trouvait un jacobin de vingt-deux ans, jeune homme sombre et atrabilaire, d'une audace à tout oser sous l'air du sang froid et de la réserve, de mœurs corrompues, passionné pour la considération et la familiarité des grands. Quelques propos couverts, sortis de sa bouche, parvinrent à la furie de la ligue, l'effrénée Montpensier. Elle le fit venir chez elle, l'entretint souvent et long-temps en particulier; et l'on dit que cette femme, peu scrupuleuse en tout genre, ne rougit pas de lui accorder le prix infame auquel ce vil libertin mit son parricide. Sous ces horribles auspices, il sort de Paris muni de quelques lettres surprises à des citoyens connus pour leur fidélité, et se fait présenter au roi dans son quartier de Saint-Cloud, sous prétexte d'affaires importantes qu'il ne peut communiquer qu'à sa majesté seule. Le roi s'avance au devant de lui, prend les lettres, et dans le moment qu'il lisait avec attention, le scélérat tire de sa manche un poignard empoisonné, et le lui enfonce dans le ventre. L'assassin fut sur le champ

mis en pièces par un zèle imprudent qui ne servit qu'à l'impunité de ses complices. Le roi mourut dès le lendemain 2 Août de l'année 1589, la trente-huitième de son âge, et de son règne la quinzième.

Mais aussitôt que sa blessure eut été jugée mortelle, il se confessa, demanda l'absolution des censures prononcées contre lui pour le meurtre du cardinal de Guise, puis reçut la communion avec des dispositions qui touchèrent tous les assistans. Il dit qu'il avait appris de Jesus-Christ à pardonner, et qu'il pardonnait de bon cœur à tous les auteurs de sa mort; que sa seule peine, en mourant, était de laisser en butte à tant de calamités les Français qu'il avait toujours aimés avec une tendresse de père. Ensuite il déclara que le roi de Navarre seul avait droit au trône; qu'on devait d'autant moins s'arrêter à la différence de religion, qu'une ame si droite et si franche ne pouvait manquer tôt ou tard de rentrer dans le sein de l'église. Puis le faisant approcher, il l'embrassa tendrement, et le tenant serré sur son sein, il lui dit, les yeux levés au ciel, et d'un ton comme inspiré: Tenez pour certain, mon cher beau-frère, qu'à moins de vous faire catholique, vous ne serez point roi de France. A ce spectacle attendrissant, tout le monde éclata en sanglots; on ne vit plus que les qualités aimables du dernier des Valois, bon ami, excellent maître à ses gens, adoré de ceux qui entraient dans son commerce, bienfaisant envers tout le monde, magnifique dans ses libéralités, et donnant avec des grâces qui surpassaient encore ses dons; en un mot, doué de toutes les qualités qui font des particuliers aimables, mais qui étant seules, ou accompagnées de la nonchalance et de la frivolité, ne font jamais que des souverains méprisables: prince néanmoins véritablement à plaindre, en ce qu'il eut à vivre dans les circonstances les plus malheureuses. Les défenseurs de son autorité, au moins dans ses derniers revers, furent les ennemis de sa religion, et les défenseurs de sa religion furent les ennemis tant de son autorité que de sa personne. Les huguenots lui avaient fait

fait la guerre, comme à l'ennemi de leur secte, et les ligueurs l'assassinèrent à cause de son union avec le chef des huguenots.

Le roi de Navarre, aussitôt après la mort de Henri III, prit à l'âge de trente-six ans le titre de roi de France, et se fit nommer Henri IV : nom si justement cher aux Français, que les meilleurs rois depuis n'ont aspiré qu'à lui ressembler. Cependant la cour et l'armée catholique parurent fort incertaines sur le parti qu'elles prendraient à son égard. On convenait du droit incontestable qu'il avait à la couronne, et de toutes ses grandes qualités, si propres à réparer les malheurs du royaume : mais il était calviniste ; et nos vieux Français, jusque dans le métier licencieux des armes, avaient pour leur religion un attachement à peine croyable de nos jours. Emporté par son attrait sympathique pour un héros, le brave Givri, sans délibérer, vint lui jurer une fidélité inviolable, en lui disant : Vous êtes le roi des braves, vous ne serez abandonné que des lâches. Quant aux soldats, incapables de ménagement même en présence du monarque, ils enfonçaient fièrement leurs chapeaux, ou les jetant par terre avec emportement, ils se disaient les uns aux autres, en se frappant dans la main : Plutôt mourir, que d'avoir un roi huguenot ! Les grands, avec plus de réserve et un morne silence, donnaient beaucoup plus à craindre. Il fut résolu néanmoins qu'on reconnaîtrait Henri de Bourbon pour roi de France, s'il voulait promettre de quitter l'hérésie, et de rentrer dans le sein de l'église, selon les vues du roi défunt, qui avant d'expirer l'avait déclaré son successeur, en ajoutant qu'il ne pouvait s'assurer la couronne qu'en se faisant catholique.

Henri IV, avec un fond de religion dont il donna cent fois des marques frappantes, malgré le déréglement de ses mœurs ; incapable par son seul caractère de jamais faire un jeu des choses saintes, ne tenait pas bien fortement au calvinisme, puisqu'en assez peu de temps il l'avait quitté par crainte, faible mobile pour l'ame d'un héros, et ne l'avait repris

que par un respect humain, appuyé de la politique: mais il ne voulait point qu'à un âge fait, et sur le trône qu'il tenait de sa naissance, son changement parût une seconde fois, ou arraché par la force, ou dirigé par l'intérêt. C'est ce qu'il répondit aux propositions que le duc de Luxembourg lui alla faire dans son camp de Meudon de la part des autres seigneurs catholiques. Dès-lors néanmoins il s'engagea, foi et parole de roi, à se faire instruire, sous six mois, par des personnages éclairés, et s'il était nécessaire, dans un concile national, auquel il se soumettait sincèrement. En attendant, il promettait de conserver en France la religion catholique dans toute son intégrité, tant pour le dogme que pour la discipline, les observances communes et le régime hiérarchique. Ce traité fut passé en règle le 4 d'Août, puis juré et signé par le roi d'une part, et de l'autre par les seigneurs et les officiers, à l'exception de quelques faux zélateurs, qui montrèrent alors, par leur retraite, qu'ils avaient autre chose en vue que la religion dont ils avaient fait tant de bruit. Quoique l'armée royale se trouvât diminuée par cette défection, au point d'être obligée à lever le siége de Paris, le généreux monarque dit qu'il aimait mieux cent bons sujets que deux cents d'équivoques, et permit publiquement aux mutins de se retirer.

La ligue de son côté proclama roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui avait été arrêté aux états de Blois avec les parens et les amis du duc de Guise, et qui était prisonnier à Fontenay-le-Comte en Poitou. On ne prononçait qu'avec exécration dans Paris le nom du roi légitime, ou plutôt on ne le nommait pas autrement que le Navarrois ou le Béarnais. La frénétique Montpensier, peu contente du meurtre d'un roi, n'aspirait qu'à étendre le parricide à celui qui l'avait remplacé. Maïenne, tout modéré qu'il était par tempérament, se prêtait par séduction à la frénésie de sa sœur. Les docteurs renouvellèrent et aggravèrent contre Henri de Bourbon, comme apostat et relaps, la décision qu'ils avaient rendue contre Henri de Valois. Le

personnage couronné et nommé Charles X, étant descendu, après cinq à six mois, de son trône de théâtre au tombeau, la discorde et la confusion n'en devinrent que plus grandes. Maïenne porté par les Seize, et dépositaire de l'autorité suprême; le jeune duc de Guise, fils aîné du défunt, et chéri par la duchesse de Montpensier, au delà, dit-on, de ce qui convenait à une tante; le duc de Lorraine, chef de cette maison, et d'autant plus offensé de l'ambition d'une branche cadette, qu'il avait pour femme une sœur du feu roi; le roi d'Espagne sur-tout qui faisait couler les doublons dans les mains des factieux, et qui promettait jusqu'à deux millions d'or pour pousser la guerre contre les huguenots, outre qu'il avait épousé, comme le duc de Lorraine, une sœur de Henri III : c'étaient là autant de concurrens au trône, non moins contraires les uns aux autres qu'au monarque légitime. Enfin, les Seize mirent le comble à la confusion et au désordre, par la mort de trois magistrats qui ne leur permettaient pas d'élever assez rapidement l'Espagne sur les ruines de leur patrie. Brisson qu'ils avaient créé premier président, et qui répondit mal à leurs vues, Larcher, conseiller au parlement, et Tardif, conseiller au châtelet, sans preuves ni formes juridiques, passèrent indignement par la main du bourreau. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, pour les mêmes raisons ou par la crainte d'un même traitement, fut réduit à se retirer sourdement, et á se bannir de son église. Les Seize, en un mot, se portèrent à de tels excès, que Maïenne lui-même en fit pendre quatre des plus furieux.

Avant ce coup de vigueur, qui mit fin à leur tyrannie, et rendit la paix beaucoup moins difficile, le héros reconnu pour roi par la plus saine et la plus noble partie du royaume, avait bien autrement avancé ses affaires par la suite continue de ses grands exploits. Le combat d'Arques où il passa sur le ventre à des troupes trois fois plus nombreuses que les siennes; la marche triomphante où il enleva toutes les places depuis le fond de la Normandie jusqu'à

Tours, et de Tours jusqu'aux approches de Paris; la bataille d'Ivri, où sans compter les bataillons, et ne donnant que son panache pour signal de ralliement au milieu de la mêlée, il mit tellement en déroute, et les troupes de la ligue, et les secours d'Espagne, qu'il leur enleva tous leurs étendards; tant de faits étonnans portèrent l'alarme à Paris, qui en effet se vit bientôt assiégé par le roi, et qu'il eût emporté sur le champ, si la seule image de sa capitale prise d'assaut ne lui eût fait horreur. Je suis, disait-il, le vrai père de mon peuple; je ressemble à cette mère que Salomon reconnut pour la véritable; j'aimerais quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné et rempli du sang de mes sujets. C'est ce qui donna le loisir au duc de Parme d'y amener un nouveau secours d'Espagnols. Mais avant cette délivrance, par quel affreux châtiment la faim, plus cruelle que le fer et le feu, ne fit-elle pas expier à cette ville ingrate sa révolte contre le meilleur des rois! Ici, comme en tant d'autres endroits, où la plume ne suffit pas à l'abondance des matières, nous ne pouvons qu'en présenter quelques traits, et laisser à juger du reste. On fit à l'instigation de la duchesse de Montpensier, avec des os de morts réduits en farine, un pain dont moururent tous ceux qui en mangèrent (1). On alla par les rues à la chasse des enfans, qui devinrent en grand nombre la proie des faméliques, et l'on vit des mères dévorer leurs propres enfans.

Sixte V cependant persuadé par des ambassadeurs de la ligue, que les affaires du roi de Navarre étaient absolument désespérées, envoya le cardinal Gaétan en France, avec le titre de légat, et trois cents mille écus pour se faire mieux écouter. Le légat n'était pas encore parti, que le pape apprit l'état véritable des choses par le duc de Piney, François de Luxembourg, ambassadeur des catholiques royalistes, lequel se voyant devancé par ceux de la ligue, écrivit au pontife pour le tenir en garde contre leurs im-

(1) De Thou, l. 93. Davil. l. 11. M. de la Ligue, t. IV, p. 272.

postures. On put alors saisir le vrai sens de ce que Henri IV avait dit au roi son prédécesseur, fort alarmé des censures pontificales, quand, pour relever son courage, il lui tint ce propos militaire : Allons prendre Paris, et vous serez bientôt absous. Le cardinal de Joyeuse qui se trouvait à Rome, lui avait écrit d'un autre style, mais dans le même sens, que s'il était une fois le maître de son royaume, le pape serait bientôt appaisé. Sixte V en effet changea toutes les instructions qu'il avait données en premier lieu à son légat, et ne lui prescrivit plus ensuite que de s'employer pour les intérêts de la religion, de ne pas se déclarer ennemi du roi de Navarre, de rester neutre dans les prétentions temporelles des princes, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on choisirait fût Français, agréable à la nation, et soumis à l'église. Ce n'était donc pas un lâche respect humain qui faisait prononcer à Rome, ou des absolutions, ou des anathèmes, mais la crainte de renouveler les troubles de l'état, en relevant un parti censé abattu sans ressource, et en humiliant celui que l'on croyait faire triompher avec lui la religion. Nous ne prétendons point par là justifier pleinement la conduite de ce pape, du reste fort indifférente à la gloire du siége apostolique ; mais au moins se souvint-il en cette rencontre de la maxime capitale qui devait diriger le vicaire du monarque éternel dont l'empire n'est pas de ce monde ; ce que méconnut entièrement son légat, imbu des principes ultramontains dans toute leur étendue. Par son infidélité à ses instructions, ce ministre de paix ne fut qu'un flambeau de discorde, et ne servit qu'à irriter l'incendie qu'il avait commission d'éteindre.

Gaétan n'eut pas honte de figurer dans cette scène fanatique qu'on nomma procession de la ligue, et où se trouvèrent les ligueurs les plus fougueux, prêtres et moines au nombre de douze cents, l'évêque de Senlis à la tête, tenant d'une main le crucifix, et de l'autre une hallebarde (1). Les moines avaient la cui-

(1) De Thou, l. 98. Dav. 11. L'Etoile, t. 11, p. 11.

rasse par-dessus leurs habits, le casque sous le capuchon, et les uns de vieux mousquets en main, les autres des piques ou des sabres rouillés. Le personnage qui attira principalement les regards, fut un Feuillant boiteux, nommé le père Bernard, ou le Petit-Feuillant. L'espadon à la main, et dans un mouvement perpétuel, il escrimait, tantôt à la tête, tantôt à la queue de la procession, avec une agilité qu'on trouvait sur-tout admirable dans un boiteux. Tous les autres marchaient gravement sur deux lignes, chantant des antiennes et des cantiques, et pour refrain ces paroles de Job : *La vie de l'homme sur la terre est un combat sans relâche.* Il se faisait cependant des décharges continuelles d'arquebuses, qui n'étaient rien moins qu'amusantes pour le légat. Il dissimula quelque temps ses frayeurs; mais quand il eut vu tomber un de ses gens à ses côtés, il n'y put plus tenir, et se retira d'un pas beaucoup plus accéléré qu'il ne convenait à la cérémonie. On rassura la multitude, en lui disant, au nom du prélat, que cette ame s'était envolée droit au ciel, et qu'un légat du saint siége savait bien ce qui en était.

Sixte V n'eut pas le temps de redresser les écarts de son ministre; il mourut le 27 d'Août de cette année 1590, âgé d'environ soixante-neuf ans, après un pontificat qui n'avait duré que cinq ans quatre mois et trois jours, et qui est néanmoins l'un des plus justement mémorables. Au nom seul de Sixte V est tellement attachée l'idée d'un grand pape et d'un grand prince, qu'on ne peut rien ajouter aux impressions qu'il réveille dans tous les esprits. Selon la maxime de Vespasien, qu'un prince doit mourir debout; malgré les douleurs vives de sa dernière maladie, il mourut en travaillant sans relâche pour le bien de l'état et de la religion, après avoir néanmoins satisfait, avec beaucoup de piété, à tous les devoirs du chrétien. Ce pontife, si redouté pendant sa vie, n'eut pas plutôt les yeux fermés, que les Romains se plaignant des tributs dont ils se disaient accablés, coururent au capitole briser la statue qu'ils lui avaient érigée quelque temps auparavant. C'est ce qui donna

lieu au sage décret par lequel le sénat défendit de plus ériger de statue à un pape vivant. Comme on trouve du mystère dans tout ce qui regarde les grands hommes, on a observé que le mercredi était le jour heureux de Sixte V, qui prit naissance, reçut l'habit de saint François, le généralat de l'ordre, le cardinalat, la papauté, et fut même couronné ce jour-là.

Le cardinal Castagna, noble génois, que Sixte avait regardé comme le plus digne membre du sacré collége, et comme son successeur prochain, fut en effet élu pape, sous le nom d'Urbain VII, dès le 15 de Septembre : mais il mourut au bout de treize jours, tout le monde fondant en larmes, excepté lui-même, qui tout au contraire bénit le Seigneur de lui épargner le compte formidable qu'il aurait eu à lui rendre d'un ministère où tant d'autres avaient démenti les plus heureuses espérances.

On élut le 5 Décembre de cette même année 1590, le cardinal Sfondrate, noble crémonois, qui prit le nom de Grégoire XIV. Ce nouveau pape ne tarda point à prouver par sa conduite la sagesse des derniers sentimens de son prédécesseur immédiat. Il perdit sur le saint siége, presque aussitôt qu'il y fut élevé, une bonne partie de l'estime qu'il avait acquise dans les rangs inférieurs : il parut peu capable, aux gens même de sa nation, de soutenir la dignité du souverain pontificat (1). Doué d'une piété éminente, d'une chasteté angélique, d'une sobriété qui ne se permit l'usage d'un peu de vin que dans la langueur de la vieillesse; mais crédule et facile, sans élévation dans l'ame, et sans aucun usage du monde, il se plia servilement aux vues intéressées du roi d'Espagne dont il était né sujet. Ce fut cette partialité pusillanime, jointe à un zèle déplacé, qui lui fit renouveler les excommunications contre Henri IV, le déclarer déchu de la couronne, et absoudre ses sujets du serment de fidélité. Il promit encore aux ligueurs un subside de quinze mille écus par mois, avec un secours de huit mille hommes, qu'il leur envoya sous

(1) Ciacon. in Vit. Pontif. et Card. t. IV, p. 224, etc.

le commandement du duc de Montemarciano son neveu. Ainsi éloigna-t-il la conversion d'un prince prêt a se faire instruire, mais indocile à la menace, et plus encore a la contrainte.

Le parlement qui avait été érigé, ou transféré à Tours dès le temps de Henri III, et la chambre de Châlons qui en faisait partie, condamnèrent au feu les lettres de ce pontife qui avaient été publiées à Paris, et décréterent de prise de corps le nouveau nonce qui en avait été porteur. Les évêques, sans pousser la chaleur si loin, s'assemblèrent à Mantes, et déclarerent que ces décrets étaient contraires aux canons et aux conciles, à l'esprit de l'église universelle, aussi-bien qu'aux usages constans de l'église gallicane; en un mot, qu'ils étaient abusifs dans le fond et dans les formes. Au milieu de ces troubles, le cardinal de Joyeuse ne laissa pas de célébrer dans son archevêché de Toulouse, un concile provincial dont les sages et nombreux réglemens, toujours conformes à ceux de Trente, marquèrent l'esprit de foi et d'unité qui continuait d'animer le clergé du royaume. Le roi lui-même, dans un édit qui accusait le pape de précipitation, et son nonce d'une imprudence extrême, renouvela la promesse de se faire instruire qu'il avait jurée solennellement en montant sur le trône.

Dans la tranquille Italie, et sur-tout à Rome où le génie de Sixte V semblait encore présider à l'ordre public, on avait des spectacles bien différens, et véritablement dignes de fixer les regards chrétiens. Tels furent par excellence les derniers momens de la vie angélique de saint Louis de Gonzague, entré depuis cinq à six ans dans la compagnie de Jesus. Ce prince, aîné de sa branche, avait porté en religion toutes les vertus que présupposent, et le sacrifice d'une souveraineté, et l'innocence conservée sans tache au sein de la grandeur (1): ame pure, et déjà si dégagée de la rouille commune aux vertus des saints mêmes, que souvent il passait le terme où le juste

(1) D'Orléans, vie de saint Louis de Gonzague.

tombe sept fois, sans trouver la moindre faute à se reprocher, quoique personne ne redemanda jamais un compte plus sévère de ses œuvres à sa conscience. Le grand sujet d'un repentir qui lui dura toute sa vie, ce fut d'avoir proféré quelques juremens parmi les troupes de son père, avant l'âge de sept ans, qu'il appelait lui-même le temps de sa conversion, et auquel le cardinal Bellarmin son directeur témoigna qu'il avait commencé à mener une vie parfaite. Une faveur non moins extraordinaire que cette ame privilégiée reçut du ciel, fut un don d'oraison si éminent, qu'en six mois il n'éprouva pas deux minutes de ces distractions importunes qui font si souvent gémir les ames les plus unies à Dieu. Il était si versé dans l'art divin de méditer les choses éternelles, que Bellarmin se glorifiait d'en tenir bien des règles de son saint élève. Sa pénitence, malgré son innocence, était telle à l'âge de douze ans, que dès-lors il prit la coutume de jeûner trois fois la semaine, souvent au pain et à l'eau, et de ne se nourrir en tout temps que des mets qu'il trouvait les moins délicats. Il ne se chauffait point, quelque froid qu'il pût faire. Il couchait souvent sur la dure, s'appliquait sur la chair des ceintures faites de molettes d'éperon, et suppléait aux instrumens ordinaires de pénitence, par bien d'autres tortures qui le mirent quelquefois tout en sang. Aussi la vie religieuse fut moins pour lui une peine qu'un adoucissement, par la dépendance où elle le mit de guides sages, qui se virent bien plus obligés à retenir qu'à exciter sa ferveur. Quant à lui, prévenu par son père qu'en quelque état qu'on pût s'engager, il fallait tâcher de s'y rendre parfait, et d'autant plus frappé de cette maxime que son état était plus saint, il ne mit jamais d'autres bornes à ses efforts, que l'impossibilité d'en faire davantage.

Fournissant ainsi en peu d'années une longue carrière, il fut trouvé mûr pour le ciel, qu'il n'avait pas vingt-quatre ans. Après environ trois mois d'une maladie épidémique, fruit de sa charité à servir les malades dans un hôpital, les médecins l'avertirent qu'il ne pouvait plus guère compter que sur huit

jours de vie. Il en eut tant de joie, qu'un de ses jeunes confrères étant alors entré dans sa chambre : Savez-vous, lui dit-il, la bonne nouvelle qu'on vient de m'apprendre ? Je n'ai plus que huit jours à vivre ; disons, je vous prie, le *Te Deum*, pour remercier Dieu d'un si grand bienfait. Un autre Jésuite étant survenu : Mon père, s'écria-t-il avec la même effusion de joie, nous nous en allons enfin, prenez part à mon bonheur. Il écrivit dans les mêmes sentimens à la princesse sa mère, femme assez forte et assez chrétienne pour les partager, après avoir applaudi à sa retraite et à tous ses religieux sacrifices. Si la charité, lui disait-il, pleure avec ceux qui pleurent, et se réjouit avec ceux qui se réjouissent, vous apprendrez avec joie celle que j'ai moi-même de toucher au terme où l'on ne craint plus de perdre Dieu. Pour moi, je regarde mon départ comme la plus grande faveur du ciel, et je vous conjure de ne pas manquer de reconnaissance envers cette infinie bonté ; ce que vous feriez assurément, si vous pleuriez, comme mort, celui qui va vous attendre dans le vrai séjour des vivans, où bientôt réunis l'un et l'autre avec l'auteur de notre salut, nous goûterons un plaisir sans fin à célébrer ses miséricordes.

Ses confrères et ses amis qui avaient plusieurs fois éprouvé les effets miraculeux de ses prières, le pressèrent avec les plus tendres instances de demander à Dieu le recouvrement de sa santé. Il leur répondit constamment par ces paroles de saint Paul : *Il est plus souhaitable de mourir*. Souvent il s'écriait de lui-même, pressé par les vives ardeurs du divin amour : *Je désire d'être délié, et d'être avec Jesus-Christ*.

Les cardinaux de Gonzague et de la Rouère, ses parens, venaient souvent le visiter, et s'informaient de son état avec le plus vif intérêt. Le recteur, pour leur épargner ces mouvemens, s'offrit à leur envoyer un journal exact de tout ce qui arriverait au malade. Ils répondirent que ces visites non-seulement leur faisaient plaisir, mais profitaient beaucoup à leurs ames. Comme le cardinal de Gonzague était tourmenté de la goutte, il se faisait porter au chevet du

malade, et ne le quittait jamais qu'avec une peine sensible. C'était lui qui l'avait aidé à surmonter les obstacles qu'on avait long-temps opposés à sa vocation. Un jour le jeune saint lui dit avec un transport de reconnaissance : Que je vous regarde justement comme mon père ! c'est à vous que je suis redevable de tous les biens dont Dieu me comble. Ah ! mon cher fils, répondit le cardinal attendri jusqu'aux larmes, je vous dois beaucoup plus que vous ne me devez ; à l'âge près, vous êtes mon père et mon maître dans les choses de Dieu. Il dit ensuite : Oui, de tous les princes de ma maison, voilà le plus heureux.

Peu après, le malade demanda au savant Bellarmin s'il y avait des ames qui ne passassent point par le purgatoire. Je ne suis pas seulement persuadé qu'il y en a, répondit ce grand docteur ; mais j'espère bien, mon enfant, que vous serez de ce nombre. Cette réponse le combla d'une si grande consolation, qu'il parut tout à coup abîmé en Dieu, et passa presque toute la nuit dans un état de ravissement. Revenu à lui, il dit d'un ton gai et le plus affirmatif, qu'il mourrait le jour de l'octave du saint sacrement. Ce jour étant arrivé, sans qu'on le trouvât plus mal : Je mourrai cette nuit, répéta-t-il avec un nouveau transport de joie, je mourrai cette nuit. Cette ferme persuasion lui fit demander le saint viatique avec des instances auxquelles on ne put se refuser. Déjà le pape lui avait envoyé la bénédiction apostolique, avec l'indulgence plénière des mourans ; ce qui lui causa une joie mêlée de quelque chagrin, parce que le saint père, en le prévenant ainsi, paraissait honorer sa naissance. Entre toutes ses vertus, son humilité était si parfaite, qu'il avait un vrai déplaisir d'être né grand. Tandis qu'il put parler, il proféra de temps en temps des passages de l'écriture conformes à l'état où il se trouvait ; puis il demeura dans un grand calme, où s'efforçant encore de prononcer le nom de Jesus, il expira doucement la nuit de l'octave de la Fête-Dieu, 21 de Juin 1591, âgé de vingt-trois ans trois mois et onze jours.

Dès qu'il eut rendu l'esprit, tout le monde se sentit pénétré de ce saisissement religieux qu'excite la mort des justes parfaits destinés pour patrons aux autres fidèles. On entendait de toute part répéter ces paroles : C'était un vrai saint. On implorait son secours, on lui baisait les pieds et les mains, on recherchait avec empressement les moindres choses qui lui avaient appartenu, ou dont il avait fait usage. Bellarmin proteste qu'il sentit une répugnance invincible à offrir pour lui le saint sacrifice, dans la crainte de faire injure à celui qui ne veut qu'être honoré dans ses saints. Ce furent les mêmes témoignages de vénération dans toute l'étendue de Rome, où, malgré son penchant et son application à se faire ignorer, il était connu d'une infinité de personnes qui avaient été frappées à sa rencontre de l'air de sainteté répandu dans tout son extérieur. Sainte Magdeleine de Pazzi, célèbre alors par les dons extraordinaires dont le Seigneur la favorisait, vit en esprit la gloire dont il jouissait dans le ciel, et ne pouvant renfermer son admiration elle-même: Je voudrais, s'écriait-elle, pouvoir parcourir l'univers entier, pour dire en tout lieu que Louis, fils d'Ignace, est un grand saint. Bientôt les miracles de toute espèce rendirent la vénération universelle. Treize ans seulement après sa mort, sa pieuse mère eut la consolation de voir exposer canoniquement son portrait dans sa chapelle domestique : juste et douce récompense du soin qu'avait pris cette princesse, vraiment chrétienne, de faire germer dans le cœur de son fils les vertus que l'église commençait à couronner, et qu'elle proposa dans la suite au culte public de tous les fidèles.

L'Espagne tranquille, au moins du côté de l'hérésie qu'on y avait étouffée au berceau, donna aussi un nouveau citoyen à la Jérusalem céleste dans le cours de l'année 1591, le 14 de Décembre, jour où mourut saint Jean d'Yepez, plus connu sous le nom de saint Jean de la Croix, digne coopérateur de sainte Thérèse dans la florissante réforme du Carmel. Comme il pensait à quitter sans éclat un

ordre où il cherchait en vain ce qu'il avait cru trouver parmi les enfans des prophètes, et à se retirer dans la chartreuse de Ségovie, Thérèse l'engagea dans son dessein de réforme, sans que la perspective de tout ce que peut le ressentiment ou l'esprit de corps étonnât son courage. Il eut en effet toutes sortes de persécutions à souffrir de la part de ses anciens confrères, et entr'autres il fut enfermé neuf mois dans un cachot; ce qui ne l'empêcha ni de poursuivre, ni de consommer sa pieuse entreprise, et ne servit qu'à épurer entièrement sa vertu. Enfin mûr pour l'éternité, à l'âge de quarante-neuf ans, il mourut au monastère d'Ubeda en Andalousie, dans cette haute vénération et ce concours extraordinaire de circonstances qui ne se rencontrent qu'à la mort des saints.

La reine Elisabeth en Angleterre contribuait aussi, mais avec une méthode et des vues bien différentes, à faire des saints. La mort du chancelier Christophe Hatton, qui avait été fort affectionné aux catholiques, fut suivie d'un édit sanguinaire qui procura la couronne du martyre à un grand nombre d'entre eux. Sous prétexte des conspirations que le roi d'Espagne, à ce qu'on publiait, ne cessait pas de machiner dans les îles britanniques, il fut enjoint à toutes personnes, de quelque rang qu'elles fussent, de dénoncer tous ceux qui s'étaient habitués à Londres depuis quatorze mois, de déclarer encore le pays qu'ils avaient habité un an auparavant, ainsi que leur état, leur profession, leurs occupations, et s'ils assistaient au service divin selon les lois. Tous furent interrogés, et ceux qui paraissaient chanceler dans leurs réponses, étaient mis sur le champ entre les mains de commissaires, qui les faisaient inexorablement punir. Le grand trésorier Burgley, ennemi juré des catholiques, tenait la main à l'exécution ponctuelle de l'édit, qui était principalement son ouvrage. Il en coûta la vie à tous les prêtres qu'on put surprendre, et même à beaucoup de laïques.

A Cracovie, capitale de Pologne, il y eut une vive

émeute au sujet de la religion que cette nation, foncièrement catholique, ne pouvait s'accoutumer à voir dépérir journellement par les cabales des novateurs (1). Le jour de l'Ascension, comme les prétendus évangéliques étaient assemblés pour le prêche avec beaucoup d'appareil, les écoliers de l'université, animés d'un zèle conçu à leur façon, vinrent attaquer le temple en si grand nombre et avec tant de résolution, que les gardes accourus de toutes parts ne purent arrêter la fougue. Quantité de sectaires furent massacrés, ou dangereusement blessés. Le peuple se joignit aux écoliers, et le temple fut réduit en flammes. Tous les protestans du pays se rassemblèrent à Czermielsko, et députèrent vers le roi pour lui demander justice, mais avec leur insolence accoutumée. En lui déclarant qu'ils avaient résolu de s'assembler en plus grand nombre à Radom, et que la noblesse de Lithuanie se devait joindre à eux, ils le priaient d'assembler au plutôt les états de la nation, et lui demandaient en attendant un lieu dans Cracovie où ils pussent exercer leur religion en pleine liberté. C'était Sigismond III qui régnait alors en Pologne. Ce prince généreux, de la maison royale de Suède, et catholique assez ferme pour n'avoir pas réglé sa foi sur la lâche politique du roi son père, rejeta la demande de ces sectaires audacieux, et se montra vivement offensé de ce qu'ils s'étaient assemblés sans son ordre. Tout ce qu'il leur accorda par un ménagement nécessaire dans les circonstances, fut de leur laisser à chacun l'exercice de leur religion, tel qu'ils l'avaient avant lui, et de leur permettre de rétablir, comme ils pourraient, les édifices qu'on leur avait abattus ou brûlés.

Étant parvenu deux ans après au trône de Suède, vacant par la mort du roi son père, il tenta, mais sans fruit, d'y rétablir l'ancienne religion (2). Abraham Dandré, déterminé luthérien, qui avait tou-

(1) De Thou, l. 100. (2) Puffend. Hist. des princip. états de l'Eur. Introd. t. II.

jours fait avorter les propos de conversion et de rétablissement du feu roi, avait acquis, avec le titre d'archevêque d'Upsal, un pouvoir beaucoup plus grand encore pour contrarier le nouveau monarque dans ses bons desseins. Ce prince n'eut pas même assez d'autorité pour se faire couronner par le nonce du pape, qu'il avait amené pour cela de Pologne. Après bien des contestations entre le roi et les états, il fut obligé, de l'avis du nonce même, de céder à la nécessité, et pour comble de désagrément, de recevoir la couronne par les mains de l'archevêque d'Upsal, l'ame de cette manœuvre. Les états exigèrent de plus qu'avant la cérémonie, le roi jurât solennellement qu'il n'y aurait point d'autre religion en Suède, que celle de la confession d'Ausbourg. Voilà où la majesté du diadème en est tôt ou tard réduite par les nouveautés, par les réformes les plus spécieuses en matière de religion.

Ces sectes mutines ne s'accordaient pas mieux entre elles qu'avec les catholiques. A Torgaw en Saxe, dans une assemblée des états, les luthériens demandèrent qu'on fît une exacte recherche des calvinistes ; qu'on leur ôtât le gouvernement des églises, et l'éducation de la jeunesse ; qu'on les exclût même de toutes les affaires publiques. On leur reprochait de contrevenir à la formule de concordat qu'ils avaient signée, et d'inonder le public de libelles injurieux composés contre ceux qui avaient daigné leur accorder le titre de frères, si peu mérité de leur part. Les demandes furent accordées, et les calvinistes proscrits par un décret en bonne forme. Mais les souscriptions et les abjurations contradictoires inquiétaient peu ces rigoristes : tous ceux qui étaient suspects furent obligés de rétracter leurs sentimens par écrit, et d'abjurer les points de doctrine en quoi les sacramentaires différaient de la confession d'Ausbourg. Ils prirent aussitôt leur revanche dans le Palatinat, où ils dominaient depuis que le prince Casimir y avait introduit la réforme de Suisse et de France, à la faveur de la régence dont il était chargé pendant la minorité

de l'électeur Frédéric IV son neveu. Après la mort de Casimir, les luthériens tentèrent inutilement d'y rétablir l'exercice de leur religion : elle éprouva de la part des états une résistance invincible, et les recommandations qu'elle mendia auprès de l'empereur ne lui attirèrent qu'une exclusion plus honteuse. C'est ainsi que tous les accords passés entre ces inconciliables sectes furent aussi souvent rompus que jurés.

Avant que la malheureuse Germanie eût ajouté cette scène nouvelle au spectacle déplorable qu'elle ne cessait de donner depuis que tant d'églises, autrefois si florissantes sous l'obéissance du siége apostolique, lui étaient devenues comme étrangères, le souverain pontife Grégoire XIV était mort, après dix mois et dix jours de pontificat, le 15 d'Octobre 1591. Le vingt-neuvième jour du même mois, on lui donna pour successeur le cardinal Jean-Antoine Facchinetti, Bolonais, qui prit le nom d'Innocent IX. Dès son entrée au pontificat, il se conduisit avec tant de sagesse, et annonça de si bonnes vues, qu'il se rendit également recommandable au clergé, à la noblesse, au peuple et aux ministres étrangers : mais ce fut encore un de ces pontifes qui font concevoir de grandes espérances, sans pouvoir ni les remplir, ni les démentir; il mourut au bout de deux mois seulement, le 30 de Décembre. La mort précipitée de trois papes engagea les cardinaux à élire, le 30 Janvier de l'année suivante 1592, le cardinal Hippolyte Aldobrandin, qui n'avait que cinquante-six ans, et qui était généralement estimé du sacré collége (1). On ne pensait point du tout à lui, quand le cardinal Peretti en fit la proposition, qui fut en un moment suivie de presque tous les suffrages. Lorsqu'il s'entendit proclamer, il se jeta par terre, et conjura le Seigneur de lui ôter la vie, si son élection ne devait pas être avantageuse à l'église. En se relevant, il prit le nom de Clément VIII. Il était né à Fano sur les côtes de la mer

(1) Ciacon. Vit. Pontif. t. IV, ad an. 1592. De Thou, l. 103.

Adriatique,

Adriatique, d'une famille noble, originaire de Florence. Pendant plus de treize ans qu'il occupa le saint siége, sa conduite y fut telle qu'on devait l'attendre des dispositions avec lesquelles il y était monté.

Il se laissa néanmoins tromper d'abord par les Espagnols et les ligueurs, au sujet des troubles qui agitaient la France; et dans le fond, il lui était bien difficile de découvrir la vérité au milieu d'un peuple de cabaleurs tout-puissans à Rome, où ils répandaient sans gêne leurs malignes fictions, et fermaient ou décriaient toutes les bouches qui auraient pu les confondre. Persuadé que la religion s'anéantissait dans le plus chrétien des royaumes, et que le nouveau roi faisait le malheur même temporel de ses sujets, le pontife adressa un bref en forme de bulle au cardinal-évêque de Plaisance, qui faisait en France les fonctions de légat depuis la retraite de Gaétan, afin d'ordonner à tous les Français catholiques de se choisir un roi qui professât leur croyance. Cette bulle ne manqua point d'être enregistrée au parlement de Paris; mais la chambre de Châlons rendit aussitôt un décret d'ajournement personnel contre le légat, et un arrêt contre l'enregistrement du bref. Survint un arrêt nouveau du parlement de Paris, qui condamna au feu l'arrêt de Châlons, après que l'avocat général, pensionnaire des Espagnols, se fut emporté en invectives contre les magistrats de Châlons, et la personne même du roi.

Henri IV sentant fort bien que ces combats de la plume et de la robe n'avaient rien de décisif, et qu'il ne pouvait tenir sa couronne que de son épée, résolut, après une suite nouvelle de conquêtes, de réduire sous son obéissance la ville de Rouen, non moins importante par sa situation que par son opulence et sa grandeur. Par les mêmes raisons, les Parisiens et le duc de Maïenne réclamèrent le secours que leur avait promis le duc de Parme à sa première expédition, et le pressèrent de venir mettre le comble à sa gloire et à leur bonheur, en sauvant

Rouen, comme il avait sauvé Paris. Cet homme sage, bien éloigné des idées gigantesques de Philippe II, qui disait déjà *ma ville de Paris, mon royaume de France*, ne se prêtait qu'à regret à l'entreprise chimérique de son maître. Cependant comme on risquait tout à ne point approuver ce despote altier, il ramena une armée nouvelle en France : mais content d'avoir fait lever le siége de Rouen, et pris la petite ville de Caudebec où il fut blessé, il reprit aussitôt la route des Pays-Bas, où il mourut l'année suivante. Henri IV, après avoir inutilement poursuivi le duc de Parme, qui justifia dans ses marches la réputation qu'il avait de l'un des plus grands capitaines de son siècle, vint boucher les avenues de Paris, en prenant les villes circonvoisines, en établissant des gardes sur les grands chemins et sur les rivières.

Dans les provinces méridionales, le duc d'Epernon conserva au roi la ville de Montauban, qui faisait le boulevart principal de son parti dans ces contrées, et que le duc Scipion de Joyeuse avait dessein de soumettre à la ligue. Joyeuse, pour se frayer la route à cette conquête importante, était venu mettre le siége devant Villemur, petite ville du voisinage. D'Epernon ne délibéra point, l'attaqua dans son camp, le força malgré sa vigoureuse défense ; et pour comble de malheur, Joyeuse, digne au moins pour sa valeur d'une fin plus brillante, fut emporté par son cheval dans la rivière, où il se noya.

Des deux frères qui lui restaient seuls du nombre de sept, dont deux déjà moissonnés dans les champs de Coutras, l'un était François, cardinal-archevêque de Toulouse, et l'autre Henri, autrefois comte de Bouchage, et pour lors frère Ange, capucin (1). Les Toulousains ayant choisi l'archevêque pour succéder à Scipion dans le gouvernement de leur ville, il refusa cette place comme peu convenable à son caractère, à raison de la conduite des armées à quoi elle engageait. Le nom de Joyeuse apparem-

(1) De Thou, l. 103. Desçall. vie du P. Ange.

ment était singulièrement cher aux Toulousains : il leur vint en fantaisie de s'adresser à frère Ange, qui d'adord rejeta cette proposition, en alléguant qu'il ne lui était pas permis de quitter l'état saint dans lequel il avait fait profession. On loua sa piété : mais quantité de théologiens et quelques évêques décidèrent qu'il pouvait en conscience quitter le cloître, après qu'on lui aurait obtenu la dispense de ses vœux, et même qu'il y était obligé, sous peine de péché mortel, parce qu'il s'agissait du salut de la religion. Ainsi quand par le crédit du cardinal de Joyeuse, Rome eut accordé la dispense, on courut au couvent des Capucins ; on en tira frère Ange, on l'amena au palais archiépiscopal, et là, aux acclamations d'une foule d'enthousiastes de tout état, cet homme à métamorphoses reprit par dévotion la cuirasse que la dévotion lui avait déjà fait changer en froc, pour faire encore succéder par la suite le froc à la cuirasse. Il se borna d'abord à la partie militaire du gouvernement, dont le cardinal son frère se réserva la partie civile ; dans la suite il gouverna seul cette province, et s'y montra constamment un des plus fermes piliers de la ligue.

Le 17 Mai de cette année 1592, mourut à Villeréal au royaume de Valence en Espagne, saint Pascal Baylon, religieux de l'ordre de saint François (1). Il était né sous le chaume dans une campagne du diocèse de Siguença, et l'on y occupa sa jeunesse à garder les troupeaux jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, où Dieu lui inspira un saint attrait pour un autre genre de solitude. Il se retira dans un monastère de Cordeliers déchaussés ; il y servit dans les plus bas offices pendant quatre ans, au bout desquels on lui donna l'habit de frère lai. C'est dans cet état, si vil aux yeux du siècle, que par un genre d'héroïsme d'autant plus admirable qu'il fournit moins à l'admiration vulgaire, c'est-à-dire, par une persévérance paisible et invariable, durant vingt-huit ans qu'il vécut encore, dans la pratique

(1) Papebr. et Baill. ad 17 Maii.

de la pauvreté, dans la patience, des autérités les plus rigoureuses, et d'une humilité qui faisait disparaître à ses propres yeux toutes ses vertus, il parvint à une sainteté que le ciel fit éclater à son tombeau par une multitude de miracles. La bulle donnée par la suite pour sa canonisation, porte que c'est en toute assurance qu'on le place au nombre des saints.

L'année suivante donna naissance à la congrégation de la doctrine chrétienne, dont l'instituteur fut César de Bus, né à Cavaillon d'une famille noble, originaire du Milanez. Après quelques écarts de jeunesse, César prit une conduite édifiante et très-réglée, se démit de plusieurs bénéfices simples qu'il possédait, et ne s'engagea dans la vie canoniale, sur la nomination de son évêque, que pour la convertir en une vie austère et pénitente. Quand il eut reçu l'ordre de la prêtrise, il montra un goût particulier pour catéchiser les fidèles, et principalement les pauvres. Sa manière judicieuse et méthodique s'accrédita, son zèle exemplaire lui attira des imitateurs, et bientôt il se vit à la tête d'un bon nombre d'ecclésiastiques laborieux. Il écrivit alors au pape pour faire approuver cette association, et Clément VIII renvoya l'affaire à Taurusio, archevêque d'Avignon. Ce prélat plein d'estime pour la vertu de César, et pour une institution dont les fruits étaient déjà célèbres dans toutes ces contrées, ne se borna point à l'approuver ; il lui donna dans sa ville archiépiscopale l'église de Sainte-Praxède, d'où elle fut transferée par la suite dans celle de Saint-Jean le Vieux. Taurusio ayant été fait cardinal, fit confirmer cinq ans après, par le saint siége, cette nouvelle congrégation. Le pieux fondateur, sans rien relâcher de son application à instruire, perdit la vue treize à quatorze ans avant sa mort, qui arriva le jour de Pâques, 15 d'Avril 1607. Il a laissé des instructions familières, qui sont encore recherchées. Cette congrégation fut unie par Paul V à la congrégation italienne des Sommasques, puis rétablie par Innocent X en un odre particulier, sous

un général français. Elle se divise aujourd'hui en trois provinces, sous la dénomination d'Avignon, de Paris et de Toulouse.

Henri IV, nonobstant la dureté apparente de Clément VIII, avait député à Rome, sous le nom des catholiques, le cardinal de Gondi, et lui avait adjoint Jean de Vivonne, marquis de Pisani, avec pouvoir de traiter en son nom. L'arrêt prononcé contre le bref du pape, et l'ajournement de son légat, n'étaient que pour le peuple : le roi était si éloigné de rompre avec Rome, qu'il ne voulut point entendre à établir un patriarche en France, comme le lui avaient proposé bien des évêques, qui, au point où l'on en était avec le saint siége, se trouvaient fort embarrassés dans le régime ecclésiastique, et très-divisés de prétention, sur-tout par rapport à la collation des bénéfices.

Pendant ces négociations, que le pape rejetait publiquement et suivait sous main, le duc de Maïenne, en qualité de lieutenant général du royaume, fut pressé vivement, et comme forcé par les Espagnols, de concert avec le légat peu fidèle aux instructions modérées du pontife, d'assembler les états généraux, afin d'élire un roi catholique. Ils s'assemblèrent en effet le 26 de Janvier 1593 : mais ce qui semblait devoir retarder au moins le triomphe du roi, ne servit qu'à l'accélérer. Les Espagnols, sans plus se contraindre, proposèrent crument de déférer la couronne à l'infante Isabelle, fille du roi catholique, et avec la même hauteur que si déjà le royaume eût été une de leurs provinces. Ils eurent même l'imprudence de faire connaître que le dessein de Philippe était de marier l'infante à l'archiduc Ernest, fils de l'empereur, et par conséquent de mettre la France sous le joug de la maison d'Autriche. Maïenne indigné leur répondit qu'ils comptaient apparemment conduire les Français comme les peuples stupides de l'Inde; mais qu'il n'était pas encore temps de leur faire la loi; quant à lui du moins, que cette découverte était une bonne leçon, pour qu'il ne se mît jamais dans le cas de devenir

leur sujet. Après un pareil accueil fait à leurs prétentions, il fallut bien les adoucir. Ils proposèrent alors de marier et de faire régner l'infante avec le jeune duc de Guise. Mais outre que Maïenne n'avait jamais prétendu travailler pour un autre, même de ses proches, et qu'il sentait enfin l'impossibilité de retenir pour lui-même la souveraine puissance, il songeait sérieusement à tirer parti de sa position, pour faire un accommodement avantageux avec Henri IV. D'un autre côté, les sentimens français, au moment de passer sous une domination étrangère, se réveillèrent dans le cœur de la noblesse. Il n'y eut pas jusqu'à l'évêque de Senlis, ce fougueux zélateur qu'on avait vu à la tête de la procession de la ligue, qui n'ouvrît aussitôt les yeux, et ne s'écriât avec transport : Non, je ne puis plus révoquer en doute ce que j'avais regardé jusqu'à présent comme une imputation calomnieuse des hérétiques ; non, les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchent qu'à satisfaire leur ambition perfide. Eh quoi ! la loi salique, révérée depuis douze cents ans, souffre-t-elle d'autres maîtres en France, que des enfans mâles de la maison régnante ? Si les Espagnols s'obstinent dans leurs desseins orgueilleux, ils auront pour ennemis, et moi-même, et tous les catholiques de bonne foi. Le parlement séant à Paris, et jusqu'alors si timide, reprit tout son ancien courage, rendit un arrêt pour empêcher d'élever sur le trône aucun étranger, et pour annuller tout ce qui se ferait à cette fin, comme contraire à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume.

Enfin l'assemblée dont les Espagnols attendaient l'empire de la France, ne produisit que la conférence tenue à Surenne entre les catholiques des deux partis, et la satire Ménippée, qui par le ridicule, si puissant sur l'esprit du Français, porta peut-être un coup plus funeste à la ligue que la valeur même de Henri IV. Deux prélats distingués par leur dextérité et leur éloquence, furent chargés de porter la parole à Surenne, savoir, Renauld de

Beaulne, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs. L'archevêque de Bourges commença par un tableau frappant des maux dont gémissait le royaume divisé, et conclut par la nécessité de sacrifier les haines, les préventions, tous les intérêts particuliers, et de se réunir sous l'autorité d'un même roi. L'archevêque de Lyon, d'un style non moins pathétique, exalta tous les avantages de l'union; mais il ajouta qu'elle ne devait être qu'entre catholiques, et qu'elle ne pouvait subsister sous un roi hérétique, sans ruiner la religion. Là dessus l'archevêque de Bourges ne manqua point de faire valoir les espérances que le roi donnait de se convertir; à quoi l'archevêque de Lyon répondit que depuis trop long-temps il amusait les peuples par ces vaines espérances, pour qu'on pût s'y fier davantage. Ainsi la difficulté se réduisait-elle au seul article de la conversion du roi. Les seigneurs qui lui étaient les plus affectionnés, lui représentèrent aussitôt, que jusqu'alors en effet il n'avait donné que des paroles vagues; mais qu'au moment critique de voir créer un second roi dans son royaume, il fallait enfin quelque chose de plus précis et de plus satisfaisant. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques priaient les calvinistes de ne point s'opposer au bien commun; et plusieurs de ceux-ci, loin de les contrarier, les appuyèrent de leurs propres sollicitations.

Davy du Perron, savant aimable en grande estime auprès du roi, et qui lui-même avait été calviniste, commença dès-lors l'instruction du prince; par des simples conversations, il est vrai, mais qu'il amena insensiblement à des conférences réglées, où l'on appela les évêques et les docteurs réputés les plus habiles tant parmi les ligueurs que parmi les royalistes. Le légat et les Espagnols firent en vain les plus grands efforts pour empêcher au moins ceux-là de s'y trouver. La crainte de voir périr la religion, était la seule chose qui eût assoupi dans le cœur des Français leur amour pour le roi : elle

reprit une activité qui n'écouta plus rien aux premiers pas qu'ils lui virent faire pour rentrer dans le sein de l'église. La trève qu'en même temps il accorda aux Parisiens dans l'excès des maux qu'ils souffraient, réveilla tout leur attachement pour l'auguste maison qui leur donnait moins des maîtres que des pères. Henri, libre de préventions, doué d'un esprit excellent et d'une franchise à jamais renommée, connut et confessa la vérité aussitôt qu'il l'eut considérée avec attention. Sur les réponses données aux objections qu'il n'avait pas laissé de faire, il remercia ingénument les évêques de lui avoir appris ce qu'il avait ignoré jusque là. Mais quelle que soit la conviction de l'esprit, ajouta-t-il avec protestation, ce n'est qu'à la bonté et à la puissance infinie de Dieu que je dois le changement de mon cœur. Dans les cours des conférences auxquelles assistaient plusieurs docteurs ou ministres calvinistes, du Perron ayant fait convenir Morlai, Roltam et Salettes, qu'on pouvait se sauver dans l'église romaine : Quoi! vous tombez d'accord, leur dit le roi, qu'on peut faire son salut dans la religion des catholiques? Pour eux, au contraire, ils tiennent qu'on ne peut que se damner dans la vôtre. Certes, la matière est d'assez grande importance, pour s'attacher au parti le plus sûr; je ne vois pas même que la prudence permette d'en délibérer davantage (1). L'abjuration fut aussitôt résolue, et assignée au dimanche 25 Juillet, dans l'église de Saint-Denis.

Au jour marqué, le roi se rendit le matin à la porte de l'église de l'abbaye, suivi des princes, des officiers de la couronne, des seigneurs catholiques, et d'une foule de peuple accourue de Paris, malgré les défenses et les censures du légat (2). L'archevêque de Bourges, grand aumônier de France, en habits pontificaux, attendait à l'entrée, accompagné de tous les religieux de l'abbaye, d'un grand nombre de prélats, et même du jeune cardinal de Bourbon, désabusé des folles prétentions qu'il avait eues

(1) Mém. d'Aubigné. (2) Mém. de la Ligue, t. v, p. 403.

à la couronne. L'archevêque demanda au roi, suivant le cérémonial, qui il était, et ce qu'il souhaitait. Je suis, répondit-il, Henri, roi de France et de Navarre, qui désire d'être reçu dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine. Le voulez-vous sincèrement, reprit le prélat ? Je le veux, et le souhaite de tout mon cœur, répondit le prince. Et sur le champ s'étant mis à genoux, il fit en ces termes sa profession de foi : Je promets et jure, à la face du Dieu tout-puissant, de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et de la défendre au péril de ma vie, et je renonce à toutes les hérésies contraires à sa doctrine. Le roi remit cette formule par écrit entre les mains de l'archevêque, qui à voix haute lui donna l'absolution des censures encourues pour l'hérésie qu'il avait jusque là professée. A l'instant, toute l'assemblée se mit à bénir Dieu, et à crier, *vive le roi*, avec des transports et une ivresse de joie que l'adulation ne sut jamais contrefaire. Il fut conduit de là au grand autel, où après l'avoir baisé et fait le signe de la croix, il réitéra son serment sur les saints évangiles ; puis sous un pavillon dressé derrière l'autel, il fit sa confession secrète à l'archevêque, tandis qu'on chantait le *Te Deum*. Après s'être confessé, il entendit la grand'messe avec une modestie et une dévotion exemplaire, qui parut encore redoubler à l'élévation de la sainte hostie. Il assista aussi pieusement à tous les autres offices ; et le même jour, il alla à Montmartre rendre grâce à Dieu de sa conversion sur les tombeaux des saints martyrs dont la France tenait la foi qu'il avait le bonheur de recouvrer.

Il parut bien alors quel esprit animait les chefs et tous les arcs-boutans de la ligue. Ils avaient toujours protesté qu'ils ne combattaient que pour la religion, et ils n'avaient demandé qu'un roi catholique, afin de la mettre en sûreté. Le prince qu'ils rejetaient avait enfin repris la religion de ses pères, dans le temps que ses armes, prospérant de tous côtés, ne permettaient pas d'attribuer sa démarche

à la crainte, encore moins à l'hypocrisie, d'ailleurs si opposée à la franchise généralement connue de son caractère. Cependant il n'y eut point d'imputations en ce genre dont les ligueurs ne s'efforçassent de le noircir, jusque dans les chaires des meilleures églises de Paris. Jean Boucher, entr'autres, ne trouvant point que sa paroisse de Saint-Benoît fût un champ assez vaste, prononça dans l'église de Saint-Meri, pendant neuf jours consécutifs, des déclamations que nous avons encore, et qui affirmaient, dans le style outrageant de la ligue, que la conversion du Béarnais n'était que le jeu d'une hypocrisie infernale : mais ce genre de calomnie prenant mal, il fallut recourir à d'autres manœuvres. Suivant les principes du légat, ou des Espagnols qui le régissaient à leur gré, on répandit parmi le peuple, que la conversion du Navarrois, hérétique endurci, fauteur, défenseur et chef déclaré des hérétiques, mais sur-tout comme hérétique relaps; que sa conversion, quelle qu'elle fût, le rendait radicalement et irrémédiablement incapable de porter la couronne; qu'il ne pouvait même être absous en aucune manière, sinon par le souverain pontife; que l'absolution des évêques était de toute nullité, et que ceux qui s'attachaient à ce roi prétendu, demeuraient tous sous l'anathème de l'église.

Dans l'absolution donnée au roi, l'archevêque de Bourges, de concert avec les autres prélats, avait mis cette clause, *sauf l'autorité du saint siége apostolique*, pour donner à entendre qu'une pressante nécessité avait mis dans le cas de ne pas suivre les règles ordinaires, et qu'on avait agi sur une permission présomptive qu'on se proposait de faire énoncer. Le roi avait promis en même temps d'envoyer une ambassade d'obédience à Rome. Dès qu'il eut abjuré, il choisit le duc de Nevers pour son ambassadeur : mais comme il n'ignorait pas toutes les manœuvres pratiquées à Rome par les restes furieux de la ligue, par les Espagnols, par des calvinistes même, pour fermer à son ambassadeur l'accès de la chaire pontificale, il le fit précéder

par un agent moins remarquable, qu'il chargea d'une lettre remplie de tous les sentimens de foi et d'obéissance que pouvait désirer le vicaire de Jesus-Christ. Les prélats et les docteurs royalistes y joignirent des lettres également satisfaisantes de leur part, afin de ne laisser aucun ombrage sur leur foi, ni sur la régularité même de leur conduite, autant que la nécessité l'avait permis. Cette négociation causa autant de soucis à Henri IV, et l'occupa presque aussi long-temps que la réduction de son royaume.

Au moins la Provence d'un côté, et de l'autre presque toute la Picardie, les villes de Meaux, d'Orléans, de Bourges, de Lyon, grand nombre de seigneurs, et Paris même, se soumirent beaucoup plutôt à sa puissance : mais avant la soumission de la capitale, Henri imprima un nouveau degré de respect à ce peuple religieux, en se faisant imprimer à lui-même le caractère sacré de l'oint du Seigneur. Comme la ville de Rheims, asservie depuis long-temps aux princes lorrains, était encore sous la puissance des ligueurs, il se fit sacrer dans la ville de Chartres, et au lieu de la sainte ampoule qui se conserve à Rheims, on se servit de celle de Tours ou de Marmoutier, qu'on disait également avoir été apportée du ciel du temps de saint Martin, qu'elle guérit d'une blessure dangereuse.

Le duc de Maïenne ayant ôté le gouvernement de de Paris au comte de Belin, devenu suspect, l'avait donné au comte de Brissac, qui avait été jusque là un des plus déterminés ligueurs : mais Brissac voyant le roi catholique et sacré, ne songea plus qu'à tirer parti de sa place, en s'accommodant avec un roi qui était tout ce qu'on avait désiré. Tandis que Maïenne, sous prétexte de recevoir sur la frontière de Lorraine un nouveau secours d'Espagnols, allait prendre sa résolution dernière avec les princes de sa maison, le nouveau gouverneur fit ses conditions avec le roi, prit ses mesures avec les capitaines de quartier choisis depuis le châtiment des Seize entre les bourgeois les plus estimés, fit sortir une partie

de la garnison, sous prétexte d'aller enlever un convoi parti de Palésau, et le 22 Mars 1594, à quatre heures du matin, il introduisit dans la ville les troupes du roi. Elles entrent en silence, parcourent les rues en ordre de bataille, s'emparent sans obstacle des places, des carrefours, de la tête des ponts et des deux châtelets. Un seul corps-de-garde espagnol fit mine de résister, et fut haché sur le champ; les autres se dissipèrent: tous les factieux se renfermèrent tremblans dans leurs maisons. Pour le roi, il se regarda aussitôt, et se comporta comme un père au milieu de ses enfans. Ce jour-là même les boutiques furent ouvertes; on travailla, ou l'on se réjouit, et Paris fut aussi tranquille que si jamais il n'y eût été question d'hostilités.

Le roi, à son entrée dans la ville, avait invité le légat du pape à le venir voir: sur le refus de ce prélat, il le fit reconduire en sûreté et avec honneur. Les troupes espagnoles, avec l'ambassadeur de cette nation, sortirent aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que le comte de Brissac avait stipulés pour elles. Le roi les alla voir passer; et comme elles défilaient devant lui, ce prince, à qui tout le sérieux des affaires n'ôtait rien de sa liberté d'esprit, ni de la gaieté de son humeur, leur dit en riant: Messieurs, saluez de ma part le roi votre maître; mais dites-lui bien de n'y plus revenir. En quelques jours, les plus hardis ligueurs vinrent à la soumission. La faculté de théologie donna l'exemple, en rétractant les décrets que lui avait dictés le vertige du temps. Toutefois Charles de Pellevé, créature de la maison de Lorraine, qui l'avait poussé jusqu'au cardinalat, donna tout au contraire un triste exemple de l'excès où peuvent aller le dépit et la prévention du fanatisme. Il était malade à Paris lorsqu'on vint lui dire que le roi était maître de la ville: il entra dans une agitation si violente, qu'il en perdit la raison sur le champ, et la vie peu de jours après (1). Le jeune cardinal de Bourbon, fils

---

(1) Mém. de l'Etoile, t. II, p. 204. Ciacon. t. III, p. 104.

de Louis, prince de Condé, ayant eu le même sort presque dans le même temps, on ne manqua pas de dire qu'il était mort aussi de chagrin, parce que la conversion de Henri IV lui ôtait toute espérance de monter sur le trône, comme il s'en était véritablement flatté. Cependant les gouverneurs de la Bastille et du château de Vincennes remirent ces places. Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, ne tarda point à les imiter. Laon plia sous les armes de Henri. En quelques mois, presque toutes les bonnes villes, les provinces entières jusqu'aux extrémités du royaume, et les seigneurs les plus jaloux de la souveraineté, sans en excepter le duc de Guise, reconnurent leur maître : conquête d'autant plus glorieuse à Henri, aussi-bien que le titre de grand qu'il reçut alors, que sa bonté y eut encore plus de part que sa valeur. Non-seulement il accorda un pardon général pour tout le passé, mais il prodigua les charges lucratives et les rangs d'honneur à ses anciens ennemis, au point d'exciter les murmures de ses amis constans. Jamais il n'exerça tant la bienfaisance, qu'au moment où sa vengeance ne rencontrait plus d'obstacles.

Il se trouva néanmoins un monstre qui pensa replonger la France dans l'abîme de calamités dont ce bon prince la faisait à peine sortir. Le roi, arrivé depuis peu de Picardie, fut blessé d'un coup de couteau par Jean Châtel, fils d'un marchand drapier de Paris. Heureusement Henri, toujours humain, se baissait dans ce moment pour relever deux officiers qui s'étaient jetés à ses genoux. Le coup dirigé à la gorge, porta sur la bouche, et cassa une dent, qui prévint une blessure plus dangereuse. Déjà Pierre Barrière, sans autre motif connu que le fanatisme du temps, avait résolu le même parricide ; mais dénoncé par un Jacobin, il avait été pris et puni avant de procéder à la consommation de son crime. On interrogea plus rigoureusement Châtel ; il fut appliqué à d'affreuses tortures, et dit simplement qu'il avait étudié trois ans chez les Jésuites, et qu'il leur avait ouï dire, ainsi qu'à bien d'autres

prêtres et religieux, qu'on devait défendre la religion en toute maniere contre l'impieté des tyrans. On envoya des commissaires visiter leur collége; on trouva dans la chambre du père Guignard leur bibliothécaire, des écrits injurieux au roi, et surtout à la mémoire de son prédecesseur. Le bibliothécaire, mis entre les mains de la justice, représenta inutilement qu'il y avait une amnistie générale. Toujours il demeurait coupable pour avoir conservé des écrits qu'il devait brûler. Châtel fut écartelé, Guignard pendu, et les Jésuites chassés du royaume, à l'exception du ressort de quelques parlemens mieux disposés à leur égard. Le pape se montra extrêmement sensible à leur désastre, et dit à Arnaud d'Ossat, agent de la reine douairière en cour de Rome, et depuis cardinal, que s'il y avait quelques coupables parmi eux, il était juste de les punir; mais qu'il était contraire à l'équité et à toute raison de faire retomber la faute de quelques particuliers sur toute une compagnie qui méritait bien de l'église, et qui alors même s'employait vivement pour la réconciliation du roi Henri avec le saint siége (1).

Et comme on voulait encore chasser les Capucins, les Minimes et les Chartreux, qui, aussi-bien que les Jésuites, avaient demandé, avant de reconnaître le roi, que son absolution eût été ratifiée à Rome, le pontife ajouta, qu'en montrant ainsi tout ce que les huguenots pouvaient en France, on s'y prenait mal pour obtenir cette absolution. On ne peut pas dissimuler que les Jésuites, uniquement attentifs au danger d'un schisme, n'aient porté trop loin, ou, pour mieux dire, n'aient étendu à trop d'objets leur attachement pour la chaire, qui est le centre de l'unité. On ne justifiera jamais ni les mauvais procédés qu'eurent plusieurs d'entre eux contre leur confrère Edmond Auger, parce que ce génie supérieur sentait et s'efforçait de faire sentir au roi Henri III, dont il était confesseur, tout ce qu'un

(1) 15e Lettre du cardin. d'Oss. à Viller. t. 1, p. 372.

zèle de faction, c'est-à-dire, tout ce que la ligue pouvait avoir de funeste, ni l'assistance de maîtres sensés et savans, avec leurs disciples, à des processions armées, ni l'activité cabaleuse du père Claude Matthieu, tantôt à Rome, tantôt à Paris, et colporteur si assidu de suppliques séditieuses, ou de rescrits subreptices, qu'il fut surnommé le courrier de la ligue : temps à jamais déplorable, où un vertige universel avait étourdi toute la nation ! Et quel fut entre les compagnies mêmes les plus honorées, quel fut au moins le corps nombreux à qui l'on n'eut rien à reprocher, et qui en même temps néanmoins ne se soit rendu recommandable dans plusieurs de ses membres ? Si l'on vit dans l'ordre de saint Dominique un Jacques Clément, et un Edmond Bourgoin, prieur et instigateur de Clément, on y trouva aussi dans le père Séraphin Bianchi, quoiqu'ultramontain, un homme plein de sens et de vertu, qui déroba le roi à la main parricide de Barrière. Mais quittons une matière si affligeante pour les Français, devenus tout différens de ce qu'ils étaient alors, et laissons-la pour toujours ensevelie dans l'obscurité profonde où le grand Henri lui-même en voulut anéantir jusqu'à la mémoire.

La reine d'Angleterre, Elisabeth, son amie zélée, n'apprit pas sans beaucoup de chagrin qu'il était rentré dans le sein de l'église (1). Quelle cuisante douleur, lui écrivit-elle, quel accablement de tristesse n'ai-je pas ressenti à cette nouvelle ! Bon Dieu ! quelle foi peut-on faire aujourd'hui sur les hommes? et dans quel siècle étonnant vivons-nous ? Mais pouvez-vous attendre une bonne issue d'une pareille démarche ? Ne craignez-vous pas d'être abandonné de celui qui vous a soutenu si visiblement jusqu'ici par sa toute-puissance? J'espère qu'un meilleur esprit vous inspirera une résolution meilleure. Quant à l'amitié que vous m'offrez comme à votre bonne sœur, je sais de mon propre cœur que

(1) Cambd. Annal. regn. Elis. ad an. 1593.

je l'ai méritée, et je ne m'en repens pas : mais je ne puis plus être votre sœur de père, depuis que vous en avez adopté un qui ne m'ôtera jamais rien de mes sentimens pour celui que Dieu me connaît. La lettre était signée en ces termes : *Votre bonne sœur à la vieille mode, et nullement à la nouvelle, Elisabeth.* Henri ne fut pas étonné d'une saillie d'humeur à laquelle il s'était attendu. L'étrange zélatrice, de son côté, ne laissa pas de conclure avec lui, assez peu de temps après, une alliance offensive et défensive.

Les Espagnols brouillaient sans cesse dans les îles britanniques. Toujours amusé par le fantôme de la monarchie universelle, Philippe II, en opprimant la France, cherchait encore à introduire ses armées en Ecosse au moyen des troubles, pour envahir d'abord ce royaume, et de là revenir sur celui d'Angleterre. Il y employa, comme en France, le motif de la religion; et l'on échauffa les têtes de ces remuans insulaires, par l'espoir de voir bientôt sur leurs côtes une flotte redoutable. Des catholiques séduits répandirent dans le public un ouvrage qui attaquait les droits du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre, et qui excitait à élire un roi, ou plutôt une reine catholique, puisqu'on y proposait nommément cette infante Isabelle qu'on avait déjà prétendu faire reine de France, et qu'ici l'on faisait descendre du fameux Guillaume le Bâtard, conquérant de l'Angleterre (1). Des prêtres furent accusés de conspirer avec une partie de la noblesse d'Ecosse, pour la défense de la religion. Les historiens anglicans assurent même que le projet fut formé d'empoisonner Elisabeth, et qu'à cette fin l'on proposa cinquante mille écus à son médecin le juif Lopez : imputation fort suspecte sans doute sous le règne d'une perséeutrice à qui la fiction coûtait encore moins que le sang : mais l'attentat réitéré du turbulent comte de Bothuel contre la vie du roi d'Ecosse, et ses complots avec les comtes de

(1) Ibid. ad an. 1594.

Hunthlei,

Hunthlei, d'Argus et d'Evrol pour perdre les Ecossais les plus attachés à leur souverain, furent du moins assez vraisemblables pour le faire déclarer par les états traître à la patrie. Tout l'effet de ces cabales, vraies ou controuvées, fut d'attirer un redoublement de persécution aux catholiques d'Angleterre, et de porter, à la sollicitation impérieuse d'Elisabeth, des lois très-sévères contre ceux d'Ecosse.

Pendant que l'on consommait ainsi la ruine de l'église britannique, mourut à Rome le cardinal Guillaume Alain, l'un de ses derniers ornemens, et de ses plus zélés défenseurs. Il etait né à Lancastre d'une famille illustre et opulente; mais il aima mieux, comme il le disait lui-même, vivre dans l'indigence hors de sa patrie, que d'y jouir d'une abondance funeste à sa religion. Toujours appliqué néanmoins à maintenir ses compatriotes dans la foi de leurs pères, à Louvain, à Rheims, à Rome, qu'il habita successivement, il fit bâtir et gouverna des séminaires nombreux, où il n'omit rien pour établir solidement dans la foi et la piété les jeunes Anglais qui, à son exemple, préféraient la religion à la fortune. Ce furent là, pour ainsi dire, autant de pépinières d'apôtres, de confesseurs, de martyrs intrépides que ni les prisons, ni les tortures, ni la peine de mort n'empêchèrent jamais de cultiver les derniers germes de la foi dans leur nation, qui est redevable à leurs soins du peu qu'elle en conserve. Alain dont la doctrine égalait la vertu, fut aussi employé, avec le savant Bellarmin et le cardinal Colonne, à la révision de la bible selon la vulgate, imprimée par ordre de Sixte V, et revue par les soins de Clément VIII.

Le jour de la Fête-Dieu de l'année suivante 1595, mourut aussi à Rome saint Philippe de Neri, fondateur de la congrégation italienne de l'Oratoire (1). Au premier chapitre tenu huit ans auparavant, on l'avait élu supérieur général et perpétuel, en arrêtant néanmoins qu'après lui les généraux seraient

(1) Gallon. Vit. S. Phil. Ner. Baill. ad 26 Maii.

renouvelés tous les trois ans : mais quatre-vingts années d'âge et des infirmités considérables l'avaient engagé à se démettre en 1592, malgré tous les efforts que fit unanimement la congrégation pour l'en détourner. Il fit mettre en sa place le savant Baronius, qu'il avait déjà engagé à composer les annales de l'église, et qui ne quitta cette dignité, au terme des statuts, que pour être honoré de celle de cardinal, avec Taurusius, autre père de l'Oratoire. Assez long-temps cette institution édifiante n'avait eu aucun règlement par écrit, bornée à la pratique des vertus de l'évangile, et principalement de la charité, que le saint instituteur disait tenir lieu de toutes les règles.

Cependant le nombre des pères augmentant chaque jour, à leur prière, et pour l'uniformité, le saint dressa des statuts et des constitutions, que le pape Grégoire XIII confirma (1) : mais conservant toujours son goût dominant pour la noble impulsion de la charité évangélique, il posa pour fondement, qu'on ne ferait jamais de vœux dans sa congrégation, quand même ceux qui pourraient par la suite proposer d'en faire, surpasseraient les autres en nombre. Un autre statut également opposé à l'esprit de la plupart des congrégations qui ne pensent qu'à s'étendre, c'est qu'il n'y aura qu'une seule maison de l'Oratoire à Rome, et qu'elle ne se chargera du gouvernement d'aucune autre. On veut que celles qui se formeront dans les lieux divers, se règlent sur celle-ci ; mais qu'elles se gouvernent chacune séparément, en sorte qu'elles fassent autant de corps indépendans les uns des autres. Il y eut néanmoins par la suite une exception pour le chef-lieu, c'est-à-dire, pour la maison de Rome, qui a trois maisons unies, celles de Naples, de Lanciano et de San-Severino. Son gouvernement est composé d'un supérieur général, qu'on nomme père, et de quatre prêtres assistans. Le supérieur doit avoir au moins quarante ans, et quinze ans de congrégation. Il est

(1) Inst. Congr. Orat. c. 1, n. 4, etc.

élu à la pluralité des voix par les prêtres de la maison qui y ont demeuré dix ans. A l'égard des sujets, on n'y en admet point avant l'âge de vingt-deux ans, ni après celui de quarante-cinq. Quand ils y en ont passé trois, ils sont réputés membres de la congrégation. Alors on ne peut les renvoyer que pour des fautes griéves jugées telles par les deux tiers des prêtres qui ont dix ans de congrégation. Leurs fonctions consistent dans l'assiduité à la prière, dans l'étude et la méditation des saintes lettres, et dans l'instruction des peuples, qu'ils rassemblent chaque jour pour cela dans leurs oratoires ou églises. Le pieux instituteur avait tant d'attrait pour la contemplation des choses éternelles, qu'il y passait des journées entières, et quelquefois, à ce que racontent les historiens de sa vie, des quarante heures de suite. Il n'interrompait ses communications intimes avec Dieu, que pour travailler au bien de son ordre, ou au salut des peuples. Il fut néanmoins accusé de tenir des assemblées suspectes, et de semer des nouveautés pernicieuses : tant il est nécessaire que les plus pures vertus soient toujours épurées. On lui défendit de prêcher, on lui interdit le ministère de la confession, et il se soumit avec une humilité qui ne fut pas la moindre preuve de son innocence. Il était généralement regardé comme un saint quand il mourut, et les miracles éclatans qui s'opérèrent aussitôt après, changèrent la présomption en certitude et en vénération publique. On commença sous le pontificat même de Clément VIII, à procéder à sa canonisation, qui fut terminée sous Grégoire XV. Nous avons trois histoires de sa vie, où il serait à souhaiter qu'on eût moins inséré de choses extraordinaires, et sur-tout de ces particularités tellement secrètes de leur nature, qu'il est comme impossible d'en administrer des preuves satisfaisantes. Tout le monde révère la sainteté ; mais la simplicité n'est pas goûtée de tout le monde.

Après deux ans de catholicité et de négociation de la part du roi Henri IV en cour de Rome, Clément VIII enfin ne doutait plus que ce prince ne

fût véritablement converti. Ce pontife avait refusé l'ambassade de Henri, comme d'un souverain qu'il ne reconnaissait pas, et avait toujours traité le duc de Nevers, sous le personnage d'ambassadeur, avec une dureté apparente, quoiqu'il l'accueillît avec bonté, et l'eût même entendu bien des fois sur l'objet de sa commission, mais comme simple particulier. Il ne prétendait que l'éprouver, et gagner du temps pour déconcerter la cabale espagnole, qui faisait le plus grand obstacle à la réconciliation du roi. On connaissait cette disposition du pape par le cardinal Tolet, le premier des Jésuites qui eût été élevé au cardinalat, et qui avait la confiance du pape Clément dont il tenait cette dignité. Quoique espagnol de naissance, ce prélat, aussi renommé pour sa droiture et sa probité que pour ses lumières, se montra fort zélé pour le roi Henri dans tout le cours de cette affaire. Après Dieu et Clément, dit d'Ossat dans une de ses lettres à Villeroi, le roi doit son absolution au cardinal Tolet. Ce prince en fut si persuadé et si reconnaissant, que dans la suite, aussitôt qu'il eut appris la mort de Tolet, il fit célébrer pour lui un service solennel dans la cathédrale de Paris. Clément VIII lui-même laissait percer en mille rencontres son penchant pour le roi. Quand on lui demandait, comme il arrivait journellement, quelque marque nouvelle de sévérité contre la France : Le feu, répondait-il, est assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer davantage ; et que le roi catholique ne fait-il un si bon usage de ses armes, que celles de l'église ne lui soient pas nécessaires. Le duc de Nevers sortit cependant de Rome sans avoir été reconnu pour ambassadeur ; mais il ne manqua point de rapporter au roi, dans le style d'un militaire piqué, que le vrai moyen d'obtenir son absolution, était de prendre des villes, et de gagner des batailles.

En effet, quand le roi, après tant d'autres succès, se fut rendu maître de sa capitale, presque tous les obstacles parurent levés. Jusque là d'Ossat, peu célèbre encore, et agent secret seulement, avait en-

tretenu la négociation, tantôt avec le cardinal Tolet, tantôt avec le saint père en des audiences privées. Il détruisait les calomnies et les nouvelles avantageuses des ligueurs, il répandait à propos les véritables. Pour tout dire en deux mots, ce pauvre orphelin de Gascogne, laissé à l'âge de neuf ans sans père, sans mère, sans bien, commença dès cette première entreprise à mériter la réputation d'un négociateur qui ne fit jamais une fausse démarche, et qui sut allier dans un degré éminent la probité avec la politique, dont ses lettres sont un chef-d'œuvre. L'affaire n'avançant point à son gré, il s'entendit avec l'auditeur de Rote, Séraphin Olivier, dévoué à la France. Olivier était un de ces hommes à bons mots, à qui l'on permet de tout dire, et qui s'était rendu singulièrement agréable au pape. Clément qui le traitait avec beaucoup de familiarité, lui demanda un jour ce qu'on disait à Rome des troubles de France. On dit, répliqua librement Olivier, que Clément VII a perdu l'Angleterre par sa précipitation, et que Clément VIII, par ses lenteurs, perdra la France. Cette parole, adressée à un pape qui aimait véritablement la religion, fit sur lui le plus grand effet.

Henri IV savait tout ce qui se faisait et se disait à Rome; il y fit renouveler ses protestations d'attachement à la religion catholique, et fournit quelque détail des mouvemens qu'il se donnait pour la rétablir dans tous ses droits, et dans une pleine sûreté. Ce qui plut sur toute chose au saint père, c'est que le roi, à la persuasion du cardinal de Gondi, très-bien initié dans les affaires de Rome, avait retiré des mains des huguenots le jeune prince de Condé, regardé comme l'héritier de la couronne, parce que le roi n'avait point encore d'enfant. Le pape enchanté de ces nouvelles, prit sans plus délibérer la résolution de conclure, et chargea d'Ossat de mander à son maître qu'il pouvait envoyer à Rome ses représentans. Le roi fit partir du Perron, avec ordre de se joindre à d'Ossat, et de traiter en commun tout ce qui regardait cette affaire.

Le pape cependant craignait encore d'offenser le

dangereux Philippe II, dont la plupart des cardinaux étaient créatures, leurs cabales soutenues par un prince tout-puissant en Italie, et presque en Europe, pouvant lui susciter à lui-même les plus terribles affaires. Pour qu'au moins Philippe n'eût pas à se plaindre qu'on eût méprisé ses raisons sans les avoir entendues, Clément lui dépêcha un cardinal, et le fit prier de ne point s'opposer à la réconciliation du roi de France avec le saint siége, en cas que le consistoire, au jugement duquel il était résolu de soumettre absolument cette affaire, y donnât son approbation à la pluralité des voix. Le roi d'Espagne assuré par son ambassadeur en cour de Rome, que la très-grande partie des cardinaux opineraient indubitablement selon ses vues, craignit de faire un personnage trop visiblement odieux, et ne refusa point; mais il ne consentit pas non plus, afin de se ménager quelque subterfuge à tout événement: il prit le parti de traîner sa réponse jusqu'à ce que l'affaire eût été décidée. Le pontife attend le temps nécessaire pour la réponse, et ne recevant rien, il convoque le consistoire; mais il déclare en même temps, que l'importance de cette matière exige plus d'attention qu'aucune autre, et qu'il veut pour cela écouter chaque cardinal en particulier. Il se rendait ainsi maître des suffrages, sentant fort bien que peu d'opinans, tête à tête avec lui, oseraient le contredire, et pouvant d'ailleurs ne rapporter de leurs avis que ce qu'il jugerait à propos. Ayant trouvé dans les cardinaux la docilité qu'il avait prévue, il tint aussitôt le consistoire, où néanmoins le cardinal Colonne osa réclamer: mais le pontife, en quelques paroles fort sèches, lui ferma la bouche, et conclut incontinent à donner l'absolution.

Il ne s'agissait plus que des conditions sous lesquelles on la donnerait: le pape les régla aussi en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés à cet effet ambassadeurs de Henri. La plus grande difficulté qu'ils éprouvèrent, fut pour maintenir la monarchie dans toute l'indépendance dont elle jouissait depuis son établissement. Quelques ministres du pape y

voulurent donner atteinte par des clauses propres à faire entendre que Henri ne régnait qu'en vertu de son absolution ; mais les ambassadeurs se montrant intraitables sur cet article, on l'abandonna. On exigea aussi la publication pure et simple du concile de Trente : ils ne s'engagèrent qu'à la publication de ce qui s'accordait avec nos maximes. Du reste, ils promirent que le roi protégerait l'église et le clergé ; qu'il ne nommerait aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte ; qu'il révoquerait les libéralités faites aux dépens de l'église ; qu'il ratifierait tous ces engagemens entre les mains d'un légat qui serait envoyé dans le royaume ; qu'il notifierait publiquement à tous les princes catholiques la résolution où il était de vivre et mourir dans leur religion, et pour œuvres satisfactoires, que tous les jours il entendrait la messe, et réciterait plusieurs prières qu'on spécifia ; qu'il s'approcherait au moins quatre fois l'an des sacremens de pénitence et d'eucharistie, et qu'il bâtirait des monastères en différentes provinces du royaume. On dit que par un article secret, on lui fit promettre encore de rappeler les Jésuites.

Tout étant convenu, la cérémonie de l'absolution se fit avec un appareil extraordinaire le 17 de Septembre de l'année 1595. Devant l'église de Saint-Pierre, dont les portes étaient fermées, on avait dressé une estrade spacieuse, et au milieu de l'estrade un trône où se plaça le souverain pontife, environné de tout ce qu'il y avait de cardinaux à Rome, excepté Marc-Antoine Colonne et deux autres : mais ce vide était abondamment compensé par la multitude des évêques, des prélats et officiers de la cour pontificale, des pénitenciers, des maîtres de cérémonies, et d'une infinité d'autres personnes de tous les états. Tous les prélats étant assis, du Perron et d'Ossat se présentèrent debout, puis se prosternant baisèrent les pieds du souverain pontife, et lurent la supplique présentée au nom du roi. Ils exhibèrent incontinent l'acte de leur procuration, abjurèrent pour le prince toutes les hérésies, et ju-

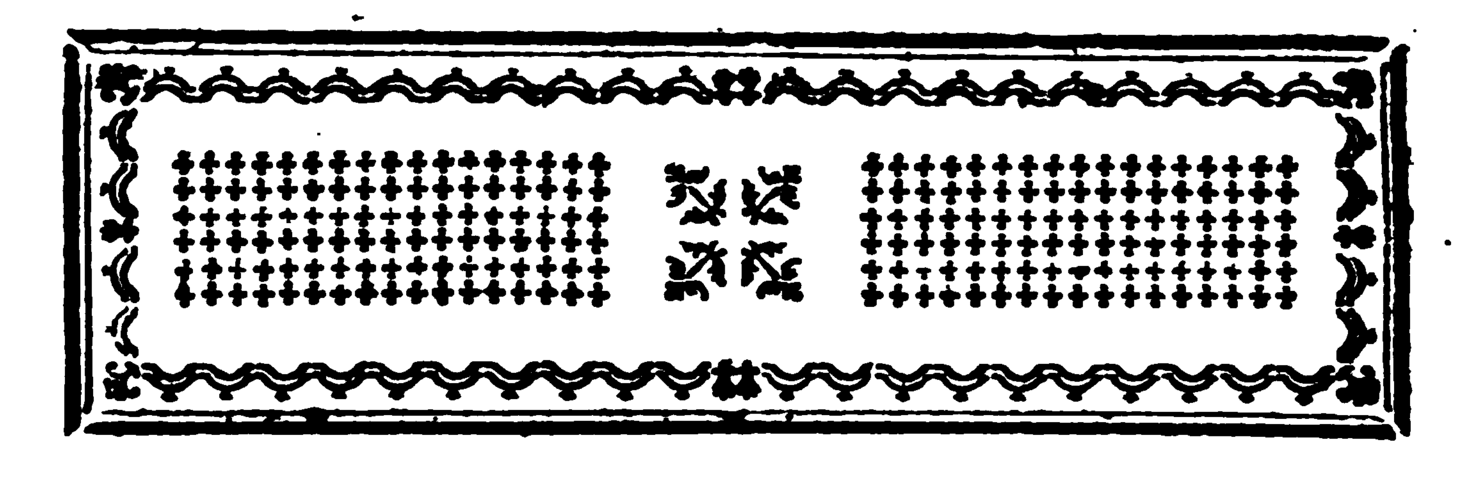
rerent sur les évangiles, qu'il garderait inviolablement la foi, se soumettrait aux commandemens de l'église, et rendrait à son chef l'obéissance que lui avaient rendue tous ses prédécesseurs les rois très-chrétiens. On leur lut ensuite les conditions que le pape imposait au roi pour pénitence. Ils les acceptèrent, avec promesse qu'elles seraient accomplies; puis ils se prosternèrent une seconde fois, et le pontife, selon le rite formel du pontifical, pris de la manière ancienne d'affranchir de l'esclavage, les frappa légérement en signe de la liberté chrétienne où il rétablissait le prince qu'ils représentaient. Pendant ce temps-là, on chantait le *Miserere*; et quand il fut fini, le pontife se leva, récita les prières marquées de même dans le pontifical, puis remontant sur son trône, il éleva la voix, et dit: Par l'autorité de Dieu tout-puissant, des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, par la mienne, je donne à Henri de Bourbon, roi de France, l'absolution des censures encourues pour cause d'hérésie. A ce dernier mot, les portes de l'église s'ouvrirent, et le pape dit aux deux procureurs: A présent que j'ai ouvert l'église militante au roi votre maître, faites-le souvenir que c'est à lui de mériter, par la foi soutenue des œuvres, d'entrer un jour dans l'église triomphante.

Aussitôt que l'absolution fut prononcée, le son des trompettes et de mille instrumens retentit par toute la ville, et le canon tira long-temps au château Saint-Ange. On n'entendit que cris de joie parmi le peuple; les armes de France furent élevées sur les portes de plusieurs maisons: il n'y eut pas jusqu'à la populace qui ne changeât en bénédictions les injures qu'elle avait si long-temps vomies contre un prince qu'enfin l'on connaissait mieux. Clément fit frapper des médailles avec son portrait d'un côté, et de l'autre celui de Henri. Ce fut à cette occasion que le roi donna le titre de *cousin* aux cardinaux, qui n'avaient auparavant que celui de *cher ami*.

Cette révolution porta le dernier coup à la ligue, qui tomba bientôt après dans un décri universel. Le duc de Maienne fit sa paix, dès l'année suivante, à des

conditions qu'on ne pouvait attendre que d'un prince qui aimait sur-tout à vaincre ses ennemis par ses bienfaits. Tous les chefs de faction, gagnés et confondus par cette générosité, rentrèrent presque en même temps dans le devoir. Le plus opiniâtre d'entre eux, le duc de Mercœur, qui s'était flatté de se rendre souverain en Bretagne, se soumit enfin après environ deux ans, au seul aspect des armes triomphantes du grand Henri, qui ne le réduisit encore à trembler, que pour ajouter à la gloire de sa valeur la gloire d'une bienfaisance qui surpassa même tout ce qu'on en attendait; aussi ne nomma-t-on plus la ligue que pour la détester, et s'étonner à jamais que sous prétexte de religion, le Français eût prêté la main aux ennemis de la France, pour en faire, durant quarante ans, le théâtre de tous les désastres et de tous les forfaits.

Qui pourrait toutefois méconnaître ici le bras adorable qui fait servir les passions les plus perverses à l'accomplissement de ses desseins les plus salutaires? La ligue, cet ouvrage de l'ambition, de l'hypocrisie, du fanatisme, n'a pas laissé de contribuer à maintenir en France la foi catholique; elle a conservé au trône, ou du moins au siége de l'empire français, le plus ancien de la chrétienté, la gloire particulière à lui seul de n'avoir jamais été occupé par aucun prince hérétique; ses plus grandes fureurs enfin n'ont abouti qu'à y porter, avec le sang pur de saint Louis, la plus digne branche de la plus auguste dynastie du monde.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

Depuis la réconciliation du roi Henri IV avec l'église romaine en 1595, *jusqu'à la mort de Clément VIII en* 1605.

LA guerre de Bannez et de Molina, dont on peut fixer le commencement à l'époque où nous sommes parvenus, fit presque autant de bruit que celles des huguenots, auxquelles on la vit succéder. C'est là l'unique raison qui nous engage à parler, une fois seulement, des fameuses congrégations *de auxiliis*, dont le signal (si l'on peut s'exprimer ainsi) fut donné le 10 Janvier 1595, par le bref qu'adressa Clément VIII à l'inquisition de Castille, pour évoquer à Rome les questions agitées en Espagne touchant l'accord de la grâce avec la liberté. Comme nous n'y attachons pas, à beaucoup près, la même importance que l'esprit de secte, ou seulement de corps et de société, et que nous craignons d'ennuyer les personnes également impartiales, dignes seules d'attention, nous exposerons d'une manière fort succincte ces longues altercations de plus de dix ans, et nous anticiperons même sur le cours des années, afin de ne pas revenir davantage sur ces inutilités fameuses.

Tout ce qui put intéresser à ce sujet la sagesse du

souverain pontife, ce fut de maintenir la concorde entre les écoles catholiques, et de réprimer la témérité des docteurs, qui voulaient dévoiler des mystères sur lesquels l'apôtre élevé jusqu'au troisième ciel ne savait que s'écrier : O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Il est de foi que l'homme fait le bien librement, et que la grâce lui est absolument nécessaire pour les œuvres de salut; que la grâce ne nuit point au libre arbitre, et que le libre arbitre n'ôte rien au pouvoir de la grâce: voilà deux vérités qu'il faut croire simplement, et qui font également la matière de notre foi. Mais on ne s'en est pas tenu à la substance du mystère; on a voulu, pour ainsi dire, en faire l'analyse et en connaître le mode, ou la manière d'être. On a demandé comment (terme qui en nos mystères annonce presque toujours la témérité), on a demandé comment la grâce s'accordait avec le libre arbitre; comment le libre arbitre agissait sous la main de la grâce, et comment la grâce disposait de l'activité du libre arbitre; quelle part ils avaient encore chacun à l'accomplissement des préceptes, et au mérite des bonnes œuvres : objets sagement voilés à nos yeux, afin que nous attendissions tout du ciel, et qu'en même temps nous fissions tout ce qui est en notre pouvoir, afin que notre salut s'opérât avec crainte et tremblement, et tout à la fois avec d'autant plus d'assurance, que nous mettrions moins de confiance dans nos faibles efforts.

De tout temps l'envie de rapprocher nos dogmes, soit des notions communes, soit des nouveautés introduites par les sectaires dont on voulait faciliter le retour, n'ont servi qu'à augmenter dans l'église les troubles et les scandales. L'exemple du dominicain Pierre Soto, dont l'audacieux Baïus avait transformé les questions en assertions publiques, n'était pas oublié en Espagne, quand le jésuite Monte-major, théologien de Salamanque, crut en reconnaître une partie dans les décrets prédéterminans de Dominique Bannez, confrère de Soto. La prémotion physique, au moins telle que Bannez l'avait conçue, et

qu'elle fut ensuite adoptée par les nouveaux Thomistes, ne passait point encore parmi les Dominicains pour un enfant dont saint Thomas fût le père, et pour qui l'ordre entier dût avoir des entrailles paternelles. La chose est claire, par la réponse que firent ses défenseurs dans l'assemblée qui se tint le 22 Février 1599, chez le cardinal Madruce, président des congrégations. Pressés d'exposer le système de leurs décrets prédéterminans, ils répondirent qu'ils n'en pouvaient pas parler comme d'une doctrine commune à leur ordre, avant d'avoir pris l'avis de toutes leurs provinces. L'approbation donnée au livre de Molina par leur père Barthelemi Ferreïra, inquisiteur en Portugal, ne prouve pas moins clairement que tous les Dominicains distingués ne professaient point alors la prédétermination. Mais tout change avec le temps, et l'esprit de corps sur-tout a bientôt pris un air de première antiquité.

Quoi qu'il en soit, Monte-major crut voir dans la prémotion bannézienne une nouveauté dangereuse, favorable même aux hérésies proscrites par le concile de Trente, et il la combattit fortement dès l'année 1581, dans une thèse qu'il faisait soutenir. Bannez qui se trouvait dans cette assemblée, prit un feu qui seul put le faire connaître pour le vrai père de la prédétermination. Il fit grand bruit à l'heure même; il rassembla ses amis ensuite, il dénonça de concert avec eux, à l'inquisition de Valladolid, seize propositions qu'il prétendait avoir été soutenues dans la thèse, et qui, à la vérification, se trouvèrent toutes différentes.

Il serait à souhaiter que Monte-major et ses confrères se fussent contentés de leur premier triomphe, ou du moins qu'uniquement appliqués à combattre le nouveau système qui leur paraissait dangereux, ils n'eussent point entrepris d'y en substituer un autre. La prédétermination examinée alors en soi-même, et sans faire comparaison avec la science moyenne, ou prescience des futurs conditionnels, eût tenu difficilement contre des antagonistes occupés tout entiers de l'attaque, sans être divertis par le soin de leur

propre défense, mais sur-tout sans se faire soupçonner d'intérêt propre; et les décrets prédéterminans une fois arrêtés, on n'eût pas vu paraître à leur faveur, et comme sous leur attache, les décrets nécessitans, avec tous les troubles et tous les scandales qu'ils ont causés dans l'église. Mais encore une fois, où sont les hommes que l'esprit de corps n'a jamais égarés?

Louis Molina, autre Jésuite espagnol, et tout autrement célèbre que Monte-major, épousa si bien la querelle de son confrère, que bientôt il eut à la soutenir en son propre nom. Son livre de la Concorde n'était pas encore mis au jour, que Bannez le déféra au grand inquisiteur, le cardinal Albert d'Autriche. Le délateur n'avait pas vu l'ouvrage; mais dès là qu'il combattait sa prémotion, comme il en avait eu vent, il ne pouvait manquer, à son sens, d'être pélagien. Bannez, dit à ce sujet un Feuillant nommé Pierre de Saint-Joseph, habile théologien de ce temps-là (1), Bannez fit sa plainte, persuadé que c'en était fait de sa prédétermination, et qu'il courait danger d'être calviniste, si Molina n'était pas pélagien. Le livre de la Concorde parut néanmoins, et revêtu d'une ample approbation du père Ferreïra, dominicain, qui avait été chargé de l'examiner en sa qualité d'inquisiteur de Portugal, où Molina professait la théologie, et avait fait imprimer son livre. L'ouvrage se débita avec toute la rapidité que procure la contradiction. La science moyenne fit la même fortune, d'abord chez les Cordeliers et les Augustins, qui la défendirent aussitôt dans les thèses publiques, puis dans plusieurs universités, à Sarragosse, à Tolède, à Séville, à Grenade, et dans beaucoup d'autres villes d'Espagne. Elle parvint rapidement en France, en Lorraine, et jusqu'au fond de l'Allemagne. Il est vrai qu'une société savante et nombreuse avait des facilités particulières pour accréditer ses productions: mais le premier aspect de la prédétermination physique, qui paraît ne pouvoir se concilier avec la raison

(2) Petr. à Saint-Joseph, c. 5, p. 1.

qu'aux dépens de la foi, et avec la foi qu'au préjudice plus visible de la raison, suffisait seule pour la décrier.

Bannez et ses consorts, désespérés de voir ruiner tout à coup le chef-d'œuvre de leur génie, présentèrent requête sur requête au nonce du pape; mais elles n'aboutirent qu'à leur faire défendre de traiter d'hérétique Molina, ou sa doctrine. L'animosité était déjà si grande, que différens prédicateurs dominicains, et principalemont le père Avendano, faisaient de la chaire de vérité un théâtre d'invectives, où les Jésuites, traduits en hérétiques, en séducteurs, en magiciens, et en instrumens du diable, étaient ordinairement le bel endroit de leurs sermons. Avendano se croyait suscité de Dieu pour renverser la société, et disait fort pieusement, qu'il ne participait jamais aux saints mystères, sans se sentir pressé d'une ardeur nouvelle pour cette bonne œuvre. Voilà sans doute un fruit bien singulier des sacremens. Les Jésuites plus compassés, en s'abstenant de ces invectives grossières, n'en imprimaient pas moins la note d'hérésie aux prédéterminans, qu'ils qualifiaient de luthériens et de calvinistes mitigés. Le pape informé de ces animosités scandaleuses par différens évêques d'Espagne, défendit d'abord aux deux partis d'agiter davantage ces questions. Bannez qui ne voyait pas triompher la prémotion dans sa patrie, ayant encore fait solliciter un jugement à Rome par le père Alvarez, qui fit le voyage exprès, le pontife évoqua cette cause à son tribunal.

Clément VIII nomma huit consulteurs, qui lui furent proposés par le cardinal Alexandrin, protecteur de l'ordre de saint Dominique d'où il avait été tiré, et par le cardinal d'Ascoli, qui avait aussi été dominicain. Ces consulteurs, à la réserve des pères Plumbino et Bovio, celui-ci carme et l'autre augustin, qui furent constamment pour Molina, censurèrent en Janvier et Février de l'année 1598, soixante-une propositions du livre de la Concorde. Ce travail parut précipité au pape, qui leur ordonna de le recommencer. On les soupçonnait d'avoir porté

leur jugement sur des extraits fournis par les dénonciateurs, et de n'avoir pas même pris la peine de les confronter avec l'original. En effet, ils avaient déclaré que Molina donnait à Dieu, pour motif de la prédestination, la prévision du bon usage que l'homme ferait de son libre arbitre, et dans les endroits même du livre où ils prétendaient que ce principe demi-pélagien était établi; savoir, à la question vingt-troisième, articles 4 et 5, il est expressément et fortement réfuté, et la prédestination n'y est attribuée qu'à la volonté de Dieu, qui distribue librement ses dons quand et à qui il lui plaît.

Les consulteurs assemblés de nouveau ne laissèrent pas de persévérer dans leurs premiers sentimens; et la mort du cardinal Madruce qui les présidait, les ayant laissés maîtres absolus de la résolution, ils ne pensèrent qu'à dresser leur censure. Cependant l'élévation du jésuite Bellarmin au cardinalat, fournissant un nouvel appui à la société, le père Aquaviva, qui en était général, fut admis à traiter avec les consulteurs : il leur montra clairement, et qu'ils attribuaient à Molina des propositions qu'il n'avait jamais enseignées, et qu'ils censuraient des propositions catholiques, ou reçues communément dans les écoles catholiques. Il fallait que l'avertissement fût bien fondé en raison, puisque de soixante-une propositions condamnées en premier lieu, ils en restreignirent d'abord le nombre à quarante-neuf, ensuite à quarante-une, puis à vingt seulement. Ces variations formèrent un préjugé qui n'était ni favorable à la censure, ni fort honorable aux censeurs, et le pape leur en parla d'une manière mortifiante. Ils entendirent de sa propre bouche, que la cause n'était pas en état d'être jugée; qu'on n'avait pas fait assez d'attention aux défenses de la partie accusée, et qu'il voulait assister en personne à l'examen qui s'en continuerait.

Il se tint encore plus de soixante congrégations sur ce pied-là depuis le 20 Mars 1601 jusqu'au 22 Janvier 1605, sans qu'on pût cependant parvenir à une décision. Valentia, champion des Jésuites, suc-

comba dès la première année à l'excès de la fatigue; il tomba évanoui au milieu de la dispute, et mourut peu de temps après. Arrubal, qui prit sa place, n'en pouvait déja plus au mois de Novembre de l'année suivante, et ce fut la Bastide qui alors entra dans la lice. Le héros des prédéterminans, Lemos, avec sa santé d'athlète et ses poumons d'airain, qui ne le servirent pas moins que son érudition, fut obligé lui-même de désemparer pour un temps, et de céder *par interim* la place à Alvarez; le pape enfin qui dans un âge avancé ne manquait aucune des congrégations, mourut, à ce qu'on prétendit, des soins et des fatigues qu'il prenait pour terminer cette affaire.

La persuasion commune est qu'il penchait du côté des prédéterminans, prévenu par le cardinal Alexandrin, qui avait commencé la fortune de ce pontife en le menant avec lui dans ses légations, et à qui d'ailleurs Clément avait des obligations essentielles. François Pegna, qui avec la simple qualité d'auditeur de Rote, avait eu l'art de se rendre fort important à la cour de Clément VIII, pressait encore la condamnation des Jésuites avec tout le ressentiment d'une première amitié convertie en haine. Après les avoir aimés, jusqu'à publier un ouvrage contre le parlement de Paris à l'occasion de leur exil, il les haïssait tellement, qu'il mit tout en usage pour empêcher la béatification de leur fondateur, et qu'il exclut leurs écoliers des aumônes considérables qu'il avait léguées aux pauvres étudians: clause qui parut si odieuse, qu'on n'y eut aucun égard. D'un autre côté, le marquis de Villena, ambassadeur d'Espagne, avait ordre de presser la condamnation de Molina, et les Espagnols en général étaient ouvertement déclarés contre les Jésuites, en conséquence de l'absolution de Henri IV que ces pères avaient sollicitée. C'est ce qu'on voit dans les lettres du cardinal du Perron, qui durant ces disputes écrivit au roi que les Jacobins étaient fort portés par ceux qui ne trouvaient pas bon que le général des Jésuites, et presque

presque tous ceux de son ordre lui fussent si affectionnés (1).

Ce n'est pas que tous ces mobiles terrestres et fautifs eussent autorisé le défaut de soumission à la décision du saint siége, si elle eût été rendue : dès là que l'église prononce, dès que la voix de l'autorité s'est fait entendre, on ne doit que se soumettre à cette règle fixe de la foi, indépendamment des vues ou des vices vrais ou prétendus, et de ceux qui la préparent, et de ceux qui l'appliquent. Mais la mort, ou la Providence ne permit point que Clément VIII prononçât ; et quand il aurait survécu, il est fort douteux, malgré son penchant, qu'il eût prononcé un jugement définitif. C'est ce que pensa du moins au sujet de Paul V, le luthérien Mosheim, qui, dans le style de sa secte, dit que si le pape eût été en parfaite liberté, il aurait prononcé une de ces sentences ambiguës qui sont familières à l'oracle de Rome, et qui n'offensent personne (2). Il est certain que du Perron donna un jour fortement à penser à Clément VIII, en lui disant que si l'on faisait un décret en faveur de la prédétermination physique, il se faisait fort d'y faire souscrire tous les protestans de l'Europe (3).

Ne passons pas cependant sous silence l'anecdote assez méprisable qui se trouve consignée dans les actes de Lemos, mais dont l'omission pourrait s'attribuer à la partialité, plutôt qu'à un discernement judicieux. Selon ce prédéterminant formidable, Valentia son antagoniste se trouva mal à son aspect, parce qu'il le convainquit d'avoir honteusement falsifié un passage de saint Augustin ; et le reproche terrible que lui en fit le souverain pontife, fut un coup de foudre qui le fit tomber sur le champ de bataille, sans pouls et sans haleine. Il faut des yeux bien prédéterminés à leur objet, pour voir de la sorte. Il faut avoir les yeux du dominicain Chouquet,

(1) Lettres du 7 Février 1605, et du 23 Janvier 1606.
(2) Hist. Eccl. siecle XVII, sect. 2, part. 1, c. 1, n. 39.
(3) Gall. Purp. p. 673.

qui dans ses rapsodies, aussitôt condamnées qu'imprimées, représente Lemos, à l'ouverture des congrégations, environné de rayons si étincelans, que les yeux des cardinaux en étaient éblouis (1). Ou la citation de Valentia était une falsification réfléchie, ou ce n'était qu'une simple méprise. Or, qu'avait-il à gagner en falsifiant un texte que ses adversaires ne devaient pas manquer de vérifier ? Et devait-il mourir de honte pour une faute de mémoire échappée dans la chaleur de la dispute, tandis que les ouvrages composés à loisir ne sont pas à l'abri de ces inadvertances ? Tout ce qu'on pourrait conclure, s'il y avait du vrai dans cette précieuse anecdote, c'est que le champion des Jésuites était un pauvre homme. Malheureusement ni Pegna leur ennemi déclaré, ni les deux secrétaires si empressés à recueillir tout ce qui était favorable aux prédéterminans, ne disent pas le premier mot, soit de la corruption du passage, soit des reproches du pape, soit du vertige de Valentia, toutes circonstances néanmoins qui secondaient assez leurs vues, pour qu'ils ne les omissent pas.

Mais que ne controuve pas la manie de système ! Eût-on sans cela imaginé ce qu'assure le P. Jacques de Saint-Dominique dans son livre curieux *de la nouvelle étoile de Cassiopée*, que les anges sont devenus démons, pour avoir rejeté le dogme de la prédétermination physique qui leur avait été proposée pour épreuve (2) ? A l'exemple de Lucifer, Simon le Magicien, ajoute un autre écrivain de même goût, combattit la même doctrine ; et tel fut le sujet de ses disputes funestes avec le prince des apôtres. Mais arrêtons-nous, et craignons sur toutes choses de prendre quelque air d'une partialité que nous abjurons de nouveau. Oui, la prémotion physique et la science moyenne nous sont parfaitement égales, ou, pour mieux dire, parfaitement indifférentes, sinon

(1) Livre des Entraill. matern. de la sainte Vierge, pour l'ordre des F. P. p. 326, édit. de 1634. (2) Lib. de Nov. Cassiop. c. 1 et 2.

pour ce qui est du bon sens que révolte la prémotion, au moins pour ce qui regarde la foi, à quoi elle sert aussi peu que la science moyenne. Et qui ne s'étonnerait que des docteurs vraiment respectables aient pu se passionner d'une manière si étrange pour des hypothèses et des présomptions qui peuvent n'être qu'imaginaires ? Encore si elles n'eussent pas servi d'enveloppe à des nouveautés plus dangereuses, avec tant de scandale pour les simples, et tant de troubles pour l'église !

Les disputes ne finirent point avec la vie de Clément VIII. Les cardinaux, dans le conclave qui suivit sa mort, avaient promis que celui d'entre eux qui lui succéderait, les terminerait par un jugement définitif. Paul V, successeur, quoique non immédiat, de Clément, crut devoir remplir cette promesse, et tint encore à ce sujet dix-sept congrégations : mais auparavant il voulut consulter d'autres docteurs que ceux qui avaient la tête échauffée par ces disputes, ou qui étaient soupçonnés de quelque intérêt propre. Saint François de Sales, aussi renommé pour sa doctrine que pour ses vertus, fut un des premiers consultés : son avis, comme celui de tous les autres, a toujours été tenu fort secret ; mais on peut juger de sa réponse, suivant la remarque très-sensée de l'historien de sa vie, par la doctrine qui est répandue dans ses œuvres, où personne jusqu'ici ne s'est encore imaginé voir la prédétermination. Les molinistes, sous Clément VIII, avaient toujours été sur la défensive : on leur avait constamment interdit toute attaque, sous prétexte que des accusés ne devaient pas faire le personnage d'accusateurs. Le nouveau pape ne crut pas que les formes dussent l'emporter sur un fond qui n'était autre que le sacré dépôt, lequel courait risque de s'altérer à la faveur d'un silence qu'on ne manquerait pas de prendre pour une approbation. Il fallut donc que les thomistes, quelque effort qu'ils fissent pour parer ce coup, se missent à leur tour sur la défensive.

Il parut bientôt que ce nouveau personnage n'était pas aussi facile à jouer que le premier. La Bastide

établit que la prédétermination physique détruisait le libre arbitre et la grâce suffisante ; qu'elle faisait Dieu auteur du péché ; qu'elle avait déja été condamnée, avec le calvinisme, par le concile de Trente; et venant au détail, il fit un parallele de vingt articles entre la doctrine de Bannez et celle de Calvin. La comparaison, qui fut bien suivie et bien soutenue, était embarrassante : mais Lemos n'était pas un homme a être embarrassé ; il répliqua d'une voix de tonnerre, que la prédétermination était la pure doctrine de saint Augustin; que les pélagiens n'étaient hérétiques que parce qu'ils n'admettaient pas la prédétermination ; que tous ceux qui ne l'admettaient pas étaient pélagiens ; que les Jésuites n'étaient que des pélagiens ou des fauteurs du pélagianisme. En un mot, tout ce qu'on put saisir de sa premiere défense, après le nom de saint Augustin, ce ne furent que les noms de pélagianisme, de pélagiens et de semi-pélagiens, qui faisaiant le refrein de ses déclamations.

Il sentit cependant que ces généralités et ces injures pourraient ne pas satisfaire ses juges. Venant donc au fait, il avoua que Calvin avait tenu, comme Bannez, la grâce efficace par elle-même, et indépendamment de la volonté ; mais il ajouta qu'il n'y avait rien que de vrai dans ce principe ; que toute l'erreur consistait à conclure de là, comme faisait Calvin, que le consentement de la volonté était nécessaire d'une nécessité de conséquent, au lieu que Bannez ne le disait nécessaire que d'une nécessité de conséquence. On pourrait soupçonner, sur de pareilles défaites, que nous en prêtons à Lemos : mais que l'on consulte son propre récit, et l'on sera beaucoup plus surpris encore d'y voir sa vertu soutenir à peine la gloire d'une si heureuse invention, et se prémunir contre la vanité, en s'écriant avec l'apôtre : C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis (1). Il ne s'applaudit pas moins de la découverte *du sens composé et divisé*, qui en effet ne lui

(1) Acta P. Thom. Lemos.

fut pas d'un moindre usage que la distinction des nécessités de conséquent et de conséquence. Ces termes énigmatiques ne satisfaisant point encore à beaucoup près ses juges, il lui fallut enfin réduire la prédétermination a un secours prévenant, que la volonté peut refuser quand il lui est offert, et ne pas mettre en usage quand elle l'a; de telle manière que si elle ne fait pas ce qui lui est commandé, il ne tient pas à Dieu, mais a elle. C'est ainsi que le thomisme et le molinisme, malgré leur antipathie réciproque, se rapprochaient tellement, qu'il devenait impossible d'en marquer la différence. Et dans la réalité, si la prémotion modifiée de la sorte n'est pas le concours simultané, c'est un assemblage de termes pris à contre-sens, ce n'est plus qu'une chimère.

La cause étant suffisamment instruite, le pape ordonna aux consulteurs de lui donner leurs opinions par écrit, et de marquer sur quoi ils les fondaient. Ils n'étaient pas devenus plus favorables aux Jésuites; mais les motifs qu'on leur demandait les embarrassèrent. Après quatre mois de travaux particuliers, et bien des conférences qu'on leur permit ensuite d'avoir entre eux, le pape, outre les incertitudes et les variations de leurs écrits, trouva qu'ils n'avaient pas même touché au point qui devait trancher la question; savoir, en quoi les catholiques différaient des hérétiques sur la matière de la grâce et du libre arbitre. Il résolut donc de prendre pour base de sa décision, celles du concile de Trente contre les luthériens et les calvinistes, et fit remettre à cet effet tous les actes manuscrits de ce concile au cardinal du Perron, qu'il regardait avec justice comme un des plus grands théologiens de son siècle.

Cette confiance en du Perron, qui trouvait la prédétermination si favorable aux calvinistes, n'annonçait pas une issue bien heureuse pour les prédéterminans. On n'a pas laissé de répandre dans le public la copie d'une bulle qu'on prétend avoir été dressée par Paul V contre le molinisme, et à laquelle il n'a

manqué, selon ses colporteurs, que la formalité de la promulgation : mais le temps où elle parut, savoir vers le milieu du siècle dernier, et la flétrissure des personnes qui la faisaient valoir, suffiraient pour la faire tomber, quand elle ne serait pas remplie, comme elle l'est, de contradictions, d'anachronismes, de principes schismatiques, de tous les indices de supposition et de supercherie. Contradiction : entre les copies diverses de cette bulle clandestine, les unes condamnent cinquante propositions, et les autres quarante-deux. Anachronisme : le nom des censeurs par qui on l'a fait signer, prouve qu'elle a été faite cinq ans avant le pontificat de Paul V, à qui on l'attribue. Principes schismatiques : elle condamne des propositions, entr'autres la seconde et la quatrième, qui sont les contradictoires des propositions déjà condamnées dans Baïus. Aussi qui sont les gens qui marquent le plus d'ardeur pour concilier de l'autorité à cette bulle attribuée au saint siége malgré le saint siége lui-même ? Ce sont précisément ceux qui en toute autre occasion font le moins de cas des bulles et des constitutions du saint siége, qui n'ont rien de commun avec l'école catholique des thomistes, qui trouvent même autant de sottise dans le thomisme que d'erreur dans le molinisme. Que le saint siége désavoue et réprouve cette bulle, c'est ce qui est de toute notoriété par le décret où le pape Innocent X a déclaré en termes formels qu'on n'y devait ajouter aucune foi. Voilà donc cette bulle, avec tous les actes où elle est rapportée, flétrie de la manière la plus authentique, non-seulement comme n'étant pas revêtue des formes requises pour avoir son effet, mais comme *un recueil de mensonges, indigne de toute créance* : ce sont les termes du décret.

Tout ce que prononça incontestablement Paul V sur cette question, ce fut de déclarer quelques jours après, le 28 d'Août 1507, où il en conféra pour la dernière fois avec le sacré collége, qu'il publierait sa décision quand il le jugerait à propos, et que cependant il défendait sévèrement aux parties de se

censurer mutuellement sur ces matières. Ainsi cette dispute qui fixait depuis si long-temps les regards de toute l'Europe, qui avait emporté les plus précieux momens de deux grands papes, du sacré collége, d'une infinité de prélats et de docteurs célèbres, finit, comme toutes les affaires de ce genre, sans avoir rien éclairci. Celui de tous les partis qui a le moins de respect pour les décisions du saint siége, ces faux thomistes qui se couvrent du nom d'une école respectable, parce que le leur n'exprime plus que le schisme et la secte, se plaignent qu'à la faveur du silence de Rome sur le fond de la question, et au moyen de la liberté laissée aux deux parties d'enseigner leurs opinions respectives, le pélagianisme va tête levée dans l'église d'aujourd'hui, et que ce grand fleuve, autrefois si pur, ne roule plus que des eaux fangeuses. Comme ce reproche ne diffère pas de celui des calvinistes, nous en renvoyons les auteurs à la réponse que le grand évêque de Meaux fit en pareille circonstance au ministre Jurieu (1). Quant à ce qu'on nous objecte, lui disait-il, que nos molinistes sont semi-pélagiens, et que l'église romaine tolère le pélagianisme, si l'on avait seulement ouvert les livres des molinistes, on aurait appris qu'ils reconnaissent pour tous les élus une préférence gratuite de la divine miséricorde, une grâce toujours prévenante, toujours nécessaire pour toutes les œuvres de piété, une conduite spéciale qui les y conduit. Mais les faux thomistes, ou les semi-calvinistes, ainsi que les calvinistes rigoureux, veulent quelque chose de plus : toute grâce qui n'ôtera pas le libre exercice de la volonté, sera toujours pour eux la grâce pélagienne.

Pendant que les plus habiles Jésuites d'Espagne et d'Italie épuisaient en Europe leur temps et leurs talens pour la défense des inventions et des subtilités de quelques-uns d'entre eux, d'autres enfans d'Ignace ne respirant, à l'exemple de leur père, que la plus grande gloire de Dieu, et bornant leurs travaux à

(1) Boss. 1. Avert.

connaître et à faire connaître Jesus crucifié, ne songeaient qu'a étendre l'empire de l'église sur les traces de l'apôtre des Indes et du Japon. Depuis le départ des ambassadeurs de cette nation pour la capitale du monde chrétien, l'évangile y avait répandu des torrens de lumière qui faisaient rougir les peuples de leurs dogmes fabuleux, et qui terrassaient l'orgueil le plus entêté de son savoir. Au milieu de la ville impériale, un savant, nommé Dosam, qui avait parcouru toutes les académies de la Chine et du Japon, où il n'avait trouvé que des admirateurs, conféra par occasion avec un missionnaire sur la nature de nos ames qu'il croyait matérielles (1). L'européen le convainquit si bien du contraire, ainsi que des conséquences qui dérivent de ce premier principe, que Dosam fut confus de son ignorance, et non moins effrayé des périls qu'elle lui faisait courir. Il aimait sincèrement la vérité : il confessa ce qu'il découvrait ; il s'humilia devant le maître des cœurs ; et Dieu le fortifia tellement, que foulant aux pieds tout respect humain, il se fit instruire à fond de nos mysteres, puis reçut le baptême. On ne saurait exprimer l'étonnement où cette nouvelle jeta toute la ville. Sept à huit cents personnes qui tous les jours réglément allaient entendre Dosam comme un oracle, suivirent toutes son exemple. Elles furent imitées de tant d'autres, que les églises ordinaires ne suffisaient plus pour les recevoir. Le sage, disait-on de tous côtés, s'est fait chrétien ; Dosam qui sait tout n'a point trouvé de religion meilleure que le christianisme. Pendant plusieurs jours, l'empereur lui-même et toute sa cour ne s'entretinrent de rien autre chose.

Le bruit de la persécution qui se répandit quelque temps après, n'arrêta point ces progrès de l'évangile. Jamais au contraire on ne vit plus de conversions qu'alors, jusque dans les lieux où l'empereur faisait son séjour, jusque parmi les femmes, qui parurent ne rien conserver de la faiblesse de leur

(1) Hist. du Jap. liv. VI.

sexe. Le roi de Tango craignant que la rare beauté de la reine son épouse, encore très-jeune, n'attirât les regards de l'empereur, la tenait continuellement renfermée dans un palais, où elle vivait dans une grande innocence. Quoiqu'il fût idolâtre, il lui avait souvent parlé avec estime de la religion chrétienne, qui excitait au moins l'admiration de ceux qui ne l'embrassaient pas. Cette princesse qui avait l'esprit excellent, retint tout ce qu'on lui avait dit, et ses mœurs ne mettant point d'obstacle aux impressions de la grâce, elle se sentit fortement inclinée pour une religion si conforme à ses heureux penchans. Comme elle n'espérait point d'obtenir le consentement du roi son époux, il lui fallut conduire l'affaire de sa conversion dans le plus profond secret, et dérober ses démarches à une infinité de surveillans continuellement attentifs à l'observer.

Heureusement on élevait auprès d'elle une princesse de la maison royale, avec qui la conformité des inclinations vertueuses la liait encore plus étroitement que l'affinité, et pour qui elle n'avait rien de secret. Elle ouvrit son ame à cette amie sûre, qui avait toute liberté d'aller et de venir, et l'envoya communiquer ses vœux et ses embarras à un missionnaire. La médiatrice qui n'avait pas moins d'ardeur que la reine pour embrasser le christianisme, ne se borna point à sa commission, mais se fit bapsiser elle-même, et reçut le nom de Marie. La grâce du baptême la transforma aussitôt en apôtre. Toutes les dames et les demoiselles du palais à qui elle fit part de son bonheur, allèrent successivement trouver le missionnaire, et revinrent chrétiennes. Un gentilhomme qui les suivit, revint changé comme elles. Cependant la reine gémissait avec d'autant plus d'amertume, qu'elle se voyait esclave de l'enfer, au milieu d'une cour à qui elle avait procuré la liberté des enfans de Dieu. La princesse Marie va de nouveau trouver le missionnaire ; elle se fait parfaitement instruire de la manière de conférer le baptême, revient baptiser la reine, et lui fait prendre le nom de Grace, qui ne fut jamais

porté à plus juste titre. La néophyte fut sans intervalle une chrétienne parfaite, et douée du don de force à un point où l'esprit saint ne le communique qu'aux ames qu'il remplit tout entières. Pour Marie, l'exercice d'un ministère divin éleva tellement son ame, que dès-lors elle regarda sa personne comme consacrée à Dieu. Sitôt qu'elle eut baptisé la reine, elle retourna au missionnaire, se prosterna en sa présence aux pieds de l'autel, et fit vœu de virginité, quoiqu'elle fût un des plus riches partis et des plus recherchés de tout l'empire. Le même jour, elle parut en public avec les marques qu'elle jugea les plus propres à témoigner qu'elle s'interdisait tout commerce avec le siècle.

Tout ceci s'était passé en l'absence du roi. A son retour, il en parut extrêmement irrité, et déclara impérieusement à la reine, ainsi qu'à toute sa cour, qu'il fallait au plutôt abjurer une religion odieuse à l'empereur, et capable de le perdre lui-même. Les menaces et toutes les représentations étant inutiles, il n'y eut point de mauvais traitemens qu'il ne mît en usage. La reine fut encore moins épargnée que les autres, le ressentiment du roi se mesurant sur l'amour passionné qu'il lui portait. A tous les excès du dépit et de la fureur, elle n'opposa qu'une patience et une douceur inaltérables; mais sa constance parut à jamais invincible. Dans ces entrefaites, un des enfans du roi étant tombé dangereusement malade, elle engagea la princesse Marie à le baptiser. Le petit moribond reçut le baptême, et fut à l'instant en parfaite santé. Les armes tombèrent alors des mains du roi: il prit le parti de dissimuler, et ne chagrina plus des personnes qu'il ne pouvait se défendre d'aimer et de révérer.

On ne peut entendre qu'avec intérêt la suite de la vie, et sur-tout la mort touchante de cette reine, la plus belle personne, la princesse la plus spirituelle, et la chrétienne la plus fervente peut-être de toute l'église du Japon, c'est-à-dire, du sanctuaire même de la ferveur. Loin d'idolâtrer sa figure, il semblait qu'elle eût pris à tâche d'en ternir l'éclat

par toutes les austérités de la pénitence. Elle apprit très-bien le latin et le portugais, moins pour orner son esprit, que pour fournir plus d'aliment à sa piété. Après la lecture et ses autres exercices de dévotion, son plus grand soin était de recueillir les orphelins et les enfans des pauvres, de les vêtir et les soigner elle-même, de les instruire des élémens de notre religion, et de les rendre solidement chrétiens. Après douze ans d'une vie si sainte, elle fut la victime de la jalousie du roi son époux, non pas qu'il eût conçu le moindre soupçon de sa fidélité, mais parce qu'il eut peur qu'elle ne devînt l'objet d'un autre amour que le sien.

Dans l'une de ces révolutions soudaines qui sont si fréquentes au Japon, il l'avait laissée dans la ville très-forte d'Osaca, et qui ne le rassurait néanmoins qu'imparfaitement. C'est pourquoi il avait commandé à l'intendant de sa maison, que si la place venait à être forcée, il tranchât sur le champ la tête à la reine, et mît le feu au palais. Osaca fut prise en effet, et l'intendant sommé de remettre la reine entre les mains du vainqueur. Cet officier rempli de vénération pour sa maîtresse, chercha tous les moyens possibles de la sauver, sans en trouver aucun; il va donc la joindre, le désespoir peint sur le front, se jette à ses pieds qu'il inonde de ses larmes, et lui déclare le commandement barbare qu'il avait reçu. Nous périrons aussitôt nous-mêmes, ajouta-t-il, et c'est toute ma consolation de ne pas survivre à une princesse dont la mort me ferait de ma propre vie le plus insupportable des tourmens. La reine entendit ce discours comme s'il ne l'eût pas regardée. Vous savez, dit-elle, que je suis chrétienne, et que la mort n'a rien d'effrayant pour les chrétiens : quant à vous, songez bien à ce que vous allez devenir pour toute une éternité. Après ce peu de mots, elle entra dans son oratoire, et prosternée devant l'image d'un Dieu mort pour nous, elle lui fit le sacrifice de sa vie. Elle rassembla aussitôt après les dames de sa suite, qui toutes étaient chrétiennes, les embrassa tendrement, et leur repré-

senta que n'étant pas condamnées elles-mêmes à mourir, la loi de Dieu les obligeait à se retirer avant qu'on mît le feu au palais. Tout retentissant de sanglots et de cris lamentables, elle seule, aussi tranquille que s'il eût été question d'une affaire indifférente, rentra dans l'oratoire, appela l'intendant, et lui dit qu'il pouvait remplir sa commission. Il se jeta de nouveau à ses pieds, et la pria de lui pardonner sa mort. Aussitôt la reine se mit à genoux, rabattit elle-même le collet de sa robe, et reçut, en prononçant les noms de Jesus et de Marie, le coup qui lui trancha la tête. Telle était la force chrétienne dans les ames japonaises, indépendantes en quelque sorte des entraves de la matière et de la fragilité du sexe, ainsi que de toutes les faiblesses de la nature.

Le trait suivant achevera de faire connaître toute l'énergie du caractère de cette nation, jusque dans les conditions les moins façonnées à l'heroïsme. Le roi de Saxuma s'étant emparé du Bongo, d'où la foi s'était répandue dans les autres royaumes, les bonzes qui l'avaient puissamment secondé dans son invasion, exercèrent leur vengeance avec une fureur toute particulière sur cette chrétienté florissante, et s'attachèrent principalement à brûler les églises et tous les monumens du christianisme. A la vue de Vosuqui déjà tombé sous leur puissance, il y avait un fort séparé de cette ville par un petit bras de mer, et quelques centaines de sujets fidèles, tant hommes que femmes, y tenaient encore pour leur souverain légitime. L'une de ces héroïnes ne put voir sans indignation, au milieu des églises réduites en cendres, un temple d'idoles et une superbe maison de bonzes, qui ne semblaient conservés que pour insulter à la vraie religion. Quoi donc, s'écria-t-elle, serons-nous les spectateurs oisifs du triomphe de l'impiété ? Elle prend sur le champ sa résolution, attend la nuit avec impatience, se jette alors à la nage, franchit le bras de mer, va mettre le feu au temple et au monastère des bonzes; après quoi elle repasse la mer, rentre glorieuse dans la

forteresse, et convie tout le monde à goûter avec elle le plaisir de voir les flammes dévorer ces trophées orgueilleux de l'idolâtrie.

Le dernier empereur, nommé Nobunanga, sans professer le christianisme, l'avait tellement protégé, qu'il était devenu la religion dominante jusque dans la capitale de l'empire : mais ce prince abandonné à ses passions honteuses, s'aveugla toujours au centre de la lumière, malgré les exhortations continuelles des hommes apostoliques avec lesquels il ne se lassait point de converser. A la fin, il s'égara si déplorablement dans les vertiges d'un orgueil insensé, qu'il se fit bâtir un temple, et ordonna par un édit qui suspendait tout autre culte, d'y venir de toutes les contrées de l'empire sacrifier à l'empereur. Les chrétiens méprisèrent l'édit, et Nobunanga feignit de ne point s'en apercevoir : mais Dieu ne tira pas une vengeance moins exemplaire d'une impiété si criante. Dans une émeute excitée par un homme de néant, par un aventurier qui avait pour tout mérite le talent de dessiner, ce prince rebelle à la grâce périt au point le plus brillant de sa carrière. Il avait conçu le grand dessein de réduire tous les petits rois du Japon au rang de simples vassaux, suivant la constitution primitive de cet empire, et déjà il avait conquis plus de trente royaumes qui lui avaient procuré des richesses immenses.

La ville, et sur-tout le palais d'Anzuquiama qu'on appelait au Japon le paradis de Nobunanga, et qu'on pouvait regarder comme une des plus rares merveilles du monde, suffisent pour donner une idée de la puissance et de l'opulence de cet empereur, qui les avait fait bâtir en quelques mois. A trente mille de Méaco, vers le midi, s'ouvre une plaine délicieuse, et fort étendue, sillonnée d'une infinité de ruisseaux, tapissée d'une verdure sans cesse renaissante, et ombragée d'arbres qui portent des fruits et des fleurs dans presque toutes les saisons. Dans le milieu de la plaine s'élève une montagne escarpée, qui se partage en trois crêtes assez

semblables à la figure d'une fleur de lis. Au pied de la montagne est un lac spacieux semé d'îles qui forment comme autant de bouquets, et du lac il sort un fleuve qui serpente lentement et fait mille circuits dans toute la largeur du vallon, d'où les poètes japonais, dans le goût des nôtres, n'ont pas manqué de dire qu'il s'éloignait à regret de ces lieux enchantés. A l'endroit où le lac se réduit en rivière, on avait bâti la ville d'Anzuquiama, et le palais qui en faisait comme la citadelle, avait été construit sur le sommet le plus élevé de la triple montagne; sur les deux crêtes collatérales, les seigneurs et les rois vassaux de l'empire avaient construit pour eux des palais avec une magnificence proportionnée. On montait à celui de l'empereur par un superbe escalier taillé dans le roc, d'où l'on sortait sur une vaste plate-forme qui, avec le château, occupait toute la cîme du mont, qu'on avait applani avec un travail à peine concevable. Cette vaste place était ceinte d'un rempart tout en pierres polies, et de cinquante coudées de hauteur.

Les dedans du palais, les appartemens, les galeries, les jardins, les terrasses, tout était marqué au coin de la grandeur et de la merveille : mais ce qu'on voyait avec le plus d'étonnement, c'était une tour élevée en pyramide au centre du palais, dont elle faisait le couronnement. Elle était à sept étages; chacun avait son toit dans la manière japonaise, et ces toits, ainsi que les corniches, étaient peints de diverses couleurs, dont l'éclat était relevé par ce brillant vernis du Japon qui fait presque l'effet de nos glaces, et qui résiste à toutes les injures de l'air. Le tout était terminé par un petit dôme à jour, enrichi au dedans et au dehors d'azur, de peintures, de mille ornemens de bon goût, et surmonté d'une large couronne d'or massif. Ce dôme sur-tout, où l'on avait prodigué tout ce qu'il y avait de plus précieux vernis, jetait un éclat si merveilleux, qu'on avait également peine, et à y fixer la vue, et à l'en détourner. Toutes ces merveilles furent réduites en cendres, après qu'on eut pillé les trésors de Nobu-

nanga qui étaient déposés en ce lieu, et qu'on eut peine à transporter en trois jours.

Pour comble de revers, le trône fut ravi à la postérité de ce prince, et rempli par un homme aussi mal né que son assassin. Il avait été valet d'un gentilhomme de sa cour; après quoi il s'était fait soldat, et par tous les degrés de la milice était parvenu au commandement des armées. Tel était le fameux Taïcosama, nommé auparavant Fariba, qui d'abord se porta pour vengeur de Nobunanga, et pour tuteur de son petit-fils, afin de se frayer la route au trône, où il ne tarda point à s'asseoir. Les commencemens de son règne furent assez paisibles, et même favorables aux chrétiens, trop puissans pour les irriter dans les commencemens d'une puissance usurpée et mal affermie.

Il voyait presque tous les grands officiers de l'empire, ou chrétiens déclarés, ou protecteurs des chrétiens (1). Osaca et Sacai, les deux villes dont la conservation lui importait davantage, avaient l'une un gouverneur chrétien, et l'autre un infidèle dont le nouvel empereur lui-même fut obligé de se défaire, et qu'il crut ne pouvoir mieux remplacer que par le chrétien Joachim Riusa d'une valeur à toute épreuve. L'homme de l'empire qui importait le plus à la sûreté de sa personne, Ucondono, premier capitaine des gardes, le colonel général de la cavalerie, le grand amiral, le premier secrétaire d'état, le grand trésorier, l'intrépide vice-roi de Boari, et quantité d'autres seigneurs également distingués par leur mérite et par leurs emplois, étaient tous adorateurs sincères du vrai Dieu, et plusieurs méritaient mieux le nom d'apôtres que celui de simples fidèles. Ils étaient d'ailleurs en si haute considération dans l'empire, qu'on pouvait mettre en doute, s'ils avaient plus d'obligation au nouvel empereur de ce qu'il les avait confirmés dans leurs emplois, qu'il ne leur en avait lui-même de ce qu'ils les avaient acceptés. Il paraît néanmoins

(1) Hist. du Jap. liv. VII.

que Taïcosama, ombrageux comme tous les tyrans, et sur-tout à l'égard des chrétiens rigides observateurs du droit de majesté et de tous les principes de l'équité, ne prit jamais en eux une entière confiance, d'autant mieux que le premier capitaine des gardes, généralissime des armées, et le plus accrédité des seigneurs chrétiens, s'était d'abord déclaré pour un fils de l'empereur défunt, et l'avait soutenu jusqu'à ce que ce jeune prince eût lui-même ruiné ses affaires.

Un autre germe de l'antipathie de Taïcosama pour les chastes adorateurs du Dieu fils d'une vierge, c'étaient les mœurs de ce prince, le plus incontinent des idolâtres même. En suivant le plan de son prédécesseur, qui s'était proposé de subjuguer tous les rois du Japon, il ne se bornait point à conquérir des royaumes, mais il faisait enlever sur son passage tout ce qui se rencontrait de filles et de femmes les plus avantagées des grâces de la nature. Un de ses favoris, nommé Tocun, qui de bonze était devenu recruteur du sérail, s'acquittait si bien de ce ministère infame, qu'il s'était rendu la terreur de toutes les beautés à qui l'honneur était cher. Comme il accompagnait l'empereur sur la frontière du royaume d'Arima, vanté pour la beauté du sang, il ne laissa point échapper une occasion si avantageuse de faire sa cour : mais tout le pays était chrétien, et la jeunesse encore plus chaste que brillante. Le ravisseur impur y fut si mal reçu, qu'il s'estima heureux de s'en tirer la vie sauve. Furieux de ce traitement, il arriva fort tard auprès de Taïcosama, qui était en débauche, et qui, la tête échauffée par le vin, jura de faire décapiter toutes les femmes d'Arima.

Tous ses compagnons de débauche, idolâtres vicieux qui ne pouvaient souffrir une religion si contraire à leurs penchans, profitèrent de l'occasion pour exciter le prince à se déclarer une bonne fois contre les chrétiens, qui résistaient ainsi à ses volontés, et qui pour peu qu'il différât, lui ajoutèrent-ils, ne lui laisseraient par leur multiplication rapide

rapide aucune autorité dans l'empire. Tocum l'anima particulièrement contre le généralissime Ucondono, qui faisait le principal appui de la foi, et ne manqua pas de rendre sa fidelité suspecte. Il vint à bout de faire prendre à l'empereur une résolution extrême contre toutes les règles même de la prudence. Ucondono fut exilé, et peu après tous les misionnaires eurent ordre de sortir du Japon. Le généralissime était campé à quelque distance de la cour, avec l'armée impériale dont il avait l'estime et l'affection, quand on vint lui déclarer de la part de l'empereur, qu'il choisît, ou d'abjurer le christianisme sur le champ, ou de partir pour l'exil. La mort, pour les Japonais en général, est un moindre mal que le déshonneur; et le brave Ucondono avait montré cent fois, au fort de la mêlée, combien il préférait la gloire à la vie: mais Ucondono savait vaincre, et non pas se révolter. Il s'interdit jusqu'à l'examen des droits plus qu'équivoques de Taïcosama au trône, et partant du grand principe de la tranquillité publique, il sacrifia tous ses intérêts au repos de l'état. Il répondit qu'il ne balançait point à choisir l'exil; qu'il choisirait de même la mort la plus cruelle, plutôt que de manquer à la fidélité qu'il devait à son Dieu. Il partit aussitôt après pour l'exil, qui porte un caractère tout particulier au Japon, où cette flétrissure abhorrée dévoue en quelque sorte à la malédiction publique; en sorte que l'exilé, mort civilement et banni de toute société, est réduit à chercher sa retraite dans les déserts et dans les forêts. Mais l'exil d'Ucondono ne lui attira que de la vénération, et un redoublement de tendresse, non-seulement de la part de sa religieuse famille charmée d'acquérir un confesseur de Jesus-Christ, mais de tous les vassaux de cette illustre maison, et d'une multitude d'officiers qui avaient servi sous lui et sous son père. Tous aimèrent mieux abandonner leurs biens et leurs états, que de manquer à ce qu'ils jugèrent que l'honneur et la religion exigeaient d'eux. L'injustice de Taïcosama révolta jusqu'aux infidèles: le propre frère de ce

prince, et quantité d'autres seigneurs idolâtres, comblèrent d'éloges le courage du confesseur, et lui firent mille offres de services.

L'empereur parut se repentir lui-même de son premier emportement, et généralement de tout ce qu'il avait ordonné contre les chretiens. Un jour même qu'il s'entretenait sur la religion avec une dame de la cour qu'il savait chrétienne, il lui échappa de dire qu'il avait été un peu vite à ce sujet. Un malheureux pilote espagnol ruina tout à coup, par l'imprudence de ses rodomontades, les espérances que ce changement de dispositions faisait renaître. Cet homme obscur, dont on ignore le nom, étant accusé de piraterie, et son navire au moment d'être confisqué, crut intimider les Japonais par un vain étalage de la puissance du roi catholique. Il leur dit que le soleil ne se couchait jamais sur les états du roi son maître, étendus dans les quatre parties du monde; que ce monarque possédait lui seul la meilleure partie des deux hémisphères; et apercevant une mappe-monde dans la salle où sa vanité s'exaltait, il promena les yeux de ceux qui étaient présens, sur le continent immense des grandes Indes, sur les îles sans nombre qui le bordent depuis l'Afrique jusqu'aux Philippines, sur quantité de places dans l'Afrique même, sur les deux tiers de l'Amérique, et généralement sur tout ce qui appartenait au roi d'Espagne dans les quatre parties du monde. Les Japonais vraiment étonnés à la vue d'une pareille monarchie, demandèrent par quels moyens on avait pu réussir à la former. Le Castillan voulant leur faire entendre qu'ils n'étaient point a l'abri des entreprises, ou du ressentiment du roi son maître: Il n'est rien de plus simple, répliqua-t-il; pour conquérir un pays, il nous suffit que nos prêtres y aient une fois le pied. Ils instruisent les peuples dans notre religion, et quand ils en ont gagné un certain nombre, on envoie des troupes, qui, soutenues de ces nouveaux chrétiens, réduisent aisément le reste.

Ces propos rapportés à Taïcosama, et rappro-

chés des invasions journalières tant des Portugais que des Espagnols, en particulier des préparatifs qu'ils faisaient alors contre la grande île de Mindanao, très-connue des Japonais, toutes ces appréhensions, jointes à la terreur générale que les grands vaisseaux d'Europe répandaient sur toutes les mers de l'orient, décidèrent sur le champ un prince aussi violent qu'ombrageux. Il confisqua le navire, fit chasser du Japon le pilote et tout l'équipage, et ordonna d'arrêter les missionnaires, d'abord à Méaco et à Osaca, les deux villes principales de l'empire. Il ne s'en trouva que neuf dans ces deux villes, trois Jésuites et six Franciscains. Les autres, au premier éclat de l'empereur contre le christianisme, s'étaient retirés dans les états des princes chrétiens, d'où ils portaient secrétement les secours de leur ministère aux fidèles des autres royaumes, dans l'espérance que l'empereur, satisfait de cette discrétion, reviendrait bientôt de son emportement. Quant aux princes qui leur fournirent un asile, le roi d'Arima sur-tout, et à son exemple ceux de Fingo et de Bugen, se déclarèrent en leur faveur d'une manière si éclatante, qu'on ne peut attribuer qu'à une conduite particulière de la Providence la tranquillité dont le fier Taïcosama les laissa jouir.

Ce fut dans ces conjonctures que le roi d'Arima entreprit de faire embrasser le christianisme à tous ceux de ses sujets qui étaient encore idolâtres; et il eut un succès que l'attente même de la persécution parut accélérer. Le roi de Fingo retira le généralissime disgracié et toute sa suite, dans l'île de Junomiga, qui bientôt devint célèbre par le concours de tous les chrétiens les plus qualifiés : ils venaient par troupes honorer cet illustre confesseur, et déjà lui rendaient une espèce de culte. Plusieurs furent si charmés de la joie toute céleste que goûtait avec lui son illustre famille dépouillée de tout, que se défaisant eux-mêmes de leurs emplois et de leurs dignités, ils s'établirent dans cet asile de l'innocence et de la véritable paix. Le vieux roi de Bungo, qui

l'eût disputé en zèle à tous les autres, était mort en odeur de sainteté. Le roi Joscimon, fils indigne d'un père qui fut autant l'apôtre que le souverain de ses peuples, devint après sa mort, au moins pour un temps, apostat et persécuteur. Il fit même plusieurs martyrs, les premiers que la persécution déclarée ait donnés à l'église du Japon, qui reçut ainsi d'un prince chrétien ses premières plaies : mais la reine douairière, deux princesses sœurs du roi, et tout ce qu'il y avait de plus distingué à sa cour, persévérèrent dans la foi avec un courage que les menaces et les violences ne rendirent que plus inébranlable.

Cependant les confesseurs et tous les fidèles du Japon reçurent une consolation bien douce, tandis que ceux qui la leur donnaient éprouvaient eux-mêmes les plus cruelles amertumes. Ce fut alors que rentrèrent au Japon les ambassadeurs qui en étaient partis pour Rome sept à huit ans auparavant. Les témoignages de la tendresse paternelle du souverain pontife qu'ils rapportaient à leurs compatriotes chrétiens, suspendirent toutes leurs douleurs : mais les ambassadeurs qui n'apprenaient que des nouvelles consternantes, savoir, la fin tragique de Nobunanga, l'élévation de Faxiba sur le trône impérial, le christianisme proscrit dans l'empire, la mort du roi de Bungo et du prince d'Omura, autrefois les plus fermes appuis de l'église du Japon, l'apostasie du jeune roi de Bungo ; ces pieux ministres éprouvèrent tout ce que la surprise peut ajouter à la douleur causée par des revers aussi funestes qu'imprévus. Leur foi néanmoins, bien loin d'être ébranlée, prit un nouveau degré d'héroïsme ; peu contens d'y persévérer eux-mêmes, ils se dévouèrent à l'apostolat, et renonçant à toutes les grandeurs du siècle, ils entrèrent au noviciat des Jésuites, afin de multiplier les ouvriers évangéliques devenus plus nécessaires que jamais.

Ceux qui avaient été arrêtés à Osaca et à Méaco, et dont on avait envoyé les noms à l'empereur, étaient déjà au moment de recevoir la couronne du

martyre (1). Ce prince avait commandé qu'on dressât aussi une liste de tous les chrétiens qui fréquentaient les églises de ces deux villes; sur quoi le bruit se répandit dans les provinces, qu'on allait faire mourir tous ceux qui refuseraient d'adorer les dieux de l'empire. Cette nouvelle qui ne semblait devoir exciter que la terreur, alluma une telle ardeur pour le martyre, que les idolâtres en furent dans l'admiration. Le généralissime Ucondono donnant toujours l'exemple, vint aussitôt se ranger parmi les missionnaires, dans la pensée qu'on ne manquerait pas de les saisir, et qu'il partagerait leurs chaînes et leurs supplices. Il fut imité par deux fils du grand maître de la maison de l'empereur, dont l'aîné, déjà revêtu en survivance des charges de son père, accourut de deux cents lieues à Méaco, et s'habilla comme les missionnaires, afin d'être plutôt arrêté. Tous ses gens, qu'il voulut congédier, protestèrent qu'ils mourraient avec lui. Son cadet, qui se trouvait dans le sein de sa famille, eut à combattre toute la tendresse de ses proches, et les menaces même de son père qui était païen, quoique très-affectionné aux chrétiens : mais il montra un courage qu'ils désespérèrent bientôt d'ébranler. Un de ses cousins, animé du même esprit, vit tomber en faiblesse à ses pieds, sans rien perdre de sa fermeté, sa tante, femme du grand maître, accablée de la seule image des périls où se précipitaient ses fils et son neveu. Il lui dit au contraire sur une si belle mort, des choses si grandes et si touchantes, que tous les assistans ébranlés lui applaudirent au moins par leurs larmes. Un prince, parent de l'empereur, et possesseur de trois royaumes, alla se renfermer chez les Jésuites, afin de mourir avec eux. Un autre prince, à peine baptisé, fit publier dans ses terres, qu'il punirait sévèrement tous ceux qui interrogés si leur prince était chrétien, dissimuleraient la vérité. Un seigneur des plus puissans et des plus renommés pour sa bravoure, craignant qu'on n'osât

(1) Hist. du Jap. liv. VIII.

point le venir prendre chez lui, alla se présenter avec sa femme à l'un des ministres de la persécution, sans autre suite qu'un fils de dix ans qu'il conduisait par la main, et une fille trop jeune encore pour marcher, que portait la mère. Les gens même des conditions les plus communes paraissaient avec intrépidité devant les officiers de la justice. En un mot, tous ne se montraient attentifs qu'à ne point laisser échapper l'occasion de signer de leur sang la confession de leur foi.

Les femmes de qualité travaillaient en hâte, avec leurs suivantes, à se faire des habits magnifiques, afin d'honorer le jour de leur mort, qu'elles n'appelaient pas autrement que le jour de leur triomphe. Elles se rassemblaient dans les maisons où elles espéraient être plus facilement reconnues. Parmi celles de Méaco, il y en eut une qui pria les autres de la traîner au supplice, si elles la voyaient reculer ou trembler. On vit une jeune dame, avec un admirable sang froid, préparer son sacrifice jusque dans les moindres détails, et ajuster sa robe de manière à paraître dans toutes les règles d'une scrupuleuse décence, sur la croix où le bruit courait qu'on allait faire mourir tous les chrétiens. Les domestiques occupés aussi de leur propre sort, s'empressaient à préparer, l'un son reliquaire, l'autre son chapelet ou son crucifix, et tout cela d'un air si paisible, que quelques militaires encore prévenus des préjugés de leur pays, où c'est une infamie que de souffrir la violence, jettèrent à ce spectacle leurs poignards et leurs cimeterres, pour prendre avec les femmes quelque instrument de piété, et se laisser égorger comme elles.

Le sexe dévot eut cependant la gloire de verser le premier son sang, non pas toutefois par ordre de l'empereur. Un idolâtre avait une femme chrétienne qu'il aimait éperdument. Dans le péril prochain auquel cette religion exposait une épouse si chère, il entreprit de la lui faire abjurer. Après avoir tout tenté sans succès, il la mena dans le fond obscur d'une forêt écartée, avec une esclave également ferme

dans la foi : là, il tire son sabre, et le fait étinceler à leurs yeux, sans qu'elles paraissent étonnées. Il appesantit son bras comme pour fendre la tête à son épouse, et d'un coup de revers, il abattit celle de l'esclave. Sa femme aussitôt se jette à genoux, et attend la mort. Ses vœux néanmoins ne furent pas satisfaits. L'amour reprit tous ses droits, et le mari releva son épouse, pénétré d'une vénération qu'égalait à peine tout le renouvellement de sa tendrese.

Pendant les troubles du royaume de Bungo, une fille de qualité, faite esclave, était tombée entre les mains d'un idolâtre, dont sa chasteté n'eut pas moins à craindre que sa religion. Pour attirer sur elle une plus grande abondance de grâces, elle fit vœu de virginité, et opposa aux importunités de son tyran la sainte fierté d'une épouse de Jesus-Chsist. Le séducteur au désespoir la livra à des débauchés : animée d'un courage tout divin, elle les fit pâlir d'effroi, et les mit en fuite. Il la menaça de la faire passer, comme chrétienne, par toute la rigueur des lois : elle rit d'une erreur qui lui présentait comme le mal suprême, ce qu'elle regardait comme le souverain bonheur. Il lui fit déchirer tout le corps à coups de fouets : à la vue de son sang, elle éclata en chants de triomphe et en actions de grâce. Le dépit se tournant alors en rage, ce forcené la traîna au lieu des exécutions criminelles, la poignarda de ses propres mains, et jeta son corps dans un cloaque.

Au milieu de tant de grands exemples, ce qui donna aux infidèles la plus haute estime du christianisme, et déconcerta toutes leurs idées, ce fut l'ardeur des plus jeunes enfans à se faire inscrire dans les dénombremens qu'on faisait des fidèles, et la vive appréhension qu'ils témoignaient d'échapper à la mort. Bientôt néanmoins tous ces mouvemens se calmèrent. La nouvelle arriva qu'on ne ferait mourir que les missionnaires arrêtés à Osaca et à Méaco, avec le peu de chrétiens qui s'étaient alors trouvés chez eux. L'empereur n'avait même pro-

crit que les religieux venus des Philippines, comme du lieu où il imaginait que les Espagnols méditaient la conquête du Japon, et les avaient envoyés pour ménager le soulèvement des Japonais convertis. Cependant comme il avait déjà vu la liste où les trois Jésuites étaient inscrits avec les six religieux de saint François, et que les gouverneurs, tout favorablement disposés qu'ils étaient, n'osèrent prendre sur eux d'y rien changer, tous les neuf restèrent sous la proscription. Il est vrai qu'on ne les gardait pas fort étroitement : au moyen de la liberté qu'on leur laissait de vaquer a leurs affaires, ils pouvaient aisément disparaître. Mais si les simples fidèles avaient tant d'ardeur pour le martyre, leurs pères et leurs maîtres n'avaient garde de l'envisager comme un sort a fuir.

Sur le dernier rapport qu'on fit à l'empereur le 30 Décembre 1596, il ordonna de promener ignominieusement ces prisonniers sur des charrettes dans les villes de Méaco, d'Osaca et de Sacai, de leur couper le nez et les oreilles, et de les crucifier ensuite à Nangazaqui. La sentence portait expressément, qu'ils étaient condamnés pour être venus des Philippines au Japon, pour avoir long-temps séjourné dans cet empire sans la permission de l'empereur, et pour y avoir prêché, contre sa défense, la loi des chrétiens. Les prisonniers étaient vingt-quatre en tout : trois Jésuites japonais, dont un prêtre, nommé Paul Miki, et deux novices, Jean Soan, appelé communément Jean de Gotto du nom de son pays, et Jacques Kisaï ; six religieux franciscains, Pierre Baptiste, supérieur de tous, Martin d'Aguirre ou de l'Ascension, et François Blanco, prêtres, avec trois frères, nommés Philippe de Las Casas ou de Jesus, François de Parilha ou de Saint-Michel, et Gonzalve Garcia ; les autres étaient des domestiques, ou des catéchistes attachés aux religieux de saint François, et surpris avec eux quand on avait mis des gardes à leurs maisons.

Un de ceux-ci, qui était le pourvoyeur du couvent, s'appelait Matthias. Quand il fut question de

rassembler la troupe, un officier de la justice en fit l'appel pour voir si le nombre était complet. Comme ils n'étaient pas rigoureusement gardés, Matthias ne se trouva point. L'huissier cependant criant de toute sa force, Matthias, où est Matthias, un chrétien logé près du monastère accourut, et lui dit : Voici Matthias, qu'importe la personne que vous cherchez ? J'ai le même nom et la même religion. Cela suffit, répondit l'huissier ; demeurez avec les autres. Le généreux chrétien se joignit à la troupe des confesseurs, en se félicitant de ce qu'à la faveur du nom de Matthias, il se procurait un sort semblable à celui de ce saint apôtre. Un enfant de douze ans, nommé Louis, avait été pris avec deux autres un peu plus âgés, qui servaient à l'autel chez les religieux de saint François. On eut pitié de sa grande jeunesse, et l'on refusa quelque temps de le mettre sur la liste des fidèles destinés à la mort ; mais il en témoigna tant de chagrin, et fit tellement éclater ses plaintes, qu'on fut obligé de l'inscrire avec les autres. Quelques jours après, un seigneur païen qui se rencontrait au couvent, voulut encore le délivrer. Réservez votre compassion pour vous-même, lui dit l'enfant, et ne pensez qu'à vous procurer la grâce du baptême, sans quoi vous ne pouvez échapper à une éternité de malheurs.

Les vingt-quatre prisonniers étant rassemblés, on les conduisit à pied dans une place de Méaco, afin de procéder à l'exécution de leur sentence. Elle portait qu'on leur couperait d'abord le nez et les oreilles : mais le gouverneur ne put se résoudre à les défigurer d'une manière si barbare ; on se contenta de leur couper à chacun un bout de l'oreille gauche ; ensuite on les promena dans les charrettes, suivant l'ordre précis de l'empereur, et la coutume du pays, où l'on prétend par là donner plus d'horreur du crime ; et communément elle y réjaillit sur les criminels, que la populace accable d'injures et d'opprobre. Ici, au contraire, on vit un peuple innombrable dans un morne silence, qui n'était interrompu que par des soupirs et des gé-

missemens. Les trois enfans sur-tout, par leur tranquillité, leur douceur angélique et le sang qui coulait sur leurs joues, excitaient l'indignation des idolâtres mêmes, qu'on entendait crier de temps en temps : O l'injustice, ô l'indignité, ô l'abominable cruauté ! Quelques fidèles couraient après les gardes, et leur demandaient en grâce de les faire monter eux-mêmes sur les charrettes. Chrétiens et païens, tous, sans excepter les gardes, au moins dans les commencemens, s'étudiaient à procurer aux confesseurs tous les soulagemens possibles : mais enfin les gardes prirent de l'humeur contre deux fidèles qui marquaient une ardeur extraordinaire dans ce ministère de charité, et leur demandèrent s'ils adoraient aussi le Dieu des chrétiens. Oui sans doute, s'empressèrent-ils de répondre, et nous abhorrons vos idoles. Les gardes les joignirent, de leur propre autorité, aux vingt-quatre confesseurs. Quand Taïcosama dans la suite apprit cette particularité : Il faut avouer, s'écria-t-il, qu'il y a quelque chose de bien extraordinaire dans la constance et la charité des chrétiens.

Le voyage des martyrs fut moins une humiliation pour eux qu'un triomphe pour l'évangile, et qu'une longue mission, accompagnée par-tout de conversions sans nombre. Ils ne cessaient point de prêcher Jesus-Christ dans tous les lieux où ils passaient. Le père de l'Ascension et le père Miki entr'autres, parlaient avec tant d'onction, que les ministres même de la tyrannie disaient qu'il était impossible de les entendre, sans avoir quelque envie d'embrasser leur loi. Les bonzes de leur côté disaient en murmurant, que l'empereur prenait pour abolir le christianisme, des moyens qui n'étaient propres qu'à l'étendre ; qu'il faudrait peu d'exécutions semblables pour ruiner la religion de l'empire.

Aux approches de Nangazaqui, le grand officier qui devait présider à l'exécution vint reconnaître les prisonniers : en apercevant le petit Louis, il se sentit ému d'une vive compassion, et lui offrit de le délivrer, s'il voulait renoncer à Jesus-Christ. Louis ne

répondit que par des signes d'indignation. Ce seigneur crut mieux réussir auprès d'un autre de ces enfans nommé Antoine, parce qu'il le voyait environné de ses parens, qui, tout chrétiens qu'ils étaient, se montraient inconsolables de sa perte. Il lui représenta qu'il se devait à eux, qu'il leur était nécessaire, et lui promit, au nom de l'empereur, de lui procurer des moyens abondans de leur être utile. Le courageux enfant ne fit que rire de ces promesses. Non, dit-il, l'amour de la fortune ne me touche pas plus que la crainte des supplices, et je regarde comme le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, de mourir en croix pour un Dieu qui le premier y est mort pour moi. Il prit ensuite sa mère à part, et lui représenta qu'il était peu édifiant dans une mère chrétienne de pleurer la mort d'un fils martyr, comme si elle ne reconnaissait pas le prix d'un tel sacrifice. Sur quoi il lui dit des choses d'un si grand sens et d'une telle élévation, qu'on ne pourrait les croire sorties de la bouche d'un enfant de cet âge, si l'on ne se rappelait que parmi ces insulaires la raison n'attend pas les années, et que la grandeur d'ame y prévient encore la raison. Ce qu'on raconte d'un enfant plus jeune encore, d'un enfant de cinq ans, ne pourrait se prendre que pour une fable, s'il était question de tout autre climat. Interrogé sur ce qu'il répondrait en cas qu'on vînt à lui demander s'il était chrétien : Je dirais hardiment que je le suis, répliqua-t-il, et je courrais au devant du bourreau. En proférant ces paroles, qui furent suivies de bien d'autres également touchantes, son visage s'enflammait, son cœur agité s'élançait vers le ciel, où ses yeux tournés et inondés de larmes de joie annonçaient des sentimens bien supérieurs à ce que sa faible bouche pouvait exprimer.

Les missionnaires de la compagnie de Jesus, et ceux des autres ordres arrivés les derniers au Japon, avec de bonnes intentions de part et d'autre, n'avaient pas suivi la même méthode dans leurs travaux évangéliques, et n'avaient pas toujours été entre eux d'une intelligence parfaite ; ce qui avait nui consi-

dérablement au progrès de l'évangile, et plus encore à la tranquillité de l'église du Japon. La veille de leur sacrifice, le père supérieur des Franciscains envisageant les objets tout autrement qu'il n'avait fait jusque là, dit à deux Jésuites envoyés par leur provincial pour assister les confesseurs à la mort, qu'il reconnaissait enfin qu'on l'avait prévenu mal à propos, et leur demanda humblement pardon en son nom et en celui de tous ses religieux. Les Jésuites de leur côté le conjurèrent, au nom de leur compagnie, d'oublier tous les chagrins qu'il pouvait en avoir reçus. Tous les prisonniers ensuite, religieux et séculiers, se confessèrent avec toute la componction et toute la piété que pouvait inspirer la situation où ils se trouvaient. Ils auraient bien voulu recevoir de même le sacrement de l'eucharistie; mais le président vit tant d'agitation parmi les habitans de Nangazaqui, qu'il craignit d'occasionner une sédition en tenant plus long-temps sous leurs yeux les objets qui les révoltaient, et il crut ne pouvoir trop se presser de faire l'exécution. C'est pour la même raison qu'elle se fit hors de la ville.

On choisit à peu de distance de Nangazaqui, une colline qui dans la suite fut nommée bien justement *la montagne Sainte, et la montagne des Martyrs.* Jamais lieu dans l'univers ne fut si abondamment arrosé du plus pur sang des chrétiens. On y conduisit les confesseurs le 5 de Février, qui cette année 1595 tombait un vendredi; ce qui leur donna un surcroît de consolation, par le nouveau trait de ressemblance que prenait leur sacrifice avec celui du fils de Dieu immolé à pareil jour. Ils marchaient si vîte, qu'à peine on pouvait les suivre. Du plus loin qu'ils aperçurent leurs croix, chacun d'eux courut embrasser la sienne avec des transports qui mirent le comble à l'étonnement des infidèles. Déjà ils se regardaient comme au terme de leurs souffrances, et oubliaient le moment de douleur qui les séparait du lieu de leur triomphe. Le supplice de la croix au Japon n'a rien de plus terrible que les supplices communs. On attache le patient avec des bandes, par les bras, par

les cuisses et par le milieu du corps; ses pieds portent sur une traverse qui est au bas de la croix, et l'on met au milieu un petit billot sur lequel il est assis. Quand on a dressé la croix, un bourreau perce le crucifié d'une lance, qui lui entre par le flanc et lui sort sous l'épaule; quelquefois deux bourreaux ensemble le percent transversalement, et s'il respire encore, on redouble avec célérité pour ne pas le faire languir.

Dès qu'on eut commencé à élever les croix, le père Baptiste qui était placé au milieu de la troupe, entonna le cantique de Zacharie, que les autres continuèrent. Paul Miki, qui était éloquent, fit une exhortation qui attendrit autant les idolâtres que les fidèles, et la finit par une prière plus touchante encore pour ses bourreaux. Les enfans, qui ne le cédaient à leurs maîtres ni en fermeté, ni en piété, chantèrent le pseaume *Laudate pueri*; et comme ils étaient près de le finir, le petit Antoine reçut le coup de la mort, sans avoir paru seulement le sentir. En peu de momens, tous les autres, dégagés pareillement des liens de la chair, allèrent se réunir aux chœurs des esprits célestes. Le père Baptiste, en sa qualité de supérieur, fut mis à mort le dernier. Tout le monde était si touché, qu'on n'entendit de toute part que des gémissemens et des sanglots. On dit que le seigneur qui présidait à l'exécution, ne put la soutenir jusqu'à la fin, et qu'aussitôt qu'il vit couler le sang des martyrs, il se retira les larmes aux yeux. Un apostat qui avait contribué à leur mort, fut si pénétré de repentir, qu'apercevant un Portugais au milieu de l'assemblée, il courut à lui, détesta hautement son crime en pleurant avec amertume, et prit avec lui des mesures pour rentrer dans la voie du salut.

Quand les martyrs eurent expiré, il fut absolument impossible aux gardes d'écarter la foule. Après quelques violences, dont ils sentirent l'inutilité et le danger même, ils laissèrent à chacun la liberté de recueillir le sang qui avait ruisselé des croix, d'enlever la terre qui en était imbibée, et de con-

tenter leur dévotion en toute manière. Quelqu'un coupa un doigt du pied au père Baptiste, et l'on assure qu'il en sortit un sang vif, quoiqu'il fût mort depuis trois jours. On rapporte beaucoup d'autres signes et d'autres prodiges par lesquels il plut au ciel de manifester qu'il avait agréé le sacrifice de ses victimes, et dont plusieurs furent si bien constatés, qu'Urbain VIII, trente ans après, leur décerna les honneurs des saints martyrs.

Taïcosama, le premier des empereurs du Japon qui ait persécuté les chrétiens, n'en fit toutefois mourir que le petit nombre qu'on vient de rapporter, et leur sang encore ne servit qu'à féconder pour le ciel la terre qu'il arrosait : mais il donna l'exemple a ses successeurs, et par un scandale infiniment plus nuisible encore, il leur transmit ces préventions politiques, qui érigées par la suite en maximes d'état, exterminèrent, avec tous les chrétiens, le christianisme du Japon. Il ne laissa pas de publier depuis l'exécution de Nangazaqui, un édit nouveau contre la religion, portant que tous les missionnaires évacueraient l'empire : mais la maladie dont il fut attaqué peu de temps après, et qui lui causa la mort, occupa le gouvernement de tout autre souci. Il ne laissait qu'un fils en bas âge, sous la tutelle d'un régent et d'un conseil de régence que la mésintelligence et la jalousie ne tardèrent point à brouiller. Le régent prévalut enfin, et soit reconnaissance envers les princes et les seigneurs chrétiens qui l'avaient servi essentiellement, soit estime pour leur religion, soit ménagement politique, il permit aux missionnaires de rentrer dans leurs anciens établissemens. Les fidèles respirèrent au moins pour un temps, et le nombre s'en augmenta prodigieusement dans ce calme passager.

Ils ne furent guère tourmentés alors que dans le royaume de Fingo, qui des mains de l'un des rois les plus chrétiens du Japon, enveloppé dans la disgrace des conseillers de la régence, était passé à l'un des généraux du régent ou tuteur. Ce nouveau roi, idolâtre à travers et zélateur de secte, sans

faire attention qu'il y avait dans son petit état cent mille chrétiens bien instruits, entreprit de faire embrasser le culte extravagant des fatoques à tous les gentilshommes de Jatuxito, l'une de ses meilleures villes. Ebloui de sa nouvelle grandeur, il s'était flatté qu'il ne trouverait point de résistance. Voyant néanmoins qu'on ne faisait que rire de son édit, et ne jugeant pas à propos de trop compromettre son autorité, il restreignit son ordonnance à deux hommes de qualité, soit pour n'en avoir pas tout-à-fait le démenti, soit parce que leur exemple contribuait principalement à la fermeté des autres. Il n'est rien que les amis idolâtres de Jean Minami et de Simon Taquenda (ce sont les noms à jamais mémorables de ces deux chrétiens), il n'est rien qu'on ne mît en œuvre et à pure perte, pour les engager à donner quelque signe équivoque seulement de leur soumission à l'ordre du roi. Sitôt que Minami eut vent qu'il était condamné, il se rendit chez le gouverneur qui était chargé de l'exécution, et qui fit encore pour l'ébranler toutes les instances que put lui suggérer l'amitié dont il était lié avec le confesseur. Le trouvant toujours également ferme, il ne laissa pas de l'inviter à dîner. Durant tout le repas, Minami parut aussi calme que s'il eût été question d'une entrevue ordinaire. Au sortir de table, le gouverneur lui montra son arrêt de mort, signé de la main du roi. Minami répondit qu'il ne souhaitait rien tant que de rendre vie pour vie à son Dieu; sur quoi on le fit passer dans une chambre, où il fut décapité dans la trente-cinquième année de son âge.

Le gouverneur, lié d'une amitié beaucoup plus étroite encore avec Taquenda, se transporta lui-même dans la maison de son ami, dans le dessein de joindre ses efforts à ceux de sa mère et de sa femme, afin d'attendrir un homme qu'il n'espérait pas d'effrayer. Dès qu'il l'aperçut, il fondit en larmes, et Taquenda ne put retenir les siennes. Ils demeurèrent quelques momens sans pouvoir se dire un mot. La mère de Taquenda étant survenue: Madame, lui dit le gouverneur, secondez un ami

désespéré de voir son ami courir aveuglément à sa perte. Les momens sont précieux ; je dois sur le champ aller rendre compte au roi de la dernière disposition d'un fils qui vous est cher. Je me promets de votre tendresse pour lui, et de la sagesse qui vous rend si recommandable, que vous lui donnerez des conseils efficaces. Je n'ai autre chose à dire à mon fils, reprit la mère généreuse, sinon qu'il ne saurait acheter trop cher une couronne éternelle. Mais s'il n'obéit au roi, repartit le gouverneur, vous aurez la douleur de lui voir trancher la tête. Plaise au ciel, répliqua l'héroïne, que je mêle mon sang avec le sien ! Ah ! monsieur, si vous pouvez me procurer ce bonheur, c'est alors que je confesserai vous devoir le plus grand bienfait qu'on puisse tenir de l'amitié. Le gouverneur prit son ami en particulier, et le conduisit chez un autre ami païen, où on livra tous les assauts imaginables à sa constance, mais sans plus d'effet. Enfin, comme les ordres pressaient, il renvoya Taquenda chez lui, et le fit suivre par un homme chargé de l'arrêt et de l'exécution.

Le confesseur se retira quelques momens pour remercier Dieu et se fortifier par la prière ; après quoi il passa dans l'appartement de sa mère, et dans celui de sa femme, pour leur faire part de son bonheur. Ces deux héroïnes, sans changer de couleur, sans marquer d'étonnement, sans rien avoir de cet air d'empressement et d'incertitude qui annonce l'émotion même qu'on veut déguiser, se levèrent tranquillement, et se mirent à préparer ce qui était nécessaire pour l'exécution. Tout étant prêt, la femme de Taquenda s'approcha respectueusement de son mari, qu'elle regardait déjà comme un saint martyr, se prosterna religieusement à ses pieds, et le pria de lui couper les cheveux, parce qu'elle était, lui dit-elle, dans la résolution de consacrer au moins sa vie et sa personne au Seigneur, si elle n'avait pas le bonheur de mourir pour lui. Taquenda fut ému sans doute, ou du moins surpris d'une proposition si imprévue. Comme il faisait quelque

quelque difficulté, ou délibérait avec quelque lenteur, sa courageuse mère lui fit un signe, et sur le champ il satisfit son épouse. Peu après cette scène attendrissante, arriva un gentilhomme qui avait eu la faiblesse de renoncer à Jesus-Christ. Il voit un oratoire orné, des femmes en prières, des domestiques éplorés, et Taquenda l'œil sec, la sérénité sur le front, se disposer à la mort comme à un triomphe. Il courut embrasser le confesseur, applaudit à son courage, se reprocha sa lâcheté, et promit de la réparer sans délai. Taquenda comblé d'une si douce consolation que Dieu lui donnait avant la mort, embrassa pour la dernière fois sa mère et son épouse, fit retirer ses domestiques, offrit à Dieu son sacrifice prosterné devant un crucifix, et présenta sa tête à l'exécuteur, qui l'abattit du premier coup. Les deux dames, spectatrices tranquilles de cette catastrophe effrayante, eurent encore la force de relever la tête du martyr, de la baiser respectueusement, et la tenant tournée vers le ciel, ils le conjurèrent, par le sang pur qui en sortait, d'y mêler leur sang propre. Elles se retirèrent ensuite dans un cabinet écarté, où elles continuèrent le reste du jour à demander à Dieu la grâce du martyre.

Leur prière n'était pas achevée, que l'épouse du premier des deux martyrs, Magdeleine, veuve de Minami, vint avec un neveu de sept à huit ans qu'elle et son mari avaient adopté, leur porter la nouvelle que les femmes avaient été condamnées en haine de leurs maris, et qu'elles devaient être crucifiées toutes les trois cette nuit-là même. C'était la première fois qu'on ordonnait le supplice de la croix contre des personnes de ce rang. On attendit, pour les y conduire, que le jour fût tombé, et on les mit dans des palanquins : mais ces dignes servantes de Jesus-Christ se plaignirent qu'on les ménageait trop. La mère de Taquenda pria les bourreaux de la clouer à sa croix ; ce qu'elle ne put jamais obtenir, quelque instance qu'elle leur en fît. Ils étaient si touchés, et se prêtaient avec tant de peine

à cette exécution, que leur office paraissait leur être étranger. Le premier coup, porté d'une main tremblante, n'épargna la martyre que pour doubler ses souffrances; il fallut la percer de nouveau pour lui ôter la vie. La constance de l'enfant, fils adoptif de Minami, fut mise à la même épreuve. Le fer de la lance ne fit que glisser sur son flanc, en faisant néanmoins un affreux sillon sur cette tendre victime. Il était en croix en face de sa tante, attachée aussi à la sienne. Cette mère adoptive, mais remplie de sentimens supérieurs à ceux même de la nature, frémit à la vue du danger que courait la foi d'un enfant si faible, et lui cria d'invoquer Jesus et Marie. L'enfant, aussi tranquille que si on ne l'eût pas touché, fit cependant ce que sa mère lui suggérait, et aussitôt il reçut un second coup, dont il expira sur le champ. Le bourreau n'eut pas plutôt retiré le fer de la plaie du fils, qu'il le replongea tout fumant dans le sein de la mère.

Il ne restait plus que la femme de Taquenda. Sa jeunesse, son air de douceur, sa candeur et sa vertu qui tirait un éclat nouveau de sa rare beauté, attendrirent tellement les exécuteurs, que chacun d'eux refusa de porter les mains sur elle. Il fallut qu'elle s'attachât elle-même à la croix autant qu'elle le put faire, jusqu'à ce que l'appât d'un vil salaire poussa quelques misérables à lui servir de bourreaux; et comme ils n'en avaient pas même l'infame talent, ils lui portèrent quantité de coups avant qu'aucun fût mortel. Elle souffrit tout avec une tranquillité qui put seule rassurer l'impéritie de son meurtrier; elle ne cessa de prononcer les noms de Jesus et de Marie, qu'en cessant de vivre.

Si le roi s'était flatté de soumettre les chrétiens à ses ordres impies par la terreur de ces exécutions, il ne fut pas long-temps à se détromper. L'exemple de ces héroïnes sur-tout excita une noble jalousie entre les deux sexes, et jusque dans les conditions les moins susceptibles de sentimens relevés. L'exécuteur qui avait décapité Taquenda, prit avec exécration le sabre dont il lui avait tranché la tête, vint

le jeter aux pieds de l'évêque du Japon, et les larmes aux yeux, lui demanda le baptême. Ainsi vit-on dans le dernier âge, et dans une nation qui connaissait à peine Jesus-Christ, ce qui avait fait le plus grand sujet d'admiration dans les jours les plus brillans de l'église. C'est que le même esprit souffle sur elle dans tous les temps et dans tous les climats.

Ce qu'on admirait dans le premier essor de la ferveur japonaise, se reproduisait, avec quelque proportion, jusque sous l'atmosphère impure que Genève infectait des vapeurs exhalées sans fin de cette sentine de l'impiété et de la corruption. Un seul homme, et le moins impérieux de tous les hommes, suffit entre les mains de Dieu pour y faire éclater la force de sa droite. François de Sales, suscité pour convertir le Chablais et le pays de Gex, avait à la vérité tiré de la nature et de l'éducation tous les avantages qui peuvent disposer aux grandes choses; mais il comprit dès sa tendre jeunesse, que la noblesse du sang, la fortune, la science même et tous les talens naturels, ne sont rien, ou ne sont propres à rien d'estimable aux yeux de la foi et de la véritable raison, qu'autant qu'ils servent d'instrument à la vertu pour produire des fruits aussi incorruptibles qu'elle.

Il fit dans ces vues ses premières études en Savoie où il était né, apprit ensuite les langues à Paris sous le célèbre Génébrard, la philosophie et la théologie au collége des Jésuites sous Maldonat, et enfin le droit à Padoue sous Pancirole (1). Dans cette dernière ville, il eut connaissance du père Possevin, jésuite recommandable par son savoir, par son habileté dans le maniement des affaires et des esprits, par son éminente piété, et il lui fit confidence du goût particulier qu'il se sentait pour les études ecclésiastiques. Possevin reconnaissant les grands desseins du Seigneur sur ce sujet extraordinaire, l'engagea fort à cultiver des sciences qui lui étaient si nécessaires pour remplir sa destination, ajoutant en termes

(1) Mars. Vie de saint François de Sales, l. 1.

précis, que Dieu le destinait à porter sa parole à des peuples errans, spécialement à devenir dans sa patrie le soutien de la foi et de la religion. Peu content de lui donner des conseils, il se fit le directeur de ses études, aussi-bien que de sa conscience. Tous les jours il lui sacrifiait deux heures de son temps, qui tout précieux qu'il était à l'église, ne lui parut jamais mieux employé. Il le forma particulièrement à la science des controverses et au grand art de l'éloquence, où il excellait encore lui-même : mais le plus digne soin de ce maître pieux, fut de développer les germes de vertu qu'il trouva dans cette ame pure, et de la porter à une perfection aussi élevée que les desseins de Dieu sur elle. On conserve encore des règles admirables de conduite qu'on présume lui avoir été prescrites par cet habile et vertueux directeur.

L'innocence de François eut cependant de grands dangers à courir. Il avait la figure et la physionomie du monde les plus intéressantes, un air de candeur et d'affabilité, une douceur engageante qui ne permettait pas de le voir sans l'aimer, avec cette modestie et cette pudeur ingénue qui inspire le respect aux ames honnêtes, mais qui ne sert que d'aiguillon aux passions désordonnées. Il n'eut pas seulement à combattre des femmes perdues dont l'impudence révolte les vertus communes, mais des prudes qualifiées et artificieuses qui revêtaient l'infamie de tous les dehors de l'honneur, et qui ne lui donnèrent à choisir qu'entre la fortune attachée à la complaisance, et la mort qui devait suivre le refus. Déjà le saint jeune homme avait renoncé pour toujours au mariage par le voeu de virginité, et il s'était mis sous la protection particulière de la reine des vierges, afin d'obtenir les grâces sans lesquelles il savait qu'on ne peut être continent ; et cette science salutaire qui dans lui, comme dans le sage, était déjà une grâce précieuse, si toujours il s'efforça de la faire fructifier, jamais il ne fut plus fidèle que depuis ces derniers périls, à tous les exercices qui pouvaient attirer sur lui l'abondance des bénédictions

d'en haut. Il redoubla ses prières, ses pieuses lectures et ses austérités. Il recourut avec une assiduité, ou une ferveur plus grande, à ce pain des forts qu'il avait l'habitude de recevoir tous les huit jours. Il garda une retraite plus sévère, il évita jusqu'à l'ombre des occasions dangereuses; et l'humble persuasion de sa faiblesse lui inspirant encore une sainte frayeur qu'augmentait chaque jour le récit des chutes honteuses de ses compagnons, il mit toute sa confiance dans celui qui seul pouvait être sa force. Instruit encore qu'il compterait en vain sur ses grandes miséricordes, s'il ne les fixait par une correspondance généreuse, afin de s'attacher son Dieu, il lui attacha son cœur sans réserve.

Une vertu de cet ordre n'était pas faite pour le siècle. Cependant les parens du jeune comte de Sales, qui d'ailleurs était leur aîné, avaient établi sur ses rares dispositions tout l'espoir de leur famille. Pour débuter dans le monde, ils lui avaient destiné le rang de sénateur au sénat de Chambery, et ménagé l'alliance du baron de Vegy, conseiller d'état, dont il devait épouser la fille unique, jeune et très-belle personne, de naissance illustre, riche héritière, et encore plus digne d'être recherchée à raison du crédit qu'avait son père à la cour de Savoie. Le comte et la comtesse de Sales avaient beaucoup de religion, et même une piété peu commune: cent fois la comtesse, à l'exemple et avec le succès de la reine Blanche, avait répété à son fils, durant son enfance, qu'ayant toute la tendresse qu'une mère puisse avoir pour un fils, elle aimerait beaucoup mieux néanmoins le voir expirer à ses yeux, que d'apprendre qu'il eût commis un seul péché mortel. Mais la résolution du jeune comte était trop éloignée de la pensée de ses parens tendres, pour que la première annonce ne leur causât pas au moins une cruelle surprise. Ce fut donc une épreuve terrible pour la vertu de François, de se voir obligé à porter l'amertume dans le sein d'un père et d'une mère auxquels il n'avait jamais donné le moindre déplaisir, et qui de leur côté avaient toujours été

au devant de tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur et à son agrément. Il fut fidele au Seigneur ; il fit, à la vérité, porter ses propositions à ses parens par Louis de Sales son cousin, ecclésiastique pieux et prudent qui s'était assuré de sa vocation ; mais il les soutint ensuite lui-même avec une fermeté qui seule fit comprendre à son père que telle était la volonté de Dieu, et qu'on ne ferait que des efforts inutiles pour s'y opposer.

En même temps il refusa la dignité de sénateur que le duc de Savoie, informé de son mérite, lui donnait gratuitement. En vain on lui représenta qu'elle n'était pas incompatible avec l'état qu'il voulait embrasser, qu'elle venait même d'être possédée par un digne ecclésiastique : il se jeta de nouveau aux pieds de son père, le conjurant de ne point mettre de bornes à sa condescendance, et de trouver bon qu'il se consacrât tout entier aux seules fonctions d'un ministère auquel toutes les facultés de l'homme ont peine à suffire. Il prétendit encore renoncer à son droit d'aînesse ; mais le comte et la comtesse voulurent absolument qu'il le conservât. On eut mille peines à lui faire seulement accepter la prévôté du chapitre de Genève que son vertueux parent Louis de Sales, de son propre mouvement, lui avait obtenue en cour de Rome ; il voulait, sans bénéfice, vivre de son seul patrimoine, et n'occuper que le dernier rang dans la maison du Seigneur. Tout en louant sa ferveur, on l'obligea d'accepter une place qui lui venait uniquement de la Providence, et qu'il n'avait pas songé à se procurer.

Quelque temps après, on lui conféra les saints ordres, sans même observer, quoiqu'il le désirât fort, tous les interstices accoutumés : mais le pieux évêque de Genève, Claude Granier, qui connaissait la vertu et la capacité de l'ordinand, et qui parut dès-lors assuré qu'il l'aurait un jour pour successeur, crut ne pouvoir trop tôt appliquer à l'édification publique un ministre dont les fonctions semblaient si utiles à l'église. François revêtu des ordres sacrés, et de cet esprit principal du sacerdoce qui porte le

prêtre à répandre la doctrine dont ses lèvres sont dépositaires, parcourut d'abord, au voisinage d'Annecy, les hameaux et les campagnes, afin d'instruire une infinité de gens grossiers qui professaient la foi catholique, sans presque connaître le christianisme. Tout le pays changea de mœurs en fort peu de temps; on vit refleurir la piété jusque dans les lieux où le mélange des hérétiques avait presque entièrement établi l'irréligion : mais ce n'étaient là que les préludes, pour ainsi dire, des travaux fructueux où il allait s'engager.

Pendant la guerre de François I avec le duc de Savoie, les Suisses du canton hérétique de Berne et la république de Genève avaient envahi sur ce prince le duché de Chablais, ainsi que les bailliages de Gex, de Terny et de Gaillard. Ils furent contraints, à la paix, d'en faire la restitution, mais sous la clause expresse que la religion catholique qu'ils y avaient détruite n'y serait pas rétablie. Ces petits états néanmoins, qui tenaient comme assiégée la ville de Genève, et qui mettaient continuellement en risque l'indépendance qu'elle s'était arrogée, lui causaient de cruelles inquiétudes. A la mort du duc Emmanuel-Philibert, elle engagea les Suisses à rompre le traité qu'ils avaient fait avec ce prince, et de concert avec eux, elle s'empara une seconde fois de ces contrées. Cette nouvelle usurpation ne servit qu'à couvrir d'opprobre les usurpateurs, et à rendre leur sort plus mauvais. Charles-Emmanuel, fils et successeur de Philibert, arma si vîte et si puissamment, qu'ils lui cédèrent sans résistance. Il rentra dans tout ce qu'on lui avait enlevé, mit partout de bonnes garnisons, et affranchi des clauses du premier traité, tant par le parjure des infracteurs, que par son nouveau droit de conquête, il ne pensa plus qu'à rétablir solidement la religion catholique dans les domaines qu'il venait de recouvrer.

Dans cette vue, il écrivit à l'évêque de Genève de choisir des ecclésiastiques propres à une si bonne œuvre, et promit de les soutenir de toute son au-

torité. L'évêque assembla aussitôt le clergé de la ville et de la campagne, leur fit envisager la riche moisson qui s'ouvrait à leur zèle, se montra tout prêt à marcher à leur tête, sans que son âge ni ses infirmités lui fissent obstacle, et les exhorta d'une manière pathétique à le seconder. Ce discours n'excita que l'étonnement et l'effroi. Chacun ne considérait que les peines et les périls auxquels il était question de se dévouer. Tous, à l'exception du prévôt, gardaient un morne silence, et tenaient les yeux baissés dans la crainte de rencontrer ceux du prélat, et d'en venir à l'aveu formel de leur pusillanimité.

Pour François, il ne s'offrit pas seulement à le suivre, mais à lui épargner des fatigues que son âge ne pouvait plus soutenir, et à être le chef de la mission, s'il l'en trouvait capable. Il lui ajouta que le premier pasteur, indépendamment de la force ou de la faiblesse du corps, se devait à tout le diocèse, et plus encore à la partie fidelle du troupeau, qu'à la partie rebelle; qu'il convenait d'ailleurs d'aller d'abord sonder les dispositions de ces brebis égarées; qu'il suffisait pour cela du petit nombre d'ouvriers qui voudraient s'associer à lui, et que, selon le succès, un plus grand nombre, et l'évêque même, pourraient y venir par la suite. Tout le monde se réunit pour retenir l'évêque, à la charité duquel on fit une sorte de violence; mais personne ne s'offrit à suivre le généreux prévôt, excepté le seul Louis de Sales, ce vertueux parent qui l'avait déjà si bien secondé au sujet de sa vocation. L'évêque de Genève, tous les amis et les parens de François et de Louis, leur témoignèrent en vain les plus vives alarmes en les voyant décidés à partir seuls, et sur-tout quand ils les virent marcher en effet, comme deux brebis innocentes, vers les réduits sauvages de ces montagnards non moins redoutés que les loups dévorans. François se mit en devoir de modérer au moins la frayeur de ses proches; mais sentant bientôt l'impuissance absolue de l'éloquence sur la sourde peur, et prenant Louis par la main : Allons, dit-il, où Dieu nous

appelle. Il est plus d'un combat où l'on ne vainc que par la fuite. Un retard plus long ne peut que nous amollir, et transporter à des ministres plus fidèles le prix qui nous attend. Ses parens étonnés n'eurent pas la force de le retenir. Le comte son père le suivit de loin, et l'ayant bientôt perdu de vue, il revint pour consoler la comtesse.

Quand les deux missionnaires se virent hors d'atteinte aux poursuites, et près de mettre le pied dans le champ que s'ouvrait leur courage, François se tourna vers son cousin, et l'embrassant avec tendresse : Il me vient, lui dit-il, une pensée ; nous allons faire les fonctions des apôtres, nous ne saurions les imiter trop ponctuellement. Renvoyons nos chevaux, faisons nos courses à pied, et contentons-nous du pur nécessaire. Louis de Sales y ayant consenti, ils marchèrent, accompagnés d'un seul domestique, au fort des Allinges bâti sur la cime d'une montagne isolée, et muni d'une bonne garnison, afin de tenir le pays en respect. C'était là pour eux le seul lieu de sûreté, où ils furent long-temps obligés de revenir toutes les nuits, tant pour trouver un hospice qu'on leur eût refusé par-tout ailleurs, que pour dire la messe qu'il n'eût pas été prudent de célébrer parmi de farouches sacramentaires. Il y avait néanmoins deux grandes lieues des Allinges à Tonon, capitale du Chablais, où les missionnaires exerçaient principalement leur zèle ; en sorte qu'ils étaient obligés de faire chaque jour quatre lieues par un pays affreux, par des froids cruels, à travers les neiges, les glaces, ou les eaux glacées, et mille contre-temps qui les faisaient quelquefois errer bien avant dans la nuit ; ce qui toutefois n'ébranla jamais la résolution, au moins de François. Plutôt que de manquer seulement à célébrer les saints mystères, long-temps il passa un torrent profond sur une poutre glacée, où il était contraint de ramper des mains et des genoux, avec un danger continuel de se précipiter dans le gouffre.

Quelque obstacle que leur fissent les élémens et la nature du pays, on peut dire encore que c'était

peu de chose en comparaison de la dureté des habitans. Quand François parut à Tonon sous les auspices du souverain, les magistrats reçurent ses lettres d'aveu avec une grande apparence de respect; mais ils firent sous main des défenses rigoureuses de l'aller entendre, et d'avoir le moindre commerce avec lui. Le peuple n'eut aucun ménagement. On disait hautement dans la ville, et avec plus d'audace encore dans les environs, que c'était un envoyé de l'antechrist des Romains, et qu'il fallait le traiter d'une manière à lui faire perdre l'envie de jamais revenir. A Genève, qui n'est qu'à quatre ou cinq lieues de Tonon, on opinait à reprendre les armes, à implorer de nouveau le secours des Suisses, et cependant à éloigner sans délai, en quelque manière que ce pût être, ce téméraire papiste. On décida même qu'il était permis de le tuer, si l'on ne pouvait autrement arrêter son entreprise. On réussit au moins à le faire si généralement éviter, qu'il se voyait aussi solitaire au milieu de Tonon, que s'il eût été au sein du désert le plus inhabité de tout le pays.

Il s'y rendait néanmoins tous les jours avec autant d'assiduité que s'il eût été recueillir les fruits les plus abondans, et souvent par des temps si rudes, que les plus durs paysans n'osaient mettre le pied hors de leurs cabanes. La nuit même n'était pas capable de lui faire peur. Un jour qu'il était sorti de Tonon plus tard que de coutume, il s'égara dans les ténèbres, et après avoir erré long-temps au hasard, il arriva au millieu de la nuit dans un village dont toutes les maisons étaient fermées. La terre était couverte de neige, le vent terrible, et le froid si aigu, que pendant le jour même les paysans étaient contraints de se tenir renfermés avec leurs troupeaux. Il frappa à toutes les portes, en conjurant chacun par tout ce qu'il imagina de plus propre à les toucher, de ne le pas laisser mourir de froid : mais ils étaient tous calvinistes, et par malheur son domestique le nomma, croyant qu'on aurait au moins quelque considéra-

tion pour sa naissance. Ils ne pouvaient manquer de périr, si la Providence ne les eût fait rencontrer le four du village, qui était encore chaud. Ils s'y arrangèrent comme ils purent, jusqu'à ce que le jour leur permît de rechercher leur route.

Un autre jour qu'il avait été retardé par un bon paysan, qui édifié de sa patience voulut sur le champ se faire instruire dans la foi catholique, il fut surpris dans une forêt par une nuit si obscure, qu'on ne voyait pas où mettre le pied. Bientôt les loups, les ours et les autres bêtes sauvages descendues des montagnes, firent entendre de tous côtés leurs hurlemens divers d'une manière si épouvantable, qu'il était difficile à l'ame la plus ferme de n'être pas ébranlée. Le domestique mourait de peur; Louis de Sales qui était de la partie, et qui avait conseillé de remettre l'instruction au lendemain, accusait d'inconsidération le zèle de son parent: le seul François, avec sa douceur et sa sérénité ordinaire, les consolait, les encourageait, leur assurait que Dieu ne permettrait pas qu'ils périssent, pour n'avoir point hasardé le salut d'une ame, en le différant à un avenir qu'on ne peut jamais se promettre. La lune enfin se leva, et leur fit apercevoir un bâtiment ruiné, où ils allèrent passer le reste de la nuit sous quelque partie de voûte qui les mit à couvert des plus grosses injures du temps. Louis de Sales et le domestique ne laissèrent pas de dormir, dans l'accablement où les avait mis la fatigue. Pour François, qui reconnut dans ces ruines les restes d'une église détruite par les hérétiques, il lui fut impossible de fermer l'œil. Il ne put s'occuper que des pieux solitaires qui autrefois faisaient retentir ce désert des louanges du Seigneur; des vierges sacrées qui suivaient courageusement l'agneau sans tache jusque dans les forêts effrayantes; des pasteurs vertueux qui, avec la vraie foi, faisaient régner la piété et l'innocence des mœurs; en un mot, d'une longue suite de comparaisons également affligeantes entre le lustre ancien de la religion dans ces vallées, et l'état déplorable où elle s'y trouvait réduite.

Le ciel enfin ne put tenir contre tant de foi et de persévérance, et le jour marqué pour la conversion du Chablais arriva si pleinement, qu'il en dédommagea l'apôtre de toutes les épreuves où sa longanimité avait été mise. Les conversions commencèrent par les domestiques de la foi, dont les exemples, bons ou mauvais, font toujours l'impression principale sur ses ennemis. La garnison des Allinges, chargée de protéger la religion dans son voisinage, ne s'abstenait pas à beaucoup près de tous les vices qui la déshonorait. François entreprit de leur persuader que plus la profession des armes dont ils autorisaient leur licence les obligeait à exposer leur vie, plus ils se devaient mettre en état de ne pas craindre les suites de la mort. Le succès fut grand, puisqu'il passa ses espérances. Bientôt les soldats et les officiers parurent plutôt des religieux que des gens de guerre; et le saint directeur, qui savait mieux que personne régler chacun selon sa condition, ne fut plus occupé qu'à leur prescrire en détail ce qui convenait à la leur. Quand ils reparurent à Tonon, où ils allaient souvent, au lieu de l'intempérance et du libertinage dont ils faisaient gloire peu auparavant, au lieu de ces emportemens et de ces blasphèmes qui faisaient horreur, on les voyait doux, équitables, modestes, si réglés dans leurs discours, qu'on avait peine à croire que ce fussent les mêmes hommes.

L'admiration qu'excita cette métamorphose, ne manqua point de réjaillir sur l'instrument dont le ciel s'était servi pour la produire. Les calomnies dont les ministres le chargeaient, ne tinrent pas contre une réfutation aussi persuasive que celle des œuvres. On se souvint des bons exemples qu'il donnait en toute rencontre depuis si long-temps; de sa charité, de sa patience, de sa douceur angélique, des peines incroyables qu'il se donnait pour le salut d'un peuple qui ne le payait que par des mépris et des outrages. On compara sa modestie et sa modération à l'aigreur impérieuse, à la dureté grossière des ministres, qui ne lui répondaient que par des

injures, et l'on pensa que l'emportement étant le recours ordinaire de la partie qui n'a pas pour soi la raison, la vérité devait être du côté de la douceur et de la modestie. Il n'était plus question que de mettre bas quelques restes de préjugés, et pour cela d'entendre le missionnaire, sans trop choquer d'abord les ministres, dont la domination tyrannique avait encore pour appui la crainte et le respect humain : un incident ménagé par la Providence, donna l'ouverture à ces instructions.

On vint dire à François, que deux gentilshommes étaient sortis de la ville pour se battre en duel. Il courut au champ de bataille ; et comme déjà ils se portaient de coups terribles, il se jeta au milieu d'eux, au risque de se faire percer le premier, et leur peignit si vivement l'abîme éternel où ils ne tendaient qu'à se précipiter, qu'il leur fit tomber les armes des mains, les obligea de s'embrasser, et les réconcilia parfaitement. Ils lui firent ensuite une confession générale de toute leur vie, et devinrent des hommes tout nouveaux. L'un des deux sur-tout fut si touché de la grâce, qu'il rompit avec le monde, pour ne plus s'occuper que des choses éternelles, et se retira dans une maison de campagne qu'il avait près de Tonon. Comme il avait servi longtemps dans les armées avec beaucoup d'honneur, la noblesse du voisinage et les notables de la ville lui rendaient des visites fréquentes ; et François le visitant souvent lui-même afin de soutenir sa vertu naissante, cette maison devint d'abord le rendez-vous de tous ceux qui voulaient s'instruire, puis un lieu de conférences réglées.

Les ministres ne fomentaient l'hérésie et l'aversion des peuples pour l'église romaine, qu'en défigurant sa doctrine, en l'accusant d'idolâtrer, de faire une divinité de Marie, d'adorer de même les saints, avec leurs reliques et leurs images, de leur faire partager avec Jesus-Christ l'office de médiateur entre Dieu et les hommes, de blasphémer la rédemption, et d'anéantir la satisfaction du Rédempteur, par ce qui nous est enseigné touchant la né-

cessité des bonnes œuvres. François montra si clairement la fausseté de ces imputations, qu'on répandit dans le Chablais, et jusqu'à Genève, que la vanité de faire de conversions l'avait induit à se rapprocher de la doctrine calviniste; qu'il avait déguisé les vrais sentimens de son église, et qu'il en serait désavoué, si ce qu'il avait avancé devenait public. C'est à ce nouveau trait d'imposture, pauvreté méprisable en soi, mais capable dans les circonstances de faire impression sur l'esprit des faibles, que nous devons l'écrit qu'il publia sur ce qui s'était passé dans ces premières assemblées du Chablais. C'est une explication nette et très-bien raisonnée de la doctrine catholique, concernant les articles qui faisaient le plus de peine aux peuples abusés par les prédicans. L'auteur y offrait de justifier l'église romaine avec la même évidence sur tous les points contestés, ou par écrit, ou en conférence, au choix des ministres. Ils ne jugèrent à propos ni de répondre à l'écrit, ni d'accepter les conférences. Cet aveu tacite de leur insuffisance porta dans tout le canton une atteinte mortelle à l'autorité de ces faux docteurs.

On ne se cacha presque plus pour venir entendre François: les amis y amenèrent leurs amis, les pères ou les mères leurs enfans, les maîtres leurs domestiques, et les gens de la campagne accouraient par troupes à la ville pour assister à ses instructions devenues enfin publiques. Il se faisait tous les jours des conversions nouvelles, et les nouveaux convertis prenaient pour leur père dans la foi, une affection qu'ils communiquaient à ceux qui tenaient encore à l'erreur. Ce fut par ce moyen qu'il découvrit bien des conspirations formées par de sanguinaires zélateurs, qui entreprirent de l'immoler à la sûreté de leur secte. Leur trame fut quelquefois si bien conduite, et il leur échappa d'une manière si peu attendue, qu'ils le firent passer pour un magicien parmi leurs grossiers adhérens. Cependant le bruit de ces scélératesses ne servit qu'à décrier la religion qui les inspirait. On disait hautement, que les minis-

tres n'employaient les violences qu'au défaut des raisons ; que leurs procédés prouvaient évidemment la faiblesse de leur cause ; que si François enseignait l'erreur, il fallait le confondre, et non pas l'assassiner ; qu'il était étrange qu'aux portes de Genève, boulevart du calvinisme, il en bravât tous les défenseurs, sans qu'un seul osât paraître devant lui ; mais qu'ils s'abusaient étrangement, s'ils imaginaient qu'on les crût sur leur parole, tandis que toutes leurs œuvres les démentaient.

Un ministre qui avait plus de probité que les autres, vint conférer avec le missionnaire. Il cherchait la vérité, il la reconnut, et la confessa généreusement. Ses collègues mirent tout en œuvre pour le faire rentrer dans la communion, à laquelle son changement portait un coup terrible. Sa constance demeurant inébranlable, on le mit en prison, on lui imputa des crimes, on lui suscita de faux témoins, et l'on poussa l'iniquité jusqu'à le faire mourir ; ce qui ne fit guère moins d'horreur aux calvinistes qu'aux catholiques. Un avocat célèbre dans tout le canton, nommé Poncet, crut que ce qu'on s'efforçait de maintenir par des voies si indignes, pourrait bien avoir été établi de la même manière. Il vint trouver François, dont la charité, la patience, la piété sincère, et toute la vie, si différente de celle des ministres, le frappait depuis long-temps. Il eut néanmoins de longues disputes avec lui, et ne se rendit enfin qu'après avoir senti la faiblesse de tous ses argumens.

Il fut imité par le baron d'Awlly, homme d'un esprit peu commun, très-instruit de sa religion qu'il professait de bonne foi, et dont il était comme le patron dans toute la province. Il se défendit long-temps, et cette conversion coûta peut-être au saint missionnaire plus que toutes les autres ensemble. Après qu'on eut discuté au long et par écrit chaque point de controverse, il voulut encore qu'ils fussent portés à Genève et à Berne, pour voir si les solutions des plus fameux docteurs de sa communion, qui résidaient dans ces deux villes, ne le satisferaient

pas mieux que les siennes : mais aussi dédommagea-t-il avantageusement François des peines qu'il lui avait données. Il annonça de toute part, et à Genève même, le jour de son abjuration. Il s'efforça de rendre l'assemblée aussi nombreuse qu'il était possible. On y vit en effet, avec tout le peuple de Tonon et du voisinage, quantité de calvinistes accourus de Genève pour être les témoins d'une chose qu'ils n'auraient pu croire sans cela. D'Awlly abjura d'un ton ferme les erreurs de Calvin, confessa de même la foi catholique, puis exhorta tout le monde en termes fort touchans à suivre son exemple.

Avant cette célèbre conversion, la douce éloquence de François n'avait pas laissé de gagner à l'église un grand nombre de sectaires : un jour entr'autres, selon différens historiens de sa vie, il convertit six cents personnes. Ils ajoutent qu'il y parla de la présence réelle avec tant d'énergie, tant de dignité et tant d'onction, qu'il s'éleva tout à coup parmi les auditeurs mille cris d'étonnement de se sentir comme arrachés à eux-mêmes, et entraînés irrésistiblement par la force de la vérité (1). Depuis l'abjuration du baron d'Awlly, les fruits de salut devinrent si abondans, que François, tout infatigable qu'il était, ne suffit plus à les recueillir. Il fallut nécessairement lui envoyer du secours. Nous ne finirions pas, si nous entreprenions ici d'entrer dans le détail, puisque la plupart de ses historiens assurent qu'il retira de l'erreur soixante-douze mille personnes. Depuis quelque temps, il résidait nuit et jour à Tonon, peu touché du danger réel qu'y couraient continuellement ses jours, et des alarmes beaucoup plus importunes de ses proches, à qui cette résolution le faisait déjà regarder comme un homme mort. Mais à l'arrivée de ses coopérateurs, la scène était bien changée : il y avait alors une église catholique à Tonon, et une église comparable à celles des temps primitifs ; c'était le même

(1) Anon. Vie de saint Fr. de Sal. liv. 1.

attachement

attachement à la foi, la même pureté dans les mœurs, sans quoi François de Sales compta toujours la profession extérieure pour peu de chose, le même esprit de concorde, une charité si tendre pour les pauvres et les malades, qu'elle faisait l'admiration des hérétiques les plus obstinés. Tous les missionnaires s'établirent, avec leur chef, à Tonon, où, malgré les cabales des ministres et quelques mouvemens séditieux de la populace, on vit bientôt refleurir le culte catholique, aussi-bien que dans tout le Chablais.

A la nouvelle de tant de succès inattendus, le pape ne croyant rien au-dessus des forces de François, lui donna commission d'aller conférer à Genève avec Théodore de Bèze, presque aussi renommé que Calvin, et de ne rien épargner pour l'engager à rentrer dans le sein de l'église où il était né. L'exécution n'était ni sûre, ni facile : mais ces considérations ne furent jamais rien pour François de Sales, quand il s'agissait de la gloire de Dieu. Plein de foi et de courage, il partit pour Genève le plutôt qu'il lui fut possible. Il arriva heureusement chez Bèze, comme ce ministre était seul. L'heureuse physionomie du saint, son air de candeur et de droiture, et ses premières paroles, qui annoncèrent de même la franchise et l'ouverture du cœur, firent une impression extraordinaire sur Bèze, qui le voyait pour la première fois. Ce ministre, qui, l'esprit de secte à part, ne manquait pas lui-même de franchise, sentit pour François ce penchant de sympathie qu'on a naturellement pour ses semblables, et ne put se défendre d'une certaine confiance. On conféra long-temps, et toujours avec beaucoup d'honnêteté. Bèze, malgré tous les reproches de corruption et d'idolâtrie dont il chargea l'église romaine, alla néanmoins jusqu'à reconnaître qu'on s'y pouvait sauver. Il donna lieu de penser, par bien d'autres endroits, qu'il était peu éloigné des sentimens catholiques : mais sur-tout il ne put cacher les agitations de son cœur, et les combats que lui livrait sa conscience. Après cette première entrevue,

dont François espéra bien, Bèze le pria instamment de revenir. Il revint en effet, et jusqu'à trois fois; mais sans avancer beaucoup plus que la première, au moins pour le salut de ce malheureux apostat. Pour ce qui est de la vraie foi, son triomphe ne fut jamais plus sensible qu'à la quatrième de ses visites, où Bèze, les yeux tristement baissés, le cœur bourrelé de remords, et gardant un morne silence sur tout ce qu'on lui disait de plus pressant, marqua tout à la fois, et qu'il reconnaissait la vérité, et qu'il tenait à l'erreur par des liens dont on n'eût jamais soupçonné ce vieillard presque octogénaire.

On rapporte que Des-Haies, gouverneur de Montargis, se trouvant à Genève pour les affaires du roi, contracta une étroite familiarité avec ce ministre, au moyen de la belle humeur dont ils étaient l'un et l'autre (1). Dans l'une de ces conversations badines où l'on peut tout hasarder, Des-Haies lui demanda ce qui pouvait attacher un homme tel que lui à la triste réforme de Calvin. Bèze ne répondit rien; il se leva, et faisant entrer d'un appartement voisin une jeune fille fort belle : Voilà, dit-il, ce qui me convainc de la bonté de ma religion. Quelque temps après, ce malheureux fut attaqué de la maladie qui mit fin à ses jours. Se sentant proche de la mort, il voulut encore parler à saint François de Sales; mais la mesure des divines miséricordes parut comblée pour lui. Les Genevois à qui toutes ces visites avaient donné de terribles ombrages, observèrent de si près Bèze et François, qu'il ne leur fut plus possible de se joindre. On assure néanmoins que Bèze, avant d'expirer, se repentit de son apostasie, et rétracta ses erreurs : mais étant mort au pouvoir des calvinistes, on ne voit pas comment il a été possible d'acquérir des connaissances capables de persuader ce qui demanderait les plus fortes preuves.

Le nombre des catholiques étant enfin devenu à

---

(1) Anonym. IV, I.

Tonon plus grand que celui des calvinistes, le premier syndic, converti lui-même, écrivit de la part du corps de ville au père commun des fidèles, pour lui rendre hommage en cette qualité, et le prier de regarder ses concitoyens comme les enfans les plus respectueux de l'église. L'évêque de Genève se rendit à la mission, accompagné d'un bon nombre de Jésuites, de Capucins, et d'ecclésiastiques destinés au gouvernement des paroisses qu'il était temps de rétablir. Ce n'étaient plus quelques particuliers qui rentraient les uns après les autres dans le sein de l'unité; les villages et les bourgs venaient abjurer en corps de tous les cantons du Chablais et des trois bailliages. Le duc de Savoie qui voulut assister en personne à une cérémonie si touchante, eut la consolation de voir le concours des paroisses de Bellevaux et de Saint-Sergue, chacune au nombre de trois cents personnes, et d'un nombre beaucoup plus considérable d'habitans de plusieurs bourgs du Focigny. Le pieux évêque qui voulait faire toutes les réconciliations, se vit bientôt dans l'impossibilité d'y suffire. Il fut obligé de nommer pour cette fonction un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux. Pour qu'il ne manquât rien à la pompe d'un spectacle si saint, la Providence y conduisit encore un légat du siége apostolique; ce qui contribua beaucoup, non-seulement à la célébrité, mais à la solidité de la conversion de ces contrées. Le cardinal de Médicis, en revenant de sa légation de France, prit sa route par Tonon, où il trouva le duc de Savoie, et il le prémunit si bien contre les demandes que Genève et les Suisses protestans étaient sur le point de lui faire au sujet de ces affaires de religion, que ce prince n'eut égard à aucune des considérations politiques qui ne s'accordaient point avec les intérêts de la foi.

Il porta un édit, par lequel il était ordonné qu'aussitôt après sa publication, on ne souffrirait point d'autre exercice public de religion dans le Chablais et les bailliages, que celui de la religion catholique et romaine; que tous les ministres en

seraient chassés sans retour ; que les habitans qui persisteraient dans le calvinisme, seraient exclus des charges publiques ; qu'on ferait une exacte recherche des revenus de tous les bénéfices usurpés, afin d'être employés tant à la réparation ou à la reconstruction des églises, qu'à la subsistance des curés et des missionnaires, et qu'incessamment on fonderait à Tonon un collége de Jésuites.

Avant l'exécution de cet édit, le prince voulut encore tenter un moyen puissant pour en restreindre la sévérité au plus petit nombre de ses sujets qu'il serait possible. Il donna ordre à tous les protestans de se rendre à l'hôtel de ville, où il se transporta lui-même au milieu d'une double haie de ses troupes, qui se saisirent en même temps des portes et des places de la ville. Après avoir représenté à ces endurcis tout ce qu'on avait fait pour leur salut, il leur dit qu'ils avaient eu tout le loisir de prendre une résolution sage ; qu'il s'agissait enfin de se déclarer ; que ceux donc qui voulaient embrasser la religion de leur prince, se rangeassent à sa droite, et que les autres se missent à sa gauche. La droite eut encore le plus grand nombre, quoiqu'il en restât d'assez considérables à la gauche. Le duc se tournant vers les premiers, leur dit qu'il les regarderait à l'avenir comme ses dignes sujets, et qu'il n'y avait point de faveurs qu'ils ne dussent attendre de sa bienveillance ; puis jetant à gauche un regard d'indignation : C'est donc vous, malheureux, leur dit-il, qui osez à ma face vous déclarer les ennemis de votre Dieu et de votre prince ! Allez, fuyez d'ici ; je vous dépouille de tous vos offices, et vous bannis à perpétuité de mes états. J'aime mieux n'avoir point de sujets, que d'en avoir qui vous ressemblent. François qui était présent les suivit, et fit un dernier effort pour vaincre une obstination qui allait faire leur malheur dans ce monde et dans l'autre. Il leur parla d'une manière si engageante, leur marqua tant d'intérêt, usa si bien des charmes de son éloquence, de sa douceur, de sa sensibilité compatissante, qu'avant la fin du jour il eut persuadé à la

plupart de se conformer aux intentions du duc. Un fort petit nombre, moins capable de constance que d'un entêtement de boutade, cherchèrent un asile au delà du lac, où on ne leur dissimula pas longtemps qu'ils étaient à charge. L'épreuve était trop forte pour une vertu qui ne portait point sur la vraie base de la foi. Avant que le duc de Savoie eût quitté le Chablais, ils firent prier François de ménager leur rétablissement aux conditions qu'on leur avait imposées d'abord ; ce que le prince, qui n'usait de sévérité qu'à regret, accorda volontiers. Ainsi furent converties ces provinces, depuis l'an 1594 que le duc de Savoie en écrivit pour la première fois à l'évêque de Genève, jusqu'à l'an 1598 qu'elles furent entièrement réunies à l'église, c'est-à-dire, en moins de quatre années, dont la première encore, bien ingrate en apparence, ne fut pour François qu'un exercice d'humilité et de patience, qui enfin attira sur les autres la plus brillante fécondité ; en sorte qu'à l'âge de trente ans, il avait recueilli les fruits de salut que fournit bien rarement la carrière la plus avancée.

Clément VIII, d'un autre côté, réunit au patrimoine de saint Pierre le duché de Ferrare, que le dernier duc Alfonse II avait néanmoins légué, avec le reste de son héritage, à César d'Est son cousin-germain : mais outre que César n'était pas héritier en ligne directe, il avait pour aïeule une personne de basse naissance, dont le mariage avec le duc Alfonse était fort suspect, pour ne rien dire de plus. Alfonse lui-même, qui avait contracté ces nœuds sur la fin de ses jours, les regardait comme si peu valides, au moins quant aux effets civils, qu'il avait fait légitimer par l'empereur les enfans qui en étaient provenus. Le pape, en qualité de suzerain, ne crut pas devoir s'en tenir à des arrangemens auxquels il n'avait pas consenti ; et César s'étant mis en possession de Ferrare, le pontife employa aussitôt contre lui les armes tant spirituelles que temporelles de l'église. C'était trop de moitié, à tous les égards. Outre que l'anathème, dans un différent politique,

avait l'air défavorable de l'abus et de la profanation; il était insuffisant contre les amorces d'une belle souveraineté dont le possesseur n'eût rien risqué autre chose, et parfaitement inutile, dès la que le suzerain était en état de se faire justice par le genre de force qui est la raison dernière des princes. César en effet fit peu de cas des sensures, jusqu'à ce que le pape eût fait marcher à Ferrare une armée nombreuse (1). Il avait compté sur les secours des princes italiens, et des étrangers qui avaient des états en Italie, la plupart très-opposés à l'agrandissement de l'état ecclésiastique : mais le seul nom de Henri IV les tint tous en respect. Ce prince ardent à saisir les occasions de signaler son attachement à l'église romaine, ainsi qu'à se montrer le digne successeur de Pepin et de Charlemagne, qui avaient donné au saint siége l'exarcat de Ravenne dont le Ferrarois fait partie, avait assuré le pape, par une ambassade solennelle, qu'il le soutiendrait de tout son pouvoir dans le recouvrement de ce bel apanage. César d'Est fut donc réduit à ses propres forces, et par conséquent à recourir bientôt à la négociation. On lui laissa les duchés de Modène et de Reggio; mais on se rendit inexorable au sujet de Ferrare, dont Clément en personne prit possession en 1598. Il y fit ériger sa statue, et construire une excellente citadelle, où l'on prétend qu'il dépensa deux millions d'or.

Le fils aîné de l'église en donnant à son chef ce témoignage fructueux de son affection, n'obligea point un ingrat (2). Ce fut principalement par la médiation de ce pontife, et par le choix qu'il sut faire de son représentant, que se conclut la paix de Vervins, où Henri décidé, il est vrai, à soutenir une guerre éternelle, plutôt que de rien laisser démembrer de ses états, recouvra sur les Espagnols tout ce qu'ils lui avaient enlevé. Il avait déclaré la guerre à Philippe, aimant mieux avoir affaire à un ennemi démasqué, et dès-lors en butte à tous les

(1) Ossat. epist. 14. (2) Vie de Thou, l. 11, p. 489.

Français, qu'à un perturbateur ténébreux qui tournait sans cesse une partie de la France contre l'autre. Il réussit à réunir ses sujets, catholiques et religionnaires, sous les mêmes étendards; mais dans l'etat déplorable où se trouvaient les affaires du royaume, et sur-tout les finances, il lui fut impossible de mettre sur pied des armées assez nombreuses, ou du moins de les payer, de les nourrir et de les arrêter au service. Il avait compté sur les Anglais et les Hollandais : ils mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, et qui ne fit rien de plus. Ainsi tout le faix de la guerre retombait sur Henri, qui ne la soutint que par sa valeur, et qui ne put empêcher l'ennemi de prendre Calais, de faire des progrès alarmans dans la Picardie, et d'en soumettre la capitale même. Amiens fut repris cependant; mais les religionnaires, qui n'obtenaient pas à beaucoup près tout ce qu'ils prétendaient d'un roi élevé dans leur communion, et qui commençaient à se mutiner, firent diversion à ses poursuites contre les ennemis du dehors, et le mirent dans la nécessité de faire la paix. Tandis qu'il était dans la plus cruelle détresse, et sous l'épée des Espagnols, pour ainsi dire, ces inquiets sectaires demandèrent la confirmation et l'augmentation de leurs priviléges avec tant de chaleur, que le roi ne crut pouvoir mieux faire que de nommer sans délai des commissaires pour en traiter.

Le légat que le pape avait envoyé en France pour faire ratifier au roi les clauses de son absolution, voyait de ses propres yeux le besoin pressant que ce royaume avait de la paix. Ce digne représentant du chef de l'église était le cardinal Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, capable d'effacer lui seul toutes les impressions fâcheuses que les ministres du saint siége, durant les troubles de la ligue, avaient laissées en France; prélat plein de sagesse et de modération, d'une douceur et d'une affabilité qui lui gagnait tous les cœurs, conciliateur habile, et toujours renfermé dans les bornes du vrai zèle. Un négociateur de ce caractère gagna sans peine la

confiance de Henri, et n'en usa que pour le bien de la France. C'est a sa prudence et a sa dextérité qu'on attribue principalement la solution des difficultés sans nombre qui se rencontraient dans les prétentions si prodigieusement opposées des parties qu'il s'agissait de concilier. Après que les Espagnols eurent long-temps contesté pour retenir quelque chose de leurs conquêtes sur les Français, il fut enfin conclu qu'on se rendrait mutuellement tout ce qu'on s'était pris, et qu'on se remettrait absolument dans l'état où l'on était avant la rupture. Henri fut même le maître de dicter ses conditions au duc de Savoie, qui avait voulu profiter de cette guerre pour s'agrandir aux dépens de la France, et par reconnaissance pour le pape, il lui en laissa l'arbitrage. Par égard encore pour Rome, et personnellement pour le légat, dont les bons offices méritaient ce ménagement, Henri fit différer jusqu'après son départ la publication de l'édit qu'on avait déjà dressé en faveur des religionnaires. C'est le fameux édit de Nantes, ainsi appelé de la ville de ce nom, où le roi s'était rendu pour pacifier la Bretagne en 1598 (1). Il accorde aux hérétiques presque tous les priviléges qu'ils avaient extorqués des rois précédens, et même quelques nouveaux articles relatifs aux circonstances où l'on se trouvait. Mais il faut se rappeler la détresse du monarque, à qui les sectaires tenaient, pour ainsi dire, le poignard sur la gorge, et le danger prochain de replonger le royaume, par plus de fermeté, dans les troubles et les calamités dont il gémissait encore. Déjà les chefs du parti, Rohan, Bouillon, la Trémouille, par une défection qu'on pouvait regarder comme une sourde révolte, avaient abandonné l'armée royale, et retirés dans leurs gouvernemens, ils ressuscitaient les préventions des huguenots et les fougues des ministres. L'édit de Nantes, à l'examiner sur les premiers principes du droit de majesté et de législation, était donc radicalement nul, comme arraché de force au prince,

(1) De Thou, l. cxxii. Davil. l. xv.

qui faisait moins la loi à des sujets qu'il ne la recevait d'eux. Dès là même, il n'a pu lier les successeurs de Henri IV, que pour le temps où ils ont jugé que son observation importait à la tranquillité publique et au bien général du royaume.

Il contient quatre-vingt-onze articles publics, et cinquante-six secrets, lesquels n'ont jamais été enregistrés. Toute la préférence qu'il accorde aux catholiques, c'est qu'ils pourront exercer leur religion dans tous les lieux où l'on permet l'exercice du calvinisme, et que cet avantage n'est pas réciproque pour les calvinistes qu'on borne à certains lieux. Ceux-ci sont encore obligés de se conformer à la police extérieure de l'église romaine, comme de ne point travailler les jours de fêtes, de payer les dîmes, de porter les autres charges de paroissiens, et de s'abstenir de toute irrévérence de fait ou de parole contre les cérémonies ecclésiastiques. Du reste, il est ordonné qu'ils jouiront de tous les droits civils des catholiques; qu'ils seront admis à toutes les charges et à tous les emplois; que pour leur rendre justice, il y aura dans chaque parlement une chambre composée par moitié de juges catholiques et de juges calvinistes. On accorde encore à leurs ministres des priviléges d'état, et on leur fixe des appointemens; on laisse au parti la liberté de tenir des assemblées générales, toutefois en temps et lieux marqués par le prince, et sous les yeux de ses commissaires, ainsi que de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour leurs besoins communs. Ce qu'il y a de plus fort, et qui ne fut relaté ni dans les articles généraux, ni dans les articles particuliers, c'est qu'on leur donne ou qu'on leur laisse pour huit ans des places de sûreté, avec pouvoir d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs, et engagement de la part du roi à leur compter annuellement quatre-vingts mille écus pour l'entretien des garnisons. Le clergé forma opposition à l'enregistrement de cet édit; et le parlement l'improuva si fort, qu'après bien des jussions inutiles, il ne put être vérifié que l'année suivante par le commandement le plus absolu du monarque.

Le clergé à son tour demanda la publication du concile de Trente, le rétablissement des élections ecclésiastiques, la suppression des pensions laïques sur les bénéfices, et de plusieurs autres emplois profanes des biens d'église, particulièrement de ceux des monastères. La demande faite au sujet du concile, servit du moins à montrer qu'on ne regardait point comme légitime la publication qui en avait été faite à Paris sous la puissance des ligueurs. Sur cet article, et sur tous les autres, Henri qui savait se débarrasser dans les circonstances où il ne pouvait pas mieux faire, donna une réponse qui ferma la bouche à tous les orateurs, et lui laissa au moins le temps de respirer. Mes prédécesseurs, leur dit-il, vous ont donné des paroles; pour moi, avec ma casaque poudreuse, je vous donnerai des effets : je suis tout gris au dehors; mais comptez que je suis tout d'or au dedans. On ne le poussa pas plus loin, et il fut tranquille pour quelque temps.

Environ quatre mois après le traité de Vervins, qui fut conclu le 2 de Mai 1598, le roi d'Espagne Philippe II mourut le 13 de Septembre de la même année, qui était la quarante-troisième de son règne de fer, et de son âge la soixante-douzième : prince odieux à la France, à l'Angleterre, au Portugal, et jusqu'à l'autre hémisphère, où, du fond de son cabinet, il soufflait sans cesse la discorde et la rebellion. Peu guerrier, cabaleur plutôt que politique, suborneur dont les trésors étaient toujours ouverts au fanatisme et à la perfidie, prodigue du sang même de ses sujets qu'il n'accompagna jamais dans les hasards, il semblait ne compter pour rien la ruine de l'univers, pourvu qu'il en pût asservir les débris. Sa fermeté dans les revers, ou plutôt sa morgue et son apathie barbare étaient si étonnantes, que la nouvelle de ses armées, ou victorieuses, ou taillées en pièces, semblait ne pas le regarder. Il a néanmoins le mérite d'avoir préservé presque tous ses états, sans trop les ensanglanter, de l'affreux débordement des hérésies qui ravageaient toute l'Europe. Ce qu'il eut à souffrir avant d'expirer, fait encore frémir. La

goutte aux pieds et aux mains, la dyssenterie et des coliques dévorantes, l'hydropisie, une horrible maladie pédiculaire, qui de sa poitrine entr'ouverte faisait une espèce de fourmillière si abondante, que deux hommes, en se succédant jour et nuit, ne pouvaient réussir à l'épuiser; tant de douleurs et d'humiliations accumulées sur un homme qui regardait tous les autres comme trop heureux d'être ses esclaves, purent lui faire sentir qu'il n'était pas pétri d'une autre fange que le dernier d'entre eux. Il s'humilia en effet sous la main du Tout-Puissant, souffrit avec une résignation chrétienne, et donna toutes les autres marques de religion que l'on pouvait désirer. Heureux si ce père de tous les hommes, auprès duquel il n'est point de distance du berger au monarque, reçut le sacrifice d'un seul, en expiation de tout ce qu'en avaient souffert les peuples et les empires! Ce prince eut pour successeur Philippe III son fils.

Henri IV dans le même temps eut une maladie qu'on ne crut pas moins dangereuse d'abord que celle de Philippe. Durant deux jours, on le regarda comme déjà mort. Tout le monde s'abandonnait à une inconsolable douleur, quand le rétablissement presque subit de sa santé fit succéder à la désolation publique une joie non moins expressive; mais la vive image de l'état affreux où la France avait été si près de retomber, le roi n'ayant point d'enfans, et les autres princes, ou leurs factions, n'étant propres qu'à la déchirer, demeurait profondément imprimée dans tous les esprits. Le roi uni par les liens du mariage avec Marguerite de Valois, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité; ce qui ne contribuait pas peu à fomenter l'esprit de faction parmi les grands. Ceux qui étaient véritablement citoyens, et Sully principalement, le pressèrent de rompre un mariage, qui n'en ayant que les apparences, ôtait aux Français la consolation d'avoir après lui un de ses fils pour maître. Il ne s'agissait que de prononcer un divorce depuis long-temps établi entre les deux époux, qui liés forcément l'un

à l'autre au milieu des horreurs de la saint Barthelemi, se livrèrent ensuite, chacun de son côté, aux excès honteux qu'on devait attendre d'une alliance contractée sous de si funestes auspices. Marguerite peu sensible à l'honneur de la royauté, après avoir trahi celui de son sexe, ne fit pas difficulté de consentir à la séparation, et les parties étant d'accord, la conclusion ne fut plus qu'une affaire de forme. On partit, pour le fond, du défaut de consentement libre à leur union réciproque, et de leur parenté au troisième degré, dont la dispense fut réputée nulle, comme n'ayant pas été demandée par les deux époux. Dégagé de ces nœuds, le roi épousa Marie de Médicis, princesse de Toscane, qui déjà parvenue à l'âge de vingt-six ans, faisait espérer une prompte fécondité, et qui en effet, après neuf mois de mariage, mit au monde le successeur de Henri le Grand,

Tandis que ces nouveaux engagemens se négociaient, Henri de Joyeuse, ce fameux comte de Bouchage qui de courtisan voluptueux était devenu capucin, et de capucin maréchal de France, au moyen de son accommodement avec un roi qui ne rendait que le bien pour le mal; Joyeuse rompit de nouveau les liens brillans qui l'attachaient au siècle, et alla pour le coup s'enterrer à jamais dans le cloître (1). Il avait une fille, qu'il maria en 1599 à Henri de Bourbon, duc de Montpensier; après quoi, touché par les remontrances de sa mère, dame très-pieuse, pressé par sa propre conscience, et non moins piqué, à ce que l'on prétend, par quelques plaisanteries du monarque, il rentra chez les Capucins à Paris. Très-peu de temps après, on revit le père Ange dans les chaires de cette capitale, prêcher avec une éloquence qui fit le sujet de l'étonnement universel, et qui lui acquit encore plus de célébrité que toutes ses métamorphoses. On ne pouvait pas se persuader qu'on entendît ce même homme qui avait passé presque tous ses jours dans le tourbillon

(1) Cailler. vie P. Ange.

des partis et des plaisirs, et qui n'avait d'autre connaissance des lettres, que la faible teinture qu'il en avait prise au collége pendant son enfance. Il soutint infatigablement ce ministère d'édification, et le rendit sur-tout fructueux par l'exemple des vertus qu'il pratiqua constamment jusqu'à la mort. Son zèle s'étendit même au delà du royaume : il mourut âgé de quarante ans, à Rivoli près de Turin, où il n'édifia pas moins qu'en France.

Peu après cette conversion, Antoinette d'Orléans, fille de Louis, duc de Longueville, jeune veuve de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, également distinguée par sa beauté et par son esprit, alla prendre le voile, à l'insçu de tous ses proches, dans le monastère des Feuillantines établies depuis peu à Toulouse. Elle résista courageusement à toutes les sollicitations et à tous les efforts que l'on fit ensuite pour l'en tirer; il n'y eut même, sept ans après, qu'un ordre absolu du souverain pontife qui pût la faire passer au gouvernement de la brillante abbaye de Fontevrault : mais les humiliations et les austérités de la pénitence ayant toujours pour elle les mêmes attraits, elle devint par la suite institutrice des religieuses bénédictines de la règle primitive, c'est-à-dire, de la congrégation de Sainte-Marie et Sainte-Scholastique du Calvaire. La fondation commença par le monastère de Poitiers, où la fondatrice mourut six mois après en grande réputation de sainteté.

L'esprit de réforme, ou, pour parler plus proprement, l'esprit de zèle et de ferveur qu'avait ressuscité le saint concile de Trente, se répandant de tous côtés, on vit les religieux trinitaires en Espagne, sous la conduite du père Jean-Baptiste de la Conception, reprendre, avec les travaux attachés à la rédemption des captifs, toutes les austérités de leur ancienne règle, et y joindre les humbles observances des ordres mendians (1). Cette congrégation de Trinitaires déchaussés, c'est le nom qu'elle a

(1) Hel. Hist. des Ord. Rel. l. 3, c. 45.

retenu, eut d'abord deux provinces, gouvernées ensemble par un vicaire général. Ayant formé dans la suite jusqu'à six provinces, trois dans le seul royaume d'Espagne, et trois autres tant en Italie qu'en Allemagne et en Pologne, le souverain pontife lui permit de se choisir un général particulier. Il y a aussi des Trinitaires déchaussés en France: mais cette seconde réforme, commencée à Rome dans le couvent de Saint-Denis par le père Jérôme du Saint-Sacrement, puis introduite en Provence, est demeurée soumise au général de Paris.

Ce fut vers le même temps que commença l'institut religieux du tiers-ordre de saint François, différent de l'ancienne confraternité de même nom, composée de laïques des deux sexes, qui s'assemblaient pour prier avec plus de ferveur, et se porter mutuellement à l'accomplissement plus exact des devoirs du christianisme (1). Ce nouvel ordre se répandit rapidement en Italie, et y devint si nombreux, qu'il fut divisé en seize provinces, sans compter celle de Flandres qui leur est agrégée; ce qui leur a fait donner un général particulier qui fait sa résidence à Rome. Celles d'Espagne, de Portugal et de France, sont soumises au général de tout l'ordre de saint François. En France, où ces religieux comptent soixante-trois maisons, et se disent de l'étroite observance, ils eurent pour réformateur le père Vincent Massare, parisien, qui établit son premier monastère au village de Franconville à quelques lieues de Paris. Le couvent de Picpus au faubourg Saint-Antoine, bâti en 1601, est néanmoins regardé comme le chef-lieu. De là vient le nom qu'on leur donne communément dans le royaume, quoique leur vrai nom soit celui de pénitens, ou de religieux du tiers-ordre de saint François. Picpus est mémorable par ses institutions diverses auxquelles il a servi de berceau. Les Capucins et les Jésuites de la maison de Saint-Louis y avaient fait quelque

(1) Herm. Hist. des Ord. Rel. Mar. Veron, Annal. Tert. Ord. S. Franç.

séjour avant les pénitens, qui n'ont pas eu le même goût ou la même facilité pour la transmigration.

Le jubilé séculaire célébré avec la solennité la plus frappante en l'année 1600, fit bien voir, et que les nations chrétiennes n'avaient pas encore perdu les sentimens de respect qui sont dus au saint siége apostolique, et que le saint siége apostolique faisait encore fleurir des vertus capables d'exciter la vénération des nations chrétiennes, d'exciter même une émulation salutaire jusque dans les infidèles. Le concours des pélerins fut si prodigieux, qu'à l'hôpital de la Trinité, dont les officiers étaient spécialement chargés de les recevoir, la liste en monta au nombre de cinq cents mille, sans compter ceux qui logeaient dans les hospices des nations diverses, dans les différens monastères, et dans les maisons des particuliers. On estime qu'en tout il y en eut trois millions dans le cours de l'année. Le seul jour de Pâques, on en compta deux cents mille. Ceux d'Italie, comme les plus voisins, furent aussi les plus nombreux; ensuite les Français, qui montèrent à trois cents mille; ce qui causa autant de joie au pape, que de confusion aux ennemis de la France, qui représentaient cette nation comme tout hérétique. Il vint aussi des personnages de la plus haute distinction, entr'autres le duc de Bavière déguisé en pélerin du commun, le duc de Bar et le duc de Parme. Parmi les prélats du premier ordre, on admira sur-tout le cardinal André d'Autriche, qui fit les stations inconnu et confondu dans la foule obscure des étrangers; mais le pape en ayant été instruit, le fit rechercher et conduire honorablement au palais pontifical, où ce pieux cardinal trouva peu après le terme de sa vie, et la récompense de son humble piété. Le souverain pontife voulut l'assister lui-même à la mort, et pour plus grande consolation, il célébra la messe dans sa chambre avant de lui administrer le saint viatique.

La curiosité attira quelques Turcs, et beaucoup d'hérétiques, du nombre desquels fut, dit-on, le duc Frédéric de Wirtemberg. Si l'envie de trouver

a mordre sur la prélature romaine en l'observant de plus près, avait influé, comme il est à croire, dans le motif de plusieurs, ils prirent bientôt des dispositions toutes différentes. On voyait non-seulement les cardinaux les plus distingués, mais le pape lui-même, et avec plus d'ardeur que personne, malgré son grand âge et ses infirmités, laver les pieds des pélerins les plus pauvres, les baiser avec un respect religieux, comme les membres de Jesus-Christ, subvenir avec une libéralité, avec une magnificence inépuisable, aux indigens sans nombre, les servir à table, adresser à chacun d'eux des paroles de bienveillance et de consolation, veiller avec une tendresse de père au soulagement de leurs incommodités, à leur délassement même; et pour les évêques et les prêtres étrangers, pourvoir à l'ameublement et à l'approvisionnement d'une vaste maison, où ils étaient logés, nourris et fournis de tout ce qu'ils auraient pu trouver chez eux. L'infatigable pontife, après le soin des corps, porta le zèle des ames jusqu'à entendre assidument les confessions, comme aurait pu faire un simple prêtre de paroisse. Malgré tant d'occupations différentes, il ne laissa pas de faire soixante fois les stations dans le cours de l'année, quoiqu'il n'y en eût que trente de prescrites pour les Romains, et quinze seulement pour les étrangers. Les cardinaux et les autres prélats romains, à l'invitation et sur-tout à l'exemple du pontife, ne parurent plus avoir d'autre ambition que de se surpasser les uns les autres en tout genre de bonnes œuvres.

A ce spectacle, qui ne se démentit point tant que dura le jubilé, la curiosité des infidèles et la malignité des hérétiques se convertirent en admiration. Plusieurs Turcs demandèrent et reçurent le baptême. Quantité de protestans, indignés des qualifications calomnieuses d'antechrist et de Babylone que leurs prédicans outrageux donnaient sans cesse au pontife et au saint siége romain, déplorèrent leur aveuglement passé, abjurèrent avec exécration l'hérésie qui inspirait une pareille fureur, et ne s'étudièrent plus qu'à

qu'à se signaler entre les enfans les plus dociles et les plus vertueux de l'église romaine. De ce nombre fut Etienne Calvin, parent de l'hérésiarque. Clément VIII lui administra lui-même le sacrement de confirmation, le traita de toute manière comme son fils, et pourvut largement à sa subsistance habituelle. Etienne entra par la suite dans l'ordre des Carmes déchaussés, où il montra toujours une foi et une piété sincère, signala sa prudence dans les emplois qui lui furent confiés, et mourut saintement.

Cette même année fournit un spectacle tout différent, mais qui tourna de même au décri du mensonge, et au triomphe de la religion. Du-Plessis-Mornai, le sage du huguenotisme, et huguenot si rigide, qu'aussitôt après la conversion de son roi, auquel il s'était rendu cher et souvent utile, il avait quitté brusquement la cour; Mornai, aspirant depuis à un autre genre de célébrité, voulut figurer entre les docteurs. Il fit imprimer, touchant la messe et l'eucharistie, un livre écrit avec élégance, mais rempli de passages des saints pères, altérés, tronqués, cités à contre-sens, falsifiés et corrompus en en toutes les manières. Mornai, trop honnête homme pour faire de propos délibéré le personnage de faussaire, n'avait été ni assez délicat, ni assez prudent pour vérifier les extraits de ses ministres imposteurs, et les avait insérés dans son ouvrage sans aucun examen. Ce livre ne fut pas plutôt mis au jour, que tous les docteurs orthodoxes crièrent à l'imposture et à l'impudence. Le savant évêque d'Evreux entr'autres, du Perron, si versé dans la lecture des pères et des anciens docteurs, se fit fort de démontrer qu'il s'y trouvait plus de cinq cents textes falsifiés de la sorte. Mornai cependant payant d'assurance, porta le défi à ses contradicteurs, et présenta requête au roi, à l'effet qu'ils parussent avec lui en présence de sa majesté et d'arbitres capables choisis dans les deux partis, afin d'examiner et de prononcer si les citations étaient vraies ou fausses. Cette bravoure ou bravade ne se soutint pas long-temps. Henri naturellement gai, et curieux

sur-tout de voir le grave Mornai dans ce nouveau champ de bataille, fit aussitôt appeler les deux champions à Fontainebleau, où il faisait quelque diversion au sérieux du gouvernement. Mornai, si confiant d'abord, ne se vit pas au moment d'en venir aux mains, qu'il fit mille difficultés sur la forme de la conférence, sur le choix des matières qu'on y discuterait; qu'il parut, en un mot, ne chercher que des faux-fuyans, pour éviter le combat. Peu s'en fallut, tant il fut déconcerté, qu'il ne disparût sans prendre congé du roi. Toutes les instances de ses instigateurs, désespérés par l'idée seule d'une fuite si honteuse, purent à peine l'engager à descendre dans l'arène.

Tout étant préparé, et les deux champions en présence dans une assemblée d'environ deux cents curieux, le roi commença par déclarer, qu'il n'avait aucun doute sur la vérité de sa foi et la sainteté de sa religion; qu'il n'entendait point qu'on mît en question aucun des dogmes catholiques, mais qu'on examinât uniquement l'authenticité des passages cités par Mornai. Du Perron loua la sagesse religieuse du monarque, qui, à l'exemple de Constantin et de Théodose, craignait de porter la main à l'encensoir; puis déclara que de son côté il n'aspirait point à un vain triomphe sur un antagoniste respectable, et qu'il respectait sincèrement, mais qu'il se proposait uniquement de lui faire connaître l'imposture de ceux qu'il avait crus sur leur parole. Là dessus les ouvrages des pères et des anciens docteurs ayant été produits, on se mit à confronter les passages qui en avaient été insérés dans le livre de Mornai. Touchant les deux premiers textes, cités de Scot et de Durand sur l'eucharistie, le chancelier, d'après le jugement des arbitres, prononça que Mornai avait pris les objections pour les solutions. On jugea que le troisième et le quatrième, cités de saint Chrysostome, et le cinquième de saint Jérôme, sur l'invocation des saints, avaient été tronqués; qu'un sixième texte sur l'adoration de la croix, attribué à saint Cyrille, ne se trouvait nulle part dans les ouvrages de ce

père; que deux autres de saint Bernard, concernant la sainte Vierge, avaient été fondus en un seul d'une manière qui en changeait tout le sens; enfin, pour abréger, qu'un endroit de Théodoret, allégué comme contraire au culte des images, avait été employé par ce père, non pas contre les images des chrétiens, mais contre les simulacres du paganisme.

Cette première discussion dura près de six heures; après quoi le roi en remit la continuation au lendemain : mais le courage de Mornai, si chancelant avant cet échec, était enfin absolument abattu. La honte et le chagrin, qui succédaient à une application et à des veilles forcées, lui causèrent, avec des vomissemens continuels et une agitation convulsive dans tous les membres, une maladie aiguë qui mit fin aux conférences. Il se fit transporter à Paris, sous prétexte d'y mieux rétablir sa santé, et avec promesse de reprendre les conférences : mais à peine la cour qui le suivit de près y fut arrivée, que, sans mot dire, il se retira dans son gouvernement de Saumur. Il ne laissa pas de publier un écrit, soit qu'il en fût auteur, soit quelque sectaire plus effronté couvert de son nom, où l'on ne rougissait point de nier en partie, et de défigurer entièrement ce qui s'était passé dans une assemblée si nombreuse et si imposante : mais on publia, sous le bon plaisir et avec l'approbation de sa majesté, les actes de la conférence, et le chancelier en certifia la vérité de la manière la plus authentique. Ceux pour qui des preuves de cet ordre seraient encore suspectes, déposeront au moins leur scepticisme, s'ils veulent consulter le récit ironique que Sully, bon calviniste, fait dans ses mémoires de la manière dont Mornai défendit sa cause (1).

L'hérésie fut si bien confondue, que l'un de ses plus renommés défenseurs, Philippe du Frêne, président de la chambre mi-partie de Castres, et choisi par le parti pour l'un de ses arbitres dans la confé-

(1) Mém. de Sully, an. 1600.

rence, ne put résister à la force de la vérité, et abjura une religion qui ne se soutenait que par l'imposture. Si le second arbitre des calvinistes, Isaac Casaubon, qui fut également convaincu, n'eut pas la même force, on ne doit l'attribuer qu'à la légèreté de son caractère, qui flotta éternellement entre les deux partis; mais en voulant plaire à l'un et à l'autre, il se fit également mépriser de tous les deux. Plus fidèle à la grâce, son fils embrassa quelque temps après la religion catholique, et entra même dans l'ordre austère des Capucins.

Cette victoire fit un honneur infini à du Perron, à qui le chef de l'église en écrivit aussitôt dans les termes les plus honorables, et peu d'années après, il le promut au cardinalat. Tout le monde s'empressa pareillement à combler d'éloges ce savant prélat, qui modeste au sein de la gloire, et relevant les autres pour se faire oublier lui-même, rendit à ce sujet un témoignage éclatant à la sainteté de François de Sales. C'est peu de chose que de convaincre, disait-il : la vraie foi m'est si bien connue, qu'il n'est point d'hérétique que je ne puisse confondre; mais c'est à François de Sales qu'il appartient de les convertir. Telle est l'idée qu'on donna bientôt de François jusque dans la cour de Rome, ou plutôt qu'on y renouvela, comme d'une lumière également ardente et brillante qu'il ne fallait plus différer d'élever sur le chandelier.

La vie tout apostolique de cet illustre missionnaire du Chablais, avait inspiré à son évêque le dessein et la détermination fixe d'en faire son successeur, et déjà il s'était assuré du consentement du duc de Savoie. François étant venu à Annecy pour rendre compte à l'évêque de l'état de la mission, le prélat lui dit qu'il voyait avec douleur le dépérissement de ses propres forces et de sa santé, dans un temps où son diocèse, accru d'une province entière, lui rendait le travail plus nécessaire que jamais; qu'il ne pouvait plus se passer de secours, sans négliger une infinité d'ames rachetées du sang de Jesus-Christ, et qu'il avait jeté les yeux sur lui pour le faire son

coadjuteur (1). La disposition des saints, indépendamment de la diversité des temps et des moeurs, fut toujours la même par rapport aux dignités ecclésiastiques. Le propos de l'évêque mit François dans l'état le plus violent où il se fût trouvé de sa vie. Son étonnement, son effroi lui ôta quelque temps la parole. Revenu à lui-même, il remercia l'évêque avec la sensibilité qui lui était naturelle; mais il protesta qu'il ne consentirait jamais à laisser charger un faible roseau comme lui, d'un fardeau redoutable aux anges mêmes. L'évêque ne put rien gagner ce jour-là; sans le presser davantage, il le pria seulement, avant de le quitter, d'y penser mûrement, et de recommander l'affaire à Dieu.

Durant l'intervalle, il lui fit parler, mais en vain, par tous ceux qu'il savait avoir quelque ascendant sur son esprit. Il employa plus vainement encore le comte et la comtesse de Sales, non qu'un cœur si bien fait manquât du respect et de la tendresse due à des parens si justement chers; mais il s'en tenait d'autant plus en garde contre les inductions de la chair et du sang. Il marqua bien que la douceur qu'on admirait particulièrement entre toutes ses vertus, ne lui ôtait rien de sa fermeté, et qu'elle n'était que le fruit de bien des victoires remportées sur lui-même. Il était né violent, et si porté à la colère, qu'il ne put la dompter que par des efforts qui lui amortirent la bile, à ce qu'on assure, au point de lui pétrifier presque entièrement le fiel. Enfin l'évêque de Genève ayant épuisé tous les moyens de la persuasion, pria le souverain d'envoyer le brevet de la coadjutorerie pour François: il le lui fit aussitôt porter, en y joignant un commandement formel de l'accepter, sous peine de désobéissance grave. Le saint ne laissa pas de tenter encore de fléchir le prélat: il va le retrouver; il se plaint amèrement qu'encore qu'il l'ait toujours chéri et révéré comme un père, il l'accable impitoyablement du poids de son autorité; qu'il lui fait plus

(1) Anonym. l. 1. Aug. de Sal. liv. 4.

de mal lui seul que tous ses ennemis ensemble ; que s'il ne compatit point à l'excès de sa peine, il doit craindre au moins le compte terrible qu'il aura lui-même à rendre au souverain juge sur un si mauvais choix. L'évêque persuadé que c'était ici la meilleure œuvre qu'il eût jamais faite, ne lui répondit qu'en l'embrassant avec tendresse, et en l'exhortant à mettre sa confiance en Dieu. François ne pouvant plus douter qu'il ne résistât à l'ordre de la Providence en s'obstinant davantage, se soumit avec une résignation modeste, mais si pénible, qu'il en eut une fièvre violente qui pendant quelques jours fit craindre pour sa vie.

Voilà jusqu'où fut poussée l'humble répugnance d'un saint par rapport à la dignité d'évêque, et d'évêque de Genève, c'est-à-dire, par rapport à un titre dépouillé de presque tous ses revenus, d'un titre qui n'était qu'un engagement à des travaux excessifs, à des fréquens périls, à des contradictions, à des insultes, à des avanies perpétuelles. De quel œil eût-il envisagé ces siéges opulens et pompeux, où tout concourt à faire oublier le ministère de pasteur, pour s'abandonner à la molle frivolité, ou à l'ambitieuse activité des grands du siècle ? Il le fit voir dans la suite, quand on lui offrit le siége de la capitale de France, et qu'on ne put jamais obtenir le consentement qu'on lui avait au moins arraché pour la pauvre église de Genève. Devenu, au bout de deux ans, évêque titulaire, il conserva toute sa simplicité apostolique, sans affectation cependant, et n'ayant pas moins d'égard à la décence et à la propreté qu'à la modestie, soit pour sa personne, soit sur sa table, et dans toute sa maison. Jamais on ne lui vit d'ameublement tant soit peu recherché, pas même d'équipage ; en un mot, rien de cet éclat extérieur que bien de prélats de son temps même imaginaient pouvoir suppléer dans l'église à ce qui peut uniquement concilier le respect à ses ministres. Néanmoins il ne gouverna pas seulement son vaste et difficile diocèse avec une autorité qui n'eut jamais d'autres bornes que celles de sa propre retenue,

mais il se rendit également vénérable au peuple et au clergé, à la noblesse et à la cour, ou, pour mieux dire, à toutes les cours et à toutes les nations, spécialement à la nation française, qui s'est toujours fait gloire de le regarder comme un de ses membres.

Dès qu'il eut consenti à devenir coadjuteur, l'évêque le fit partir pour Rome, afin de consommer au plutôt une affaire qu'il avait si fort à cœur. François se mit volontiers en route, dans l'espérance de faire sentir au pape l'incapacité où il se croyait toujours de remplir les devoirs de l'épiscopat. Mais l'évêque avait prévu ce danger, et pour le prévenir, il le fit accompagner par son neveu, chanoine et vicaire général de Genève, homme de rare mérite lui-même, et très-propre à gérer en chef le gouvernement d'un diocèse qu'il partageait depuis longtemps avec son oncle à la satisfaction de tout le monde; en sorte que s'il eût été proposé pour coadjuteur, le pape et le prince n'eussent fait aucune difficulté d'y consentir : mais son oncle, tout en rendant justice à son mérite, lui en trouvait moins qu'à François. Et qu'elle est héroïque la délicatesse qui s'élève à ce point au-dessus de la chair et du sang! Les siècles même les plus florissans de l'église fournissent peu d'exemples d'un pareil désintéressement. On ne sait ici qui admirer davantage, ou l'oncle qui forma ce dessein, ou le neveu qui en procura l'exécution, c'est-à-dire, qui sollicita vivement en faveur d'un autre, contre son intérêt propre.

François arrivé à Rome ne manqua point de s'accuser d'incapacité auprès du saint père, et le supplia de le relever d'un engagement auquel il avait été comme forcé. Clément VIII qui le connaissait parfaitement de réputation, et qui lui avait déjà écrit plusieurs brefs, lui dit en deux mots qu'il n'y avait plus à revenir sur une affaire toute réglée, le combla d'éloges, et lui fit en toute manière un accueil des plus distingués. Il voulut l'examiner lui-même, non que les évêques de Savoie, non plus que ceux de France, fussent sujets à l'examen, mais pour se

donner la satisfaction, comme il s'en expliqua, d'être lui-même témoin de ce que tant d'autres publiaient de sa capacité. François remplit si bien l'attente du pontife et de tous les assistans, que le saint père, transporté d'admiration, se leva de son siége, l'embrassa tendrement, et le nomma sur le champ évêque de Nicopolis, coadjuteur et successeur de l'évêque de Genève. Le saint, avant l'examen, avait demandé à Dieu, avec beaucoup de ferveur, de l'y couvrir de confusion s'il ne l'appelait point à l'épiscopat, et il en sortit avec l'admiration de celle des cours dont l'estime la plus éclairée est aussi la plus flatteuse : tant le ciel, fidèle à sa parole, se plaît à exalter celui qui s'humilie.

Un objet plus extraordinaire attira dans le même temps les regards de la cour de Rome, et des plus grands princes de l'Europe. Abas, roi de Perse, surnommé le Grand, poussait vivement les Turcs dans les provinces de l'Euphrate, tandis que l'empereur Rodolphe II s'efforçait de recouvrer sur eux la Hongrie. Antoine Sirley, anglais de nation, qui se trouvait en Perse, et qui voulait repasser avec distinction en Europe, persuada au Persan non-seulement d'envoyer une ambassade aux princes chrétiens, afin de se liguer avec eux contre leur ennemi commun, mais de lui commettre le soin de cette négociation, conjointement néanmoins avec un de ses sujets naturels. L'empereur, qu'ils virent en premier lieu, les reçut parfaitement, accepta tout ce qu'ils lui proposèrent, et les renvoya, comblés de présens, vers les autres princes de la chrétienté. Ils passèrent d'Allemagne à Rome, où l'on fut d'abord ébloui par l'espoir de combattre avec avantage l'ennemi du nom chrétien; et le pape, emporté par son zèle, leur fit donner beaucoup d'argent : mais ils ne tardèrent point à se décrier eux-mêmes. Ils eurent d'abord entre eux des différens si vifs, qu'on fut obligé d'assigner à chacun son logement à part. L'Anglais se saisit ensuite de la plupart des présens que le roi de Perse envoyait aux princes chrétiens, et avec des sommes considérables em-

pruntées de ses compatriotes, il disparut, et se cacha si bien, qu'on ne put découvrir ce qu'il était deveuu. L'ambassadeur persan partit comme pour aller en France, tourna vers l'Espagne, puis reprit le chemin de l'orient. Tout le fruit d'un projet dont on avait attendu de si grandes choses, fut la conversion de trois de ces étrangers, qui demeurèrent à Rome pour se faire instruire, et que le pape baptisa lui-même.

Attentif aux objets sans nombre de la sollicitude pontificale, Clément VIII condamna peu après, au sujet de la confession, une méthode qui ne pouvait pas être mieux imaginée pour la commodité des pénitens, ou plutôt des pécheurs peu disposés à la pénitence. Quoique le concile de Trente eût défini que ceux qui ont péché depuis leur baptême doivent se présenter au tribunal de la pénitence, pour être absous par la sentence du ministre, des scolastiques fertiles en subtilités et en distinctions ne laissèrent pas de rajeunir les fictions surannées qui enseignaient tout au contraire qu'on pouvait, quoiqu'absent, se confesser et recevoir l'absolution par lettres, ou par le moyen d'un tiers. L'invention sans doute était merveilleuse pour alléger, avec le sacrement de pénitence, ce qu'il y a de plus pesant dans le joug de Jesus-Christ. Il n'est guère moins commode de confier l'histoire de nos désordres au papier qui ne nous fait pas rougir, que de nous confesser, comme les sacramentaires, au Père éternel. C'est donc ôter à la confession ce qu'elle a de plus pénible, que de dispenser les pécheurs d'entrer de vive voix dans le détail de leurs iniquités; mais c'est aussi lui ôter ce qu'elle a de plus salutaire, ce qui fait une grande partie de la pénitence pour le passé, et l'un des préservatifs les plus efficaces contre la rechute. Le repentir est bien suspect, quand le front qui a secoué toute pudeur en péchant, ne sait pas vaincre, au moment de s'accuser, la crainte de rougir. Tels sont les motifs qui engagèrent le pape à donner une déclaration en date du 20 Juillet 1602, par laquelle il condamnait l'opinion dont il s'agit, comme fausse,

téméraire, erronée, et défendait de la soutenir en public ou en particulier, même comme simplement probable, sous peine d'excommunication réservée au souverain pontife. Ce sage décret fit aussitôt rentrer l'opinion proscrite dans la poussière de l'école où elle avait été conçue, et d'où elle n'est plus ressortie.

Le 3 d'Avril de l'année suivante, l'ennemie la plus mortelle de l'église romaine, la fameuse Elisabeth, reine d'Angleterre, mourut âgée d'environ soixante-dix ans : pendant le long cours de son règne, qui en avait duré quarante-cinq, employés presque sans relâche à opprimer les catholiques, la ruine de l'église britannique s'était consommée sans ressource. C'est là principalement ce qui lui a valu de la part des écrivains de secte, tant d'éloges hyperboliques. Elle en mérite une partie par les mêmes qualités que nous avons reconnues dans Julien l'Apostat, avec qui elle les partagea peut-être toutes, à la réserve des singularités puériles et des folles boutades dont elle eut la gloire de se préserver, quoiqu'elles eussent été plus excusables dans son sexe que dans cet étrange héros : mais elle a flétri tout l'éclat de son génie peu ordinaire, et de tant d'autres dons rares qu'elle avait reçus de la nature, par sa manie sanguinaire pour l'établissement du schisme et de l'hérésie dont elle se souciait peu; par une cruauté barbare qui a teint les échafauds du sang des têtes couronnées et de ses propres amans; par une passion de dominer, et une politique affreuse qui ne connaissait ni droit des gens, ni droit de nature, ni droit divin, quand ils gênaient sa marche; par une duplicité jusque là sans exemple, et sans laquelle l'Europe ignorerait peut-être encore l'art d'acquérir par la fourberie la réputation d'habileté. La dissimulation d'Elisabeth fut si impénétrable, qu'une grande partie de ses actions et de ses démarches sont des énigmes qu'on n'a pas encore expliquées. Cette femme, si souvent érigée en grand homme, eut toutefois un faible qui marquait bien sensiblement son sexe. Il est incroyable à quel point elle fit cas de la beauté,

jusque dans l'âge où la coquetterie n'est plus qu'un ridicule. Quelques mois avant sa mort, elle tomba dans une mélancolie si profonde, qu'elle ne voulait parler à personne. Elle avait toujours devant les yeux le célèbre comte d'Essex à qui elle avait fait trancher la tête, quoiqu'elle l'aimât éperdument. Lorsqu'elle tomba malade, elle dit qu'elle voulait mourir, refusa tous les remèdes, et mourut sans aucun symptôme de maladie mortelle.

Jacques VI, roi d'Ecosse, et premier du nom en Angleterre, hérita d'Elisabeth à la faveur de l'hérésie qu'il professait, et de la honteuse apathie avec laquelle il avait laissé la reine Marie d'Ecosse sa mère languir dix-huit ans dans la captivité, et périr enfin sur un échafaud. C'est le premier prince qui ait réuni sous son obéissance les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et le premier qui de là ait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne. Il montra des inclinations si pacifiques, qu'on l'accusa de lâcheté ; on osa même afficher deux vers latins, qui, le mettant en constraste avec Elisabeth, portaient que la nature s'était trompée doublement en donnant à celle-ci le sexe féminin, et le sexe viril à son successeur. Il tenta néanmoins d'établir l'épiscopat anglican dans toute l'étendue de ses états, au préjudice de la secte des presbytériens où il avait été élevé, et n'ayant pu consommer cette entreprise, il en recommanda l'exécution au prince son fils et son successeur : malheureux zèle de secte, qui joint à la mollesse avec laquelle il tint le timon de l'état, fut la première cause du bouleversement affreux qui fit dans la suite conduire ce fils au supplice par ses propres sujets, et qui ravit enfin la couronne à toute sa race.

En France, sous un roi beaucoup plus ferme, et malgré ses défenses formelles, les huguenots indociles admirent à leur conventicule de Gap, avec les députés de toutes les provinces du royaume, les calvinistes étrangers, et même des luthériens du fond de l'Allemagne. Cette association ne servit qu'à faire mieux sentir que leur doctrine respective était

à jamais inconciliable. Les luthériens ne purent convenir avec les sacramentaires sur aucun des points contestés entre eux. En revanche, tous s'accordèrent unanimement à décider, comme article de foi, que le pape était réellement et proprement l'antechrist, le fils de perdition, la bête vêtue d'écarlate, que le Seigneur exterminerait du souffle de ses lèvres, comme il l'avait promis, et comme il commençait à le faire. Luther dans ses saillies frénétiques, et Calvin après lui, avaient déjà donné ces qualifications au pape; mais comme en passant, ou du moins sans jamais prétendre en faire un article de foi. Toute absurdité fait fortune dans les sectes, et va toujours en empirant. On verra dans la suite le ministre Jurieu, l'oracle de son parti, fixer l'époque précise de l'anéantissement de la papauté, et pour sa honte, survivre, aussi-bien qu'elle, au terme de sa prophétie. Le synode prononça, contre la croyance et la pratique de tous les siecles, la nullité du baptême conféré par toute autre personne qu'un ministre. Nous faisons grâce au lecteur de toutes les rêveries qu'on y débita touchant la prédestination, la justification, les satisfactions du Christ, et des ennuyeuses poursuites faites contre les subtilités du luthérien Jean Piscator, que ni ses juges, ni lui-même n'entendaient. Il ne faut pas laisser ignorer que Henri IV, et Sully, quoique calviniste, furent indignés de l'injurieuse décision faite contre le pape. Le roi en ordonna la suppression.

En Pologne, ce n'était pas seulement l'hérésie turbulente, mais les impiétés affreuses qu'elle avait enfantées, qui renversaient tout ordre public, et tenaient continuellement l'état en alarmes. La mort de Fauste Socin, qui l'an 1604 ravit à ces impies leur chef le plus accrédité, n'arrêta point leurs progrès. Il laissait un grand nombre de disciples, qui, pour se tenir mieux unis, prirent le nom de frères polonais, et renchérirent sur tous leurs excès passés, jusqu'à ce que devenus absolument insupportables, la diète générale du royaume, vers la

milieu du dernier siècle, rendit contre eux un décret foudroyant, qui en obligea la plus grande partie à se réfugier en Prusse, en Transilvanie et en Hollande. Mais durant tout le règne de Sigismond III, ils causèrent à ce prince des embarras et des inquiétudes qui ne contribuèrent pas médiocrement à lui faire perdre la couronne qu'il avait héritée de ses pères. Sigismond, roi de Suède, ainsi que de Pologne, et catholique sincère, n'avait rien plus à cœur que de rétablir sa religion dans ce premier royaume. Le duc Charles son oncle, luthérien zélé, ou du moins habile à le paraître, usa de ce prétexte, et du pouvoir de régent que lui avait conféré son neveu, pour lui enlever le cœur de ses peuples, et les soulever contre lui. Il réussit enfin à corrompre si généralement les différens ordres du royaume, qu'il en fit assembler les états généraux à Nicopinc, et prononcer unanimement la déposition du roi son neveu. Le duc hérétique et perfide fut ensuite élevé sur le trône par les complices hérétiques de sa perfidie et de sa rebellion. Sigismond pendant vingt-huit ans qu'il vécut encore, eut trop d'embarras en Pologne, pour se faire justice en Suède.

Henri IV peu content de réprimer les emportemens des huguenots contre le chef de l'église, prit enfin une résolution désormais inébranlable, qui ne les chagrina pas moins qu'elle ne flatta le pontife. Depuis l'expulsion des Jésuites, le pape n'avait pas cessé de représenter au roi que cette rigueur exercée contre une société qui avait si bien mérité de l'église, ne pouvait réjouir que les ennemis de la religion, ou quelques catholiques prévenus. Dans toutes les audiences qu'il donnait au cardinal d'Ossat, chargé à Rome des affaires de France, il lui faisait sentir son chagrin à ce sujet; et le cardinal désirait impatiemment ce rappel. Le roi lui-même était si favorablement disposé, qu'il avait déjà pris le dessein de fonder un collége à la Flèche où il avait été conçu, et de le mettre entre les mains des Jésuites: comme les estimant, ce sont ses propres expres-

sions (1), plus capables que personne de bien instruire la jeunesse ; mais il avait des ménagemens à garder, parce que ces pères avaient des ennemis puissans, entr'autres le premier président, Achille de Harlay, un des plus grands magistrats qu'ait eu la France, et l'avocat général Servin. Enfin, le roi prit son parti dans un voyage qu'il fit à Metz, où quelques Jésuites de Lorraine, introduits par le duc d'Epernon, haranguèrent sa majesté d'une manière qui parut l'attendrir.

Il fit peu après assembler son conseil, dont presque tous les membres étaient favorables à la société. Sully cependant voulut faire ombrage au roi de l'attachement marqué des Jésuites pour l'Espagne. Je sais, répondit Henri avec sa présence d'esprit accoutumée, qu'ils se sont beaucoup plus intéressés pour la grandeur de la maison d'Autriche, que pour celle de Bourbon ; mais la raison n'en est pas difficile à trouver. On les comble de biens et d'honneurs en Espagne, et en France ils n'ont eu que des affronts et des contradictions à essuyer. Du reste, si le roi d'Espagne les a gagnés par des bienfaits, c'est qu'ils sont capables de reconnaissance, et cette voie m'est également ouverte pour me les attacher. Que s'ils sont aussi méchans qu'on les fait, il vaut encore mieux les adoucir par des grâces, que de les pousser au désespoir par une rigueur implacable. A cette réplique, on conçut aisément que le roi ne voulait plus être contredit. On s'assembla une seconde fois; l'affaire passa d'une voix unanime, et l'édit de rappel fut expédié sur le champ.

La vérification n'en fut pas si facile. Bien des ordres réitérés du monarque ne produisirent dans le parlement que des remontrances, qui plusieurs fois impatientèrent le prince, jusqu'à lui faire dire des choses fort dures, sur-tout à l'avocat général Servin, qui ne mettait point de bornes aux débordemens de sa bile contre la société. Le premier président, à la tête d'une députation nombreuse, fit encore une

(1) Lettre de Henri IV au card. d'Ossat, du 10 Janv. 1601.

dernière tentative : mais sa harangue, au rapport de l'historien Dupleix, fut moins une remontrance, qu'une invective ramassée de toutes les injures et de tous les opprobres dont les plaidoyers de Pâquier, d'Arnaud, et bien de libelles semblables avaient couvert cette religieuse société (1). D'autres auteurs, et en particulier le père d'Orléans, Jésuite, en ont jugé tout différemment (2). Quoi qu'il en soit, elle ne changea rien aux idées du roi, qui dans cette rencontre surpassa tout ce qu'on attendait de sa vivacité d'esprit, quelque habitué qu'on fût à l'admirer dans ces occasions imprévues. A un discours préparé de longue main, et chargé d'inculpations aussi graves qu'elles étaient compliquées et nombreuses, il répondit sur le champ, et sur tous les articles, avec autant de force que de justesse et de précision. En voici quelques traits recueillis par celui de nos écrivains ecclésiastiques à qui les mœurs de la cour sont les moins étrangères.

Je vous sais bon gré, messieurs, dit ce prince, du soin que vous avez de ma personne (3). Je n'ignore rien de toutes vos conceptions ; mais vous ne savez pas les miennes. J'avais déjà pensé et considéré tout ce que vous venez de me dire sur tant de choses passées, dont l'on doit sans doute tirer les résolutions pour l'avenir, mais dont j'ai aussi plus de connaissance que tout autre, quel qu'il soit. Dès que j'ai commencé à parler du rétablissement des Jésuites, j'ai observé que deux sortes de personnes s'y opposaient, ceux de la réforme prétendue, et les ecclésiastiques peu édifians. On leur reproche qu'ils attirent à eux les gens d'esprit : c'est de quoi je les estime. Quand je lève des troupes, je veux qu'on choisisse les meilleurs soldats ; et je souhaiterais de tout mon cœur que vous n'admissiez dans vos compagnies aucun sujet qui n'en fût bien digne. Ils entrent, dit-on, comme ils peuvent dans les villes :

---

(1) Mém. d'état, t. IV. De Thou, hist. liv. 131. Hist. de France, an. 1604. (2) Vie du P. Coton. (3) Choisy, Hist. Eccl. t. X, l. 31, c. 4, p. 195.

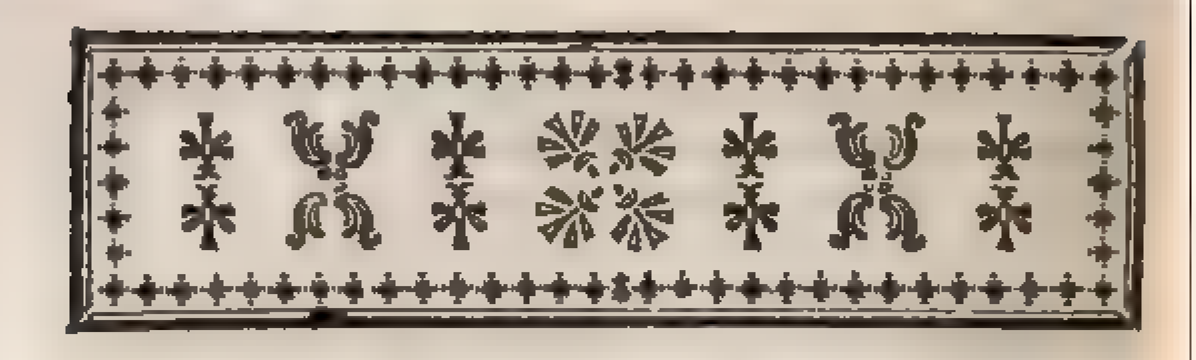
eh ! ne suis-je pas moi-même entré comme j'ai pu dans mon royaume ? On les implique dans le crime de Chatel : jamais Chatel ne les a chargés ; et quand même un Jesuite aurait fait ce coup, dont je ne me veux souvenir que pour bénir Dieu de m'avoir humilié et sauvé, faudrait-il que tous les Jésuites en souffrissent ? que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas ? Il ne faut pas davantage leur reprocher la ligue : c'était la contagion du temps ; ils croyaient bien faire, et bien d'autres ont été trompés comme eux. On dit que le roi d'Espagne s'en sert ; et moi je dis que je veux m'en servir : la France n'est pas de pire condition que l'Espagne. Puisque tout le monde les juge utiles, je les veux dans mes états, et s'ils y ont été par tolérance, qu'ils y soient à l'avenir par arrêt. Laissez-moi conduire cette affaire, j'en ai manié de plus difficiles ; ainsi ne pensez qu'à faire ce que je vous ordonne.

L'édit fut vérifié sans réplique. Les huguenots en témoignèrent de la fureur ; et le père Coton, cher au roi, fut attaqué sur le soir par un inconnu : mais sa blessure ne fut pas mortelle. C'était le duc de Lesdiguières qui avait fait connaître au roi ce prédicateur vertueux et plein d'onction, que Lesdiguières, encore huguenot, ne se lassait pas d'entendre. L'édit de rétablissement portant que les Jésuites tiendraient un des leurs à la suite de la cour, pour répondre de tous les autres, Henri IV choisit Coton, qu'il fit son confesseur, et en quelque sorte son ami, tant la faveur dont il l'honora surpassa les bontés ordinaire des souverains à l'égard de leurs sujets. C'est ainsi qu'une condition peu flatteuse pour les Jésuites, comme l'observe Mézerai, leur produisit le plus grand avantage qu'ils pussent désirer.

Clément VIII qui s'était intéressé à leur rétablissement avec tant de vivacité et de persévérance, eut la consolation de voir l'affaire entièrement finie avant sa mort, qui n'arriva que le 3 ou le 5 Mars de l'année suivante 1605, après treize ans et un mois de pontificat. Clément eut toutes les qualités qui font les grands princes et les saints papes, si ce n'est

n'est qu'il montra une affection un peu trop humaine pour ses proches. Naturellement sévère comme Sixte V, comme Sixte aussi il ne laissa pas de donner quelque chose à la chair et au sang : mais il fut bien moins extraordinaire de voir un Aldobrandin conférer la pourpre à deux neveux, que de voir sortir un Péretti de son hameau pour être investi de la même dignité à l'âge de quinze ans. Entre les autres cardinaux créés par Clément VIII, d'Ossat, du Perron, Baronius, Bellarmin, Tolet, et Marzat, le premier des Capucins qui ait reçu le chapeau, lui feront un honneur immortel.

Zélé pour la propagation de l'évangile, pour l'extirpation des hérésies qui ravageaient l'Europe, pour la conversion des schismatiques de l'orient, pour le rétablissement des mœurs et de la discipline, il était si infatigablement appliqué à tous ces devoirs, que les années et les infirmités ne lui firent jamais rien relâcher de son travail. Il aimait les sciences, et il était fort savant lui-même, libéral, extrêmement charitable, sobre et frugal, ou plutôt austère, jeûnant fréquemment, et ajoutant à ses longues oraisons des pratiques de pénitence qui auraient édifié dans un simple religieux. Il se confessait tous les soirs au pieux cardinal Baronius, et tous les jours, sans y manquer, il disait la messe avec une dévotion qui lui faisait bien souvent répandre des larmes. Humble de cœur et d'effet, nonobstant un certain air d'empire et un ton absolu, on le vit plus d'une fois au tribunal de la pénitence, recevoir, comme eût fait un bon curé, tous ceux qui se présentaient. Jaloux encore de conserver les droits de son siége, il ne les outra point, ou du moins il évita les excès où n'avait donné qu'un trop grand nombre de ses prédécesseurs. Tel fut le pape que d'effrontés sectaires, par un article formel de leur foi, tinrent pour l'antechrist.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

Depuis la mort de Clément VIII en 1605, jusqu'à celle de Paul V en 1621.

Le cardinal Alexandre Octavien de Médicis, le même qui s'était fait tant d'honneur dans sa légation de France, spécialement par le traité de Vervins, fut élu pape le 1er d'Avril 1605, et prit le nom de Léon XI (1). Il ne pouvait manquer de sortir un bon pape du nombreux conclave, composé en cette occasion de soixante-un cardinaux. Le savant et vertueux Baronius avait eu d'abord trente-sept voix, et il y avait toute apparence que dans un autre scrutin, il obtiendrait les cinq qu'il fallait encore pour parvenir aux deux tiers : mais les Espagnols s'opposèrent à son élection, de peur qu'étant pape, il ne mît en pratique les principes qu'il avait exposés dans le onzième tome de ses annales, sous le titre de monarchie de Sicile, c'est-à-dire, de peur qu'il ne restreignît les drois que le roi d'Espagne exerçait dans ce royaume, et que le cardinal jugeait contraires à l'autorité ecclésiastique. Léon avait de quoi dédommager l'église de l'exclusion de Baronius.

(1) Paul V, parrain de Louis.

Le cardinal Bentivoglio fait en peu de mots un éloge complet de ce nouveau pape. Il avait toujours été, dit-il, fort régulier dans sa manière de vivre ; il était plein de zèle pour la vraie gloire de l'église ; toutes ses actions portaient l'empreinte de la noblesse et de l'élévation de ses sentimens. Mais Léon ne fit que paraître sur le siége apostolique ; il mourut, regretté de tout le monde chrétien, le vingt-septième jour du mois même où il avait été élu : heureux dans ses solides maximes, et plus glorieux peut-être en effet que si, avec un long règne, il eût eu à courir le hasard, ou de remplir, ou de tromper l'attente publique. Il avait déja soixante-dix ans ; ce qui fit penser à lui donner un successeur moins âgé.

On élut après lui, le 6 Mai de la même année, le cardinal Camille Borghèze, romain, d'origine siennoise. Il n'avait que cinquante-trois ans, et prit le nom de Paul V. Il était habile dans les matières de droit, et dans le maniement des affaires, où il avait acquis beaucoup d'expérience en passant par toutes les charges. A des mœurs incorruptibles, il joignait une grande douceur, et beaucoup d'affabilité ; ce qui n'ôta rien à son zèle pour la défense de la religion, et des libertés même de l'église. Il eut bientôt lieu de le déployer tout entier.

Dès la première année du nouveau pontificat, le sénat de Venise rendit un décret qui défendait l'aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Il fit de plus arrêter l'abbé de Nervèze, et un chanoine de Vicence, coupables l'un et l'autre de crimes énormes, et il attribua la connaissance de ces causes à la justice séculière. Déjà la république avait défendu, sous le pontificat précédent, de bâtir, sans sa permission, des églises, des monastères, des hôpitaux, et de tirer sur les biens possédés par les séculiers, sous la directe des églises, certains droits que le clergé était en possession de percevoir. Clément VIII, rigide observateur des droits et des usages, mais non moins ennemi des éclats dangereux qu'une longue expérience lui faisait pressentir, avait jugé à propos de dissimuler. Paul V, à

peine établi sur le saint siége, mais qui avait déjà fait plier les Génois dans un différent de même nature, imagina qu'il soumettrait de même les Vénitiens. Il leur écrivit de révoquer leurs décrets, et de remettre les deux ecclésiastiques prisonniers entre les mains de son nonce, avec menace de fulminer les censures en cas de refus. La fermeté avec laquelle ils répondirent d'abord, qu'ils ne tenaient que de Dieu le pouvoir de la législation, ainsi que le droit de souveraineté, et les remontrances qu'ils firent ensuite par un ambassadeur extraordinaire, furent également inutiles. Paul assembla son consistoire, et de quarante-un cardinaux, tous, à l'exception d'un seul qui était né sujet de la république, furent d'avis qu'on ne pouvait user de ménagement, sans trahir les intérêts de l'église. En conséquence, on déclara le doge et le sénat excommuniés, et tout l'état interdit, si dans vingt-quatre jours depuis la publication de ce monitoire, ils n'avaient pas obéi.

Dès que le sénat eut nouvelle de cette bulle, il protesta contre, et défendit sévèrement de la publier. Un grand vicaire de Padoue à qui le podestat intimait cette défense, ayant dit qu'il ferait là dessus ce qui lui serait inspiré par le Saint-Esprit : Et moi je vous apprends, lui repartit le magistrat, que le Saint-Esprit a déjà inspiré au conseil des dix de faire pendre tous ceux qui n'obéiraient pas. Tout le clergé séculier et régulier brava l'interdit, excepté les Capucins, les Théatins et les Jésuites. Les Capucins et les Théatins en furent quittes pour abandonner, pendant cet orage, les terres de la république : mais le ressentiment du sénat contre les Jésuites en particulier, se mesura sur les efforts qu'il avait faits pour les gagner, comme ceux des réguliers dont l'exemple avait le plus d'influence dans les démarches des autres. On rendit contre eux un arrêt de bannissement perpétuel, et l'on eut bien lieu de croire que le retour en effet leur était fermé pour toujours. Cet arrêt portait qu'on ne pourrait point les rappeler, que la chose ayant été délibérée en plein sénat, ils n'eussent pour eux cinq parts des voix.

Il se trouva deux religieux bien autrement disposés que les Jésuites. Paul Sarpi, ce servite si fameux sous le nom de Fra-Paolo, et Fra-Fulgentio son digne confrère, se signalèrent en cette rencontre par leurs invectives contre la cour pontificale. Sarpi fut frappé de l'anathème auquel il s'était bien attendu, et qu'il semblait même avoir eu dessein de s'attirer. Il était théologien du sénat, lui servait de conseil dans les affaires de religion, et se faisait un mérite auprès de lui des flétrissures qu'il recevait de Rome en le vengeant, ou plutôt en l'animant à la vengeance et en perpétuant la discorde.

Ce blasphémateur facétieux des divins oracles de Trente, et Fra-Fulgentio son émule, avaient d'ailleurs des principes qui leur faisaient peu redouter les foudres du Vatican. Henri IV, qui fut dans la suite médiateur entre le pape et les Vénitiens, intercepta une lettre qu'un ministre de Genève écrivait à un calviniste distingué de Paris, et qui lui annonçait que dans peu d'années on recueillerait le fruit des peines que lui et Fra-Fulgentio prenaient pour introduire la réforme à Venise, où le doge et plusieurs sénateurs avaient déjà ouvert les yeux à la vérité ; qu'il ne restait qu'à prier Dieu que le pape s'obstinât contre les Vénitiens, afin d'introduire la réformation dans toutes les terres de la république. Champigny, ambassadeur de France à Venise, communiqua la copie de cette lettre d'abord à quelques-uns des principaux sénateurs dont il connaissait l'attachement à la religion de leurs pères, et ensuite au sénat assemblé, après en avoir retranché, par ménagement, le nom de ce doge, qui était Marc-Antoine Memmo, successeur de Léonard Donato, sous qui avait commencé le différent. Le cardinal Ubaldin raconte que cette lecture fit pâlir un des sénateurs ; un autre avança que la lettre avait été fabriquée par les Jésuites : mais le sénat méprisant cette imputation, remercia le roi de l'avis important qu'il avait bien voulu lui donner. Fra-Fulgentio eut défense de prêcher davantage ;

Fra-Paolo, pour le moins aussi coupable, mais beaucoup plus rusé, en fut quitte pour l'injonction de mieux s'observer à l'avenir; ce qu'il n'exécuta qu'en brouillant avec plus d'adresse.

Avant cette découverte, le pape se trouva fort embarrassé, et dut reconnaître qu'il avait précipité ou mal ordonné sa marche. Si Paul V eût d'abord armé puissamment, comme autrefois Jules II dans une occasion pareille, il eût vraisemblablement trouvé de même les Vénitiens dociles, non pas qu'il eût tenu la conduite qui convenait au vicaire de Jesus-Christ, mais ayant à s'en departir, comme il le fit ensuite, il commençait par où il aurait dû finir : tant il est rare qu'en confondant les fonctions des deux puissances, on en soit quitte pour le blâme que mérite cet abus. Paul V recourut aux armes temporelles, quand il vit les spirituelles insuffisantes : mais les Vénitiens ayant eu le temps de se prémunir, il n'était plus assez fort pour les réduire à la soumission. Cette république avait fait sentir à la plupart des princes, qu'elle soutenait la cause commune de la souveraineté. Déjà les ducs d'Urbin et de Modène faisaient connaître qu'ils penchaient de son côté, et le duc de Savoie lui offrait sous main ses services. La cour de Madrid faisait sous Philippe III le même manége que sous son père et son aïeul : elle animait les Vénitiens, tandis qu'elle promettait au pape de les réduire à lui demander miséricorde.

Henri IV, toujours semblable à lui-même, c'est-à-dire, toujours plein de droiture et de probité, toujours prêt a signaler son attachement pour le siége apostolique, offrit sa médiation au saint père, qui fut charmé de trouver une si belle issue au mauvais pas où il s'était engagé. Il avait enfin pénétré la politique espagnole, et sa première chaleur étant amortie, il reconnaissait apparemment que l'église ne devait pas tirer sa défense du glaive dont le Seigneur avait interdit l'usage au prince des apôtres. Les ministres de Henri, a Rome et à Venise, menèrent si bien cette négociation délicate, que tout

fut terminé à la satisfaction des deux parties. Le pape révoqua les censures ; le sénat supprima les manifestes qu'il avait publiés contre elles, et rétablit les religieux qui étaient sortis de Venise à l'occasion de l'interdit, excepté néanmoins les Jésuites. Quelques instances que pussent faire les agens de France et le monarque lui-même, le sénat demeura inflexible. Ce ne fut que bien des années après, qu'Alexandre VII obtint enfin leur rappel.

Les écrivains divers ne conviennent point entre eux sur les circonstances de cette réconciliation. On lit dans la plupart de nos historiens (1), que le cardinal de Joyeuse, au nom du pape, donna l'absolution des censures au doge et au sénat ; à quoi Mézerai ajoute, qu'on en dressa un acte authentique. Le père d'Avrigny prétend au contraire (2), que le sénat ne voulut pas même recevoir la bénédiction du cardinal, pour ne pas donner lieu de penser que ce fût une absolution, et que ceux qui en ont écrit autrement n'ont pas lu les auteurs contemporains ; ce qui n'est pas exact, au moins dans sa généralité. Sponde, auteur grave et contemporain, dit formellement (3), que le cardinal de Joyeuse, accompagné de l'ambassadeur de France à Venise, en présence du doge et des vingt-cinq principaux sénateurs, donna, portes closes, l'absolution au sénat, et à tous les ordres et sujets de la république qui avaient encouru les censures. Ce qui se fit, ajoute-t-il, en présence de témoins ; et le cardinal en dressa un acte, qu'il envoya incontinent au pape. Mais ce qui est manifeste, et qui marqua autant de droiture et de grandeur d'ame dans Paul V, qu'il avait d'abord montré de fierté et de chaleur, ce fut de reconnaître qu'il avait manqué de reculer avec sagesse, plutôt que de risquer, à l'exemple de tant d'autres grands, de tout perdre par un faux point d'honneur.

(1) Peref. vie de Henri IV. Matthieu et de Serre, Hist. de Fr. Mézer. Abr. Chron. etc. (2) Mém. Chron. t. 1, an, 1605. (3) Annal. Eccl. an. 1607.

Le pontife n'était pas sorti de cette affaire, qu'il fit un nouvel acte d'autorité, qu'on prendrait encore pour une fausse démarche, si l'on s'en rapportait au premier coup d'œil. Sous le nouveau règne du roi de la Grande-Bretagne, né de parens catholiques, et que les hérétiques soupçonnaient toujours de quelque secret penchant pour la foi de ses pères, on prenait à tâche de noircir en toute rencontre ceux qui la professaient, et de rendre leur fidélité suspecte à ce faible monarque. Dans ces dispositions, on ne manqua point de leur imputer exclusivement, et principalement à leurs prêtres, la fameuse conspiration des poudres, qui fut éventée dans ces entrefaites. Sous la grande salle du palais où le parlement tenait ses assemblées, et où le roi devait se trouver le lendemain avec sa famille, ses ministres, les pairs et les communes, on trouva dans une cave qui communiquait à une maison voisine, trente-six barils de poudre, et beaucoup d'autres matières inflammables, avec un homme qui avait des mèches préparées et un cheval tout prêt pour s'enfuir.

Les chefs de la conjuration étaient Percy et Catesby, tous deux de naissance illustre, tous deux poussés par des motifs qui leur étaient personnels, et où la religion n'avait de part qu'autant qu'ils étaient catholiques. Parmi les autres conjurés, dont on ne découvrit pas plus d'une douzaine, quelle que fût la rigueur des perquisitions, il ne laissa pas de se trouver encore quelques hérétiques. Les protestans répandirent néanmoins que tous les catholiques, lesquels formaient encore un cinquième au moins de la nation, avaient trempé dans cet affreux complot, et qu'il avait été tramé par les missionnaires : mais le roi lui-même, dans ses discours au parlement, n'attribua cette scélératesse qu'à la fureur de huit ou neuf désespérés ; ce sont ses propres termes. Quant aux missionnaires, la plupart Jésuites, la justification qu'en a faite le fameux docteur Antoine Arnaud, n'en demande pas une autre. Ce qu'on imputa de plus fort à ces prétendus com-

plices, fut d'avoir eu connaissance d'un complot par la confession, et de ne l'avoir pas révélé. On ne laissa pas de faire subir à deux d'entre eux le supplice des plus grands coupables. Tous les religieux avaient déjà été chassés de l'Angleterre, avec défense d'y revenir sous peine de la vie : on les poursuivit à toute outrance depuis la conspiration, et l'on compte plus de trente prêtres, religieux ou séculiers, anglais ou étrangers, qui à ce sujet expirèrent dans les tourmens. Ainsi les protestans eurent tout lieu de s'applaudir des manœuvres qu'ils employaient pour rendre les catholiques odieux au roi. Bien des indices ont fait soupçonner que cette conjuration avait été conduite sous main par un ministre et quelques courtisans de ce prince, afin de l'animer contre ceux de la communion romaine qu'il ne poursuivait pas avec tout l'acharnement qu'ils désiraient.

Sur ce plan perfide, où l'on avait pour fin de diffamer les catholiques, de les faire passer pour des scélérats, traîtres au roi et au royaume, on dressa le fameux serment d'*allégeance*, qui, pris à la lettre, n'obligeait qu'à l'obéissance politique et civile, sans toucher à la foi ni au culte. Il portait en substance, qu'on reconnaissait Jacques pour roi légitime d'Angleterre ; que le pontife romain n'avait aucun droit de le déposer, ni d'absoudre ses sujets du serment de fidélité, et qu'on lui obéirait, nonobstant toute sentence d'excommunication et de déposition. Les catholiques anglais qu'on voulait obliger à prêter ce serment, se trouvèrent partagés d'opinion, les uns n'y voyant rien que les devoirs indispensables d'un sujet à l'égard de son souverain, les autres soupçonnant au moins quelque piége caché, sous une pratique inconnue à tous les princes qui reconnaissaient le pontife romain pour chef de l'église. Paul V informé du peu d'accord qui régnait entre eux, leur adressa deux brefs en moins d'une année, pour leur défendre étroitement de prêter le serment qu'on exigeait d'eux. Il ne doutait point que ce ne fût là une manœuvre détournée pour leur faire re-

connaître la suprématie anglicane, sous prétexte de s'assurer de leur fidélité. La conduite de l'archiprêtre Blakwel, que Clément VIII leur avait donné pour chef avec des pouvoirs très-étendus, servit encore à le confirmer dans cette persuasion. Ce vieillard qui touchait au tombeau, après s'être déclaré pour le serment, était tombé dans une apostasie qui ne lui permettait plus de rendre en public aucun honneur aux saintes images, ni de pratiquer aucun autre exercice propre de la religion catholique.

Ceux qui refusèrent de prêter le serment furent traités avec d'autant plus de rigueur, que la diversité de sentiment et de conduite dans leur propre communion, donnait à penser que la religion n'était pas le seul motif de leur refus. Leurs ennemis qui sans cesse aigrissaient l'esprit du roi, purent s'applaudir de leurs succès. Jacques marqua dans cette rencontre une dureté qu'on n'attendait pas d'un prince naturellement doux, et plutôt mou que violent. L'effusion du sang catholique, sous son règne, fut donc proprement l'ouvrage de son conseil et de ses ministres. Pour lui personnellement, il leur fit un autre genre de guerre plus analogue à la petitesse de son ame : jaloux de la palme littéraire, il prit la plume pour justifier la rigueur de ses ministres et de son parlement. Le littérateur couronné rencontra des antagonistes que le diadème n'éblouit pas, et qui se mesurant corps à corps avec lui, osèrent espérer la victoire de la trempe seule de leurs armes. On donna de part et d'autre dans des ridicules et des excès qui divertirent, qui choquèrent, qui scandalisèrent une bonne partie de l'Europe. Jacques traita injurieusement les catholiques en général, et plus encore le pontife et le siége romain. Les docteurs ultramontains, de leur côté, exaltèrent sans mesure le pouvoir pontifical. Ainsi les deux partis, comme il est ordinaire dans ces sortes de joutes, encoururent presque également le blâme du public, dont ils se disputaient le suffrage.

Si la conduite de Paul V en cette rencontre déplut encore à bien des personnes, l'approbation

qu'il donna peu après à la congrégation de Notre-Dame, fut généralement applaudie. Rien de plus utile en effet dans ces circonstances, qu'un institut consacré à l'éducation des personnes du sexe, tel qu'il venait d'être conçu par madame de l'Estonnac, veuve du marquis de Mont-Ferrand. Cette sainte femme, depuis long-temps prévenue des bénédictions d'en haut, ne s'était pas plutôt vue en possession de sa liberté par la mort de son mari, qu'elle était allée se jeter dans le couvent des Feuillantines établies à Toulouse peu d'années auparavant. Tout au sortir du monde, ses vertus servirent de modèle aux religieuses les plus parfaites : mais les forces du corps ne répondant point à la vigueur de l'esprit, au bout de six mois il fallut quitter un institut dont elle ne pouvait plus pratiquer les austérités, sans tenter le Seigneur. Elle se retira dans la ville de Bordeaux sa patrie, où sa famille occupait un rang distingué. Entre les maux que l'hérésie avait faits dans ces provinces, un des plus funestes était le dépérissement de l'éducation, sur-tout de se sexe fragile que les parens n'éloignent jamais d'eux sans inquiétude. La marquise de Mont-Ferrand, ou, pour employer le nom que sa modestie lui fit reprendre dès qu'elle fut veuve, madame de l'Estonnac, ne voyait qu'avec douleur cette jeunesse innocente et facile confiée à des maîtresses calvinistes qui dans le pays tenaient presque par-tout les écoles. Elle conçut le dessein de fonder une congrégation de religieuses, qui alliant les fonctions du zèle avec le soin de leur propre perfection, s'emploiraient, sous la protection de la reine des vierges, à former ces plantes flexibles, et si susceptibles d'impressions bonnes ou mauvaises.

Elle attendait, sans s'ouvrir à personne, le moment marqué par la Providence pour l'exécution, lorsque les pères de Bordes et Raymond, Jésuites renommés par leur zèle et leurs triomphes sur le calvinisme, arrivèrent à Bordeaux, où bientôt ils sentirent eux-mêmes la nécessité de pourvoir à l'éducation chrétienne des personnes du sexe. En sondant là dessus les dames qui étaient en réputation

de piété, ils reconnurent sans peine que la marquise de Mont-Ferrand était l'héroïne destinée à réparer la gloire des filles d'Israël, et à former des mères de famille qui fissent refleurir, avec la génération suivante, les mœurs publiques. Elle avait tout ce qui était nécessaire pour cette entreprise, un nom respecté, des biens suffisans dont elle n'était comptable à personne, et avec une vertu éprouvée, l'esprit et tous les talens du gouvernement. Il restait un seul obstacle dans la disposition où l'on était à Rome, aussi-bien qu'en France, de diminuer plutôt que d'augmenter le nombre des institutions religieuses: mais le cardinal de Sourdis, qui occupait le siége métropolitain de la Guienne, applanit cette difficulté. C'était un de ces pasteurs que Dieu donne à son peuple dans les jours de sa miséricorde, un prélat comparable aux Charles Borromée et aux François de Sales, en piété, en charité pastorale, et spécialement en zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et religieuse. Il voulut d'abord engager la marquise à rétablir une autre communauté qui dépérissait à Bordeaux, et qui lui semblait pouvoir opérer le même bien que l'institution qu'elle méditait: mais soit qu'il eût réfléchi ensuite que tout ce que pouvait faire un couvent isolé, n'entrait point en comparaison avec ce qu'on devait attendre d'un ordre entier et animé de sa première ferveur, soit qu'il eût été extraordinairement inspiré d'en haut, comme son changement soudain le fit croire, et comme il en fut persuadé lui-même, il revint tout à coup sur ses pas, et souscrivit à toutes les demandes de la fondatrice. Il ne s'agit plus ensuite que d'exécuter la bulle d'approbation qu'il avait déjà obtenue, mais qu'il avait pensé depuis à faire révoquer.

Déjà le voile avait été donné à la fondatrice, et à quelques-unes des élèves qu'elle avait formées, au nombre de neuf, au milieu même des embarras du siècle. L'archevêque les admit à la profession solennelle; et dès-lors, c'est-à-dire, en 1610, cet ordre commença tellement à fleurir, que toute la

Guienne et les meilleures villes des provinces voisines demandèrent à l'envi de ces religieuses. Elles se répandirent peu après, et avec la même célérité, dans les provinces en deçà de la Loire; puis au delà des Pyrénées, en Catalogne, et jusqu'en Castille. La mère de l'Estonnac, constamment révérée de ses filles spirituelles et des personnes séculières, mourut dans une heureuse vieillesse, avec la consolation de voir son esprit régner dans toutes ses maisons.

Ces religieuses, les premières qui se soient engagées par vœu à l'instruction chrétienne, furent instituées sur le modèle de la compagnie de Jesus. C'est ce que la fondatrice avait exprimé dans sa requête au souverain pontife, en lui demandant la permission de suivre un institut déjà approuvé; et Paul V, à cette occasion, dit au général des Jésuites, qu'il venait de leur donner des sœurs destinées dans l'église à rendre aux personnes de leur sexe les services qu'eux-mêmes rendaient à toute la chrétienté. Ce sont les mêmes règles dans les deux ordres, autant que la différence du sexe le permet. Dans la congrégation de Notre-Dame, il y a deux ans d'épreuve avant la profession; après quoi l'on parvient par degrés successifs, pendant dix ans, à la qualité de mère. Les supérieures y sont électives et triennales. La renovation des vœux, les retraites annuelles et la fréquentation des sacremens, y sont régulièrement pratiquées. L'office de la Vierge, récité avec le rosaire, deux heures de méditation, et autant de lecture de piété, partagent le jour avec le travail des classes et les emplois domestiques.

Quelque temps après, le père Pierre Fourrier, chanoine régulier et curé de Matincourt en Lorraine, établit dans cette province une congrégation de religieuses semblable à celle de France, mais beaucoup moins étendue. Il réforma aussi la congrégation des chanoines réguliers de saint Sauveur, dont il était membre, dirigé principalement par les conseils du père Fourrier, Jésuite, son oncle. C'est pourquoi la manière de vivre de ces religieux et celle des Jésuites, sont aussi ressemblantes que la

diversité de leurs fonctions peut le permettre. Le pieux instituteur, dans le gouvernement de sa paroisse de Matincourt, retraça le modèle d'un pasteur accompli. L'éclat de ses vertus l'a fait mettre au nombre des bienheureux.

La congrégation de la doctrine chrétienne en cette même année 1607, perdit son pieux fondateur César de Bus, dont les rares vertus étaient enfin mûres pour le ciel. Il mourut dans la maison d'Avignon, avec ces grands sentimens de piété qui l'avaient distingué si particulièrement depuis qu'il s'était donné a Dieu sans réserve. Différens prodiges opérés peu après par son intercession, joints à la longue persuasion où l'on était de sa sainteté, firent tant d'impression sur l'esprit des peuples, que sans attendre le jugement du saint siége, ils lui donnèrent hautement le titre de bienheureux. On a travaillé depuis à lui décerner cet honneur dans les formes canoniques, et déjà il a été déclaré vénérable.

Dans la même année mourut aussi sainte Magdeleine de l'illustre maison de Pazzi, âgée de quarante-un ans, et depuis vingt-cinq ans victime innocente de la pénitence dans l'ordre austère des Carmélites. Son sacrifice fut récompensé dès ce monde par une sublimité d'oraison qui lui faisait goûter dans cette vallée de larmes les délices de la vie céleste, et par toutes les faveurs les plus extraordinaires du divin époux; mais craignant à son tour de se laisser vaincre en générosité, elle fit toujours ses plus chères délices des abjections et des souffrances. La croix lui parut plus chère que la couronne même de l'immortalité: au lieu que d'autres saints désiraient de mourir pour se réunir à leur Dieu, Magdeleine, afin de souffrir pour lui, demandait la prolongation de son exil. Quantité de miracles annoncèrent sa sainteté, de son vivant même. Elle a été béatifiée vingt ans après sa mort, et canonisée en 1669.

Ce n'étaient pas là les spectacles que donnaient l'Allemagne et les autres régions du nord vouées à l'hérésie. En vain les religieux princes de la maison de Battori avaient tenté de rétablir la religion ca-

tholique en Transilvanie, ou du moins d'y mettre quelques bornes aux progrès du luthéranisme et de l'arianisme; en vain ils y avaient établi des missionnaires de la compagnie de Jesus, comme une digue où ils se promettaient que ce débordement viendrait se briser. Cette principauté, par la cession de Sigismond Battori, ayant passé entre les mains de l'indolent empereur Rodolphe II, Etienne Botskai, noble hongrois, s'en rendit maître, et força l'empereur à conclure un traité qui la lui cédait pour lui et pour sa postérité masculine. Le sort des Jésuites dans ces terres hérétiques, était attaché à celui de la religion. En vingt-cinq ans, ils en furent chassés trois ou quatre fois, et autant de fois rétablis, selon que les princes professaient la foi ou l'erreur. En 1603, leur maison de Clausembourg avait été renversée par les Ariens. Deux à trois ans après, Botskai, protestant, les chassa de toute la principauté. Après la mort de cet usurpateur, qui ne laissait point d'enfans, le faible Rodolphe ayant encore souffert qu'on lui substituât Sigismond Ragotski, les états assemblés confirmèrent contre les Jésuites tout ce qu'avait fait Botskai. Ragotski, calviniste, mais équitable et modéré, fit dresser en leur faveur un acte authentique, portant qu'ils avaient été renvoyés uniquement parce que ceux qui suivaient une religion contraire l'avaient souhaité. Gabriel Battori, indigne du nom qu'il portait, acheva de ruiner dans cette malheureuse province la religion romaine, qui n'y fut rétablie que sur la fin du dernier siècle par l'empereur Léopold.

C'était peu de chose que ces succès, pour le génie altier et turbulent de l'hérésie. Depuis le fatal traité de Passaw, le premier qui en mettant l'équilibre entre le parti protestant et le parti catholique, donna une existence légale et solide au luthéranisme en Allemagne, on y avait éprouvé ce qui arrive toujours de ces pactes et de ces compositions en matière de foi, c'est-à-dire, que chaque parti mécontent s'était efforcé, au moyen du trouble et des ruses, de restreindre les droits du parti contraire, et d'étendre les siens propres. Ferdinand I ayant succédé

à Charles V, auteur de cet arrangement bizarre; n'eut rien de mieux à faire que de gouverner, comme il le fit constamment, avec autant de modération que d'équité. Maximilien, son fils et son successeur, s'appliqua de même à prévenir les troubles qui pouvaient s'élever dans l'empire. Sous Rodolphe, fils de Maximilien, sous l'insouciant Rodolphe, qui vivait moins en empereur qu'en bourgeois désœuvré, tout le jour entouré de chimistes, de peintres et de tourneurs, les princes de l'empire, dont les querelles lui paraissaient étrangères, et dont il n'était pas plus craint qu'estimé, se flattèrent de parvenir à une indépendance absolue.

La mort du duc Jean-Guillaume de Clèves fournit à ceux de ces princes qui étaient protestans, l'occasion de former une faction nouvelle, et plus désastreuse que toutes les précédentes. Durant trente ans, l'Allemagne fut le théâtre d'une guerre affreuse qui embrasa insensiblement toute l'Europe, et qu'une négociation de dix ans put à peine terminer par le traité de Westphalie. Aux premiers mouvemens qu'excita la succession vacante du duc de Clèves, l'électeur palatin ranima parmi les protestans les haines que le temps avait assoupies, et réussit à former une ligue formidable. Bloqué, pour ainsi dire, au milieu de ses états par les princes catholiques qui les environnaient de toute part, il avait plus à craindre qu'un autre. D'ailleurs s'étant fait calviniste après avoir été luthérien, il craignait perpétuellement de se voir disputer les priviléges qu'on n'avait accordés dans l'empire qu'à ceux qui professaient la confession d'Ausbourg. Il fit passer aisément ses défiances dans des esprits aigris de longue main, et il engagea quantité de princes et d'états protestans à s'unir avec lui pour leur défense commune. C'est ainsi que se forma la confédération protestante, qu'on nomma union évangélique. La plupart des villes impériales y entrèrent avec un grand nombre de princes, dont les plus considérables étaient le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Wirtemberg, le marquis de Bade-Dourlach et le prince d'Anhalt.

L'électeur

L'électeur palatin, Frédéric IV, dont elle était l'ouvrage, en fut déclaré le chef. Il mourut peu après ; mais il transmit ce titre à Frédéric V son fils : héritage fatal qui entraîna la perte de tous les autres, et le dépouilla du titre même d'électeur.

Alarmés cependant de cette union séditieuse, les états de la communion romaine formèrent à leur tour une confédération, qui fut nommée ligue catholique. On y vit d'abord entrer Maximilien, duc de Bavière, qui en fut déclaré chef sous l'autorité de l'empereur, les trois électeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Saltzbourg, les évêques de Bamberg, de Wurtzbourg et d'Aichstedt, les archiducs d'Autriche, et plusieurs autres princes de l'empire. Le pape ensuite, le roi d'Espagne et différens princes étrangers y voulurent être admis. Bien plus, elle acquit encore l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Darmstadt, quoique protestans, le premier, jaloux de l'électeur palatin, élu chef de l'union évangélique, le second, intéressé à se rendre l'empereur favorable au sujet de la seigneurie de Marpourg qu'il disputait au landgrave de Hesse-Cassel. Tel était dans la réforme le zèle de la religion, toujours subordonné aux passions et aux vues humaines. Pour ce qui est de l'électeur de Brandebourg, cantonné loin de la fermentation et du péril, aux extrémités de l'Allemagne, il prit, du moins pour un temps, le parti de la neutralité. Les catholiques se trouvaient ainsi considérablement les plus forts ; et si l'empereur eût su profiter de son avantage, il eût d'abord accablé la confédération protestante : mais il fallait des motifs plus pressans à Rodolphe, pour le tirer de sa léthargie.

Cependant l'électeur de Brandebourg, sans accéder à l'union, poursuivait les droits qu'il croyait avoir sur le duché de Clèves ; et comme il avait mis dans ses intérêts les provinces unies des Pays-Bas, le duc de Neubourg son principal compétiteur, cherchant aussi à s'étayer de quelque alliance puissante, épousa la princesse Magdeleine, sœur du duc de Bavière et de l'électeur de Cologne. Quelques mois après,

ce duc abjura le luthéranisme, et parut embrasser sincèrement la communion romaine. Par là il s'assurait le secours de la confédération catholique, la protection de l'empereur, et ce qui lui importait infiniment davantage, il se ménageait l'appui des Espagnols, qui le servirent avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils regardaient comme enlevé aux Provinces-Unies, limitrophes de Clèves et de Juliers, ce qu'ils lui faisaient acquérir. La trève de douze ans, conclue quelque temps auparavant entre l'Espagne et la Hollande, n'empêcha point que les généraux de ces deux états, comme auxiliaires, l'un de l'électeur de Brandebourg et l'autre du duc de Neubourg, ne prissent plusieurs places dans les domaines de la succession que se disputaient ces deux compétiteurs.

C'est cette fameuse trève, conclue en 1609, qui mit la république de Hollande au nombre des états souverains de l'Europe. Après une guerre de plus de quarante ans, faite avec la violence accoutumée entre un souverain et d'anciens sujets, les Espagnols et les Hollandais, épuisés d'hommes et d'argent, en étaient venus à la négociation, qui s'ouvrit à la Haye. Les plus grands princes de l'Europe, où cette révolution produisait un changement si considérable, y envoyèrent leurs ministres. On ne put amener la hauteur castillane à renoncer pour toujours à la souveraineté des Provinces-Unies; mais on conclut une trève plus sûre que n'eût été une paix sans terme, et à peu près aussi avantageuse à la nouvelle république. Par le premier article, elle était reconnue indépendante et souveraine. Chacun demeurait en possession des villes qu'il occupait; et ce qui ne fut pas le plus facile à régler, il était libre aux Hollandais de faire le commerce des Indes, où leur habileté supérieure excitait la plus vive jalousie. Vers le même temps, l'Espagne, de son plein gré, se fit à elle-même une saignée bien critique pour un corps déjà si épuisé par les émigrations d'outre-mer. Philippe III chassa de son royaume tous les sujets de race morisque, au nombre d'environ neuf cents

mille hommes. Tout son conseil, à beaucoup près, n'avait pas été de cet avis. Et dans le fond, si le motif du prince, dit un auteur espagnol, ne pouvait pas être meilleur, l'effet ne pouvait pas être plus dommageable.

Les Hollandais avaient les plus grandes obligations à la France, sans laquelle ils auraient infailliblement succombé sous le poids énorme de la puissance autrichienne. C'est ce qu'ils reconnurent en écrivant au roi Henri IV après la signature de la trève, qu'après Dieu, ils tenaient des mains de ce prince la conservation de leur état, et qu'il avait acquis toutes sortes de titres à la reconnaissance et aux humbles services de leur postérité la plus reculée. Mais la reconnaissance n'est pas plus sincère entre les souverains, que la bienfaisance n'y est désintéressée. Henri IV ne put pas même obtenir des Hollandais, pour leurs sujets catholiques, le libre exercice de l'ancienne religion; il en tira seulement parole, sans qu'on en fît mention dans le traité, qu'ils ne seraient plus recherchés ni inquiétés, pourvu que tout se passât dans leurs maisons, et se bornât aux gens de leurs familles.

Pour en revenir aux troubles de l'empire, ils s'étendirent par la nonchalance de son chef et la mauvaise conduite de ses troupes, d'abord de Clèves à Passaw, puis à Prague, qui fut le foyer d'où l'incendie se porta dans toute l'Allemagne. Rodolphe que son avidité tira pour un moment de son indolence, avait mis une armée sur pied, afin de se saisir de la succession du duc de Clèves dont il avait ordonné le séquestre, bien résolu, disait-on, à se l'approprier insensiblement par cette voie détournée. Il éprouva les plus fortes oppositions de la part de presque tous les princes nationaux et étrangers. L'archiduc Léopold qui commandait l'armée autrichienne destinée à se saisir du séquestre, fut obligé d'abandonner l'entreprise, et de Passaw où elle avait été assemblée, elle se replia sur la Bohème, pillant les villes, ravageant les campagnes, et suppléant par toutes sortes de brigandages à la paye qu'elle ne

recevait point. L'archiduc tolérait tout, au moins dans la Bohême, où l'on prétend que Rodolphe lui-même, trop inhabile pour se faire obéir, voulait au moins se venger : mais ce procédé, plus semblable à une tyrannie qu'à un châtiment, ne servit qu'à rendre ses peuples plus furieux, et sa personne plus méprisable. Les hérétiques tournèrent d'abord leur fureur contre les églises et les monastères, assommèrent impitoyablement les religieux, pillèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds, traînèrent dans les boues les reliques et les saintes images; et si l'archiduc Matthias n'était accouru avec une armée nouvelle, il y a toute apparence qu'on eût appelé dès-lors à la couronne de Bohême un prince protestant.

Matthias appaisa les troubles, obligea l'empereur son frère à congédier les troupes de Léopold, et peu content de la couronne de Hongrie qu'il avait déjà contraint l'empereur de lui céder, il se fit encore donner celle de Bohême : mais la révolution qu'il pensait avoir prévenue à jamais, n'était que différée. Après avoir ménagé les sectaires pour devenir leur maître, il voulut leur faire sentir qu'il l'était, sur-tout depuis que la mort de Rodolphe, arrivée dans ces entrefaites le 20 Janvier 1612, l'eut encore fait parvenir à la couronne impériale. La sévérité dans le nouvel empereur succédant tout à coup à une molle indulgence, et le peu de vigueur pour défendre ses états à l'activité qui les lui avait acquis, les peuples se mutinèrent, les grands se mirent à leur tête; tous ensemble implorèrent le secours des princes protestans, s'emparèrent des principales églises, emprisonnèrent une partie des catholiques, confisquèrent les biens d'une infinité d'autres, et les exclurent tous des charges publiques. Alors commença le guerre effroyable qui étendit à toute l'Europe la désolation de l'Allemagne.

La France n'avait pas attendu jusque là pour prendre part aux alarmes du corps germanique. Henri IV, après cette longue suite de malheurs dont elle semblait ne devoir jamais se relever, lui en avait presque

fait perdre le souvenir par la sage douceur de son gouvernement paternel. Après avoir rétabli la tranquillité au dedans du royaume, il voulut encore lui rendre au dehors le degré de considération dont les troubles passés l'avaient fait déchoir. Dès qu'il eut appris les desseins de Rodolphe sur les états de Clèves et de Juliers, il prit des mesures efficaces pour empêcher ce nouvel agrandissement de la maison d'Autriche, qui déjà n'était que trop formidable à ses voisins. Peu content d'animer par ses ambassadeurs les princes et les villes républicaines d'Allemagne à défendre leurs droits et leurs libertés, il leur promit un secours de dix mille hommes, et il se disposa à marcher lui-même avec des forces beaucoup plus considérables.

L'état où se trouvait le royaume était un prodige inconcevable, et qu'en effet le génie seul du grand Henri avait pu tirer de la classe des choses impossibles. On y voyait sous les armes quarante mille Français naturels, et six mille Suisses, tous bien entretenus et bien payés, sans compter quatre mille gentilshommes prêts à marcher au premier ordre. Sully, grand maître d'artillerie, avait monté cinquante pièces de gros canon, avec un bien plus grand nombre d'autres; et Sully, encore surintendant des finances, répondait que ce nerf de la guerre ne manquerait point. Ceux qui connaissaient la grande ame de Henri IV, lui ont attribué des vues bien plus élevées, que d'accommoder le petit différent de Clèves et de Juliers : on a prétendu qu'il se proposait de réduire la maison d'Autriche à un état qui excitât moins la terreur que la pitié, ou du moins de la resserrer dans son royaume d'Espagne, et dans ses provinces héréditaires d'Allemagne; de former ensuite un équilibre fixe entre tous les états de l'Europe, en marquant à chacun des bornes immuables, et par là d'établir solidement la tranquillité universelle du monde chrétien. Et que ne pouvait pas se promettre un roi de France, conquérant de son royaume, adoré de ses sujets, qui était son général et son ministre, qui à sa qualité du plus grand capi-

taine de son siècle, unissait une bravoure de grenadier, et à la plus adroite politique, une probité, une franchise qui n'inspirait pas moins de respect à ses ennemis que de confiance à ses alliés ? Quelques écrivains lui ont néanmoins prêté pour cette entreprise, des motifs tirés du faible qu'il avait pour les femmes. Cette passion, nous n'en disconviendrons point, n'eut que trop d'empire sur ce grand roi : mais il faut convenir aussi que mise en opposition avec l'amour de la gloire, ou mieux encore avec l'amour de son peuple, elle ne l'a jamais emporté, elle ne l'a jamais balancé.

Le roi était prêt à partir ; la reine avait été chargée du gouvernement, l'expédition devant être de longue durée, et pour concilier plus de respect à la gouvernante, elle avait été couronnée solennellement. Pendant la cérémonie qui s'en fit à Saint-Denis, il échappa au monarque une réflexion qui donna beaucoup à penser, au moins par la suite. Comme il considérait le nombreux concours des personnes de tout état et de toute condition : Ce spectacle, dit-il, me fait souvenir du jugement dernier : qu'on serait étonné, si tout à coup le juge se présentait ! Il fut néanmoins fort gai, jusqu'à se qu'il rentrât sur le soir à Paris ; mais aussitôt après il fut livré comme en proie à un chagrin dévorant, à une mélancolie profonde qui fournit une ample matière aux observateurs des pressentimens et des présages. Il lui prenait des élans de tristesse qui lui arrachaient malgré lui des soupirs et des gémissemens. Le lendemain, jour à jamais funeste, ce tourment inexplicable parut de moment en moment s'augmenter. En vain les courtisans tentaient de rendre à cette ame abattue son énergie naturelle. Mes amis, leur répondait-il, je mourrai l'un de ces jours. Oui, je mourrai, et quand je ne serai plus, on verra peut-être ce que je vaux. Ils lui remirent sous les yeux, au lieu de ces idées sombres, la bonne santé dont il jouissait, l'état florissant de son royaume, ses sujets qui l'aimaient comme leur père, une épouse douée de tous les avantages de la nature, des enfans qui



donnaient les plus belles espérances. Que faut-il de plus pour être heureux, lui ajoutaient-ils? que vous reste-t-il à désirer? Ah! mes amis, répliqua-t-il en soupirant, il faut quitter tout cela.

Pendant le dîner de ce malheureux jour, 14 de Mai 1610, le roi, qui ne respira jusqu'à son dernier moment que le bonheur de ses sujets, s'entretint encore, malgré ses ennuis cruels, de projets utiles à son royaume, de la satisfaction qu'il avait de ce que la guerre prochaine ne coûterait rien à son peuple, et consommerait tout au plus ses épargnes (1). Au sortir de table, il se promena d'un pas précipité, d'un air inquiet et comme égaré; puis ordonna brusquement qu'on lui amenât son carrosse, y monta, et y fit monter le duc d'Epernon, avec quelques autres seigneurs. Quand on lui demanda où il voulait aller: Qu'on me tire d'ici, répondit-il d'un ton sec. Il dit ensuite qu'il voulait aller à l'arsenal raisonner avec Sully. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite, quantité de voitures embarrassées séparèrent les gardes, et firent arrêter le carrosse du roi. A ce moment, un scélérat d'Angoulême, nommé Ravaillac, monta sur la petite roue, et porta au monarque deux coups de couteau, dont le dernier lui perça le cœur; après quoi le parricide, comme épouvanté de son propre forfait, demeura immobile près du carrosse, le couteau sanglant à la main. Deux valets de pied le saisirent, les gardes accoururent l'épée haute; le duc d'Epernon les contint, et fit mettre le scélérat en lieu sûr. On retourna tristement vers le Louvre avec le corps du bon roi qui nageait dans son sang.

Quand cette nouvelle désespérante eut été répandue avec la célérité que lui donna la sensibilité des peuples, la France entière parut dans la même consternation que si chaque famille eût perdu son père. Le commerce fut suspendu, les travaux de tout genre cessèrent, les gens de la campagne sur-

(1) Pasq. vol. 2, p. 1055. Matt. p. 810. Mémoire de Cond. t. VI, p. 19. Gram. p. 8, L'Etoile, etc.

tout couraient par troupes sur les routes pour interroger les passans, et quand ils ne purent plus se flatter d'aucune espérance, ils crièrent en se lamentant : Notre malheur est certain, nous avons perdu notre père. En effet, cette portion précieuse de l'état avait toujours été particulièrement chère à ce bon prince. On le vit bien des fois s'entretenir familièrement avec eux, s'informer de la qualité de leurs récoltes, du prix de leurs denrées, de leurs pertes et de leurs ressources. Bien des rois, disait-il, tiennent à déshonneur de connaître la valeur des petites monnaies ; et moi je ne veux pas savoir seulement ce qu'elles valent, mais combien les pauvres gens ont de peine à les gagner, afin qu'on ne les charge qu'en proportion de leurs faibles moyens. Sentimens dignes de la divinité même, si l'on peut s'exprimer ainsi ; sentimens du père adorable de tous les hommes, dont aucun roi ne fut une plus vive image que ce prince, et que toujours il aima mieux représenter par la bonté que par la grandeur ; sentimens aussi qui ont en quelque sorte consacré le nom de Henri IV, qu'on ne prononce qu'avec une vénération comme religieuse, et qui leur doit principalement son immortalité. Quelles qu'aient été ses qualités héroïques, c'est pour la bonté de son cœur qu'il vit toujours dans celui de son peuple, et que dans l'idiome français, Henri IV et bon roi signifient encore la même chose.

Quand Paul V apprit le coup fatal qui ravissait à la France le meilleur des rois, il versa des larmes sincères, et dit au cardinal d'Ossat : Vous avez perdu un bon maître, et moi j'ai perdu mon bras droit. Tous les souverains parurent presque également affligés, à la réserve du roi d'Espagne, qui ne témoigna ni joie, ni tristesse. Les confédérés d'Allemagne en furent consternés. On leur envoya cependant le secours qu'il leur avait promis : mais quelle compensation, pour ce qu'ils attendaient du héros en personne !

Henri IV était trop grand homme, pour qu'on n'imaginât pas quelque mystère dans l'attentat qui

lui avait ravi le jour. L'opinion presque générale fut qu'il y avait une conspiration, où l'on impliquait les têtes les plus respectables, et des agens de tout état. Les partis contraires se chargeant les uns les autres au gré de leurs imaginations et de leurs antipathies, les imputations se détruisaient par leurs contradictions réciproques, sans ramener personne de sa prévention. Les aveux du parricide ne servirent pas mieux à percer les voiles de ce mystère, dont les ombres sont encore les mêmes. Le coupable au moment qu'il fut arrêté, dans tous ses interrogatoires, à la torture, durant les préparatifs et l'exécution de son affreux supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice, et n'avait jamais parlé de son dessein à personne; qu'il s'était déterminé seul, persuadé que le roi était hérétique dans l'ame, et fauteur de l'hérésie, odieux aux bons Français, et qu'en lui ôtant la vie, on servirait également la France et la religion. Au reste, ce n'est pas le seul fanatique d'état qui, sans avoir été corrompu par argent, ou par des promesses de fortune, n'ait pris conseil que de son tempérament atrabilaire, échauffé par la licence des plaintes et des murmures, pour se porter à des attentats monstrueux.

La reine Marie de Médicis eut la tutelle du jeune roi Louis XIII, qui était dans sa neuvième année, et fut déclarée régente par arrêt du parlement, le jour même de la mort du roi son époux. Elle trouva un royaume florissant, un conseil bien composé, des finances en bon ordre, quinze millions d'épargne, de solides alliances, des armées et des places abondamment pourvues, avec une multitude d'officiers pleins de valeur et d'expérience: mais le génie de Henri le Grand manquait pour tout animer, et l'on ne sentit que trop alors, comme il l'avait prédit, tout ce qu'il valait.

Le sentiment d'une perte si grande réveilla tout le zèle du parlement pour la sûreté de nos rois. Par son ordre, la faculté de théologie s'assembla, et renouvela le décret qu'elle avait rendu dès le

quinzième siècle, et que le concile de Constance avait confirmé contre la doctrine du tyrannicide. L'opinion de ceux qui enseignent qu'il puisse y avoir des occasions où il est permis d'attenter à la vie des rois, fut qualifiée de séditieuse, d'hérétique et d'impie. Quelques jours après, le livre latin de Mariana, intitulé *de Rege et Regis institutione*, fut condamné au feu, comme renfermant des maximes exécrables contre le roi Henri III, et contre les autres souverains. Ce Jésuite espagnol tient en effet, qu'il est quelquefois permis de tuer les tyrans, quoique d'ailleurs il enseigne qu'aucun particulier ne doit les mettre à mort. Les ennemis de la société prétendaient que Ravaillac avait pris ses premières leçons dans cet ouvrage; mais il fut démontré qu'il ne l'avait jamais lu, ni même pu lire. Outre que ce livre n'a été connu en France que depuis sa condamnation, Ravaillac savait à peine quelques mots de la langue latine dans laquelle il est écrit. C'est pourquoi l'évêque de Paris, par le seul motif de l'équité, donna une attestation publique, portant que les bruits injurieux qu'on faisait courir à ce sujet sur la société, étaient de pures calomnies dictées par une haine aveugle contre un ordre que sa science et sa vertu rendaient également utile à l'église et à l'état. Le parlement ayant ordonné que la censure du Jésuite espagnol serait lue tous les ans dans l'assemblée de la faculté, et publiée le dimanche suivant aux prônes des paroisses, l'évêque fit encore en sorte que cette dernière clause demeurât sans exécution. Il la représenta comme une entreprise sur ses droits, en appela au conseil, et obtint qu'elle serait supprimée.

Il est néanmoins fort étonnant qu'un savant religieux tel que Mariana, qui d'ailleurs passait pour un homme de bien, ait combattu un point de doctrine qui, indépendamment de l'approbation du concile de Constance, peut seul maintenir la tranquillité et la sûreté des états : mais il est des temps de vertige qui font tourner les meilleures têtes. Par combien de docteurs célèbres n'a [illegible] été canonisé

Jacques Clément ? La première école du monde chrétien s'assembla extraordinairement à ce sujet, et de tous les docteurs qui formaient cette assemblée très-nombreuse, il n'y eut que le seul Jean Poitevin qui blâma le parricide; ce qui parut si absurde aux autres, qu'on ne lui répondit que par les signes de mépris réservés aux plus grandes extravagances. Que n'a-t-on pas vu depuis en Angleterre, du temps de Cromwel ? Et sans toutefois en être démenti, on y déclara tous ces excès conformes aux principes des plus doctes protestans, qui par conséquent n'ont rien ici à nous reprocher.

Cependant pour prévenir les échappées des particuliers, qui peuvent ainsi troubler tout un ordre, les Jésuites adressèrent des remontrances à leur général Aquaviva; et celui-ci défendit aussitôt, sous peine d'excommunication, de rien dire ou écrire qui pût autoriser en aucune façon, et sous aucun prétexte, le parricide des rois, que la loi de Dieu, dit-il, ordonne de révérer comme des personnes sacrées qu'il a placées lui-même sur le trône pour régir les peuples.

On ne laissa pas de flétrir encore en France le traité que le cardinal Bellarmin, à l'occasion du serment d'allégeance exigé dans la Grande-Bretagne, avait composé touchant la puissance du souverain pontife dans les choses temporelles. La doctrine de cet ouvrage est la même que celle du traité intitulé simplement *Du Pontife Romain*, composé par le même auteur dès le pontificat de Sixte V. Ce pape avait néanmoins trouvé qu'on y marquait des bornes trop étroites à la puissance pontificale, et avait mis l'ouvrage à l'*index*, d'où il ne fut tiré qu'après sa mort. La sévérité des magistrats français était plus éclairée, et même plus juste foncièrement que celle de cet exigeant pontife. Bellarmin, dans ces deux ouvrages, enseigne que la puissance du vicaire de Jésus-Christ sur le temporel des états qui lui sont attachés, comme au centre de l'unité chrétienne, n'est qu'indirecte, ou relative au spirituel; mais qu'elle est très-étendue, puisque dans ses principes

le pape peut disposer du bien temporel pour procurer le spirituel, casser les lois qu'il croit préjudiciables au salut, et même déposer les souverains, s'il le juge nécessaire pour le bien des ames. Il observe cependant que dans toutes les rencontres, le meurtre des rois est également contraire à la loi de Dieu et à celle de l'église; qu'il est encore inoui, depuis la première origine du christianisme, qu'aucun pape ait ordonné ou approuvé le meurtre d'un souverain, même hérétique, ou idolâtre, ou persécuteur.

On voit néanmoins, pour peu qu'on fasse attention aux conséquences, que ce pouvoir, soit direct, soit indirect, et de tout autre palliatif qu'on cherche à l'envelopper, est toujours également propre à troubler les états, à porter même le fanatisme aux derniers excès, sans en excepter l'assassinat et le parricide (1). Un prince déposé par le pape, ou, si l'on veut, par un concile général, ne descendra pas pour cela du trône. Voilà donc, selon même ces idées radoucies, un usurpateur et un ennemi public contre qui, par une suite nécessaire, toutes les voies sont bonnes, dès qu'elles sont efficaces: les plus expéditives encore seront infailliblement regardées comme les meilleures. Ce fut donc avec justice et avec discernement que le parlement de Paris flétrit l'ouvrage de Bellarmin. Il ne le livra pas cependant au bourreau pour être lacéré et brûlé; il se contenta de le supprimer, par égard pour l'auteur, ou pour l'église romaine. Le nonce ne laissa pas d'être fort mécontent, et agit si efficacement en cour, que la régente fit rendre par le conseil d'état un arrêt qui faisait surseoir à la publication et à l'exécution de celui du parlement, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par sa majesté.

Dans cette même année 1610, commença le pieux institut des religieuses de la Visitation, que saint François de Sales appelait sa joie et sa cou-

(1) Bellarm. epist. ad Bladwel.

ronne. Les travaux dont ce saint évêque était accablé depuis huit ans que la mort de son prédécesseur lui avait laissé toute la charge du vaste et infortuné diocèse de Genève, ne suffisaient point encore à l'immensité de son zèle. François était un de ces hommes de la droite du Très-Haut, qui sont suscités pour le bien général de l'église, et ses vues répondaient à toute l'étendue de sa destination. Dès qu'il se vit évêque en titre, toujours agité des saintes frayeurs que lui avaient causées l'épiscopat, et s'en estimant d'autant plus indigne qu'il y était plus indissolublement attaché, il se traça dans sa nouvelle carrière, sous la direction du pieux et savant père Fourrier de la compagnie de Jesus, une marche aussi éloignée qu'il était possible des écueils que l'éminence de son caractère ne servait qu'à grossir à ses yeux.

Il se fit une loi de ne jamais parler sans témoins aux personnes du sexe, de ne jamais porter d'habits de soie, ni même d'étoffes trop lustrées, de ne paraître jamais à l'église ni en public, sans le rochet et le camail, et d'en user de même, autant qu'il se pourrait, dans son logis (1). Sa maison devait être propre, mais très-simple, sans peinture, ni autres tableaux que de dévotion, et encore de prix médiocre. Il en bannit absolument tous meubles de prix, et souffrit à peine qu'il y eût deux chambres tendues de tapisseries les plus communes, l'une pour l'hospitalité, et l'autre pour recevoir les visites. Quant à sa personne, tout son appartement consistait en un seul cabinet, si petit et si bas, qu'il avait moins l'air d'une chambre que d'un tombeau. Il réduisit ses officiers à deux ecclésiastiques, dont l'un, qui était son aumônier, l'accompagnait partout, et l'autre, avec l'intendance du temporel, avait encore la surveillance des gens de service. Son domestique consistait en deux valets de chambre, en quoi il avait plus en vue le service des étrangers que le sien propre, en un seul laquais, et deux valets

(1) Aug. de Sales, l. 5.

de cuisine. Ils devaient être d'une conduite irrépréchable, d'un extérieur modeste, sans penchant pour le jeu, fréquenter souvent les sacremens, ne point porter l'épée, ni des habits d'autre couleur que d'un gris obscur. Sur toute chose, il exigeait d'eux beaucoup de respect envers les ecclésiastiques, et ne réprimait rien avec plus de sévérité que l'insolence, trop ordinaire dans ce genre de valets à l'égard des prêtres. Du reste, il vivait avec eux comme un père avec ses enfans; et tout en les surveillant lui-même, quoiqu'il eût établi un prêtre pour cela, il s'étudiait à les consoler, par des manières douces, de l'état d'humiliation où la Providence les avait placés, et où elle aurait pu, disait-il souvent, me réduire moi-même. Les dimanches et les fêtes ordinaires, il se trouvait avec eux à la grand'messe et à vêpres, et les fêtes solennelles, il assistait de même avec eux à tous les offices de la cathédrale.

Quant au réglément de sa table, il pratiqua scrupuleusement ce que les conciles ordonnent touchant la frugalité et la tempérance ecclésiastique. On n'y servait que des viandes communes, à moins qu'il ne s'y trouvât quelque personne de marque; car il s'était fait une loi d'éviter la singularité, qui ne donne que trop souvent à la piété l'air du ridicule: mais alors même il avait grand soin que sa table parût toujours celle d'un évêque. Les ecclésiastiques y occupaient les places de distinction, ou y recevaient au moins des marques d'attention distinguée, et jamais on ne les y vit rejetés ou dédaignés par ce faux esprit de grandeur, qui, pour donner du relief à la prélature, prend l'appareil d'un cortége de prince, ou d'une suite de général d'armée. La table et la maison de l'évêque de Genève étaient celles de tous les prêtres qui n'en avaient point dans la ville; en sorte qu'il leur était défendu de loger ailleurs qu'à l'évêché. Durant la table, on lisait habituellement quelque bon livre jusqu'à la moitié du repas; après quoi on s'entretenait familièrement de choses utiles.

Pour ce qui est de l'ordre journalier que se

prescrivit personnellement le saint évêque, il devait se lever tous les jours à quatre heures du matin, faire une heure de méditation, réciter la partie convenable du bréviaire, faire la prière à ses domestiques, et lire l'écriture sainte jusqu'à sept heures. Il étudiait ensuite jusqu'à neuf, puis disait la messe, qu'il se fit une loi de n'omettre aucun jour. Après la messe, il vaquait aux affaires du diocèse jusqu'au dîner. Au sortir de table, il donnait une heure à la conversation, puis reprenait les affaires du diocèse jusqu'au soir; s'il n'y en avait point assez pour occuper le reste du jour, il le partageait, après l'office du soir, entre l'étude et la prière. Après souper, on lisait pendant une heure un livre de dévotion, puis on faisait la prière en commun, et quand tout le monde était retiré, le prélat disait matines pour le lendemain.

Persuadé que la prédication, comme l'enseigne le concile de Trente, est la fonction principale des évêques, envoyés, selon saint Paul, non pour baptiser, mais pour prêcher, c'est-à-dire, chargés du ministère de la parole, préférablement à tout autre, il se fit une obligation stricte et constante de prêcher lui-même le plus souvent qu'il pouvait (1). L'instruction familière des pauvres et des enfans, le catéchisme, lui parut une fonction digne de l'épiscopat, et il le faisait très-souvent. La résidence, ce point si essentiel et si négligé, il l'observait avec d'autant plus d'exactitude, que la négligence était plus commune. L'usage en ce genre ne lui tint jamais lieu de règle; et les offices de cour, que tant d'autres ne briguent souvent que pour s'éloigner sans gêne de leur église, lui déplaisaient au contraire, parce qu'ils le mettaient en danger de quitter la sienne. Christine de France, devenue princesse de Piémont, l'ayant choisi malgré lui pour son premier aumônier, tandis que bien de prélats faisaient tous leurs efforts pour obtenir cette faveur, il ne

(1) Conc. Trid. Sess. 5, c. 2. 1. Cor. t. 1, v. 1.

l'accepta qu'en mettant pour condition qu'elle ne le dispenserait point de la résidence. On ne trouve pas que le saint, dans ces règlemens de conduite, se soit prescrit des austérités, ou des pénitences extraordinaires. On sait néanmoins qu'il jeûnait tous les vendredis et les samedis, qu'il portait habituellement la haire, et y ajoutait d'autres macérations: mais il était d'autant plus éloigné de l'ostentation en ce genre, qu'un extérieur rigide ne lui semblait pas convenir au caractère tout paternel de l'épiscopat. Au reste, une vie réglée et laborieuse, toujours occupée de ses devoirs, toujours attentive au service de Dieu et du prochain, cette constance uniforme et sans éclat doit passer pour la plus héroïque des mortifications : c'est le vrai tombeau de l'amour propre.

Je ne parle point de ses aumônes, qui furent prodigieuses, qui sont véritablement incompréhensibles, vu le rapport de son pauvre évêché, qui n'allait guère qu'à mille écus. Il est vrai que ses biens patrimoniaux, auxquels son père n'avait jamais voulu souffrir qu'il renonçât, étaient beaucoup plus considérables, et que la haute estime qu'on avait pour sa vertu lui faisait envoyer de toutes parts des aumônes très-abondantes, sans compter que le pays de Genève était peut-être celui de tout le monde où l'on vivait à meilleur marché : mais la règle qu'il s'était prescrite de ne refuser aucun pauvre, de rechercher encore tous ceux qui se tenaient cachés, de les visiter lui-même en santé comme en maladie, et toujours la bourse à la main, de ne s'en rapporter pour leur soulagement qu'à la tendresse de ses entrailles plus que paternelles, véritablement maternelles, forme toujours une énigme qu'on ne peut expliquer qu'au moyen de cette espèce de toute-puissance que les saints se procurent par la privation de tout ce qui excède leurs besoins les plus étroits, et par les ressources infinies d'une charité toujours industrieuse quand elle est vraiment généreuse. Dans les cas imprévus, il n'épargnait ni ses meubles, ni ses habits, pas même sa chapelle. Pour soulager

soulager un passant qui se trouvait dans le dernier besoin, il livra des burettes d'argent. Il fit vendre une autre fois deux chandeliers aussi d'argent, afin de procurer des ornemens à une paroisse indigente. Son indulgence à l'égard de ses fermiers, et généralement dans la perception de tous ses droits, à l'égard même de quelques chicaneurs auxquels il remit des dépens considérables, à quoi ses gens d'affaire les avaient fait condamner en son absence; cette noblesse de désintéressement fut aussi grande, et sans doute plus merveilleuse encore que sa charité envers les pauvres.

Il entreprit la réforme entière de son diocèse; il en visita jusqu'aux réduits les plus écartés et les plus sauvages, marchant à pied et sans provision, par le pays le plus rude et le plus pauvre de l'Europe, ne se nourrissant d'ordinaire que de pain, ou de légumes grossiers, et ne s'abreuvant que d'eau de neige. Par-tout il fit refleurir la foi, la vertu et la piété, rétablit la régularité dans les monastères, remit en vigueur la discipline ecclésiastique, et institua des conférences réglées pour la maintenir; établit de nouvelles maisons religieuses, fonda une congrégation d'hermites dans cette nouvelle Thébaïde, remit l'ordre et l'édification dans les abbayes de Six, du Pui-d'Orbe, de Sainte-Catherine, de Talloires, porta même le pain de la parole dans plusieurs églises de France, où il fit des conversions éclatantes. Enfin, peu content des avantages procurés à tant d'églises particulières, il exécuta le chef-d'œuvre dont l'église universelle devait retirer des fruits si abondans.

Depuis long-temps il considérait, avec douleur, que bien des femmes propres à la vie religieuse en étaient cependant exclues, parce que leur âge avancé, leurs infirmités, ou la délicatesse de leur complexion, ne leur permettaient pas de supporter les jeûnes et les macérations d'usage dans les cloîtres, et qu'elles étaient réduites à demeurer au milieu des embarras du siècle, au péril de leur salut, ou du moins au préjudice de la perfection à laquelle elles

pouvaient atteindre (1). Comme il était à Dijon, où les vives instances du parlement de Bourgogne l'avaient engagé à venir prêcher le carême, il y eut connaissance de la tendre piété et des autres vertus éminentes de Jeanne-Françoise Frémiot, veuve du baron de Chantal, chef de la maison de Rabutin. C'était la coopératrice que le ciel lui avait préparée pour la grande œuvre qu'il méditait. Françoise, après avoir été l'exemple, d'abord des jeunes personnes de son sexe, par sa piété, par sa modestie, par l'innocence et la douceur de ses mœurs; puis des femmes mariées, par la régularité de sa conduite, par le sage gouvernement de sa maison, par toutes les qualités qui rendent une femme également chère et respectable à son époux; Françoise retraçait à Dijon une image fidelle de cette veuve mémorable autrefois canonisée de son vivant à Béthulie par la voix publique. Les desseins du Seigneur sur elle se manifestèrent par la méprise fatale qui fit tomber son époux, comme il était à la chasse, sous le plomb meurtrier qu'un de ses parens pensait décocher sur une bête fauve; et par la magnanimité chrétienne avec laquelle elle soutint cette épreuve, et fit tous les autres sacrifices dont elle lui fournissait la matière, elle atteignit à ce haut point de dégagement où Dieu veut les cœurs auxquels il se communique sans réserve. Dieu me l'avait donné, s'écria-t-elle au plus fort de son affliction, Dieu m'avait donné cet époux chéri, Dieu me l'a ôté; que son nom soit en tout également béni, et que lui-même aussi daigne m'en tenir lieu! Elle prit à l'instant la résolution de ne plus s'attacher à rien de mortel, fit vœu de ne se point remarier; et dès-lors on ne vit plus rien en elle qui ne fût au-dessus de l'humanité. Peu de temps après, pour ne jamais perdre de vue sa consécration au divin époux, elle eut le courage d'imprimer sur son sein, avec un fer chaud, le nom de Jesus. Elle fit encore vœu de ne jamais porter que des habits de laine, et dis-

(1) Marsol. l. 7.

tribua toutes ses parures en aumônes. Elle congédia une partie de ses domestiques, après les avoir récompensés, et n'en retint que ce qui était absolument nécessaire pour elle, et pour quatre enfans qui lui restaient de son mariage; ensuite elle s'adonna tout entière à l'éducation de ses enfans, vivant presque toujours renfermée, et partageant les jours entre l'instruction, la prière et le travail des mains.

Elle en était là, et ne cherchait rien avec plus d'intérêt qu'un guide propre à la diriger dans les voies où il plairait au ciel de la faire marcher, lorsque le saint évêque de Genève parut à Dijon. Dès la première fois qu'elle l'aperçut en chaire, un mouvement secret l'avertit que c'était le directeur qu'elle demandait au ciel. Le prédicateur qui la remarqua de même, fut prévenu fortement que c'était la coopératrice destinée à fonder avec lui un nouvel ordre. Il eut ensuite occasion de l'entretenir chez le président Frémiot, père de la pieuse veuve, et de lier plus particulièrement avec elle, par le moyen de l'archevêque de Bourges, frère de la dame, et intime ami du saint. Il lui reconnut d'abord une ame forte toujours prête à faire sans balancer les plus grands sacrifices, remplie d'une vivacité pour le bien, qui allait jusqu'à l'empressement; ce que le saint n'approuvait pas: mais cette ardeur était accompagnée d'une docilité et d'une simplicité admirable. Dans l'un de leurs premiers entretiens, le prélat, qui n'était rien moins que minutieux, mais qui la voulait éprouver, lui demanda si elle ne serait pas assez propre sans dentelle à sa coiffe, et sans glands à son fichu. Sur le champ elle tire ses ciseaux, abat les glands, et le soir elle fit découdre la dentelle. Après quelque temps de direction, comme elle avançait à pas de géant dans la carrière des vertus, et qu'elle avait déjà demandé avec instance de quitter entièrement le monde pour embrasser l'état religieux, il lui proposa de se faire religieuse de sainte Claire, puis sœur hospitalière de Beaune, et enfin Carmélite. A chaque article, la généreuse veuve consentit avec autant de soumis-

sion que si elle n'avait eu ni volonté, ni goût propre. La sagesse du siècle sans doute n'applaudira ni à cette docilité de la pénitente, ni à l'ascendant de son directeur ; et dans le fond, cette marche aurait ses dangers à l'égard de bien des têtes exaltées par une effervescence de dévotion : mais sans insister sur la sagesse du saint, le plus versé de son temps dans la conduite des ames, ni sur le grand sens et l'esprit supérieur de celle qu'il avait à conduire, l'abondance des bénédictions d'en haut répandue sur leur entreprise, et la gloire de leurs noms inscrits l'un et l'autre dans les fastes des saints, suffisent pour les mettre à l'abri de tout soupçon d'imprudence ou de petitesse.

Enfin quand le saint prélat vit cette femme forte prête à tout ce qui serait de la gloire de Dieu, il s'expliqua nettement sur le vrai projet qu'il avait conçu. Elle fut transportée de joie à cette première ouverture, et sentit un attrait si puissant pour le nouvel ordre dont on lui présentait l'ébauche, qu'elle ne douta point que ce ne fût là ce que le maître des cœurs voulait d'elle. Mais un fils très-jeune, espoir d'une illustre maison; trois filles aussi en bas âge, à qui elle n'était pas moins nécessaire; son père et son beau-père, vieillards infirmes que la bienséance, que la nature même ne lui permettait pas d'abandonner, c'étaient là autant d'obstacles insurmontables au jugement d'une sagesse vulgaire, et plus encore à celui de la chair et du sang.

Sitôt qu'elle eut mis ordre aux affaires de sa famille, elle s'arma de tout son courage, alla trouver le président son père, lui déclara que depuis la mort de son mari, elle se sentait continuellement pressée de quitter le monde, afin de ne plus vivre que pour Dieu; qu'elle craignait de se rendre coupable en résistant plus long-temps à la voix du ciel; que sa fille aînée était mariée, et les deux autres dans une maison religieuse qui était une école de vertu; que son fils dont il avait bien voulu se charger, ne pouvait être en de meilleures mains; qu'ainsi son obéissance à la voix divine ne dépendait plus que

de son consentement, et qu'elle le conjurait de le lui accorder. A cette proposition, le bon vieillard saisi d'étonnement, et pénétré de douleur, versa des larmes abondantes; puis la serrant entre ses bras : Hé quoi, ma chère fille, lui dit-il, comptez-vous donc pour rien un malheureux père qui vous a toujours aimée avec tant de tendresse ? Ah! laissez-moi mourir; vous n'attendrez pas long-temps, et vous ferez alors tout ce qu'il vous plaira. La violence de sa douleur l'empêcha d'en dire davantage, et il demeura dans un accablement qui ne demandait pas toute la sensibilité de madame de Chantal pour exciter sa piété. Toute préparée qu'elle était, l'assaut fut plus violent qu'elle ne se l'était représenté. Elle fut extrêmement attendrie; mais elle demeura ferme dans son dessein. Cependant pour ne point accabler un père si cher et si respectable, elle lui dit qu'en tout ce qu'elle venait de proposer, il n'y avait encore rien de fait, et qu'elle n'en viendrait jamais à l'exécution sans son agrément. Elle l'obtint enfin, après bien de délais, au moyen d'un dernier pourparler qu'eurent ensemble le président son père, son frère l'archevêque de Bourges, et son saint directeur l'évêque de Genève, dans la droiture et les lumières duquel toute la famille avait une entière confiance. Le président convaincu qu'il ne pouvait plus refuser, sans résister à Dieu même : Je vois bien, dit-il avec un grand soupir, qu'il faut faire ce cruel sacrifice; il m'en coûtera la vie : mais qui suis-je, ô mon Dieu! pour mettre aucune opposition à votre volonté ?

Malgré des dispositions si chrétiennes, quand on fut au moment de la séparation, le nouvel assaut qu'il fallut soutenir parut encore l'emporter sur les précédens. Le premier objet qui s'offrit à madame de Chantal en entrant chez son père, ce fut son fils unique, âgé de quatorze à quinze ans, bien né, bien fait, et que ses vertus naissantes rendaient encore plus aimable. Il vint tout en larmes se jeter à son cou, la tint long-temps embrassée, et dit en cet état tout ce que le sang et un excellent naturel

peuvent suggérer de plus tendre. Elle reçut ses caresses avec sa tendresse ordinaire ; elle s'efforça de le consoler ; elle essuya ses larmes, prête à laisser échapper les siennes : mais quoiqu'en proie à la douleur, elle eut la force de passer outre, pour aller prendre congé de son père. L'enfant fit les derniers efforts pour la retenir, et ne pouvant y réussir, il se coucha sur le seuil de la porte où elle allait passer. Puisqu'il m'est impossible de vous arrêter, lui dit-il, au moins passerez-vous sur le corps de votre fils unique, avant de l'abandonner. Ce coup inattendu l'arrêta quelques momens ; ses larmes, jusque là retenues, ruisselèrent en abondance. La grâce l'emporta cependant sur la nature : elle passa, et fut se jeter aux pieds de son père, en lui demandant sa bénédiction, et en lui recommandant de nouveau un fils si digne de sa tendresse. Le vieillard, quoique préparé de longue main, reçut sa fille avec un tel serrement de cœur, qu'il faillit à expirer sur le champ. Adorant néanmoins, avec une pleine soumission, les conseils de l'Eternel, il embrassa cette fille chérie, et levant au ciel des yeux inondés de larmes ; O mon Dieu, s'écria-t-il, quel sacrifice vous me demandez ! Mais vous le voulez ; je vous l'offre donc cette chère victime ; recevez la fille, et soyez la consolation du père. Il la releva, l'embrassa pour la dernière fois ; mais il n'eut pas la force de faire un pas avec elle.

En le quittant, elle trouva une compagnie nombreuse qui l'attendait, et qui mit sa constance à une épreuve qui renouvelait toutes les autres. Parens, amis, domestiques, tous l'environnèrent fondant en larmes, et lui remettant sous les yeux tout ce que son père et son fils lui avaient représenté de plus touchant. Elle pleurait elle-même, et n'était pas encore remise de la vive émotion qu'elle venait de ressentir. Ce fut là ce qui l'affecta davantage. Elle eut peur qu'on n'attribuât ses larmes à quelque repentir, et s'efforçant de montrer un visage serein ; Il me faut pardonner ma faiblesse, dit-elle d'une voix ferme : je m'éloigne à la vérité d'un père et d'un

fils ; mais eux et moi nous trouverons Dieu par-tout. Et tranchant court, elle s'empressa de sortir, puis de partir pour Annecy, où elle devait consommer son sacrifice. Elle y était attendue, et les citoyens les plus considérables, le saint évêque à leur tête, vinrent la recevoir à deux lieues de la ville.

Enfin le jour de la sainte Trinité, 6 de Juin de cette année 1610, cette héroïne chrétienne, avec les demoiselles Faure et Bréchar qui étaient venues la joindre, mit la main, sous la conduite de saint François de Sales, à l'établissement du pieux institut de la Visitation : faibles commencemens pour un ordre qu'on vit fleurir avec tant de rapidité ; mais il n'en porte que plus visiblement la marque du doigt de Dieu. Aussi le saint fondateur ne prétendit jamais que ce fût l'ouvrage de la sagesse humaine. Il avait engagé la sainte veuve, qui avait des biens considérables, à s'en dépouiller en faveur de ses enfans, sans en excepter son douaire, n'approuvant point du tout ces établissemens de piété qui se font aux dépens des familles, et qui bien souvent scandalisent plus qu'ils n'édifient. Le succès justifia cette conduite. Dieu montra qu'il prend soin de ceux qui s'abandonnent à sa providence, qu'il sait même leur faire retrouver le centuple dès ce monde.

Le saint, après avoir établi ses trois filles dans une maison où l'on avait pratiqué à la hâte une chapelle et les lieux réguliers essentiels à une communauté, leur donna des règles remplies de toute sa douceur, et en même temps de la plus haute sagesse. Comme on devait recevoir les personnes infirmes et de complexion délicate, il ne les obligea qu'à peu de pénitences corporelles ; mais reprenant sur l'esprit ce qu'il accordait au corps, il leur prescrivit une manière de vivre si intérieure et si dégagée des sens, une discipline si exacte, si soutenue, si uniforme, que toutes les observances des religions les plus austères n'ont peut-être rien d'aussi pénible, et rien certainement de plus salutaire. Dans l'intention où il était alors qu'elles sortissent pour servir les malades, il ne les astreignit point à

la clôture, excepté pour l'année du noviciat. Il ne changea pas non plus la forme de l'habit qu'elles portaient dans le monde ; il se contenta d'ordonner qu'il serait noir, et qu'on y observerait les règles de la plus sévère modestie. Bientôt leur régularité presque sans exemple, la douceur de leurs manières, leur simplicité tout évangélique, et l'union parfaite qui régnait parmi elles, leur attirèrent un grand nombre de compagnes. La mère de Chantal que le saint prélat avait établie supérieure, en reçut dix dans l'année de son noviciat. Peu de temps après, le nombre en augmenta, au point qu'il fallut changer de maison, la première ne suffisant plus pour les loger.

Les villes s'offraient de tous côtés à leur en bâtir, et demandaient à l'envi des religieuses qui ne pouvaient qu'attirer les bénédictions du ciel sur les lieux qu'elles habitaient. L'empressement fut tel, que le saint instituteur craignit de ruiner le corps de l'ordre en lui laissant prendre un accroissement trop rapide, et comme il s'exprimait, de tarir la source, en la partageant en tant de ruisseaux avant qu'elle eût eu le temps de se bien fournir. Il ne put cependant refuser le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, prélat d'un rare mérite, et son ami sincère (1). La mère Faure fut la première supérieure et la principale colonne de ce monastère important, où l'ordre acquit sa perfection, et prit la dernière forme qu'il a toujours conservée depuis. Jusque là ce n'était pas un ordre de religion en rigueur, mais une simple congrégation : on faisait des vœux, mais des vœux simples ; l'habit était modeste, mais séculier ; on ne sortait que pour exercer la charité, mais enfin l'on ne gardait pas la clôture. Ainsi l'esprit de religion qui animait la mère de Chantal et ses élèves, était presque la seule chose qui les distinguât des femmes du monde. Le cardinal de Marquemont appréhenda qu'après la mort de ces règles vivantes, le relâchement et le désordre

(1) Maupas, 2.e part.

peut-être ne vinssent à s'introduire, si l'on ne prenait soin d'y opposer la clôture pour barrière, et si l'on ne fixait l'instabilité de l'esprit humain par des vœux solennels. Il en écrivit à l'évêque de Genève; il l'alla même trouver à Annecy pour en conférer ensemble, et le fit enfin consentir à ériger le nouvel établissement en titre de religion.

Le saint prélat choisit d'abord la règle de saint Augustin, comme la plus convenable à un ordre où il voulait que les infirmités ne fussent point un titre d'exclusion (1). Pour dresser ensuite les constitutions, il parcourut celles des ordres divers, et se régla particulièrement sur celles de la compagnie de Jesus, dont il admirait (a dit l'un de ses proches) la sagesse, l'exactitude, et cette prévoyance admirable qui n'a rien omis de tout ce qui peut contribuer à maintenir la piété dans un ordre occupé du salut du prochain en tant de fonctions différentes. Le saint instituteur rappelle d'abord l'objet de son institution, qui est de procurer la sanctification de toutes les personnes du sexe qu'on ne recevait point dans les autres ordres, veuves, infirmes, avancées en âge, en observant néanmoins que leurs incommodités ne soient point contagieuses, qu'elles ne les rendent pas absolument incapables de tout exercice régulier, et qu'on puisse recevoir avec elles assez de personnes jeunes et robustes pour les servir, afin que les unes aient le mérite de la charité, pendant que les autres auront celui de la patience. L'ordre étant ainsi composé, il crut devoir le dispenser du grand office; et il ne l'oblige qu'au petit office de la Vierge. Tant pour fournir au soulagement des infirmes, que pour écarter les distractions qui accompagnent l'indigence, et qui ne préjudicient que trop souvent à la vie intérieure, il veut que ses filles soient rentées; mais en même temps, que chacune en particulier n'ait rien du tout en propre, quant à l'usage même. C'est pourquoi il ordonne que tous les ans elles changeront de chambre, de

(1) Aug. de Sales, l. 8.

lits, de livres, de croix, de chapelets, généralement de tout ce qui sert à leurs usages. Elles ne peuvent disposer de quoi que ce soit, pas même de leur temps, ou du travail de leurs mains. A peine sont-elles maîtresses de leurs pensées, qu'elles doivent découvrir à leur supérieure avec une ingénuité qui lui livre, pour ainsi dire, la clef de leur cœur. Simplicité, désappropriation, douceur et charité, assujettissement entier du cœur et de l'esprit, voilà ce qui caractérise essentiellement les vraies filles de saint François de Sales, celui de tous les hommes peut-être qui sut mieux l'art délicat de conduire les personnes du sexe, et qui les élevait à une vertu d'autant plus éminente, qu'il les conduisait par les voies les moins dures en apparence.

Il sollicita si bien à Rome la confirmation de cet établissement, dont la constitution peu ordinaire souffrait de grandes difficultés, et il fut si fortement appuyé, tant par l'ambassadeur de France que par la duchesse de Mantoue, que Paul V, en 1618, érigea la congrégation en ordre religieux. Le nouvel ordre s'accrut tellement depuis, que la mère de Chantal eut avant sa mort la consolation de voir quatre-vingt-sept maisons fondées en France et en Savoie. Il a pénétré depuis en Italie, en Allemagne, en Pologne ; et l'on y compte aujourd'hui plus de six mille six cents religieuses dans environ cent cinquante monastères, qui n'ont rien perdu de la ferveur primitive, et rien même de cette heureuse simplicité que goûtent peu les sages du siècle, mais que le saint fondateur de l'ordre, directeur le plus expérimenté dans la conduite des filles, en regardait comme la vraie sauve-garde.

Ce fut vers le même temps que s'établit l'ordre des Annonciades célestes, ainsi appelées de la couleur d'une partie de leur vêtement, et plus justement encore d'une vie angélique, dont toute la conversation est dans le ciel (1). Dignes émules des filles de saint François de Sales, dont nous les rappro-

(1) Hist. de l'Ord. della SS. Annont. dal. P. Salvatierra.

chons à dessein, et marchant d'un pas égal à la même perfection, chacune par la voie qui lui est particulièrement assignée; ce qu'est à la Visitation la simplicité évangélique, la solitude, peu différente chez les Annonciades de celle du tombeau, y est de même la vraie sauve-garde de la régularité et de la ferveur. Mortes plus que civilement, et déjà comme enterrées pour tous les gens du siècle, à la seule réserve de ceux qui leur ont donné le jour, ou qui l'ont reçu avec elles, à qui même elles ne parlent que six fois l'année, et ne sont visibles que trois fois, elles n'ont de commerce en terre qu'avec leurs sœurs en Jesus-Christ, sans pouvoir encore, sous ombre de zèle, étendre cette pieuse affinité en élevant des pensionnaires : statut d'une sagesse exquise, statut marqué visiblement au coin de cette sagesse increée, qui simple dans ses vues, et diversifiée à l'infini dans ses voies, a voulu préparer des moyens extérieurs de salut assortis à toutes les dispositions, et montrer par les effets celui qui peut tenir lieu de presque tous les autres à l'égard des personnes du sexe. La solitude ou la fuite du parloir, le rempart de la solitude a fait seul parmi les Annonciades, astreintes à peu d'austérités extraordinaires, ce que les jeûnes et les veilles, le cilice et la haire, la longueur et la solennité des offices ont tout au plus produit dans beaucoup d'ordres anciens, et l'effet en a été plus durable. La retraite, et la régularité sa compagne, sont encore aussi exactes parmi ces vierges invisibles, qu'elles l'étaient dans la première ferveur de leur institution : mais aussi n'y connaît-on pas les gloses, les interprétations, les observations spécieuses sur l'esprit de la règle, trop souvent imaginées ailleurs pour en éluder la lettre.

Cette heureuse congrégation fut instituée dans les premières années du siècle dernier, par une sainte veuve de Gênes, nommée Marie-Victoire Fornari, sous la direction du P. Bernardin Zanoni de la compagnie de Jesus (1). Elle fut approuvée par le pape

(1) Vita della Vener. Vitt. Fornari, dal. P. Spinola.

Clément VIII en 1601, confirmée neuf ans après par Paul V, et dans la suite encore par Urbain VIII. On l'a reçue avec empressement en Italie, en France, et dès l'an 1622, à Paris, en Allemagne, et jusqu'en Danemarck, où le maréchal de Rantzau eut la dévotion d'en aller faire lui-même un établissement. La profonde retraite, et la modestie non moins sévère parmi ces ferventes religieuses, font qu'on sait peu de chose des merveilles de la grâce recélées dans leurs impénétrables asiles : mais il s'en exhale une odeur de sainteté qui seule porte l'édification dans l'ame de tous ceux qui en approchent.

L'esprit de zèle et de rétablissement faisait chaque jour de nouveaux progrès parmi les deux sexes, et tout annonçait que les temps étaient arrivés, où, suivant les divins oracles, l'Esprit-Saint, répandu sur toute chair, devait indistinctement faire prophétiser les fils et les filles d'Israël (1). Tandis que l'ordre de la Visitation reposait encore, pour ainsi dire, dans son berceau d'Annecy, à Paris une femme comparable à madame de Chantal, à madame de l'Estonnac, à madame Acarie, qui dans le même temps introduisit la réforme de sainte Thérèse en France, et en fut un des plus beaux ornemens; une femme révérée à la ville, et honorée à la cour, Magdeleine l'Huillier, dame de Sainte-Beuve, qui avait déjà fondé la maison des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, entreprit de faire ériger en ordre religieux cette congrégation originairement italienne. C'est la bienheureuse Angèle, née dans l'état de Venise, qui rassembla la première à Bresse en 1537, et mit sous la protection de sainte Ursule, des filles et des femmes vertueuses, dont la charité s'occupait à instruire les jeunes personnes de leur sexe, à visiter les malades, à porter le secours dans les hôpitaux et dans les prisons. Paul III approuva simplement leur institution, et Grégoire XIII y établit la clôture. Elles étaient déjà si multipliées et si édifiantes du temps de saint Charles Borromée, qu'il en recueillit quatre cents dans

(1) Joël. 2, 28.

son diocèse, et les honora d'une protection toute particulière.

En 1587, elles furent introduites en Provence, d'où elles se répandirent en plusieurs autres de nos provinces, et enfin dans la capitale : mais l'expérience ayant appris que le plus sûr moyen de perpétuer une institution, et sur-tout d'y maintenir la règle et la discipline, était de l'ériger en ordre religieux, M. de Gondi, évêque de Paris, à la prière de madame de Sainte-Beuve, interposa son crédit avec succès en leur faveur. Le roi leur permit de s'établir dans tout le royaume, et Paul V en conséquence accorda la bulle d'érection. Le caractère de cet institut, assez semblable à celui de la congrégation de Notre-Dame, et, comme la Visitation, accommodé avec un sage tempérament aux fortes et aux faibles, n'a pas contribué médiocrement à le multiplier. Et quel avantage pour le public ! quelle gloire même pour l'église !

Phénomène qu'on n'avait point encore vu ! l'esprit de l'apostolat descendit sur le sexe fragile, et donna des ailes aux filles de sainte Ursule, pour franchir l'Océan, et porter aux sauvages du Canada tous les secours d'une charité sans bornes, et d'un zèle à toute épreuve. Cette terre, altérée du sang de ses cultivateurs, n'était pas à beaucoup près défrichée ; on en avait tout au plus arraché les premières épines, quand madame de la Peltrie, saisie d'un saint transport au récit des travaux qu'y soutenaient ses premiers apôtres, partit avec trois Ursulines, pour aller établir à Quebec une pépinière d'évangélistes de son sexe. C'est ce qu'on a vu renouvelé de nos jours, sans presque y faire attention, tant les admirateurs du siècle sont indifférens pour les merveilles de la religion. De notre capitale, et de ce monastère où fleurissent toujours la foi et la ferveur de la mère de Sainte-Beuve, une colonie comparable à celle de sainte Ursule elle-même, s'est transportée dans la capitale de la schismatique Angleterre, où elle ne craint pas de déployer la sainte majesté du culte catholique, l'appareil même des observances régu-

lières, et malgré tout l'emportement du fanatisme, captive l'estime publique, et affaiblit au moins dans les jeunes ames dont on lui confie l'instruction, les préjugés que l'erreur y éternisait sans obstacle.

Les premiers apôtres du Canada avaient commencé leurs travaux une année seulement avant qu'on donnât la dernière forme à l'institut de leurs futures coopératrices. Ce climat dur, et qui n'engendre pas l'or, avait été jusque là un objet de dédain pour les Européens. Quoiqu'ils y eussent été bien des fois à la découverte, ils n'y avaient encore aucune habitation stable. Enfin sur le rapport d'un gentilhomme de Saintonge, nommé Samuel de Champlain, qui parcourut le grand fleuve de Saint-Laurent, et remarqua l'assiette où se trouve aujourd'hui Quebec, Henri IV encouragea les colons, et les assura d'une protection solide : en quoi ce prince fut pour le moins aussi attentif aux intérêts de la religion qu'à ceux du commerce; aussi demanda-t-il sur le champ des missionnaires pour ce pays. Le père Coton, à qui il s'adressa, choisit dans sa compagnie deux ouvriers habiles pour donner la première culture à un champ si hérissé d'épines. Ils se disposèrent aussitôt à partir, et tout ce qu'il y avait de personnes distinguées à la cour, autant par leur vertu que par leur crédit et leur rang, s'empressèrent à l'envi de partager avec l'état les frais de cette expédition apostolique. La reine leur donna de l'argent, la marquise de Verneuil se chargea de faire leur chapelle, madame de Sourdis les fournit de linge, et la marquise de Guercheville, qui prenait sur elle en quelque sorte la charge de toutes les autres, suppléa avec tous les soins d'une mère à ce qu'elle imagina manquer. Le roi étant mort dans ces entrefaites, des huguenots qui étaient en société de commerce avec le conducteur des missionnaires, protestèrent qu'ils ne souffriraient point que des Jésuites s'embarquassent avec eux; et la reine ayant tout à ménager dans les commencemens d'une régence, n'osa les contraindre. Il fallut que madame de Guercheville, dont le zèle et la liberalité paraient

à tous les contre-temps, rompît l'association, en dédommageant les associés calvinistes.

Les deux missionnaires partirent aussitôt après, débarquèrent sur les bords du fleuve Saint-Laurent, et trouvèrent bientôt ce qu'ils étaient venus chercher, c'est-à-dire, des travaux et des périls sans nombre, des hommes qui n'en avaient que la figure, des sauvages errans avec les bêtes féroces dans des forêts couvertes de neiges éternelles, et si féroces eux-mêmes, qu'ils tardèrent peu à faire nommer cette mission le champ du martyre. On ne laissa pas de faire quelques catéchumènes, et de baptiser un assez grand nombre d'enfans. La moisson devenant plus abondante, on y envoya deux nouveaux Jésuites; et cette chrétienté naissante commençait à prendre sa forme, quand les Anglais, qui venaient d'envahir la Virginie, tombèrent à l'improviste sur les Français qu'ils ne voulaient point avoir si près d'eux, et les forcèrent tous à se rembarquer pour l'Europe. Quelques années après, le duc de Ventadour, pressé par un secret mouvement qu'il crut venir du ciel, entreprit de réparer une perte si préjudiciable à la foi. Il demanda de nouveaux missionnaires au père Coton, qui lui en donna trois, entr'autres, le père de Brébeuf. Alors fut proprement fondée l'église du Canada, et d'autant plus solidement établie, que cet homme comparable aux apôtres et aux premiers martyrs, après bien des années de travaux à peine croyables, et des succès proportionnés, eut enfin le bonheur, si long-temps recherché, de la cimenter de son sang. Il ne manquait, pour perpétuer son ouvrage, qu'un collége, ou, pour mieux dire, un séminaire d'apôtres : le marquis de Gamaches fonda cet établissement à Quebec, que les Français venaient de bâtir pour en faire la capitale de la nouvelle France, et donna un de ses fils à la société pour augmenter le nombre de ces hommes apostoliques.

L'esprit du concile de Trente se communiquant de toute part, et s'étendant à tous les objets, la célébration des conciles provinciaux reprit dans toutes

les églises depuis le centre de l'Europe jusqu'aux extrémités du levant. Nous en trouvons trois dans la seule année 1612, dont l'un célébré par delà l'Euphrate, en Mésopotamie, et les deux autres dans nos métropoles d'Aix et de Sens. Malgré le schisme général de l'orient, et les grandes hérésies de Nestorius et d'Eutychès à jamais enracinées dans ce champ d'anathème, il s'y trouvait néanmoins des évêques qui persévéraient dans la communion de l'église romaine, ou qui, par leur défection et leur réunion alternatives, empêchaient au moins que l'erreur n'y prescrivît sans retour. Tels furent le but et le succès du concile que tint Elie, patriarche de Babylone; et qui reçut avec respect la profession de foi de Paul V (1). Ce pontife, par un bref du mois de Novembre de la même année, donna aussi la bénédiction apostolique à Pierre, patriarche des Maronites d'Antioche, et dans la personne de ce métropolitain, aux évêques, au clergé et aux peuples de son obédience, soumis, comme lui, au siége de Rome.

Au concile de Sens, appelé aussi concile de Paris du lieu de l'assemblée où tous les évêques de la province se trouvèrent avec le métropolitain, on condamna d'une voix unanime le traité de la Puissance ecclésiastique et politique qu'avait mis au jour le docteur Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris. On prononça qu'il contenait plusieurs propositions, expositions et allégations fausses, erronées, scandaleuses, et comme elles sonnent, schismatiques et hérétiques, sans toucher néanmoins, ajoutait le concile, ni aux droits de la couronne, ni aux libertés de l'église gallicane. L'évêque de Paris publia de plus un mandement, par lequel il ordonnait que cette sentence serait lue aux prônes de toutes les paroisses. Paul Hurault de l'Hôpital, archevêque d'Aix, avec ses suffragans, condamna de même ce traité en concile, et Rome ensuite crut aussi devoir le proscrire.

(1) Lenglet, Table Chron. de l'Hist. Univ. an. 1612.

Il l'aurait encore été par la Sorbonne, si elle n'avait eu les mains liées par le parlement, ou plutôt par le premier président Nicolas de Verdun, qui avait engagé Richer à écrire : mais on ne put lui épargner l'humiliation d'être privé du syndicat. Richer fut déposé dans une assemblée de docteurs autorisés par le roi à élire un nouveau syndic. A cette occasion, il fut réglé que le syndicat, qui était auparavant à vie, ne serait à l'avenir que de deux ans ; de plus, qu'il y aurait quatre docteurs préposés pour rédiger les conclusions de la faculté, que le syndic seul avait dressées jusqu'alors. Quant à la censure, les évêques voyant la gêne de la faculté, et n'imaginant pas qu'en leur qualité de dépositaires de la doctrine, aucune puissance pût leur fermer la bouche, et les empêcher de défendre la foi quand elle se trouvait en péril, ils conférèrent entre eux, et convinrent de prononcer en la manière qu'on le fit aux conciles de Sens et d'Aix, qui par conséquent doivent passer en ceci pour les représentans de toute l'église de France.

L'écrit du syndic trouva néanmoins des apologistes très-ardens : jamais ouvrage si peu considérable (il n'avait pas trente pages) ne fit tant de bruit, et n'en fit si long-temps. Dupin lui a prodigué des louanges sans aucune retenue. Le dur abbé de Saint-Cyran traite à peu près d'insensés ceux qui en réprouvaient la doctrine. Bien d'autres après lui, et jusqu'à nos jours, l'ont défendu avec toute la chaleur de ces gens de parti qui bravent la puissance pontificale, qui abhorrent l'autorité monarchique, qui ne peuvent souffrir aucun maître. Que l'ouvrage de Richer renverse l'ordre de la puissance ecclésiastique, et touche à l'essence même de la primauté apostolique, c'est ce qu'ont fait connaître deux conciles, et mieux encore l'indignation générale de l'église gallicane, dont il feignait toutefois de vouloir uniquement soutenir les maximes ; c'est ce que prouvent ses partisans eux-mêmes, par leur zèle intéressé pour un système qui met à couvert leurs autres erreurs.

Que du même coup il sape par les fondemens

l'autorité monarchique, la première inspection de ce système mettra cet attentat en évidence. Selon Richer, chaque communauté a un droit inaliénable de se gouverner elle-même; c'est à elle, et non à aucun particulier, qu'appartient la puissance et la juridiction. Par le droit divin et naturel, dit-il clairement, quoique dans un style et un latin fort mauvais, il appartient plutôt, plus immédiatement, plus essentiellement, à toute communauté parfaite et à la société civile de se gouverner elle-même, qu'à aucun homme particulier de régir la communauté et la société (1): droit qu'il établit, comme on le voit, sur la loi divine et naturelle, et dès-lors droit imprescriptible (2). Cette conséquence effraie si peu l'auteur du principe, qu'il la tire lui-même, et dit en termes exprès, que ni le cours des temps, ni les priviléges des lieux, ni la dignité des personnes, ne sauraient prescrire en cette matière. Que s'ensuit-il de là, ou plutôt que ne s'ensuit-il point? Le plus forcené cronwéliste est le plus digne d'éloges pour les partisans de cette doctrine, s'ils sont conséquens. Aussi le docteur Richer, à ce qu'en écrivait le cardinal du Perron plusieurs années auparavant (3); Richer qui, selon cette anecdote, péchait par le fond de la doctrine, et non pas seulement par des expressions peu mesurées, soutint publiquement en Sorbonne, que les états du royaume étaient indubitablement au-dessus du roi; que Henri III, violateur de la foi donnée à la face des états, avait été tué justement, et que ceux qui lui ressemblaient devaient être poursuivis, et par les armes publiques, et par les embûches même des particuliers; enfin, que Jacques Clément, animé du seul amour des lois, de la patrie et de la liberté publique, en avait été le glorieux vengeur. Le cardinal, qui écrivit ces particularités à Casaubon, lui ajouta qu'il avait l'original des thèses où Richer les avait consignées mot pour mot.

---

(1) De Pot. Eccl. c. 1. (2) Ibid. c. 3. (3) Ambass. et Négoc. du C. du Perron, p. 694.

Il faut croire que ce docteur, entraîné avec tant d'autres par la frénésie du temps, revint ensuite de ces écarts : mais son traité des deux puissances contenait encore assez de maximes pernicieuses, pour faire dire au pieux et savant évêque de Pamiers, dans ses annales, qu'il donnait tout lieu de craindre un schisme (1). Le cardinal de Richelieu, dont le tact sûr ne se méprenait pas sur ce qui pouvait intéresser la tranquillité publique, n'oublia rien, quand il fut en place, pour faire rentrer Richer dans les bons principes. Le docteur se soumit enfin, ou du moins déclara par écrit qu'il soumettait son livre au jugement de l'église catholique et romaine, et au saint siége apostolique, reconnaissant en termes exprès cette église pour mère et maîtresse de toutes les autres, et ce qui est bien fort, pour juge infaillible de la vérité. Ses partisans prétendent qu'en même temps il protesta, par un testament, qu'il demeurait inviolablement attaché aux sentimens qu'exprimait son traité. Ils prouvent au moins par cette allégation, qu'ils ont plus d'égard aux intérêts de leur parti, qu'à l'honneur de leur maître.

La Sorbonne eut toute liberté de censurer le livre extravagant que Du-Plessis-Mornai mit vers le même temps au jour, sous le titre du mystère de l'iniquité. Par là il entendait la papauté, et il s'attachait principalement à prouver que Paul V était l'antechrist. Cet homme de naissance distinguée, bon officier, bon politique, d'une prudence admirable dans le conseil, naturellement modéré, n'était plus qu'un huguenot de bas ordre, dès qu'il s'agissait des intérêts de sa secte. Déjà il avait oublié l'humiliation qu'il avait essuyée à la conférence de Fontainebleau, où son érudition assez mince, mais qu'on lui disait prodigieuse, avait osé se mesurer avec le premier des docteurs catholiques. Comme il écrivait passablement, il se laissa persuader encore que sa plume était sublime, et voulut ajouter à l'éclat de ses autres titres la gloire d'être auteur. Il excita la pitié dès la

(1) Tom. III, ad an. 1612.

première page, que nous ne passerons pas; la seconde excéderait d'ennui le lecteur le moins impatient. Au frontispice, où l'auteur avait épuisé toutes les richesses de son imagination, on voyait la tour de Babel, emblème du Vatican; elle portait sur une espèce de pilotis, à laquelle on mettait le feu, et à côté paraissait un jésuite, bien vieux sans doute et bien ridé, qui par son air de désespoir annonçait la chute prochaine de l'édifice. Du reste, les qualifications que la censure donne au livre, en font connaître suffisamment le contenu. Il est condamné comme hérétique très-furieux, très-séditieux, contraire aux lois divines, naturelles et canoniques, aux écrits des saints pères, aux observances de l'église catholique, aux cérémonies reçues et usitées de toute antiquité; enfin comme rempli de mensonses et de calomnies de la dernière impudence. Ainsi fut traité cet homme de premier rang, sans que personne le plaignît: on ne put que blâmer l'imprudence qui l'avait porté à faire un personnage si étranger à sa condition.

L'an 1613, le pape Paul V approuva la congrégation de l'Oratoire de France, qui l'année précédente avait obtenu des lettres patentes du roi Louis XIII pour son établissement légal dans le royaume. Saint Philippe de Néri, comme on l'a vu, avait déjà fondé en Italie un institut de même nom, destiné à fournir au clergé séculier des modèles de la perfection sacerdotale. Les fruits répondant aux vues du saint instituteur, ils excitèrent une pieuse émulation parmi les Français qui avaient le zèle de la maison de Dieu. La mère Marie de l'Incarnation, ci-devant madame Acarie, avait d'abord projeté cet établissement avec son directeur, et bientôt après, elle avait eu connaissance de l'homme extraordinaire que le ciel avait choisi pour l'exécution de cette entreprise.

Il y avait alors à Paris, entr'autres pieux ecclésiastiques, un prêtre d'éminente vertu, fils de Claude de Bérule, conseiller au parlement, et de Louise Séguier, tante du chancelier de ce nom. A sa haute piété, il joignait beaucoup de capacité et d'érudition, sur-tout en matière ecclésiastique, la plus

assortie à son goût, de l'habileté pour les affaires, un esprit de conciliation, le talent même de la négociation, qu'il a signalé en plusieurs rencontres délicates. Le confesseur du roi, qui l'était en même temps de madame Acarie, dit un jour à sa pénitente, qu'il avait conseillé au monarque de faire M. de Bérule précepteur du dauphin. Elle connaissait parfaitement cet excellent prêtre, qui l'avait beaucoup aidée à établir les Carmélites en France, dont il avait été fait supérieur, comme un des ecclésiastiques les plus propres à conduire les filles de sainte Thérèse dans les voies sublimes où elles doivent marcher. Il devint ensuite leur visiteur général, non sans des oppositions très-vives de la part des Carmes leurs frères, qui ne voyaient qu'avec chagrin la direction de leurs sœurs de France sortir, pour ainsi dire, de la famille. Quant aux vues du confesseur du roi sur M. de Bérule, madame Acarie lui dit en termes formels : Dieu destine ce saint prêtre à toute autre chose ; c'est lui qui fondera une société de pieux et savans ecclésiastiques, où le clergé séculier doit trouver des modèles de la vie sacerdotale, et le peuple chrétien de dignes pasteurs.

Les pères de l'Oratoire ne furent pas plutôt établis, qu'ils remplirent ces deux fins d'une manière brillante. La prédication, les instructions de toute espèce, la direction des consciences, le gouvernement des séminaires et des colléges, ils embrassèrent avec des succès éclatans tout ce qui avait rapport au service de l'église et à l'édification du prochain. Ils montraient en même temps une tendre et solide piété, honorant d'un culte particulier, à l'exemple de leur pieux instituteur, les mystères du fils de Dieu incarné, sa naissance, ses travaux, tous les états de sa vie publique et cachée. Quant aux sciences, ils prirent leur essor d'une manière qui fit l'étonnement de tout le monde. On n'avait point encore vu de société bornée à une nation, à la France et à quelques maisons dans les Pays-Bas, où toutes les productions du génie fussent écloses d'une manière si prompte et si achevée. Théologie, connaissance

de l'écriture et des pères, philosophie claire et utile, éloquence de la chaire, littérature agréable, science et style de l'histoire, exacte et fine critique, connaissance des langues savantes; en un mot, il n'est rien dans le vaste champ des lettres divines et humaines, sur quoi les écrivains de cette congrégation laborieuse n'aient laissé des ouvrages qui servent encore de modèles. Ses talens furent aiguillonnés par une société plus nombreuse, à qui elle devait le premier applanissement de la carrière qu'elles couraient toutes les deux; et plût à Dieu que l'émulation n'eût pas dégénéré en rivalité, ou du moins qu'elle ne se fût point étendue à des objets où la façon nouvelle de penser n'est jamais sans péril!

Les pères de l'Oratoire, unis entre eux en France, comme en Italie, par les liens seuls de la charité, sont parfaitement libres durant tout le cours de leur vie. Non-seulement ils ne font aucuns vœux ni simples, ni solennels, mais on ne peut jamais leur imposer l'obligation d'en faire. C'est ce qui a été statué de la manière la plus absolue dans une assemblée des députés de toutes leurs maisons, tenue sous le père de Condren, successeur immédiat de M. de Bérule dans la charge de supérieur général. En un mot, cette congrégation, suivant les vues de son pieux fondateur, n'a point voulu d'autre esprit, comme s'en exprime Bossuet, que l'esprit même de l'église, d'autres règles que les saints canons, d'autres vœux que ceux du baptême et du sacerdoce, d'autres liens que ceux de la charité. Quoique les Oratoriens aient des supérieurs, ils n'en dépendent qu'autant qu'ils veulent, et simplement pour la police: d'où l'on a fort bien dit, que l'oratoire est un corps où tous obéissent, et aucun n'est maître. Si ce régime affaiblit d'un côté la congrégation, il la soutient de l'autre, en la fournissant de sujets qui, sans vouloir s'astreindre à une dépendance toujours effrayante, embrassent volontiers un état paisible où la vertu est à l'abri des dangers du siècle. Cette congrégation servit beaucoup à réparer en France les brèches que le calvinisme y avait faites à la piété

chrétienne, et à ranimer cet esprit principal du sacerdoce qui fait l'exemple et la règle des peuples.

D'un bout du monde à l'autre, la religion recueillait les fruits de l'heureuse révolution qu'elle venait d'opérer dans les mœurs de ses ministres. Arrachés non-seulement à la fange du vice, mais aux douceurs innocentes de la vie sociale, et même religieuse, ils se transportaient par troupes chez les nations infidèles pour les gagner à Jesus-Christ, et de préférence dans les terres ingrates où il n'y avait que des croix à recueillir. De nouveaux détachemens de la compagnie de Jesus abordant coup sur coup au Japon, et ces courageux missionnaires s'y trouvant enfin au nombre d'environ cent trente, ce ne fut qu'un motif d'encouragement pour les ordres de saint Augustin, de saint Dominique, de saint François, et pour plusieurs prêtres séculiers. Paul V avait révoqué les défenses de ses prédécesseurs, qui avaient craint, non pas sans raison, que la dissention ne vînt à se glisser parmi des ouvriers de différens états occupés de la même œuvre, et la renommée de la florissante église du Japon y avait aussitôt attiré tout ce que les autres missions, au moins dans les Indes orientales, avaient de plus célèbres missionnaires. Cependant tout s'y disposait à une persécution générale, et déjà elle avait commencé dans quelques provinces.

Deux gentilshommes du Fingo, qui, au défaut des missionnaires bannis de ce royaume, en maintenaient tous les chrétiens dans la foi et la piété, avaient été arrêtés des premiers (1). Après avoir langui pendant quatre ans dans une prison si dure, qu'un troisième confesseur y avait péri de misère, ils en furent tirés la corde au cou, et conduits hors de la ville. Chacun d'eux avait un fils, dont l'un, nommé Thomas, était d'environ douze ans, et l'autre, appelé Pierre, n'en avait que six. Deux soldats furent détachés pour aller chercher ces deux enfans dans la maison paternelle, où leurs proches les

(1) Hist. du Jap. l. 9.

laissaient sans précaution, comme sans crainte. Les entretiens les plus ordinaires dans ces familles uniquement attachées à leur religion, roulaient sur le bonheur d'être chrétien, et depuis le commencement des persécutions, sur le bonheur de mourir martyr. Ces discours répétés sans cesse aux oreilles de Thomas à peine sorti du sein de sa mère, avaient fait une telle impression sur ses tendres organes, que lorsqu'il pleurait, il ne fallait, pour l'appaiser, que le menacer qu'il ne serait point martyr. Au premier bruit de sa condamnation, sans attendre qu'on le vînt saisir, il se fit mettre ses plus beaux habits, et courut au devant de ceux qui le cherchaient. Il les suivit gaiement, trouva les deux premiers confesseurs à la porte de la ville, embrassa son père avec un transport inexprimable, et comme on eut attendu quelque temps l'autre enfant sans qu'on le vît paraître, on décapita celui-ci, avec les deux confesseurs, à l'endroit même où ils s'étaient rencontrés.

Pierre était chez son aïeul, où il s'était endormi. On l'éveilla; on lui dit qu'on venait le chercher pour mourir avec son père, à qui on allait couper la tête. Oh! qu'on me fait de plaisir, dit l'enfant d'un air qui seul annonçait la vivacité de ses désirs! Il attend avec impatience qu'on l'ait revêtu de ses plus beaux habits, prend le soldat par la main, et marche avec empressement au lieu où il doit être immolé. Le peuple suivait en foule, et la plupart ne pouvaient retenir leurs larmes. Il arrive: le premier objet qui se présente à ses yeux, est le corps de son père qui déjà nageait dans son sang. Il s'approche sans s'étonner, se met à genoux auprès du corps, abaisse lui-même le collet de sa robe, joint ses mains innocentes, et attend tranquillement le coup de la mort. A ce spectacle, il s'éleva dans toute l'assemblée un bruit confus de gémissemens et de sanglots. Le bourreau saisi jeta son sabre par terre, et se retira en versant des larmes. Deux autres qui s'approchèrent successivement pour prendre sa place, furent également attendris. Il fallut avoir recours à un

esclave, qui d'une main tremblante et mal-habile déchargea quantité de coups sur la tête et sur les épaules de cette tendre victime, sans qu'elle jetât un seul cri, et la hâcha en pièces, au lieu de lui trancher la tête.

On avait sauvé la fille de l'un de ces martyrs; mais elle donna occasion à un trait d'héroïsme, peut-être encore plus relevé que le martyre même. On la fit secrétement passer dans le royaume d'Arima, où elle se trouva sans bien, sans appui, sans connaissance. Elle ne fut pas long-temps dans ce triste abandon : un homme de qualité qui se disposait à marier son fils, et qui par son rang et sa fortune avait à choisir entre les meilleurs partis du royaume, leur préféra cette orpheline abandonnée, cette proscrite étrangère, et cela précisément parce qu'elle était fille d'un martyr.

A Osaca, sous les yeux de la cour impériale, et dans l'attente d'une persécution universelle, deux enfans au-dessous de douze ans entrèrent dans l'église des chrétiens, et demandèrent le baptême à un missionnaire avec les plus vives instances. Le père leur demanda s'ils étaient instruits de nos mystères : ils répondirent qu'ils croyaient l'être suffisamment. Il les interrogea, et trouva qu'ils disaient vrai. Comme il ne se rendait point encore à leurs désirs, ils se jettèrent à genoux, et protestèrent, les larmes aux yeux, qu'ils ne sortiraient point sans être baptisés. Le père attendri, et convaincu que l'Esprit-Saint agissait d'une façon particulière dans ces ames innocentes, leur administra enfin le baptême. Quelques jours après, le plus jeune de ces deux néophytes se procura une image de dévotion, afin de faire ses prières devant elle, et l'exposa dans la chambre où il couchait.

Son père, qui était un idolâtre forcené, ne l'eut pas plutôt aperçue, qu'il lui demanda, fort surpris et déjà bouillant de colère, s'il était chrétien. L'enfant confessa, sans hésiter, qu'il l'était. Quoi, malheureux, reprit le père, tu abandonnes ainsi nos dieux! Si tout à l'heure tu ne les adores, je vais te

fendre la tête. Mon père, repartit l'enfant avec une assurance tranquille, vous ferez de moi tout ce qu'il vous plaira; mais je suis chrétien, et je le serai jusqu'au dernier soupir. Le père ne se possédant plus, prend ce saint enfant, lui arrache ses habits par lambeaux, et l'ayant suspendu tout nu par les bras, il le met tout en sang à coups de fouets, en lui disant de temps en temps: Veux-tu encore adorer le Dieu des chrétiens? Le petit confesseur ne répondait autre chose que ces paroles: Je suis chrétien, je veux vivre et mourir chrétien. Enfin ce corps délicat n'étant plus qu'une plaie, le pere eut lui-même horreur de sa brutalité; il cessa de frapper, et détacha son fils: mais il ne lui laissa prendre qu'une chemise pour tout habillement par un froid excessif, et le tint exposé en cet état aux insultes de tous ses proches, et des domestiques même. Le petit martyr n'opposait qu'une douceur angélique à tant d'indignités. Pour y mettre fin, il fallut en instruire le gouverneur de la ville, qui extrêmement attendri, tout païen qu'il était, fit venir le père de l'enfant, et après lui avoir reproché sa barbarie avec tous les signes de l'indignation, lui déclara que dès ce moment son fils était sous la protection de l'empereur.

Ce n'étaient là que les préludes de cette fatale persécution, qui devait durer presque sans relâche, jusqu'à ce que le christianisme, avec tous les chrétiens, fût exterminé du Japon. C'est encore à la malheureuse réforme de Luther ou de Calvin, que la religion doit une plaie qui saigne depuis si longtemps, et qui saignera peut-être à jamais: tant l'esprit de l'apostolat, propre à la seule église romaine, et les plus grands intérêts de l'évangile sont indifférens à ces faux évangéliques. Les Hollandais, jaloux du riche commerce que les sujets de la couronne d'Espagne faisaient au Japon, cherchaient depuis long-temps l'occasion de les supplanter, quand un vaisseau de cette république, commandé par un Anglais, aperçut des navigateurs espagnols qui sondaient la côte orientale du Japon. Ils n'avaient

d'autre intention que de reconnaître les bons mouillages, et d'éviter à l'avenir les écueils où s'étaient brisés grand nombre de leurs navires : mais la malignité de leurs rivaux fit entendre aux Japonais, jusque là sans ombrage au sujet de cette manœuvre, qu'en Europe on la regardait comme un acte d'hostilité, et que les Espagnols pourraient bien avoir quelque dessein sur le Japon ; que c'était une nation ambitieuse qui voulait tout envahir ; que ses prêtres lâchés de toute part, sous prétexte d'étendre leur religion, ne lui servaient qu'à débaucher les peuples à leurs souverains naturels, et que par cette raison, les rois d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, la république de Hollande et la plupart des princes d'Allemagne, avaient chassé de leurs états ces dangereux émissaires.

Ce discours réveilla toutes les anciennes appréhensions, qui s'étaient presque effacées. Il fit d'autant plus d'impression sur l'esprit du cubosama, c'est-à-dire, du prince régent et tuteur du jeune empereur, qu'il avait déjà formé le dessein de ravir le trône à son pupille, et qu'il craignait un soulèvement général des chrétiens en faveur de ce maître légitime retenu dans l'obscurité et dans une espèce d'esclavage, quoique parvenu depuis un assez long temps à l'âge de majorité. Le tuteur prit secrétement ses mesures ; il épia les occasions favorables ; et les revers du roi d'Arima survenus dans ces entrefaites, ayant laissé les fidèles presque sans chef, il éclata contre eux, et fit publier, en 1613, un édit qui proscrivait pour toujours le christianisme dans toute l'étendue de l'empire. Il fit néanmoins répandre assez peu de sang, et même il se contenta d'abord d'exiler quelques-uns des principaux seigneurs de la cour: mais dans la foule des rois qui relevaient de l'empire au nombre de soixante-douze, il ne trouva que trop de vils flatteurs qui s'empressèrent à lui faire la cour aux dépens du sang chrétien.

La scène, comme il convenait dans cette barbare et sacrilége tragédie, fut ouverte par un prince adultère, apostat et parricide. Suchendono, fils aîné

du roi chrétien d'Arima, et long-temps chrétien lui-même, s'était ensuite oublié jusqu'à répudier sa vertueuse épouse, la reine Julie dont il avait des enfans, pour épouser une furie qui porta la discorde, avec tous ses forfaits, dans cette cour religieuse. Elle commença par éteindre la foi chrétienne dans le cœur de son époux; après quoi elle le porta sans peine au désir parricide d'occuper le trône paternel, à tramer en effet contre le meilleur des pères, à l'accuser calomnieusement auprès de l'empereur, qui l'exila d'abord, et sur des calomnies réitérées, lui fit trancher la tête. Le nouveau roi d'Arima ne fut pas plutôt sur le trône, encore dégouttant du sang de son père, qu'on vit par-tout ses états des gibets et des bûchers dressés contre les chrétiens. Le prince renégat était idolâtre d'ailleurs de sa nouvelle épouse, qui avait pour le christianisme toute la haine dont une femme de ce caractère est capable : sur quoi l'on peut imaginer à quel excès il porta la rigueur de la persécution.

Dans un royaume où la piété des deux rois précédens n'avait pas laissé un idolâtre connu, il fut enjoint, sous les menaces les plus terribles, de prêter serment de fidélité au nouveau roi, en invoquant les dieux tutélaires de l'empire. On sévit ensuite contre quelques-uns des chrétiens les plus considérables, afin d'intimider la multitude. La reine répudiée fut attaquée des premières. Sa jeunesse et sa beauté, son esprit et sa vertu, tout reprochait au roi son infidélité, et causait à la reine adultère autant d'alarmes que de jalouses fureurs. Elle fut condamnée, en qualité de chrétienne, au bannissement tel qu'on a vu qu'il était au Japon, c'est-à-dire, à un abandonnement plus triste que la mort. Elle passa le reste de ses jours sous une hutte de paille, où elle manquait de tout, et goûtait cependant une satisfaction qu'elle protesta n'avoir point éprouvée dans sa plus florissante fortune.

On entreprit ensuite une famille entière, illustre également par son rang et par sa religion. Thomas Onda, qui en était le chef, se trouvant à la cour;

Je sais, lui dit le roi, que vous êtes chrétien; mais je prétends que vous et tous les vôtres changiez incessamment de religion. Seigneur, répliqua-t-il, un bon soldat ne quitte point l'étendard de son capitaine, et fallût-il endurer la mort, je n'abandonnerai point celui de Jesus-Christ. Ce serait inutilement que vous me feriez de nouvelles instances. Après ce peu de mots, il se retira, et ne pensa qu'à se disposer au martyre par la prière et par l'exercice des vertus les plus parfaites. Cependant un de ses amis vint lui conseiller de disparaître pour un temps, ou du moins de mettre ses enfans en lieu de sûreté. Je m'en garderai bien, repartit le généreux confesseur. Nous ne serons mieux nulle part, moi et mes enfans, que sous le fer qui procure la couronne de l'immortalité. Voilà toute la fortune que j'ambitionne désormais pour moi et pour ma famille. Le lendemain, le gouverneur l'envoya prier de venir pour quelque affaire qu'il avait à traiter avec lui. Onda comprit à merveille ce qu'on lui voulait. Il va trouver sa mère, qui avait reçu le nom de Marthe au baptême, et qu'on peut ranger parmi les Perpétue et les Félicité dans les fastes des héroïnes chrétiennes. Il se jette à ses genoux, il lui demande sa bénédiction; il appelle ensuite deux enfans qu'il avait, les bénit à son tour; les embrasse avec tendresse, et après avoir prédit à son frère, nommé Matthias, qu'on ne tarderait point à le mander aussi, il se transporta gaiement chez le gouverneur. Celui-ci, pour soutenir sa feinte, lui parla d'abord de quelques affaires; puis il le retint à dîner. Tandis qu'on dressait le couvert, il se fit apporter un sabre, le tira du fourreau, et le présentant à Onda, lui demanda ce qu'il en pensait. Onda le prend, le baise avec respect, et en le rendant au gouverneur: Voilà, dit-il, une excellente arme pour trancher la tête à un convive qui sait fort bien que c'est tout ce que vous lui préparez. Le gouverneur, sans rien répliquer, lève le bras, et décharge un si grand coup sur le martyr, qu'il l'étend mort sur la place.

Matthias ne fut pas long-temps sans vérifier la prophétie de son saint frère, et son sort, dans toutes ses circonstances, fut le même que celui de ce premier martyr. On vint ensuite annoncer à Marthe leur mère, qu'elle était condamnée pour le même sujet avec les enfans de Thomas. Son premier mouvement fut un transport de joie, qui témoigna de la manière la plus persuasive qu'elle était au comble de ses voeux. Après avoir rendu ses actions de grâces au Seigneur, elle fit venir ses deux petits-fils, dont l'un était dans sa douzième année, et l'autre dans la dixième. Mourrons-nous aussi, demandèrent-ils avec empressement ? Oui, mes chers enfans, répondit leur vertueuse aïeule. O quelle joie, s'écrièrent-ils, de mourir martyrs! On ne vit de tristesse que dans Juste leur mère, qui n'était pas comprise dans la proscription, et qui pleurait inconsolablement de ce que la sentence, qu'il fallut lui montrer, ne faisait pas mention d'elle. Elle put à peine retenir un moment ses larmes pour exhorter ses enfans, qui, revêtus de robes blanches, vinrent lui demander sa bénédiction. Allez, leur dit-elle, précieux dépôts que le ciel m'avait confiés, allez immoler à Dieu les membres qu'il vous a formés lui-même dans mon sein. Gardez-vous bien de laisser paraître la moindre frayeur à la vue d'un supplice qui n'est qu'un passage au bonheur suprême et sans fin. Allez rejoindre votre père dans la cour céleste, et quand vous y serez, n'oubliez pas une mère qui ne cessera point de pleurer qu'elle ne soit réunie avec vous. Elle les embrassa en proférant ces dernières paroles, et se retira pour ne plus s'occuper que du regret de leur survivre.

Aussitôt les deux enfans furent mis dans une litière avec leur aïeule, et conduits au lieu de l'exécution, suivis d'un peuple innombrable qui couvrait les rues et les places. Au sortir de la litière, les enfans aperçurent un soldat qui tirait son cimeterre : ils coururent se mettre à genoux devant lui, puis joignant leurs mains, et prononçant à voix haute les noms de Jesus et de Marie, ils attendirent pai-

siblement le coup de la mort. L'exécuteur commença par l'aîné, dont la tête, après plusieurs bonds, alla s'arrêter auprès du cadet. Ce héros prématuré, bien loin de s'effrayer, montra un redoublement extraordinaire d'alégresse, et se mit à prier avec une ferveur tout angélique. L'exécuteur qui se sentait attendri, craignit qu'en différant il ne fût plus maître de lui-même, et se hâta d'immoler cette seconde victime. On en vint enfin à Marthe, la mère et l'exemple de toute cette sainte famille: elle présenta sa tête avec une fermeté digne de couronner une vie de soixante ans passée dans l'exercice des plus sublimes vertus, et mourut en témoignant plus de joie de voir sa maison éteinte sur la terre, que si elle l'y eût vue élevée sur le trône.

Cette exécution n'excita point du tout les sentimens d'effroi qu'on s'était proposé d'imprimer aux fidèles (1). On attribua son insuffisance à la qualité du supplice, qui ne parut point assez rigoureux; et peu après, on condamna trois seigneurs chrétiens à être brûlés vifs avec toutes leurs familles. A ce coup, il est vrai, on vit quelques apostats; mais ils se convertirent presque aussitôt d'une manière si héroïque et si solide, que leur pénitence et leur persévérance réparèrent avec avantage le scandale d'un moment de faiblesse. Parmi la multitude, l'effroi eut si peu d'accès, qu'à la nouvelle de l'exécution, on vit accourir à Arima quinze à vingt mille chrétiens de la campagne, attirés par l'espérance du martyre. Le gouvernement eut d'abord quelque alarme à la vue d'un attroupement si nombreux; mais ayant reconnu qu'il n'y avait pas une arme parmi eux tous, et qu'ils ne demandaient qu'à mourir, on prit le parti de les laisser en repos. Le jour de l'exécution, ils joignirent les chrétiens de la ville, qui étaient pour le moins en aussi grand nombre qu'eux; et tous ornés de guirlandes, ceux de la campagne tenant de plus un chapelet à la main, et ceux de la ville un

(1) Hist. du Jap. l. 10.

cierge, ils accompagnèrent les martyrs, en ordre de procession, jusqu'au lieu de leur sacrifice.

Ceux-ci étaient au nombre de huit, Adrien Mondo, avec Jeanne sa femme, une fille de vingt ans, nommée Magdeleine, et un fils nommé Jacques, âgé de douze ans; Léon Lugiémon, avec sa femme, qui s'appelait Marthe, et Léon Caniémon, avec un fils de vingt-sept ans, qui se nommait Paul. Les chrétiens qui se trouvaient plus près des prisonniers, les félicitaient de leur bonheur; d'autres priaient, en aspirant au même sort; le plus grand nombre chantait les louanges du Seigneur, et tout le voisinage retentissait de pieux accords, qui, à la confusion de l'enfer, transformèrent ses trames en un triomphe éclatant pour la religion. Quand on fut arrivé au lieu du supplice, chacun des pieux assistans prit paisiblement sa place, et les martyrs coururent embrasser les poteaux, auxquels on ne tarda point à les attacher. Comme ces poteaux étaient à trois pieds de distance du bois qui les environnait, les martyrs furent rôtis plutôt que brûlés, et souffrirent un temps infini, témoignant tous, jusqu'au dernier souffle, une constance qui parut bien manifestement supérieure aux forces de la nature.

Dans une matière si abondante, et presque partout également merveilleuse, nous ne pouvons que présenter le gros des choses au lecteur, et abandonner les détails à ses conjectures. Il arriva néanmoins dans l'exécution que nous touchons, quelques particularités qui échapperaient à l'imagination même, et que toutes les lois de la briéveté ne nous autorisent point à passer sous silence. La plupart de nos martyrs étant morts ou mourans, et les liens du jeune Mondo étant rompus par le feu, on vit cet enfant courir à travers les flammes. Les fidèles eurent peur qu'il ne cherchât à s'échapper, et ne se rassurèrent qu'au moment où ils le virent arriver à sa mère, et la tenant étroitement embrassée, lui donner les témoignages les plus consolans de sa persévérance. Mais quel objet pour les yeux d'une mère, que l'état où elle revoyait cet enfant! Elle

oublia

oublia ses propres douleurs, pour s'occuper uniquement, non pas encore de celles de son fils, mais du soin de le fortifier dans la consommation de son sacrifice. Il ne tarda point à tomber à ses pieds; l'instant d'après elle tomba sur lui, et tous deux confondirent ensemble leur dernier soupir.

Fille et sœur de ces martyrs, Magdeleine Mondo fournit de son côté un spectacle pour le moins aussi merveilleux. Elle restait seule debout; et quoique tout embrasée, elle paraissait encore pleine de vie, et comme inaccessible à la douleur. Depuis long-temps immobile, et les yeux fixés au ciel, on la vit tout à coup se baisser, ramasser des charbons ardens, et s'en faire une couronne. Ainsi parée pour recevoir l'époux céleste, elle se mit à en célébrer les louanges, et ne cessa de chanter qu'au moment où se laissant couler plutôt que tomber, et se couchant sur les brasiers qui l'environnaient, elle exhala doucement son ame pure. Les chrétiens enlevèrent, comme des reliques précieuses, les corps de ces martyrs, que les gardes ne se hasardèrent point à leur disputer. On assure qu'ils se trouvèrent non-seulement entiers, mais avec aussi peu d'odeur que s'ils n'eussent point passé par le feu.

Tant d'exemples particuliers, dont nous ne rapportons que la moindre partie, ne servant à rien moins qu'à imprimer la terreur, le roi d'Arima n'écouta plus qu'une rage aveugle, et parut aimer mieux n'avoir point de sujets, que d'en avoir qui fussent chrétiens. Il était alors animé par un traître nommé Fascengava, qui parvenu de la condition la plus abjecte au gouvernement de Nangazaqui, ne cherchait qu'à s'élever sur les ruines du prince qu'il feignait de servir. Dix mille hommes bien armés parcoururent le royaume, divisés en trois corps, dont il commandait le principal; dès qu'ils arrivaient dans une ville, des commissaires royaux faisaient dresser leurs tribunaux dans les places publiques, où l'on citait les chrétiens. On les appelait par leurs noms, et à mesure qu'ils se présentaient, on les prenait avec des pinces de fer par le nez ou par les

oreilles, on les traînait par les cheveux, on les renversait brutalement, et on les foulait aux pieds; on déchargeait sur eux de si cruelles bastonnades, que plusieurs demeurèrent sur la place comme déjà morts. Aucun d'eux cependant ne perdit rien de sa constance. Ils paraissaient au contraire entièrement insensibles à ce qu'on leur faisait souffrir, et ceux qui n'attendaient que le moment d'être appelés à un traitement pareil, faisaient retentir l'auditoire de leurs chants d'alégresse, et des louanges du vrai Dieu. Cette fermeté inspira aux juges un dépit si furieux, qu'ils inventèrent les tortures les plus inouies, pour ébranler au moins quelques-uns de la multitude qu'ils n'espéraient plus de réduire. Celle qui leur parut la plus propre à leurs fins, fut de leur faire broyer les jambes entre deux poutres hérissées de pointes de fer. Comme ils n'en demeurèrent pas moins constans, et qu'on sentait l'impossibilité de les faire tous mourir, on en choisit quelques-uns des principaux, dont les corps furent barbarement taillés en pièces pour l'exemple, ou plutôt pour consoler les tyrans de leur humiliation.

Au port de Cochinotzu, où l'impitoyable Fascengava commandait les bataillons de bourreaux, soixante chrétiens, sans être cités, se rendirent sur la place des exécutions. Ils avaient tant d'appréhension de manquer le martyre, qu'ils avaient fait provision de cordes dans la crainte que les exécuteurs n'en eussent pas assez. Dans un autre endroit où les fidèles devaient être brûlés à petit feu, on en vit une infinité, comme affamés du martyre, se présenter avec des cordes et des poteaux qu'ils s'étaient procurés à prix d'argent, et faire beaucoup valoir cette considération, afin d'obtenir la préférence. Voici comment on procéda contre les martyrs, singulièrement remarquables, de Cochinotzu: on les faisait comparaître cinq à cinq, on leur liait les bras derrière le dos; puis on les jetait si rudement à la renverse, que plusieurs eurent des membres cassés, et quelques-uns furent blessés mortellement; à la plupart, le sang coulait par les yeux, par le

nez et par les oreilles. Après leur avoir laissé quelques momens pour reprendre leurs esprits, on les dépouillait, on leur liait les mains, les bras et le cou, on les piquait avec des aiguillons dans les endroits les plus sensibles du corps, on les jetait de nouveau par terre, et on leur foulait aux pieds le visage. Cependant on n'entendit pas un mot de plainte sortir de leurs bouches; on leur voyait baiser affectueusement les pieds de ceux qui outrageaient si indignement l'humanité dans leurs personnes.

Quand on les vit réduits au point extrême de la faiblesse, et à une espèce d'anéantissement, on les sollicita d'abandonner un Dieu, qui les avait, disait-on, abandonnés le premier. Les forces du corps étaient en effet anéanties; mais les signes d'exécration qu'ils donnèrent à ces blasphèmes, firent bien connaître que leur ame et leur courage n'avaient rien perdu de leur vigueur. Alors on les étendit sur le ventre, on leur mit sur les reins des pierres que trois ou quatre hommes avaient peine à lever; puis au moyen d'une poulie, on les éleva par des cordes, qui leur prenant les pieds et les mains, les repliaient en arrière, et leur fracassaient tout le corps en un moment. Quand on les eut détachés, on leur brisa les jambes, comme on avait déjà fait ailleurs, entre des poutres hérissées de pointes, qui leur moulaient les os aussi-bien que les chairs; on leur coupa les doigts des pieds les uns après les autres, et enfin on leur imprima le signe de la croix sur le front avec un fer rouge. A mesure qu'on les marquait, on leur demandait s'ils persévéraient dans la foi. Ils n'avaient pas plutôt répondu affirmativement, comme ils le firent d'une voix gaie et unanime, que les bourreaux enragés de dépit, ou leur faisaient sauter les dents de la bouche à grands coups de cailloux, ou avec de longs aiguillons leur crevaient les yeux. Vingt-deux moururent sur la place; les autres, qu'on prétendait priver du martyre, comme du plus doux objet de leurs vœux, furent remis dans leurs maisons, où il y a toute apparence qu'ils ne vécurent pas long-temps.

En d'autres endroits ; car les barbaries de Cochinotzu s'exerçaient également à Arima, à Obama, à Ximbara, et par-tout où passaient les dix mille guerriers ou bourreaux ; en quelques-uns de ces lieux, on coupait aux martyrs les jarrets et les doigts des pieds ; puis on leur faisait monter des escaliers raboteux préparés exprès, et comme ils tombaient à chaque pas, on les faisait relever à grands coups de bâtons, jusqu'à ce qu'ils expirassent sous les coups. Nonobstant des rigueurs si capables d'effrayer, un jeune homme de condition vint de son plein gré pour rendre compte de sa foi, et malgré les soldats, qui le repoussèrent à plusieurs reprises, il se rangea parmi les fidèles qu'on tourmentait le plus cruellement. Un autre, avant d'entrer dans la lice, pria les bourreaux de lui faire souffrir tous les tourmens qu'ils pourraient imaginer. Dans le seul royaume d'Arima, comme il est aisé d'en juger, le nombre des martyrs fut prodigieux. Qu'on imagine donc ce qu'il put être en tant d'autres royaumes, dont les souverains dissolus avaient pour le christianisme une haine égale à la corruption de leurs mœurs : mais que fut-ce dans tout l'empire, après que le régent eut consommé son usurpation, dont les embarras suspendirent quelque temps l'exécution de son édit, et sur-tout quand il eut laissé l'empire tranquille à son fils Xogun-Sama, moins circonspect et plus méchant que son père ?

Nous n'insisterons pas sur le courage, sur l'ardeur incroyable que témoignèrent les fidèles du sexe même et de l'âge les plus faibles, quand ils virent que tout se disposait à un massacre général. Nous ne dirons plus que les femmes de la première qualité affectaient de paraître en public avec toutes les marques extérieures de la vraie religion, et se rassemblaient par troupes dans les maisons les plus fréquentées ; que les filles faisaient vœu de virginité, afin d'obtenir de l'agneau sans tache la faveur d'être ses martyres aussi-bien que ses épouses ; que les enfans couraient au devant des gardes, après avoir

mis des chapelets ou de saintes images à leur cou; que de petites filles de sept à huit ans, voyant dans un père ou dans une mère quelque inquiétude à leur sujet, promettaient d'engager les bourreaux à les faire mourir les premières; que les enfans encore, pour rassurer leurs parens, se mettaient en devoir de prendre à la main des fers rouges, en témoignage de leur résolution à se laisser brûler vifs. Nous renvoyons les lecteurs à l'histoire particulière de ces héros de la religion, où ces traits extraordinaires de courage sont si multipliés, que les Hollandais en ont prétendu conclure qu'il n'y avait point à s'en étonner, et qu'on ne le devait attribuer qu'à cette fermeté d'ame qui fait le caractère naturel du Japonais : défaite insensée de sectaires jaloux des triomphes de la communion catholique; comme si les Japonais n'étaient pas des hommes, ou qu'ils eussent pu s'élever au-dessus de la nature humaine, sans les secours surnaturels qu'ils n'avaient puisés que dans le sein de l'église catholique.

Nous ne saurions toutefois nous dispenser d'insérer encore ici, au moins en substance, la lettre de l'un de ces confesseurs, où l'on voit trop de ressemblance avec les monumens de la plus sainte antiquité, pour ne pas reconnaître que l'esprit de la véritable église est le même dans tous les âges et dans tous les climats. Cubosama voulant d'abord enlever à l'église du Japon ce qu'elle avait de plus puissans appuis, fit transporter du centre de l'empire, dans les montagnes sauvages du nord, soixante-treize familles des plus illustres, hommes, femmes et enfans, et en même temps il bannit de tout le Japon les princes et les seigneurs les plus en réputation d'habileté et de bravoure. On laissa aux femmes la liberté de demeurer chez elles : mais il n'y en eut pas une qui en voulût profiter; toutes partirent avec leurs maris, ou avec leurs pères. Du nombre de ces bannis, étaient entr'autres l'ancien généralissime Ucondono, dont on a déjà parlé comme de la meilleure tête de l'empire et de la plus ferme colonne de la religion; le roi de Tomba, et le prince Thomas

son fils, âgé d'environ trente ans. C'est ce jeune prince, d'une valeur et d'un mérite à prétendre à tout ce qu'il y avait de plus élevé, qui non moins apôtre que héros, et enfin confesseur, écrivit aux fidèles de Cumamoto dans le style des Polycarpe et des Ignace, martyrs.

« J'ai appris avec bien de la douleur, mes très-» chers frères, leur disait-il, que la persécution a » fait quelques apostats; mais le nombre infiniment » plus grand de ceux qui sont demeurés inébranla-» bles, fait ma consolation. Oh! que j'aurais de joie » de me trouver près de ces glorieux prisonniers, » s'ils ont le bonheur de mourir martyrs! Je baise-» rais le sang qu'ils verseraient pour Jesus-Christ, » et je les conjurerais de demander pour moi la » même grâce à ce divin Sauveur. C'est la prière que » je vous fais à tous, mes très-chers frères; et je fé-» licite ces généreux confesseurs d'avoir tout aban-» donné pour conserver leur foi. Ils font mon admi-» ration, mais ils n'excitent pas ma surprise. Com-» ment se peut-il trouver des hommes assez insensés, » pour ne pas préférer l'or à la boue, pour mettre » les richesses misérables de la terre en comparaison » avec les biens éternels? Oh! qu'on nous rend un » grand service, en nous dépouillant des choses » viles qu'il nous faudra de toute nécessité quitter » un jour, et qui cependant mettent le plus grand » obstacle à notre éternelle félicité! Ce n'est point » à moi, qui suis plus lâche que personne, à vous » donner des avis; mais je vous conjure, comme » mes très-chers frères dans la foi, de mettre sous » les pieds tout ce qui est périssable. Songez que nous » voici au temps de l'épreuve. C'est à coups de ciseaux » que d'une pierre brute on fait la base et le couron-» nement d'une colonne; c'est par le moyen du feu » et du marteau qu'on donne au fer la forme qui » convient au dessein de l'architecte; c'est de même » par le feu des tribulations que Jesus-Christ épure » et sanctifie ceux qu'il veut faire entrer dans la » construction spirituelle de son église. Montrons-» nous dignes, mes chers frères, d'être de ce nombre.

» Le Seigneur n'aurait pas permis qu'on nous attaquât, s'il n'avait dessein de nous couronner. On » ne peut guère avoir plus d'assauts à essuyer, que » je n'en ai eu moi-même jusqu'à ce jour; et le ciel » a soutenu si puissamment ma faiblesse, que l'on » commence à me laisser en repos, dans le déses- » poir où l'on est de me vaincre. Mais ce n'est point » assez d'être sorti victorieux d'un grand nombre de » combats; la récompense n'est donnée qu'à celui » qui persévère jusqu'à la fin. Ne vous lassez donc » pas de demander, pour vous et pour moi, cette » inestimable persévérance. »

Cubosama ne fut en pleine liberté d'exercer par lui-même sa fureur contre les chrétiens, que pendant l'espace de neuf mois, c'est-à-dire, depuis l'horrible bataille où périrent, dit-on, cent mille hommes, et qui abattit sans ressource le parti de l'empereur légitime (1). Après cette courte jouissance de son usurpation parricide, il mourut en 1616; et alors Xogun-Sama son fils monta sur le trône impérial. Ce nouvel empereur, sans rien avoir de l'habileté de son père, était abondamment pourvu des qualités qui font les tyrans et les persécuteurs. Il se conserva la couronne, et la transmit à sa postérité, qui la possède encore, uniquement parce que toute la race impériale se trouvait éteinte, et qu'il ne rencontra aucun autre compétiteur. Par le concours seul des circonstances, il fut d'abord aussi assuré sur le trône, que s'il lui avait été transmis par une longue suite d'ancêtres. Prince de caractère féroce, d'un génie borné, et encore rétréci par l'éducation bizarre qu'on lui avait donnée dans un monastère de bonzes, il n'en rapporta qu'un attachement opiniâtre à toutes les extravagances de la superstition et du fanatisme. On prétend que ce qui lui donna lieu d'éclater contre le christianisme, fut le zèle précipité de quelques missionnaires, qui sortirent tout à coup de leurs retraites, et se montrèrent en public avec l'habit religieux : mais il ne faut pas

(1) Hist. du Jap. l. 11.

chercher ailleurs que dans le caractère de ce tyran, la cause de cette effroyable persécution.

Il ordonna d'abord d'arrêter tous les prêtres et les religieux qui se trouvaient au Japon, et cela sous des peines si terribles, que ceux des grands et des princes idolâtres qui révéraient encore en assez grand nombre la religion chrétienne, et chérissaient les chrétiens, obéirent tous, avec ménagement néanmoins, de peur de se perdre eux-mêmes. Les autres arrêtèrent indistinctement tout ce qu'ils purent découvrir de fidèles, prêtres ou laïques. On prit sans peine des religieux qui ne se cachaient point, et qui au contraire n'aspiraient qu'au martyre. Le père Navarret, dominicain, et le père de Saint-Joseph, furent saisis comme ils parcouraient, en prêchant, le pays d'Omura, et attiraient à leur suite une foule de chrétiens. On les mena de nuit dans une île, où ils eurent la tête tranchée. Un autre religieux de saint Dominique, et le supérieur des pères de saint François, souffrirent le même genre de mort dans la ville d'Arima, où ils ne s'étaient rendus que pour y trouver plus facilement le martyre. Ils eurent pour compagnons de leur triomphe, quinze ou seize chrétiens de Nangazaqui, qui s'étaient vantés hautement d'avoir logé des missionnaires. Le père de Machade, jésuite, et le père de l'Ascension, franciscain, furent traînés aux prisons d'Omura, et quelques jours après décapités dans la place publique. Ce n'étaient là que les essais de la tyrannie de Xogun-Sama, que de faux frères, si ce nom même n'est pas trop honorable pour des chrétiens, tels que les disciples de Luther et de Calvin, parurent ne pas trouver assez altéré du sang des catholiques, et sur-tout des prêtres romains.

Un armateur hollandais, d'autres disent anglais, mais toujours hérétique, s'empara sur les côtes de Firando du navire d'un chrétien japonais, où se trouvaient deux religieux espagnols; savoir, un père augustin, nommé Pierre de Zugnica, et un père dominicain, appelé Louis Flores. Que ne peut pas sur de sordides marchands l'esprit de secte, joint à

l'amour du lucre et à la rivalité de commerce! Ces jaloux sectaires, pour gagner les bonnes grâces de Xogun-Sama, et supplanter les négocians espagnols, dénoncèrent les deux religieux castillans comme venant prêcher au Japon, et cabaler contre l'empereur. Tout l'équipage fut arrêté sur le champ, et après qu'on eut constaté l'état de ces religieux, ils furent brûlés vifs, avec le capitaine qui les avait amenés; le reste de l'équipage, consistant en douze personnes, eut la tête tranchée.

Cet événement redonna un degré terrible d'activité à la persécution, et occasionna des exécutions sans nombre. Quelques fidèles, par le conseil du père Collado, dominicain, avaient tenté de faire évader le père Florès son confrère, qui faisait cause commune avec le père de Zugnica, et l'on avait persuadé à l'empereur que ce père de Zugnica, homme de qualité, fils d'un ancien vice-roi du Mexique, était fils naturel du roi d'Espagne, et qu'il venait se mettre à la tête des chrétiens du Japon, pour s'emparer de cet empire. Xogun-Sama, furieux, fait des reproches sanglans à ses ministres sur leur négligence, fait partir les gouverneurs pour leurs départemens, et commande en particulier de faire mourir incessamment les confesseurs dont regorgeaient les prisons d'Omura, de Firando et de Nangazaqui.

C'était bien à tort que le tyran se plaignait de la clémence de ses esclaves couronnés. Toutes les parties de l'empire, jusque dans le Ximo, la plus écartée vers le nord, et la plus impraticable, fumaient du feu de la persécution. On ne voyait que des troupes de vingt et trente fidèles traînés aux bûchers et aux échafauds. C'était à qui des rois et des gouverneurs ferait mieux sa cour, par les raffinemens de cruauté qu'ils inventaient à l'envi: mais on admirait parmi les chrétiens une émulation pour le moins égale à rechercher la couronne du martyre, et à la procurer aux personnes qu'ils chérissaient davantage. Nulle part la différence de l'âge ni du sexe ne mettait de différence dans le courage. Tous s'empressaient vers

les bourreaux avec autant d'attrait qu'on en a communément d'horreur. On vit une petite fille de huit ans courir avec une plume au devant d'un émissaire de la tyrannie qui prenait le nom des fidèles, et le prier instamment de l'inscrire la première. Sa mère, qui l'entendit, vint de même se faire inscrire; et comme le satellite sortait précipitamment, elle courut après lui, et présentant son fils qu'elle portait entre ses bras: J'oubliais cet enfant, dit-elle, faites-moi le plaisir de le mettre aussi sur votre liste. Les missionnaires, sans chercher la mort avec une ardeur qui ne doit venir que d'une inspiration toute particulière, bravaient cependant les dangers qui étaient inséparables de leur ministère, sur-tout en des conjonctures où le secours des pasteurs était si nécessaire au troupeau; et comme on les cherchait avec une rigueur à peine imaginable, il se passait peu de semaines qu'on n'en prît et qu'on n'en exécutât quelqu'un. Cependant du sein de ces travaux excessifs, leur zèle, comme n'ayant pas encore assez d'aliment, se porta au delà des mers septentrionales du Japon, dans la terre d'Yesso. Ce fut alors que la lumière du salut luisit pour la première fois dans cette immense contrée, étendue, dit-on, du levant au couchant de cinq mois de chemin, et habitée par des peuples naturellement enclins à la vertu, et qui goûtèrent sans peine les vérités de l'évangile. Les pères des Anges et de Carvalho, jésuites, furent les principaux apôtres de cette nation.

A Méaco, l'empereur lui-même fit brûler vives cinquante personnes, sans distinction ni d'état, ni d'âge, ni de sexe, ni de qualité. L'ordre fut même si rigoureux, que le gouverneur, naturellement très-humain, n'osa différer l'exécution d'une dame de premier rang qui était près d'accoucher. Son mari Jean Faximoto, l'un des plus riches seigneurs de la cour, et cinq enfans, trois garçons de onze, de huit et de six ans, deux filles de douze et de trois, furent tous brûlés avec elle, et, pour ainsi dire, en un même faisceau. Après leur mort, on retrouva la fille de trois ans tellement collée sur le sein de sa mère,

que les deux corps semblaient n'en faire qu'un : mais l'unique regret qu'avaient eu ces généreux parens, fut qu'on avait sauvé malgré eux l'aîné de leurs fils, et qu'on avait ainsi empêché quelque portion de leur famille de se présenter avec eux devant le trône de l'agneau. On vit encore, ce qui excita la plus vive émotion et l'indignation même des idolâtres, on vit au milieu du bûcher des mères qui portaient de petits enfans, les serrer contre leur sein, et sans faire attention à leurs propres douleurs, les couvrir de leurs bras, pour leur en faire un rempart contre les flammes. Ici toute une famille était attachée à un même poteau; là, le frère se trouvait en face de sa sœur; les plus forts s'oubliaient eux-mêmes, pour ne s'occuper qu'à exciter les faibles; tous s'encourageaient mutuellement, et bénissaient le Seigneur.

Telles étaient les barbaries qui s'exerçaient, quand le féroce empereur se plaignant encore de la mollesse de ses ministres, pressa le supplice des prêtres et des troupes de fidèles qui se trouvaient emprisonnés, principalement à Omura et à Nangazaqui : prisons les plus exécrables qu'on puisse imaginer, et qui firent la partie la plus dure peut-être de leurs tourmens. Qu'on en juge par un de ces réduits infernaux où on les tint long-temps entassés : c'était un carré formé par quatre murs fort épais, sans toit et sans nul abri contre les injures de l'air, si étroit, qu'ils n'avaient pas assez d'espace pour se coucher, et d'où cependant on ne les laissait pas sortir pour les besoins les plus indispensables de la nature. La nourriture répondait au séjour. Il est vrai que leurs gardes, touchés de leurs souffrances, et plus encore de leur admirable patience, devenaient bientôt plus traitables : mais dès qu'on s'en était aperçu, on les changeait sur le champ; ce qui n'empêcha point que plusieurs de ces ministres de la persécution ne se rendissent chrétiens, et ne devinssent confesseurs à leur tour. Ces prisons se convertissaient en maisons de prières, qui retentissaient nuit et jour des louanges du vrai Dieu, et lui procuraient sans cesse

de nouveaux adorateurs. Léonard Quimura, jésuite japonais, emprisonné dans le même lieu que les prisonniers idolâtres, en instruisit et baptisa jusqu'à quatre-vingt-six.

La grande troupe des prisonniers chrétiens fut toute conduite à Nangazaqui, lieu marqué pour cette exécution, qui, à raison du nombre et de la qualité des victimes, fut nommée le grand martyre : mais autant elle l'emporta sur celles qu'on a déjà vu abreuver si largement cette terre insatiable du sang des saints, autant elle parut médiocre, quand par la suite ces monts funestes, voués à la ruine du nom chrétien, disparurent dans toute leur étendue sous les croix et les gibets de toute espèce. On compta dans le grand massacre vingt-quatre missionnaires, quoiqu'on en eût arrêté un plus grand nombre, dont plusieurs apparemment avaient péri de misère, ou avaient été mis à mort secrétement. Avec les pasteurs, il y avait trente-deux simples fidèles, dont la plupart étaient des femmes, veuves de martyrs, et leurs jeunes enfans depuis l'âge de trois ans jusqu'à douze. Tous ceux-ci eurent la tête tranchée, à l'exception de trois hommes, et d'une femme nommée Lucie Fraïtez, qui, pour quelques oeuvres de zèle plus éclatantes, furent condamnés à être brûlés à petit feu, ainsi que leurs pasteurs. Il y avait neuf missionnaires ou catéchistes jésuites, à la tête desquels se trouvait le père Charles Spinola, fils unique du comte Octave de Tassarole, grand écuyer de l'empereur Rodolphe. La splendeur de son nom, porté par tant de héros, se trouvait encore effacée par celle de ses vertus, dont sa consécration à l'état religieux et au martyre, malgré la tendresse d'un père dont il faisait tout l'espoir, ne fut que la moindre partie. Nous nommerons encore le père Sébastien Quimura, japonais de naissance, comme premier jésuite de cette nation, et comptant déjà deux de ses proches entre les martyrs. Le père François Moralès était à la tête des Dominicains, dont cinq prêtres, lui compris, et trois frères. Les Franciscains étaient au nombre de quatre, deux

prêtres et deux frères. Il y avait encore trois religieux d'un ordre, que leur infamie, toute personnelle qu'elle doit être, peut au moins nous dispenser de nommer.

Ces trois apostats firent dans les flammes l'unique affliction des saints, qui moissonnèrent les palmes de l'immortalité, là où ces misérables trouvèrent un destin qui fait frémir d'horreur. Durant leur prison, ils s'étaient obstinés sur une chose peu importante en soi, mais contraire à l'obéissance due à leur supérieur; ce qui fit trembler pour leur persévérance, quelques-uns des confesseurs les plus expérimentés dans les voies de Dieu. Lorsque dans le bûcher ils commencèrent à sentir un peu vivement l'impression du feu, ils poussèrent des gémissemens et des plaintes; ils firent mille contorsions, s'abandonnèrent à l'impatience, à l'emportement, au désespoir, et rompirent enfin leurs cordes; ce qu'on avait rendu facile à tous les martyrs, dans le dessein de les faire apostasier. Ils coururent de toutes leurs forces vers l'officier qui présidait à l'exécution, et lui demandèrent la vie au nom des faux dieux, qu'ils invoquaient le plus haut qu'il leur était possible. L'un des trois cependant ne porta point le scandale à cet excès, et réparant même sa première lâcheté, il retourna de son plein gré à son poteau, où il consomma volontairement son sacrifice. Les deux autres moururent aussi: mais quelle affreuse différence! le président, contre la parole qu'il avait donnée, les fit rejeter dans le feu, d'où, comme d'un enfer anticipé, ils firent en ain retentir leurs reproches, leurs imprécations, des hurlemens effroyables, les sinistres accens d'un désespoir sans retour, autant qu'on en peut juger.

Les autres religieux, sans plus d'exception, souffrirent avec une constance qui sembla les rendre insensibles pendant toute la longue durée de leurs tourmens. On avait allumé le feu à vingt-cinq pieds des poteaux auxquels ils étaient attachés; et les matières plus ou moins combustibles se trouvaient tellement disposées, qu'il ne gagnait que fort

lentement ; encore avait-on soin de l'éteindre pour peu qu'il parût approcher trop vîte. Il y eut tel martyr qui fut une heure et demie, et l'on assure même que le jésuite japonais Quimura fut plus de trois heures avant d'en ressentir les impressions qui ôtent la vie ou le sentiment. Cependant ces vivans holocaustes, à qui le sang bouillait dans les veines, et la moëlle jusque dans les os, tenaient les yeux doucement élevés au ciel, et l'esprit comme abîmé en Dieu, ils semblaient ne pas éprouver le premier sentiment de la douleur. C'est ce qu'attestèrent les personnes les plus dignes de foi, entre vingt-cinq à trente mille fidèles qu'ils eurent, dit-on, pour spectateurs de leurs souffrances : la durée en fut mesurée scrupuleusement avec des sables. On assure aussi que le ciel opéra une foule de prodiges, pour relever la gloire tant de ses martyrs que de la religion pour laquelle ils s'immolaient. Il n'est rien de si merveilleux, que ces deux fins, ici comme aux temps primitifs de l'église, ne rendent au moins vraisemblable.

Voici encore une circonstance qu'on ne doit pas omettre au sujet d'une nation que le prophète semble avoir particulièrement désignée, en disant que le Seigneur tirerait sa gloire de la bouche des plus jeunes enfans. Avant l'exécution, comme les confesseurs partagés en deux troupes, dont l'une devait passer par le fer, et l'autre par le feu, se trouvaient dans la lice, les uns en face des autres, le père Spinola reconnut Isabelle Fernandès dont il avait baptisé depuis quatre ans un fils, à qui l'on avait donné le nom d'Ignace. L'enfant était derrière sa mère, et le père ne le voyant pas, eut quelque inquiétude. Où est donc mon petit Ignace, cria-t-il à la mère ? qu'en avez-vous fait ? Le voilà, répondit-elle en l'élevant dans ses bras ; je n'ai eu garde de le priver du plus grand bonheur que je pusse lui procurer. Puis elle dit à l'enfant : Mon fils, voilà le père de votre ame ; c'est lui qui vous a fait chrétien, demandez-lui sa bénédiction. A ces mots, l'enfant se mit à genoux, et joignit ses petites mains,

en inclinant la tête. L'attitude et l'air de ce petit innocent, sa docilité, sa sécurité au moment du supplice, jointe à sa beauté naturelle, excitèrent parmi ces nombreux spectateurs un mouvement dont on appréhenda les suites, et qui fit commencer promptement l'exécution. On vit à l'instant voler deux ou trois têtes, qui vinrent tomber aux pieds de cet enfant, et ne le firent pas même changer de couleur. On frappa sa mère : il en vit rouler la tête, sans paraître plus étonné. Enfin, il reçut lui-même le coup de la mort avec une intrépidité qui mit le comble à l'admiration de tout le monde.

Son père, dans une première exécution, avait subi le supplice du feu ; et l'on rapporte de ce merveilleux enfant, qui ne faisait alors que bégayer, qu'il s'était mis à dire, comme il pouvait, qu'il serait aussi martyr ; puis se tournant vers sa mère : Oui, poursuivit-il, oui, je serai martyr ; et vous aussi, ma mère, mais non pas ma sœur. L'événement vérifia cette prédiction dans tous ses points. Depuis ce temps là, il n'avait point cessé de parler à tout propos du martyre ; et quand il donnait quelque bagatelle à d'autres enfans : Gardez bien cela, leur disait-il, car je serai martyr, et ce sera une relique. On ajoute qu'il ne voyait pas un cimeterre sans tressaillir de joie, dans la pensée que cet instrument serait celui de la mort qu'il désirait.

Vers le même temps, les pères Constanzo et Navarro, jésuites italiens, furent encore brûlés vifs pour leur persévérance à évangéliser. Trois Japonais chrétiens, arrêtés avec le père Constanzo, eurent la tête tranchée. Le père Navarro avait aussi trois compagnons, dont deux jésuites japonais de nation, et le troisième catéchiste. Ils furent brûlés tous les trois, ainsi que leur chef. En un mot, la fureur était si grande, contre les missionnaires principalement, qu'il y en eut douze de la compagnie de Jesus, brûlés vifs en moins de trois mois. Le changement qui se fit ensuite dans le gouvernement, ou, pour mieux dire, la multiplicité des soucis et des embarras qu'entraînent toujours ces

révolutions, procura quelque tranquillité, ou plutôt quelque peu de relâche aux ouvriers de l'évangile ; car Xogun-Sama, deuxième du nom, entre les les mains de qui l'empereur son père se démit en 1622 du gouvernement de l'empire, ne tarda point à montrer aux chrétiens une haine, sinon plus violente, au moins plus suivie et bien plus destructive que celle de son père.

Les Hollandais, témoins de la moindre partie seulement de ces cruautés, dans l'un de ces transports d'admiration et de sensibilité qui sont plus forts que toutes les préventions de parti, n'ont pu s'empêcher de dire, que depuis la naissance du christianisme, jamais on n'avait vu de persécution plus opiniâtre et plus continue, ni des atrocités plus grandes, ni plus grand nombre de martyrs que dans ces églises du Japon. Le bruit de ces horreurs se répandit non-seulement dans toutes les Indes, mais jusqu'aux extrémités de l'occident, à la cour d'Espagne, à la cour de Rome, où il reste quantité de monumens qui les constatent à jamais. Les souverains pontifes adressèrent différens brefs de consolation à plusieurs de ces chrétientés désolées ; ils ordonnèrent pour elles des prières publiques. Paul V crut même devoir leur avancer de trois ans le grand jubilé, afin de leur procurer des armes spirituelles proportionnées à la fureur des ennemis de leur salut.

Des lieux où naît l'aurore, les regards du chef de l'église se reportèrent peu après jusqu'aux extrémités du couchant, sur la querelle qui se renouvelait entre l'ordre ecclésiastique et l'ordre politique du royaume très-chrétien. Depuis la célébration du concile de Trente, les évêques de France en avaient sollicité la publication avec un zèle que tous les refus n'avaient qu'animé. Les états généraux se trouvant assemblés à Paris en 1614, à l'occasion de la majorité de Louis XIII, la chambre ecclésiastique, composée de cent trente-deux députés, les cardinaux et tous les plus illustres prélats du royaume, demandèrent de nouveau cette promulgation tant

désirée,

désirée, en réservant toujours ce qu'il pouvait y avoir de contraire tant aux libertés de l'église gallicane qu'à la dignité de la couronne, et à l'indépendance absolue de son temporel. Le tiers-état cependant, et sur-tout l'avocat général Servin, firent les plus fortes oppositions; et prenant un détour des plus propres à faire diversion, et à rendre même le clergé odieux, ils proposèrent de faire jurer d'abord, non-seulement comme loi fondamentale du royaume, mais comme une loi sainte et conforme aux divines écritures, que le roi ne tenant sa couronne que de Dieu, il n'est aucune puissance en terre qui, pour quelque cause que ce soit, puisse l'en dépouiller, ni affranchir ses sujets de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui doivent. Ils répondirent encore, à dessein d'effrayer les simples, que le dessein du clergé était d'introduire l'inquisition en France: imputation méchante, et purement imaginaire, assez bien marquée au coin des huguenots qui avaient beaucoup de crédit dans le tiers-état, pour croire qu'elle venait d'eux, comme le cardinal du Perron l'assura.

En conséquence de la résolution du tiers-état, le parlement, à la réquisition de Servin, rendit un arrêt, portant que le roi n'a point d'autre supérieur que Dieu pour le temporel de son royaume, et que nulle puissance n'a pouvoir de dispenser ses sujets du serment de fidélité, bien moins encore d'attenter à sa personne par autorité, soit privée, soit publique: mais cette sage compagnie se bornant à un règlement de police, qui était incontestablement de sa compétence, elle ne s'ingéra point à décider qu'il portât sur les divines écritures, ou sur la parole de Dieu; elle n'exigea pas même le serment de la loi fondamentale, lequel n'aurait pu se prendre que pour une conséquence tirée d'une décision de foi qu'elle ne prétendait pas être de son ressort.

Cependant le clergé en corps alla dès le lendemain au Louvre se plaindre de l'arrêt, qui sans doute lui parut toujours autoriser l'entreprise du

tiers-état, et il protesta que si l'on ne cassait promptement cet acte téméraire, il allait se retirer des états, après avoir excommunié tous ceux qui entreprenaient sur les droits sacrés du corps épiscopal. L'ordre de la noblesse s'était laissé gagner d'abord par le tiers-état; instruit ensuite par les remontrances des prélats, et honteux d'avoir été détaché de leur parti par des gens qui autrefois n'étaient pas même admis dans les assemblées de la nation, il reprit pour le clergé le penchant que ces premiers corps de la constitution française ont naturellement l'un pour l'autre. Il n'y eut pas jusqu'au prince de Condé qui ne se déclarât pour la chambre ecclésiastique, avec un certain ménagement néanmoins. Il avait avec les huguenots des liaisons qui ne tardèrent point à éclater, mais par des vues tout-à-fait étrangères à leur religion qu'il détestait, et précisément comme avec des factieux toujours prêts à brouiller. Ce prince eut la générosité de sacrifier à sa conscience, au moins une partie de sa coupable politique; après un long verbiage, où il s'engagea pour motiver son opinion, et qui ne contenta ni l'un, ni l'autre parti, il conclut, comme les ecclésiastiques, à défendre au parlement de signer et de publier son arrêt.

Le roi ne manqua point de déférer aux instances réunies du clergé et de la noblesse: mais déjà l'arrêt avait été imprimé, et publié sous le titre de loi fondamentale; l'imprimeur fut emprisonné, et douze députés du tiers-état furent mandés au Louvre, avec injonction de rapporter l'arrêt, qu'ils eurent ordre absolu de retrancher de leurs cahiers. Leur chambre se plaignit, et murmura beaucoup; mais tous leurs mécontentemens s'exhalèrent en vaines clameurs: quand on en vint aux opinions, la pluralité fut pour une prompte obéissance. Paul V, à qui cet orage avait causé beaucoup d'inquiétudes, ne le sut pas plutôt dissipé, qu'il adressa trois brefs, l'un à la chambre ecclésiastique, l'autre au cardinal de Joyeuse, et le troisième à la noblesse, pour les remercier du service important qu'ils avaient rendu

à l'église. Il y parle de l'entreprise qu'on avait enfin déconcertée, comme d'un attentat provenant du même esprit de schisme et d'irréligion que celui qui régnait en Angleterre. Les prélats, en lui répondant, témoignèrent qu'ils n'avaient pas moins été effrayés que le saint père de l'audace de l'hérésie; mais qu'ils avaient eu la consolation de voir les catholiques, qui d'abord s'étaient laissé surprendre, reconnaître bientôt après qu'il n'appartient qu'aux pasteurs de prononcer sur tout ce qui touche à la foi.

Cependant pour ce qui est de la publication du concile, les prélats s'aperçurent bientôt qu'il n'y avait rien à espérer de la cour. Elle s'était habituée à la refuser; et la routine n'a pas moins d'empire que le préjugé, sur les têtes même de premier ordre. A ce sujet, les prélats s'assemblèrent entre eux, s'engagèrent par serment à garder les ordonnances de Trente, et réglèrent qu'afin d'en rendre l'acceptation solennelle, on tiendrait dans six mois des conciles provinciaux, et ensuite les synodes diocésains. Cette résolution fut signée par les cardinaux de la Rochefoucault, de Gondy et du Perron, par sept archevêques, par quarante-cinq évêques, dont l'un des plus ardens fut celui de Luçon, depuis cardinal de Richelieu, et par trente autres ecclésiastiques de marque. Ce trait de vigueur fit grand bruit. Le châtelet de Paris rendit une sentence, qui défendait à tous les ecclésiastiques du ressort, tant de publier le concile de Trente, que d'innover aucune chose dans la police ecclésiastique, sans permission du roi, à peine de saisie de leur temporel. Les huguenots firent bien plus de fracas encore. Le prince de Condé s'étant alors ligué avec ces perturbateurs éternels, afin d'obtenir satisfaction des sujets de mécontentement qu'il prétendait avoir reçus de la cour, le premier article de son traité, conclu avec eux au camp de Sanzai en Poitou, fut que la publication du concile serait empêchée. Dès l'année suivante, la cour fit sa paix avec lui, et l'on convint que sans égard aux demandes ni aux démarches du clergé, les choses seraient remises

dans leur ancien état par rapport au concile de Trente.

Il n'était plus guère possible de tenir les conciles provinciaux qu'on avait indiqués, sans donner aux hérétiques et aux autres mécontens un prétexte de reprendre les armes. Cette considération suspendit assez long-temps l'exécution de ce qui avait été résolu par le clergé, et le fit enfin oublier à la plupart des prélats. Pour les cardinaux de Sourdis et de la Rochefoucault, les Borromées de la France, voyant qu'on ne se pressait pas de tenir les conciles de leurs provinces, ils assemblèrent leurs synodes particuliers de Bordeaux et de Senlis, où il fut déclaré qu'on recevait le saint concile de Trente, et que désormais on était obligé en conscience de l'observer en tout, à la réserve de ce qui touchait aux droits et aux usages légitimes du royaume. Plusieurs prélats tinrent des synodes semblables. Différens évêques venus ensuite, n'ont pas fait moins valoir les ordonnances de Trente, particulièrement en ce qui regarde la pénitence, les mariages, l'ordre, la résidence des bénéficiers, l'entrée en religion, la subordination des ecclésiastiques séculiers et réguliers, et bien des observances importantes pour la conservation de la foi et des mœurs. Ainsi la plupart des décrets qui concernent la discipline de Trente, sont reçus en France, non pas en vertu de ce concile même, qui n'y est reconnu que pour le dogme, mais en conséquence des édits du prince, ou des règlemens faits par les prélats, et autorisés par les parlemens eux-mêmes.

En dépit des ennemis de la religion, non-seulement elle se maintenait dans ses anciens apanages, mais elle faisait de jour en jour des progrès plus grands dans les terres infidelles; les manœuvres même qui semblaient devoir les arrêter, ne servaient bien souvent qu'à les étendre davantage. C'est ce qui arriva dans les missions de Turquie, fondées et constamment protégées par les monarques, à qui leur zèle pour la propagation de l'évangile pourrait seul assurer le titre glorieux de rois très-chrétiens,

Elles commencèrent proprement sous le règne de Henri III. Le vertueux baron de Germini, ambassadeur à Constantinople, ne put voir sans douleur la désolation de la chrétienté de Pera, qui est un grand faubourg, ou plutôt comme une seconde ville à la porte de Constantinople. Quoique longtemps après l'invasion des musulmans, les catholiques y eussent encore formé cinq ou six grandes paroisses, ils s'y trouvaient réduits à dix-sept familles. L'ambassadeur, appuyé par le roi son maître, fit venir cinq jésuites, qui travaillèrent avec succès à rétablir cette église désolée. Henri IV soutint cette bonne œuvre, et sur l'agrément par écrit qu'il obtint du grand seigneur, il fit encore partir le père de Canillac, avec quatre autres jésuites, pour travailler à la conversion des schismatiques, qui restent en très-grand nombre dans l'empire ottoman.

Le baile, ou ambassadeur de Venise, ne ressemblait point à beaucoup près à celui de France. Les Jésuites avaient encouru l'anathème du sénat, pour avoir craint celui du pape : le baile parut dans cette affaire n'avoir point d'autre Dieu que les dominateurs de la mer Adriatique, en qui même il supposa faussement une ame aussi vile que la sienne, et il employa la calomnie au défaut de la raison, pour faire porter aux missionnaires français la peine des torts vrais ou prétendus de leurs confrères vénitiens. Pour perdre ou éloigner ces ouvriers évangéliques, il alla jusqu'à faire entendre au visir, que c'étaient des espions envoyés par le pape, afin de reconnaître le pays, et de lui en rapporter un état exact. Cette manœuvre ayant été déconcertée par l'ambassadeur de France, le vénitien ourdit une trame nouvelle, et n'hésita point d'y envelopper, avec les Jésuites, le père de Saint-Gal, franciscain, vénitien, et vicaire apostolique, soit qu'il se promît de le tirer d'affaire par son crédit, soit qu'au pis aller, il ne craignît point de le perdre, pourvu qu'il perdît en même temps les vrais objets de sa haine.

C'est un crime irrémissible chez les Turcs, que

de rendre un mahométan chrétien : cette entreprise est si dangereuse, que les papes ont défendu aux missionnaires de la tenter, dans la sage crainte de sacrifier une moisson d'ailleurs très-abondante dans une terre qui fourmille de schismatiques, à l'espérance très-incertaine de convertir une poignée d'infidèles. Il est permis cependant de recevoir ceux qui se présentent d'eux-mêmes, sur-tout les renégats qui viennent à résipiscence, et de leur faciliter au moins la sortie d'un empire où ils ne peuvent plus s'attendre qu'au dernier supplice. Le vicaire apostolique qu'on avait dénoncé avec les Jésuites, afin de mieux couvrir cette manœuvre honteuse, fut saisi avec des passe-ports signés de sa main pour des apostats convertis, et les Jésuites, qu'on avait seuls en vue, avec des écrits seulement sur leur religion. Heureusement encore pour ceux-ci, le magistrat turc avait pour interprète un juif qui leur était affectionné, comme ayant autrefois étudié à Paris sous le père Maldonat, célèbre par la connaissance des langues savantes. L'interprète donna une explication si favorable aux papiers saisis, que les porteurs en furent déclarés innocens. Pour le vicaire apostolique, ses passe-ports n'étant susceptibles d'aucune interprétation qui pût le sauver, il fut étranglé dans sa prison. Plus heureux sans doute que ceux qui échappèrent : mais cette mort si précieuse pour lui, porta un contre-coup désespérant au baile, qu'elle couvrit à jamais d'opprobre. Après cette infamie, il secoua toute pudeur, alla, sans plus garder de mesures, retrouver le caïmacan ou magistrat, et il en obtint, à force de sollicitations et d'argent, que les missionnaires jésuites seraient remis aux fers, et leurs procès instruit de nouveau. Cette conduite odieuse ayant frappé d'horreur l'ambassadeur de France, qui était alors M. de Sancy, digne successeur de MM. de Germini et de Salignac, il épousa la querelle des prisonniers, comme celle de l'église et de la nation. Il sollicita leur élargissement avec la plus grande chaleur ; le vénitien continua ses poursuites avec la dernière impudence, et

pour conclusion, il fut réglé que de six missionnaires qui étaient détenus, quatre seraient renvoyés de Turquie, et deux pourraient demeurer auprès de l'ambassadeur de leur nation.

La Providence vint alors manifestement au secours d'une mission dont les fruits ne s'étendaient pas seulement au commun des schismatiques, mais à leurs prêtres, à leurs évêques, à leurs métropolites, au patriarche même de Constantinople, qui parut disposé à se réunir au saint siége. Dans ces entrefaites, l'empereur Matthias ayant remporté quelques avantages sur les Turcs, il conclut une trève avec eux en 1616, et fit stipuler en termes exprès, que les Jésuites pourraient exercer librement leurs fonctions dans toute l'étendue de l'empire ottoman. On vit en conséquence plusieurs de ces religieux passer continuellement à Constantinople, se répandre de là dans le reste de la Grèce, et dans les autres provinces ottomanes. Ils furent suivis par un grand nombre de capucins, et d'autres missionnaires de différens ordres, appliqués très-heureusement depuis, en Syrie comme en Grèce, en Arménie jusqu'en Perse, à la conservation de la foi romaine, et à la conversion de ses déserteurs schismatiques, qui ont beaucoup plus de préventions que d'habileté, et bien souvent n'ont besoin que d'instruction.

Dès l'année 1615, deux jésuites commencèrent la mission de l'ancienne Colchide, aujourd'hui la Mingrélie, où la religion, assez semblable pour le fond à celle des Grecs, était mêlée de superstitions pitoyables. Malgré la barbarie de ces peuples à demi sauvages, l'œuvre du ciel eut beaucoup de succès. Dans la même année, le métropolitain de Gangres en Paphlagonie écrivit au pape pour lui rendre obéissance comme au successeur de Pierre, vicaire de Jesus-Christ et chef de l'église universelle. Dans le même temps, les nestoriens de Chaldée se réunirent à l'église romaine d'une manière assez solide, pour publier à Rome, avec beaucoup d'éclat, les actes de cette réunion.

Par une bulle du 31 d'Août 1617, Paul V renouvela les constitutions de Pie V et de Sixte IV, touchant la conception immaculée de la mère de Dieu, pour terminer une dispute qui s'était élevée de nouveau sur ce sujet entre les Dominicains et les Cordeliers d'Espagne. Tout ce royaume était en feu à cette occasion : tant les fidèles étaient scandalisés de voir parmi les catholiques quelques docteurs singuliers disputer à la mère de Dieu un honneur qui lui était déféré par le consentement de toutes les églises, et avec l'applaudissement de tous les peuples chrétiens. Que penser donc de cette singularité, par rapport à ceux qui frondent autant les décisions que les dévotions de l'église, sinon que les ennemis des observances reçues ne le sont que trop souvent de la croyance commune ? Grégoire XV donna par la suite une étendue nouvelle à la bulle de Paul V; il défendit non-seulement de prêcher ou d'enseigner publiquement que Marie eût contracté le péché d'origine, mais encore de soutenir cette opinion dans les conversations privées. On a dit que ce pontife avait permis ensuite aux Dominicains d'en traiter entre eux, mais non pas en public, ni avec les personnes du dehors. Cette exception tout-à-fait originale, dont on ne trouve pas un mot dans le bullaire des papes, devrait sans doute porter sur quelque chose de plus qu'une assertion si dénuée de preuves : mais si cette prérogative étrange n'est pas imaginaire, elle a été anéantie par le décret péremptoire qu'Alexandre VII publia depuis à la prière du roi d'Espagne, et de presque tous les évêques de ses états.

La faculté de théologie de Paris condamna de son côté différentes propositions tirées d'un ouvrage que Marc-Antoine de Dominis venait de publier sous le titre de République ecclésiastique. Dominis, homme de naissance, homme de génie, mais de ces génies sans assiette, qui ne se fixent ni au vrai, ni au faux, ni au vice, ni à la vertu, passa vingt ans chez les Jésuites, où il se fit honneur dans tous ses emplois, puis fut tenté de porter la mitre. Il

obtint l'évêché de Ségnidès qu'il eut mis bas l'habit de la société, et quand il fut évêque, il voulut être archevêque, et parvint au siége de Spalatro, métropole de la Dalmatie. Son inquiétude, jointe à sa vanité, l'engagea dans l'affaire de l'interdit de Venise, qui lui parut propre à signaler avantageusement son érudition en flattant le sénat. Ses écrits furent condamnés à Rome. Quoiqu'il eût bien dû s'y attendre, cette flétrissure lui troubla le sens, et lui fit quitter son siége. Il passa en Angleterre, théâtre fort critique pour une tête aussi exaltée. Il prit en effet le ton du pays : pour plaire aux sectes outrageuses dont il fourmille, il donna son livre de la République ecclésiastique, où, peu content de combattre la primauté du pape, il nie encore la nécessité d'un chef visible dans l'église. C'est là dessus que tombe principalement la censure qu'en firent les docteurs de Paris, à la réquisition du savant Ysambert, syndic de la faculté. Richer ne voulut ni paraître à l'assemblée, ni signer la censure d'un ouvrage qui ne manquait pas d'analogie avec son traité de la Puissance ecclésiastique et politique: les notes qu'il fit sur la censure, quand elle eut été publiée, fournissent quelque chose de plus que des conjectures sur les motifs de son refus.

Dominis cependant, qui ne tenait guère plus au mal qu'au bien, et dont la conscience démentait souvent la plume tandis même qu'il écrivait, ne fut pas long-temps sans éprouver d'étranges remords. Encouragé par le pape, qui lui fit dire qu'il pouvait en toute sûreté revenir en Italie, il rétracta publiquement à Londres tout ce qu'il avait dit ou écrit contre l'église et son chef, puis sortit d'Angleterre, et se rendit à Rome : là, il donna un ample désaveu des erreurs et des impiétés dont il reconnaissait que ses ouvrages étaient remplis ; mais dès l'année suivante, cet homme sans caractère et sans consistance, écrivit en Angleterre des lettres qu'on intercepta, et qui firent juger que déjà il se repentait de s'être repenti. On le renferma dans le château Saint-Ange, où il fut presque aussitôt attaqué de la

maladie dont il mourut, après s'être repenti encore une fois, et avec des marques de sincérité assez persuasives pour qu'on lui administrât tous les sacremens de l'église. Cependant pour l'exemple, on le traita comme relaps : dès qu'il eut expiré, on brûla son corps, avec ses ouvrages, dans le champ de Flore.

Paul V approuva, sous le nom de congrégation Pauline, les clercs réguliers des écoles pieuses, fondés en Italie par le père Joseph Casalini. La bulle est du 6 de Mars 1617. Ils faisaient alors les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; ils s'engageaient de plus à tenir les petites écoles pour l'instruction des enfans, et sur-tout des pauvres. Quelques années après, Grégoire XV mit cette institution au rang des ordres religieux. Alexandre VII la remit par la suite dans l'état séculier, et Clément IX enfin lui a rendu le titre de religion.

L'esprit du concile de Trente prévalant jusque sur le relâchement et les désordres qui avaient fait leurs asiles de ceux de la religion, on vit dans le même temps et dans une même nation, trois ordres nombreux reprendre la marche de leurs saints instituteurs, et faire au moins quelques pas vers la régularité primitive. On rapporte le commencement de la savante congrégation de saint Maur, à l'année 1618, où le roi Louis XIII donna des lettres patentes pour son établissement. C'est une réforme de l'ordre de saint Benoît, faite à l'imitation de la congrégation de saint Vanne et saint Hidulphe, établie quelques années auparavant en Lorraine par les soins de dom Didier, prieur de Saint-Vanne de Verdun. Il s'était établi peu auparavant parmi les Dominicains de France, une réforme dont on fut redevable au père Sébastien Michaëlis, dominicain provençal, qui jeta les premiers fondemens du monastère de la rue Saint-Honoré. Cette réforme, érigée en congrégation, forme deux provinces, celle de saint Louis et celle de Toulouse. Deux ans après, la réforme s'établit aussi dans l'ordre de Prémontré par les soins du père Picart et du père

de Lervelz. Ce ne furent là, si l'on veut, que des ébauches; mais l'esprit qui les avait inspirées continuant d'agir, on les vit bientôt parvenir à un rétablissement, sinon parfait, au moins suffisant pour empêcher les progrès du désordre, jusqu'à ce que l'on pût faire refleurir les vertus.

L'hérésie, folle émule de l'église, tentait de son côté des rétablissemens et des réformes. Jacques I, roi d'Angleterre, prince à petites idées, et qui croyait s'agrandir en sortant de sa sphère, rendit une ordonnance pour autoriser les danses et les jeux qui servaient de délassement au peuple les jours de fêtes. Il fut rigoureusement enjoint aux évêques et aux magistrats de tenir la main à l'exécution, comme à une chose de première importance. Aussi le roi alléguait-il deux raisons de premier ordre; savoir, la crainte de rendre les protestans stupides, et l'espérance d'attirer à eux les papistes: vues merveilleuses pour les progrès du pur évangile! Quoi de plus beau que d'y attirer les hommes, en les faisant danser sous l'abri des lois et sous l'attache de la religion! Le roi zélateur découvrit avec la même sagacité, que le plus grand obstacle à ces conversions provenait des pratiques bizarres et de l'austérité farouche des puritains: bigots superstitieux, ajoutait-il, qui n'avaient pas respecté la louable coutume de danser et de se divertir innocemment après les offices des jours de fêtes.

Il se rendit à Perth en Ecosse, où les presbytériens dominaient, et il y convoqua une assemblée moitié synode, moitié parlement, afin d'introduire dans sa patrie quelques observances au moins du rit anglican. C'est là que furent dressés les cinq articles si fameux par la suite. Le premier obligeait à recevoir à genoux l'eucharistie; le second, à la donner en particulier dans certains cas; le troisième, à administrer le baptême dans les maisons particulières; le quatrième, à conférer la confirmation aux enfans; le cinquième, à observer certaines fêtes chaque année. Ces articles passèrent, non sans exciter de terribles agitations. Et qu'il eût été à

désirer pour sa postérité de ce prince, que sa personne eût essuyé un refus qui lui fît anéantir jusqu'à la première idée de cette fatale tentative!

Dans cette même année 1618, les sectaires de Hollande tinrent le synode pareillement fameux de Dordrecht. Deux professeurs de Leyde, François Gomar et Jacques Arminius, partageaient en deux factions tous les sujets hérétiques des Etats-Unis, sans que l'esprit particulier que leurs premiers instituteurs leur avaient donné pour règle de la doctrine, pussent les concilier depuis quinze ans qu'on le faisait valoir de part et d'autre. Gomar était opiniâtrément attaché aux enseignemens de Calvin pris à la lettre. Arminius pensait que la doctrine de ce réformateur, touchant la prédestination, les effets de la rédemption, la dépravation de l'homme, sa conversion et sa persévérance, était contraire à la bonté, à la sagesse, à la justice de Dieu, qu'elle ne pouvait subsister ni avec l'usage de la prédication et des sacremens, ni avec les obligations du chrétien. De la poussière des écoles, les disputes, et bientôt les libelles et les satires les plus sanglantes se répandirent dans tous les ordres de la république. Les ministres se déchiraient réciproquement dans les prêches; et les peuples épousant la querelle des pasteurs, dans les places publiques, dans le sein des familles, dans les repas, chez le bourgmestre, chez le marchand, chez l'artisan, et jusque dans les navires parmi les matelots, on n'entendait parler que de la grâce et de la prédestination.

Un premier synode tenu à Rotterdam en 1605, ordonna inutilement aux arminiens de s'en tenir à la confession de foi reçue dans la réforme belgique. La mort même d'Arminius, qui arriva quatre ans après, ne rendit pas ses partisans plus dociles. Soutenus par l'avocat général Barneveldt, qui disposait à son gré de la plupart des magistrats, ils leur présentèrent une requête en forme de remontrances, où ils exposaient leur doctrine, et demandaient qu'il leur fût libre de la conserver; ce qui leur fit donner le nom de remontrans. Les gomaristes firent aussitôt

des remontrances contre la requête ; d'où on les appela contre-remontrans : mais les remontrans l'emportant alors sur les contre-remontrans, ils obtinrent des états un décret qui n'ordonnait pas seulement la tolérance qu'ils avaient demandée par leur première requête, mais qui enjoignait aux ministres d'enseigner que Dieu n'a créé personne pour le damner, qu'il a la volonté de sauver tous les fidèles, et qu'il n'impose à qui que ce soit la nécessité de pécher.

Barneveldt était pour les arminiens ; mais le comte Maurice de Nassau, devenu prince d'Orange dans ces conjonctures par la mort de Philippe-Guillaume son frère, était pour les gomaristes, ou plutôt contre l'avocat général, qui seul balançait dans la république le pouvoir du prince. Barneveldt, par son habileté, régissait les bourgmestres, ainsi que la plupart des magistrats, et Maurice, par ses dignités, sa naissance, ses services et ceux de ses ancêtres, tenait dans sa main la noblesse et la milice. Ceux qui cherchaient à s'avancer par les armes, étaient dévoués au prince ; ceux qui aimaient l'ordre et la tranquillité que maintiennent les lois, étaient attachés à l'avocat général. Les deux partis formaient une espèce d'équilibre, qui subsista jusqu'à ce que des disputes et des injures, la multitude en vînt aux coups, aux émeutes, aux armes, à tout ce qui présage la guerre civile. Le prince alors leva des troupes, parcourut à leur tête la plupart des villes, destitua les magistrats qui favorisaient l'arminianisme, et dissipa les gens qui avaient pris les armes sans son ordre. Tout pliant devant lui, il tira des états généraux un ordre pour arrêter Barneveldt ; ce qui s'exécuta au sortir de l'assemblée, aussi tranquillement que s'il eût été question du dernier des bourgeois. On se saisit en même temps du célèbre Grotius, qui était son ami particulier, et qu'une étude suivie des pères avait éclairé sur la plupart des erreurs de Calvin, quoiqu'il n'y ait jamais entièrement renoncé.

On tint ensuite le synode de Dordrecht, qui fut

déclaré national, et qu'on s'efforça même de rendre en quelque sorte œcuménique. Outre quarante-deux théologiens choisis en nombre égal dans chacune des provinces unies, il en vint d'Angleterre, du Palatinat, du Brandebourg, de la Hesse, et de plusieurs autres petits états d'Allemagne, des cantons suisses de Berne, de Bâle, de Zurich, de Schaffhouse, et de la république de Genève. On invita aussi les réformés français; mais leur religieux souverain ne voulut jamais permettre qu'ils s'y rendissent: il fallut se contenter de l'avis par écrit qu'envoyèrent les principaux ministres de ce royaume. Les arminiens protestèrent contre le synode, qui ne pouvait, disaient-ils, passer pour légitime, puisqu'ils n'y avaient pas voix délibérative, et que les gomaristes leurs parties se trouvaient en même temps leurs juges. L'argument était sans réplique pour des réfractaires qui, sur la même protestation précisément, avaient récusé le jugement des pères assemblés à Trente. Ou ils ne devaient point autrefois faire leur scission, ou ils devaient soutenir invariablement depuis, qu'il n'y a point de puissance ici-bas qui ait droit de juger souverainement de la doctrine, et de terminer les différens de religion.

Ici l'iniquité ne se démentit pas seulement par les œuvres et l'incohérence des procédés; mais prenant le langage, aussi-bien que la marche de Trente, le synode rejeta la protestation, et la déclara contraire à la pratique des premiers conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Calcédoine, où, comme l'observèrent les théologiens anglais, les évêques qui s'étaient opposés les premiers aux erreurs d'Arius, de Macédonius, de Nestorius, d'Eutychès, n'en avaient pas moins été leurs juges. Les Hessois dirent de plus, que si l'on avait égard à de pareilles défaites, on ne pourrait jamais assembler de conciles légitimes, parce que les pasteurs et les docteurs sont toujours les premiers à s'opposer aux hérésies naissantes. On ajouta que si dans les contestations qui s'élèvent sur la doctrine, il fallait demeurer neutre pour ne pas perdre le droit d'en juger, il n'y

aurait point d'hérésie qui ne s'établît sans obstacle; qu'on ne pouvait pas dire qu'en condamnant l'erreur, on fût juge dans sa propre cause, parce qu'en définissant quelle est la doctrine orthodoxe, il ne s'agit pas de la cause de chaque particulier, mais bien de celle de Dieu et de son église. Tous les théologiens tinrent le même langage, et pas un ne parut sentir qu'il se dévouait lui-même à tous les anathèmes de Trente. Le jugement de Dordrecht fut dans le même goût que les préambules. Le synode, y prononça-t-on, persuadé de son autorité par la parole de Dieu même, et suivant les traces des synodes légitimes, tant anciens que nouveaux, déclare et juge que ceux qui se sont faits chefs de parti dans l'église, et maîtres de l'erreur, ont corrompu la religion, déchiré l'unité chrétienne, et sont des objets de scandale. C'est pourquoi le synode les déclare incapables de tout office ecclésiastique, de toutes fonctions même académiques, et les prive de leur emploi.

On exécuta ce jugement avec une sévérité qui n'avait point encore d'exemple dans la république. Barneveldt, première victime de l'arminianisme, ou de l'envie du prince d'Orange mise en liberté à cette occasion, avait déjà été sacrifié, sans que l'intercession de sa majesté très-chrétienne, la considération où il était dans toutes les cours étrangères, son zèle héroïque pour la patrie, ses services inestimables, sa vieillesse enfin et ses cheveux blancs, eussent pu lui sauver un reste de vie. Grotius aurait eu vraisemblablement le même sort, s'il n'avait trouvé jour à échapper au moyen d'un coffre dans lequel sa femme l'enferma. Le reste des arminiens ne fut guère plus ménagé: on déposséda les uns de leurs emplois, on bannit les autres; plusieurs demeurèrent long temps emprisonnés. Ce fut un crime irrémissible de ne pas adhérer à un conciliabule tenu par des gens révoltés contre le concile de l'église universelle, et l'on exerça plus de rigueurs contre les sectateurs d'un calviniste mitigé, que n'en ont exercé contre les sectaires les plus impies, ceux des princes catholiques à qui les protestans donnent avec plus d'effronterie le nom de persécuteurs.

A la même occasion de l'arminianisme, on tint à Delpht un synode particulier qui posa les mêmes principes que le synode national, touchant le régime de l'église et l'infaillibilité de ses décisions. On y déclara que comme Jesus-Christ a promis son esprit à ses apôtres pour leur enseigner toute vérité, il a promis à son église qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles; que les pasteurs s'assemblant des différentes contrées du monde chrétien pour juger de la doctrine, il faut croire fermement que Jesus-Christ, selon ses promesses, éclaire cette assemblée par son Esprit-Saint, et la conduit tellement, qu'on n'y décide rien au préjudice de la vérité; qu'il n'y aurait ni ordre, ni paix dans l'église de Dieu, si chacun avait la liberté d'enseigner, sans soumettre sa doctrine au jugement du synode. Il faut que ces principes soient bien évidens, pour arracher de pareils témoignages : mais quel bandeau faut-il avoir sur les yeux, pour ne pas s'en faire une application qui est de la même évidence que les principes?

Le seizième siècle avait été trop fécond en productions monstrueuses, pour qu'elles ne se propageassent point dans le siècle suivant, et jusque dans la nation qui en avait repris enfin toute l'horreur qu'en avaient eue ses pères. Au commencement du dix-septième siècle, un malheureux prêtre, nommé Vanini, osa prêcher le pur athéisme dans quelques-unes des meilleures villes de France, et jusque dans la capitale de ce royaume. Il fut pris à Toulouse, et condamné au feu en 1619, après avoir eu la langue coupée. Quand on lui ordonna de faire amende honorable, et de demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, il répondit qu'il ne connaissait point de Dieu, qu'il n'avait point offensé le roi; et tout en reniant Dieu, reconnaissant des diables, il dit qu'il leur donnait la justice (1). Ce monstre avait pris naissance dans les rochers de la Pouille. On lui avait donné au baptême le nom de Lucile, qu'il

(1) Mém. de Trév. Mars 1711.

abjura

abjura pour prendre celui de Jules-César, comme ayant plus d'attrait pour son cœur païen. Il voyagea, et fit différens séjours en Allemagne, en Angleterre, à Genève, où ce reptile impur recueillit les poisons qu'il s'empressa d'exhaler de toute part dans le court espace de sa carrière, qui ne fut que de trente ans. Il a confessé qu'il était sorti de Naples avec onze compagnons, afin de se partager entre les diverses contrées de l'Europe, et de répandre par-tout leur doctrine : complot qui passerait pour une chimère, si le scandale d'un pareil apostolat ne s'était pas à peu près renouvelé de nos jours. Vanini fit imprimer à Paris, en 1616, un livre intitulé *Des secrets admirables de la nature et de la divinité des mortels* : c'est un trait plus particulier encore de ressemblance entre l'émissaire des athées de l'autre siècle, et tant de truchemens effrontés des matérialistes du nôtre.

La mort de l'empereur Matthias, arrivée le 20 Mars de cette même année 1619, acheva de plonger l'Allemagne et ses sectes diverses dans cet abîme de troubles, de dissentions et de calamités, d'où elle ne sortit que vingt-neuf ans après. Le mal tirait sa source de plus loin. Rodolphe II, dépouillé de la Hongrie par son frère Matthias, et craignant de perdre encore la Bohème, avait accordé beaucoup de priviléges aux protestans de ce royaume, afin de les mettre dans ses intérêts; ce qui n'empêcha point qu'il ne fût obligé, de son vivant, à le céder encore à Matthias, aussi-bien que la Hongrie. Matthias, devenu peu après empereur, voulut mettre des bornes à ces priviléges, au moins en les interprétant : il prétendit, entr'autres articles, que la permission de bâtir des temples ne s'étendait pas aux terres qui étaient du domaine de l'église. Les sectaires n'eurent que du mépris pour ses ordres, s'assemblèrent en forme d'états dans la capitale de la Bohème, et à la sollicitation de leurs séditieux ministres, reconnurent pour leur chef le comte de Thurne ou de la Tour, l'un des plus puissans seigneurs du pays, et qui à beaucoup d'ambition joignait toute la valeur et l'habileté nécessaires pour la soutenir. Le premier

soin du chef de la rebellion, qui connaissait le génie changeant des peuples, fut de les engager d'une manière à ne pouvoir plus revenir sur leurs pas. Il se transporta, suivi de rebelles bien armés, à la salle du conseil d'état qui se trouvait assemblé, fit des plaintes, au nom des protestans, avec une hauteur qui ne tendait qu'à brouiller; et comme on l'eut menacé de la colère de l'empereur, il fit jeter par les fenêtres le président et le secrétaire du conseil, avec le comte Martinitz un des conseillers; ensuite il s'assura du château, obligea tous les habitans de la ville à prêter serment de fidélité aux états, fit créer trente directeurs pour administrer souverainement les affaires du royaume, et ne pensa plus qu'à lever une armée, afin de s'opposer, disait-il, aux ennemis de Dieu et de la religion.

Si l'empereur Matthias avait eu autant d'activité pour conserver ses vastes domaines, qu'il en avait montré pour les acquérir, il aurait sans doute étouffé la rebellion à sa naissance; mais au lieu de tomber d'abord sur les rebelles avec toutes ses forces, il se contenta de leur adresser des lettres, des défenses, des menaces, et leur donna le temps de former de bonnes troupes, d'en recevoir encore des princes étrangers, d'occuper les places de défense, de fermer les passages, de faire des magasins, et de lever un argent considérable. Il fallut donc enfin que Matthias attaquât ses propres sujets comme des ennemis étrangers; et le sort des armes lui fut si peu favorable, que le comte de la Tour, après avoir soumis toute la Bohème aux états, porta la guerre en Autriche, jusqu'à neuf milles de Vienne. Cependant les rebelles, après avoir publié qu'ils ne prétendaient qu'à rendre leur condition égale à celle des catholiques, exerçaient contre eux toutes les rigueurs dont les sectaires ne manquent jamais d'user quand ils deviennent les plus forts. Ils les exclurent absolument de toutes les charges; ils emprisonnèrent les uns, confisquèrent le bien des autres, et s'emparèrent des principales églises. Dans cette confusion, qui dura long-temps, mourut Matthias,

laissant pour héritier de tous ses états, du consentement des archiducs Albert et Maximilien ses frères, qui n'avaient point d'enfans, son cousin Ferdinand, déjà couronné roi de Bohème et de Hongrie. Cinq mois après, Ferdinand fut encore élu empereur le 28 d'Août de la même année 1619, malgré toutes les cabales et les oppositions du parti des rebelles : mais ce n'étaient là que des titres accumulés sans puissance sur la tête de ce prince.

Vraiment zélé pour la foi, il était dès là souverainement odieux aux sectaires. Ceux de Bohème prétendirent d'abord que c'était aux états du pays qu'il appartenait de se donner un roi, et firent une confédération avec ceux de Silésie, de Moravie et de Lusace, pour leur défense commune, c'est-à-dire, pour secouer toute dépendance. Bethlem-Gabor, ou Gabriel Bethlem, gentilhomme calviniste, qui avait usurpé la principauté de Transilvanie sur les Battori ses bienfaiteurs, s'unit aux Bohémiens dans le dessein de s'emparer encore de la Hongrie. Il entra dans ce royaume à la tête d'une grande armée de Transilvains, et il y exerça contre les catholiques les tyrannies ordinaires aux sectes victorieuses. Les plus heureux furent ceux qui s'exilèrent eux-mêmes, en laissant tout ce qu'ils possédaient en proie à l'ennemi. L'esprit de révolte, comme un mal épidémique, gagnant de proche en proche, se répandit dans tous les pays héréditaires de Ferdinand, et jusque dans l'Autriche proprement dite, dont les états refusèrent de lui prêter le serment ordinaire de fidélité.

Cependant comme il y avait à craindre que ce vertige ne durât pas long-temps, et que les forces de la maison d'Autriche venant à se réunir, n'accablassent enfin le reste des révoltés, ceux de Bohème prirent le parti de se lier d'intérêt avec un prince capable de contre-balancer la puissance de cette maison. Frédéric V, électeur palatin, et possesseur d'autres domaines considérables en Allemagne, gendre du roi d'Angleterre et neveu du prince d'Orange, dont il était naturel qu'il attendît de grands secours, plus puissant encore par sa qualité de chef de l'union

protestante, fut le prince auquel ils s'adressèrent; et Frédéric, ébloui par l'éclat du trône, sans considérer les précipices qui environnaient celui de Bohême, accepta l'offre qu'ils lui en firent, persuadé par une ambition travestie en zèle, que Dieu même l'y appelait: il s'empressa de se rendre à Prague, où il fut aussitôt couronné solennellement avec une joie extraordinaire des peuples. Il fallut bientôt surseoir aux réjouissances, et penser aux armes. L'empereur, avec les secours et les services personnels du duc de Bavière, avait déjà soumis les états d'Autriche. Les Espagnols, entrés dans le Palatinat, faisaient une puissante diversion. La ligue catholique, et tous les alliés de Ferdinand lui prêtaient la main chacun selon sa position et ses facultés. Il obtint du pape des sommes considérables, et quelques princes d'Italie lui envoyèrent des troupes. L'électeur même de Saxe, bon protestant, mais rival secret du palatin, et animé par l'espoir d'acquérir la Lusace, servit l'empereur avec tant de zèle, qu'il fut chargé de l'exécution du ban impérial fulminé contre les rebelles.

Frédéric, de son côté, reçut des troupes de l'union protestante, du prince de Transilvanie, et quelque argent d'Angleterre: mais le roi Jacques était trop indolent pour se charger de tout le faix d'une guerre aussi inquiétante que dispendieuse, où d'ailleurs son gendre s'était engagé malgré tous ses conseils. Ainsi le nouveau roi de Bohême fut réduit à faire les frais de la guerre presque uniquement avec ses sujets, qui bientôt murmurèrent sous le poids des impôts, et ne révérèrent plus que faiblement la royauté qui leur coûtait si cher. Comme le prince avait de l'habileté et de la valeur, et qu'il était secondé par de bons généraux, réduit d'ailleurs à la nécessité de régner, ou de devenir la fable de l'Europe, il lutta une année entière contre sa destinée, et remporta même différens avantages. Enfin le 8 Novembre 1620, on donna la bataille décisive de Prague, où la victoire, dix fois balancée dans l'espace d'une heure, se déclara si pleinement après en faveur des impé-

riaux, que les rebelles s'enfuirent à la débandade, laissant sur le champ de bataille leur canon, leurs drapeaux, et cinq mille morts, sans compter ceux qui se noyèrent en voulant traverser la rivière de Molde. Prague et toute la Bohème d'abord, puis la Silésie et la Moravie, se soumirent. L'électeur de Saxe, de son côté, réduisit la Lusace. On accorda des conditions avantageuses au prince de Transilvanie, afin de mieux pousser la guerre en Allemagne. L'infortuné palatin, de roi redevenu électeur, pour perdre encore bientôt cet héritage de ses pères, s'évada presque seul, sans avoir pu rallier aucune partie de son armée, et alla faire dans les pays étrangers le triste personnage d'un souverain sans état. Il fut dépouillé absolument de tous ses domaines, ainsi que du titre d'électeur, qui passa au duc de Bavière, pour ne rentrer dans la maison palatine qu'à la paix de Westphalie, six ans après la mort du malheureux Frédéric.

Le roi très-chrétien soumit dans le même temps les Cantabres ou Béarnais, non moins impatiens alors du joug de la religion, qu'ils l'avaient été autrefois du joug des Romains. Depuis soixante ans que Jeanne d'Albret, reine de Navarre, avait fait du Béarn un asile inviolable pour les huguenots, et sur-tout pour leurs ministres les plus emportés, la messe et tous les exercices du culte ancien y avaient été abolis, les prêtres et les religieux chassés de leurs églises, dépouillés de leurs biens, et le peuple catholique privé de tous les secours nécessaires pour se soutenir dans l'oppression et dans la pratique de leur religion. C'est ce que le clergé avait représenté au roi dans la dernière assemblée des états généraux, en s'efforçant de lui faire sentir combien il importait à sa gloire qu'il ne fût pas dit que sous l'empire du fils aîné de l'église, tant d'autres de ses enfans étaient plus maltraités que dans la capitale même de Turquie, où les catholiques avaient leurs pasteurs, leurs églises, les instructions de la chaire, l'usage des sacremens, et généralement tous les moyens de faire leur salut. Le pieux monarque, vivement touché, en

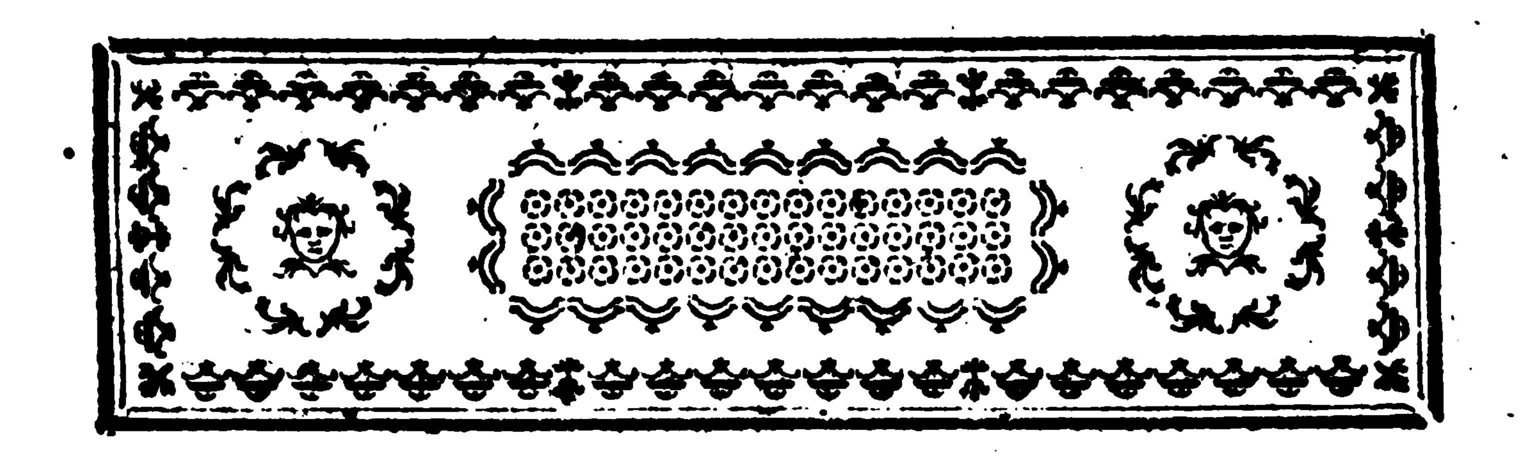
avait aussitôt délibéré avec les ministres et les seigneurs qui partageaient sa confiance, et qui pour la plupart se montrèrent aussi bien disposés que le prince à l'égard de la religion. Malgré tous les mouvemens et toutes les intrigues des religionnaires, il intervint un édit qui ordonnait que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, serait rétabli dans le Béarn, et que les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, y rentreraient dans la possession de leurs biens et de tous leurs priviléges, de quelque nature qu'ils fussent.

Mais depuis ce temps-là l'exécution avait toujours été différée, d'abord par les chicanes des calvinistes, qui demandèrent qu'au moins le clergé eût produit auparavant ses titres et ses raisons, ensuite par les brouilleries domestiques de la cour, et l'évasion de la reine mère, dont le mécontentement faisait craindre une guerre civile; ce qui ne manqua point d'augmenter la résistance et l'audace d'une secte toujours prête à se révolter quand elle se promettait quelques succès. Les troubles étant pacifiés, Louis n'eut rien plus à cœur que l'exécution de son édit, dont il ne se rapporta qu'à lui-même. La longueur du voyage, la difficulté des chemins, la rigueur de la saison, et mille représentations spécieuses, ne furent point capables de l'arrêter; il partit sans rien entendre, et comme il marchait en force, il eut bientôt sujet de s'applaudir de son entreprise. A peine il avait passé Toulouse, qu'on lui annonça que le parlement de Pau avait enregistré l'édit, et toutes les ordonnances confirmatives. Cette nouvelle ne l'empêcha point d'avancer, quelques protestations d'obéissance que lui pût faire la Force, gouverneur calviniste du Béarn, et jusque là un des plus contraires à l'édit. A cinq lieues de la capitale de cette province, on vint demander au roi quel ordre il voulait qu'on observât à son entrée. Je descendrai à l'église, répondit-il, s'il y en a une, et s'il n'y en a point, j'entrerai sans cérémonie; il ne me siérait pas de recevoir des honneurs dans un lieu où Dieu n'est pas glorifié. Il fit d'abord célébrer en sa présence

une messe solennelle à Navarreins ; ensuite il remit les catholiques en possession de la grande église de Pau, où l'évêque célébra devant le monarque avec une pompe qui pût servir de réparation pour le long avilissement où ce boulevart de l'hérésie avait tenu nos adorables mystères. Le roi, avant de repartir, fit tous les règlemens, et prit les mesures les plus efficaces pour le rétablissement parfait de la religion. Au mois d'Octobre de la même année 1620, le sénat de Piémont donna un édit, qui chassa de tous les états du duc de Savoie ceux qui faisaient profession de la religion prétendue réformée, et le duc le fit exécuter avec une vigueur qui marquait bien qu'on avait rempli ses vues.

Tant de brèches réparées en moins d'un an dans la maison de Dieu, ne furent pas une petite consolation pour le pieux et zélé pontife Paul V avant la fin de sa carrière, qui se termina le 28 Janvier de l'année suivante. Il avait eu les yeux incessamment ouverts sur les maux et les besoins de l'église ; et l'on peut dire qu'il n'eut point de passion plus vive, que d'en procurer la gloire et l'agrandissement. La haute idée qu'il avait de l'autorité pontificale, l'engagea peut-être dans quelque fausse démarche ; mais toujours droit dans ses vues, et généreux contre lui-même, il donna l'exemple d'un grand, et d'un grand pape qui sait se condamner quand il a tort, et réparer une fausse démarche. Il eut aussi la gloire particulière de marquer plus d'intérêt qu'on ne faisait depuis long-temps pour la conversion des Indes, et de tant de terres idolâtres qui sont comprises sous ce nom, et qu'il remplit d'ouvriers évangéliques. On observe encore qu'il établit plus d'ordres religieux et de congrégations ecclésiastiques, que n'avait fait aucun pape avant lui. Il était persuadé que Dieu n'appelant pas tous les hommes à la piété par la même voie, on ne saurait trop en multiplier les asiles. Une marque encore unique de sa piété personnelle, c'est que malgré ses infirmités, et l'embarras des affaires les plus épineuses, il n'a pas manqué un seul jour de son pontificat à dire la messe,

sans excepter celui où il fut frappé de la maladie qui l'emporta. Il avait soixante-neuf ans, et son pontificat en avait duré près de seize. C'est un trait remarquable de la providence de Dieu sur son église, que les pontificats les plus longs ont presque tous été remplis par les plus dignes pontifes.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

Depuis la mort de Paul V en 1621, jusqu'à la naissance du Jansénisme en 1630.

LE cardinal Alexandre Ludovisio, soutenu par la France contre la faction espagnole et les Bentivoglio déclarés pour Campora, qui leur avait déjà promis de les remettre en possession de Bologne, fut élu pape, sous le nom de Grégoire XV, le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, 9 de Février 1621. Le 21 du mois suivant, il approuva la congrégation de Notre-Dame du Calvaire, fondée par Antoinette d'Orléans-Longueville, sous la direction du père Joseph du Tremblay, religieux capucin : religieux personnellement si célèbre, que sorti d'une famille féconde en grands magistrats, il lui a néanmoins donné, sous l'humble habit de saint François, beaucoup plus de lustre qu'il n'en a reçu d'elle. Toujours il travailla pour l'église, long-temps pour l'état ; religieux fervent dans le cloître, fin politique à la cour, guide assez souvent nécessaire à Richelieu lui-même ; par-tout et dans toutes les situations, jusqu'au comble de la faveur, homme d'une vertu assez forte pour avoir constamment préféré le capuce à la mitre. Toutefois la satire ne l'a point

épargné, et au défaut des œuvres, hors d'atteinte en ce sage, elle a exercé toute sa malignité sur ses intentions : mais ami d'un ministre tout-puissant, et haï d'une secte naissante que tous les voiles de l'hypocrisie ne dérobaient point à la pénétration de ses regards, pouvait-il manquer de crimes ?

Pour madame de Longueville, dégagée de toutes les affaires et de toutes les intrigues de la cour, cette sainte veuve, comme une autre Judith, jouissait d'une réputation hors de toute atteinte, et il n'y avait personne qui en dît une parole désavantageuse. Ce fut à Fontevrault, dont on la voulait faire abbesse, et dont malgré elle déjà elle était coadjutrice, qu'elle fit connaissance avec le père Joseph, qui eut bientôt sa confiance. Il ne put néanmoins lui persuader de rester à la tête de cet ordre distingué, où elle ne laissa point en passant, pour ainsi dire, de faire refleurir, sous la direction de ce prudent confesseur, la discipline régulière. Elle se retira au monastère de Lencloître qui en dépendait, et sur le bruit qu'elle y méditait une réforme parfaite, on y vit accourir de toutes les maisons de l'ordre, des religieuses pleines de courage, qui ne demandaient qu'à observer la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur. Pour le faire avec plus de liberté, on prit à Poitiers une maison indépendante de Fontevrault. Ce fut là proprement le berceau de la nouvelle congrégation. La maison que la reine mère lui ménagea dans la suite à Paris, après lui en avoir fondé une elle-même à Angers, en est devenu le chef-lieu et la résidence de la directrice, c'est-à-dire, de la supérieure générale. Cette congrégation a pris le nom de Notre-Dame du Calvaire, parce qu'on s'y fait un devoir particulier d'honorer la sainte Vierge pleurant son fils au pied de la croix.

Le nouveau pape, dans l'année de son exaltation, publia aussi des règlemens pleins de sagesse, touchant l'élection des souverains pontifes. Différens papes avaient déjà pris en considération un objet de si grande importance pour l'édification de la chrétienté ; mais aucun d'eux n'était entré dans un détail

aussi particulier, et n'avait pris des mesures mieux combinées que Grégoire XV. Ce qu'il paraît avoir eu le plus à cœur, c'est que l'élection se fasse rigoureusement par la voie du scrutin, c'est-à-dire, que les suffrages se donnent avec un secret impénétrable. On sent assez l'avantage de cette méthode : en opinant ainsi, chacun des cardinaux suit en liberté ses lumières et le mouvement de sa conscience, au lieu qu'étant connu, il est fort à craindre qu'ils ne se laissent entraîner par les chefs des factions. Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, trouva cette bulle si sage, qu'il en fit jurer l'observation à trente-sept cardinaux qui se trouvaient à Rome.

Par une autre bulle publiée l'année suivante, Grégoire défendit à tous les ecclésiastiques et à tous les religieux, exempts ou non exempts, de confesser et de prêcher sans la permission et l'approbation de l'ordinaire. Il y eut autrefois de grandes disputes sur ce point de discipline, par rapport aux religieux, certains auteurs prétendant qu'une approbation une fois donnée par un évêque, pouvait bien être révoquée par son successeur, mais non par lui-même. Cette prétention serait aujourd'hui de la dernière témérité, au moins dans l'église de France, où l'usage est uniformément contraire. Et jamais la raison put-elle se trouver mieux d'accord avec la coutume, que dans un point de si grande conséquence, non-seulement pour les droits naturels de l'épiscopat, mais pour le régime entier de la maison de Dieu? Comme les évêques communiquent leurs pouvoirs à qui bon leur semble, il est naturel qu'ils les retirent quand ils le jugent à propos. Malheur à celui d'entre eux qui se conduirait par haine ou par caprice dans la dispensation des choses sacrées ! mais plus grand malheur encore pour le troupeau de Jesus-Christ, si l'on n'était pas libre de chasser les loups du bercail dès qu'une fois ils y seraient entrés! Ils peuvent surprendre la vigilance la plus attentive, en se revêtant de la peau de brebis ; le ministre qui était d'abord tout ce qu'il paraissait, peut se démentir par la suite, et devenir une pierre d'achoppement :

il est donc de la raison et de toute nécessité que le premier pasteur, dans son administration, conserve une liberté, sans laquelle il ne peut répondre qu'en partie du troupeau dont il a toute la charge.

Grégoire XV érigea aussi à la demande du roi très-chrétien, l'évêché de Paris en métropole, le 20 Octobre 1622. On lui donna pour suffragans les évêchés d'Orléans, de Meaux et de Chartres, auxquels on ajouta celui de Blois quand il eut été créé sous Louis XIV. Comme tous ces retranchemens se faisaïent sur l'église de Sens, et nuisaient considérablement à cette ville, le chapitre fit de grandes oppositions : mais on crut devoir passer outre en faveur de la capitale d'un grand royaume, à qui même il est étonnant qu'on n'ait pas accordé plutôt un degré de splendeur si convenable. C'est à la même fin que le nouvel archevêché fut érigé, sous le règne de Louis le Grand, en duché-pairie. On avait choisi pour ces opérations le temps de la vacance des deux siéges. Jean Davy du Perron, archevêque de Sens, était mort l'année précédente, trois ans après le célèbre cardinal son frère. Le cardinal Henri de Gondi fut le dernier évêque de Paris, et Jean-François de Gondi son frère en fut le premier archevêque. Grégoire XV établit à Rome, dans le même temps, une congrégation pour la propagation de la foi.

Ce pape, n'étant que cardinal, avait été chargé de ménager un traité entre la France et la Savoie, et il avait eu des liaisons à Turin avec le duc de Lesdiguières : avant de repartir pour Rome, il alla lui faire ses adieux. Comme ils se séparaient : Je ne suis pas assez ennemi de l'église, lui dit Lesdiguières, pour ne pas lui souhaiter un pape de votre mérite. Et moi, répondit le cardinal, je suis assez de vos amis, pour souhaiter de vous voir bon catholique. A cela ne tînt que vous fussiez pape, répliqua Lesdiguières ; vous ne tarderiez point à l'être. N'allons pas si vîte, reprit le cardinal ; promettez-moi seulement de vous faire catholique, si je suis pape. Il le promit ; et tous ces propos, soit de badinerie, soit de civilité, eurent leur effet. Nous les rappor-

tons, non pas comme dignes d'attention par eux-mêmes, mais uniquement pour confondre les vindicatifs et satiriques sectaires, au rapport desquels la conversion du duc de Lesdiguières ne fut que le fruit précipité de l'offre qu'on lui fit de la dignité de connétable. On a vu que depuis long-temps il avait un attrait marqué pour les sermons des prédicateurs catholiques, et du père Coton en particulier. Il n'entendit ni avec moins de plaisir, ni avec moins de fruit, ceux de saint François de Sales durant deux carêmes que ce saint évêque prêcha depuis à Grenoble. Les entretiens particuliers, et les charmes de la conversation d'un prélat dont il était si malaisé de se défendre, achevèrent à peu près ce que la chaire avait ébauché, et s'il ne se fût agi que de conviction, la conversion du duc eût été bientôt résolue : mais ce grand homme avait un faible étonnant pour une fille de basse naissance, la fameuse Marie Vignon, qu'il prit enfin pour épouse après la mort de la duchesse. Cependant le saint prélat, qui comptait pour peu de chose la profession de la vraie foi, si les mœurs ne répondaient point à sa pureté, pressa par la ferveur de ses prières le moment de la grâce, qui eut enfin son plein effet à Grenoble, où Lesdiguières abjura publiquement entre les mains de l'archevêque, le 24 Juillet 1622.

Les calvinistes conçurent sans doute un violent dépit de cette conversion ; mais précisément parce qu'elle les couvrait de confusion, et non pas, comme le dit un de nos historiens (1), parce qu'ils perdaient un de leurs plus fermes appuis. Lesdiguières avait toujours été trop bon sujet, pour être bon huguenot. Il ne paraissait guère à leurs assemblées que pour les porter à la paix, et croiser les résolutions qui tendaient à la révolte, ou qui étaient simplement contraires aux intentions de la cour. On ne vit point de religionnaires remuer en Dauphiné tout le temps qu'il en fut gouverneur. Il suivit les armes du roi contre eux, dans les expéditions les

(1) Du Pin, Hist de Louis XIII, an. 1622.

plus importantes, et par-tout il opina dans les conseils à traiter les opiniâtres en mutins et en séditieux, sans nul égard à leur religion. On peut consulter à ce sujet les mémoires du duc de Rohan.

Ce ne fut pas un médiocre plaisir pour le saint évêque de Genève, d'apprendre le triomphe que la foi catholique avait enfin remporté par la conversion parfaite d'un personnage aussi considérable que le duc de Lesdiguières; mais le zélé prélat n'y survécut que cinq mois (1). Assez peu avancé en âge, et déjà épuisé par les travaux de l'épiscopat, ou plutôt d'un apostolat véritable et sans interruption, il sentait depuis quelques années ses forces défaillir de jour en jour; et les bas sentimens qu'il avait de lui-même lui faisant toujours craindre que l'œuvre de Dieu ne souffrît de son incapacité, il avait pris son frère pour son coadjuteur. Son choix ne pouvait pas tomber sur un ecclésiastique plus vertueux, ni plus capable à tous égards de soutenir ce qu'il avait entrepris pour le rétablissement parfait de l'infortuné diocèse de Genève. Prévenu cependant que la vertu même est souvent la dupe du naturel, et craignant de rien donner au sang et aux sentimens humains; avant de rien faire, il avait consulté les plus saints prélats, et particulièrement le cardinal Frédéric Borromée, cousin-germain et successeur du saint archevêque de Milan, dont il retraçait toutes les vertus dans sa propre personne.

Il voulut qu'aussitôt le coadjuteur fût sacré, quoiqu'il eût refusé constamment de l'être lui-même du vivant de son prédécesseur; et ne goûta pour lui aucun des autres ménagemens qu'il avait si scrupuleusement observés. Il s'empressa de lui faire part de son autorité, lui fit rendre, autant qu'il le put, tous les honneurs, et ne se réserva de sa dignité que les peines et les fatigues. Vivement frappé de l'idée qu'il avait toujours eue de la charge terrible de l'épiscopat, il se renfermait souvent pour aviser aux moyens de réparer ce qu'il imaginait avoir né-

(1) Vie de S. Fr. de Sales, liv. 6.

gligé, ou pour achever ce qu'il ne croyait qu'ébauché. L'assiduité et l'application du saint à ce travail fut si grande, qu'elle fit craindre pour sa santé. Après ces revues particulières, il en conférait avec l'évêque de Calcédoine, c'est-à-dire, avec son coadjuteur, ordonné sous ce titre; ils examinaient ensemble les mémoires et les états du diocèse, les notes et les renseignemens précis que le saint avait dressés touchant le génie, la capacité, les mœurs des pasteurs et des peuples, touchant les moyens les plus propres à bannir les désordres, à établir le bien, ou à l'affermir. Uniquement attentifs à la gloire de Dieu et au bien de l'église, les deux frères ne tendaient qu'à une même fin.

Chacun cependant avait sa méthode et son humeur particulière. L'ancien évêque, naturellement gai, était d'un accès facile, d'une bonté d'ame et d'une douceur que rien n'altérait, d'une charité affectueuse, compatissante, toujours prête à pardonner, et même à excuser les fautes d'autrui. Le coadjuteur au contraire était sérieux, enclin à la sévérité, inflexible à l'égard des ecclésiastiques vicieux, au moins dans les cas de rechute. Comme ils faisaient de compagnie la visite générale du diocèse, afin de travailler ensuite à une réformation parfaite, le coadjuteur, à qui le titulaire communiquait son autorité sans réserve, fit des perquisitions rigoureuses contre l'inconduite des prêtres. La visite était à peine finie, qu'on vit un assez grand nombre de ces ecclésiastiques dans les prisons de l'officialité. Le saint évêque ne désapprouva point la sévérité de son frère; mais son ame tendre et sensible eut bien des épreuves pénibles à soutenir.

La porte des prisons donnait sur un endroit où il passait tous les jours pour aller dire la messe. Les prisonniers épiaient ce moment, et ne manquaient pas de lui demander grâce, en l'assurant d'un repentir sincère. Son cœur était aussitôt attendri, et bien souvent il ne pouvait retenir ses larmes. Il se représentait la clémence infinie de Dieu pour les pécheurs, qu'il ne se lasse jamais de leur pardonner,

que sa colère ne tient pas contre leurs gémissemens; et dans ces pensées, peut-on manquer, se disait-il, en suivant un si beau modèle ? Dieu s'est laissé toucher tant de fois par mes larmes, dois-je être insensible à celles de mes frères ? Il exauce les prières des pécheurs; et moi qui suis le plus misérable de tous, je m'y rendrais sourd ! Au sortir de la messe, il se faisait ouvrir les portes des prisons, faisait aux prisonniers une réprimande charitable, leur faisait bien promettre de mieux vivre à l'avenir, puis il les mettait en liberté. Le coadjuteur ne pouvait s'empêcher d'admirer cette bonté de cœur; mais il ne laissait pas de l'en blâmer, et de lui en représenter, quelquefois d'un ton chagrin, les conséquences dangereuses. Le saint prélat s'humiliait alors jusqu'à faire des excuses, et promettait d'être plus ferme à l'avenir; mais dès le lendemain sa sensibilité lui faisait oublier ses résolutions, et il se laissait entraîner comme auparavant. La chose alla si loin, que le coadjuteur feignit de vouloir se retirer, afin de l'amener à son but; et il y réussit. L'évêque lui remit les clefs des prisons, et le pria même de les lui refuser s'il arrivait qu'il les demandât. Car ces pauvres gens, lui ajouta-t-il, me font trop de pitié, et je sens bien que je ne pourrais pas répondre de moi-même. L'évêque étant père et juge tout ensemble, il n'est pas douteux qu'il doit avoir tout à la fois de la douceur et de la sévérité: mais si l'une de ces deux qualités doit l'emporter sur l'autre, comme la miséricorde en Dieu surpasse la justice, la douceur dans son ministre ne doit-elle pas de même surpasser la sévérité ?

Le saint évêque touchant presque au terme de sa carrière, et ayant déjà quelque chose de plus qu'un pressentiment de sa mort peu éloignée, il reçut une lettre de son souverain, qui lui mandait de se rendre à Avignon, où il se proposait d'aller lui-même pour féliciter le roi Louis XIII sur la réduction des huguenots du Languedoc (1). Le mau-

(1) Marsol. l. 8. Anonym. l. 11.

vais

vais état de sa santé, joint à quelques paroles couvertes qu'on avait prises avec raison pour une prédiction de sa mort prochaine, engagea son frere à le détourner de ce voyage; mais il ne put jamais l'en dissuader, parce que le saint prélat, voué tout entier au bien de la religion, regardait l'entrevue des cours de France et de Savoie, comme une occasion précieuse que lui offrait la Providence pour ménager les intérêts de la foi catholique dans la partie de son diocèse qui dépendait de la France. N'ayant que peu de jours pour se préparer, il se pressa de faire son testament, et disposa de toutes choses comme s'il eût dû mourir le lendemain; ce qu'il ne put faire si secrétement, que le bruit ne s'en répandît, et ne causât une consternation générale. Il ne paraissait plus qu'il ne se vît environné d'une foule de peuple : tout le monde sortait des maisons; les ouvriers mêmes quittaient leur travail pour lui venir demander sa bénédiction. Ce pasteur sensible, ce tendre père ne se contentait pas de la leur donner; il s'arrêtait à chaque pas, il disait à l'un quelque mot de consolation, il suggérait à l'autre quelque moyen de se sanctifier par les peines de son état, il faisait l'aumône à tous ceux qu'il jugeait dans le besoin. Il s'arrêtait pour un enfant, comme il eût fait pour une personne de considération. Il leur faisait le signe de la croix sur le front et sur la poitrine, qu'il vénérait comme les membres innocens de de Jesus-Christ; et comme les gens de sa suite s'impatientaient de le voir arrêter sans fin pour ces petits innocens que toutes les mères s'empressaient de lui présenter: C'est le fils de Dieu lui-même, leur disait-il, qui nous sert ici de modèle; peut-il y avoir de la petitesse à l'imiter?

A son départ, l'évêque de Calcédoine, tous les principaux du clergé et de la ville, le conduisirent jusqu'à Seissel à six lieues d'Annecy, c'est-à-dire, à l'endroit où le Rhône, après avoir coulé quelque temps sous terre, redevient navigable. Ce fut là qu'avant de s'embarquer, il leur fit ses remercîmens avec une humble et vive sensibilité; puis se

mettant à genoux, les mains et les yeux levés au ciel, il pria le Seigneur à voix haute de prendre soin du peuple qu'il lui avait confié, de s'en rendre le propre pasteur, et de réparer par l'abondance de ses grâces les fautes qu'il avait commises par sa négligence ou par son incapacité. Il se relève ensuite, tous les assistans fondant en larmes, leur donne sa bénédiction, ou plutôt prie l'éternel pasteur de les bénir lui-même, les embrasse tendrement, et se recommande à leurs prières. Il les quitte aussitôt, monte sur le fleuve, et s'éloigne des bords qui ne retentissaient que de soupirs et de sanglots.

On était à la mi-Novembre, et le saint fut fort incommodé du froid dans sa route. Arrivé à Avignon, il lui fallut revenir presque aussitôt à Lyon. La saison se trouvant trop avancée, et le duc de Savoie trop âgé pour passer les monts par un temps rigoureux, il fit partir en sa place le cardinal Maurice son fils, qui accompagna sa majesté très-chrétienne jusqu'a Lyon, où le prince et la princesse de Piémont se rendirent encore. Quoique la rencontre des cours de France et de Savoie dans cette ville y mît tout le monde fort à l'étroit, la vénération qu'on y portait au saint évêque ne lui en eût pas moins procuré un logement convenable à son état, si sa mortification ingénieuse ne se fût pas prévalu de la rencontre même, pour en venir à ses fins. Comme plusieurs personnes de marque, et l'intendant de la province entr'autres, lui offraient des appartemens chez eux, il leur répondit qu'ayant prévu la difficulté qu'on trouverait à se loger, il y avait pourvu d'avance, et qu'il était assuré d'une demeure commode. On sut ensuite que c'était la chambre du jardinier de la Visitation, d'où l'on ne put jamais le tirer, quelque instance qu'on lui fît. Il était habile à satisfaire sa mortification par ces petits artifices : dans tous ses voyages, il était communément le plus mal logé de sa maison, et quand ses gens, honteux de ce partage, lui en témoignaient leur peine, il avait toujours mille raisons apparentes pour justifier son choix.

Mais plus il s'efforçait de s'abaisser lui-même, plus on s'empressait à l'honorer. Les deux cours, comme à l'envi, rendaient témoignage à l'éminente sainteté qui éclatait malgré lui dans toutes ses actions. Il obtint sans peine la protection de sa majesté très-chrétienne pour ceux de ses diocésains catholiques qui étaient sous la domination de la France. Louis le Juste avait hérité de l'estime et de l'affection que Henri le Grand avait eues pour un si digne évêque. Quant aux reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche, leurs sentimens à son égard allaient jusqu'à la vénération. Le prince et la princesse de Piémont qui le connaissaient tout particulièrement, le regardaient comme l'ami de Dieu, comme un saint qui attirait les bénédictions du ciel sur leur maison, à laquelle ils s'applaudissaient chaque jour de l'avoir attaché. Tous les courtisans entraînés par l'exemple des maîtres, et par la connaissance personnelle que plusieurs d'entre eux avaient de ses rares vertus, se tenaient honorés d'avoir des rapports avec lui ; et quand il fut tombé malade, la vile demeure d'un jardinier, devenue la sienne, ne désemplissait plus de ce que les deux cours avaient de personnages plus qualifiés.

Laborieux jusqu'au dernier moment, et animé d'un zèle qui l'élevait au-dessus de la nature ; malgré l'affaiblissement où il se trouvait, il prêcha avec beaucoup de feu chez les Jésuites, qu'il avait toujours honorés de son amitié et de son estime. La veille de Noel, il fit encore la bénédiction d'une croix que la reine mère faisait ériger chez les Récollets, et prêcha de nouveau avec son zèle accoutumé. Le lendemain, il confessa le prince et la princesse de Piémont, leur dit la messe, les communia, puis donna l'habit à deux novices de la Visitation, et prêcha sur le mystère du jour. Dans tous ces exercices, avec la connaissance que Dieu lui avoit donnée de sa mort prochaine, il conserva la plus parfaite liberté d'esprit, et une douce confiance en la divine miséricorde, sans trouble, sans inquiétude, sans aucun changement dans ses actions ou dans ses ma-

nières. Il avait toujours vécu comme si chaque jour avait dû être le dernier de sa vie, et la proximité de la mort ne lui ôta rien de sa tranquillité; la gaîeté même de son humeur n'en parut point altérée. Ayant fait dans ces circonstances une large aumône à un gentilhomme ruiné, qui ne sachant comment lui exprimer sa reconnaissance, lui répétait sans fin qu'il prierait si bien le Seigneur, que dès ce monde il le récompenserait au centuple : Dépêchez-vous donc, lui dit-il, de me procurer cette fortune, car dans peu ni vous ni moi ne serons de ce monde. La mort du gentilhomme suivit de près celle du saint.

La seconde fête de Noel, François sentit un affaissement extraordinaire, et s'aperçut que sa vue baissait. Il ne laissa point de dire la messe; après quoi il rencontra le duc de Bellegarde et le marquis d'Alincourt, avec lesquels il s'entretint long-temps à l'air, qui était fort dur. Il fut de là chez le duc de Nemours, pour remettre dans les bonnes grâces de ce prince deux de ses officiers qui n'avaient encouru son indignation que par leurs fureurs contre le saint. Comme il se proposait de partir ce jour-là, il s'en fut encore chez le prince et la princesse de Piémont pour prendre congé d'eux, et terminer quelques affaires concernant le bien de son église. Comme il arrivait enfin chez lui excédé de fatigue, on vint lui présenter ses bottes, qu'il refusa d'abord; mais son valet de chambre les ayant rapportées un moment après : Il les faut prendre, lui dit-il, puisque vous le voulez; mais nous n'irons pas loin. Après avoir encore écrit quelques lettres de recommandation, et reçu plusieurs personnes qui venaient lui dire adieu, il se trouva si abattu, qu'il fallut le mettre au lit; et l'apoplexie dont il mourut le surlendemain, ne tarda point à se déclarer : mais cette maladie, si effroyable de sa nature, fut douce et paisible pour le saint, dont elle prit en quelque sorte le caractère.

Dès qu'on sut dans la ville qu'il était dangereusement malade, les seigneurs, les prélats, les ecclé-

siastiques et les religieux, tout le monde accourut pour le voir. Le duc de Nemours, tourmenté par la goutte, se fit lever et porter chez lui. Il l'avait autrefois persécuté de plus d'une manière; mais forcé enfin par des vertus qu'il avait mises lui-même aux plus rudes épreuves, de son ennemi, il était devenu l'un de ses plus grands admirateurs. Il se jeta à ses pieds, il prit et baisa ses mains en les arrosant de ses larmes; il lui demanda sa bénédiction pour lui, et pour le prince de Genevois son fils aîné. Madame Olivier, femme de l'intendant, vint aussi accompagnée de ses deux filles, et lui demanda sa bénédiction pour elle et pour tous ses enfans. Le vicaire général de Lyon, après lui avoir donné les témoignages du plus vif intérêt au nom de tout le diocèse, fit exposer le saint Sacrement dans toutes les églises, pour demander à Dieu le recouvrement de sa santé. Entre les prélats, il était ami particulier de l'évêque de Damas, qui le méritait par sa piété. Cet évêque lui dit en l'abordant : Mon cher frère, je viens pour vous rendre tous les offices d'une tendresse fraternelle. Vous savez qu'il est écrit que *le frère aidé par le frère, est comme une cité bien munie*. Et il est encore écrit, répliqua le malade en lui tendant la main, *que le Seigneur sauvera l'un par l'autre*. *Mettez votre confiance au Seigneur*, ajouta l'évêque de Damas, en usant toujours des termes de l'écriture. *Et il nous nourrira*, poursuivit de même le fervent malade. Puis ne contenant plus les transports du divin amour qui l'embrasait : *Mon cœur et ma chair*, s'écria-t-il, *se sont réjouis dans le Dieu vivant. A jamais je chanterai les miséricordes du Seigneur.* Mais *quand paraîtrai-je devant sa face? Montrez-moi, ô le bien-aimé de mon cœur, montrez-moi le lieu où vous reposez!*

Le père Ferrier, jésuite, qui ne le quittait point, lui proposa de faire cette prière de saint Martin : *Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail.* La profonde humilité du saint parut blessée d'une comparaison dont il n'y avait que lui seul qui méconnût la justesse. Bien loin de faire la prière qu'on lui suggérait : Je ne suis,

répéta-t-il plusieurs fois, je ne suis qu'un serviteur inutile dont Dieu ni son peuple n'ont aucun besoin. Un autre jésuite lui ayant suggéré ces paroles de l'écriture, *saint saint, saint est le Seigneur, toute la terre est remplie de sa gloire*, il les répéta long-temps, et l'idée de la grandeur, de la sainteté, de la majesté suprême le pénétra si fortement, qu'il en parut ravi hors de lui-même; il perdit la parole, et l'on ne s'aperçut plus qu'il vivait, qu'au mouvement de ses lèvres et de ses yeux qu'il levait de temps en temps au ciel. Déjà il avait reçu les derniers sacremens de l'église, à la réserve du saint viatique qu'on n'avait pas osé lui donner à cause de ses fréquens vomissemens; mais il avait encore dit la messe ce jour-là. Tous les actes de résignation, d'une pleine soumission aux ordres du Seigneur, d'une ferme confiance en sa miséricorde, du sacrifice de toutes les créatures et de son propre corps, il les fit avec d'autant plus de joie, qu'il n'avait jamais tenu à aucun objet que dans l'ordre de Dieu. Pour sa profession de foi, ce fut une des premières choses qu'il demanda lui-même à faire; et il la fit de la manière la plus précise et la plus éclatante, prenant à témoin tous ceux qui étaient présens. Sur le point capital de la catholicité, sans quoi toute piété n'en est que le simulacre, il était d'une sensibilité qui le tirait en quelque sorte de son caractère. Comme on usait de mille expédiens dans sa maladie, pour le tenir éveillé et prévenir la léthargie, un ecclésiastique s'avisa de lui demander s'il n'avait pas quelque attache au calvinisme, lui qui avait eu tant de commerce avec les huguenots. Tiré à l'instant même de son affaissement: Dieu m'en garde, s'écria-t-il avec feu! La trahison serait trop grande: ô mon Dieu, vous connaissez mon cœur.

Enfin le jour des saints Innocens de l'année 1622, et comme on prononçait ces paroles des litanies dans la recommandation de l'ame, *saints Innocens, priez pour lui*, le saint évêque rendit à Dieu son ame pure, non moins innocente à l'âge de cinquante-six ans, que celle des tendres victimes dont on célébrait la fête.

Il est inutile d'exprimer les regrets qu'excita le premier bruit de cette mort; on les présume assez du caractère d'un saint qui fut particulièrement suscité de Dieu pour rendre la vertu aussi aimable que respectable. Ils se changèrent bientôt en admiration et en actions de grâces, par la multitude et l'éclat des miracles qui s'opérèrent au lieu de sa mort dans son église d'Annecy où son corps fut reporté, et par-tout où l'on implora son intercession. Alexandre VII avant de parvenir au pontificat, fut guéri d'une maladie fort dangereuse étant à Munster en qualité de médiateur pour la paix générale de l'Europe, et il fut si convaincu qu'il devait le recouvrement subit de sa santé aux prières du saint évêque de Genève, qu'il envoya une somme considérable à Annecy pour contribuer au bâtiment de l'église où ses reliques reposaient. C'est pourquoi, sans attendre les cinquante ans qu'on laisse couler d'ordinaire entre la mort et la béatification d'un saint, il mit celui-ci neuf ans plutôt au nombre des bienheureux.

La canonisation se fit quatre ans après, aux instances de la plupart des princes chrétiens, et surtout du roi Louis XIII, des reines sa mère et son épouse, de la reine d'Angleterre sa sœur, du roi et de la reine de Pologne, de la duchesse de Savoie, du duc et de la duchesse de Bavière, à qui se joignit l'assemblée du clergé de France, ainsi que les ordres religieux, les parlemens et les gouverneurs de nos provinces. Le roi envoya exprès à Rome les évêques de Soissons et d'Evreux, pour solliciter cette affaire conjointement avec le duc de Créqui son ambassadeur. La France avait comme adopté ce Savoyard à jamais illustre, qui de son côté avait toujours eu pour la France les mêmes sentimens que pour sa patrie. La bulle de canonisation, entre bien d'autres miracles, en relève particulièrement sept des plus éclatans et des plus authentiques; savoir, la résurrection de deux morts, la guérison d'un aveugle-né, d'un paralytique et de trois personnes percluses de tous leurs membres. Mais de tous les pro-

diges, le plus admirable et le plus salutaire est sans doute la conversion de soixante-douze mille hérétiques, également attribuée, par cette bulle, au saint évêque de Genève, après les discussions rigoureuses qu'on sait être d'usage à Rome en pareille matière.

Nous avons de saint François de Sales différens ouvrages de piété, dont le traité de l'amour de Dieu et l'introduction à la vie dévote sont les plus connus (1). On les examina tous avant d'en canoniser l'auteur, et on les trouva si remplis de l'esprit de Dieu, si propres à opérer des fruits de salut dans le cœur des fidèles, qu'on en déclara la lecture aussi salutaire que celle des pères de l'église. L'introduction à la vie dévote en particulier a fait un bien infini dans tous les états; elle a véritablement introduit dans les voies de la piété, dans les voies de la perfection évangélique, les conditions même qui se croyaient dispensées d'être chrétiennes. Peu importe que la doctrine, ou la manière de notre saint ait déplu à ces sombres moralistes, qui ne reconnaissent pour vertu que ce qui présente leurs traits sauvages et repoussans : tel était le caractère des pharisiens, qui ne pouvaient souffrir la douceur et la divine condescendance de celui qui est venu pour sauver les pécheurs et les publicains. François au contraire s'est fait tout à tous, comme Paul, afin de gagner tout le monde à Jesus-Christ. Il a invité à la vertu d'une manière douce et insinuante, afin d'y attirer les cœurs, et de les y accoutumer insensiblement : du reste, exact observateur des règles évangéliques, il les a toujours enseignées dans toute leur étendue; et si, comme l'apôtre encore, il a donné le lait aux faibles, il a donné aussi la nourriture solide aux parfaits, et par-tout il a maintenu les lois immuables des mœurs dans leur intégrité et dans toute leur pureté.

Cependant il s'éleva en Espagne des directeurs et des rigoristes tels que les censeurs du saint évê-

(1) Anonym. l. 11.

que de Genève paraissaient les demander, c'est-à-dire, des hommes austères en apparence, faisant profession d'un genre de spiritualité inconnu dans l'église, singuliers dans la manière d'expliquer les divines écritures, indociles à la voix de l'autorité, et tenant expressément des maximes pernicieuses, non-seulement sur l'obéissance, mais sur l'usage du mariage, et sur les principes fondamentaux des mœurs. C'étaient quelques restes ou rejetons d'une secte de fanatiques qui, sur la fin du siècle précédent, avaient déjà paru dans le même royaume, où ils se nommèrent eux-mêmes religieux illuminés. Ils répandirent principalement leurs erreurs dans l'Andalousie. L'inquisiteur général les condamna, en promettant néanmoins de ne point user de rigueur envers ceux qui s'étaient laissé séduire, s'ils se reconnaissaient coupables, et dénonçaient leurs séducteurs sous trente jours. L'ordonnance eut son effet; sept à huit mille personnes vinrent faire leur déclaration, et l'on n'entendit plus parler de cette secte en Espagne.

Mais des extrémités méridionales de ce royaume, où l'inquisition lui faisait peur, elle pénétra bien loin au delà des Pyrénées, aux extrémités opposées de la France, au pays de Chartres d'abord, puis et plus effrontément dans la Picardie. Elle fit les premiers prosélytes dans un ordre très-réformé, et son premier fruit fut l'apostasie de deux moines, qui, après avoir dogmatisé quelque temps en secret, répandirent dans le public leurs erreurs et leurs extravagances (1). Comme ce sont les hommes qui font les hérésies, et les femmes qui les accréditent, les moines attachèrent à celle-ci quantité de personnes du sexe, en leur donnant droit d'y prêcher. Ils les distribuaient ensuite en différens lieux, où elles établissaient des communautés de filles dévotes; ce qui ne pouvait manquer de rendre leurs dogmes immortels, pour peu qu'on eût différé d'en intercepter le cours: mais le prince averti de bonne

(1) Vittor. Siri, Mémor. vol. 8.

heure, commit les juges de Roye et de Mont-Didier où l'erreur se montrait avec le plus d'audace, pour informer en toute rigueur contre les coupables, qui furent emprisonnés en grand nombre. La partie n'était pas encore bien liée ; les chefs s'éclipsèrent, et le pays, purgé ou effrayé, demeura tranquille.

En Hollande, où l'on tient telle religion qu'on juge à propos, et aucune si l'on veut, on rendit cependant une ordonnance qui en chassait les Jésuites, avec défense d'y rentrer, sous peine d'être arrêtés comme ennemis, et obligés à payer rançon. C'était le fort de ces religieux, sous tous les gouvernemens hérétiques, de porter personnellement le poids de la haine et des préventions qu'on avait contre l'église romaine. La partialité fut poussée en Hollande jusqu'à défendre à tous les sujets de la république d'envoyer leurs enfans étudier dans les colléges étrangers des Jésuites, tandis qu'on se contentait dans cette espèce de persécution, tempérée à l'ordinaire par l'esprit d'intérêt, d'enjoindre à tous les autres catholiques, prêtres et religieux, de donner par écrit aux magistrats des lieux leurs noms et leurs demeures.

Par le motif opposé, l'empereur Ferdinand II qui cherchait les moyens les plus efficaces d'extirper l'hérésie de ses états, après en avoir défendu l'exercice à Prague, en chassa les ministres, et donna l'université aux Jésuites. Ce fut le premier fruit considérable que la religion catholique retira de la bataille de Prague. Ces résolutions déplurent fort à l'électeur de Saxe, qui avait secondé et secondait encore les armes de Ferdinand ; mais quelque nécessaire qu'il fût à l'empereur pour le moment même, ce prince religieux et catholique zélé ne laissa pas de chasser encore les ministres du reste de la Bohème, de la Moravie, et d'une partie de la Silésie. Il fit beaucoup plus, comme on le verra, quand les succès de Tilly et de Valstein ses généraux l'eurent mis en état d'agir absolument en maître.

L'église de France continuant à s'approprier la

discipline qu'elle n'avait pas reçue dans les formes, entreprit de l'établir jusque parmi les réguliers, qui se prévalaient davantage de leurs exemptions et de leurs priviléges. Tant de monastères célèbres, autrefois l'édification des peuples et des grands, dont la pieuse magnificence les avait enrichis, étaient devenus des palais, ou des campagnes délicieuses habitées en grande partie par des ignorans et des paresseux dont le moindre défaut était l'amour du jeu et de la bonne chère. On en avait porté bien des plaintes à Louis XIII, lorsqu'entendant un jour la messe à la fameuse abbaye de Marmoutier, il fût scandalisé personnellement de la contenance des moines, trop accoutumés à l'indécence, pour être contenus par la présence même de la cour. On lui ajouta qu'il voyait peu de chose; qu'il y avait une infinité de maisons d'où l'ivrognerie et l'incontinence n'avaient pas seulement banni toute régularité, mais les exercices les plus indispensables des vertus chrétiennes. Le monarque demanda et obtint un bref du pape pour réformer ces désordres, et mit le cardinal de la Rochefoucault son grand aumônier, à la tête de cette commission. Ce vertueux et sage prélat se forma un conseil composé d'un bénédictin, d'un chartreux, d'un dominicain, d'un minime, d'un jésuite, d'un feuillant, et de quelques autres personnes d'une vertu éclairée.

Après avoir conféré mûrement, et à bien des reprises, avec eux, il commença la réformation de Sainte-Geneviève de Paris dont il était abbé, et qu'il établit chef de quarante maisons, dont fut d'abord formée la congrégation des chanoines réguliers de France. Comme plusieurs religieux de cette abbaye s'opposaient à la réforme, on en tira douze de Saint-Vincent de Senlis, où depuis quelques années on vivait au moins d'une manière édifiante: c'était à peu près tout ce que portaient les constitutions nouvelles, qui, sans prescrire des austérités et des pénitences extraordinaires, se bornaient à exiger l'obéissance, l'esprit de retraite et de recueillement, l'éloignement de la mondanité, ou la sim-

plicité convenable à l'état religieux. Le généreux cardinal, par sa démission volontaire, remit l'abbaye dans l'ancien droit d'élire son abbé, à condition que le gouvernement n'y serait plus que triennal. La réforme ne tarda point à passer du chef-lieu dans la plupart des maisons de sa dépendance. Elle s'établit en même temps chez les religieuses de l'Assomption de la rue Saint-Honoré, nommées alors Haudriettes du nom d'Etienne Haudry, conseiller d'état, qui les avait fondées du temps de saint Louis, en les soumettant à la juridiction du grand aumônier de France. A ce titre, elles dépendaient absolument du cardinal de la Rochefoucault, qui leur donna des règles toutes nouvelles. Cet institut fondé pour des veuves qui ne faisaient pas voeu de pauvreté, fut par la réforme érigé en titre ordinaire de religion, avec l'approbation du saint siége.

Déjà les abbayes d'Ardeine, de Silly et de Belle-Etoile s'étaient associées pour rappeler l'esprit de saint Norbert dans l'ordre de Prémontré dont elles faisaient partie; mais elles avaient à essuyer les plus violentes oppositions. Il fallut encore charger le grand aumônier de consolider cette réforme, qui eut besoin de toute sa prudence et de toute sa fermeté, mais qui enfin prospéra, et s'établit insensiblement dans plusieurs autres maisons. Quelques Trinitaires qui avaient à cœur la vraie gloire de leur ordre, prièrent encore ce vertueux cardinal d'y mettre la réforme, et de leur propre mouvement ils lui obtinrent de Rome les pouvoirs nécessaires. Il est inconcevable à quel point la longue habitude du relâchement renverse les premières idées. Le général et les anciens appellèrent comme d'abus de ce qui tendait à corriger de tous les abus le plus inique et le plus criant. La règle de ces religieux les obligeait à réserver le tiers de leur revenu pour la rédemption des captifs, et la maison de Paris qui avait dix mille livres de rente, sans compter le casuel, n'était taxée qu'à dix-huit francs; ainsi des autres, suivant la même proportion. Cette odieuse prévarication fit accorder par le roi toute liberté au com-

missaire de la réforme. Le cardinal y apporta le remède convenable, et en même temps corrigea tous les autres désordres, auxquels celui-ci fournissait leur aliment. On eut beau réclamer contre des règles qui n'étaient point en vigueur quand on avait fait profession, et auxquelles on n'avait jamais prétendu s'astreindre, le cardinal tint ferme, persuadé avec raison que rien ne dispense des devoirs de la charité, bien moins encore d'un devoir strict de justice, et qu'en professant la vie religieuse, on avait ou l'on devait avoir la volonté de s'obliger à ce qui est de l'essence de sa profession, et à plus forte raison à ce qui est du christianisme et de la probité. Pour s'assurer de l'exécution, il ordonna que le général aurait deux assistans choisis de tel ordre qu'il plairait à lui commissaire; et pour rétablir la régularité, il mit deux pères feuillans dans le couvent de Paris, et deux jésuites à Cerfroi.

L'ordre de saint Benoît et de saint Bernard, qui avait retracé en occident les prodiges de vertu admirés autrefois à Scété, à Nitrie et dans la Thébaïde, était si fort dégénéré, que les bois habités par ces licencieux solitaires imprimaient l'effroi à la timide pudeur dans tous les lieux d'alentour. Il fallut des soins, de la circonspection, de la dextérité, un temps fort long et une patience infinie, pour appliquer des remèdes convenables à la profondeur des plaies et au caractère des sujets. Les plus intéressés à la prolongation du désordre, n'étaient pas le moins qualifiés. Enfin la persévérance et la prudence de concert gagnèrent assez, sinon pour faire refleurir la régularité dans toutes les maisons, au moins pour en bannir la licence et le scandale. Les ordres qui ont mis des adoucissemens à la règle primitive, ne sont pas indignes à beaucoup près de toute estime. Il n'en est point même où grand nombre de particuliers ne donnent des exemples capables d'édifier, capables de confondre, non-seulement le commun des fidèles, mais beaucoup d'ecclésiastiques réglés, et de personnes dévotes qui vivent dans les embarras du monde. Plût à Dieu seulement que la réforma-

tion telle qu'elle avait été faite, eût subsisté plus long-temps !

Le pape qui l'avait secondée de tout son pouvoir, n'en vit pourtant pas la fin, et laissa beaucoup à faire encore à son successeur. Grégoire XV mourut, âgé de soixante-dix ans, le 8 de Juillet 1623. Etant cardinal-archevêque de Bologne, il avait résidé assidument dans ce siége, excepté le temps de ses légations, jusqu'au conclave où il fut élu pape. Pendant son pontificat, il donna des secours considérables à l'empereur et au roi de Pologne, qui soutenaient une rude guerre, le premier contre les hérétiques, et l'autre contre les Turcs. Il a canonisé quatre saints fort célèbres, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint Philippe de Néri et sainte Thérèse. La bulle qu'il publia pour élire les papes par la voie du scrutin, s'est toujours observée depuis. Moins d'un mois après sa mort, le cardinal Barberin, d'une ancienne famille de Florence, lui succéda à l'âge de cinquante-cinq ans, sous le nom d'Urbain VIII: pontife recommandable par son affection et son talent pour les lettres, par sa douceur, par sa modestie, par une piété peu commune, et trop faible néanmoins contre l'épidémie du népotisme.

Le nouveau pape, dès son entrée au pontificat, fit quelques réglemens qui sans doute paraîtront fort minutieux à bien des personnes. Le saint père, de l'avis des cardinaux, et sous peine d'excommunication, défendit aux Récollets de prendre la sandale et le capuchon pointu à la façon des Capucins. Il ne s'agissait pas seulement de prévenir les méprises des fidèles trompés dans la distribution de leurs aumônes par la ressemblance des habits, mais bien plus encore d'empêcher les religieux d'en venir pas à pas, par le moyen des changemens d'habits, au goût des modes et des mœurs séculières, comme il était arrivé dans les anciens ordres. En effet, l'habit monastique n'est-il pas un frein à la licence, pour peu qu'on ait de pudeur ou de bon sens? et se peut-il rien de plus ridicule qu'un air mondain sous un froc? Il fut aussi défendu aux Carmes anciens de prendre

l'habit et le nom de Carmes réformés. Rien de plus juste. Outre qu'on ne doit point partager les roses sans les épines, il est de droit commun de ne pas s'enter sur une famille, à moins qu'elle ne juge elle-même que cette incorporation lui fait honneur. Peu d'années après, Urbain VIII donna une bulle nouvelle, pour assurer aux Capucins le titre de vrais enfans de saint François, qui leur était disputé par les Cordeliers. Paul V avait déjà prononcé, que les Capucins étaient véritablement frères mineurs, quoiqu'ils n'eussent point été établis, ajoutait ce pape, du vivant de saint François. Mais de ces dernières paroles, les rivaux des Capucins concluaient qu'ils ne venaient point en droite ligne de ce saint fondateur; sur quoi le pape Urbain déclare, que le commencement de leur institution doit se prendre de celui de la règle séraphique observée sans aucune discontinuation par eux ou leurs pères depuis son origine. Enfin Urbain VIII ordonna aux Prémontrés d'Espagne de reprendre l'ancien habit qu'ils avaient quitté depuis peu, et le nom de frères, qui leur déplaisait encore davantage. C'est à ces minuties apparentes que tient essentiellement l'esprit de l'état régulier. Les religieux ne quittent pas communément leur premier habit, pour en prendre un plus modeste. En tenant la main à ce seul article, on obvierait à mille dérangemens.

Les changemens même qui se font sous prétexte du bien, ne sont pas sans danger dans l'état religieux; c'est pourquoi la congrégation chargée d'expliquer et de maintenir les décrets du concile de Trente, défendit aux supérieurs réguliers de permettre à aucun de leurs inférieurs de passer à un institut plus austère, à moins d'être bien assurés qu'il s'y rendrait sans aucun retardement, et qu'il y serait reçu aussitôt. L'expérience n'avait que trop appris que le zèle apparent d'une plus grande perfection conduit assez souvent à l'apostasie. Quantité de ces zélateurs, après avoir respiré quelque temps l'air du siècle, ne perdaient pas seulement leurs idées de réforme, mais ils ne pouvaient plus supporter le joug même

qui leur avait paru trop léger, et menaient loin du cloître une vie errante, et le plus souvent scandaleuse.

Urbain VIII défendit encore d'exposer à la vénération publique les portraits des personnes mortes en odeur de sainteté, d'allumer des cierges sur leurs tombeaux, et d'en publier les miracles sans l'approbation de l'ordinaire. Pour cette constitution, il est peu de personnes qui n'en sentent toute la sagesse; aussi fut-elle confirmée et maintenue soigneusement les années suivantes. Si elle eût toujours été observée, on ne verrait pas tant de légendes remplies de miracles apocryphes, et quelquefois si bizarres, qu'ils ne sont propres qu'à autoriser les censures des hérétiques et les dérisions des impies. D'ailleurs il n'appartient qu'à l'église de canoniser la vertu, puisqu'elle est seule dirigée par le Saint-Esprit pour régler notre culte.

Dans le cours de l'année 1625, le pape Urbain canonisa sainte Elisabeth, reine de Portugal, et certifia qu'elle avait été du tiers-ordre de saint François; il béatifia Félix de Cantalice, parvenu à une éminente sainteté dans le rang obscur de frère capucin, et André d'Avellino, prêtre de la congrégation des Théatins. Celui-ci avait d'abord suivi le barreau, en se bornant toutefois aux causes ecclésiastiques, et même avec une intégrité et un désintéressement qui honoraient le sacerdoce dont il était revêtu: mais un mensonge, quoiqu'assez léger, lui ayant un jour échappé dans la chaleur du discours, et ce passage de l'écriture, *la bouche qui profère le mensonge donne la mort à l'ame*, lui étant presque aussitôt tombé sous les yeux, il fut pénétré d'un repentir si vif, qu'il abandonna sur le champ les fonctions du barreau. Il entra chez les Théatins, où, durant toute sa vie, après avoir satisfait aux devoirs de sa règle, il consacra le reste de son temps à l'oraison et au salut des ames, principalement des pauvres gens de la campagne. On peut juger de l'éminence de sa vertu, sur les deux vœux qu'il fit et observa inviolablement; savoir, de contrarier en toute chose sa volonté propre,

pre, et d'avancer sans nul relâche dans la carrière de la perfection. Urbain VIII, attentif en même temps au bien temporel et spirituel de l'église, réunit au domaine du saint siége le duché d'Urbin, par la donation qu'il en avait ménagée habilement, et que lui en fit entre-vifs le duc François-Marie de la Rovère, dernier de cette maison.

En ce temps-là, et dans le sein de l'église de France, à peine échappée aux attentats du calvinisme, et déjà menacée d'une hérésie nouvelle, ou d'une reproduction déguisée des mêmes erreurs, il s'élevait un de ces hommes de la droite du Très-Haut, puissant en œuvres et en paroles, ange de conseil pour les rois mêmes, mobile de toutes les grandes œuvres de piété qui se font dans un empire, d'autant plus révéré que son humilité profonde n'aspirait qu'à l'obscurité et à l'oubli des hommes, et pour le caractériser enfin d'un seul trait, suscité du ciel pour démasquer l'hérésie dans les apologistes affectés du pouvoir de la grâce et de la pureté de la morale. Vincent de Paul naquit en 1576 au village de Poui près d'Acqs, de parens pauvres, mais fort craignans Dieu, qui lui inspirèrent de bonne heure de grands sentimens de religion. Il fit ses études à Acqs et à Toulouse; après quoi s'étant embarqué à Marseille, où il était allé pour quelques affaires, il fut pris par les pirates, et mené en esclavage dans la Barbarie. Pour prémices de son zèle vraiment apostolique, il convertit le renégat qui était devenu son maître, et revint avec lui en Europe. Arrivé à Paris, il demeura deux ans chez les pères de l'Oratoire, qui lui procurèrent la cure de Clichi, préférable, selon cet humble serviteur de Dieu, à l'abbaye de Saint-Léonard de Chame qu'on lui avait déja fait offrir, et à la charge d'aumônier de la reine Marguerite. Il s'attacha depuis à la maison de Gondi où la piété était en honneur, et portant par-tout l'esprit de l'apostolat, il essaya son talent pour les missions dans la terre de Gannes en Picardie. Ses premiers succès lui en firent tenter d'autres, qui furent accompagnés de tant de bénédictions, que tous les gens

de bien le pressèrent d'instituer une congrégation, afin de perpétuer ces fruits de salut.

M. de Gondi, général des galères, et sa pieuse épouse, l'aidèrent de tout leur pouvoir. Une foule d'ecclésiastiques, également laborieux et désintéressés, se rangèrent parmi ses disciples. L'archevêque de Paris, qui était encore de la vertueuse maison de Gondi, approuva le 24 Avril 1626, ce nouvel institut, dont le saint instituteur fut établi supérieur général. Le roi, par ses lettres patentes du mois de Mai 1627, en permit l'établissement dans toutes les villes du royaume, et le souverain pontife l'érigea cinq ans après en congrégation, sous le nom de prêtres de la Mission. On les nomme assez communément Lazaristes, à cause du prieuré de Saint-Lazare, qui leur fut donné pour première maison. Le contrat de cette fondation, dicté par la modestie du fondateur, porte que ces missionnaires s'obligeront à jamais ne prêcher ni administrer les sacremens dans les villes où il y aura archevêché, évêché, ou seulement présidial. Ils ont aujourd'hui plus de quatre-vingts maisons divisées en neuf provinces, où ils s'occupent principalement de la conduite des séminaires si importante pour l'église. Nous verrons dans la suite leur saint instituteur, nonobstant toutes les liaisons et tout respect humain, rendre à cette église des services plus essentiels encore, ou du moins d'un rapport plus direct à la conservation de la foi son dépôt capital.

Un religieux, simple particulier, étranger à la France, y occasionna vers le même temps, contre les Jésuites ses confrères, un des plus violens orages qu'ils y eussent encore essuyés. Santarelli, jésuite italien, avait publié à Rome un livre muni des approbations du vice-gérent du pape, et du maître du sacré palais, où il était dit que le souverain pontife peut punir les rois de peines temporelles, et dispenser leurs sujets, pour de justes causes, du serment de fidélité, comme il s'était toujours pratiqué dans l'église. Quelques jésuites ayant parcouru ce livre chez un libraire de Paris qui en avait reçu six exem-

plaires de Rome, communiquèrent leurs inquiétudes au père Coton leur provincial, qui fit enlever tous ces exemplaires : mais un docteur aussi curieux et plus alerte que les Jésuites, avait déjà vu cet ouvrage, et il en fit des extraits qui coururent tout Paris. Il fallait avoir le livre pour les vérifier : un magistrat du parlement dépêcha un exprès à Lyon, d'où en huit jours on lui en rapporta un exemplaire. Il fut déféré tout à la fois au parlement et à la Sorbonne, et l'affaire fut poussée à ces deux tribunaux avec une égale chaleur.

Sans compter les écrits de Mariana et de Bellarmin dont nous avons parlé, celui de Santarelli était le troisième entre les ouvrages d'une certaine célébrité qui avaient été composés en assez peu de temps par des jésuites sur ces matières dangereuses. Bécan, professeur de théologie à Mayence, avait porté si loin la puissance pontificale, ou plutôt s'était servi à cet égard d'expressions si peu mesurées, qu'il avait été condamné par le saint père lui-même. Quant à Suarez, le troisième de ces auteurs, il n'avait écrit qu'à la sollicitation du pape, qui fut si content de son ouvrage, qu'il l'en remercia par un bref rempli d'éloges. Ce docteur attribuait néanmoins au souverain pontife, sur le temporel des rois, une puissance très-contraire à nos maximes. D'ailleurs on se souvenait encore en France que Rome avait mis l'ouvrage de Bellarmin à l'*index*, parce qu'il n'accordait au pontife qu'un pouvoir indirect sur ce temporel, quoique les conséquences qui en résultaient ne fussent guère moins dangereuses que celles de la puissance directe et absolue.

Les Jésuites français ne manquèrent point de représenter aux magistrats, que tous ces écrits avaient été mis au jour par des Jésuites étrangers, sans même que les auteurs en eussent jamais été inquiétés par leurs souverains naturels. L'équité demandait jusqu'à un certain point, qu'on eût égard à ces remontrances. Parmi les gens de communauté, et surtout dans les ordres nombreux, il ne serait pas juste de rendre tous les individus comptables pour les

écarts de chacun d'entre eux : mais aussi dans les communautés, principalement dans celles qui sont les plus unies, et qui envisagent la différence de doctrine comme un principe de dissention, il règne un esprit de corps qui les fait ordinairement pencher vers les opinions de leurs membres divers, sur-tout lorsqu'elles sont revêtues d'une apparence de religion. Pour ce qui est de l'indifférence des autres états à ce sujet, l'école et la magistrature étaient persuadées en France, qu'elles n'en devaient réclamer qu'avec plus de force. Peut-être en effet les autres nations ne paraissaient-elles indifférentes, que parce qu'elles se reposaient, pour la défense de la cause commune, sur le naturel vif et peu dissimulé des Français.

L'ouvrage de Santarelli fut condamné et brûlé dans la place de Grève, et si quelques magistrats en avaient été crus, l'exécution se serait faite dans la cour de la principale maison des Jésuites, tous les religieux appelés et présens. Du reste, ils essuyèrent tout l'opprobre imaginable dans la personne des trois supérieurs de leurs maisons de Paris, qui furent mandés au parlement, où l'excès de leur humiliation convertit l'animosité même en pitié. Il fut question pour eux, non pas seulement d'abjurer les maximes ultramontaines, mais d'être chassés ignominieusement du royaume. Enfin le roi vint au secours de ces religieux, et le premier ministre qui par des vues particulières avait jusque là contraint la bonté du prince, exigea simplement qu'ils promissent de souscrire à la censure que la Sorbonne et le clergé feraient de la doctrine de Santarelli. Le parlement de son côté n'exigea plus d'eux qu'une simple déclaration touchant l'indépendance de nos rois pour le temporel ; ce qu'ils firent sans peine, pensant là-dessus comme tous les autres Français.

Pendant que ces pères essuyaient de si rudes orages, leurs confrères cultivant sans relâche les vastes missions de Turquie, y préparèrent une moisson si abondante, qu'ils ne suffirent plus à la recueillir. Comme elles étaient sous la protection de la France,

le pape en nomma supérieur le célèbre père Joseph; qui fit passer à Constantinople un grand nombre d'ouvriers évangéliques du même ordre que lui. Ce fut par les secours de ces dignes enfans de saint François, unis de pensée et d'affection avec ceux d'Ignace, que les chrétientés du levant, défigurées durant tant de siècles, parvinrent au moins à retracer quelque image de ce qu'elles avaient été anciennement.

Dans les missions d'Amérique au contraire, il se commit de la part des Européens les plus qualifiés, un excès capable de scandaliser les idolâtres mêmes. Un chevalier de Saint-Jacques qui avait encouru l'animadversion de la justice, se réfugia chez les Dominicains de la capitale du Mexique. Aussitôt le vice-roi fit investir le couvent, pour que le criminel ne pût s'évader. L'archevêque voulut faire retirer les gardes, et sur leur refus, il les excommunia. Le vice-roi, outré de colère, fit arrêter l'archevêque, et ordonna de le conduire au port le plus voisin, pour être de là transporté en Espagne. Il avait même ordonné de le mettre aux fers en arrivant au port; ce qui étant parvenu à la connaissance du prélat, il se retira dans une église, se revêtit des habits pontificaux, prit le saint sacrement et l'emporta, ordonnant aux ecclésiastiques de faire par-tout la même chose, et de ne plus célébrer le service divin. Cette résolution anima tellement le peuple, qu'il courut en fureur chez le vice-roi, et l'aurait brûlé dans son palais, s'il ne s'était promptement réfugié chez les Franciscains. Le prélat ensuite partit de son plein gré pour l'Espagne, et porta ses plaintes contre le vice-roi, qui fut rappelé sur le champ.

Ce scandale, promptement réparé, ne ralentit ni l'ardeur, ni les succès des ouvriers évangéliques dans ces missions, déjà si bien établies, qu'elles prêtaient la main aux autres nations pour sortir à leur tour des ombres de la mort, ou pour résister aux puissances qui s'efforçaient de les y replonger. Du Mexique et des Philippines, ainsi que du continent, et de toutes les îles chrétiennes de l'Inde, d'intré-

pides missionnaires passaient sans cesse au Japon ; où la perspective de la mort la plus cruelle n'était pour eux qu'un attrait plus puissant. En effet, on n'y vit jamais un plus grand nombre d'ouvriers apostoliques de tous les ordres, que sous l'empire de Xogun-Sama II, et de son fils To-Xogun-Sama, le monstre exterminateur de la foi japonaise.

Il paraîtrait qu'on ne peut rien ajouter à ce que nous avons rapporté jusqu'ici de l'atroce cruauté des persécuteurs, et de la constance à peine croyable des fidèles de cette nation. On n'a cependant qu'effleuré la matière, et l'on ne finirait pas, si l'on prétendait l'épuiser. Nous n'en pouvons présenter que les traits qui vont directement à notre but, en les choisissant néanmoins de telle manière qu'ils puissent donner une idée satisfaisante de l'ensemble. Telle est en premier lieu l'histoire d'un jeune Coréen, nommé Caïe, où il a plu au ciel de nous dévoiler les voies de la Providence, ou du moins quelques-unes de ses ressources infinies dans la vocation des infidèles, qui avec les secours communs de la grâce s'efforcent d'observer la loi de nature (1). Caïe, dès la première enfance, sentit un désir passionné du vrai bonheur, et d'un bonheur qui n'eût jamais de fin. Dès qu'il eut l'âge de raison, il pensa fortement aux moyens de parvenir à la possession de ce qu'il désirait ; à cet effet, il se retira dans une solitude, où il demeura long-temps sans autre habitation qu'une caverne. Là, il menait une vie très-innocente, et même très-austère, s'abstenant de tout ce qui n'était pas de nécessité absolue, et s'occupant sans cesse des moyens de parvenir au vrai bonheur. Une nuit qu'il s'était endormi plein de son objet, un homme dont l'aspect avait quelque chose de divin lui apparut, l'encouragea, et lui promit que l'année suivante il arriverait au terme de ses vœux. L'année n'était pas révolue, que les Japonais entrèrent en armes dans la Corée, et le firent esclave. Le vaisseau qui le transportait au Japon ayant fait naufrage, il fut jeté sur

(1) Hist. du Japon, liv. 12.

la côte sans son maître, qui périt vraisemblablement; au moins le captif recouvra-t-il sa liberté. Dès qu'il se vit libre, il prit le chemin de Méaco, et se retira dans un monastère de bonzes fort renommés, parmi lesquels il se promettait de trouver ce qu'il cherchait depuis si long-temps. Il n'y fit pas un long séjour sans s'apercevoir de son erreur; ce qui lui causa tant de chagrin, qu'il en tomba malade.

Il n'était pas guéri, qu'il abandonna cette maison; et le jour même qu'il en sortit, il rencontra un chrétien, auquel il fit le récit de ses peines et de ses aventures. Celui-ci le mena sur le champ aux Jésuites, qui lui donnèrent connaissance de nos saints mystères. Comme il cherchait sincèrement la vérité, il la goûta dès qu'on la lui eut fait connaître, et demanda le baptême. Pendant qu'on l'instruisait, un des missionnaires lui ayant montré un tableau de Notre-Seigneur: O mon père, s'écria-t-il, voilà celui que j'ai vu dans ma caverne, et qui m'a promis l'heureux sort où je touche enfin! Il n'est point de vertus dont cet ame marquée de signes si frappans de prédestination, n'ait donné des exemples admirables. Il s'attacha aux missionnaires qui l'avaient instruit, les accompagna, comme catéchiste, dans leurs courses les plus pénibles et les plus périlleuses: il fut enfin arrêté, et brûlé à petit feu pour son attachement à la foi.

Ce fut une des premières victimes immolées, après le peu de relâche que l'empereur avait laissé aux fidelles, pour s'appliquer tout entier à subjuguer les rois du Japon. Quand il les eut mis sur le pied de simples vassaux, ou plutôt de lâches esclaves, tous ces souverains dégradés s'empressèrent à lui faire la cour, en maltraitant à l'envi les chrétiens, en se disputant la gloire d'inventer les plus cruels supplices, comme les moyens les plus sûrs de parvenir à la faveur du tyran commun. Alors la peine même du feu parut un traitement plein de douceur. Tous les raffinemens de cruauté dont les hommes les plus barbares sont capables, qui semblent même

passer la portée de la malice humaine, furent mis en usage. Des Hollandais témoins de ces inhumanités, n'en parlent qu'avec horreur. Aux uns, disent-ils, on arrachait les ongles; on perçait aux autres les bras et les jambes avec des villebrequins; on enfonçait à la plupart des alênes sous les ongles, et l'on recommençait plusieurs jours de suite. On les jetait dans des fosses pleines de vipères. On attachait à leur nez des tuyaux remplis de soufre et d'autres matières plus infectes; on y mettait le feu, et on y soufflait avec force, afin qu'ils en avalassent toute la fumée; ce qui leur causait des étouffemens, des convulsions et des douleurs inexprimables. On leur enfonçait par tout le corps des roseaux pointus; on appliquait des torches ardentes aux endroits les plus sensibles; on les fouettait en l'air, jusqu'à ce que leurs os fussent entièrement décharnés; on les attachait en croix à des poutres, qu'on les contraignait de traîner jusqu'à ce qu'ils tombassent évanouis. Pour déchirer tout à la fois le cœur et le corps des mères, les bourreaux les frappaient avec la tête de leurs enfans qu'ils tenaient par les pieds, et ils redoublaient leurs brutalités à mesure que ces innocentes victimes poussaient des cris plus aigus.

Une femme du premier rang, nommée Suzanne au baptême, fut mise toute nue, outrage mille fois plus insupportable aux japonaises que tous les supplices, et dans cet état, elle fut suspendue par les cheveux à un arbre pendant un froid très-piquant. Elle avait une petite fille à la mamelle: on dépouilla de même cet enfant, et on l'attacha aux pieds de sa mère. Au bout de trois heures, on la détacha, et on lui rendit ses habits. Elle voulut alors allaiter son enfant; mais ses membres étaient si raides, qu'il ne lui fut pas même possible d'étendre le bras. Pour l'enfant, il était suffoqué par l'abondance du sang sorti des vaisseaux, qui s'étaient rompus à force de crier. La mère dans cet anéantissement de ses forces, et presque des facultés de son ame, fut tentée par les promesses les plus éblouissantes de la part du président de l'exécution: elle ne répondit

que par un ris méprisant. Furieux, il la menace de la mettre dans un mauvais lieu, et de l'abandonner à l'insolence de ses valets : elle répond par un redoublement de mépris. Le tyran déconcerté, et désespérant de la vaincre de front, essaya de l'affaiblir peu à peu, en la faisant long-temps languir. On lui mit un collier de fer au cou ; on la conduisit dans une étable, et on l'attacha parmi les bêtes avec une grosse chaîne. Elle y demeura jusqu'au soir, louant Dieu sans cesse ; après quoi on la mena dans une cuisine, où elle demeura six mois enchaînée à un pilier, et servant de jouet aux plus vils domestiques. Toujours également ferme, après tant d'épreuves, elle fut transportée à Nangazaqui, où elle consomma son martyre avec son époux et un grand nombre d'autres fidèles des deux sexes. Comme ils marquaient tous la même constance, et qu'on ne pouvait plus les attaquer sans se couvrir d'une honte nouvelle, on s'empressa de les mettre à mort, en décapitant les femmes, et en brûlant les hommes.

A Midrusava, une troupe de soixante confesseurs, qui avaient à leur tête le père Carvalho, jésuite, furent dépouillés tout nus au fort de l'hiver, et menés sur le bord d'un fleuve, où l'on avait creusé des fosses qu'on remplit d'eau à la hauteur de deux pieds. On les y fit asseoir, et quand on les vit transis de froid, on leur offrit de les délivrer s'ils voulaient renoncer à Jesus-Christ, en les menaçant au contraire de faire succéder le supplice du feu aux rigueurs du froid s'ils persévéraient. Tous, hommes et femmes, s'écrièrent qu'on ne pouvait leur faire un plus grand plaisir, que d'ajouter à leur couronne par tous les genres de tourmens, On les laissa trois heures dans ces eaux glacées ; après quoi on les retira tellement transis, qu'ils tombèrent tous sur le sable, et deux du nombre expirèrent à l'instant. Quelques jours après, le 22 de Février, on les remit dans l'eau, où on les fit tenir d'abord debout, puis sur leur séant ; et on les y laissa depuis midi jusqu'au soir. Alors ils expirèrent tous en fort peu de temps, excepté le missionnaire, qui survécut

à tous les autres jusque vers minuit, quoique sa complexion fût l'une des plus faibles. Le Seigneur le réserva, afin de soutenir la constance de ses enfans en Jesus-Christ, qu'il eut la consolation de voir tous remporter la couronne, sans qu'un seul eût donné le premier signe de faiblesse.

Le prince de Ximabara surprit une autre troupe de cinquante chrétiens, qu'il fit d'abord promener par toute la ville dans un état à faire souffrir leur pudeur, d'une manière que l'enfer seul pouvait suggérer; il les fit traîner ensuite au lieu du supplice, dont les approches parurent mettre le comble à leurs vœux. Il y avait six hommes et une femme, qui témoignaient une plus grande ardeur. Le tyran usa contre eux d'une barbarie qui n'avait point encore d'exemple. Il fit creuser sept fosses, et l'on y planta des croix, auxquelles on attacha les martyrs; ensuite on leur enferma la tête dans des planches percées, puis avec des cannes tranchantes, on leur scia les chairs en différens endroits, et de temps en temps on jetait du sel dans les plaies. Cet horrible supplice dura cinq jours de suite sans interruption. Les bourreaux se relevaient les uns les autres; et par un usage abominable de l'art destiné à la conservation des hommes, des médecins faisaient prendre des cordiaux aux martyrs, afin de prolonger leurs souffrances.

Dans le voisinage de Nangazaqui, il y a une montagne affreuse, nommée le mont Ungen, dont la cime fort élevée se partage en trois crêtes, et les intervalles sont des abîmes d'où l'on voit s'élancer par torrens des tourbillons de flammes, des eaux et des boues brûlantes, avec des exhalaisons si infectes, que ces gouffres passent dans le pays pour les égouts de l'enfer. Tous les animaux les évitent avec horreur, et les oiseaux même ne volent pas impunément par-dessus, à quelque hauteur qu'ils s'élèvent. Bungondono, prince de Ximabara, fut le premier qui s'avisa de précipiter les chrétiens dans ces effroyables gouffres: mais parce que la boue eût étouffé d'abord ceux qu'on y aurait jetés, il les y

faisait plonger légérement ; puis on les retirait pour voir s'ils n'apostasieraient point. On réitérait cette manœuvre, jusqu'à ce qu'on eût ou triomphé de leur constance, ou perdu l'espoir d'en triompher. Ce supplice, le mieux assorti au goût du tyran, fit périr un nombre prodigieux de fidèles. Quelquefois on se contentait de les étendre nus sur le bord de ces abîmes ; ensuite on les arrosait de cette eau ensoufrée, dont chaque goutte faisant une pustule, ils étaient bientôt dans un état à faire horreur. Ils ne laissaient pas de vivre dix, douze et quinze jours ; mais lorsque le corps du martyr n'était plus qu'une plaie, on l'abandonnait comme un cadavre jeté à la voirie. On vit alors, tant ces jeux terribles de la nature étonnent les plus fermes courages, on vit un assez grand nombre d'apostats parmi des gens invincibles à toute autre attaque : mais l'horreur de l'infamie fit encore plus d'impression.

En effet, ce qui occasionna le plus de chutes, fut la malice infernale qui attaqua les femmes du côté de la pudeur, et les maris sur-tout par la prostitution de leurs femmes. Comme les Japonais sur cet article sont d'une délicatesse à peine imaginable, on vit malheureusement tomber plusieurs de ceux qui s'étaient montrés supérieurs à toutes les autres épreuves. Cependant le nombre des confesseurs inébranlables fut beaucoup plus grand encore que celui des inconstans ; quelques-uns même de ceux-ci ne tombèrent que pour se relever avec plus de gloire. Jean Naysen, et Monique sa femme, avaient été pris avec plusieurs autres fidèles. Naysen, homme de condition, était doué de mille qualités aimables et estimables qui lui avaient fait une infinité d'amis. Comme on voulait absolument le sauver, tout fut mis en usage pour le pervertir : mais il était si attaché à la foi, qu'il avait signé de son sang qu'il endurerait plutôt mille morts que de l'abandonner ; et déjà il lui avait sacrifié la faveur de son prince. Ainsi toutes les promesses et toutes les menaces furent inutiles, jusqu'à ce qu'amenant sa femme en sa présence, on fit semblant de l'abandonner à

deux jeunes débauchés. Toutes ses pensées se bouleversant alors : Perfides, s'écria-t-il, n'outragez point ma femme, je ferai tout ce qu'on voudra. Aussitôt on les renvoya tous deux libres : mais un chagrin mortel s'empara sur le champ de son ame, et la vue continuelle de sa femme que rien n'avait pu ébranler, fit tellement empirer sa douleur, que ne pouvant plus la supporter, il alla faire son désaveu par-devant le gouverneur. Il fut repris, aussi-bien que sa magnanime épouse, et tous deux consommèrent heureusement leur martyre. Monique fut décapitée, et Naysen brûlé vif.

Ce déchaînement de l'enfer était trop violent, pour que le ciel ne portât pas quelque coup capable au moins d'imprimer un effroi passager. Le prince de Ximabara sur-tout méritait un châtiment exemplaire. Au lieu que les autres tyrans n'ôtaient des chrétiens à l'église du Japon, qu'en lui donnant des martyrs, les inventions diaboliques de Bungondono firent de son vivant grand nombre d'apostats, et continuées après sa mort, elles entraînèrent enfin l'entière désolation de cette incomparable chrétienté. Au sortir d'une conférence où il avait pris des mesures avec les princes du Ximo pour y exterminer le christianisme, il fut atteint, comme autrefois l'impie Antiochus, d'une fièvre brûlante qui lui consumait les entrailles, et qui se convertit bientôt en une sorte de rage. C'était quelque chose d'effroyable que les convulsions qui l'agitaient, l'écume qui lui sortait de la bouche, ses cris, ses hurlemens, et les instances qu'il faisait pour qu'on éloignât un chrétien, qui, disait-il, était armé d'une faulx dont il le menaçait sans cesse. Il fit publier dans toute sa capitale, que ceux qui auraient de bons remèdes contre la fièvre, eussent à les lui apporter. On lui en remit plus de vingt, qu'il mêla tous ensemble, et il les avala dans sa frénésie. A peine eut-il pris ce monstrueux mélange, que toutes ses dents lui tombèrent : il s'alluma un si grand feu dans son corps, que son sang paraissait bouillonner dans ses veines, et la moëlle dans ses os. On le con-

duisit aux eaux d'Obama, qui sont au pied du mont Ungen, et qu'on employait communément dans les maladies désespérées. C'était là que la divine justice attendait sa victime, pour tourner contre le tyran les instrumens de sa tyrannie. La veine d'eau qui forme le bain d'Obama, sans être tout-à-fait bouillante, n'est toutefois supportable qu'autant qu'on l'a tempérée. Bungondono qui trouvait le bain froid en comparaison des feux internes qui le dévoraient, ne voulut pas qu'on y mêlât de l'eau froide; mais à peine y fut-il, que tout son corps parut comme une chair bouillie, et s'en alla par lambeaux. Les convulsions et les hurlemens recommencèrent plus affreux que jamais, et peu après il expira, laissant tout le monde pénétré d'horreur.

La mort de Xogun-Sama suivit de près celle de Bungondono; et alors régna sous le nom superbe de To-Xogun-Sama, qui veut dire souverain des souverains, le monstre d'orgueil, d'impudicité et de cruauté, qui extermina le christianisme de tout le Japon, qui du moins laissa peu de chose à faire à ses successeurs pour anéantir cette église. Il régna depuis l'an 1630 jusqu'en 1650, et dans ces vingt années, il fit périr plus de chrétiens qu'on n'en avait mis à mort depuis le commencement des persécutions. L'histoire de tant d'atrocités ne pourrait à la fin que peiner le lecteur. Pour en donner une idée générale, on peut dire que tout ce qu'on a vu jusqu'ici, tant pour le nombre que pour la barbarie des exécutions, n'en est qu'une légère esquisse.

Au supplice du mont Ungen, que ne manqua pas de retenir le nouveau tyran, il ajouta la torture de l'eau et le tourment de la fosse. Cette affreuse torture se donnait en deux manières, et souvent des deux façons à la même personne. On commençait par l'élever fort haut avec une corde torse, en lui tenant les jambes écartées; puis on la laissait tomber, la tête la première, dans une cuve pleine d'eau; ce qu'on réitérait plusieurs fois de suite. Ces chutes précipitées ôtaient la respiration, et l'on rejetait avec des douleurs inconcevables toute l'eau

qu'on avait bue. En second lieu, on serrait tout le corps du confesseur avec des bandes; on lui mettait un entonnoir dans la bouche, et on lui versait de l'eau, sans lui laisser un instant pour respirer. Quand il en était rempli et tout gonflé, on lui mettait une planche sur le ventre, et à force de marcher dessus, on lui faisait rendre, avec des flots de sang, toute l'eau qu'il avait avalée.

Voici en quoi consistait le tourment de la fosse: on attachait le martyr par les pieds à une poutre de traverse, après lui avoir lié les mains derrière le dos, et lui avoir aussi serré le corps avec des bandes, de peur qu'il ne fût suffoqué tout d'un coup. On le descendait ensuite, la tête la première, dans une fosse remplie des immondices les plus infectes, et deux ais échancrés, qui l'embrassaient vers l'estomac, lui ôtaient le jour, et ne laissaient rien évaporer de la puanteur qui se portait tout entière à son odorat. Mais il n'était pas besoin de ce raffinement de méchanceté, pour rendre ce tourment le plus insupportable de tous; on y souffrait un étouffement continuel, on se sentait tirailler les nerfs, et comme arracher les muscles avec des douleurs inexprimables; le sang sortait par tous les conduits de la tête en si grande quantité, que si l'on n'eût pas été saigné, on serait mort en quelques momens: mais au moyen de ces soulagemens détestables, on y vivait neuf et dix jours. Cependant le confesseur avait une main libre, et à son côté pendait un cordon qui répondait à une sonnette, afin de pouvoir avertir s'il renonçait au christianisme. C'est par ces manœuvres infernales qu'on réussit, après bien des années cependant, à ruiner enfin sans retour l'église du Japon.

Tous les missionnaires devinrent successivement les victimes de ces atroces cruautés. Elles firent plus de cent cinquante martyrs de la compagnie de Jesus, et autant à proportion parmi les religieux de saint Augustin, de saint Dominique et de saint François, qui n'étaient pas venus au Japon en si grand nombr. Les simples fidèles, qui montaient à deux millions,

montrèrent une constance semblable à celle de leurs instituteurs : mais les pasteurs et les ouailles de la première génération une fois exterminés, la dispersion se mit dans le reste du troupeau, et bientôt la défection devint générale. Le gouvernement avait aboli jusqu'aux moindres vestiges du christianisme : chaque japonais était obligé de porter sur lui, à découvert, quelque figure idolâtrique, en témoignage de la religion qu'il professait ; ceux qui avaient eu des parens chrétiens, quoiqu'ils fussent eux-mêmes idolâtres, furent contraints d'abandonner les pays, et de se réfugier où ils pouvaient chez les étrangers. L'entrée du Japon fut interdite à tous les Européens, excepté les seuls Hollandais, qui furent encore obligés de n'y laisser paraître aucune marque de christianisme : police barbare, et si barbarement observée, que des ambassadeurs venus de Macao au nom du roi catholique, furent arrêtés contre le droit des gens, et mis à mort avec soixante personnes de leur suite, pour avoir refusé de renoncer Jesus-Christ. Après leur mort, on éleva au lieu de leur supplice une colonne qui portait cette inscription : Tant que le soleil éclairera le monde, que nul étranger n'ait l'audace d'entrer au Japon, même en qualité d'ambassadeur, sinon ceux à qui le commerce sera permis par les lois.

Et ces négocians-là même ne peuvent aborder qu'au seul port de Nangazaqui, d'où sitôt qu'on découvre leur navire, un vaisseau bien armé va le reconnaître en pleine mer, et le visite avec la plus grande rigueur. Le moindre signe de christianisme suffit pour lui fermer le port, et la découverte d'un prêtre pour le confisquer. Quand le bâtiment est entré, on fait une seconde visite ; puis on étend sur le tillac une plaque de cuivre où l'image de Jesus-Christ est gravée, et l'on oblige tout l'équipage à la fouler aux pieds. On n'assure pas que les protestans en particulier soient obligés de marcher sur le crucifix ; mais il y a toute apparence qu'on les en ait exemptés, au moins dans les commencemens, ni même qu'ils aient eu fort à cœur de se soustraire à

une loi qui n'avait été portée que par leur conseil. Comme hérétiques iconoclastes, ils ne feront que rire de la délicatesse des catholiques : mais l'iconoclaste diffère-t-il ici de l'apostat ? son mepris pour la croix en pareilles conjonctures, est-il autre chose qu'une lâche abjuration de tout christianisme ?

Depuis l'établissement de cette abominable pratique, les malheureux Japonais sont plongés dans un aveuglement dont il n'est plus humainement possible de les tirer : mais cette terre cultivée avec tant de soin, si féconde en vertus éminentes, arrosée de la sueur de tant d'apôtres et du sang de tant de martyrs, serait-elle frappée d'un anathème éternel? le sang des martyrs, qui dans toutes les autres églises a été le germe le plus fécond du christianisme, n'aurait-il servi au Japon qu'à le ruiner sans ressource ? Cette chrétienté si brillante dès sa naissance; ayant donné à la Jérusalem céleste, en moins de cent ans, plus de citoyens que la plupart des autres églises durant une longue suite de siècles, présumerons-nous que le nombre des élus compté pour elle comme pour chacune des autres, fut rempli dès-lors ? A Dieu ne plaise que nous mettions des bornes à ses miséricordes, ou que nous entreprenions de sonder les voies de sa justice ! O profondeur des conseils et des jugemens du Très-Haut, nous écrierons-nous, en voyant que la nation la plus propre en apparence au royaume de Dieu, en paraît exclue sans retour ! Le Japon, que l'ardeur de sa foi naissante faisait croire destiné a remplir dans l'église, au moins en partie, le vide qu'y laissait la défection de tant de nations européennes, est retombé dans des ténèbres plus difficiles à dissiper que jamais ; et celle de ces nations où l'hérésie se flattait le plus de consommer son triomphe, rendit, contre toutes les apparences, à la foi de ses pères tout son ascendant sur l'erreur.

Depuis que les huguenots avaient levé en France l'étendard de la rebellion, leur puissance établie et consolidée sous les faibles règnes des trois fils de l'intrigante Médicis, ménagée forcément ensuite par Henri

Henri le Grand lui-même, jouissait encore de ses usurpations dans presque toute leur étendue, quand Armand Du Plessis-Richelieu, évêque de Luçon, parvint au ministère. Alors on voyait toujours dans le sein de la monarchie une espèce de république, qui n'avait pas seulement sa religion particulière et très-opposée à celle du monarque, mais ses chefs politiques et militaires, ses contributions et son trésor, ses conseils, ses assemblées, ses places d'armes et ses garnisons indépendantes du roi. Le premier des rois chrétiens n'avait plus à l'égard de ces étranges sujets qu'un vain titre de roi, et déjà ils avaient partagé la France en huit cercles ou cantons républicains, dont ils destinaient les gouvernemens à autant de seigneurs de la secte. Quand ils virent Louis XIII se mettre en devoir de les réduire à quelque soumission réelle, ils distribuèrent leurs chefs dans toutes les provinces du royaume, afin de lui faire face en tout lieu. Le duc de Bouillon, signalé par des grands services, et non moins recherché pour sa principauté et sa forteresse de Sedan, était alors regardé comme le premier du parti. Cependant la triste expérience du passé le fit demeurer tranquille. A son défaut, le duc de Rohan, qui d'ailleurs était un des premiers hommes de son siècle, fut chargé en chef du faix de cette guerre, qu'il soutint avec la triste gloire qu'on peut recueillir en combattant contre son souverain. Il est vrai, comme on le voit par ses mémoires, qu'il ne fut pas à beaucoup près le seul maître des résolutions. Les clameurs des ministres, gens aussi audacieux dans le conseil que lâches dans l'action, le forcèrent à poursuivre par les armes ce qu'il pensait à obtenir, et aurait vraisemblablement obtenu par des remontrances.

Il se chargea de faire en personne différentes entreprises en Languedoc et en Dauphiné. Ces projets furent découverts et déconcertés. Le maréchal de Thémines qui commandait les troupes du roi en Languedoc, ayant forcé le château de Bonnac, usa d'une sévérité qui fit sentir aux rebelles que la ré-

particulièrement facile aux Anglais, qui chaque jour y portaient des secours nouveaux et des rafraîchissemens. Les bourgeois que le fanatisme égalait en bravoure aux vieux soldats qui leur étaient joints, étaient résolus à périr avec leurs femmes et leurs enfans, plutôt que de se rendre. Richelieu comprenant qu'il ne les réduirait qu'au moyen du temps et de la disette, forma une circonvallation de trois lieues d'étendue, et fit construire plus près des remparts treize grandes redoutes ; et pour couper les secours qui arrivaient par mer, il fit élever dans la rade cette digue prodigieuse de cent quarante-sept toises de longueur, au milieu de laquelle on n'avait laissé qu'une ouverture où deux vaisseaux ne pouvaient point passer de front ; encore avait-on construit de part et d'autre deux forts munis de gros canon, afin de défendre cet étroit passage. Cette entreprise, comme tous les chef-d'œuvres, réussit par les voies les plus simples. Pompée Targone, fameux ingénieur italien, forma d'abord avec des tonneaux remplis de bois, différentes estacades que les vents et les vagues ruinaient presque aussitôt. Enfin Clément né à Dreux, et depuis architecte des bâtimens du roi, et Jean Tiriau, maître maçon de Paris, firent conduire en place quantité de barques, qu'on rangeait sur la direction de la digue projetée, et qu'on surchargeait de pierres jusqu'à ce qu'elles coulassent à fond. Les agitations de la mer survenant ensuite, ne servaient qu'à rassembler à l'entour le sable et le gravier, qui de ces masses confondues formèrent en peu de temps un massif unique, et non moins immuable que les bornes posées par la nature.

Les assiégés se moquèrent d'abord de l'entreprise, l'attribuant à l'orgueil du ministre, qui avait, disaient-ils, conçu la prétention chimérique de maîtriser jusqu'à l'Océan ; mais quand ils eurent vu les efforts successifs de deux flottes anglaises échouer contre la digue, ils l'envisagèrent d'un œil bien différent. Leur opiniâtreté, fortifiée par tant d'autres passions, n'en fut pas moins intraitable. Guiton, maire de la ville,

qui avait le commandement, fit mettre un poignard sur la table du conseil, pour égorger le premier qui parlerait de se rendre. Aussi souffrit-on toutes les extrémités de la faim; on mangea tous les animaux domestiques, les chiens, les chats, et tous les rats qu'on put prendre. La famine devint si grande pendant plus d'un an que dura le siége, qu'elle emporta douze mille personnes. Le ministre instruit de ces extrémités, et prévoyant que la place ne pouvoit plus tenir, voulut donner au roi le plaisir de la victoire. Louis, naturellement brave, avait assisté au commencement du siége, où il allait à la tranchée, se montrait même à découvert pour tout reconnaître, faisait trembler les plus intrépides pour sa personne, suivant les mémoires de Bassompierre, et ne quittait presque point les batteries, où plus de trois cents boulets passèrent par-dessus sa tête: mais la faiblesse de sa santé, jointe aux rigueurs de l'hiver, l'avait obligé de se retirer, et de commettre à Richelieu le commandement et toute la conduite du siége. Revenu sur l'avis du ministre, on le vit à peine, que la place aux abois se rendit à discrétion. On employa deux jours à nettoyer la ville, dont les rues étaient jonchées de morts et de mourans; après quoi le roi y fit son entrée le 1er de Novembre 1628. Il accorda la vie aux habitans, rétablit la religion catholique, abolit l'échevinage, fit raser les fortifications du côté de la terre, et donna le gouvernement à Thoiras, à qui l'on devait principalement la conservation du fort Saint-Martin dans l'île de Rhé.

Cependant la fermeté de Louis XIII contre les Rochelois révoltés, excita une persécution contre les catholiques de la Grande-Bretagne, où Charles I avait hérité de la couronne et de l'hérésie de Jacques I son père. Le jeune roi, par un dépit plus puéril que tyrannique, fit mine de se venger sur ses sujets catholiques qui lui demeuraient soumis, de ce que le roi très-chrétien réduisait à la soumission des sujets hérétiques qui avaient les armes à la main contre lui. Il renouvela tous les anciens édits contre ceux qui

professaient la foi romaine, et ordonna d'arrêter tous les prêtres et les religieux qui se trouveraient dans ses états. Mais Charles n'était pas plus d'humeur à faire des martyrs, que n'avait été le roi son père; cette ordonnance n'aboutit guère qu'à quelques emprisonnemens.

La chute de la Rochelle fut en France le coup de la mort pour le calvinisme. Il y eut encore à la vérité quelque résistance dans les provinces du midi. Privas en Vivarais, place la plus forte qui restât aux rebelles, osa soutenir un siége contre le monarque en personne. Elle fut livrée au pillage; cent des principaux habitans furent pendus, et cent condamnés aux galères. Cet exemple de sévérité, donné à propos, eut son effet La plupart des villes rebelles de ces contrées, jusque dans les détroits des montagnes, se soumirent avant d'être attaquées. Les autres ouvrirent leurs portes au bruit seul de la foudre, ou du moins aux approches de l'orage; presque tout plia, ou se dissipa; très-peu d'endroits osèrent courir le risque d'être foudroyés et saccagés. Les asiles furent détruits, les places démantelées, et la révolte frémit en vain sous la chaîne des lois. La ville d'Alais cependant soutint encore un siége; mais plutôt pour avoir lieu de composer, que pour continuer la révolte. A peine elle eut capitulé, que le duc de Rohan tint à Anduze une assemblée générale de rebelles tremblans, et députa respectueusement au monarque pour implorer sa clémence. Le 27 Juin 1629, la paix se conclut à Alais, et, comme le demandait la majesté du trône, Louis en dicta toutes les conditions. Le roi s'étant ensuite rendu à Nîmes, donna un édit de pacification, avec une abolition de tout le passé. Ainsi finit par une vigueur enfin digne du trône, la dernière guerre de religion qu'on ait vue en France.

Depuis le traité d'Alais, le parti demeuré sans place de défense, sans assemblées politiques, sans trésor commun, et presque sans chefs, alla toujours en déclinant. On a vu que le duc de Lesdiguières, en abjurant, lui avait déjà ôté l'avantage mensonger

de se prévaloir de son nom. Le duc de la Tremouille s'était fait catholique à son tour pendant le siége même de la Rochelle. La pénétration et la fermeté du ministre avaient prodigieusement refroidi le zèle des autres seigneurs pour une religion qui ne favorisait plus à beaucoup près leurs vues ambitieuses. Le coryphée du parti, le duc de Rohan lui-même, retiré d'abord à Venise, ne tint ses rares talens inutiles à son roi, que jusqu'à ce qu'il eût vu jour à faire pour sa patrie un usage utile de l'épée qu'il avait si long-temps porté contre elle. A l'exemple des grands, la noblesse ordinaire, et les autres citoyens, se détachèrent insensiblement de cette faction désastreuse; en sorte que sous le règne suivant, il ne resta plus guère pour la ruine entière du calvinisme, que d'en renverser les temples. Ainsi Richelieu en peu d'années, et lorsque cette secte partageait en quelque sorte la souveraineté sous la garantie des traités et des lois, fit contre elle plus qu'on n'avait osé faire sous trois ou quatre règnes, lorsque faible encore, elle ne se soutenait qu'à l'abri des cabales et de l'incurie du gouvernement. Or, que de sang et de calamités n'aurait-on pas épargnés à la France, si la main qui portait ou qui dirigeait le sceptre, avait d'abord usé de la vigueur dont on fut si tristement convaincu par la suite qu'on ne pouvait pas se dispenser!

Le Seigneur commençait aussi à fixer les regards de sa miséricorde sur l'église d'Allemagne. Ferdinand II, mis à de si terribles épreuves lors de son avénement à l'empire, avait eu depuis ce temps-là une suite de succès presque sans interruption. Le baron de Valstein, passé tout à coup du rang de simple colonel à celui de général en chef, montra aussitôt que cette élévation rapide était moins l'effet de la faveur que d'un discernement habile. Entr'autres exploits également honorables et avantageux, il battit à plate couture, à la journée de Dessau sur l'Elbe, le comte de Mansfeld, l'un des plus formidables défenseurs du parti protestant. Un régiment en corps mit bas les armes, pour recevoir les fers

du vainqueur. Six mille ennemis furent tués sur le champ de bataille, ou dans la fuite. Quinze cents prisonniers, les enseignes, le canon et tout le bagage, demeurèrent au pouvoir des impériaux, qui dans la chaleur de la poursuite emportèrent encore la ville de Zerbst, et passèrent toute la garnison au fil de l'épée. Dans la même année 1626, le comte de Tilli emporta d'emblée, sur le landgrave de Hesse, la ville de Munden, où près de trois mille hommes, tant soldats que bourgeois, passèrent par les armes. Après deux ou trois jours de marche, il attaqua près du château de Lutter le roi de Danemarck uni avec le landgrave : tous deux furent vaincus, et presque toute l'infanterie hessoise taillée en pièces à la vue de son prince. La prise de l'artillerie et de tout le bagage fut la moindre perte des vaincus : le fils aîné du landgrave resta parmi les morts avec plusieurs officiers de premier ordre, dont un plus grand nombre encore demeurèrent prisonniers.

Valstein ayant ensuite joint Tilli, rien ne tint plus contre les efforts réunis de ces deux héros, dont les conquêtes furent aussi rapides que la marche. Enfin le roi de Danemarck, à qui dans tout le continent il ne restait plus que la seule ville de Gluckstadt, fut réduit à demander la paix, et le traité en fut conclu à Lubeck, beaucoup plus favorable qu'il n'avait lieu de s'en flatter : politique adroite que les ministres impériaux, on ne sait par quel caprice, n'étendirent point au roi de Suède. Mais de quels repentirs cuisans cette partialité ne fut-elle pas la source ! Ils refusèrent opiniâtrément d'admettre et même d'entendre les ambassadeurs de ce prince, le grand Gustave, qui désirait fortement d'avoir part au traité. C'était le moment décisif pour la prospérité de l'empereur, pour le salut de l'empire, pour le repos de l'Europe entière. Rien n'était plus facile que d'étouffer la querelle naissante, et depuis si terrible, de Gustave-Adolphe et de Ferdinand II. Mais qu'au sein de la victoire et de la fortune, la prévoyance humaine est bornée ! L'empereur méprisa un ennemi trop faible à son jugement, ou trop

éloigné pour lui faire peur, et il en coûta un déluge de sang à l'empire pour expier ce mépris. Ferdinand commit une autre faute capitale, en mêlant son intérêt domestique à l'intérêt commun de l'état et de la religion. Quoique les luthériens eussent déjà mis le duc Auguste, fils de l'électeur de Saxe, en possession de l'archevêché de Magdebourg, l'empereur en sollicita auprès du pape, et en obtint les bulles pour son fils l'archiduc Léopold; ce qui lui fit perdre l'alliance de cet électeur, qui se retourna du côté des protestans. Le Saxon piqué au vif convoqua sans délai une assemblée du parti à Leipsick, où les princes mécontens du fameux édit de restitution que l'empereur vint encore à publier dans ces conjonctures, conclurent la ligue que le terrible Gustave, que le fier lion du nord rendit sur-tout formidable.

L'édit ordonnait à tous les protestans qui s'étaient emparés de quelques biens ecclésiastiques depuis le fameux traité de Passaw avec Charles V, de les restituer aux anciens possesseurs, à peine d'être poursuivis par toutes les voies de rigueur, et condamnés ensuite à restituer, outre les fonds usurpés, tous les fruits qu'ils en avaient perçus. Cet édit portait néanmoins sur le traité de Passaw, où il avait été réglé que si quelque bénéficier quittait l'ancienne religion pour embrasser la nouvelle, il serait obligé de renoncer à tout ce qu'il possédait de biens et de revenus ecclésiastiques. Or, depuis ce temps-là les bénéficiers, en apostasiant, n'avaient pas seulement conservé les biens d'église, mais on comptait deux archevêchés et douze évêchés, avec une infinité d'abbayes, de monastères, de bénéfices de toute espèce enlevés aux catholiques, et devenus la proie même de simples laïques. On n'entendit cependant de toute part que plaintes et murmures formés par les usurpateurs. L'empereur, alors triomphant, s'en inquiéta peu, ainsi que des mouvemens de leurs princes. La plupart de ceux-ci, affaiblis par les guerres passées, n'étaient plus en état de se faire craindre. Toute l'Allemagne, à l'exception des électeurs de Saxe et de Brandebourg, se soumit à l'édit,

dont Valstein, à la tête d'une armée, soutenait l'exécution. Le duc de Wirtemberg, et plusieurs autres princes, restituèrent en effet tout ce qu'ils avaient usurpé. Les villes impériales furent encore plus dociles ou plus timides, et celle d'Ausbourg, d'où la foi luthérienne tirait son nom, fut la moins ménagée.

C'en était fait du colosse protestant, et peut-être de toute la religion protestante en Allemagne, si Valstein, qui ne connaissait plus de lois quand il était à la tete d'une armée, n'eût procédé avec une rigueur qui révolta plus que l'édit même. Ferdinand aggrava le mal, en mêlant toujours ses intérêts à ceux de sa religion, et en abusant de son pouvoir pour opprimer la liberté germanique. Son fils qui lui succéda, poussant l'abus encore plus loin que son père, toutes les puissances voisines tremblèrent pour leurs propres foyers : de là cette guerre funeste qui plongea l'empire dans des troubles interminables, durant lesquels la secte recouvra tous les biens dont on l'avait dépossédée, et de plus s'arrogea des droits exorbitans dont jamais elle n'avait joui ; ce qu'elle regarda depuis comme sa conquête, et son patrimoine inaliénable. Si dans le moment présenté par la Providence, les empereurs eussent tenu contre l'hérésie la marche du roi très-chrétien, il en eût été vraisemblablement du luthéranisme en Allemagne, comme du calvinisme en France.

Mais le jour marqué pour la pleine effusion des miséricordes du Seigneur sur son église n'était pas arrivé ; la foi du vrai fidèle devait même être mise à des épreuves toutes nouvelles. Des deux énormes branches de l'impiété travestie en réforme, le huguenotisme n'était pas abattu, que de sa souche si malheureusement féconde, il en sortit un rejeton nouveau, faible et rempant d'abord dans la poussière des écoles et des cloîtres, évitant le grand jour, et rougissant lui-même de son origine : mais en vain s'efforça-t-il d'étendre les ombres du mystère jusque sur son nom ; au premier trait de son tableau, il n'est personne qui ne le reconnaisse. Rejeton du calvinisme, calvinisme mitigé, ou plutôt mutilé, et

simplement dégagé de l'impiété sacramentaire ; du reste, il est à peine un point de doctrine en quoi son patriarche diffère de celui des calvinistes, si ce n'est que l'oracle de Genève ôte au concile même l'autorité que le réformateur ou les réformes d'Utrecht refusent aux pasteurs qui le composent. Chacun peut nommer à présent la secte, qui se donnant pour un fantôme, prend son nom pour une injure.

Fin du dixième Volume.

DISCOURS
SUR
LE DERNIER AGE DE L'ÉGLISE.

LE relâchement dans les institutions humaines, conduit à la décadence, et bientôt après à une entière subversion ; pour l'église au contraire, comme elle n'est pas moins assurée de sa conservation que de la véracité et de la toute-puissance divine, plus le dépérissement est déplorable, plus la réforme et le rétablissement sont prochains. En effet, après les débordemens de la barbarie et de l'ignorance ; après les expéditions mal conduites du levant, et l'oubli des pénitences canoniques ; après que les évêques livrés aux occupations et aux intrigues séculières, que les papes même, devenus presque étrangers à Rome, eurent porté une atteinte mortelle à la loi sacrée de la résidence ; quand on vit, en un mot, dans l'église le relâchement le plus long et le plus déplorable dont jamais elle ait gémi, les princes et les prélats eux-mêmes, tous les ordres des fidèles cherchèrent avec empressement le remède à ce mal extrême : mais parce que l'esprit de l'homme, jusque dans la recherche du bien, use rarement de la sobriété que recommande l'apôtre, et sans laquelle il se convertit en mal, on vit alors beaucoup de témérité, beaucoup d'emportemens, et de vrais attentats dans une foule de réformateurs sans titre et sans mission. C'est que la réparation de l'édifice tout divin de l'église, ne devait ni ne pouvait être l'ouvrage de l'esprit humain, dont l'activité présomptueuse ne servit en effet qu'à la reculer, au lieu de l'avancer ; et ce fut par là que le bras du Seigneur se rendit le plus sensible dans la conduite de cette grande œuvre, comme nous allons nous en convaincre par la simple inspection des faits rassemblés sous deux points de vue faciles à suivre. Nous observerons, en premier lieu, comment le Seigneur a soutenu son église contre la témérité et les attentats des faux réformateurs ; en second lieu, comment il a fait servir ces attentats mêmes à la conservation et au rétablissement de l'église.

Réformateurs, ou détracteurs téméraires et vains ; réformateurs guidés par l'esprit de schisme et de nouveauté ; réformateurs enfin, ou plutôt destructeurs, animés de toute la fureur de l'hérésie, qui frémissait à la vue de sa propre turpitude, et s'en prenait à la main qui la dévoilait, tels sont les zélateurs pernicieux contre qui le Seigneur eut à soutenir son église dans ce dernier âge.

Depuis les préliminaires du concile de Pise, jusqu'à la conclusion de celui de Florence, on l'a vue continuellement en butte aux censures et aux invectives d'une foule de docteurs obscurs et de simples clercs, d'autant plus audacieux qu'ils marquaient moins dans la hiérarchie, et qu'ils avaient moins à perdre dans la réforme. Il y eut sans doute aussi des docteurs recommandables par leurs lumières et par leurs vertus, qui avec autant de sagesse que de justice, rappellèrent à la perfection de la discipline antique. Mais combien plus souvent ne fut-on pas étourdi, scandalisé, justement indigné par des clameurs séditieuses sur le dépérissement de l'esprit de l'église dans son chef et dans ses membres ! Et bientôt, que de sujets n'eut-on pas de gémir sur la révolution qu'elles opérèrent dans les eprits, contre le respect dû à l'épiscopat, au souverain pontificat, aux plus augustes conciles !

Le premier pas qui se fit avec sagesse vers la réformation désirée, ce fut la célébration du concile de Pise. En voyant la collusion des deux papes Grégoire XII et Benoît XIII, pour se conserver réciproquement leur pontificat mutilé, les cardinaux des deux obédiences, à la demande de tous les princes et de tous les peuples chrétiens, comme nous l'avons exposé, convoquèrent ce concile, qui, dans la triste situation où se trouvait l'église, ne devait plus se différer, et ne pouvait se convoquer d'une autre manière. Rome sur-tout à la veille de retomber dans la funeste anarchie d'où elle sortait à peine, et la France toujours accablée par les exactions ruineuses des papes d'Avignon, pressèrent l'entreprise avec un concert et une ardeur qui furent enfin suivis de l'effet : mais le concile de Pise dont on avait tant espéré, ne put que remédier, encore très-imparfaitement, au scandale que donnait le partage de la chaire apostolique.

A Constance, on réforma d'une manière efficace et durable ce monstrueux régime, et l'on pressa vivement le reste de la réformation ; mais les sujets les moins qualifiés dans la hiérarchie, comme les moins exposés aux coups de la réforme, furent encore ceux qui marquèrent le plus de vivacité : gens sans conséquence et sans ménagemens, qui parurent ignorer jusqu'aux lois de la décence. On entendit un moine effronté, Bernard Baptisé, bénédictin français, reprocher hautement aux premiers prélats la paresse, la vanité, l'avarice, la mollesse et la dissolution des mœurs. Il porta son insolence grossière jusqu'à les qualifier de suppôts de Satan, qui n'avaient d'autres lois que leur cupidité, ou des passions encore plus honteuses. Un autre réformateur de la prélature, docteur atrabilaire et pédant beau diseur, dit avec emphase qu'ils prenaient le faste et l'air impérieux des commandans militaires, sans en partager les travaux, et la mondanité des femmes, sans en retenir la pudeur ; qu'ils tiraient tout le suc de la terre, sans rien cultiver, et ne cherchaient qu'un lucre sordide dans l'administration des choses

saintes ; qu'ils engraissaient les musiciens, les farceurs, les femmes perdues, les chevaux et les chiens ; tandis qu'ils laissaient périr de misère les pauvres de Jésus-Christ.

Plus attentifs à l'édification, ainsi qu'à la bienséance, les prélats, et le cardinal Pierre d'Ailly entr'autres, au lieu de ces déclamations insultantes, ouvrirent des avis lumineux, précis, pratiques, et montrèrent que l'art de régir la maison de Dieu n'est pas moins attaché que l'autorité au premier ordre du sacerdoce. Le cardinal s'éleva même avec force contre ces réformateurs subalternes, qui déprisaient autant la dignité que la conduite des premiers pasteurs, et les avertit d'écarter la poutre qui offusquait leurs yeux, avant de rechercher la paille qui gênait l'œil de leurs frères, ou plutôt de leurs pères et de leurs maîtres. Il protesta que le sacré collége aspirait plus que personne à la réforme, et que l'église romaine se prêterait à tous les réglemens que l'esprit de sagesse et de vérité suggérerait au concile. Mais avec quel courage et quel discernement ne proposa-t-il point aussi les points essentiels d'une réformation solide, la fréquente célébration des conciles, la diminution des charges et des subsides qu'imposait la cour pontificale, la suppression des réserves sans nombre qu'elle mettait sur les bénéfices, de ces exemptions multipliées qui anéantissaient insensiblement le pouvoir des ordinaires ? Et avec quelle vigueur ne veut-il pas qu'on procède à faire régner le désintéressement parmi les évêques, sur-tout dans la collation des ordres et des bénéfices, à les empêcher d'aller à la guerre, à les obliger de résider assidument dans leurs églises ? Pour ce qui est des prêtres adonnés aux vices grossiers, tels que la simonie et le concubinage ; indiquant les voies efficaces qu'employa depuis le saint concile de Trente : Les censures, dit-il, sont des armes trop faibles ; c'est par la privation des bénéfices et la note d'infamie qu'il faut procéder contre ces fronts d'airain. Pour les religieux et les religieuses, il propose l'esprit de retraite et de recueillement, qu'il pousse jusqu'à ne point permettre que les moines aillent étudier hors de leurs monastères, ni qu'ils s'appliquent à des études qui ne tendent pas directement à la fin de leur vocation. Enfin, il n'oublie pas la réformation des simples fidèles ; mais le moyen qu'à bon droit il trouve seul efficace pour la leur faire embrasser, c'est la voie de l'exhortation, soutenue du bon exemple des ecclésiastiques.

Si tous les promoteurs de la réforme avaient procédé avec ce sage tempérament de vigueur, de prudence et de modération, il est à présumer que les vœux de la chrétienté à ce sujet auraient été remplis à Constance : mais les nations d'Allemagne et d'Angleterre voulurent qu'on la fît avant l'élection d'un pape agréable à toutes les obédiences, c'est-à-dire, avant le rétablissement de l'unité parfaite, qui était l'objet principal du concile. Elles la pressèrent avec une hauteur qui aliéna les cardinaux,

toute la nation d'Italie, et ce qui est plus étonnant, les Français eux-mêmes, qui en avaient été jusque là les plus ardens promoteurs. Ce dernier parti prévalut, comme on sait : le concile se contenta de statuer, que le pape futur ferait la réformation, de concert avec les pères, avant la séparation de l'assemblée ; et l'on spécifia les articles principaux qu'il y faudrait traiter.

Mais quand le nouveau pape, Martin V, fut élu, il ne se crut point soumis à des règlemens qui ne pouvaient acquérir force de lois qu'après qu'il les aurait confirmés, lui qui était le chef de l'église et du concile même. Au respect qu'imprima aussitôt l'appareil seul de la majesté pontificale, on peut voir, en passant, combien la Providence a de ressources pour maintenir la dignité du siége de Pierre. On ne parlait avant l'élection du pontife, que des cas où il pouvait être corrigé et déposé ; il ne fut pas monté dans la chaire apostolique, qu'on s'en rapporta uniquement à lui pour la matière et la manière de la réformation. Bien éloigné toutefois d'abuser de ce divin ascendant, Martin publia dès-lors différens points de réforme : il condamna sévèrement la simonie, réprima l'inconduite et le faste séculier des ecclésiastiques, révoqua un grand nombre d'exemptions, de dispenses, d'unions de bénéfices, de subsides ordonnés en faveur de la chambre apostolique, et défendit généralement de lever aucune imposition sur une église, sans le consentement des prélats du pays. Il s'en fallait bien cependant que ce fût là tout ce qu'on avait demandé : mais les pères eux-mêmes, dirigés enfin par un chef incontestablement légitime, conçurent qu'il n'y avait rien de plus à craindre que la précipitation dans une matière si délicate, et que dans le faible calme qui succédait à peine à un schisme de quarante ans, c'était beaucoup d'avoir ébauché ce grand ouvrage. On pensait d'ailleurs que les conciles déjà indiqués pour la suite, le conduiraient bientôt à sa perfection.

Celui de Bâle, qui se tint treize ans après, poursuivit en effet cette entreprise avec beaucoup de chaleur, et fit plusieurs règlemens de discipline, auxquels sans doute on ne peut qu'applaudir. Telles furent, entr'autres, les peines portées avec précision contre les ecclésiastiques incontinens, privés d'abord des revenus de leurs bénéfices pendant trois mois, et si à ce terme ils n'avaient pas éloigné leurs concubines, déchus des bénéfices qu'ils possédaient, et de tout espoir d'en obtenir de nouveaux ; telles furent encore les règles prescrites pour la dignité et l'édification dans la célébration des saints offices, pour l'abolition des annates, des réserves, des expectatives, des appellations trop fréquentes à Rome, des interdits et de toutes les censures portées légèrement : sur quoi il fut sagement déclaré, pour le repos des consciences réduites à une gêne et à des inquiétudes perpétuelles, qu'on ne serait plus obligé de fuir que les excommuniés, ou dénoncés nommément, ou tellement notoires qu'il

ne leur restât aucun moyen de tergiversation. Ce fut de même pour la tranquillité publique, qu'on statua aussi en faveur de la possession triennale des bénéfices.

Ainsi procéda ce concile au grand avantage de la chrétienté, tandis qu'il se tint uni avec son chef, ou du moins tandis qu'ils en furent l'un avec l'autre au terme du simple mécontentement et des plaintes modérées. Mais qui perdra jamais le souvenir du terme funeste où aboutit ce différent ? Et quand cette fatale rupture fut décidée, quand le chef de l'église eut prononcé la dissolution du concile, et que le concile composé non plus de successeurs vivans des apôtres par la bouche desquels l'Esprit-Saint, selon sa promesse, pût proférer ses oracles, mais de leurs froides et muettes reliques rangées par l'esprit du schisme et de fanatisme sur les siéges des pères, et d'un amas tumultueux de docteurs précaires, de simples prêtres, de curés et de vicaires savoyards ou suisses, alors, au lieu d'édification et de réformation, on donna dans tous les excès de la révolte et du scandale. Toutefois à raison du zèle que cet inconcevable concile ne cessait pas de témoigner pour le rétablissement de la discipline, il fut encore long-temps protégé, ou du moins très-fort ménagé par différentes nations, en particulier par la France, toute scandalisée qu'elle était de ses écarts effrayans. De là vint que les règlemens de discipline faits à Bâle, passèrent en grande partie dans la pragmatique-sanction, si long-temps chère aux Français. Par là même cependant, l'église, malgré toutes les manœuvres de l'enfer, avançait toujours vers la réformation. D'un autre côté, celui qui fait jouer à son gré les ressorts même de la politique, fit servir au maintien de l'autorité pontificale les ménagemens qu'observait la cour de France, et plus encore la réunion des Grecs au pape Eugène et au concile de Florence.

Cependant le scandale était donné; le respect dû au successeur de Pierre, aux successeurs de tous les apôtres et aux sacrés conciles, était prodigieusement affaibli par la continuité des murmures et des clameurs contre le relâchement du chef et des membres de l'église. Du fond sauvage de la Bohème, il s'éleva un homme vain, présomptueux, ami de la nouveauté, non moins hardi à s'avancer qu'incapable de revenir sur ses pas, cabaleur ténébreux, hypocrite habile, et d'une malignité profonde; en un mot, Jean Hus, doué au point suprême des malheureux talens qui font les hérésiarques. Dès le siècle précédent, Wiclef en Angleterre avait répandu une doctrine qui, sous prétexte de réforme, anéantissait toute puissance légitime, soit politique, soit ecclésiastique, qui renversait, avec le libre arbitre, tous les principes des mœurs, et s'attaquait même à nos plus sacrés mystères : il mit ce royaume tout en feu, et souvent à deux doigts de sa ruine entière. Semblable à ces odieux reptiles qui recueillent dans tous les lieux infects les poisons qui font leurs affreuses délices, Jean Hus, au sein de la Bohème, avait

trouvé

trouvé moyen de s'abreuver à longs traits de ces sucs impurs, se les était appropriés, se les était incorporés, pour ainsi dire, et avait rencontré différens Bohémiens de même goût que lui, spécialement Jérôme de Prague, avec le secours duquel, en assez peu de temps, il infecta une bonne partie de cette ville et de son université, qui alors, dans son enfance, était peu capable de se tenir en garde.

Il anima d'abord les peuples contre les prêtres et les moines, qu'il accusait généralement d'ignorance et de dissolution; puis contre tout l'ordre hiérarchique, sans épargner les premiers prélats, ni le souverain pontife. On n'a pas oublié qu'il soutenait en termes exprès, que si le pape, ou un évêque, ou tout autre prélat, était en péché mortel, il n'était plus ni pape, ni évêque, ni prélat. Il ne suffisait pas même, selon lui, d'être en état de grâce pour avoir part à la juridiction ecclésiastique; mais il fallait être prédestiné, puisqu'il compose l'église des prédestinés seuls, et que pour avoir un caractère d'autorité dans l'ordre ecclésiastique, il faut au moins être membre de l'église. Qu'on se rappelle aussi les images et les expressions injurieuses dont il revêtait ses dogmes séditieux, quand il enseignait que le pape en état de péché, qu'un pape qui n'est pas prédestiné, doit, comme Judas, être nommé larron, fils de perdition, suppôt de Satan, et nullement chef de la sainte église militante. Au sujet de l'interdit et des autres censures, il publiait que le clergé les avait introduites pour asservir les peuples, ou pour épouvanter ceux qui s'opposaient à sa dépravation, et qu'elles ne provenaient que de l'antechrist. On a vu les fermentations et les animosités que ce genre d'enseignement causa parmi d'ignorantes et farouches peuplades. Jean Hus et Jérôme de Prague les expièrent enfin par un cruel supplice, mais sans ouvrir les yeux à leurs compatriotes fascinés.

La secte fit des saints de ces deux renégats, et pour les venger, elle excita aussitôt une violente sédition, qui de Prague se répandit par toute la Bohème, et devint pour une longue suite de règnes ou d'anarchies, l'état permanent de cette malheureuse nation. Le chambellan Trocznou, si fameux depuis sous le nom de Ziska, se mit à la tête d'un vil amas de paysans et de vagabonds, dont il fit bientôt les plus vaillans, mais aussi les plus atroces guerriers du nord. Le pillage, l'incendie, les cruautés ordinaires ne causant plus un plaisir assez vif à des monstres assouvis de carnage, il fallut à leur goût émoussé des prêtres brûlés à petit feu, ou appliqués nus sur des étangs glacés; des seigneurs de premier ordre étendus par terre, pieds et mains coupés, et, comme le blé en gerbe, battus à coups de fléaux; des habitans de villes entières, prêtres et laïques, femmes et enfans, brûlés tous ensemble dans les églises, avec les ornemens sacrés. L'aspect seul de ces monstres sauvages, leurs regards sinistres, leurs démarches farouches, la longueur hideuse de

leur barbe hérissée, leur chevelure horriblement négligée, leurs corps demi nus et tout noircis par le soleil, leur peau tellement durcie par les vents et les frimats, qu'elle semblait une écaille à l'épreuve du fer; tout en eux imprimait la terreur, tout annonçait la scélératesse, et le long usage de l'atrocité.

Tels furent néanmoins, à ce qu'ils affirmaient avec arrogance, les hommes suscités pour rétablir dans l'église la pureté de l'évangile et de la discipline primitive. Ils bâtirent une ville qu'ils nommèrent Thabor, comme destinée à la manifestation des vérités les plus sublimes de la religion. Emules des thaborites, les orébites, ainsi appelés d'une montagne qu'ils assimilèrent à celle où le Seigneur avait donné à Moïse les tables de la loi, ne s'arrogèrent pas moins d'autorité que n'en avait eu ce premier législateur du peuple de Dieu. D'autres encore s'établirent dans un repaire semblable pratiqué au sommet de la montagne qu'ils nommèrent Sion, comme un lieu chéri du ciel, d'où la vertu et la vérité devaient se répandre par tout l'univers. Il n'y eut pas jusqu'aux sales adamites qui ne donnassent pour la réforme de l'église, et pour le renouvellement de l'innocence originelle, l'usage infame où ils étaient d'aller entièrement nus par troupes nombreuses d'hommes et de femmes confondus ensemble; ce qui les plongea dans une corruption si affreuse, qu'elle excita l'horreur même des autres sectaires, à qui l'intérêt qu'ont toutes les sectes à se tenir unies contre l'église, fut à peine un motif suffisant pour ne point venger la nature si indignement outragée.

Quelles furent donc les ressources de l'église en des conjonctures si difficiles? Les armes peut-être des princes chrétiens, dont les droits n'étaient pas moins violés que ceux de la religion? Sigismond, empereur et roi de Bohème, fit à la vérité tous ses efforts pour réduire ces rebelles impies. Cinq fois il marcha contre eux avec de fortes armées; mais cinq fois il tourna le dos sans presque avoir envisagé l'ennemi. La peau de Ziska, convertie après sa mort en tambour, suffit encore pour mettre en fuite cet empereur, très-hardi contre les prêtres et dans les conciles, mais très-mal partagé en savoir militaire, et pas mieux en valeur. La politique fut-elle plus utile à l'église, que le glaive impérial? L'empereur, plus habile en effet à négocier qu'à vaincre, réussit, à force d'argent et de sacrifices de toute espèce, à gagner Ziska; mais seulement à la veille du trépas de cet ennemi terrible, et sans aucun avantage effectif. Les députés qu'ensuite le concile de Bâle envoya pour traiter à Prague, avancèrent davantage. De vingt-deux articles de réformation ou de subversion que demandaient les sectaires, on a vu qu'ils se réduisirent à quatre; et moyennant la concession du premier, qui pouvait se tolérer, savoir, la communion sous les deux espèces, les moins emportés d'entre eux agréèrent encore les modifications qu'on mit aux trois autres. Mais au fond, la condescendance ne devait guère plus contribuer que la force exté-

rieure à la réduction de l'hérésie; c'était par le faible de l'iniquité mise en contradiction avec elle-même, que le ciel avait résolu de la confondre et de la ruiner. Une moitié des sectaires, qui joignait aux préventions communes les impiétés particulières de Wiclef, fit horreur à l'autre. Les calixtins, c'est-à-dire, la noblesse et la meilleure bourgeoisie, contens de la communion du calice, rougirent d'être unis plus long-temps, soit avec les brigands du Thabor, soit avec ceux qui avaient pris le nom d'orphelins à la mort de Ziska; ils aimèrent mieux rentrer avec honneur sous l'obéissance d'un maître auguste, que de rester sous le joug honteux d'un prêtre apostat, du vil et superbe Procope, qui les traitait en esclaves. Les calixtins s'étant ainsi réunis aux catholiques, tous les bandits, décorés du nom de réformateurs, furent exterminés, ou du moins dissipés.

La secte, il est vrai, se releva dans la suite à l'aide encore d'un mauvais prêtre à qui toute religion était bonne, pourvu qu'elle le conduisît à la fortune. Roquesane, pour parvenir au siége archiépiscopal de Prague, flatta l'ambition du régent Pogebrac, qui de son côté aspirait au trône de Bohème; et comme leurs desseins ne pouvaient réussir qu'à la faveur des divisions et des troubles, tous deux appuyèrent, chacun à sa façon, de turbulens sectaires si favorables à leurs vues. Pogébrac, aussi-bien que Roquesane, parvint au terme de ses vœux. Mais que les espérances et les appréhensions de l'homme sont fautives! Ce qu'on avait cru devoir consommer la perte de la religion dans la Bohème, en procura le salut. Pogebrac, une fois sur le trône, vit le schisme et les factions d'un tout autre œil que lorsqu'il avait été question d'y parvenir. Il avait brouillé par le moyen d'une secte séditieuse, afin d'établir sa puissance: pour assurer cette même puissance, avec la tranquillité publique, il résolut d'exterminer au moins les plus séditieux des sectaires; et Roquesane, toujours moins attaché à l'hérésie qu'à la fortune, employa jusqu'à la fourberie contre les hérétiques, pour seconder le projet du nouveau roi. L'église compta peu sans doute sur un tel roi, et sur un tel archevêque, qui, après leur réunion au centre visible de l'unité, retournèrent en effet au schisme quand ils le crurent de nouveau favorable à leur intérêt: mais la secte, minée peu à peu par leurs variations, se trouva enfin presque anéantie. Quand ces deux apostats, à quinze jours de distance l'un de l'autre, furent frappés de mort, elle était réduite à un tel point d'avilissement, que le vil artisan Pierre Relesiski, sous la conduite de qui elle se rangea, lui parut un chef distingué. Voilà néanmoins l'origine de ces frères de Bohème que Luther s'attacha dans la suite comme un précieux renfort. Mais est-il rien de si étrange qui puisse faire un sujet d'étonnement par rapport à Luther et à sa réforme?

Pour procéder avec ordre à nous en former quelque idée, observons-en un moment les auteurs, l'objet, les moyens, si

toutefois il est possible de concevoir ce que nos yeux, témoins de la réalité, ont encore peine à ne point regarder comme une chimère. Les auteurs de la réforme qui entraîna dans l'apostasie le tiers de l'Europe, furent Luther et Calvin par excellence : Luther secondé par Mélanchton, et Calvin par Théodose de Bèze ; Zuingle, d'un autre côté, aidé par OEcolampade ; puis la troupe des séducteurs en sous-ordre, Carlostad, Bucer, l'impie Osiandre, l'atroce Jean de Leyde, les deux Socins, et tant d'autres blasphémateurs, soit de la divinité de Jesus-Christ, soit des autres points capitaux de la foi chrétienne.

Et quelles étaient les vertus, ou le caractère d'autorité de ces hommes prétendus suscités de Dieu, de ces restaurateurs de l'église, de ces nouveaux prophètes ? Luther, moine apostat, et corrupteur d'une religieuse apostate, ami de la table et de la taverne, insipide et grossier plaisant, ou plutôt impie et sale bouffon, qui n'épargna ni pape, ni monarque, d'un emportement d'énergumène contre tous ceux qui osaient le contredire, muni, pour tout avantage, d'une érudition et d'une littérature qui pouvaient imposer à son siècle ou à sa nation, d'une voix foudroyante, d'un air altier et tranchant ; tel fut le nouvel évangéliste, ou, comme il se nommait, le nouvel ecclésiaste qui mit le premier l'église en feu, sous prétexte de la réformer ; et pour preuve de son étrange mission, qui demandait certainement des miracles de premier ordre, il allégua les miracles dont se prévaut l'alcoran, c'est-à-dire, les succès du cimeterre et le progrès des armes, les excès de la discorde, de la révolte, de la cruauté, du sacrilége et du brigandage.

Calvin, moins voluptueux, comme on l'a remarqué, ou, comme on doit l'observer encore, plus gêné par la faiblesse de sa complexion, puisqu'il ne laissa point de s'attendrir pour Idelette sa chère anabaptiste ; moins emporté aussi, moins arrogant, moins sujet à la jactance que Luther, était d'autant plus orgueilleux, qu'il se piquait davantage d'être modeste, que sa modestie même faisait la matière de son ostentation ; infiniment plus artificieux, d'une malignité et d'une amertume tranquilles mille fois plus odieuses que tous les emportemens de son précurseur : orgueil qui perçait tous les voiles dont il s'étudiait à l'envelopper ; qui, malgré la bassesse de sa figure et de sa physionomie, se retraçait sur son front sourcilleux, dans ses regards altiers et la rudesse de ses manières, dans tout son commerce et sa familiarité même, où abandonné à son humeur chagrine et hargneuse, il traitait les ministres ses collègues avec toute la dureté d'un despote entouré de ses esclaves. Mais sur quoi fondé, ce réformateur s'est-il arrogé sa mission ? Sur le dépit conçu de ce qu'on avait conféré au neveu des connétables de France, le bénéfice que l'orgueil extravagant de ce petit-fils de batelier briguait pour lui-même. On peut se souvenir qu'avant ce refus, il avait déclaré que s'il l'essuyait, il en tirerait

une vengeance dont il serait parlé dans l'église pendant plus de cinq cents ans. Aussitôt qu'il l'eut essuyé, il mit la main à l'établissement de sa réforme.

Le plus recommandable, et tout à la fois le plus aveugle partisan de Luther, Mélanchton, bel esprit, littérateur élégant, et cultivateur laborieux des langues savantes, n'eut point d'autre titre que ces talens pour s'immiscer dans le régime de l'église, et creuser dans les profondeurs terribles de la religion ; encore sa conscience réclama-t-elle sans cesse contre sa témérité, et contre les écarts effrayans où le précipitait son guide. En un mot, on ne peut voir dans Mélanchton qu'un homme faible entraîné par un furieux qui le fait frémir, et qu'il ne peut abandonner. Bèze, coopérateur agréable du sombre Calvin, montra lui-même le titre de sa mission écrit dans les yeux de la jeune débauchée qui le retint dans ses lacs jusqu'à l'âge de la décrépitude.

Que nous ont offert de plus évangélique, et le crapuleux Carlostad, et le frauduleux Bucer, et l'impudent Hosen ou Osiandre ? Carlostad, uniquement propre à faire tête à Luther dans une hôtellerie, à lui riposter verre pour verre, et injure pour injure, à répondre au souhait de la roue par celui de la corde ou du bûcher ; Bucer, apostat de l'ordre de saint Dominique et de la réforme de Luther, aujourd'hui luthérien, et demain sacramentaire, tantôt luthérien et zuinglien tout ensemble, tantôt d'un raffinement de croyance qui faisait passer sa foi pour un problème dans tous les partis ; toujours complaisant néanmoins, pourvu que son amour infame pour une vierge consacrée à Dieu fût transformé en amour conjugal, et que les saints vœux qu'il n'avait pas le courage d'observer fussent mis au nombre des abus. Pour ce qui est d'Osiandre, effréné libertin, blasphémateur insensé, il avait si peu de titres à l'apostolat, qu'on a vu Calvin lui-même le renvoyer à la classe des athées.

Zuinglo, jeune étourdi, passé tout à coup du métier des armes à l'état ecclésiastique, où il ne tarda point à s'ennuyer du célibat, n'eut point de meilleur motif que cette instabilité libertine, pour lever l'étendard de l'impiété sacramentaire, et point d'autre droit à l'enseignement, qu'une présomption fondée sur le don d'éloquence ou de verbiage dont il avait été abondamment pourvu par la nature ; ignorant si bouché, qu'il unissait le luthéranisme avec le pélagianisme ; restaurateur si extravagant de la pureté de l'évangile, qu'il plaçait dans le ciel, à côté de Jesus-Christ et de la reine des vierges, Hercule, fils d'Alcmène adultère, Numa, père de l'idolâtrie romaine, Scipion, disciple d'Epicure, Caton suicide, avec une foule de pareils adorateurs et imitateurs de leurs vicieuses divinités. Il eut un coopérateur de tout autre poids, d'un talent vraiment propre à faire la fortune d'une secte. Œcolampade avait un tour

d'esprit si insinuant, un raisonnement si spécieux, une éloquence si douce, tant de politesse et d'aménité dans la diction, que ses écrits, au rapport d'Erasme, avaient de quoi séduire les élus même, s'il eût été possible : mais Œcolampade, religieux d'une insigne piété avant son apostasie, Œcolampade qui n'interrompait qu'à regret ses douces communications avec son Dieu, et qui parlait ensuite avec tant d'onction, qu'on ne pouvait l'entendre sans être pénétré des mêmes sentimens, aussitôt que son imprudente et présomptueuse curiosité eut ouvert l'oreille aux nouveautés de la réforme, il ne fut plus qu'un moine libertin ; il franchit les barrières du cloître, ceda aux attraits d'une jeune effrontée, et le premier même des réformateurs apostats, revêtit son sacrilége des formes du mariage.

Nous ne pousserons pas plus loin un dénombrement dont chacun peut aisément suivre le fil que nous lui laissons. Tous les anabaptistes en général, aussi-bien que leurs chefs, Storck, Muncer, Jean de Leyde, et tous les impies revêtus du nom de sociniens, d'unitaires, d'antitrinitaires, se sont peints eux-mêmes de leurs vraies couleurs dans l'horrible doctrine qui renverse tous les principes des mœurs, aussi-bien que les dogmes fondamentaux du christianisme. Leurs œuvres, encore mieux que leurs dogmes, ont fait apprécier leur mission. Finissons donc touchant les auteurs de la réforme ; il est temps d'en observer l'objet. Semblable à ces reptiles venimeux, qui écrasés sur la plaie imbibée de leur venin, en font le plus sûr remède, l'ouvrage de la séduction, découvert aux yeux du fidèle séduit, lui fournira le meilleur antidote. Dans l'ordre de la grâce, comme dans celui de la nature, l'auteur de toute bonté se plaît à tirer le bien du mal même.

Qu'entreprit donc Luther de réformer, de supprimer, de détruire, ou, pour parler plus exactement, que n'entreprit-il pas de détruire, sous ombre de réformer ? Le croirait-on, si on ne l'avait vu dans ses écrits, dans sa conduite, dans les révolutions trop malheureusement fameuses qu'attestent encore tous les monumens les plus dignes de foi ? En croirait-on même à tant de témoignages irréfragables, si quatre royaumes, et vingt républiques ou confédérations, n'offraient toujours ce renversement à nos yeux ? Qui le croirait, juste ciel ! qu'on eût donné et reçu pour réforme, pour le rétablissement et la perfection du vrai christianisme, pour le plus pur évangile ; la prostitution de cette église vierge, dont la vie angélique fixait depuis quinze cents ans le cœur du divin époux ? la profanation du célibat ecclésiastique, et des vœux sacrés de religion ? le mépris des pères, des saints docteurs, des plus célèbres conciles, de toute tradition et de tout enseignement public ? l'abolition de presque tous les sacremens, c'est-à-dire, des canaux salutaires d'où les grâces découlent du ciel sur nous ? le mépris des images et des reliques des saints, du culte du Saint des saints, du sacrifice

adorable de nos autels, de l'ordre sacré du sacerdoce et de tout ordre ecclésiastique ? la dégradation du mariage chrétien, ravalé à cette bassesse charnelle d'où l'avait tiré le Dieu qui n'habite qu'avec l'homme élevé au-dessus de la chair ? la suppression de la pénitence sacramentelle, de toutes les œuvres de satisfaction, et généralement de toute bonne œuvre commandée ? à quoi l'on ne substituait qu'une foi morte et stérile, ou plutôt chimérique, une foi bizarrement assurée, qui, au moyen de cette assurance imaginaire, communiquait une justice tellement inadmissible, qu'elle pouvait subsister avec tous les crimes ? En un mot, saper du même coup la foi et les mœurs, voilà ce qu'on appelait réforme.

Zuingle et Calvin poussant encore plus loin que Luther, anéantirent tous les sacremens sans exception : Zuingle lui seul, en rendant le baptême inutile par ses dogmes pélagiens touchant le péché originel ; Zuingle et Calvin, tous les deux ensemble, en réduisant la présence corporelle du Sauveur dans l'eucharistie, à la simple figure, ou à une simple perception de la foi. Quelle idée même de sacrement pouvaient conserver, soit Calvin, soit les brigands sacriléges formés à son école, quand ils embrasaient nos temples et brisaient nos tabernacles, foulaient aux pieds nos redoutables mystères, employaient nos vases sacrés aux plus vils, aux plus sales usages ? Se fussent-ils emportés à ces horreurs, leur eussent-elles attiré les applaudissemens de leurs ministres, si la secte eût véritablement regardé l'eucharistie comme un sacrement, comme un signe institué par Jesus-Christ pour la sanctification de nos ames, ou seulement comme une figure, toujours respectable, de son corps et de son sang ? Nous ne parlerons point des impiétés plus énormes encore des anabaptistes et des sociniens, désavoués, quoiqu'à tort, par les protestans, puisqu'il est de toute notoriété que ces profanateurs divers sont tous sortis de la même souche. La réforme de Luther a incontestablement enfanté tous ces monstres de réforme.

Pour établir une pareille religion, certes il fallait des moyens bien extraordinaires. L'enfer en procura d'assortis au goût dépravé et à la situation critique de chaque nation ; ce qui fut particulièrement sensible en Allemagne, en Angleterre et en France. L'intérêt en Allemagne, le libertinage en Angleterre, la légéreté ou l'amour de la nouveauté en France, telles furent les armes de l'hérétique réforme. On commença par abandonner aux princes allemands les biens d'église, très-considérables dans leurs états, les beaux domaines, les châteaux et les forteresses, les villes et les souverainetés qu'y possédaient les évêques et grand nombre d'abbés. Ceux des prélats qui, avec une femme, épousaient le nouvel évangile, demeuraient propriétaires de leurs bénéfices, et en transmettaient les titres d'honneur, aussi-bien que les fonds, à leur postérité. Outre les évêchés sans nombre

qui devinrent ainsi des héritages profanes, on vit Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre teutonique, s'approprier la Prusse, qui appartenait à ces chevaliers, et frayer aux princes de sa maison la route à la royauté. Les villes impériales furent affranchies de la dépendance du chef de l'empire, et les vassaux ordinaires soustraits à l'autorité de leurs seigneurs. Pour ceux des prêtres, des moines et des religieuses qui s'ennuyaient de la règle et du célibat, (et à combien d'entre eux la licence des prêches n'inspira-t-elle point cet ennui honteux !) on leur ouvrit les portes des cloîtres, on leur offrit des femmes ou des maris; le concubinage sacrilége, l'inceste et l'adultère spirituels furent qualifiés de mariages, et le libertinage de liberté évangélique. Pour le commun des fidèles, on les déchargeait de ce que la pénitence a de plus pénible, en ne les obligeant plus à se confesser qu'à Dieu seul de l'observation des fêtes, du carême, de tous les jeûnes et de toutes les abstinences de précepte; en un mot, de toute observance onéreuse.

Avec les princes qui avaient les passions vives, et qu'on avait un certain intérêt de ménager, la complaisance ne connut aucune borne; les points les plus clairs et les plus incontestables du droit divin ne furent qu'une barrière impuissante. J'en atteste cette consultation à jamais fameuse, à jamais infame, où Luther, Bucer, Mélanchton, et les autres coryphées de la réforme, permirent la polygamie formelle au landgrave de Hesse. Et quel motif allégua-t-on pour accorder cette monstrueuse dispense, dont il n'y avait pas un seul exemple parmi les chrétiens depuis l'origine du christianisme ? Point d'autre que le tempérament du prince, échauffé par le vin et la bonne chère dans les banquets germaniques, où la bienséance ne permettait point à la princesse sa femme de se rencontrer. Et dans le fond, que pouvait exiger Luther en matière de mœurs et de pudeur, lui qui établit généralement ces canons infames dans son église de Wittemberg : Si l'épouse est revêche, que le mari fasse approcher la servante; si Vasthi résiste, qu'on lui substitue Esther ? C'était là foncièrement toute la délicatesse de ce nouveau moraliste concernant le mariage, qu'il avait déjà traité dans le même goût avec le roi d'Angleterre. Qu'on se rappelle l'anecdote révélée par le landgrave lui-même en sollicitant sa dispense; savoir, que Luther et Mélanchton avaient conseillé au roi Henri VIII de ne pas rompre son mariage avec la reine sa femme, mais d'en épouser une autre avec elle.

Il fut sans doute des princes et des grands que le ciel préserva de cette séduction grossière. On employa contre ceux-ci la cabale et la violence, les troubles ménagés et fomentés avec artifice, les factions, les séditions, la révolte ouverte, tous les fléaux de la guerre civile prolongée durant deux siècles, et revêtue d'un caractère d'atrocité inconnu jusque là. C'était par principe de religion que l'on poursuivait le souverain légitime,

et que l'on déchirait la patrie. Contre la doctrine et la pratique des premiers fidèles, qui ne savaient que souffrir et mourir sous les Néron même et les Domitien, il était de maxime dans la réforme, qu'on pouvait, qu'on devait se révolter dès que le prince entreprenait ou était soupçonné d'entreprendre sur les consciences. Et quels furent les fruits de cet enseignement désastreux, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Pologne, en Hongrie, en Transilvanie ? Qu'on se retrace les règnes déplorables des trois fils de Catherine de Médicis, l'insolence effrénée de Montbrun, les énormes cruautés du baron des Adrets, le sang froid barbare d'Acier-Crussol, souriant à la soldatesque huguenote, ornée de colliers faits d'oreilles de prêtres, les fureurs de Cnox en Ecosse, et du monstre qu'on nomma comte de Mourrai, la guerre inhumaine des paysans d'Allemagne, et le royaume infernal de Munster, la moitié des Belges et des Suisses égorgée par l'autre, le crime et le désastre portés à un tel excès par les sectaires voisins des Turcs, que le sultan Soliman II écrivit indigné à la reine Elisabeth de Hongrie, que si elle continuait à souffrir cette secte abominable, et ne rétablissait pas la religion de ses pères dans tous ses droits, elle ne s'attendît plus à trouver en lui qu'un ennemi déclaré, au lieu d'un constant protecteur.

Le pape au centre de la catholicité, dans le sein de Rome, ne fut point à couvert de leurs attentats. On sait tout ce qu'eut à souffrir Clément VII dans le saccagement de cette capitale prise par une armée espagnole, où il se trouvait quinze à dix-huit mille sacriléges animés par le comte luthérien de Fronsberg : nom insigne dans la liste même de ces hommes funestes que Dieu choisit pour les instrumens de sa colère. Fronsberg fut frappé de mort avant d'avoir pu décharger sa rage sur la personne du pontife : mais d'autant plus furieux, ses nombreux suppôts, par le pillage, par le massacre, et tous les raffinemens de la cruauté, par l'incendie, le viol, et des profanations d'une énormité à peine imaginable, firent éprouver à la malheureuse Rome plus de calamités qu'elle n'en avait jamais souffert de la part des Goths, des Vandales, de tous les barbares ensemble.

Non moins audacieux que les sectaires armés, Luther à sa façon fit la guerre au chef de l'église, et à toute la hiérarchie. Son libelle contre l'état ecclésiastique fut comme le tocsin qu'il sonna d'abord contre les évêques, en ordonnant de les exterminer tous sans rémission. Il y prononce doctoralement, que les fidèles qui font usage de leurs forces et de leurs fortunes pour ravager les évêchés, les abbayes, les monastères, et pour [illegible]antir le ministère épiscopal, sont les véritables enfans de [illegible]me ceux au contraire qui les défendent sont les ministres [illegible]hef de l'épiscopat, ainsi que de toute l'église, [illegible]utragé. Le nom d'antechrist passé de la bouche

de l'hérésiarque, dans celles de tous les hérétiques, ne servant plus qu'imparfaitement sa bile contre le pontife romain, aux termes *Cœlestissimus* et *Sanctissimus*, qui sont de style pour énoncer l'élévation de la dignité pontificale, il substitua ceux de *Scelestissimus* et de *Satanissimus*, très-scélérat, très-diabolique. Les noms de diable, d'âne, de pourceau, répétés sans fin, étaient les figures dont étincelaient les philippiques de ce nouveau Démosthène, ou plutôt les parades cyniques de ce bateleur de carrefour enchanté du suffrage et des ris désordonnés de la populace.

Quelle fut au contraire la conduite de l'église si cruellement outragée ? Non, rien ne fait mieux connaître la main qui la soutient et la régit, que sa marche égale, toujours noble et majestueuse, au milieu de tant d'injures capables de lui faire oublier sa propre dignité. Elle cita froidement l'hérésiarque à son tribunal : il répondit qu'il n'y paraîtrait qu'avec vingt-cinq mille hommes armés pour sa défense. Elle lui fit paisiblement les monitions canoniques ; elle les multiplia, elle en prolongea le terme ; elle poussa la douceur et la longanimité aussi loin que la prudence le pouvait permettre ; enfin, elle porta son jugement, et en borna la rigueur à retrancher ce membre gangrené du corps mystique de Jesus-Christ. A la fureur séditieuse, à la frénésie, à toute la rage du séducteur anathématisé, aux progrès de la séduction qu'il pousse avec des efforts et des succès tout nouveaux, elle continue à n'opposer que le glaive de la parole. Le successeur de Pierre s'attache principalement à confirmer dans la foi ses frères et ses coopérateurs de tout ordre ; il redouble sa vigilance et sa sollicitude sur toute l'étendue de la maison de Dieu ; il ranime l'esprit de foi et de zèle dans le sanctuaire, dans les monastères, dans toutes les écoles chrétiennes. Les universités, à l'exemple des évêques, souscrivent au jugement apostolique, et statuent qu'on n'y pourra point contrevenir sans se bannir de leur sein. De zélés docteurs, de savans missionnaires se répandent par-tout, jusque dans les terres où l'erreur siége sur le trône ; ils confondent les prédicans, ils en convertissent quelques-uns, ils retiennent ou remettent dans le sein de l'unité les peuples chancelans ; et quand le discernement eut été fait, on retrancha irrémissiblement de la société des fidèles tous les opiniâtres et les incorrigibles.

Quelques prélats des plus qualifiés, tels que les comtes de Weiden et de Truchsès, archevêques électeurs de Cologne, les églises entières de la plupart des villes impériales, les électorats de Saxe, de Brandebourg, du Palatinat, et bien d'autres souverainetés d'Allemagne ; la moitié de la Suisse, et les états généraux de Hollande ; les royaumes d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, tout fut retranché de l'église, sans nul égard au dommage que portait cet immense retranchement. C'est au pasteur éternel à marquer les ouailles qu'il a recueillies ; il

n'appartient à son vicaire que de les paître et de les régir, après qu'elles ont été incorporées au troupeau. L'église gardienne, et non pas arbitre du sacré dépôt, n'entendit à aucune altération, à aucune modification, à aucune composition; il fallut le recevoir tout entier, ou se voir absolument exclus du bercail. Sur les points même qui ne sont que de droit ecclésiastique, dès que la condescendance lui parut favorable à la licence, elle se montra inflexible. Ainsi lui avons-nous vu refuser invinciblement le mariage des prêtres, malgré les demandes si long-temps importunes des princes et des empereurs; ainsi après tous les attentats du luthéranisme, et de toutes les hérésies qui en sont issues, avons-nous retrouvé et retrouvons-nous encore aujourd'hui dans la communion catholique, non pas seulement la foi qui n'y changea jamais, mais toutes les observances antiques et universelles. Tels sont, après comme avant Luther, l'eau bénite et toutes nos bénédictions accoutumées, le signe de la croix, l'usage des cierges et de l'encens, les vases et les ornemens sacrés, l'ordre des saints offices, la majesté de nos cérémonies, et généralement tous les rites essentiels de nos liturgies anciennes. C'est donc dans son sein, ou dans le sein de Dieu, que l'église puisa les ressources puissantes qui l'ont soutenue contre les attaques de tant de suppôts de l'enfer déchaînés tous à la fois contre elle dans les derniers siècles.

Les princes cependant portèrent la main à l'arche chancelante, et parurent la soutenir; mais comme ils passaient les bornes où doivent se contenir les puissances terrestres, ils ne pouvaient que la précipiter. Qui ne se souvient des obstacles interminables suscités par Charles V contre l'ouverture et les opérations du concile de Trente, qu'il avait pressé avec tant de chaleur? des entraves où il tint les pères et les légats apostoliques? du despotisme qu'il tenta d'exercer jusque sur les décisions de foi, ou du moins sur le choix des matières qu'il convenait de discuter et de décider? de son ressentiment contre le pape Clément VII, abandonné au fanatisme d'un Fronsberg, et sur-tout de la farce hypocrite où, jouant tout à la fois le pape et la religion, il faisait prier par tout Madrid pour la délivrance de Clément qu'il tenait prisonnier à Rome? On n'a pas oublié non plus toutes ces diètes scandaleuses où il ordonnait presque souverainement des affaires de la religion, où il accordait tout aux princes luthériens, pourvu qu'ils lui fournissent des troupes et de l'argent, et signait sans lire, quand il était sûr qu'on avait souscrit à ses demandes intéressées. La diète et l'*interim* d'Ausbourg en particulier seront long-temps fameux par le projet insensé d'amalgamer ensemble la foi et l'hérésie, par l'ambiguité perfide avec laquelle on proposait la foi, et l'on ôtait à l'hérésie ce qui en éloignait davantage le peuple chrétien.

Il en fut de même en France, au moins sous la déplorable administration de la mère des trois Valois. Qu'on se rappelle un

instant le fond du système politique de l'ambitieuse Médicis : elle voulait régner sous le nom des faibles rois ses fils ; voilà tout ce qu'elle eut de fixe, et de plus sacré. Huguenots ou catholiques, la messe ou le prêche, peu lui importait, à ce qu'on a prétendu tenir de sa propre bouche, lequel des partis prévalut, pourvu qu'on ne lui ravît point la domination son unique idole. On sait encore que pour ne la pas subordonner à leurs caprices, elle empêcha de tout son pouvoir qu'un parti prît jamais l'ascendant sur l'autre, et qu'elle s'étudia constamment à les tenir tous les deux en équilibre. De là, tantôt déclarée pour les Guises ou les catholiques, tantôt pour les Colignys ou les religionnaires ; jamais elle ne souffrit qu'on profitât de l'occasion décisive qu'on eut plusieurs fois d'exterminer l'erreur. Il y eut enfin un moment où voyant que le second des rois ses fils allait lui échapper, et transporter sa confiance au chef des calvinistes, elle résolut cette exécution à jamais exécrable, qui chargea les Français de la barbarie conçue dans le sein de l'étrangère, et qui ne fut pas moins dommageable à la religion qu'à la France, par la haine désormais insurmontable qu'elle inspira pour l'une et pour l'autre aux religionnaires échappés du massacre. Rappellerons-nous encore la lettre vraiment impie que Catherine, sous la dictée de Montluc, évêque calviniste de Valence, écrivit au pape, pour faire ôter les saintes images des églises, abolir la fête du saint Sacrement, et administrer l'eucharistie, comme à Genève, après la confession des péchés en général ? Mais qui n'est pas convaincu, sans cela, que la cour sous ces tristes règnes, loin d'étayer l'église, n'a servi qu'à lui faire éprouver des secousses plus violentes ?

C'était le maître suprême, jaloux de ce tribut de gloire dont il ne souffre point le partage, qui devait opérer d'une manière inattendue le glorieux chef-d'œuvre du rétablissement de l'église. Au moment arrêté dans ses conseils éternels, il répandit son esprit sur toute chair ; il fit prophétiser les fils et les filles d'Israel ; il suscita une foule de pasteurs, tels que les Thomas de Villeneuve, les Barthelemi des Martyrs, les Charles Borromée, les François de Sales, et sur le trône apostolique les Pie V, c'est-à-dire, tels qu'il les donne à son peuple quand il veut répandre sur lui la plénitude de ses miséricordes. Il suscita des patriarches et des apôtres dans les deux sexes, les Ignace de Loyola, les Gaétan de Thyène, les Philippe de Néri, les Vincent de Paul, les Pierre d'Alcantara, les Jean de la Croix, les Thérèse de Cépède, les Angèle de Bresse, les Françoise de Chantal, et tant d'autres hommes ou femmes de courage également viril, dont les travaux, les exemples, et les disciples qu'une sainte émulation attirait par troupes sur leurs traces, firent en peu d'années refleurir les mœurs et la ferveur dans tous les états.

Mais après qu'on eut réparé les brèches de l'église, ou de sa discipline, les désertions ou les pertes locales qu'elle avait souf-

fertes, laissaient encore dans son sein, ou dans ses anciennes possessions, des vides immenses. Depuis son origine, jamais hérésie, sans excepter l'énorme arianisme, ne lui avait débauché tant de sujets, ni ravi tant de provinces; depuis son origine aussi, jamais le ciel ne lui fraya la route à tant de conquêtes et à tant de triomphes. Les temps marqués dans les prophéties étaient arrivés, où des hommes qui n'en avaient que la figure, et que les prophètes confondaient avec les ours et les léopards, devaient se ranger sous la houlette avec la docilité des agneaux. Dieu ébranla le ciel et la terre, pour en rapprocher les contrées les plus étrangères l'une à l'autre. Il inspira une activité nouvelle à l'esprit de l'homme, et une nouvelle énergie à son courage. Alors précisément, comme nous l'avons remarqué, le profond penseur de Ligurie, l'immortel Colomb, conçut que le soleil, durant la moitié de son cours, devait éclairer de plus dignes êtres que les monstres de l'Océan, et le cœur remparé d'un triple airain, il vogua, pour la découverte, à travers des mers sans terme et sans nom. Le cahos se débrouille pour la seconde fois, et un nouvel ordre de créatures paraît sur la scène du monde. Une émulation générale fait braver tous les orages et tous les écueils; le cap formidable des Tourmentes, heureusement doublé, prend le doux nom d'Espérance, et les deux Indes deviennent aussi familières aux Européens, que leurs terres natales. Guidés par l'esprit de conquête et de cupidité, ils y commirent sans doute bien des excès et des forfaits : la terre de l'or, pour un temps, dut plutôt être nommée la terre du sang et des larmes. C'est que le ciel met à haut prix ses grâces insignes, afin d'en inspirer une estime qui en fasse recueillir tout le fruit.

Non, sans doute, ce ne fut point pour gorger d'or et d'argent une avarice famélique, qu'il conduisit sur les bords où germent ces métaux, des hommes plus vicieux, ou du moins plus coupables que ceux qui en ignoraient la valeur; mais bien pour faire part à ceux-ci des trésors que ne ronge pas la rouille, et du solide bonheur qui ne connaît ni mesure, ni fin. Bientôt sa clémence fit succéder la faveur à l'épreuve, et la liberté des enfans de Dieu aux fers de la tyrannie. Des conquérans d'un ordre nouveau, avides uniquement du salut des ames, franchirent à leur tour l'immensité de l'Océan, pénétrèrent dans les terres brûlantes du Bresil, dans les forêts glacées du Canada, au sein de l'Afrique réputé si long-temps inhabitable, et bien au delà, dans les continens, les presqu'îles et les îles innombrables comprises sous le nom d'Inde, jusqu'aux rives presque fabuleuses où l'aurore prend naissance, et la rapidité de leurs conquêtes égala celle de leurs courses. Cinquante royaumes ou principautés, gagnés en dix ans à Jesus-Christ par l'apôtre des Indes et du Japon, n'en font qu'une partie. Et quelles conquêtes encore! Quel surcroît de gloire pour l'église, que le caractère des conversions et des vertus des sujets nouveaux qui se rangeaient

sous ses lois ! C'est ce qu'on a vu, avec admiration, dans la constance presque incroyable de douze cents mille néophytes japonais durant la persécution la plus cruelle, la plus insidieuse, la plus longue et la plus continue dont on ait connaissance, sans en excepter celles des premiers siècles. Tandis que le saint disciple d'Ignace étendait ainsi l'empire de l'église en orient, saint Louis-Bertrand, sous la livrée de Dominique, l'avançait avec tant de célérité dans la nouvelle Grenade, dans la terre ferme et l'immense continent de l'Amérique méridionale, qu'il baptisait en un seul jour, mille, douze cents, et jusqu'à quinze cents idolâtres. A l'exemple de ces véritables apôtres, une infinité de missionnaires soutenant et avançant l'œuvre si heureusement commencée, laissèrent enfin peu de contrées où la croix ne fût élevée en triomphe sur les ruines de l'idolâtrie, où elle ne pût au moins servir de signe et de phare aux peuples idolâtres.

Que n'aurions-nous point à dire encore des missions de Turquie, c'est-à-dire, de la Grèce, de la Syrie, de l'Arménie, de l'Egypte, de tous les royaumes et les empires compris sous le nom d'empire ottoman ! L'esprit de zèle et de rétablissement avait été communiqué à l'église avec une abondance égale à ses pertes et à ses revers. Ce qu'elle n'avait pas tenté dans les temps les plus calmes, elle l'entreprit avec succès au milieu des plus violens orages. Tandis que son plus bel apanage courait le risque prochain d'une ruine entière, sous le règne infortuné du dernier des Valois en France, on vit des troupes d'apôtres sortis de ce royaume, commencer et faire fleurir ces vastes missions du levant, qui, sous la protection à peine imaginable d'un empereur mahométan, ou du moins de son aveu, ont plus servi à la réunion sincère des schismatiques de la Grèce, que tout le zèle apparent ou véritable des empereurs grecs d'origine. A ce trait seul, et combien n'en a-t-on pas vu d'aussi frappans ! il est aisé de reconnaître les soins d'une providence attentive, non-seulement à soutenir l'église, mais à réparer ses pertes avec avantage.

Ce n'était point encore assez pour la gloire de son instituteur adorable : à celui qui a tiré l'être du néant, il appartenait sur-tout de tirer le bien du mal, et d'exprimer l'antidote du poison même. Ainsi donc à la faveur, ou du moins à l'occasion des derniers excès du schisme et de l'hérésie, on vit l'épouse du roi immortel des siècles dont elle partage l'immutabilité, reprendre presque subitement une vigueur, et même une splendeur peu différente peut-être des grâces de son premier âge.

Des essaims de novateurs et de censeurs injurieux criant sans cesse à la réforme, et soulevant les fidèles contre leur propre mère, qu'ils disaient entièrement corrompue dans son chef et dans ses membres ; cet énorme scandale ranima le zèle dans le cœur des évêques et des souverains pontifes, qui s'appliquèrent

sérieusement à exécuter, ou du moins à disposer le grand ouvrage de la réformation. On convoqua des conciles provinciaux d'abord; on examina les abus locaux, on en chercha les remèdes, on essaya les moyens, et par de sages règlemens on traça la route au rétablissement de la règle parfaite. Dès-lors, et à mille indices divers, on put entrevoir toute l'étendue des vues miséricordieuses du Seigneur sur son église.

Qui put les méconnaître en Allemagne où le mal était le plus grand, dans les procédés du concile tenu à Cologne par l'archevêque Herman de Weiden, organe d'autant plus sensible de l'Esprit-Saint, que ce nouveau Balaam se démentit par la suite avec plus de scandale? Dans ces nombreux et très-sages décrets, on voit, pour ainsi dire, toute l'ébauche de la divine réformation de Trente. Rien n'y fut oublié de tout ce qui pouvait conduire à un renouvellement parfait. On n'y proscrivit pas simplement l'incontinence des clercs, mais on leur interdit tout ce qui pouvait ternir la pureté la plus délicate, ou seulement cette intégrité de réputation qui sied si bien à un ministère angélique. On ne veut pas qu'ils soient en société de demeure avec d'autres femmes que leur mère, leur aïeule, leurs sœurs et leurs tantes. Ils doivent s'abstenir de la bonne chère, de tout banquet, et ne pas même assister aux noces. Ils ne doivent s'impliquer dans aucun trafic, dans la gestion d'aucune affaire séculière. Le faste et le luxe, tout ce qui ressent la mondanité, est défendu aux prélats, comme aux simples prêtres. On va jusqu'à leur prescrire des règles précises de modestie pour leurs vêtemens, où la soie ne doit point entrer, même pour les évêques. L'avarice abominable dans un prêtre, la simonie, grossière ou palliée, toute espèce de vénalité, toute vue d'intérêt est traitée comme une prévarication sacrilége. Les fondations intéressées de pratiques singulières de dévotion, de messes composées selon la fantaisie de ceux qui les payaient, n'échappèrent point à la vigilance du concile. Préludant même au rétablissement de la saine critique, il défendit de rien insérer d'une manière arbitraire, soit dans les bréviaires, soit dans les missels, dont il ordonne la correction canonique. Au sujet des prédications, il défend d'y mêler des plaisanteries, des récits apocryphes, de vagues déclamations, et cette fausse éloquence qui ne consiste que dans le brillant des paroles. Pour faire refleurir les sciences ecclésiastiques, on accorde aux jeunes chanoines qui les étudient, le gros de leurs prébendes, malgré leur absence; mais pour les autres qui ne se trouvent point à la messe au plus tard après l'épître, et à chaque heure canoniale aussitôt après le premier pseaume, on les prive de la rétribution qui y est attachée. On accorda aussi à quelques religieux désignés par leurs supérieurs, la liberté d'aller étudier la théologie dans les universités, à condition néanmoins qu'ils logeraient dans des monastères. Il fut encore ordonné d'assigner une prébende dans chaque cathé-

drale et chaque collégiale, pour l'entretien d'un maître habile qui enseigne les clercs.

On sait qu'il se tint dans les mêmes conjonctures, et pour les mêmes fins, des conciles à Ausbourg, à Mayence et à Trèves. A mesure que les abus se multipliaient, la vigueur et la vigilance augmentaient dans les prélats. Ils désiraient la correction avec tant de sincérité, qu'ils constituaient des ecclésiastiques, même du second ordre, distingués par leurs vertus et leurs lumières, pour faire la recherche exacte de tout ce qu'il y avait à corriger jusque dans la personne des évêques, et dans l'administration de leurs officiers. Le suffragant de l'archevêque de Trèves, qui tenait la place de ce prelat absent, pria les pères, en plein concile, de l'avertir des fautes qu'il pouvait avoir commises dans l'exercice de ses fonctions : humilité si peu contrefaite, qu'ayant été repris en effet de quelques manquemens, sa modestie à toute épreuve ne lui inspira qu'un vif empressement à se corriger.

En France, le concile de Soissons, animé du même esprit que ceux d'Allemagne, statua que les lois anciennes portées contre les clercs incontinens, s'observeraient en toute rigueur; que l'on ne conférerait les ordres sacrés qu'après un très-mûr examen des mœurs et de la capacité des ordinans, et pour ne pas les exposer à vivre avec indécence, qu'ils seraient préalablement pourvus d'un patrimoine honnête; que les décimateurs fourniraient aux curés la subsistance suffisante, ou portion congrue; qu'on ferait justice à ceux qui auraient à se plaindre des évêques, ou des visiteurs envoyés de leur part; que de chaque chapitre, on enverrait quelques sujets étudier dans les universités; que les clercs porteraient la tonsure et l'habit clérical, en y évitant tout ce qui peut ressentir la vanité mondaine; que les évêques même ne porteraient point d'habits de soie, et ne paraîtraient dans leur église qu'en soutane et en rochet. Dès le temps du schisme de Bâle, les prélats français rassemblés pour travailler à son extinction, avaient dressé des décrets contre les abus glissés dans la dispensation des indulgences, contre les prédications et les confessions faites sans l'approbation des ordinaires, contre l'infraction de la clôture religieuse et les mariages clandestins : articles qui tous entrèrent par la suite dans la discipline de Trente.

A l'église d'Angleterre enfin, comme à la plus enfoncée dans les ombres de la mort, le ciel départit la plus grande abondance de lumières par le moyen du cardinal Polus, qui parut avoir tout particulièrement le don de régir la maison de Dieu dans les temps mauvais. On a pu s'en convaincre à la seule inspection des décrets également sages et simples qu'il fit dresser, au nombre de douze seulement, dans le concile de Lambeth, et qu'il réduisit même à un seul point capital, savoir, la vie exemplaire du clergé. Qui put, sans être édifié de sa candeur

généreuse,

généreuse, lui entendre poser pour principe, qu'avec un peuple entraîné par ses préventions, la violence n'était propre qu'à aigrir le mal; que les pasteurs devaient traiter leurs ouailles comme leurs enfans, et ne pas risquer de leur donner la mort, en pansant leurs plaies d'une main dure ou mal saine? Puis ajoutant la lumière à l'onction: Le peuple en matière de religion, poursuivait-il, ne peut guère opiner que d'après les préjugés généraux; et comme les apparences de la vertu forment le plus fort de ces préjugés, c'est presque toujours la vie scandaleuse des docteurs orthodoxes qui fait préférer à leur enseignement celui des réformateurs hérétiques.

Suivant cette grande maxime, tout tend à la réforme des ecclésiastiques dans les décrets de Lambeth. Et qu'on se souvienne des mesures effectives, précises, pleines de vigueur et d'activité que prit le concile à ce sujet. La pluralité des bénéfices à charge d'ames y fut réprouvée d'une manière si efficace, que ceux qui en possédaient plusieurs se virent obligés de se réduire à un seul dans l'espace de deux mois, sous peine de les perdre tous. La résidence fut rétablie avec la même célérité, et non pas une résidence oisive; mais il fallut que les évêques repussent en effet leurs troupeaux, et de la parole du salut, et du bon exemple; et toujours la précision accompagnant la loi, il leur est enjoint formellement de prêcher eux-mêmes tous les dimanches et toutes les fêtes. Ils ne peuvent se faire suppléer que dans le cas d'un empêchement absolu. C'est la même précision pour le bon exemple qu'on exige d'eux, pour le renoncement sur-tout au faste et au luxe du siècle. On spécifie jusqu'à l'étoffe qui peut entrer dans leur vêtement, et à celles qui en doivent être bannies; jusqu'au nombre et à la qualité des mets, que la simplicité de leur table ne doit point excéder. La visite épiscopale, réglée dans le même détail, se doit faire tous les trois ans dans toutes les paroisses du diocèse. Quant à la collation des ordres, et sur-tout des bénéfices qui ont charge d'ames, l'évêque en personne doit examiner chaque sujet avec toute l'attention dont il est capable, se faire aider encore par des personnes de capacité reconnue, mais ne se jamais décharger de ce soin sur les coopérateurs même les plus dignes de sa confiance. On a dû aussi admirer dans le concile de Lambeth, un plan très-bien digéré du chef-d'œuvre de Trente en matière de discipline, c'est-à-dire, de l'institution des séminaires; ce qui montre que Polus avait été véritablement choisi de Dieu pour contribuer spécialement au succès de ce divin concile, où en effet il parut si dignement en qualité de légat. Ainsi en proportion du don que chaque prélat avait reçu d'en haut, et de l'office qu'il avait à remplir dans la hiérarchie, les églises diverses contribuaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, à remplir le dépôt commun où l'église en corps devait puiser les lois dignes de recevoir leur sanction de l'Esprit-Saint.

Les papes, tout en pressant les évêques de travailler à la réformation, ou du moins de la préparer, s'en occupaient directement et très-fortement eux-mêmes. Léon X, dès le concile de Latran, avait porté un décret qui remédiait à différens abus concernant les commendes, et qui établissait des règles, à l'effet de ne point conférer tant les évêchés que les abbayes à des sujets incapables, au moins à raison de leur trop grande jeunesse. Ce concile fit encore de sages règlemens sur la déposition des prélats, sur la translation des bénéficiers, et l'union des bénéfices. Quant à la pluralité, on arrêta seulement qu'il ne serait plus accordé de dispense pour posséder plus de deux bénéfices incompatibles : discipline, il est vrai, encore bien éloignée de celle de Trente, mais qui toujours y tendait, et y frayait la route.

On a vu ensuite Paul III charger quatre cardinaux et cinq autres prélats des mieux intentionnés, de dresser un mémoire des principaux articles qu'ils trouveraient à réformer dans sa propre cour. Le mémoire fut dressé, et les abus relevés, sans respect humain, au nombre de vingt-huit : mais les murmures que cette entreprise occasionna furent si vifs, qu'il y eut à craindre que tout le poids de la puissance pontificale, avant que le concile œcuménique eût prononcé, ne fût une digue trop faible contre le torrent de l'habitude. Cependant les connaissances que Paul III acquit par là, lui servirent à corriger insensiblement une partie des abus, dont il se déclarait l'ennemi en toute rencontre. Lorsque la seconde assemblée du saint concile eut été rompue, sans consommer encore la réformation, on vit Jules III entreprendre à son tour d'exécuter, par une congrégation créée à ce dessein, ce qui n'avait pu l'être jusqu'alors à Trente : mais c'était à ce lieu marqué par le ciel qu'était réservée la pleine effusion de l'esprit sanctificateur. Quoique la congrégation du pape Jules fût composée des prélats les plus recommandables par leur vertu et par leur doctrine, il y eut une si grande diversité d'avis, qu'on ne put jamais parvenir à une conclusion pratique.

Qu'ils étaient donc étranges les obstacles que souffrait la réformation ! C'est qu'il n'y avait rien de plus propre que leur applanissement à signaler le bras du Seigneur, qui s'en était réservé la gloire. Outre l'hérésie et la fausse politique, on avait à surmonter les préventions, les appréhensions vagues, les répugnances aveugles ou lâches, les alarmes quelquefois plausibles, les idées et les vues particulières, l'intérêt privé de bien des ecclésiastiques, et de plusieurs même des premiers prélats. Nous n'avons pas dissimulé que certains papes, par leurs lenteurs et par quelque sorte de tergiversation, se firent accuser de préférer au bien général de l'église, l'accroissement de leur puissance particulière, et la défense de droits arbitraires, de maximes ou de préventions nationales et terrestres, au droit et aux maximes de la sainte antiquité ; mais de quelque nature que fussent tous

ces obstacles, de quelques puissances et de quelques passions qu'ils provinssent, ils avançaient l'œuvre de Dieu, ou du moins la disposaient à sa maturité et à sa perfection, au lieu de la faire avorter. Comme cette réformation désirée si long-temps par tous les ordres des fidèles, attendue avec tant d'empressement du concile de Pise, renvoyée au concile de Constance, et remise par le pape qu'on y avait élu; comme elle paraissait courir encore les mêmes risques au concile de Bâle, alors on perdit patience; tous les ménagemens furent oubliés, et l'éclat porté jusqu'au schisme, qui consommait en apparence le renversement.

Tout semblait perdu, et par là même, par ses voies alarmantes, tout s'acheminait au rétablissement désiré. Sans le schisme de Bâle, peut-être se serait-il encore écoulé des siècles sans qu'il fût question d'une réforme sérieuse : mais à la vue du précipice où tant de détours avaient abouti, aux murmures des peuples et des princes même les plus religieux, qui, en abhorrant le schisme, louaient le zèle de ses auteurs pour la discipline, adoptaient les décrets de leur concile, et leur imprimaient le caractère de lois nationales, Rome, et les prélats de tout pays, sentirent le danger d'un retardement plus long. Le saint concile de Trente fut donc convoqué autant pour la réformation des mœurs que pour la conservation de la foi; aussi dès ses premières séances, à la seule proposition que firent les légats de commencer, comme dans les anciens conciles, par les matières dogmatiques, ils trouvèrent des oppositions si vives dans le torrent des pères, qu'ils désespérèrent absolument, et ne tentèrent plus de les surmonter. On sait avec quelle liberté ils écrivirent en conséquence au pape, que tous les prélats accusaient ses prédécesseurs de n'avoir tant retardé le concile, que parce qu'ils appréhendaient la réformation; qu'ils disaient hautement, que Paul III ne jouerait point le concile de Trente, comme Alexandre V avait joué le concile de Pise, et Martin V celui de Constance : sur quoi Paul consentit que la réformation ne fût point séparée du dogme. On vit en effet ces deux choses marcher d'un pas égal dans toutes les sessions de Trente.

Tout pliait sous le souffle qui courbe le cèdre comme le roseau, parce qu'on touchait au terme où il était décerné que l'église reprendrait une assiette d'autant plus ferme, et un degré d'autant plus vif de splendeur, qu'elle semblait pencher davantage à sa ruine. Sous ce dernier point de vue, c'est-à-dire, par rapport au rétablissement de la discipline ecclésiastique et des mœurs chrétiennes, le concile de Trente a des caractères frappans qui le distinguent de la plupart de ces augustes assemblées. En bien d'autres conciles sans doute, on avait proscrit des abus, prescrit de bonnes règles, et porté des lois contre les transgressions : mais soit que le débordement fût alors moins impétueux, ou la dépravation moins invétérée, soit que le relâchement provînt des premières fougues de passions effrénées, et non pas encore

de ce comble de dépravation qui érige le cri du vice en maxime et l'abus en loi, les pères se contentaient le plus souvent de reprendre et d'exhorter, de rappeler aux règles anciennes, de réitérer les défenses et les anathemes. Dans le concile de Trente au contraire, on sentit que les temps et les mœurs demandaient quelque chose de moins vague, ou de moins général, de moins relevé peut-être aussi, mais en même temps de plus pratique et de plus efficace.

On posa donc des règles simples, nettes et précises, à l'abri des fausses applications et de toute ambiguité; on décerna des peines très-fixes tout à la fois et très-diversifiées, selon l'espèce des fautes et le degré plus ou moins grand de leur grièveté; on établit, pour la poursuite, des formes légales et stables, beaucoup moins compliquées et plus expéditives qu'auparavant. Ainsi fut-il réglé à Trente, pour la déposition canonique par exemple, qu'on ne requerrait plus ce grand nombre de témoins, ni tous ces juges de caractère éminent qui la rendaient comme impossible. Ainsi abolit-on ces tribunaux et ces appels multipliés à un tel excès, que bien souvent les accusés et les accusateurs atteignaient la fin de leur vie avant qu'on eût fait justice. Ce divin concile ne montra pas moins de sagesse dans la modération de son zèle, dans sa longanimité et sa condescendance. Dépositaire de toute la puissance de l'église, aussi-bien que les premiers conciles, il ne crut pas devoir en renouveler tous les canons, ou du moins en faire des lois rigoureuses. Inexorable à l'égard des abus, il n'astreignit point à la perfection, et se contenta du devoir, sans prétendre à un mieux, qui trop souvent fait manquer le bien.

Mais où sa marche sage et majestueuse paraît tout particulièrement, c'est dans son attachement à la vérité seule, dans son aversion pour l'erreur uniquement, dans son impartialité parfaite et son indifférence même entre les écoles diverses, dont il se fit constamment une maxime de n'épouser ni de réprouver les systèmes ou les opinions controversées parmi les orthodoxes. La foi, la foi seule, avec la conservation des mœurs, intéressa toujours uniquement ces dignes organes de l'Esprit-Saint. On n'aura pas vu sans admiration, ou du moins sans surprise, leur délicatesse à ce sujet poussée jusqu'à une sorte de scrupule dans leur décret touchant l'attrition. Qu'on se souvienne qu'ils rejettèrent la formule dressée en premier lieu sur ce point de controverse, parce qu'elle portait, contre le sentiment de différens théologiens, que cette contrition imparfaite suffisait pour le sacrement de pénitence; ils décidèrent simplement, contre Luther qui la disait mauvaise, qu'elle disposait à ce sacrement.

Libres de partialités et de préventions, ils ne parurent pas moins affranchis de crainte et de respect humain. Nous avons déjà rappelé le souvenir de la liberté et de la noble franchise avec laquelle ils adressèrent des remontrances au souverain pon-

tife, sur la simple appréhension qu'on n'entreprît de gêner leurs suffrages. Les papes, de leur côté, usèrent de la plus grande réserve, lors même qu'en leur qualité de chefs du concile, ils en dirigeaient les opérations, et maintenaient l'harmonie qui doit régner entre le chef et les membres. Qu'il nous souvienne encore de la lettre touchante que le saint cardinal Borromée, de la part de Pie IV, écrivit là dessus aux pères. Il leur mandait, que le saint père voulait qu'en toutes choses le concile fût parfaitement libre; qu'il n'avait jamais défendu et ne défendait point encore qu'on n'y décidât rien sans l'avoir consulté; que si en certaines questions difficiles on avait recouru à la chaire de Pierre, selon l'usage de tous les siècles et de tous les conciles, elle s'était bornée à éclaircir les doutes, sans obliger à suivre ses avis; que s'il arrivait encore quelque chose de semblable, le pontife continuerait à procéder de la même manière; mais que dans l'intervalle, les pères pourraient agir, avancer, conclure comme s'ils n'attendaient point de réponse, assurés qu'il aurait pour agréable tout ce qu'ils auraient décidé; en un mot, que toute l'attention du pape était que les décisions se fissent, en bonne règle, à la pluralité des suffrages.

Dans le fait, la liberté du concile était si inviolablement observée, que bien des prélats en usèrent avec une aisance vraiment importune. Les légats avaient la complaisance d'écouter chaque évêque, même en particulier, sur la plupart des questions qui s'agitaient, et quelquefois sur des choses minutieuses; ils indiquaient de même des congrégations particulières à la première réquisition, pour peu qu'elle fût plausible; on entendait les ambassadeurs des princes avant de rien proposer, et souvent encore pour réformer ou rédiger les définitions. S'il y en eut quelques-unes de gênées, ce fut par l'inquiétude de ces ministres, sans en excepter la matière de la résidence, celle de toutes qui donna lieu aux débats les plus vifs. Tandis que les évêques d'Espagne demandaient, avec la chaleur qu'on a vue, que la résidence épiscopale fût déclarée de droit divin, l'ambassadeur de cette cour plus qu'impénétrable de l'incompréhensible Philippe II, s'opposait formellement à ce qu'elle fût déclarée telle. Le pape, à la vérité, désirait aussi que cette décision ne se fît pas, qu'on l'empêchât au moins tandis qu'elle se poursuivait avec une hauteur injurieuse à la chaire pontificale. Au reste, il n'excédait point ses droits; comme chef et modérateur du concile, il le voulait borner à l'objet pour lequel il avait été convoqué, c'est-à-dire, à la condamnation des hérésies courantes, et à la réformation des mœurs. Or, jamais les protestans n'avaient touché au genre d'obligation dont la résidence pouvait être: quant à la réformation, s'il importait infiniment d'en bien établir ce point essentiel, il était assez indifférent, par rapport à la pratique, de spécifier le genre de droit, soit divin, soit ecclésiasque, sur equel il portait. En ceci, le pape avait pour modèles tous les

anciens conciles, uniquement appliqués à représenter le devoir de la résidence comme un des plus importans en général, et à prendre des mesures efficaces pour le faire observer; ce qui n'empêcha point Pie IV d'abandonner enfin cette question à la prudence du concile. Si la résidence finalement ne fut pas décidée de droit divin, c'est que les pères, comme l'atteste formellement l'ambassadeur de Venise, ne purent jamais s'accorder entre eux sur cet article.

Outre ce debat violent, le long cours du concile de Trente fournit quelques autres scènes également propres à faire sentir que les organes du Saint-Esprit ne cessaient pas d'être des hommes. On vit un évêque, dans le feu de la dispute, s'oublier jusqu'à frapper un autre évêque : vérification bien triste de l'oracle prononcé touchant la nécessité ou la fatalité du scandale! Mais l'infaillibilité de l'église portant sur les promesses du Seigneur, et non pas sur les vertus de l'homme, plus les ministres sont faibles, ou même vicieux, plus la merveille de sa conservation sous leur régime est manifestement divine.

Et qui pourrait la méconnaître cette direction céleste, dans un rétablissement si inespéré de la discipline et des mœurs? Il faudrait exposer de nouveau et approfondir tous les décrets de Trente, pour faire connaître en plein l'étendue des avantages que ce concile a procurés au monde chrétien. Dans les bornes étroites d'un discours, nous ne pouvons qu'en reproduire quelques points capitaux, et mettre généralement en parallèle la face de l'église telle qu'elle fut peu après ce saint concile, la décence du clergé, la vigueur des lois qui la maintiennent, et la flétrissure imprimée aux vices contraires, avec ces temps malheureux où le concubinage des clercs, par exemple, n'était plus noté, à beaucoup près, de toute l'infamie qu'il mérite, ne les privait pas du ministère honorable des autels, ni de la libre jouissance de leurs revenus. A ce trait seul, qui ne reconnaîtrait que Jesus-Christ n'abandonne point son épouse en l'éprouvant; que si par l'instabilité de la nature humaine, le temps peut altérer les mœurs du prêtre, et ternir la splendeur de quelque portion du clergé, au moins il ne flétrit pas la beauté de l'église même; qu'il n'imprime ni rides, ni taches sur son front, et que la sainteté est un de ses attributs aussi durable que la vérité?

La simonie, autre monstre comparable, pour ses ravages, à l'incontinence, fut pareillement étouffée à Trente, ou du moins réduite à s'envelopper de palliatifs qui gênèrent prodigieusement ses manœuvres, et qui lui en firent abandonner sans retour un grand nombre. Ses pactes sordides sont absolument inconnus aujourd'hui dans la collation des ordres sacrés. Si la cupidité, plus vivement amorcée par les bénéfices, n'en a pas de même abandonné le sacrilége trafic, il est marqué d'une flétrissure si infamante, qu'il n'est plus que des fronts incapables de rougir, que des ames radicalement avilies, qui puissent se mettre au

hasard de l'encourir. A la rigueur des peines, on a égalé celle des formes et des procédures. Telle est la voie du dévolu ouverte à quiconque et en tout temps contre le simoniaque, nonobstant la plus tranquille possession ; telle est encore la poursuite sur un simple commencement de preuve par écrit, au lieu de ces preuves complètes et presque impossibles que l'on requérait autrefois. Non-seulement toute paction simoniaque, mais toute exaction intéressée, toute rétribution qui ne serait pas purement volontaire, fut interdite pour l'administration des sacremens, qui est devenue parfaitement gratuite. On peut se souvenir avec quelle rigueur furent encore proscrits, et la dispensation des indulgences commises à des quêteurs qui s'en rendaient comme les fermiers, et l'office même de ces quêteurs mercenaires.

Quant aux bénéfices, d'où l'on bannit la faveur aussi-bien que la vénalité, il n'y eut plus que le mérite personnel, la vertu et la capacité qui pussent y prétendre, après de fréquens et rigoureux examens. Il ne suffit plus même, pour les obtenir, d'en être simplement digne ; on fit une loi formelle de ne les conférer qu'au plus digne des concurrens ; et l'exercice de cette concurrence, autrement dit concours, devint un point de droit commun pour la plupart des nations chrétiennes, dans le régime ecclésiastique. La pluralité des bénéfices incompatibles, des évêchés en particulier, qu'on avait vus entassés auparavant jusqu'au nombre de dix sur une même tête, fut mise, au moins sous la plupart des dominations, au nombre de ces abus crians que les deux puissances devaient poursuivre avec une égale sévérité. Pour les commendes, qui échappèrent aux coups de la réforme, nonobstant des réclamations très-vives, et pour tous les bénéfices simples sans nulle exception, la pluralité en fut condamnée nettement pour tous les cas où un seul suffirait à l'entretien modeste et sévèrement clérical de son possesseur. L'usage de tous les biens d'église en général fut si clairement décidé, qu'à peine la fausse conscience, tout ingénieuse que la rend la cupidité, put désormais se faire illusion.

La résidence, si long-temps et si vainement recommandée, fut alors commandée en rigueur, et sous les peines les plus graves : hors les cas nettement énoncés d'une dispense légitime, il fallut, ou se fixer dans son église, ou s'en bannir sans retour. On alla jusqu'à tracer la marche de la procédure qui se ferait contre les réfractaires : marche facile, dégagée des formes sans nombre, et de toutes les entraves du vieux style. Il ne fallut plus que rappeler à la porte de son église, le titulaire errant ; après quoi, et quelque délai spécifié au juste, nonobstant qu'il en prétextât cause d'ignorance, son bénéfice devenait de plein droit vacant et impétrable. Ici les deux puissances se prêtant encore la main, tous les évêchés, toutes les cures, tous les bénéfices à charge d'ames, furent soigneusement remplis. Non-seulement on ne vit plus, comme auparavant, les églises de pre-

mier ordre abandonnées et ruinées durant des épiscopats entiers d'absence et de brigandages, mais on prit la méthode de pourvoir les évêchés de nouveaux pasteurs aussitôt qu'ils venaient à vaquer. Nos religieux monarques en particulier, loin de prolonger la vacance dont un droit ancien leur attribuait les fruits, prirent au contraire la généreuse coutume de reverser dans l'église les fruits de la vacance, quelle qu'elle eût été. Et qui pourrait dire en combien d'autres manières ils signalèrent la générosité de leur zèle, en combien de rencontres ils se montrèrent les protecteurs du clergé ?

Par-tout le monde chrétien, bientôt on ne retrouva presque plus de vestiges de ces conflits scandaleux qui avaient régné si long-temps entre l'empire et le sacerdoce. Les papes réduisant presque tous les effets de leur double glaive à quelques formules de style suranné, cessèrent d'entreprendre réellement sur les droits temporels des princes. Les princes à leur tour rendirent de sincères hommages à l'autorité spirituelle des papes, et marquèrent un intérêt tout nouveau à leur assurer même le patrimoine temporel de l'église. Qu'on y fasse attention : c'est depuis le concile de Trente que la bonne harmonie s'est rétablie solidement, et d'une manière à peu près inaltérable, entre les papes et les rois. Si dans les convulsions de la ligue, on a revu quelques restes malheureux des anciens préjugés, on y a dû voir aussi qu'ils étaient moins l'ouvrage des papes, et du fameux Sixte V en particulier, que de quelques légats plus asservis à la routine que fidèles à leurs instructions. On a dû remarquer encore, que Rome, au commencement du règne de Henri IV, croyant le parti de ce prince ruiné sans ressource, ne faisait qu'abandonner le sort de la France aux Français, trop agités d'ailleurs pour recevoir d'autres impressions.

La bonne intelligence, la confiance réciproque fut de même rétablie à Trente entre le successeur de Pierre et ceux des autres apôtres. Les évêques dégoûtés de la résidence et des fonctions épiscopales par des atteintes portées en tout genre à leur autorité, par les exemptions sans nombre, par les expectatives qui ne leur laissaient la disposition d'aucun bénéfice tant soit peu considérable, par l'abus des appellations, aliment des désordres aussi-bien que de l'audace et de l'impunité, par la témérité des réguliers même, qui prétendaient diriger les ouailles sans l'aveu du pasteur; grand nombre d'entre eux reprirent du goût pour leur ministère, et les autres rougirent de ne pas les imiter, quand ils virent réprimer efficacement ces abus; quand ils virent en particulier le pape Pie IV remettre sous la juridiction et la pleine dépendance de l'ordinaire, quantité d'institutions vraiment indépendantes à titre d'exemption, et procéder encore à la réforme de la daterie, de la chancellerie, de la chambre apostolique, de la pénitencerie même, de tous les tribunaux de la cour pontificale. La voix de l'évêque se fit entendre aux habitans de la cité,

transportés de joie ainsi que d'admiration. De l'église mère, la parole du salut, au moyen de l'exemple et de l'émulation, se répandit dans toutes les paroisses, jusque dans les habitations champêtres les plus écartées. Les sermons dans les villes, les prônes dans les campagnes, par-tout les catéchismes et les instructions convenables, devinrent des exercices habituels, au moins pour les jours de fêtes. La coutume prit insensiblement force de loi; elle en reçut enfin la sanction permanente, et l'on ne peut encore la transgresser dans bien de diocèses, sans encourir les censures ecclésiastiques.

Une œuvre peut-être encore plus importante, une œuvre qui fit répandre aux pères de Trente des larmes de joie, et qui leur parut elle seule un ample dédommagement de tous les travaux du concile, ce fut l'institution des séminaires, seule capable en effet de réparer par les fondemens l'ordre hiérarchique, et par une suite nécessaire, tous les ordres des fidèles. C'est par ce moyen qu'on vit renaître, qu'on vit refleurir de toute part l'esprit principal du sacerdoce, cette solide piété qui est utile à tout, ou dont procède toute utilité, cette vertu enracinée à loisir dans une terre de bénédiction, mûrie lentement à l'ombre du sanctuaire, éclairée par des maîtres habiles et expérimentés, également éloignée de la puérilité superstitieuse, de la ferveur indiscrète, et d'une lâche pusillanimité. C'est là qu'au moyen des exercices assidus, la jeunesse acquit en peu de temps l'expérience des anciens; qu'un zèle naissant se forma aux saintes industries et à tous les procédés savans de l'art divin de conduire les ames: écoles angéliques, où tout prêche aux yeux mêmes, la piété, la pureté, la décence ecclésiastique. Sous la couronne et l'habit clérical, on apprit à jamais qu'on avait choisi le Seigneur pour unique héritage; qu'on ne pouvait sans ridicule, ainsi que sans crime, retourner aux parures et aux manières mondaines, paraître aux lieux de licence ou de tumulte, aux théâtres, aux tavernes, au milieu des cercles et des plaisirs contagieux du siècle. Que dirai-je du renouvellement, de la continuité, de la perfection des études ecclésiastiques cultivées avec des succès tout nouveaux dans le calme solitaire de ces pieux asiles? Théologie profonde, théologie morale et pratique, règles pour la conduite des ames, pour l'observance des rites et des cérémonies sacrées, pour tout ce qui peut conserver à nos mystères adorables l'air de majesté qui leur convient, ce sont là autant de matières dont la simple indication doit nous inspirer une reconnaissance éternelle pour les instituteurs visiblement inspirés des lieux de bénédiction où elles se cultivent.

Que n'aurions-nous point à dire encore sur tant de désordres arrêtés dans tous les états, la clandestinité du mariage, par exemple, toujours défendue et toujours usitée, jusqu'à ce que l'esprit de ressource et de manutention en eût fait à Trente un empêchement dirimant? Que dire encore sur toutes ces institu-

tions charitables, multipliées et diversifiées à l'égal des misères et des besoins de l'homme? Maisons d'éducation pour les deux sexes et pour toutes les conditions, écoles militaires, écoles pour les filles nobles et peu fortunées, écoles gratuites pour les sciences et les arts, pour les professions même de dernier ordre; pensions religieuses accommodées à tous les goûts, assorties à toutes les fortunes; maisons de retraite, séminaires de missions, lieux de repos pour les prêtres hors de service; asiles pour les orphelins et les enfans trouvés; refuges pour les pécheresses repentantes, hospices pour les soldats invalides; traitemens gratuits pour les pauvres malades, sans compter les hôpitaux ordinaires, aussi nombreux, pour ainsi dire, que les maladies, et dont l'accès n'est pas moins facile que celui de la maison de Dieu dont ils portent le nom; enfin, subsides toujours prêts pour le commerce dans les monts de piété, défectueux peut-être à leur origine, mais susceptibles au moins du genre de perfection que donne l'expérience; voilà une partie seulement des avantages, car qui pourrait les nombrer tous? voilà quelques-uns des avantages innombrables qu'a procurés à l'église et à la société cet esprit réparateur qui a dirigé, qui a préparé et suivi l'heureuse réforme de Trente.

Pour l'administration de la plupart de ces établissemens, on vit de toute part s'élever avec eux une multitude presque égale de compagnies, de congrégations, d'associations religieuses animées de toute la ferveur que respirent les institutions récentes. Les pères de la Mission en France, les Oratoriens en France et en Italie, les Jésuites par toute l'Europe, dans les quatre parties du monde, les Théatins, les Barnabites, les Sommasques, les pères de la Doctrine chrétienne, les clercs réguliers du Bon Jesus, de la mère de Dieu, de la bonne mort, les frères des écoles pieuses, les frères de la Charité, et pour l'autre sexe, les Ursulines, la Visitation, la congrégation de Notre-Dame, les sœurs Grises, et tant d'autres hospitalières; en un mot, les institutrices de toutes les sortes, car l'énumération même serait interminable, tant de fils et de filles de la nouvelle Sion, saisis tout à coup de l'esprit prophétique ou apostolique, et remplissant avec une émulation générale leurs fonctions respectives, reproduisirent, sous tous les climats, la charité, le zèle et les mœurs, la piété sincère, l'art d'adorer en esprit et en vérité, la méditation des vérités éternelles, la fréquentation des sacremens, l'usage des pieuses lectures et de l'examen habituel de la conscience. On vit moins d'austérités extraordinaires, moins de génuflexions et de prosternemens; on récita moins souvent le pseautier; les offices furent moins multipliés ou moins alongés, que dans les ordres établis lorsque les barbares passés nouvellement au christianisme, et conservant encore, sinon la dépravation du cœur, au moins la pesanteur d'esprit qui les rendait peu capables des fonctions intellectuelles,

n'avaient guère d'aptitude ou d'attrait que pour les observances extérieures : mais on s'appliqua sur toute chose au recueillement de l'esprit, à la mortification du cœur ; et si jusque là on avait dompté les passions de l'ame par les travaux du corps, on ne dompta pas moins efficacement désormais la chair par l'esprit.

Cependant cette riche variété qui fait l'un des plus beaux ornemens de la fille de Sion, l'éclat que donnait anciennement à l'église la ferveur si diversement nuancée dans les ordres divers, bien loin de s'éteindre, reprit encore une vivacité nouvelle. Avant la convocation du concile de Trente, l'esprit d'édification ou de restauration, prêt à se déborder sur le corps de la prélature, portant déjà ses influences sur différens prélats et en différentes églises ; la régularité, l'austérité primitive de l'ordre de saint François y fut d'abord renouvelée en Espagne par le cardinal Ximénès, puis confirmée par saint Pierre d'Alcantara ; en France, par le cardinal d'Amboise, qui remit de même en vigueur la règle de saint Dominique. On vit encore dans l'ordre de saint François se former en moins d'un siècle jusqu'à trois associations nouvelles, sous le nom de Récollets, de Capucins et de pénitens du tiers-ordre : rameaux heureusement entés, qui pleins de suc et de vigueur, s'étendirent dans tous les états chrétiens, où l'on recueillit avec admiration, et avec une abondance toute nouvelle, les fruits de salut sur le tronc qu'ils avaient rajeuni. Le Carmel refleurit à son tour : les fils et les filles des prophètes antiques, également dociles à la Débora de Castille, reprirent l'esprit de leurs pères, et aux macérations du corps, ils ajoutèrent la mortification du cœur, et la méditation assidue des vérités éternelles. On vit enfin cinq ou six grands ordres dans la seule église de France, les Dominicains, les Trinitaires, les Prémontrés, les chanoines réguliers, revenir tous ensemble, et comme à l'envi, sinon à la sévérité de la règle primitive, au moins à une observance où le religieux pût encore se distinguer avantageusement du pieux laïque. Il n'y eut pas jusqu'aux solitaires comparables autrefois aux anges terrestres de Tabène et de Scété, et comparés depuis aux faunes et aux satyres dont les repaires alarmaient au loin la pudeur ; il n'y eut pas jusqu'aux enfans si monstrueusement dégénérés de la sainteté de leurs pères, qui ne bannissent au moins le scandale de leurs retraites, et ne reprissent une manière de vivre à laquelle on n'eut à souhaiter que la persévérance.

Telle fut l'influence de la discipline de Trente, jusque dans les nations qui ne s'y étaient pas soumises, ou qui du moins ne l'avaient pas admise d'une manière légale. Mais quelle heureuse révolution n'opéra-t-elle point au centre de l'unité catholique, dans l'église romaine, dans la cour pontificale, qui à cette époque reprit un désintéressement, des procédés et des mœurs, au moins une décence et une dignité où la censure hérétique et la malignité séculière n'eurent plus à mordre que sur les artifices

prétendus de sa politique, c'est-à-dire, sur les intentions qui sont connues de Dieu seul, et sur quelques défauts inséparables de l'humanité ? Quelle révolution n'a-t-elle pas opérée dans le reste de l'Italie, qui ne se ressemble plus depuis cette régénération, qui au moins ne présente plus aucun trait des affreux tableaux que nous en ont transmis les premiers protestans ? Quel changement à Milan en particulier, par les soins du grand Borromée son plus fidèle interprète, par le moyen de ses admirables conciles, dont les décrets précieusement recueillis par toutes les églises tant soit peu jalouses de leur vraie gloire, y ont acquis une autorité équivalente à celle des lois nationales ? en Portugal, par l'éclatante protection du pieux roi Sébastien, le plus empressé de tous les souverains à faire hommage au saint concile ? en Espagne et jusqu'aux extrémités de l'autre hémisphère, par l'adhésion sincère et pratique des conciles provinciaux de Tolède, de Sarragosse, de Valence, de Salamanque, de Malines pour les pays-bas, du Mexique et de Lima pour les deux moitiés du nouveau monde ? en Pologne, dans l'Allemagne, foyer de l'hérésie, ou du moins dans une grande partie de l'Allemagne, au moyen des conciles de Mayence, de Trèves, de Cologne et d'Ausbourg ?

Enfin, quels fruits de bénédiction la réforme de Trente ne produisit-elle pas jusqu'en France, où sans avoir été reçue juridiquement, elle se trouve mieux observée peut-être que chez les nations qui se prévalent avec le plus de hauteur du mince avantage, qui ne consiste que dans les formes de l'acceptation ? Il ne faut que parcourir les conciles qui se tinrent à ce sujet à Rheims, à Bordeaux, à Toulouse, à Aix, à Bourges et à Tours, pour se convaincre du zèle des prélats français à mettre en vigueur au moins tous les points importans de la discipline de Trente. Quelles vives instances ne firent-ils pas encore auprès de la cour, et à vingt reprises différentes, afin de tirer l'église gallicane d'une exception qui leur parut toujours imprimer quelque espèce de tache à sa renommée ? On a vu que n'en pouvant rien obtenir, ils s'assemblèrent au nombre de quarante-cinq évêques, sept archevêques et trois cardinaux, et s'obligèrent, par serment, à garder et à faire garder toutes les ordonnances de Trente qui n'étaient pas contraires aux droits et aux usages légitimes du royaume. Les archevêques de Rheims et de Bordeaux en particulier, c'est-à-dire, les cardinaux de la Rochefoucault et de Sourdis, surnommés les Borromées de la France, sans craindre la saisie de leur temporel, rassemblèrent chacun le clergé de leur diocèse, et firent prononcer que désormais on serait obligé en conscience d'observer en tout le saint concile de Trente, à la réserve ordinaire des usages du royaume.

Mais la cour elle-même en soutenant son refus, d'abord par la crainte d'animer davantage les rebelles hérétiques, et depuis par la difficulté qu'on trouve toujours à revenir sur ses pas ; la

cour même fit recevoir en France la plupart des décrets importans de la discipline de Trente, non pas en vertu des décisions de ce concile, qui n'y sont reconnues que pour le dogme, mais en conséquence des édits du prince, à compter de la célèbre ordonnance de Blois, jusqu'à l'ordonnance plus essentielle encore de 1695; en conséquence aussi de bien des règlemens faits par les évêques, et autorisés par les parlemens. L'autorité du concile de Trente, en matière même de discipline, offense si peu la politique française, que tous les ordres de l'état n'ont qu'applaudi aux nouveaux bréviaires, où la première heure du jour est souvent terminée par un canon de discipline tiré du concile de Trente, et revêtu de son nom.

Qui pourrait donc encore méconnaître l'abondance des bénédictions que le Seigneur dans le dernier âge, d'abord si déplorable, a répandue enfin sur son église, malgré tant d'obstacles naturellement insurmontables, et par la voie même de ces obstacles, qui se changeaient sous sa main en expédiens et en ressources? Qui pourrait méconnaître l'ouvrage du ciel dans le saint concile de Trente, œuvre la plus visiblement divine, comme la plus contredite et la plus féconde en fruits de salut? Pour porter là dessus la conviction à son comble, il ne faut plus que rapprocher les deux états où s'est trouvée l'église avant et après ce concile. Restreignons même, car il est temps de finir, restreignons ce contraste au point capital de l'administration ecclésiastique. Avant la réformation de Trente, et jusqu'à ce qu'elle eût été mise à exécution; dans l'église de France en particulier, sous le règne du dernier des Valois, les églises particulières, comme il est dit dans les remontrances faites à ce prince par le clergé, les églises étaient sans pasteurs; les monastères sans religieux; les prêtres et les moines sans discipline. Les abbayes, les collégiales, les évêchés étaient entre les mains d'officiers militaires, qui disaient *mon évêché*, *mon abbaye*, *mes prêtres et mes moines*, comme ils auraient pu dire, *mes chevaux et mes valets*: renversement si éloigné de ce que nous voyons dans l'étant présent de l'église, si éloigné même de nos idées, qu'il passerait pour une hyperbole de déclamateur, si nous n'ajoutions un point de fait exact et précis. Mais il est notoire par tous les monumens, qu'en près de huit cents abbayes auxquelles le roi nommait alors, il n'y avait pas cent abbés, tant commendataires que réguliers, encore la plupart d'entre eux ne faisaient que prêter leur nom à des seigneurs laïques, qui jouissaient en effet des revenus.

Or, pour peu qu'on fasse attention à cet énorme contraste, c'est-à-dire, à l'état de l'église du dernier âge avant et après le concile de Trente, ne sera-t-on pas forcé de souscrire à ce que nous avons avancé, que dans l'église, bien différente des institutions humaines, plus le dépérissement paraît extrême, plus

le rétablissement est prochain ? Tant le ciel, fidèle à ses promesses, veut encore signaler son bras dans leur exécution. Rétablissement égal au dépérissement; en sorte que depuis la réforme de Trente, l'état de l'église, à bien des égards, pourrait entrer en parallèle avec l'état florissant de son premier âge, ou du moins avec une bonne partie de ce premier âge. Que ne dirions-nous pas tout de nouveau, si ce vaste sujet ne fournissait lui seul la matière de bien des discours ? Que de saints illustres, et dignes des temps apostoliques, n'a-t-on pas comptés jusque dans l'âge où nous vivons ? Que de fidèles d'une haute vertu, d'une piété sincère, parfaits adorateurs en esprit et en vérité, rigides observateurs de tous les devoirs, émulateurs de tout bien, inébranlables au torrent de la perversion, et qui par l'exemple sur-tout fournissaient des préservatifs contre tous les scandales ? Sans contredit, on les eût rangés au nombre des saints dans les temps où la voix des peuples se prenait pour la voix de Dieu : vertus plus admirables, à certains égards, que celles des premiers siècles, fussent-elles moins éclatantes, parce qu'elles sont mises à de bien plus délicates épreuves. Telle est, pour me borner à la plus sensible, la licence de l'impiété, très-contrainte sous les empereurs et les premiers rois chrétiens, déchaînée sans conséquence sous les princes idolâtres, mais d'une conséquence fatale sous les gouvernemens chrétiens d'aujourd'hui. Or, cette impiété, sous la main qui tire le bien des plus grands maux, l'impiété chamarrée de philosophie et de quelques restes de christianisme, a contribué elle-même à ébaucher, pour ainsi dire, le rétablissement, en adoucissant les mœurs, en exaltant sans cesse l'humanité, la générosité, l'intègre probité où elle n'atteignait qu'en parole, en mettant la charité en recommandation, sous le nom de sensibilité et de bienfaisance.

Le mal cependant continue à prévaloir sur le bien, et le vice sur la vertu : mais en fut-il autrement dans l'âge le plus vanté, à la seule exception peut-être des temps apostoliques ? Aussitôt après la mort des premiers disciples qui avaient conversé avec le Verbe fait chair, et dont l'autorité servait de frein à l'indocilité de l'esprit et des passions humaines, il s'éleva des essaims d'hérétiques ou de corrupteurs, nicolaïtes, ébionites, marcionites, cérinthiens, valentiniens, et pour les nommer tous ensemble, gnostiques abominables aux yeux des païens même, dans l'esprit desquels ils ont fait naître des préventions si funestes aux vrais enfans de l'église avec qui on les confondait. Dans les plus beaux jours des martyrs, on voit, par les exhortations et les reproches de saint Cyprien à son peuple, que le danger prochain d'être traîné à l'échafaud ne préservait pas à beaucoup près les fidèles de toutes les faiblesses ni de tous les excès. Dans les temps lumineux des Ambroise, des Jérôme, des Augustin, des Chrysostome, que de cabales, que de violences, que de manœuvres ténébreuses exercées en particulier contre

le plus éloquent de ces pères, par Théophile d'Alexandrie, et par un concile entier qu'il fit servir d'instrument à son jaloux orgueil ! Dans les solitudes de la Syrie, comparables à celles de la Thébaïde, où la préoccupation générale ne voit germer que la vertu, on vit ces anges terrestres dont peu auparavant le monde n'était pas digne, transformés tout à coup en guerriers ou en meurtriers, et la laure du grand saint Sabas changée en une place d'armes, que ses disciples, assiégeans et assiégés, teignirent réciproquement de leur sang. Mais dès l'origine de l'église, n'a-t-on pas entendu l'apôtre des nations reprocher aux chrétiens de Corinthe des crimes inouis parmi les infidèles, et en mille rencontres s'élever contre de faux frères qui ne goûtaient que les choses terrestres, qui n'avaient d'autre dieu que leur ventre, ennemis déclarés de la croix de Jesus-Christ, et vrais apôtres de Satan ? Plaintes si justes, qu'au rapport de saint Clément pape, ce furent ces frères perfides qui causèrent la mort tant du prince des apôtres que de l'apôtre des nations.

Ce n'est pas que nous prétendions assimiler les derniers temps aux temps apostoliques, ni même faire une comparaison rigoureuse entre ce dernier âge et aucun des précédens ; rien de plus difficile et de plus hasardé, que ces appréciations comparatives tant du fond que des nuances infinies des mœurs générales et des temps divers. Tout notre but est de tenir les simples en garde contre les déclamateurs de secte, qui en exaltant avec affectation la pureté des temps primitifs, et en la faisant décroître ensuite jusqu'à nos jours par des gradations aussi malignes qu'imaginaires, veulent donner à entendre, comme quelques-uns d'eux s'en sont exprimés crument, que l'église catholique, ce fleuve autrefois si majestueux et si pur, au lieu de ces ondes salutaires, ne roule plus qu'une fange infecte.

Détestons à jamais ces principes de subversion, et tous les voiles perfides à la faveur desquels on s'efforce de les insinuer. Ne perdons pas un moment de vue les maximes fondamentales, les principes immuables de la foi chrétienne. Tous les hommes étaient morts en Adam, et les inclinations de l'homme, dès son enfance, se précipitaient au mal : donc il a fallu dans tous les temps se faire violence pour emporter le royaume de Dieu ; et celui qui est venu chercher, non pas les justes, mais les pécheurs, nous enseigne en vingt manières cette vérité. Outre les persécutions et les violences, il a fallu que les fidèles soutinssent l'épreuve plus terrible encore des leçons et des exemples de séduction. En un mot, la vie du chrétien sur la terre est tellement une guerre sans relâche, que l'église dont il est membre ne s'y qualifie pas autrement que de militante.

Durant le long cours des siècles où nous venons de la présenter dans toutes ses situations, c'est-à-dire, pendant plus de seize cents ans, on ne lui a vu que livrer ou soutenir des combats, faire les plus pénibles efforts, ou essuyer les plus terribles

assauts, pour s'établir, pour s'étendre, pour se soutenir, pour réparer ses dommages. Durant trois siècles consécutifs, elle fut en butte à la puissance et à la violence des Romains, à l'orgueil insultant des faux sages de la Grèce, à l'antipathie cruelle des Perses impurs, à la barbarie cruelle des états informes, à qui l'ordre public n'était pas moins étranger que les mœurs. On fit couler de son sein des fleuves de sang, on immola ses enfans au nombre de douze millions, on diffama ses mystères, on traita de chimère et d'extravagance la pureté sublime de sa morale; mais sa morale et ses mystères furent embrassés enfin par ces nations frémissantes, et encore étonnées de leur propre changement. Les sages de la Grèce et de l'aréopage se tuèrent devant le corroyeur de Tarse, devant les pêcheurs de Tibériade; les césars courbèrent leur front sous la croix qui avait excité toute leur horreur, et le germe le plus fécond du christianisme fut le sang des martyrs, où il devait être étouffé.

Pendant cinq à six siècles ensuite, l'église eut à lutter contre des nuées de barbares vomis des extrémités du nord et du midi jusqu'au sein de ses apanages, et contre l'ignorance, suite inévitable du tumulte et des troubles qu'ils portèrent par-tout, des alarmes qui se renouvelaient chaque jour, d'une vie perpétuellement errante et fugitive, de l'anéantissement des lois, de l'infraction de tous les liens de la société: mais elle triompha des barbares qui avaient triomphé des maîtres du monde, et en fit ses plus zélés défenseurs; mais elle trouva des armes puissantes contre l'ignorance, dans le trésor de la tradition, où, comme dans un arsenal muni pour les jours de péril, si l'on peut s'exprimer ainsi, on avait mis en réserve la surabondance des productions lumineuses de tant d'illustres docteurs qui avaient écrit durant le quatrième et le cinquième siècle, c'est-à-dire, immédiatement avant le danger qui se présentait. Quant à ses nouveaux enfans, ou aux barbares régénérés, elle trouva des leçons assorties à leur faible capacité, dans les exemples d'une multitude extraordinaire de saints de tout état qui leur parlaient par les yeux, et qu'une providence marquée suscita principalement durant les ténèbres du dixième siècle; et dans les bornes même du génie de ces néophytes, elle trouva un préservatif si puissant contre l'hérésie, qu'il ne s'en éleva pas une seule pendant tout le cours de ce siècle, de tous le plus décrié, et le seul qui n'en ait point enfanté. Par un trait de providence également signalé, tant d'indignes pontifes qui dans le même temps remplirent la chaire de saint Pierre, ne lui firent rien perdre de son autorité. Plût à Dieu qu'alors on n'eût pas entrepris tout au contraire d'en étendre le pouvoir aux choses basses et terrestres, qui ne sont pas de son ressort, et qui l'affaiblirent ensuite au lieu de l'augmenter!

Dans les trois siècles qui suivirent l'âge de la barbarie, un relâchement léthargique, provenu de l'affaissement causé par

tant

tant de violentes secousses, une dépravation presque insensible dans ses progrès successifs, et beaucoup plus dangereuse que les fougues soudaines des passions effrénées, jointe à l'instabilité si naturelle à l'homme, répandit le dégoût sur les pratiques les plus salutaires, et jusque sur les devoirs d'état les plus graves et les plus sacrés. On préféra les pélerinages, et sur-tout les pélerinages armés, aux œuvres humiliantes et aux canons rigoureux de la pénitence. La résidence épiscopale, base de toute la discipline, devint presque arbitraire pour les plus grands siéges. Les successeurs même du prince des apôtres fixèrent leur demeure loin des lieux où il avait établi sa chaire : de là, les murmures et l'indocilité des peuples, les emportemens et les invectives contre les pasteurs, les clameurs de la réforme contre la dépravation du chef et des membres de l'église, les schismes enfin et les hérésies, et des hérésies d'un caractère de malignité tel qu'on n'en avait point encore vu depuis la naissance du christianisme; en un mot, ce péril extrême, où les portes de l'enfer ne pouvaient manquer de prévaloir, si l'extrémité du péril en ce genre, comme on l'a vu par toute la suite de cette histoire, ainsi que de ce discours, n'annonçait la proximité du rétablissement.

Voilà ce que nous avions promis dans l'exposition de notre dessein, qui par conséquent se trouve rempli. La meilleure apologie de la religion ne consiste pas dans les ouvrages polémiques et contentieux, qui bien souvent ne produisent que l'aigreur et l'opiniâtre dépit, mais dans la simple exposition des œuvres et des maximes, qui appartiennent véritablement à l'église. L'église toute seule, bien connue et bien présentée, fera toujours elle-même sa meilleure défense. Puissions-nous l'avoir peinte ainsi de ses couleurs naturelles, comme nous nous y sommes uniquement appliqués durant tout le cours laborieux de cet ouvrage! Puisse aussi un spectacle si frappant faire sur chacun de nos lecteurs cette heureuse impression, qui laisse à peine le mérite de la foi à la claire persuasion où nous sommes, qu'une institution si sublime, et annoncée par des hommes si abjects, si contredite, et si généralement embrassée, si violemment ébranlée, mise à deux doigts de sa ruine, et tout à coup rappelée à sa première splendeur, ne peut être que l'œuvre de Dieu!

Fin du Discours.

TABLE CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1563, jusqu'à l'an 1630.

TOME DIXIÈME.

PAPES.

CCXXII. PIE IV, mort le 9 Décembre, 1565.
CCXXIII. Pie V, élu le 7 Janvier 1566, mort le 1er Mai 1572.
CCXXIV. Grégoire XIII, 13 Mai 1572. 10 Avril 1585.
CCXXV. Sixte V, 24 Avril 1585. 27 Août 1590.
CCXXVI. Urbain VII, 15 Septembre 1590. 27 Septembre 1590.
CCXXVII. Grégoire XIV, 5 Décembre 1590. 15 Octobre 1591.
CCXXVIII. Innocent IX, 29 Octobre 1591. 30 Décembre 1591.
CCXXIX. Clément VIII, 30 Janvier 1592. 3 Mars 1605.
CCXXX. Léon XI, 1er Avril 1605. 27 Avril 1605.
CCXXXI. Paul V, 16 Mai 1605. 28 Janvier 1621.
CCXXXII. Grégoire XV, 9 Février 1621. 8 Juillet 1623.
CCXXXIII. Urbain VIII, 6 Août 1623.

EMPEREURS.

FERDINAND I, mort en 1564.
Maximilien II, 1576.
Rodolphe II, 1612.
Matthias, 1619.
Ferdinand II. . . . . . .

ROIS DE FRANCE.

Charles IX, 1574.
Henri III, 1589.
Henri IV, 1610.
Louis XIII. . . . .

ROIS D'ESPAGNE.

Philippe II, 1598.
Philippe III, 1621.
Philippe IV. . . . .

ROIS D'ANGLETERRE.

Elisabeth, 1603.
Jacques I, 1625.
Charles I. . . . .

Sectaires.

SECTE des gueux, ou calvinistes révoltés dans les Pays-Bas, 1566.

Secte des puritains, ou calvinistes rigoureux, en Angleterre, 1568.

Guillaume de Ruremonde, nouveau chef d'anabaptistes, 1580.

Luthériens concordistes, ainsi appelés du nom d'un livre contredit parmi eux, et intitulé, *la Concorde de Bergue*, 1580.

Robert Brown, auteur des puritains brownistes, 1583.

Fanatique péruvien, qui tendait à renverser la papauté, la royauté et les premiers principes des mœurs, 1583.

Michel de Bay, auteur du baïanisme, avec Jean Hessels ou Jean de Louvain, 1589.

Arminius, chef des calvinistes mitigés, dits arminiens et remontrans, 1603.

Gomar, chef des calvinistes rigoureux, appelés gomaristes et contre-remontrans, 1603.

Vorstius, accusé de mêler le socinianisme avec l'arminianisme, 1611.

Secte des presbytériens en Ecosse, 1618.

Persécutions.

CONTINUATION des ravages et des cruautés des huguenots dans toutes les rencontres où ils se trouvaient en force contre leurs compatriotes catholiques, particulièrement après leur victoire de la Roche-l'Abeille, et après l'avantage remporté par leur corsaire Sourie sur une flotte portugaise, où il fit égorger de sang froid quarante missionnaires embarqués pour le Bresil.

Cruautés exercées par les Turcs, contre la foi des traités, sur les chrétiens de Scio et de Chypres qui ne voulaient point renoncer leur religion.

Persécution exercée avec autant de violence que de perfidie, par la reine Elisabeth d'Angleterre, sur des soupçons bien ou mal fondés de conspiration, sans égard au rang même de la reine Marie d'Ecosse qu'elle fit périr sur un échafaud.

Commencement des longues et cruelles persécutions du Japon vers l'an 1594, sous l'empereur Taïcosama.

Persécution générale des fidèles du Japon, d'abord sous l'empire de Taïcosama, qui fit en un jour vingt-six martyrs; bien plus rigoureuse ensuite sous Xogun-Sama, et enfin d'une inhumanité à peine imaginable sous Toxogun-Sama, qui ne cessa de se baigner dans le sang chrétien, que quand il n'y en eut plus à verser. Ces persécutions générales,

Sectaires.

Secte des illuminés en Espagne, puis en France, 1623.

Persécutions.

jointes à celles qu'exercèrent en différens temps plusieurs petits rois du même empire, firent périr plus de douze cents mille fidèles, le plus grand nombre par des tourmens si affreux, que celui du feu pouvait passer pour une grâce.

Excès commis sur les catholiques, spécialement sur les prêtres et les religieux, par les protestans révoltés en Bohême.

Missionnaires persécutés en Turquie, par le ressentiment et les malignes intrigues d'un baile de Venise.

Le roi Jacques I d'Angleterre, en dépit de la réduction des Rochelois hérétiques et révoltés, renouvela contre ses sujets catholiques et paisibles les anciens édits de persécution, et ordonna d'arrêter tous les prêtres et les religieux.

Écrivains Ecclésiastiques.

Onuphre Panvini, 1568, continuateur des vies des papes de Platine, auteur d'un traité de la primauté de saint Pierre, et de plusieurs autres ouvrages.

Claude d'Espence, 1571, célèbre docteur de Paris, l'un des plus profonds et des plus judicieux théologiens de son temps. On a de lui des commentaires sur les épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, un traité des mariages clandestins, avec plusieurs autres ouvrages sur le dogme et la morale, tous écrits avec beaucoup de jugement et de dignité.

Corneille Jansénius, évêque de Gand, 1576. Il a laissé une concorde des évangélistes, des commentaires sur plusieurs livres de l'écriture sainte, et d'autres ouvrages estimés.

Diègue Covarruvias, 1577, surnommé le Bartole d'Espagne,

Principaux Conciles.

Concile de Rheims, tenu en 1564, pour recevoir le concile de Trente, et travailler à la réforme du clergé. On y dressa une profession de foi conforme à celle de Trente, et dix-neuf règlemens de discipline tirés du même concile. On y prononça aussi la contumace contre le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui professait le calvinisme, et s'était marié avec effronterie.

Concile de Cambrai, 1565. On y fit une profession de foi, et des statuts de discipline conformes à ceux de Trente.

Conciles tenus à Milan par saint Charles Borromée, au nombre de six ; savoir, en 1565, 1569, 1573, 1576, 1579 et 1582. Ces conciles, joints aux onze synodes diocésains de saint Charles, ne laissent rien à dé-

Ecrivains Ecclésiastiques.

ne fut pas seulement habile jurisconsulte, mais très-versé dans la connaissance de la théologie, des langues savantes, des belles-lettres, et l'un des hommes les plus érudits de son siècle. Il assista au concile de Trente, comme évêque de Ciudad-Rodrigo, fut un des sujets choisis pour dresser les décrets de réformation, puis fait évêque de Ségovie. Ses ouvrages, en deux volumes *in-folio*, sont remplis de choses excellentes.

Nicolas Sander, 1583, savant théologien anglais, quitta sa patrie quand il en vit bannir la religion catholique, pour se retirer à Rome. Ses principaux ouvrages ont pour titre : Du schisme d'Angleterre, de l'église de Jesus-Christ et de la monarchie visible de l'église.

Saint Charles Borromée, 1584. Outre ses lettres, les actes de ses conciles, et les instructions à son clergé, qui ont été adoptées par le clergé de France, il a laissé un grand nombre d'autres pieux écrits, dont la partie la plus considérable a été imprimée, et remplit cinq volumes *in-folio*, nonobstant son application à tant d'autres fonctions importantes.

Antoine Augustin, 1586. Il parut avec éclat au concile de Trente en qualité d'évêque de Lérida, et fut fait par la suite archevêque de Tarragone. Il se rendit très-habile dans le droit civil et canonique, l'antiquité sacrée et profane, les belles-lettres, les langues savantes, et l'histoire ecclésiastique. On

Principaux Conciles.

sires pour le gouvernement parfait d'un diocèse, et sont une preuve sensible que ce saint prélat avait été particulièrement suscité de Dieu pour retracer cet art divin dans ces derniers siècles. Toutes les églises qui veulent se rapprocher de l'antiquité sainte, ne peuvent rien faire de mieux que d'étudier la discipline de Milan, image d'ailleurs la plus fidèle de celle de Trente.

Concils de Tolède, de Sarragosse, de Valence et de Salamanque, 1565, ou peu après, pour l'acceptation du concile de Trente, et le rétablissement de la discipline.

Concile national des Pays-Bas, tenu à Malines, 1570.

On y fit un décret formel pour adopter à la lettre la profession de foi du concile de Trente, et pour en recevoir uniformément la discipline. Il y fut aussi résolu qu'on ferait souscrire à Baius, ainsi qu'aux autres docteurs de Louvain, la bulle qui condamnait ses erreurs.

Conciles tenus à Rouen en 1581, à Rheims, à Bordeaux et à Tours en 1583, à Bourges en 1584, à Aix en 1585, et à Toulouse en 1590. Dans tous ces conciles, les évêques français ne se contentant pas de recevoir les décisions dogmatiques de Trente, en firent passer dans leurs églises, au moins indirectement, les règles de mœurs et de discipli-

Ecrivains Ecclésiastiques.	*Principaux Conciles.*
a de lui quantité d'ouvrages, la plupart estimés. Le plus important est la correction de Gratien.	ne, en tout ce qui n'était pas arbitraire ou relatif aux droits des souverains.
Martin Azpilcueta, surnommé Navarre du pays de sa naissance, 1586. Il était consulté de toute part, comme l'oracle du droit canonique et civil. Prêtre et chanoine régulier de saint Augustin, il fut fait pénitencier à Rome. Il est peu de cas de conscience, en matière de droit, dont on ne trouve d'excellentes solutions dans ses œuvres, qui forment six volumes *in-folio*. Sa charité, entre ses autres vertus, était si remarquable, que sa mule s'arrêtait, dit-on, à chaque pauvre qu'elle rencontrait, tant son maître était accoutumé à n'en passer aucun sans lui faire l'aumône.	Concile de Mexique en 1585; et de Lima vers le même temps. On y fit, pour les Américains convertis à la foi, un grand nombre de règlemens, tirés du concile de Trente, ou de ses principes.
	Concile d'Avignon, 1594, pour réformer les mœurs et la discipline d'une manière parfaitement conforme à celle de Trente.
	Concile d'Aquilée, 1596. On y fit dix-neuf chapitres de règlement, en conformité et en exécution des décrets de discipline du concile de Trente.
Louis de Grenade, dominicain, 1588. Ce fut un des plus excellens maîtres en la vie spirituelle: ses ouvrages pieux, solides, éloquens et naturels, sont du petit nombre de ces livres de dévotion qu'on lit toujours avec un goût et un fruit nouveau.	Conciles d'Avignon en 1606, de Malines en 1607, de Narbonne en 1609, et de Grasse en 1610, pour mettre de même en pratique, ou tenir en vigueur la discipline de Trente.
Jean-Etienne Durant, premier président du parlement de Toulouse, 1589. Il s'est rendu recommandable, dans la ligne ecclésiastique, par son excellent livre latin des rites de l'église.	Conciles des provinces de Sens et d'Aix, tenus en 1612, pour la condamnation du richérisme, ou de certains principes de rebellion contre les deux puissances.
Laurence Strozzi, religieuse de l'ordre de saint Dominique, 1591. Elle a composé un livre d'odes et d'hymnes en latin, pour toutes les fêtes de l'année.	Synodes célèbres de Bordeaux et de Senlis, tenus en 1614 par les cardinaux de Sourdis et de la Rochefoucault. Il y fut déclaré qu'on recevait le concile de Trente, et que désormais on serait obligé en conscience de l'observer en

Ecrivains Ecclésiastiques

Le cardinal François Tolet, jésuite, 1593.

Le savant Dominique Soto, qui avait été son maître, l'appelait ordinairement le prodige de l'esprit humain. Tolet fut en particulier un des plus grands théologiens du seizième siècle, où ils abondaient. Ses principaux ouvrages sont des commentaires sur saint Jean, et sur différens autres livres de l'écriture sainte, et une somme de théologie morale, intitulée l'Instruction des prêtres.

Principaux Conciles.

tout, à la réserve des droits et des usages légitimes du royaume.

Concile de Mésopotamie, 1612, par Elie, patriarche de Babylone, pour recevoir la profession de foi du pape Paul V.

Concile de Bordeaux, 1624, par le cardinal de Sourdis, avec ses suffragans. On y publia, en vingt-deux chapitres, une suite de canons de discipline conformes à ceux de Trente.

Pierre Pithou, 1596, calviniste converti, auteur d'un célèbre traité sur les libertés de l'église gallicane. C'est le fondement de tout ce que les autres en ont écrit.

Alphonse Ciaconius, ou Chacon, 1599, dominicain espagnol, qui devint patriarche titulaire d'Alexandrie. Il nous a laissé les vies des papes et des cardinaux. Il ne faut pas le confondre avec Pierre Ciaconius, prêtre espagnol, qui fut employé avec Clavius à la réforme du calendrier, et qui publia des notes excellentes sur Arnobe, sur Tertullien, sur le décret de Gratien, et sur un grand nombre d'autres auteurs.

Louis Molina, 1600, jésuite fameux par son traité de la concorde de la grâce et du libre arbitre.

Guillaume Estius, ou d'Esth, 1613. On a de lui un commentaire sur les épîtres de saint Paul, qui passe justement pour un des meilleurs ouvrages touchant cette matière. Son commentaire sur le maître des sentences, c'est-à-dire, sa théologie, est aussi dans la plus grande estime.

Jacques Davy du Perron, 1618, cardinal, archevêque de Sens, et l'un des plus savans hommes de son siècle. Il a laissé un traité de controverse sur l'eucharistie, et plusieurs autres traités contre les hérétiques, avec différentes pièces en prose et en vers. Mais il ne faut pas regarder comme de lui, ce qui a paru depuis sa mort sous le titre de *Perroniana*. Il est contre toute vraisemblance que ce grand homme ait dit toutes les puérilités qu'on lui prête dans cet ouvrage.

Le cardinal Baronius de l'Oratoire, 1619, célèbre par ses annales ecclésiastiques depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'à l'année 1198. Elles sont claires, méthodiques, judicieuses et intéressantes, quoique le style n'en soit pas élégant. Il n'est pas étonnant qu'il se soit glissé bien des fautes dans un ouvrage

de cette étendue. Elles ont été corrigées par le P. Pagi, le cardinal Noris, Tillemont et d'autres savans. Ces corrections se trouvent rassemblées dans l'édition précieuse de Venturini, imprimeur de Lucques.

Le cardinal Bellarmin, jésuite, 1621. Entre ses ouvrages, on fait un cas particulier de la traduction des pseaumes, et plus encore de ses controverses, que les protestans, par la multiplicité de leurs attaques, ont fait reconnaître pour l'ouvrage qui leur était le plus redoutable.

Saint François de Sales, 1622, auteur de plusieurs ouvrages qui ont inspiré la pratique de la piété aux conditions à qui elle paraissait la plus étrangère, et l'ont rendue aimable à tout le monde.

Pierre-Paul Sarpi, dit Fra-Paolo, religieux servite, 1623, fameux par son histoire du concile de Trente, écrite du style d'un vrai protestant, ou d'un renégat artificieux vendu sous main aux protestans.

Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, 1623. Sa réponse à Marc-Antoine de Dominis, intitulée de la monarchie de l'église, est le principal de ses ouvrages ecclésiastiques, où l'on trouve, outre la solidité, toute la dignité qui convient aux matières de religion, avec beaucoup de clarté, et une pureté de diction rare pour son temps.

Marc-Antoine de Dominis, archevêque de Spalatro, 1625, acquit de la célébrité, dans le même goût que Fra-Paolo, par son ouvrage *de Republica Ecclesiastica*, rempli de principes schismatiques.

Le cardinal de Bérulle, 1629. On a de lui divers ouvrages de controverse et de spiritualité, qui ne font pas moins d'honneur à sa piété qu'à sa doctrine.

Laurent Bouchel, 1629. Son manuel de jurisconsulte chrétien, et sur-tout son recueil des décrets de l'église gallicane, sont généralement estimés.

FIN.